

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 04/06/2025  
ID Télétransmission : 033-213300635-20250603-142190-DE-1-1

**Séance du mardi 3 juin 2025  
D-2025/162**

Date de mise en ligne : 05/06/2025

certifié exact,

**Aujourd'hui 3 juin 2025, à 10h07,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 13H41 à 14H48

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H52 à 16H02

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Madame Marie Claude NOEL absente de 10H30 à 11H35, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 13H00, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16H44, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15H00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 16H05, Madame Brigitte BLOCH présente jusqu'à 16H45, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H35, Madame Sylvie SCHMITT présente jusqu'à 17H45, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17H55, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18H00

### **Excusés :**

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

## **Conventions pluriannuelles d'objectifs. Centres sociaux. Programmation 2025. Autorisation. Décision**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Monsieur le Maire à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) entre la Ville de Bordeaux et quatre centres sociaux associatifs, pour la période 2025–2028. Ces CPO formalisent les engagements réciproques de la Ville et de chaque association en matière d'animation de la vie sociale, de participation citoyenne, de soutien aux familles, aux jeunes et aux publics vulnérables sur une durée de 4 ans. Elles visent ainsi à stabiliser les structures, garantir la continuité de leurs actions, et permettre une plus grande lisibilité dans l'accompagnement des habitants.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale jouent un rôle structurant dans la cohésion sociale des territoires de Bordeaux. Véritables lieux d'ancrage, de proximité, d'échange et d'expérimentation citoyenne, ils participent activement à l'animation de la vie sociale locale, au renforcement du lien social et à la justice sociale. Par leur action de proximité, ils contribuent à l'épanouissement des habitants et à l'émergence d'une ville plus solidaire, inclusive et participative.

Les projets sociaux, renouvelés en 2024, traduisent concrètement leur approche et leurs interventions sur les territoires dans lesquels ils sont implantés. Élaborés à partir du diagnostic territorial mené lors du renouvellement de leurs agréments, ces projets visent à favoriser l'émancipation des habitants, à développer leur pouvoir d'agir et à lutter contre les inégalités socio-spatiales, en cohérence avec les statuts de l'association.

Dans cette dynamique, ces associations agissent comme des acteurs fédérateurs de leurs territoires, mobilisant collectifs citoyens, bénévoles, professionnels et partenaires institutionnels autour de démarches concertées. C'est pourquoi, les projets sociaux sont annexés à ce document contractuel.

A travers ces projets, les centres sociaux contribuent aux grandes orientations du projet de mandature de la Ville de Bordeaux, « *Un nouveau souffle pour Bordeaux* », qui repose sur quatre piliers :

- **Adapter la Ville aux défis environnementaux,**
- **Favoriser l'émancipation tout au long de la vie,**
- **Répondre aux aspirations démocratiques,**
- **Faire la Ville en commun.**

Dans ce cadre, la Ville agit aux côtés des centres sociaux auprès des Bordelais pour garantir un accès équitable aux services publics (éducation, santé, culture, accès aux droits, insertion), encourager la transition écologique, soutenir les familles, renforcer la participation citoyenne et favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes. La Ville de Bordeaux met ainsi en œuvre ses politiques publiques dans une logique partenariale forte avec ces acteurs associatifs. Ces associations, en tant qu'acteurs agréés centre sociaux, contribuent à plusieurs politiques municipales transversales majeures, parmi lesquelles :

- **La politique d'animation de la vie sociale,**
- **La politique petite enfance, famille et parentalité,**
- **La politique municipale en faveur des séniors,**
- **Bordeaux Terre de Solidarités,**
- **Les actions menées dans les quartiers prioritaires,**
- **Le Contrat Démocratique de Bordeaux,**
- **Le plan de Résilience Alimentaire,**
- **Le Panorama Jeunesse,**
- **Le Projet Éducatif de Territoire,**
- **Le programme Culture en Partage,**

- discriminations,
- délinquance.

Le plan de lutte contre les

Et le plan de prévention de la

Dans un contexte socio-économique tendu, marqué par l'inflation nécessitant la revalorisation des rémunérations des professionnels, la hausse des charges de fonctionnement des structures et la hausse de la demande sociale la fédération nationale des centres sociaux alerte depuis plusieurs années les pouvoirs publics sur leurs difficultés financières. Prenant en compte cette alerte, la Ville de Bordeaux a souhaité consolider et pérenniser son soutien aux centres sociaux en s'engageant dans une contractualisation pluriannuelle. Cette contractualisation intervient après une revalorisation sans précédent, en 2025, de la subvention de fonctionnement de plusieurs structures de l'Animation de la Vie Sociale. L'enveloppe budgétaire globale voté au budget primitif a ainsi augmenté de 39% en 2025, passant de 1 101 500 d'euros 2024 à 1 527 000 d'euros en 2025.

Cette contractualisation constitue l'aboutissement d'une démarche de consolidation des centres sociaux basée sur 3 objectifs opérationnels : Analyser le fonctionnement des structures, Évaluer le niveau de financement municipal, formaliser des conventions pluriannuelles d'objectifs.

Cette démarche a démarré en 2024 par la conduite d'audit, soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales, auprès de six centres sociaux associatifs : la MJC CL2V, le Tauzin, le Centre social et familial Bordeaux Nord, GP Inten6T, le Foyer Fraternel et Réseau Paul Bert.

Ce conventionnement pluriannuel bénéficiera dans un premier temps à quatre centres. Le réseau Paul Bert, en phase de transition avec son projet de déménagement est sur un agrément provisoire de 2 ans. Une fois le nouvel ancrage stabilisé nous reprendrons la démarche de CPO avec eux.

Le Tauzin, étant à la fois centre social et maison de quartier bénéficie d'un accompagnement inter délégations et inter services. Ceci aboutira à une convention pluriannuelle prenant en compte cette double dimension. Ce travail sera présenté lors d'un prochain conseil municipal en même temps que d'autres conventions pluriannuelles pour les maisons de quartier.

A terme, les 25 structures agréés Centre Social ou Espace de Vie Sociale de Bordeaux pourront bénéficier d'une convention pluriannuelle.

Dans ce cadre les engagements de l'ASSOCIATION consistent à :

- Mettre en œuvre le projet social en articulation avec les politiques publiques de la ville,
- Tenir compte des recommandations des audits,
- Fournir un bilan de l'avancement de la mise en œuvre du projet social a minima un fois par an, ainsi que les rapports financiers et d'activités.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux s'engage à attribuer une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant sera fixé à l'issue d'un dialogue de gestion basé sur le financement des fonctions socles d'une part et des projets contribuant aux politiques publiques portées par la ville d'autre part. Elle s'engage également à entretenir un lien de partenariat régulier formalisé dans le cadre d'un comité de suivi et d'un comité de pilotage mais également informel lors de la participation à des événements organisés par l'association.

La déclinaison de chaque CPO, ainsi que leurs annexes, sont jointes en annexe de cette délibération.

A l'occasion de la réécriture de la CPO de la MJC CL2V, les villes de Bordeaux et Mérignac ont aussi redéfini les mises à dispositions de locaux et matériels et réaffirmé la gouvernance de gestion partagée du patrimoine mis à disposition de l'association. Cette convention est aussi en pièce jointe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à :

- Signer les conventions pluriannuelles d'objectifs et leurs annexes.
- Signer la convention entre la ville de bordeaux et la ville de Mérignac

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Fannie LE BOULANGER**

## CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025 - 2028

Entre :

La Ville de BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC et désignée sous le terme « LA VILLE DE BORDEAUX », dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du **3 juin 2025**.

**D'UNE PART**

Et :

**Le Centre Social Bordeaux Nord (CSBN)**, dont le siège social est situé au 58 rue Joséphine, 33300 Bordeaux, représentée par la représentante - dûment mandatée – Martine LALANNE, et désignée sous le terme « L'ASSOCIATION »,  
SIRET : 781 849 211 00029

**D'AUTRE PART**

Il est convenu ce qui suit :

### PRÉAMBULE

Considérant que l'ASSOCIATION est située au cœur de la poche de pauvreté Chantecrit au sens du Contrat de Ville Métropolitain.

Considérant que le projet social, détaillé en annexe 1, renouvelé par l'ASSOCIATION en 2024 au titre de son agrément centre social pour la période 2025-2028, vise à développer l'animation de la vie sociale, à favoriser l'émancipation des habitants, à développer le pouvoir d'agir et à lutter contre les inégalités socio-spatiales, en conformité avec son objet statutaire. Ce projet social a été élaboré à partir du **diagnostic local réalisé lors du renouvellement de son agrément Centre Social**.

Les **centres sociaux et espaces de vie sociale** jouent un rôle clé dans la cohésion sociale des territoires en développant des activités sociales, culturelles, éducatives, sportives et écologiques, et en contribuant à la participation des habitants, à l'émancipation des publics et à l'adaptation de la ville aux défis environnementaux. Ainsi, l'ASSOCIATION, agréée centre social, met en œuvre des projets sociaux et de loisirs, d'éducation populaire, de solidarités et d'animation de proximité, travaillés en concertation avec les habitants, favorisant leur participation aux dynamiques de quartier et l'émergence d'initiatives citoyennes dans le cadre du développement social local. Pour mener à bien ce projet social l'ASSOCIATION agit comme un acteur fédérateur, mobilisant les bénévoles, les collectifs d'habitants, les professionnels et les partenaires institutionnels autour d'actions de proximité favorisant l'engagement intergénérationnel et la co-construction citoyenne. L'ASSOCIATION, en lien avec la Ville de Bordeaux et son CCAS, ainsi qu'avec ses partenaires (Maisons Départementales de la Solidarité, associations culturelles, socioculturelles, socio-éducatives et sportives), contribue à la dynamisation de la vie des quartiers, dans un esprit de partage, d'ouverture, de pluralisme et de neutralité ;

L'ASSOCIATION s'engage ainsi à :

- **Animer le tissu associatif et la participation des habitants ;**

- **Développer des activités et des projets pour répondre aux aspirations et aux besoins des jeunes et des familles ;**
- **Développer une offre socio-éducative adaptée aux spécificités du territoire ;**
- **Favoriser l'accès à la culture et sensibiliser les publics à la découverte des lieux culturels ;**
- **Encourager l'initiative et la participation des habitants, enfants, jeunes et parents ;**
- **Renforcer le lien parents-enfants.**

Considérant que ce projet social, agréé par la CAF, a été validé par la Ville de Bordeaux car il s'inscrit dans la politique publique portée par la Ville de Bordeaux à travers son projet de mandature « **Un nouveau souffle pour Bordeaux** », structuré autour de quatre grands axes :

- **Adapter la Ville aux défis environnementaux ;**
- **Favoriser l'émancipation tout au long de la vie ;**
- **Répondre aux aspirations démocratiques ;**
- **Faire la Ville en commun ;**

Ces 4 grands axes se déclinent en politiques publiques thématiques, territoriales et populationnelles pour répondre à l'ensemble des enjeux du territoire de la Ville de Bordeaux et de ses habitants. Pour ce faire, la Ville de Bordeaux renforce l'accès aux services publics essentiels comme l'éducation, la santé et la culture. Par ses actions en faveur de la transition écologique, elle améliore le cadre de vie et favorise la mobilité durable. Son engagement social se traduit par un soutien aux associations et aux populations vulnérables. Elle encourage la participation citoyenne pour construire des projets adaptés aux attentes des Bordelaises et Bordelais.

La Ville de Bordeaux joue un rôle clé dans l'accompagnement des familles en mettant en place des services et dispositifs adaptés à leurs besoins. Elle développe un réseau de crèches et d'écoles pour assurer un accueil et une éducation de qualité dès le plus jeune âge. Des aides spécifiques soutiennent les familles en situation de précarité, notamment en matière d'alimentation. La Ville propose également des activités culturelles et sportives accessibles pour favoriser l'épanouissement des enfants et renforcer les liens familiaux.

La Ville met en œuvre les politiques publiques qu'elle conçoit à travers les services municipaux et dans une logique partenariale impliquant le tissu associatif local, dont le rôle et l'apport sont essentiels pour enrichir et diversifier l'action publique. Elle s'appuie notamment sur le projet présenté par l'ASSOCIATION, dans le strict respect du principe de laïcité et de l'autonomie de son projet. Ce projet contribue notamment à faire vivre les politiques transversales suivantes :

- **La politique municipale d'animation de la vie sociale**, structurant l'animation du réseau des associations agréées centre social ou globale et de la participation des habitants ;
- **La politique municipale petite-enfance, famille et parentalité**, pour répondre aux besoins des parents et de leurs enfants et ainsi favoriser l'épanouissement des familles ;
- **La politique municipale en faveur des seniors**, pour répondre aux besoins et aux aspirations des habitants de plus de 65 ans ;
- **Bordeaux Terre de Solidarités**, pour l'accès aux droits, l'émancipation des citoyens, la justice sociale et la participation citoyenne ;
- **La politique municipale en faveur des quartiers prioritaires**, pour la cohésion sociale, le renouvellement urbain et l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires ;
- **Le Contrat Démocratique de Bordeaux**, pour encourager la participation citoyenne et la mixité sociale ;

- **La Résilience Alimentaire**, pour promouvoir l'agriculture locale et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- **Le Panorama Jeunesse**, pour l'engagement et l'insertion des jeunes ;
- **Le Projet Éducatif de Territoire**, pour une éducation inclusive et un renforcement du lien école-famille ;
- **La Culture en Partage**, pour favoriser l'accès à la culture pour tous ;
- **Le Plan de lutte contre les discriminations**, pour promouvoir l'égalité et la diversité ;
- **Le Plan de prévention de la délinquance**, pour renforcer la médiation sociale et la cohésion locale.

En tant que principale financeuse des centres sociaux et espaces de vie sociale, la Ville de Bordeaux, avec la CAF et d'autres partenaires institutionnels, mène une politique ambitieuse en faveur de l'animation de la vie sociale.

Ainsi, dans un contexte marqué par l'inflation et l'augmentation des coûts de fonctionnement des structures (salaires, conventions collectives, charges), la politique municipale de soutien aux centres sociaux de Bordeaux se formalise désormais par des conventions pluriannuelles de partenariat, marquant l'engagement de la Ville de Bordeaux pour stabiliser financièrement les centres sociaux et les espaces de vie sociale, dans l'objectif de pérenniser la structure et d'assurer la qualité des actions menées en faveur des habitants. Cette convention définit les objectifs partagés avec les associations, ainsi que les modalités financières et matérielles du soutien apporté par la Ville.

**CELA ÉTANT RAPPELÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Titre I – OBJET DE LA CONVENTION

### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre du partenariat entre la VILLE DE BORDEAUX et l'ASSOCIATION.

Dans ce cadre, la Ville apporte un soutien financier, technique et matériel au centre social afin de lui permettre de mener à bien ses missions d'animation de la vie sociale, de développement du lien social, d'accompagnement des familles et de renforcement de la participation des habitants.

Le centre social s'engage à mettre en œuvre un projet social cohérent avec les orientations stratégiques de la Ville, en conformité avec les valeurs et principes définis par la Caisse d'Allocations Familiales et en favorisant la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux.

La convention précise les engagements réciproques des parties, les modalités de financement, ainsi que les dispositifs de suivi et d'évaluation des actions mises en place. LA VILLE DE BORDEAUX n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

### ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée courant de sa date de signature jusqu'au 31/12/2028.

## Titre II – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Par la présente convention, dans une logique de partenariat avec LA VILLE DE BORDEAUX, et de bonne gestion des deniers publics, l'ASSOCIATION décline, dans la mise en œuvre de son projet social, les objectifs définis aux articles suivants.

### **ARTICLE 3 – OBJECTIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE**

L'ASSOCIATION s'engage à mettre en œuvre le projet social validé par la CAF dans le cadre de l'agrément en cohérence avec les orientations stratégiques de la Ville détaillées en préambule de cette convention (Cf. Annexe 2).

### **ARTICLE 4 – OBJECTIFS DE SÉCURISATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA GESTION ASSOCIATIVE**

En articulation avec l'audit du centre social mené par LA VILLE DE BORDEAUX, en vertu de l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, l'ASSOCIATION s'engage à s'inscrire dans la réalisation des recommandations visées en annexe 3.

### **ARTICLE 5 – LES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE ASSOCIÉES**

L'ASSOCIATION s'engage à fournir, à la demande de LA VILLE DE BORDEAUX, tout justificatif pertinent de son avancement dans la mise en œuvre des objectifs décrits ci-avant. Ces documents pourront utilement alimenter le dialogue entre LA VILLE DE BORDEAUX et l'ASSOCIATION, et devront être à minima produits une fois par an pour le versement du solde de la subvention (Cf. Article 9).

L'ASSOCIATION s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice le document décrit à l'annexe 4.

Sur simple demande de LA VILLE DE BORDEAUX, l'ASSOCIATION devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion, aux fins de vérifications, et dans les conditions prévues par l'article L. 1611-4 du CGCT.

### **ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS**

L'ASSOCIATION informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

<b>Titre III – ENGAGEMENTS DE LA VILLE</b>
--------------------------------------------

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à apporter son soutien financier à l'ASSOCIATION, en tant que centre agréé **Animation Globale et Coordination et Animation Collective Familles par la CAF**, comme suit.

### **ARTICLE 7 - OBJET DE LA SUBVENTION**

Sous réserve du dossier de demande de subvention de l'ASSOCIATION et du vote annuel du Conseil municipal, LA VILLE DE BORDEAUX contribue financièrement au fonctionnement général de l'ASSOCIATION, indépendamment du financement d'éventuels appels à projet.

Cette subvention de fonctionnement générale est divisée en deux volets, « Fonctions socles » et « Projets structurants ».

Le volet « Fonctions socles » contribue au financement des :

- Rémunérations de direction (directeur(rice) et/ou directeur(rice) adjoint(e)) ;

- Rémunérations du personnel accueil et secrétariat ;
- Rémunérations du personnel comptable et/ou du/de la responsable administratif/ve et financier(e) ;
- Rémunérations du/de la « Réfèrent(e) Familles » (personnel en charge de l'accompagnement social des publics) ;
- Autres charges de fonctionnement général de l'association.

Le volet « Projets structurants » contribue au financement de certains projets portés par l'ASSOCIATION, que LA VILLE DE BORDEAUX souhaite soutenir, s'inscrivant dans les objectifs partagés du projet social de l'association et des politiques publiques de la Ville.

La montant total et la répartition de cette subvention de fonctionnement, selon les deux volets cités précédemment, seront indiqués dans les conventions annuelles de financement. Le volet « Projets structurants » détaillera le financement des projets que LA VILLE DE BORDEAUX souhaite soutenir.

La subvention ne sera accordée qu'en considération de l'intérêt public local. Charge à l'ASSOCIATION de démontrer qu'elle intervient dans le cadre de son projet social au bénéfice de la dynamique du quartier et de ses habitants.

#### **ARTICLE 8 – CONDITIONS D'OCTROI**

Afin de s'assurer de l'utilité publique communale de la subvention versée, LA VILLE DE BORDEAUX s'assure de la présence des pièces suivantes, sous réserve d'évolutions futures, réglementaires ou à l'initiative de LA VILLE DE BORDEAUX :

- Le numéro d'inscription au répertoire national des associations et son numéro Siret ;
- La liste de ses dirigeants ;
- Un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro Siret ;
- Une copie de ses statuts ;
- Une copie de la déclaration en préfecture et au Journal Officiel ;
- Le budget voté par le centre social et, le cas échéant, le plan de financement du projet envisagé.

Charge à l'ASSOCIATION d'actualiser ces éléments sur le portail des aides en cas de modification.

L'ASSOCIATION s'engage, dans son fonctionnement, à tendre vers le respect des grands principes d'égalité et de lutte contre les discriminations. Ainsi l'ASSOCIATION s'engage à remplir les indicateurs d'égaresponsabilités inscrits dans les formulaires de demandes de subventions de la Ville.

**EGALITE FEMMES-HOMMES :** L'ASSOCIATION s'engage :

- À promouvoir la mixité et l'égalité femmes-hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires. Elle favorise à ce titre la mixité de ses organes de gouvernance et développe une politique de formation adaptée ;
- À signaler et sanctionner tout acte de violence sexuelle, agissement ou discrimination sexiste ;
- À définir des objectifs précis en matière d'égalité femmes-hommes ainsi que des indicateurs clefs dont il conviendra de suivre l'évolution chaque année.

**DISCRIMINATIONS :** L'ASSOCIATION s'engage :

- À lutter contre tous stéréotypes et discriminations auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires et à développer une politique de formation adaptée ;
- À signaler et sanctionner toute discrimination. Elle s'engage à améliorer l'accessibilité de ses actions.

L'ASSOCIATION s'engage, également dans son fonctionnement, à tendre vers le respect des grands principes d'écoresponsabilité. L'ASSOCIATION s'engage à remplir les indicateurs d'écoresponsabilités inscrits dans les formulaires de demandes de subventions de la Ville.

A défaut de production de tous ces documents, LA VILLE DE BORDEAUX se réserve la possibilité de refuser le versement de la subvention en vertu de l'Arrêt du Conseil d'Etat n°285979, du 7 août 2008.

#### **ARTICLE 9 – MONTANT DE LA SUBVENTION**

La subvention sera déterminée sur la base d'un **montant annuel indicatif de 343 000 €**. Ce montant indicatif correspond à celui délibéré pour l'attribution de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2025. Il s'agit d'un montant qui ne préjuge pas des besoins futurs de l'ASSOCIATION et du vote annuel par le Conseil municipal de LA VILLE DE BORDEAUX.

Le montant de la subvention inscrit dans le cadre des préparations budgétaires de la Ville sera fixé chaque année à la suite d'un dialogue formalisé entre l'association et la Ville au sein des comités de suivi et des comités de pilotages en juin/juillet et en octobre. Le montant délibéré fera l'objet d'une convention de financement annuel.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits au budget, du respect par l'ASSOCIATION des obligations mentionnées aux articles 3, 4, 5 et 6 et des décisions de LA VILLE DE BORDEAUX prises en application des articles 7 et 8.

Le financement public, tous financeurs confondus, n'excède pas les coûts annuels liés à la mise en œuvre du projet social.

#### **ARTICLE 10 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Attentive aux enjeux de trésorerie, LA VILLE DE BORDEAUX verse :

- Une avance d'un montant de 75 % du montant de l'aide délibérée annuellement à la notification de la délibération prise par le Conseil municipal ;
- Le solde en octobre sous réserve de la remise des éléments prévus à l'article 5.

La ventilation de la subvention de fonctionnement, comme développé à l'article 7, sera déterminée dans les conventions annuelles de financement.

#### **ARTICLE 11 - AUTRES ENGAGEMENTS**

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à assister aux instances associatives auxquelles elle est invitée dans la limite des disponibilités des élus, et des services et à organiser les modalités d'échanges du dialogue de gestion.

Dans le cadre de son soutien aux associations, la Ville pourra, sous condition et après arbitrage, apporter une aide technique en matière de reprographie (impression des supports de communication par exemple), sous réserve des capacités des services municipaux.

Cette aide pourra être revisitée ou annulée à tout moment par la Ville et ne pourra en aucun cas être octroyée pour des documents ayant un caractère commercial, publicitaire, politique ou contraire aux valeurs de la Ville. De plus, d'autres services pourront être octroyés pour la réalisation des actions de l'association. Ces services soumis à validation et arbitrage de la Ville seront accordés sous réserve de disponibilités et pourront prendre forme :

- Mise à disposition ponctuelle de salles communales pour l'organisation de réunions, évènements ou activités ;

- Prêt temporaire de matériel municipal (tables, chaises, équipements).

#### TITRE IV – INSTANCES DE CONCERTATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION

Le Comité de suivi devra, a minima, être composé pour LA VILLE DE BORDEAUX :

- Du/De la coordinateur(rice) du Schéma Local de l'Animation de la Vie Sociale ou du/de la chef(fe) de projet politique de la Ville en charge du suivi de l'ASSOCIATION ;

Pourront être également présents, notamment, pour la VILLE DE BORDEAUX :

- Un/Une représentant(e) de la Direction du Développement Social Urbain ;
- Un/Une représentant(e) de la Direction de la Vie Associative de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Un/Une représentant(e) de la Direction Petite Enfance et des Familles ;
- Le/La coordinateur(rice) de la CTG ;
- Un/Une représentant(e) de la CCAS ;
- Un/Une représentant(e) de la Mission Démocratie permanente ;
- Ou tout autre service concerné par l'ordre du jour.

Du côté de l'ASSOCIATION, devront être présents à minima :

- Le/La Directeur(rice) ;

Pourront être également présents, notamment, pour l'ASSOCIATION :

- Le/La Président(e) ;
- Le/La trésorier(ère) ;
- Tout autre salarié(e) ou membre de la gouvernance.

Les comités de suivi permettent de préparer les comités de pilotage détaillés à l'article 13.

Ces temps, prévus en juin/juillet et en octobre de chaque année, seront l'occasion pour l'ASSOCIATION, de présenter à LA VILLE DE BORDEAUX tous les éléments utiles pour justifier leur demande de subvention de fonctionnement pour l'année suivante. L'ASSOCIATION pourra s'appuyer sur les éléments détaillés dans l'annexe 4 pour préparer ces deux temps. L'ASSOCIATION et la Ville pourront aborder également : les difficultés quotidiennes rencontrées, les difficultés RH, l'inflation, le partenariat avec la Ville, le partenariat local, les sujets bâtimentaires, les besoins en travaux etc.

Ces comités de suivi permettront également à la VILLE DE BORDEAUX de revenir sur les éléments de dossier de demande de subvention, qui seront déposés par l'ASSOCIATION, afin de demander des précisions, et/ou, de le compléter.

L'ordre du jour devra être envoyé par l'ASSOCIATION au moins une semaine à l'avance à tous les participants. Il sera le fruit d'un travail concerté entre la Ville et l'ASSOCIATION.

#### **ARTICLE 13 – COMITÉ DE PILOTAGE**

Le Comité de pilotage devra, a minima, être composé du côté de LA VILLE DE BORDEAUX, de la manière suivante :

- L' élu(e) adjoint(e) en charge de l'Animation de la Vie Sociale ou d'un autre élu(e) désigné(e) par elle.

Pourront être également présents, notamment, pour LA VILLE DE BORDEAUX :

- L' élu(e) adjoint(e) en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse ;
- L'adjoint(e) de quartier ;
- L'adjoint(e) en charge des solidarités ;

- Tout élu(e) thématique concerné(e) par les différents points inscrits à l'ordre du jour.
- Les directions et directions générales concernées

Du côté de l'ASSOCIATION, devront être présents à minima :

- Le/La Président(e) ;
- Le/La Directeur(rice) ;
- Le/La trésorier(ère).

Pourront être également présents, notamment, pour L'ASSOCIATION :

- Tout autre salarié(e) ou membre de la gouvernance.

Le Comité de pilotage sera un lieu de stratégie, une instance qui permettra aux membres d'échanger autour des orientations prioritaires, et des projets, du centre social et de la Ville en lien avec les besoins sociaux, les enjeux du territoire, le contexte du quartier et leurs déclinaisons sur le terrain.

L'ASSOCIATION et la Ville pourront également aborder : les difficultés quotidiennes rencontrées, les difficultés RH, l'inflation, le partenariat avec la Ville, le partenariat local, les sujets bâtementaires, les besoins en travaux etc.

Ce sera également le lieu pour échanger sur les éventuels excédents de gestion et déficits.

L'ordre du jour devra être envoyé par l'ASSOCIATION au moins une semaine à l'avance à tous les participants. Il sera le fruit d'un travail concerté entre la Ville et l'ASSOCIATION, sur la base de l'ordre-du-jour du comité de suivi précédent directement le comité de pilotage.

#### **ARTICLE 14 – REUNION PLENIERE de l'Animation de la Vie Sociale (AVS)**

Une réunion « plénière AVS », organisée par la Ville, réunira annuellement l'ensemble des centres sociaux et les espaces de vie sociale de LA VILLE DE BORDEAUX. Cette plénière offrira aux structures un espace de discussion, de partage de bonnes pratiques, de retours d'expériences ou encore d'analyse des besoins de leurs territoire.

Les principaux financeurs de l'Animation de la Vie Sociale, dont le Département de la Gironde et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde seront conviés à la plénière de l'AVS.

Ce temps se fera en présence des élus de LA VILLE DE BORDEAUX, autant que possible du Maire de Bordeaux, et de ses adjoints(es) susmentionné(es).

### **TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **ARTICLE 15 - COMMUNICATION**

L'ASSOCIATION est tenue de mentionner le soutien de LA VILLE DE BORDEAUX. Elle fera figurer le logo de la mairie sur tous les documents d'information relatifs aux projets soutenus.

LA VILLE DE BORDEAUX se réserve la faculté de valoriser le projet soutenu et son soutien dans le cadre de sa communication propre, et s'engage pour ce faire, à en informer l'ASSOCIATION bénéficiaire.

L'ASSOCIATION autorise ainsi LA VILLE DE BORDEAUX à communiquer sur son site Internet et sur tout support physique ou digital le soutien au projet de l'ASSOCIATION soutenu. LA VILLE DE BORDEAUX pourra notamment communiquer sur son soutien :

- En décrivant les grandes lignes du projet ;
- En précisant le nom et l'affiliation de la structure lauréate ;
- En précisant le montant accordé.

L'ASSOCIATION s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de LA VILLE DE BORDEAUX.

Dans la mesure du possible, l'ASSOCIATION s'engage à inscrire ses évènements sur Bordeaux.fr.

#### **ARTICLE 16 - SANCTIONS**

En cas d'inexécution substantielle des objectifs visés au TITRE 2 de cette convention, et/ou à défaut de production des pièces justificatives demandées par les articles 5 et 8 par l'ASSOCIATION sans l'accord écrit de LA VILLE DE BORDEAUX, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'ASSOCIATION et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Toutefois, toute décision de sanction sera précédée d'une procédure contradictoire garantissant le respect des droits de la défense de l'ASSOCIATION. À cet effet, la Ville notifiera par écrit à l'ASSOCIATION les faits reprochés et la sanction envisagée, par courrier recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen assurant une preuve de réception. L'ASSOCIATION disposera d'un délai de 15 jours à compter de la réception de cette notification pour présenter ses observations écrites et, le cas échéant, solliciter une audition.

La Ville examinera avec attention les éléments fournis par l'ASSOCIATION avant de prendre une décision définitive. Cette décision sera motivée et notifiée par écrit, en courrier avec accusé de réception. En cas de résiliation ou de retrait de financement, la notification précisera les voies et délais de recours ouverts à l'ASSOCIATION.

Le non-respect de cette procédure par la Ville pourra entraîner l'annulation de la sanction en cas de recours.

#### **ARTICLE 17 - CONTROLES DE LA VILLE DE BORDEAUX**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par LA VILLE DE BORDEAUX. L'ASSOCIATION s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

LA VILLE DE BORDEAUX contrôle annuellement que la contribution financière versée par chaque partenaire n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet social dans les limites de l'objet du financement défini à l'article 9.

**ARTICLE 18 - AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 19 - RÉSILIATION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, la Ville devra en informer l'association dans un délai minimum de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception avant la date de la résiliation.

**ARTICLE 20 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Le

Pour l'ASSOCIATION,

Pour LA VILLE DE BORDEAUX,

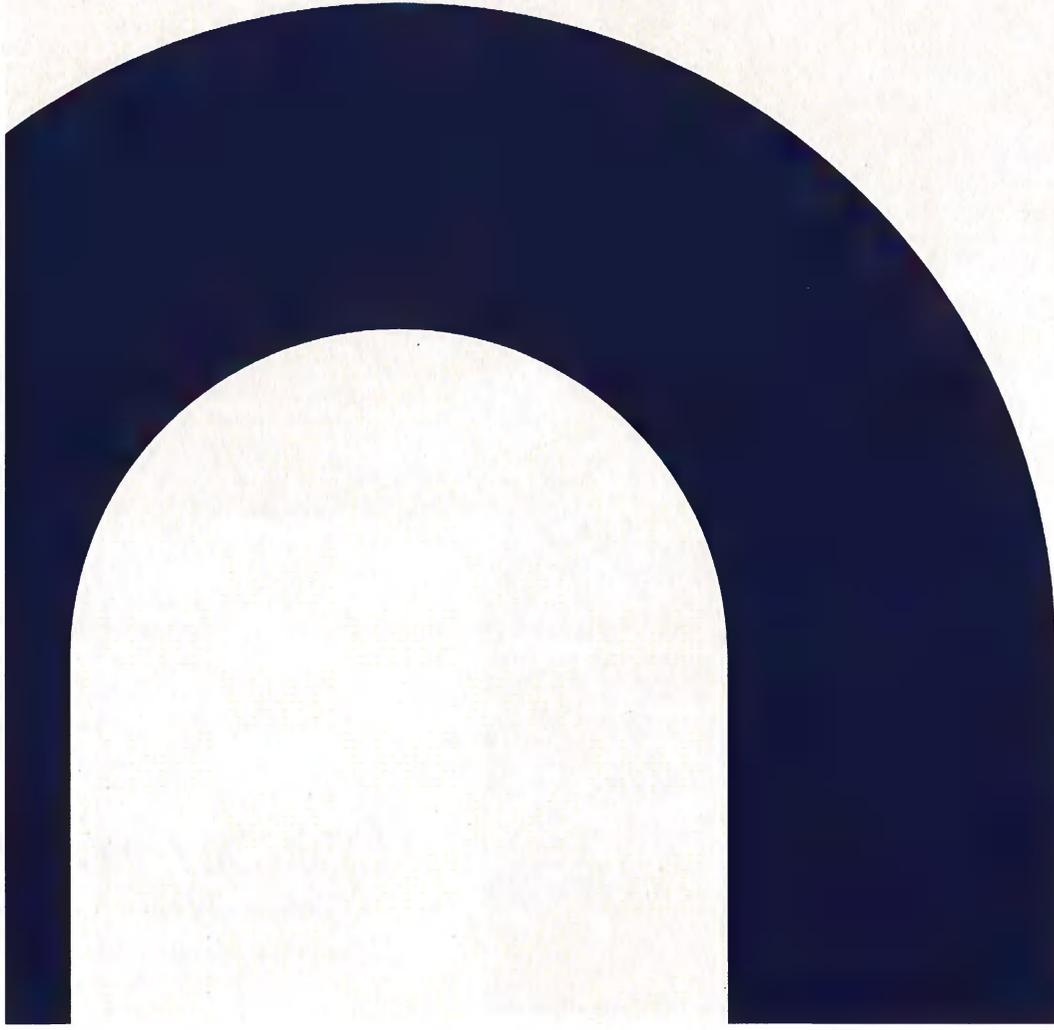
**ANNEXE 1 – PROJET SOCIAL DE LA STRUCTURE**



PROJET SOCIAL  
2025 - 2028

---

CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL  
BORDEAUX-NORD



*Centre Social*  
*Bordeaux Nord*  
association loi 1901



Centre Social  
Bordeaux Nord  
association loi 1901

# SOMMAIRE

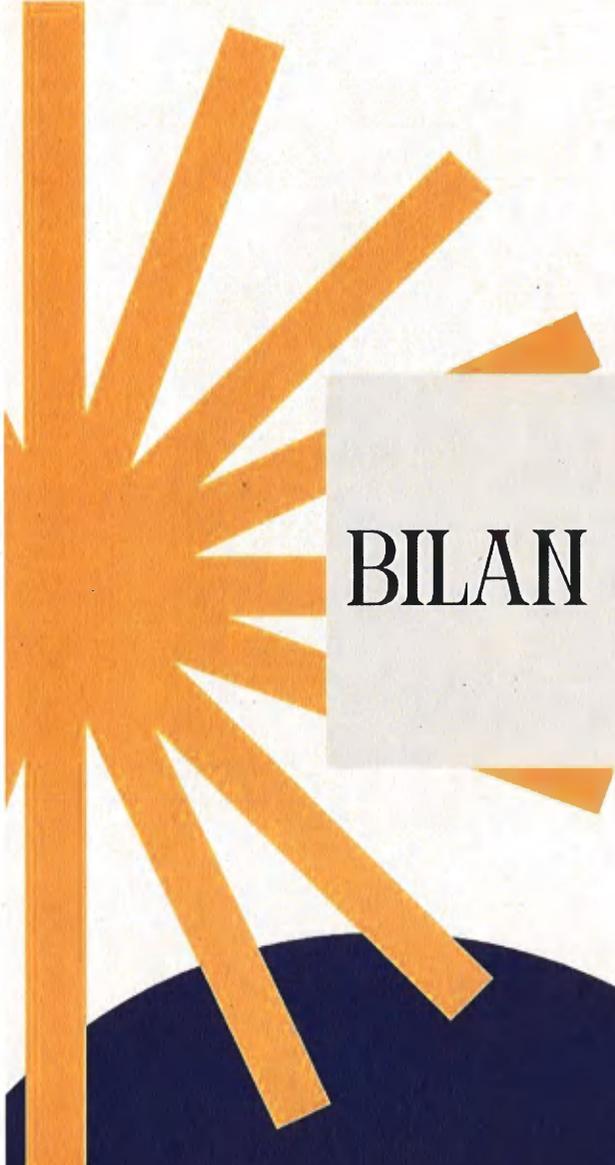
## BILAN PÉRIODE 2020 - 2023

<b>I. Analyse globale par axe du projet 2020 - 2023</b>	P. 07
1. Axe 1 : favoriser l'épanouissement et l'émancipation de tous	P. 07
2. Axe 2 : veiller à garantir, soutenir la cohésion et la solidarité sur le territoire	P. 09
3. Axe 3 : agir et faire évoluer au niveau local le développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030	P. 10
<b>II. Difficultés particulières rencontrées lors de la précédente période d'agrément</b>	P. 11
1 - Les crises successives	P. 11
2 - Des effets dominos	P. 11
3 - Les effets de la gestion budgétaire sur les ressources humaines	P. 12
4 - Une gestion des bâtiments et des fluides toujours problématique	P. 13
<b>III. Évaluation détaillée par fiches actions du projet 2020 - 2023</b>	P. 13
<b>DIAGNOSTIC SOCIAL ET TERRITORIAL PARTAGÉ</b>	
<b>I. Modalités de recueil pour les deux cercles identifiés</b>	P. 55
1. Cercle 1 : habitants - adhérents - usagers	P. 55
2. Cercle 2 : associations - institutions - professionnels - financeurs	P. 55
<b>II. Le quartier : définition géospatiale et identité</b>	P. 56
<b>III. Les constats des habitants et partenaires (cartes postales &amp; dia(g)logues)</b>	P. 59
<b>IV. La population : caractéristiques (analyse des chiffres CAF, Ville, INSEE)</b>	P. 61
<b>V. Potentialités repérées sur le territoire</b>	P. 64

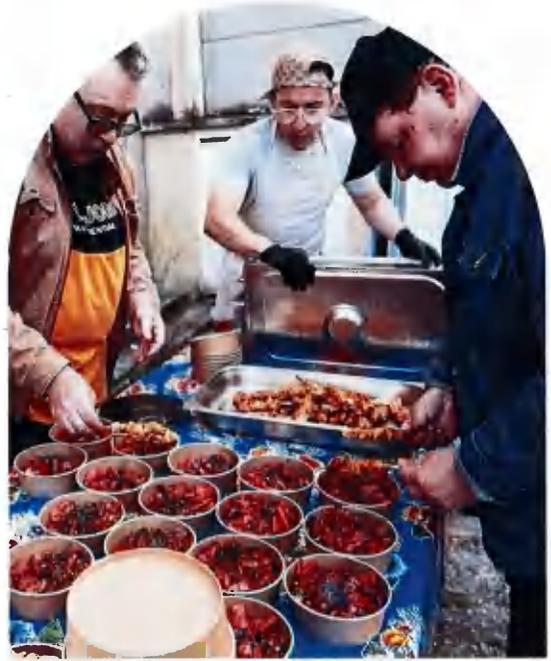
# SOMMAIRE

## PROJET SOCIAL 2025 - 2028 CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX-NORD

<b>Introduction</b>	P. 68
<b>I. Accueil inconditionnel et accueil des familles</b>	P. 71
1. Accueil inconditionnel	P. 71
2. Animations collectives en direction des familles	P. 72
<b>II. Culture et vie locale</b>	P. 74
1. Accompagner les initiatives citoyennes et animer le réseau partenarial	P. 74
2. Guinguette populaire	P. 76
<b>III. Éducation et prévention</b>	P. 78
1. Loisirs éducatifs	P. 78
1.1 Loisirs éducatifs 3 - 11 ans	P. 80
1.2 Loisirs éducatifs 11 - 17 ans	P. 83
2. Scolarité	P. 86
3. L'A(p)part	P. 89
4. Parentalité	P. 90
<b>IV. Insertion et Solidarités</b>	P. 93
1. Insertion socioprofessionnelle	P. 93
2. Ateliers sociolinguistiques	P. 95
3. Médiation santé	P. 97
4. Accès aux droits	P. 99
<b>V. Maison Interculturelle de l'Alimentation et des Mangeurs (MIAM)</b>	P. 101
1. MIAM	P. 101
2. Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)	P. 104



BILAN PÉRIODE 2020 - 2023



## I. Analyse globale par axe du projet 2020 - 2023

### 1. Axe 1 : favoriser l'épanouissement et l'émancipation de tous

- *Partager des temps conviviaux au travers d'activités socioculturelles, de la culture, de propositions tout public.*
- *Fonction Accueil du centre comme point central du projet Centre Social.*
- *Le développement du pouvoir d'agir pour tous.*

Difficile d'évaluer un tel objectif en termes totalement positifs quand on vient de traverser une crise sanitaire sans précédent, une crise économique qui impacte évidemment les plus précaires et affaiblit le pouvoir d'achat des familles de la « classe moyenne » et quand une grande partie du peuple fatigué se tourne vers des choix politiques extrêmes et radicaux qui ne favorisent pas le vivre ensemble.

Cependant le Centre Social a maintenu le lien avec ses adhérents et a contribué à une forme de « permanence sociale » pendant la période covid en maintenant par exemple l'aide alimentaire aux plus démunis, ou l'accueil d'enfants dont les familles se trouvaient en difficulté face aux dernières vagues de l'épidémie et aux énièmes confinements. Des choix politiques portés et assumés par un Bureau et une équipe, fidèles aux valeurs des centres sociaux.

Le centre n'a donc pas développé et porté de nouvelles actions socioculturelles ou culturelles à l'échelle du quartier pendant cette période, d'une part en raison du contexte, d'autre part en raison de la réduction de moyens humains dans ce domaine transversal de la Culture et de la vie locale. Il a fait le choix de porter cette dynamique à travers les actions développées avec les publics comme par exemple : les ateliers sociolinguistiques dont les contenus oscillent entre apprentissages « scolaires » et expériences culturelles avec de nombreux partenaires (Opéra et Auditorium de Bordeaux - Musées d'Aquitaine ou MÉCA - opérateurs culturels divers tels que Script ou l'Institut des Afriques etc.).

Bien sûr l'épanouissement et l'appui à l'émancipation se concrétisent aussi par cette manière que nous avons d'accompagner les familles au sein du centre social, notamment à travers la mission de prévention précoce, plus que jamais au cœur de notre intervention en ces temps troublés, et pourtant ciblée par le Département comme source d'économie par ses dirigeants, se traduisant pour nous par des réductions de budgets. Néanmoins le travail auprès des familles à travers différents dispositifs tels que la Réussite Éducative, le REAAP ou le lien à la MDS, a permis de soutenir les foyers en difficultés sur le plan éducatif ou économique.

En parallèle des actions collectives, la fonction « accueil » du centre social n'a eu de cesse de voir le public solliciter de façon exponentielle les personnes en charge du premier contact, de la première réponse, de la prise en compte de l'urgence.



Depuis la dématérialisation de l'accès aux droits et des différents services publics (de l'emploi - de la santé et du handicap - de la famille - du logement etc.) ce sont de véritables déferlantes de personnes démunies et sans solutions immédiates qui ont affluées dans les centres sociaux.



Les nobles mais trop modestes intentions de déploiement des « conseillers numériques », des « maisons de services publics » ou espaces « France Connect » n'ont pas suffi à endiguer le phénomène et à résorber le fossé qui s'est installé entre les administrations et les citoyens.

L'essentiel ayant été oublié : le contact humain et la nécessaire confiance pour accompagner les personnes au-delà de la simple notion de service dû ou service rendu, c'est tout naturellement que les personnes accueillies dans les centres sociaux ont exprimé ces difficultés auprès des équipes, rapidement rejointes par d'autres personnes en quête d'une aide immédiate, bienveillante et mesurée, d'une prise en compte globale d'une situation bien souvent complexe et empreinte de systémie, ce que nous savons concevoir dans nos structures à l'inverse des administrations qui fonctionnent en silos.



Cette réalité, car nous l'avons prise en compte et n'avons eu d'autres choix que de pallier certaines carences du système, est venue mettre à mal nos fonctions socles qui, dans le même temps, se trouvaient confrontées à la même réalité numérique et administrative, par l'accroissement du temps passé au traitement des dossiers toujours plus nombreux via des plateformes plus ou moins accessibles et fonctionnelles : la simplification administrative à l'aune de l'e-administration est donc vue par ceux qui traitent la donnée et non par ceux qui accompagnent les « sujets ». Ainsi peut-on dire que ce qui devrait être « le développement du pouvoir d'agir » se transforme sournoisement en « accompagnement du pouvoir de vivre ou de surnager » avant de penser en termes d'émancipation, d'autonomie et/ou d'autodétermination des personnes.



Pour contrebalancer ce constat bien réel, citons tout de même l'existence dans notre projet social d'actions à forte plus-value en DPA avec les actions de la MIAM autour des paniers solidaires, du groupement d'achats, ainsi que l'accompagnement des personnes dans la démarche de la Sécurité Sociale de l'Alimentation à travers laquelle les citoyens, dont ceux de Bordeaux Maritime, sont acteurs de l'expérimentation qui porte une visée émancipatrice forte, par rapport au système classique et industrialisé de consommation alimentaire.

## 2. *Axe 2 : veiller à garantir, soutenir la cohésion et la solidarité sur le territoire*

- *Les actions d'insertion sociale, professionnelle.*
- *Les espaces éducatifs : loisirs, scolarité, parentalité.*

Déjà citées plus haut, les actions de soutien alimentaire ou éducatif maintenues pendant la covid ont prouvé leur caractère indispensable en termes de cohésion et de lien social.

Par ailleurs, le projet à visée d'insertion sociale et professionnelle développé au Centre Social et Familial Bordeaux-Nord porte également une forte valeur ajoutée sur le plan de l'égalité des chances, de la cohésion et de la solidarité car il a permis, depuis la covid, c'est-à-dire en 2021 - 2022 - 2023 la rencontre de 140 personnes autour de cette question (majoritairement des femmes), dont 70 en collectif, afin de construire ou de se réapproprier un parcours d'insertion fait d'expériences, de mises en situations, et de progressions mesurées (favorisant la confiance - l'estime de soi et l'acquisition de techniques et de méthode), allant jusqu'à (re)trouver un emploi pour plusieurs d'entre elles (CF rapports d'activités du Centre Social Bordeaux-Nord).

Globalement, on peut constater que la circulation des publics au sein des différentes propositions à visée d'insertion du centre (l'emploi - l'apprentissage de la langue française - le numérique et la santé plus récemment) contribue à inscrire les personnes dans un mouvement, permettant ainsi d'appréhender les interactions au sein d'un groupe, d'une microsociété, et de les réinvestir à plus grande échelle, à « l'extérieur ».

Les échanges entre parents, autour des accueils de loisirs et périscolaires sont également sources de cohésion et de solidarité et permettent de faire le lien avec un ensemble constitué par le projet social global de la structure.

Toujours sur le versant de l'égalité des chances et de la solidarité, les actions d'accompagnement à la scolarité permettent aux enfants, aux jeunes et à leurs parents d'aborder l'institution scolaire et l'avenir de façon un peu plus lucide et sereine par le biais d'un accès apaisé à la scolarité, aux savoirs et aux apprentissages.

Enfin, l'attention portée à la cohésion sociale sur le territoire nous a amené tout naturellement à coconstruire et participer activement aux différentes éditions de « l'Été en nord », projet d'animation socioculturelle développé à l'échelle du quartier, porté par les acteurs associatifs et coordonné par le Collectif Bordonor. Ainsi les habitants ont pu assister à des représentations théâtrales ou culturelles diverses et partager des moments conviviaux tels que les banquets ou pique-niques rue Joséphine ou au « Jardin de Ta Sœur », en préfiguration d'un lieu partagé permettant d'investir l'espace public et citoyen.



D'autres temps forts portés par les partenaires ou le centre social ont représenté également des occasions de vivre et de faire ensemble comme les « Festilire » de l'association Le Quai Aux Livres, les temps forts autour du chocolat ou du pain du centre social, les P'tits Couch'tard du Collectif Bordonor, de même que l'inauguration du Glob Théâtre, ou lors de la conférence climatique de la ville de Bordeaux pour lesquels la Miam était sollicitée dans la réalisation d'un buffet.



### **3. *Axe 3 : agir et faire évoluer au niveau local le Développement Durable dans le cadre de l'Agenda 2030***

- *Réinterroger l'ensemble du centre sur la question des achats responsables, de la gestion et production de nos déchets.*
- *Valoriser et sensibiliser nos initiatives autour des pratiques alimentaires.*



C'est peut-être l'objectif dont nous sommes le plus loin, tel que présenté dans le précédent projet, malgré des efforts significatifs et des actions clairement inscrites dans le cadre des objectifs du développement durable.

On ne peut dire que le centre social a rayonné et largement impulsé des comportements au niveau local, au sens d'une inscription d'un accompagnement du changement en matière de développement durable à l'échelle du territoire ou du quartier, notamment en référence à l'Agenda 2030.

En revanche, à l'échelle du centre social et de ses adhérents, plusieurs projets et actions se sont inscrits dans cette démarche, selon des items comme la sobriété, la résilience ou l'éducation en matière de consommation et d'impact sur l'environnement.



Dans les petits gestes du quotidien, des actes sont posés en matière de gestion des déchets, d'achats responsables et durables, de choix de matériaux ou de matières, de gestion des énergies (gaz - électricité - eau...), de recyclage des matériels obsolètes etc.

À plus grand échelon, le travail autour de l'alimentation et de ses aspects durables et équitables, déployé dans les projets MIAM ou SSA constitue un engagement et revêt une valeur éducative auprès des personnes investies, toutes générations confondues. Ces principes ne seront évidemment pas remis en question dans le projet à venir, tant ce travail s'effectue sur un temps long.



Enfin, concernant l'aspect des relations humaines, le centre social a une approche mesurée et attentive en matière de bien-être au travail. La recherche de relations respectueuses et de postures adaptées fait partie des points d'attention du pôle direction envers l'ensemble des personnes, dont les salariés bien évidemment.

## **II. Difficultés particulières rencontrées lors de la précédente période d'agrément**

### **1. Les crises successives :**

Sans revenir longuement sur les crises qui se sont succédé, il est tout de même important ici de souligner l'impact qu'elles ont eu sur la dynamique du projet global du centre social.

La crise dite de la Covid 19, a bien entendu endommagé le lien social entre les personnes et il a fallu attendre encore plusieurs mois avant de retrouver des relations « normales » dans les différents espaces : publiques, associatifs, institutionnels, privés etc. Cette crise est intervenue au moment du lancement du projet du Laboratoire de transformation alimentaire de la MIAM, mettant à mal le modèle économique pensé pour ce projet. En effet, tous les projets en lien avec la restauration s'étant arrêtés, l'utilisation du Labo' n'a pas été « rentabilisée » immédiatement.

Chez les jeunes enfants, nous mesurons aujourd'hui les effets de cette crise dans leur développement et comportement. En effet, les enseignants évoquent souvent certaines traces d'une prime enfance passée en présence des mesures sanitaires (dont les masques) ou confinée et donc sans socialisation physique durant les premiers mois voire années après la naissance. Les accueils de loisirs se trouvent également concernés et doivent prendre en compte ce phénomène nouveau dans l'accueil des 3 - 5 ans.

### **2. Des effets dominos :**

S'en est suivi la période anxiogène liée au conflit entre l'Ukraine et la Russie, « la guerre à nos portes », et les conséquences économiques qui en ont découlées dont l'impact très important sur les coûts de l'énergie et des matières premières. Le public des centres sociaux s'en trouve évidemment impacté, renforçant le besoin en accompagnement social dans un contexte de fermeture des « guichets » des différentes administrations.

Il en est de même pour les jeunes travailleurs et animateurs des dispositifs d'accueil des enfants dans nos structures. Précarisés de la même manière, ces personnels ne restent pas dans les postes que nous leur proposons puisqu'ils ne leur permettent pas de se loger ou de vivre de façon satisfaisante, notamment dans une agglomération comme Bordeaux.

Le centre social connaît donc, comme la plupart des structures d'animation, un « turn over » permanent, voire des carences de postes plus ou moins prolongées, mettant à mal les équipes, obligées de faire un travail exigeant sous une forme d'encadrement « dégradée ».



En réaction à ce phénomène de manque d'attractivité des métiers de l'animation socioculturelle, le syndicat employeur de la branche du lien social et familial a initié une réflexion et entamé une démarche de revalorisation des salaires de la branche. Celle-ci venant se concrétiser dans cette période peu favorable (Janvier 2024), elle impacte donc à son tour les budgets des structures d'animation, dont le nôtre.



### **3. Les effets de la gestion budgétaire sur les ressources humaines :**

Depuis plusieurs années, et même avant les crises successives et leurs impacts conjugués, les centres sociaux connaissent des difficultés liées à l'absence de corrélation entre l'augmentation des financements publics et celle des salaires. Pour le Centre Social et Familial Bordeaux-Nord cela se traduit depuis plusieurs années par le non-remplacement de certains postes (arrêts maladie - départs etc.) ou la diminution des heures dédiées à certaines missions transversales et inscrites dans le « cahier des charges » d'un centre social.



En réaction à ce constat alarmant, relevé par les centres sociaux bordelais (comme au niveau départemental ou national), un audit a été décidé par la ville de Bordeaux (en association avec la CAF de la Gironde) auprès de ces différentes structures afin d'évaluer les besoins, carences, bonnes ou mauvaises pratiques et d'objectiver les attributions de subventions de fonctionnement à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs. Hélas, ce travail ayant tardé à se mettre en place en raison des procédures d'appel à candidature et des règles d'attribution de marchés, il ne sera pas possible de conclure l'attribution financière de la Ville pour le projet 2025 et à suivre avant la fin de la démarche de renouvellement d'agrément, ce que nous regrettons évidemment vivement.



### **4. Une gestion des bâtiments et des fluides toujours problématique :**

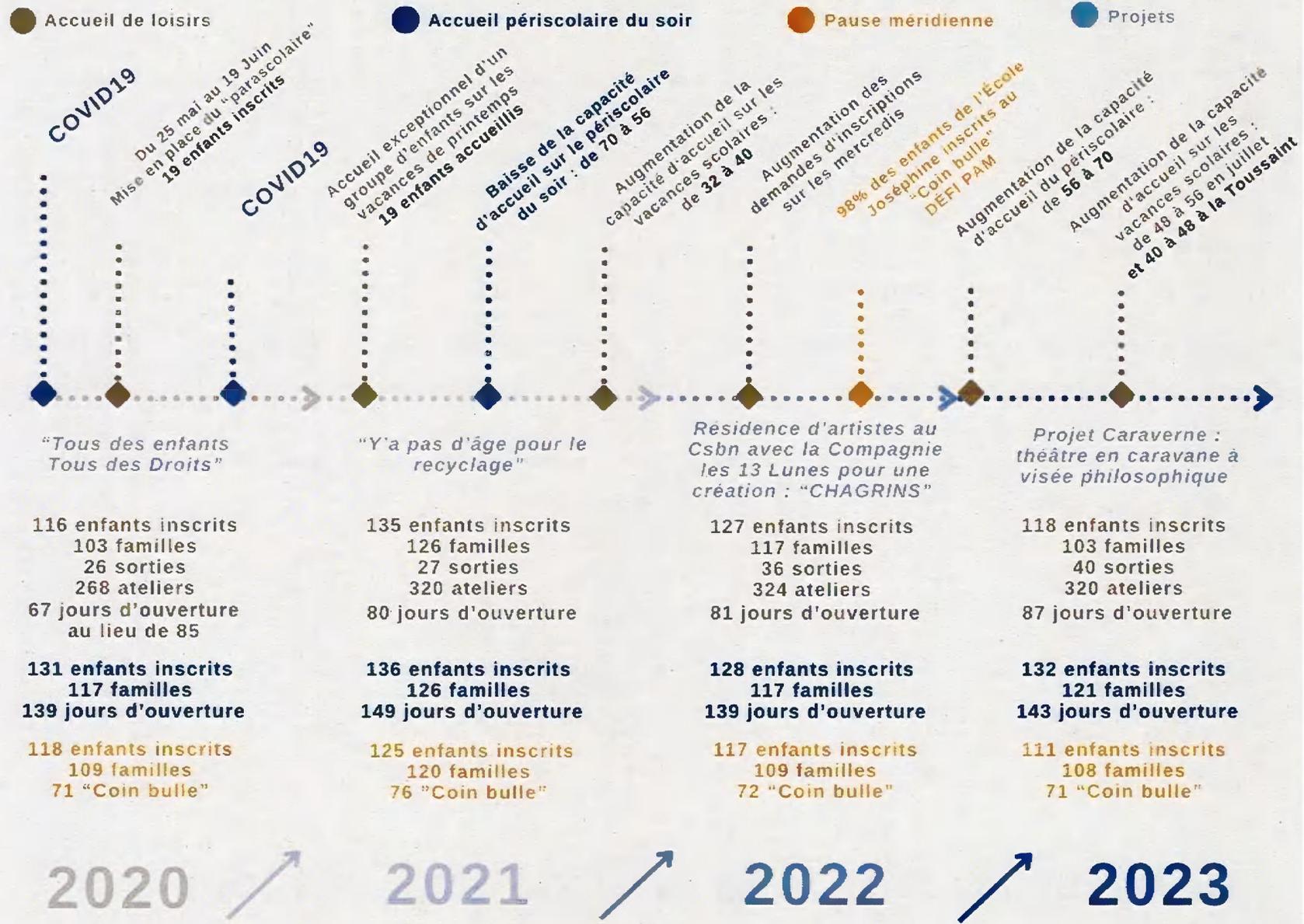
Pointé à plusieurs reprises dans les rencontres avec les élu.e.s et techniciens de la Ville de Bordeaux, l'accompagnement de la commune sur les questions bâtementaires et de gestion des fluides continue à poser question. En effet, lors du renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux, nous avons évoqué les difficultés pour notre structure associative de gérer le vieillissement du bâtiment et l'entretien quotidien de celui-ci.



La Ville, propriétaire des locaux, a transféré cette compétence à la Métropole pour ce qui nous concerne et a reconduit les termes antérieurs, à savoir la charge financière de toute réparation et entretien interne, quand elle assume l'entretien des murs (ce qui n'est pas efficient non plus en réalité).

De plus, la Ville ajoute désormais la charge d'un loyer dépassant le symbolique puisque représentant plusieurs milliers d'euros dans notre budget. Enfin, la gestion des fluides nous incombe entièrement, ce qui pose des questions en termes d'équité à l'échelle des structures bordelaises.

# Action N°1.1 - Loisirs Éducatifs Petite Enfance



13

# Action N°1.1 - Loisirs Éducatifs Enfance

14



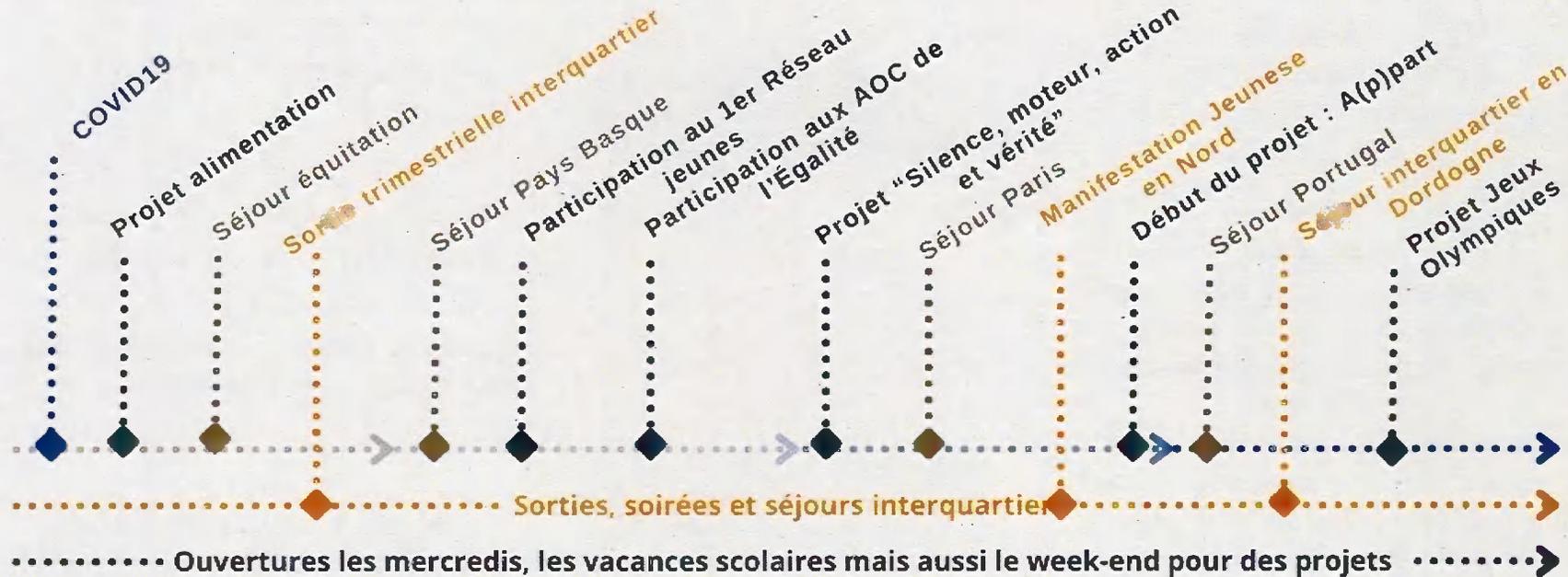
# Action N°1.1 - Loisirs Éducatifs Jeunesse

● Accueil jeunes

● Interquartier

● Séjours

15



41 jeunes inscrits

27 filles et 14 garçons

2 séjours avec 16 jeunes différents

2020

60 jeunes inscrits

34 garçons et 26 filles

3 séjours avec 25 jeunes différents

2021

60 jeunes inscrits

35 filles et 25 garçons

4 séjours avec 19 jeunes différents

2022

63 jeunes inscrits

30 filles et 33 garçons

3 séjours avec 26 jeunes différents

2023

# Action N°1.1 - Loisirs Éducatifs

## LES TOPS

Maintien du lien privilégié avec les familles.

Les accueils de loisirs se sont bien adaptés aux contraintes de la crise sanitaire.

Mise en place d'un accueil pendant le second confinement (avec une priorité donnée aux enfants à "besoins sociaux").

Suite aux différents confinements et restrictions sanitaires, place aux sorties nature et culture.

Réactivation du travail de passerelle maternels, élémentaires et jeunes.

Des partenariats solides, fidèles et innovants.

Lien privilégié avec les acteurs du quartier.

**Le Public**

**Le Projet**

**Les Partenaires**

## LES FLOPS

Accroissement des difficultés liées à la surutilisation des nouvelles technologies (vie en collectivité, expression, langage)

Difficultés à organiser des séjours pour les élémentaires et les maternels. Beaucoup de turn over dans les équipes.

Des moyens insuffisants pour répondre aux besoins des familles du quartier, notamment des enfants à besoins spécifiques.

De moins en moins de propositions d'offres culturelles pour les maternels.

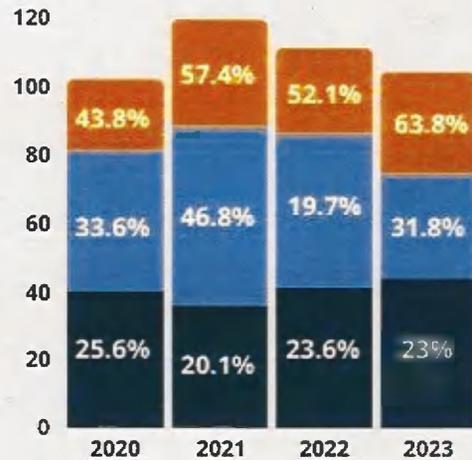
Manque de temps pour développer de nouveaux partenariats.

# Action N°1.1 - Loisirs Éducatifs

## Données Chiffrées

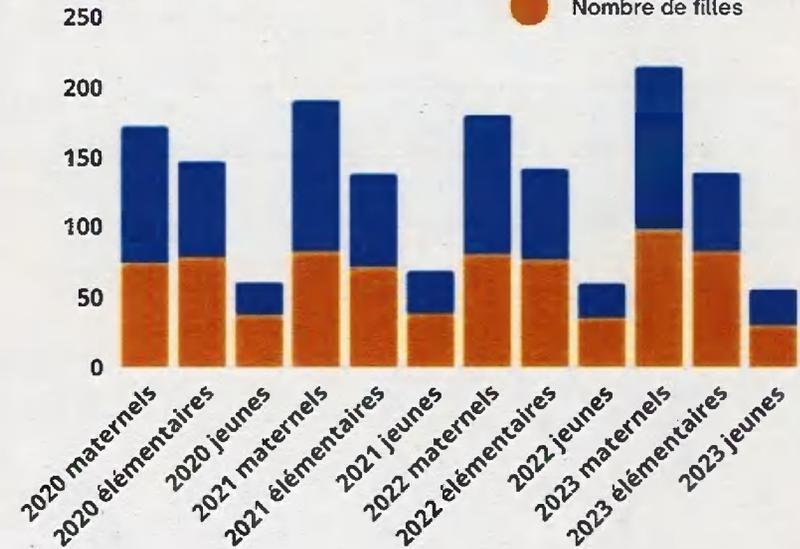
Nombre de familles monoparentales

- Maternels
- Élémentaires
- Jeunes



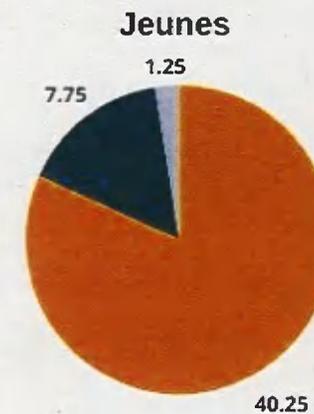
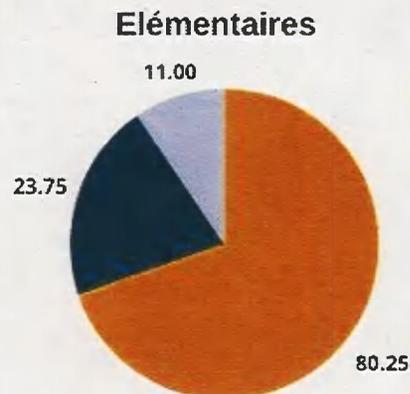
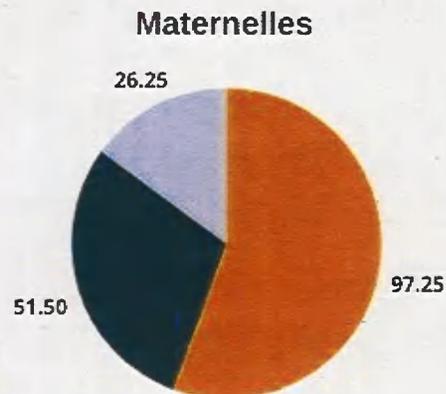
Mixité Garçons/Filles

- Nombre de garçons
- Nombre de filles



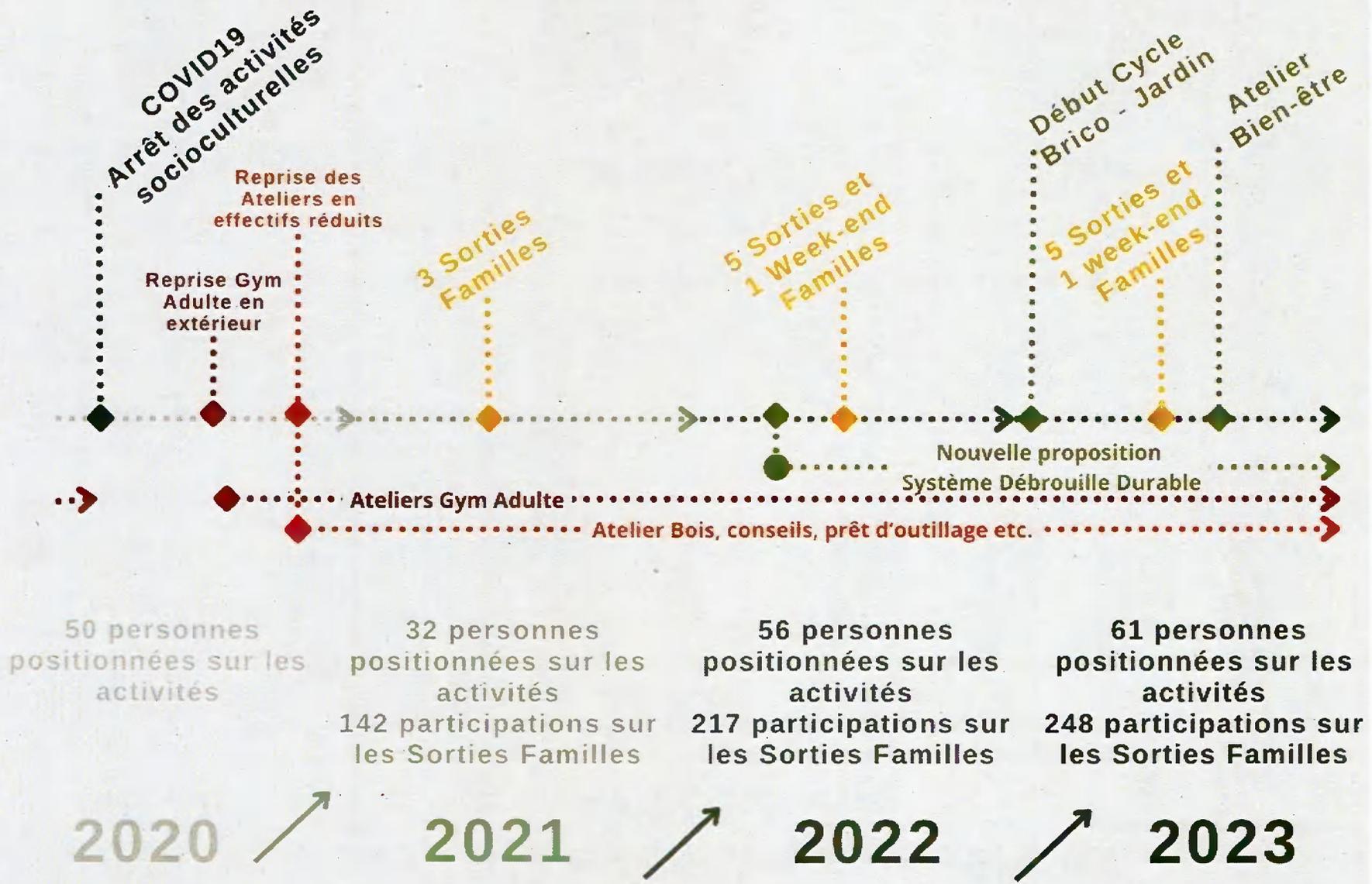
Répartition des familles en fonction du Quotient Familial (moyenne sur les 4 années)

- Quotient familial entre 0 et 900
- Quotient familial entre 901 et 2000
- Quotient familial supérieur à 2000



# Action N°1.2 - Activités Socioculturelles

18



# Action N°1.2 - Activités Socioculturelles

## LES TOPS

Un taux de fréquentation des Sorties Familles en constante augmentation, due entre autre à un travail de concertation en amont des actions.

Un groupe d'adhérents qui construit des propositions pour d'autres (Système DD).

Des projets construits avec les habitants : Sorties Familles, Système DD...

Augmentation du nombre de Sorties Familles et reprise des Week-end Familles à partir de 2022.

## LES FLOPS

Les publics des ateliers bois et gym circulent peu vers d'autres propositions du Centre Social.

Baisse de la fréquentation des cours de gym qui a entraîné un passage de 3 à 2 ateliers par semaine à partir de Septembre 2023.

Manque d'espaces, de moyens humains et financiers pour développer davantage les activités socioculturelles.

Le Public

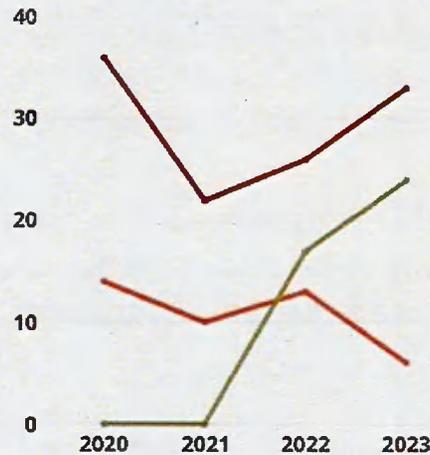
Le Projet

Les Partenaires



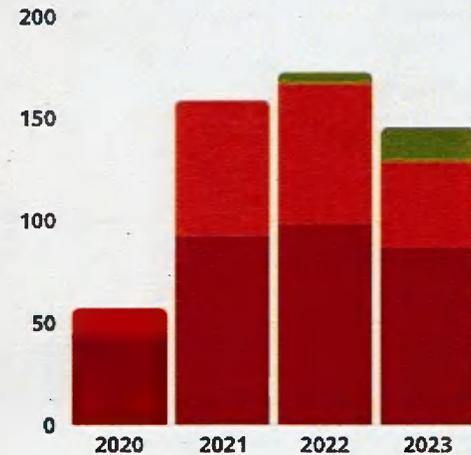
# Action N°1.2 - Activités Socioculturelles

## Données Chiffrées



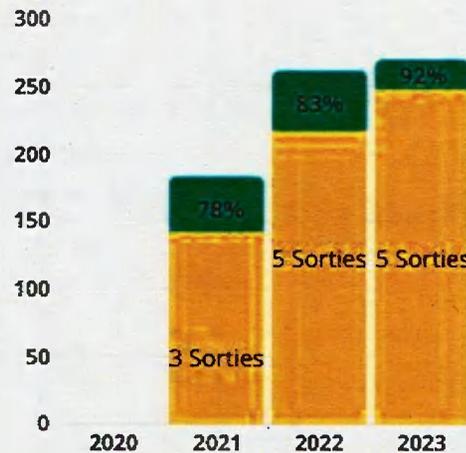
**Publics sur les Activités Adultes**

- Nombre d'adhérents sur les ateliers Gym
- Nombre d'adhérents sur les ateliers Bois
- Nombre d'adhérents sur les ateliers Système DD



**Nombre de propositions Activités Adultes**

- Nombre d'ateliers Gym
- Nombre d'ateliers Bois
- Nombre d'ateliers Système DD

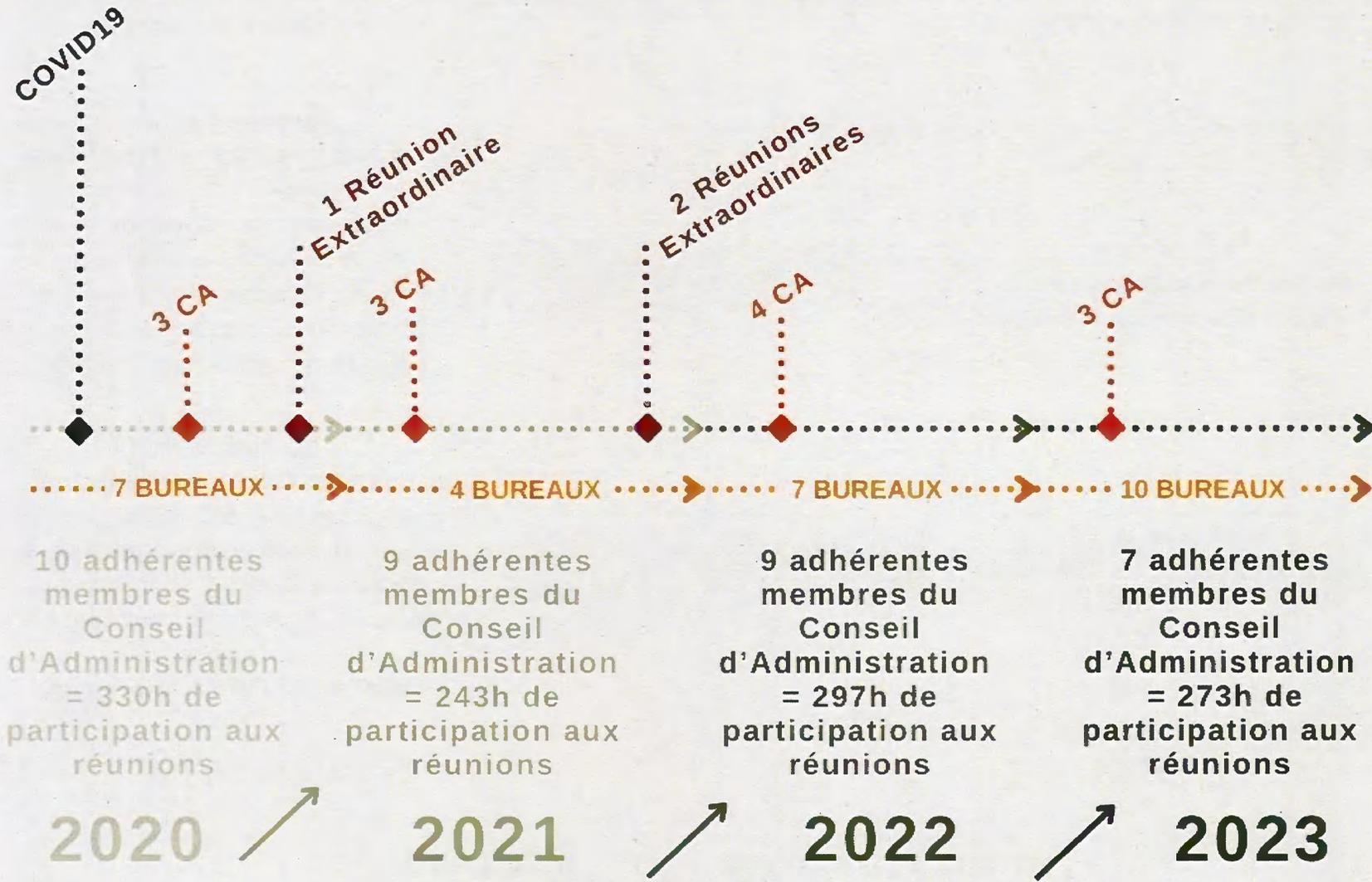


**Participations et Taux de fréquentation des Sorties Familiales**

- Nombre de participations
- Taux de Fréquentation

# Action N°1.3 - Gouvernance

21



## Action N°1.3 - Gouvernance

### LES TOPS

Un Bureau mieux repéré par les adhérents.  
Une présence quasi quotidienne de la Présidente, ce qui lui permet d'avoir une vision "au plus près" du terrain.  
Invitation des jeunes à participer à certaines séances, présentation de leurs projets.

Des temps d'explications et de consultations assez nombreux pour permettre aux membres d'exercer leur responsabilité et de se positionner par de vrais choix.  
Formations en binôme (salariés/bénévoles) sur l'animation de la vie sociale.

Une représentation quasi systématique de la Gouvernance lors de temps institutionnels en présence des partenaires (Ville, Département, CAF etc.)

### LES FLOPS

Une représentation des adhérents en baisse au sein du CA et du Bureau.

Manque de représentation de certains secteurs d'activité au sein du CA.

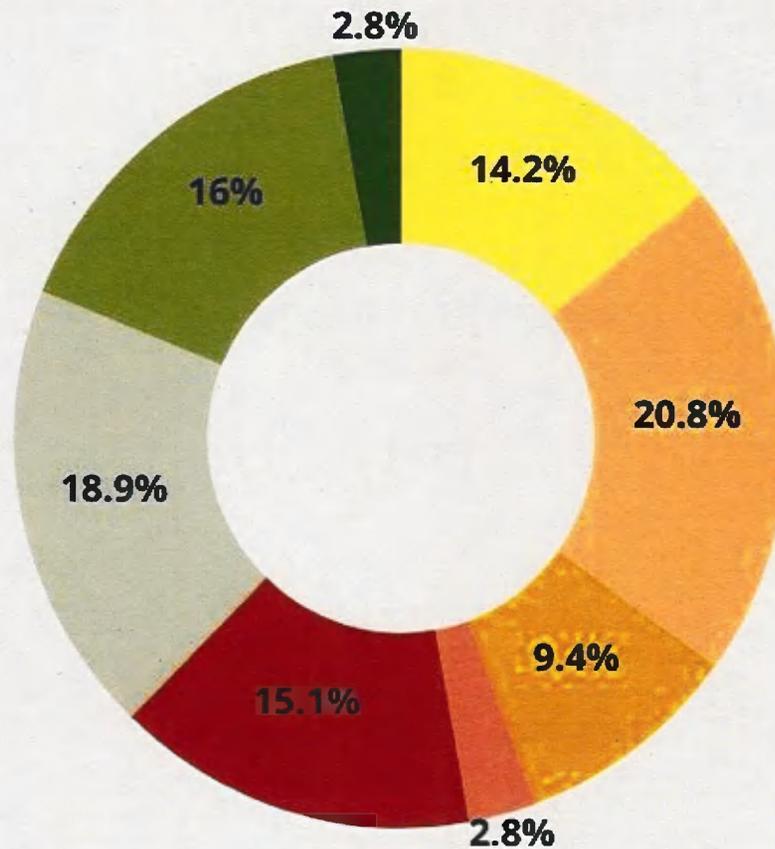
Peu d'échanges directs du CA avec les partenaires. Question du mandat et de la légitimité.

Le Public

Le Projet

Les Partenaires

## Action N°1.3 - Gouvernance Données Chiffrées

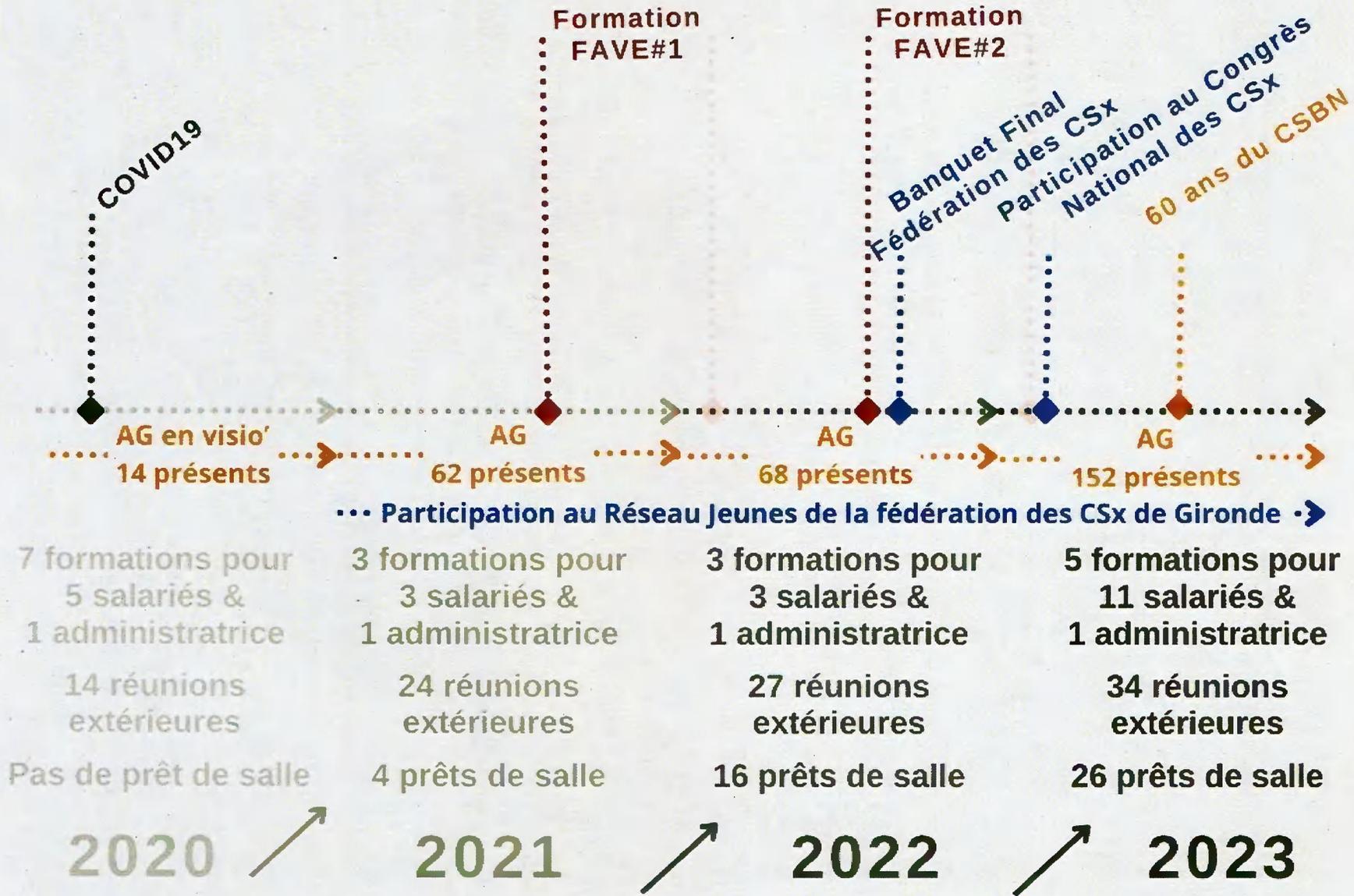


### Répartition en temps par Thématiques abordées

- Ressources Humaines
- Organisation Générale
- Vie du Centre / Vie Fédérale
- Projets
- Budget / Finances
- Crise sanitaire et effets
- Sujets / événements extraordinaires

# Action N°1.4 - Vie Associative

24



# Action N°1.4 - Vie Associative

## LES TOPS

Un engagement bénévole fort.  
Présence des jeunes du centre social dans la Vie Fédérale.

Un engagement constant au sein du Collectif de Ressources Culturelles Bordonor (CA, projet partenariaux etc).  
Participation aux initiatives innovantes et locales type SSA, avec le centre social siégeant au CA d'Aclimat'action.  
Une équipe de plus en plus formée au développement du pouvoir d'agir (FAVE).

Une représentativité croissante des administratrices sur les réunions extérieures avec les partenaires.

**Le Public**

**Le Projet**

**Les Partenaires**

## LES FLOPS

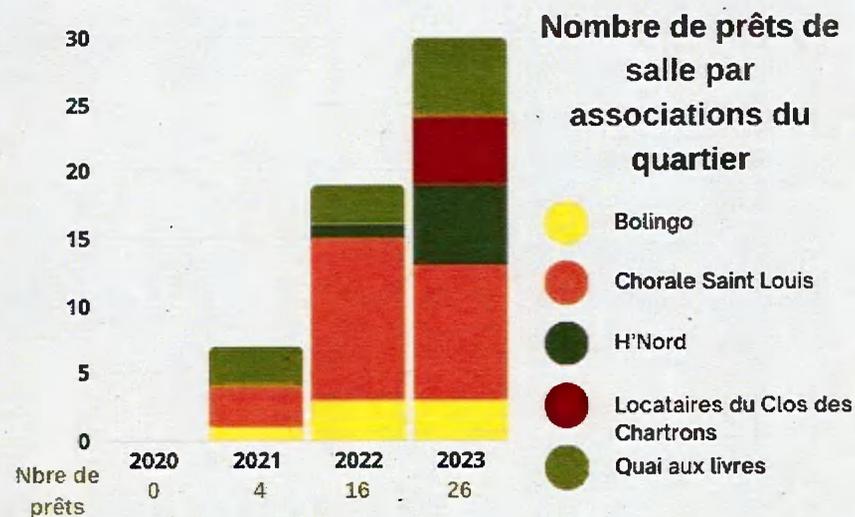
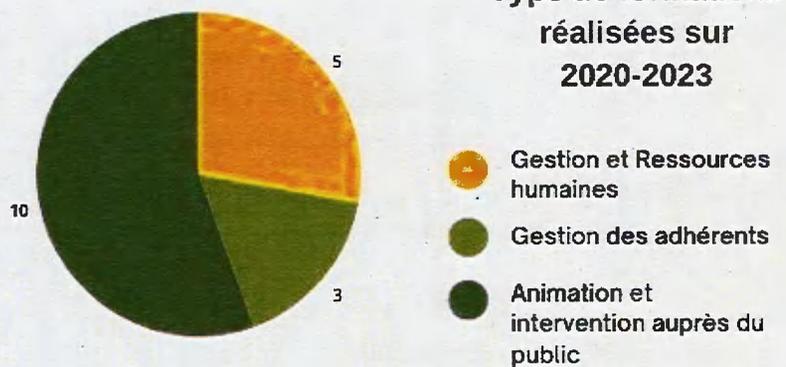
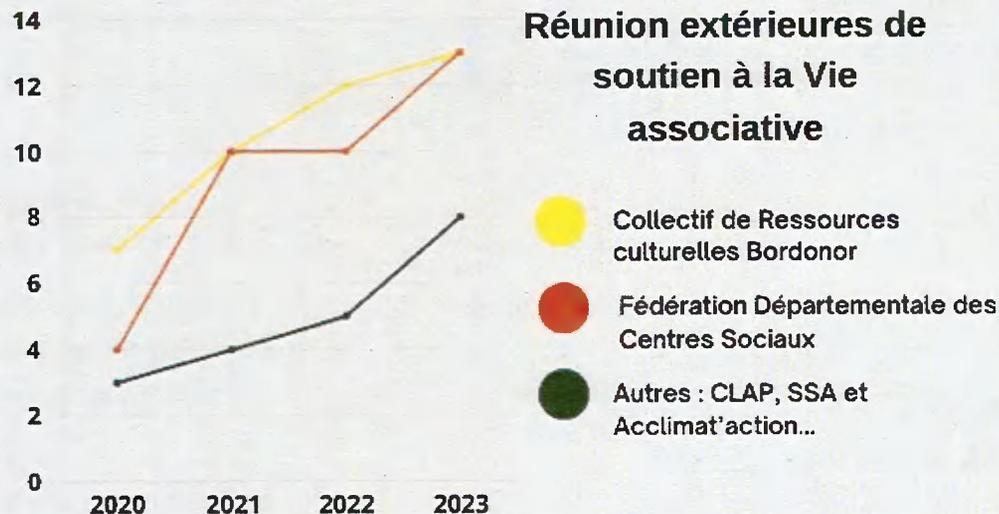
Nombre de bénévoles engagés mais encore insuffisant pour honorer l'ensemble des sollicitations extérieures.

Difficulté dans la pratique du "aller vers" : personnel contraint dans son temps de travail pour investir à hauteur des attentes.

Difficulté pour les salariés de représenter le centre social sur l'extérieur pour l'ensemble des sollicitations des partenaires associatifs et institutionnels.

# Action N°1.4 - Vie Associative

## Données Chiffrées



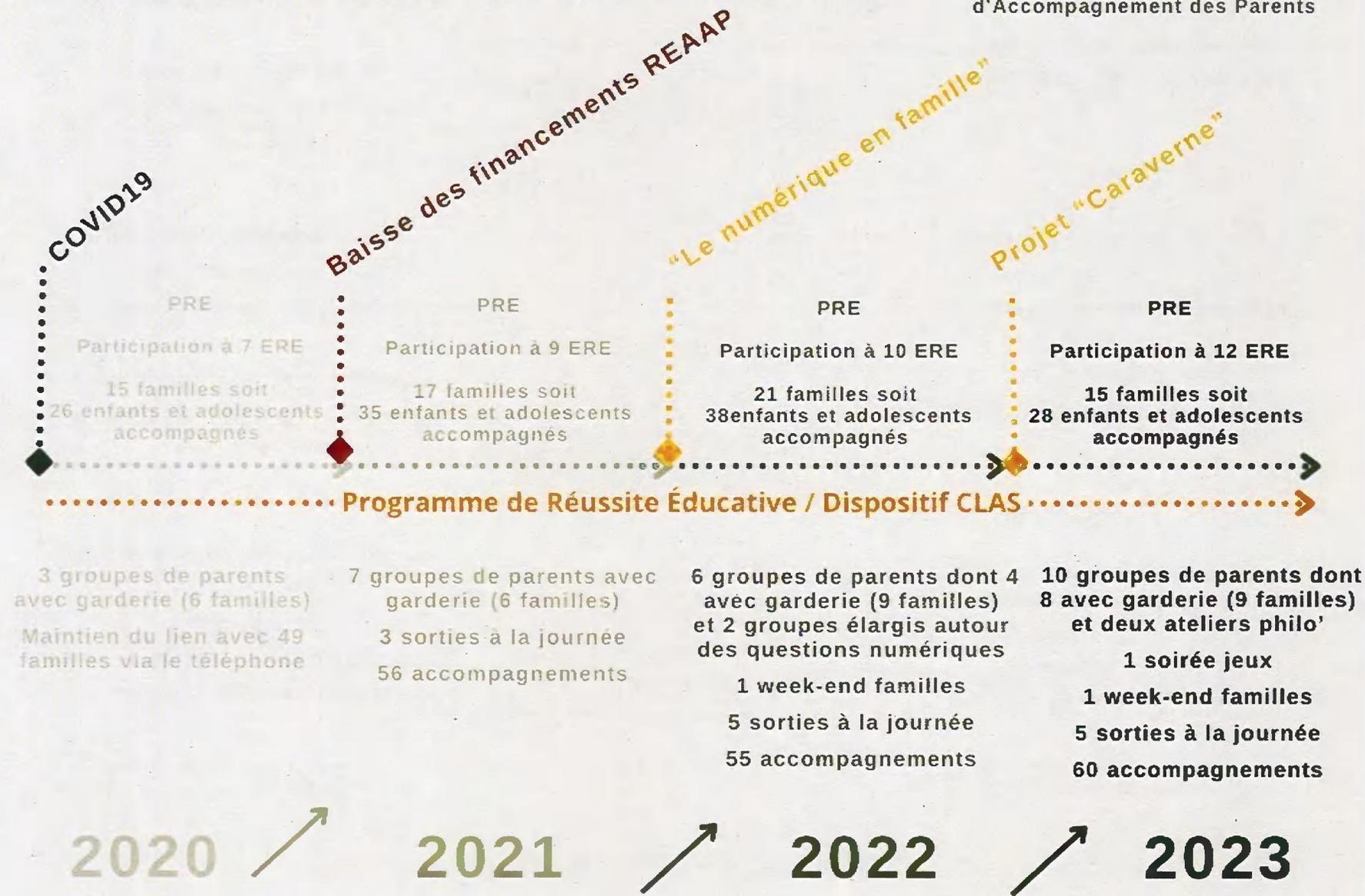
# Action N°1.5 -Parentalité

PRE : Programme de Réussite Éducative

ERE : Équipe de Réussite Éducative

REAAP : Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

27



# Action N°1.5 - Parentalité

## LES TOPS

Les familles ont bien identifié le Centre Social comme structure ressource.

Accueil de nouvelles familles.

La mise en place de la garderie qui facilite la participation.

Sorties et week-ends familles permettant d'appuyer les questions de parentalité.

Renforcement partenarial à l'échelle du territoire.

Des dispositifs complémentaires (CLAS / PRE) permettant un meilleur accompagnement.

Le Public

Le Projet

Les Partenaires

## LES FLOPS

Difficultés à renouer des liens et une dynamique collective.

Difficulté à associer les pères de famille.

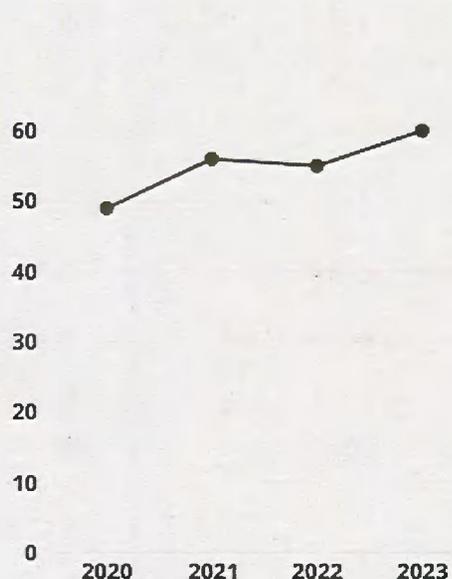
Moins d'actions financées dans le cadre du REAAP.

Un travail de prévention autour de l'univers numérique qui mériterait d'être développé.

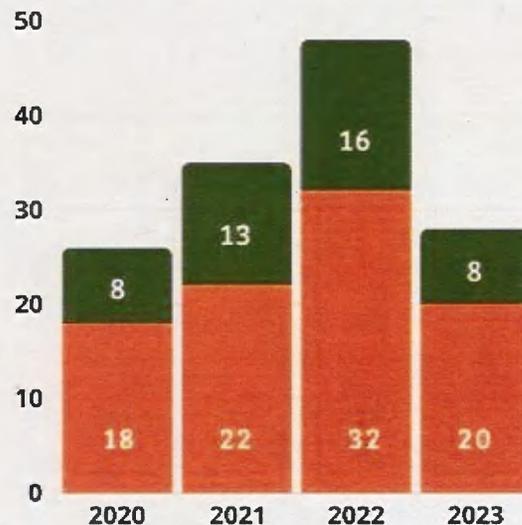
Difficultés à développer des projets collectifs avec les partenaires.

# Action N°1.5 - Parentalité

## Données Chiffrées

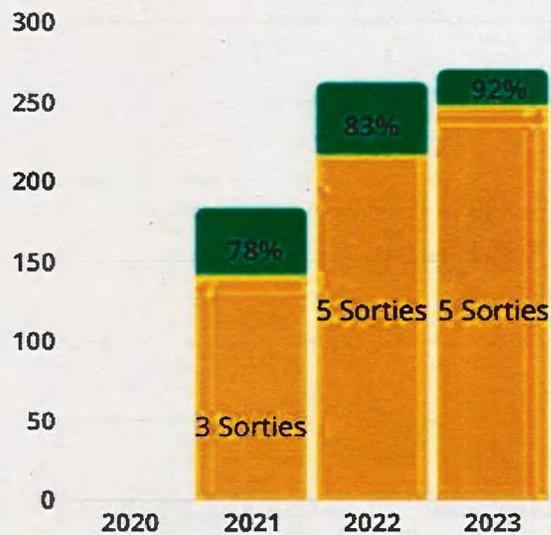


Nombre de familles accompagnées dans le cadre du REAAP et de la Mission ASE (Aide Sociale à l'Enfance)



Nombre d'enfants et de jeunes accompagnés dans le cadre du PRE

- Nombre d'enfants
- Nombre de jeunes

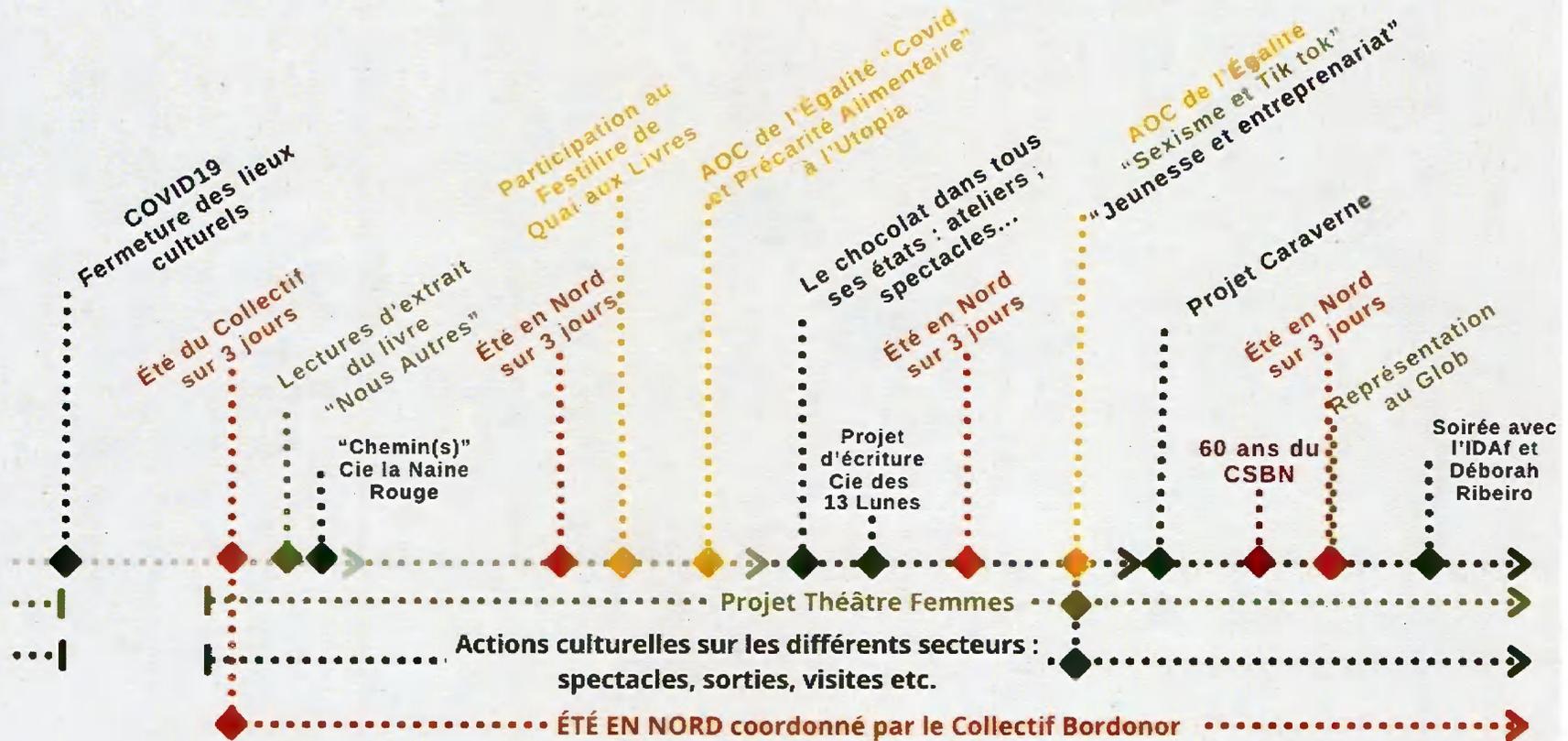


Participations et Taux de fréquentation des Sorties Familiales

- Nombre de participations
- Taux de Fréquentation

# Action N°1.6 - Actions culturelles

30



1 Temps Fort Culturel

Environ 400 participations

2020

3 Temps Forts Culturels

Environ 577 participations

2021

4 Temps Forts Culturels

Environ 946 participations

2022

4 Temps Forts Culturels

Environ 1800 participations

2023

# Action N°1.6 - Actions culturelles

## LES TOPS

Le réinvestissement progressif du public dans les propositions culturelles.

Le travail avec le Collectif de Ressources Culturelles Bordonor est un soutien incontournable dans la mise en œuvre du projet.

Un partenariat ouvert sur la ville et sur le quartier.

Quartier : Ricochet Sonore, Le Cerisier, La Clé des ondes etc. et un travail renforcé avec le Glob Théâtre.

Ville : Auditorium, Grand Théâtre, Musée d'Aquitaine, l'IDAF, le PLI etc.

Le Public

Le Projet

Les Partenaires

## LES FLOPS

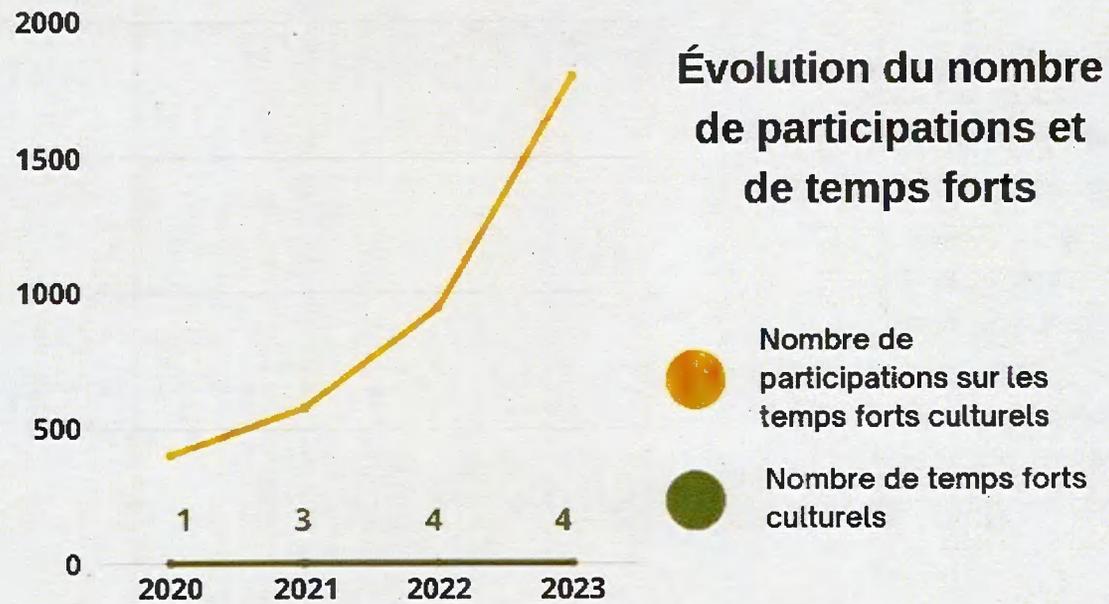
Très peu de propositions sur l'année 2020, du fait de la fermeture des lieux culturels.

Disparition du mi-temps dédié au projet culturel au sein du Centre Social.

Le projet culturel du centre s'incarne autour de temps forts réunissant des projets et des actions de secteurs. Avant il se déroulait sur un an et servait de base de lancement de projets et d'actions de secteurs.

Difficulté à trouver des subventions pour porter un projet culturel fort et transversal sur à minima un an

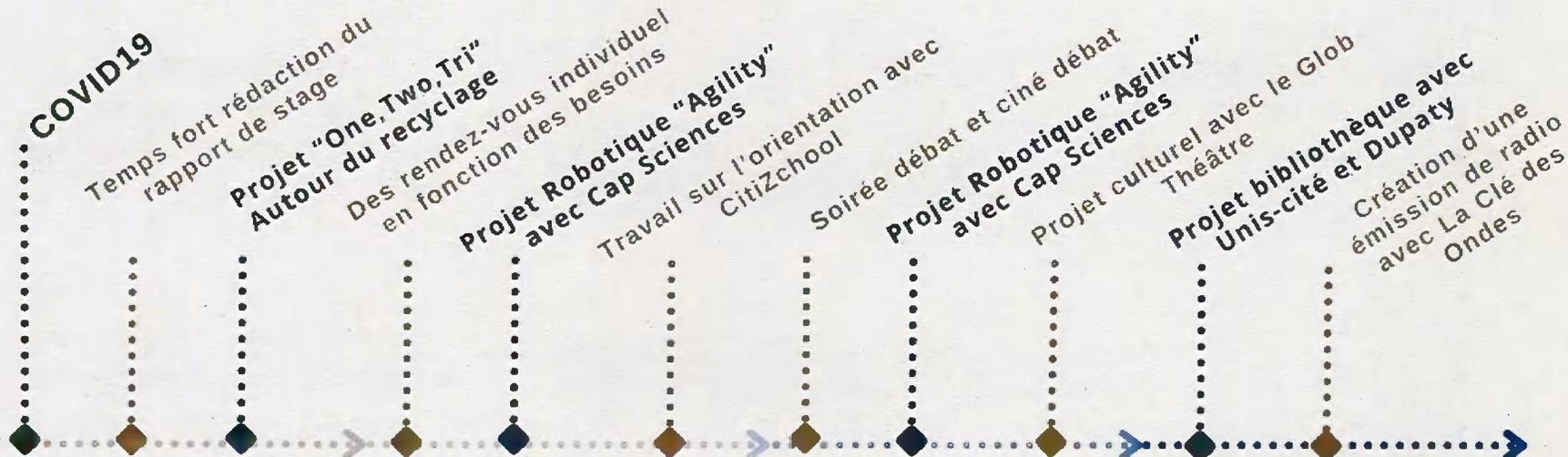
## Action N°1.6 - Actions culturelles Données Chiffrées



# Action N°2.1 - Scolarité

● Scolarité élémentaires      ● Scolarité jeunes

33



..... Compétences psychosociales, appuis méthodologiques, orientations, ouvertures culturelles .....

..... Lecture plaisir - Ateliers de discussion - Éducation Artistique - Éveil Corporel - Temps parents-enfants .....

2020	2021	2022	2023
48 jeunes 35 collégiens et 13 lycéens	52 jeunes 33 collégiens et 19 lycéens	49 jeunes 23 collégiens et 26 lycéens	46 jeunes 28 collégiens et 18 lycéens
84 séances	136 séances	116 séances	122 séances
73% des inscrits au CLAS fréquentent aussi l'ALSH	71% des inscrits au CLAS fréquentent aussi l'ALSH	75% des inscrits au CLAS fréquentent aussi l'ALSH	73% des inscrits au CLAS fréquentent aussi l'ALSH

2020



2021



2022



2023

## Action N°2.1 - Scolarité

### LES TOPS

Les parents ont bien repéré le Centre Social comme lieu ressource.

Bonne continuité entre l'action CLAS élémentaire et jeune.

Partenariat dynamique avec le collège Édouard Vaillant et l'école Dupaty.

Le dispositif du CLAS est bien intégré dans le tissu local qui favorise la mise en place des projets.

Le Public

Le Projet

Les Partenaires

### LES FLOPS

Incapacité à satisfaire toutes les demandes chez les élémentaires.

Difficulté à remobiliser les parents sur des temps parents - enfants.

Difficulté à mobiliser des jeunes sur une année complète.

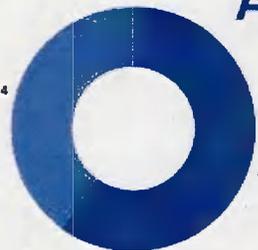
Difficulté à tisser des liens avec les autres établissements scolaires du quartier.

# Action N°2.1 - Scolarité

## Données Chiffrées

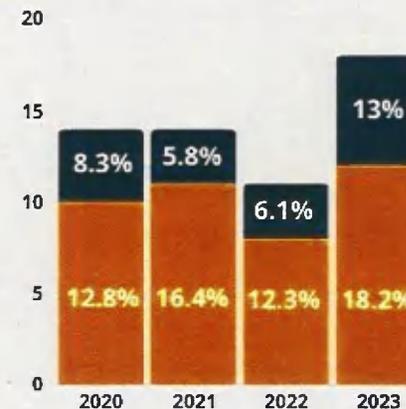
### Nombre de collectifs

- 6 collectifs d'environ 8 enfants
- 4 collectifs de 8 à 12 jeunes



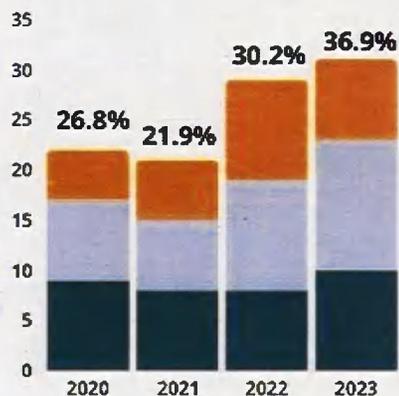
### Nombre d'enfants à besoins spécifiques accueillis

- Elémentaires
- Jeunes



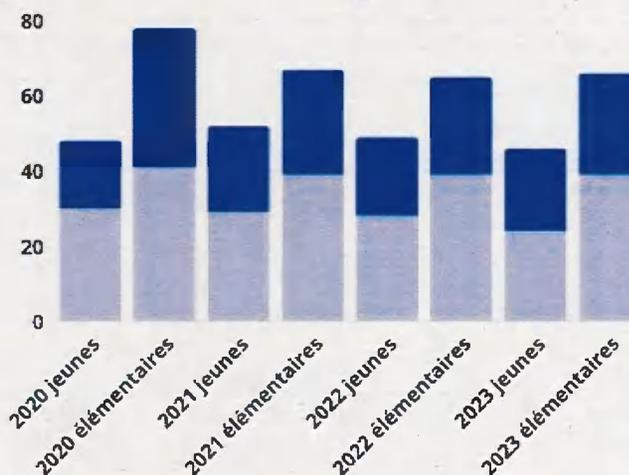
### Nombre de fratries inscrites

- Elémentaires
- Jeunes
- Commun



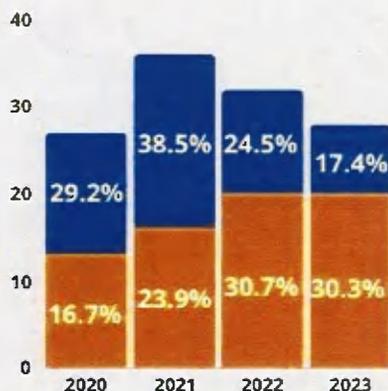
### Mixité Garçons / Filles

- Nombre de garçons
- Nombre de filles



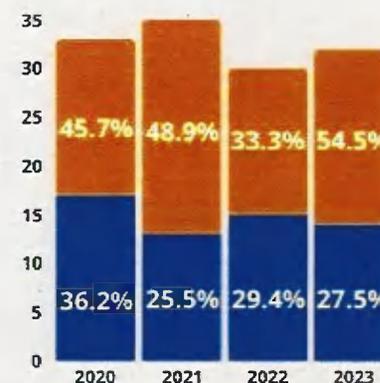
### Nombre d'enfants inscrits dans le dispositif du PRE

- Elémentaires
- Jeunes



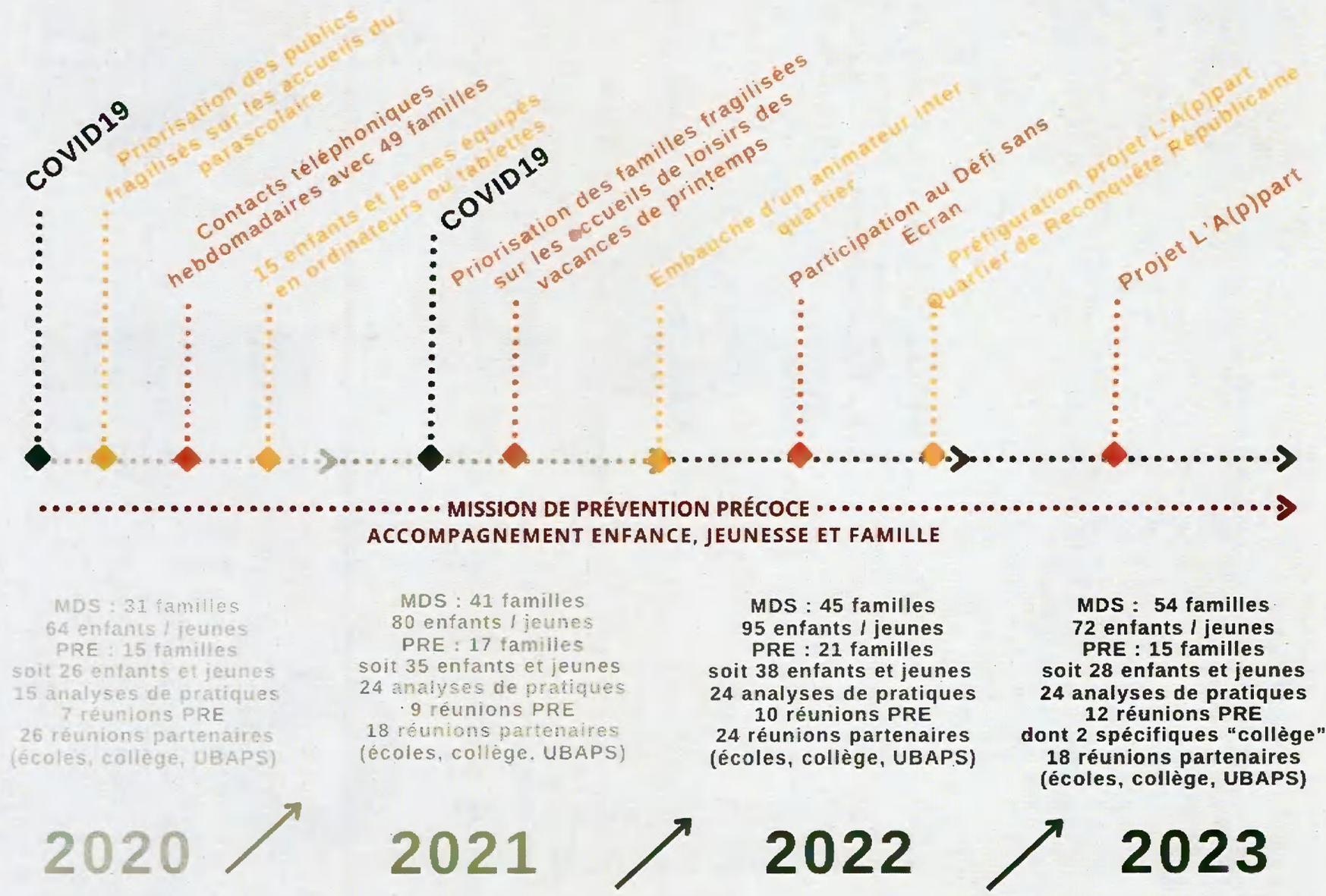
### Nombre de familles monoparentales

- Elémentaires
- Jeunes



# Action N°2.2 - Prévention

36



MDS : 31 familles  
64 enfants / jeunes  
PRE : 15 familles  
soit 26 enfants et jeunes  
15 analyses de pratiques  
7 réunions PRE  
26 réunions partenaires  
(écoles, collège, UBAPS)

MDS : 41 familles  
80 enfants / jeunes  
PRE : 17 familles  
soit 35 enfants et jeunes  
24 analyses de pratiques  
9 réunions PRE  
18 réunions partenaires  
(écoles, collège, UBAPS)

MDS : 45 familles  
95 enfants / jeunes  
PRE : 21 familles  
soit 38 enfants et jeunes  
24 analyses de pratiques  
10 réunions PRE  
24 réunions partenaires  
(écoles, collège, UBAPS)

MDS : 54 familles  
72 enfants / jeunes  
PRE : 15 familles  
soit 28 enfants et jeunes  
24 analyses de pratiques  
12 réunions PRE  
dont 2 spécifiques "collège"  
18 réunions partenaires  
(écoles, collège, UBAPS)

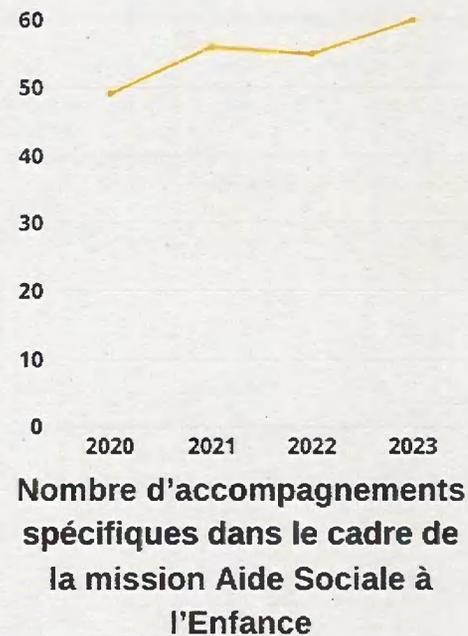
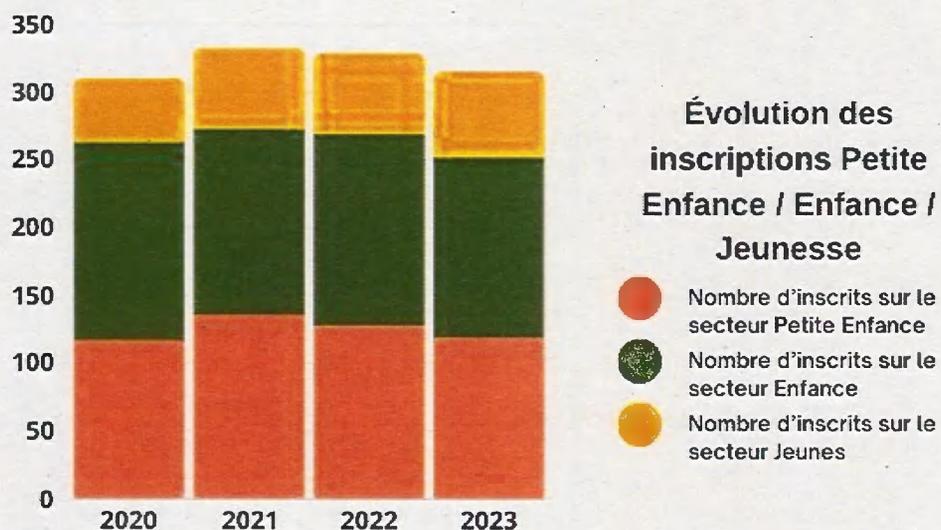
2020

2021

2022

2023

## Action N°2.2 - Prévention Données Chiffrées



# Action N°2.3 - Insertion Socio-Professionnelle

TEMPS FORTS SUR LA  
CONFIANCE EN SOI

TEMPS FORTS EXPÉRIMENTATION PRO'  
AUTOUR DE LA RESTAURATION

COVID19

Refonte du projet  
d'Insertion socio-  
professionnelle

Pratique théâtrale et  
gestion du stress

Semaine d'Immersion  
professionnelle

Oralité et prise de  
parole

Immersion traiteur  
Inauguration du Glob

La Cantine de  
Joséphine

Accompagnements  
Individuels uniquement

Atelier Collectifs et  
Accompagnements individuels

15 personnes  
accompagnées  
individuellement

45 personnes  
dont  
25 en collectif  
16 ateliers  
4 temps forts

53 personnes  
dont  
25 en collectif  
26 ateliers  
4 temps forts

58 personnes  
dont  
20 en collectif  
24 ateliers  
5 temps forts

2020

2021

2022

2023

# Action N°2.3 - Insertion Socio-Professionnelle

## LES TOPS

Le public identifie de plus en plus le Centre Social dans sa mission d'insertion socio-professionnelle.

Circulation du public transversale sur d'autres propositions du Centre Social.

Refonte du projet, affectation d'une salariée référente de l'action, redéploiement des actions collectives.

Nouvelle dynamique, remaillage partenarial à l'échelle du territoire, projets partenariaux.

**Le Public**

**Le Projet**

**Les Partenaires**

## LES FLOPS

Pas d'accueil de groupes lié au Covid en 2020, pas d'accompagnement collectif.

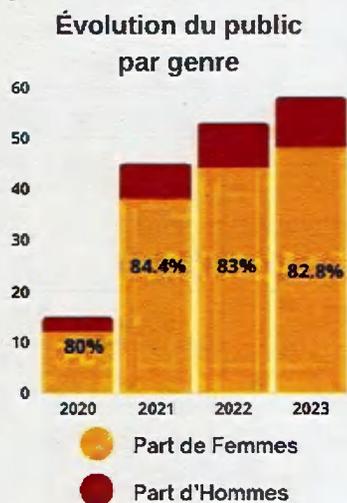
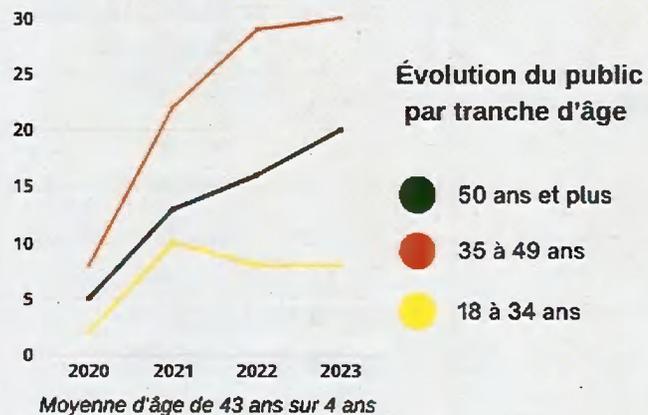
Départ à la retraite et non remplacement en 2020 de la chargée du projet.

Sur 2020, accompagnements individuels uniquement, liés au Covid.

Complexité à rendre lisible le travail d'accompagnement socio-professionnel existant sur le Centre Social.

# Action N°2.3 - Insertion Socio-Professionnelle

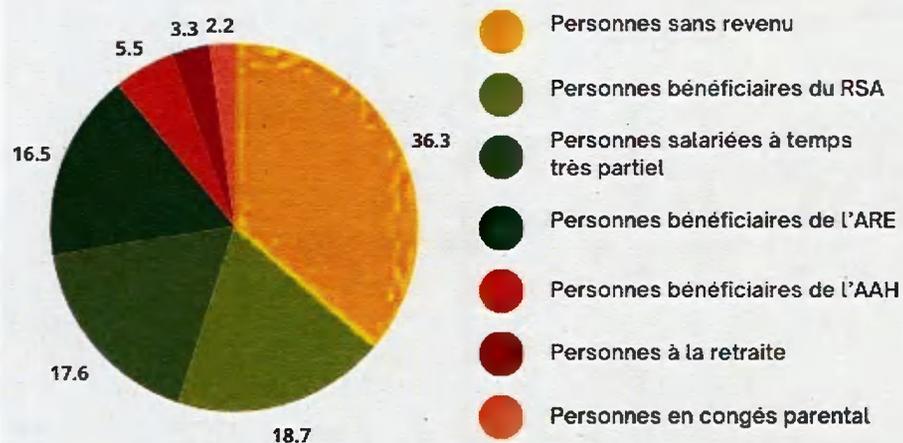
## Données Chiffrées



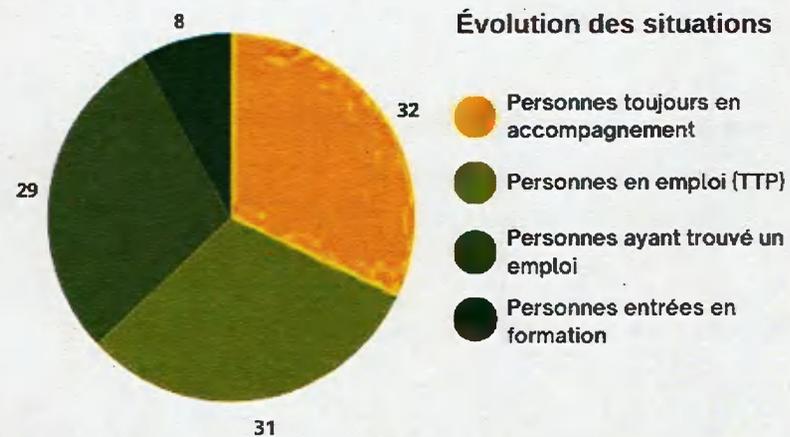
**Situations du public en début d'accompagnement**



**Situation financière des personnes en début d'accompagnement**



**Évolution des situations**



# Action N°2.4 - Ateliers Socio-linguistiques

LES THÉMATIQUES PÉDAGOGIQUES STRUCTURENT L'APPRENTISSAGE SOCIO-LINGUISTIQUE



**68 apprenants**  
 dont 37 en savoirs de base  
 31 FLE  
 32 nationalités différentes  
 98 séances

**86 apprenants**  
 dont 44 en savoirs de base  
 42 FLE  
 39 nationalités différentes  
 138 séances

**85 apprenants**  
 dont 37 en savoirs de base  
 48 FLE  
 34 nationalités différentes  
 178 séances

**123 apprenants**  
 dont 50 en savoirs de base  
 73 FLE  
 42 nationalités différentes  
 292 séances

2020

2021

2022

2023

## Action N°2.4 - Ateliers Socio-linguistiques

### LES TOPS

**Le public identifie clairement le travail autour des apprentissages linguistiques et culturels, proposé en ateliers socio-linguistiques.**

**Un public volontaire, motivé et curieux.**

**Adaptation d'ateliers linguistiques en ligne pendant le Covid.**

**Prise en compte globale de la personne.**

**Évolution tridimensionnelle du projet : enseignement, culture, société.**

**Participation du public aux différentes actions du centre social.**

**Nouvelle dynamique et élargissement de la typologie des partenariats.**

**Le Public**

**Le Projet**

**Les Partenaires**

### LES FLOPS

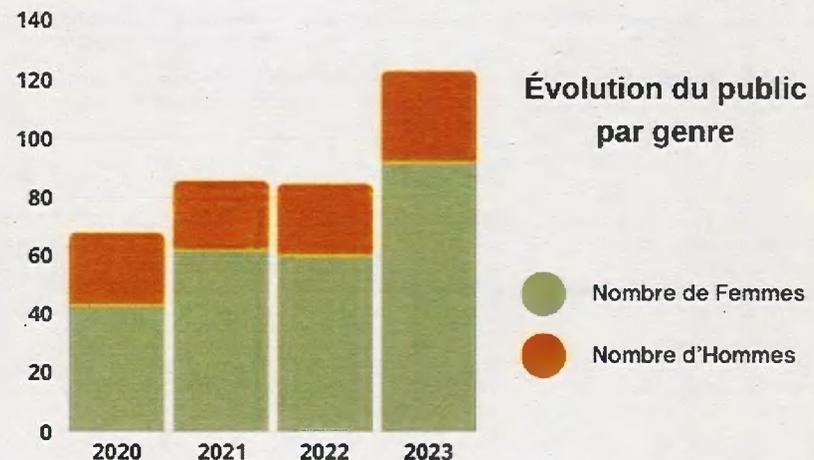
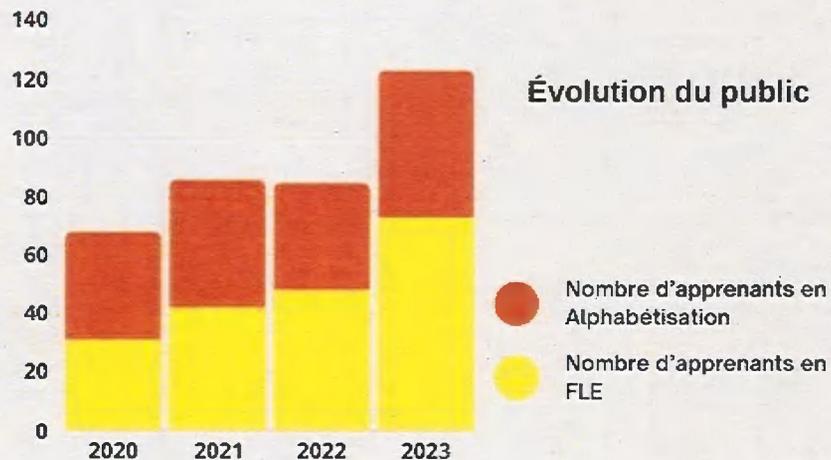
**Diminution du public, car non aguerri au numérique, pendant la période Covid.**

**Des situations individuelles de plus en plus complexes et des relais de plus en plus difficiles à trouver.**

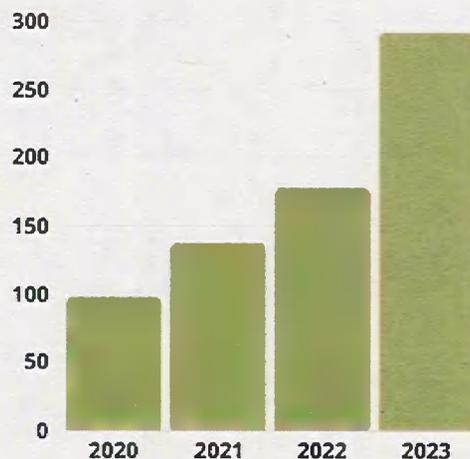
**Des financements insuffisants et en diminution.**

# Action N°2.4 - Ateliers Socio-linguistiques

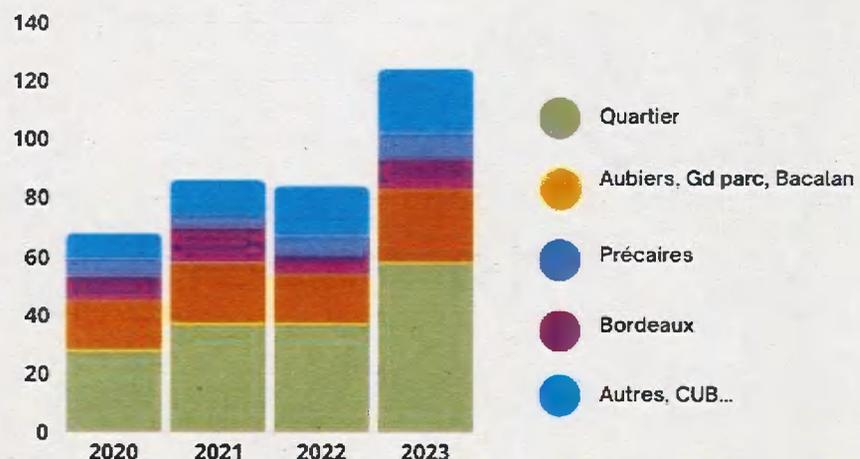
## Données Chiffrées



**Nombre de séances**

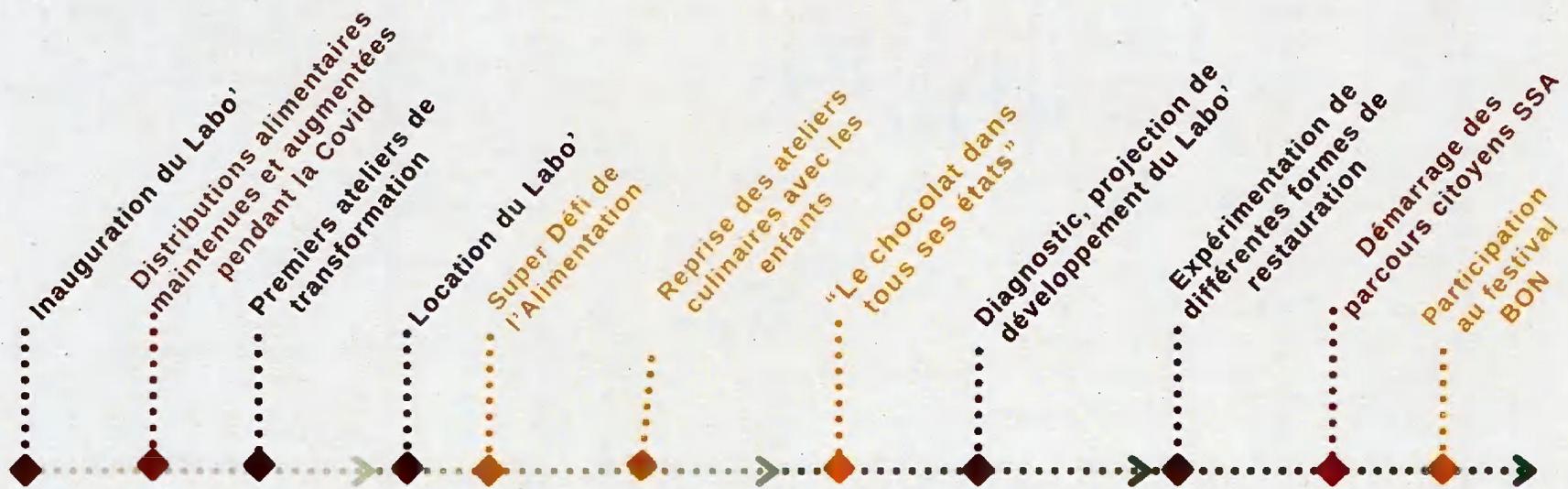


**Lieux d'habitation**



# Action N°2.5 - MIAM

44



- Axe 1** : Expérimentation et éducation aux pratiques alimentaires durables : ateliers culinaires et jardin, cafés toqués etc.
- Axe 2** : Participation, solidarité et partage : groupement d'achat, soutien alimentaire
- Axe 3** : le laboratoire, cuisine sociale et solidaire : transformations, locations, expérimentations

**35 ateliers**  
**367 participations**  
 74 familles soutenues  
 soit 243 personnes  
 99kg de légumes transformés  
 6 journées de location

**64 ateliers**  
**446 participations**  
 66 familles soutenues  
 soit 195 personnes  
 938 kg de légumes transformés  
 31 journées de location

**72 ateliers**  
**745 participations**  
 69 familles soutenues  
 soit 203 personnes  
 694 kg de légumes transformés  
 69 journées de location

**66 ateliers**  
**754 participations**  
 68 familles soutenues  
 soit 201 personnes  
 240 kg de légumes transformés  
 218 journées de location  
 Réorientation du projet

2020

2021

2022

2023

# Action N°2.5 - MIAM

## LES TOPS

Une implication des publics dans les différentes propositions.

Un engagement bénévole fort.

Une approche globale, transversale, protéiforme et tout public.

Ouverture du Labo' de transformation.  
Embauche d'un animateur cuisinier.  
Évolution du projet du Labo' comme base d'exploration de différentes formes alimentaires.

Des propositions en évolution permanente : la Miam comme terrain d'exploration et d'innovation sociale.  
Participation à la mise en place d'un prototypage de Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Un partenariat diversifié, engagé et engageant.

**Le Public**

**Le Projet**

**Les Partenaires**

## LES FLOPS

Une précarité en augmentation accentuée par l'inflation et le tout numérique.

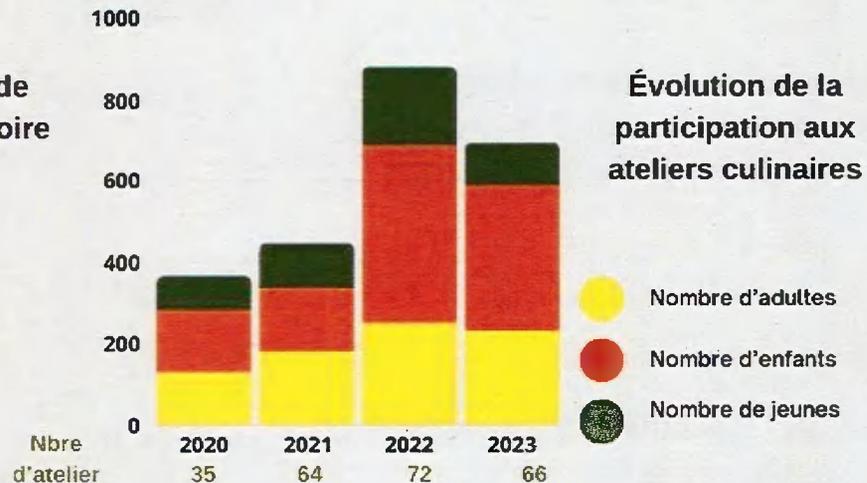
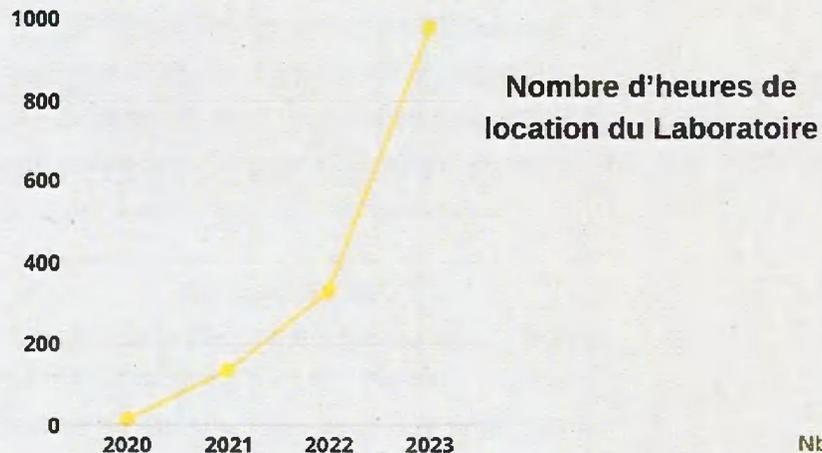
Une mobilisation des bénévoles post-covid difficile.

L'impossibilité de répondre positivement à toutes les demandes d'aide alimentaire.

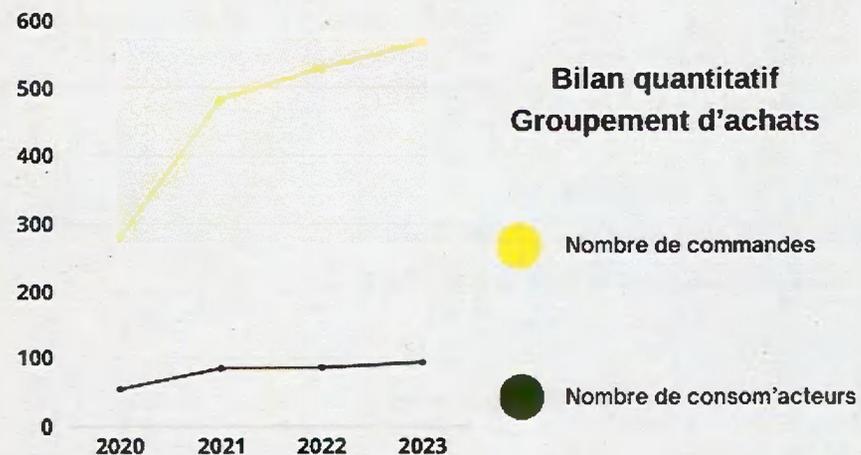
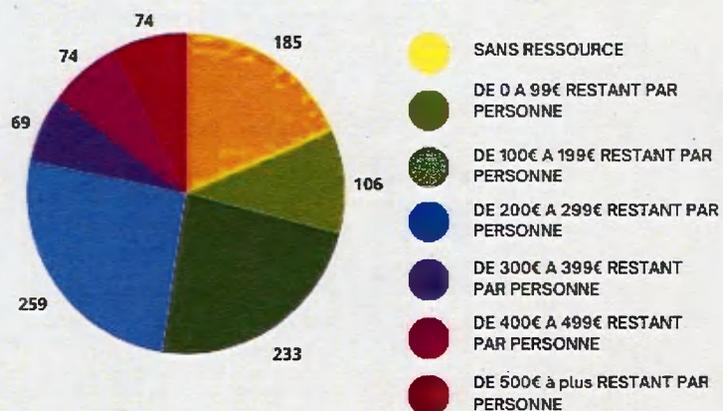
Les sachets de légumes n'ont pas trouvé totalement leur public et n'ont pu être commercialisés.

# Action N°2.5 - MIAM

## Données Chiffrées



**Répartition des familles inscrites à l'aide alimentaire entre 2020 et 2023 selon leur reste à vivre mensuel par membre du foyer**



# Action N°2.6 - Inclusion Numérique

**CENTRE SOCIAL DEVIENT  
POINT NUMÉRIQUE CAF**

**CAPSULES THÉMATIQUES AUTOURS DE  
SITES ADMINISTRATIFS DU QUOTIDIEN**

**COVID19**

Maintient des formations à distance via Zoom pendant les confinements

Dons d'ordinateurs pour équiper les usagers (15 familles)

Entrée dans le dispositif ALADDIN de Bordeaux Métropole : travail spécifique sur le mail

Programme Action Publique 2022 : dématérialisation des démarches administratives les plus courantes

5 Capsules thématiques sur l'année

2 Capsules thématiques sur l'année

Réflexion sur organisation du projet Inclusion numérique

Accompagnements

individuels uniquement à partir de Juin 2020

Ateliers collectifs et accompagnements individuels

43 personnes inscrites  
40 Ateliers collectifs tous niveaux

17 personnes inscrites  
28 ateliers collectifs tous niveaux

28 personnes inscrites  
35 Ateliers collectifs  
50 bénéficiaires de l'espace numérique

16 personnes inscrites  
46 Ateliers collectifs  
63 bénéficiaires de l'espace numérique

2020

2021

2022

2023

# Action N°2.6 - Inclusion Numérique

## LES TOPS

Beaucoup de demandes et d'attentes au niveau numérique.

Va-et-vient entre propositions collectives et accompagnements individualisés.

Différentes portes d'accès qu'offre l'espace numérique  
(capsules numériques, ateliers collectifs, rdv permanences CAF / Administrations etc.)

Travail en co-construction avec les autres secteurs du Centre Social : Insertion socio-professionnelle / Alpha - Fle / Scolarité etc...Mais aussi avec des partenaires externes : Emmaüs Connect, CAF, Pôle Emploi.

**Le Public**

**Le Projet**

**Les Partenaires**

## LES FLOPS

Mobilisation du public compliquée, malgré un fort besoin ressenti et exprimé.  
Il faut d'abord gérer l'urgence de la vie quotidienne, avant de s'octroyer du temps pour soi et ses apprentissages.

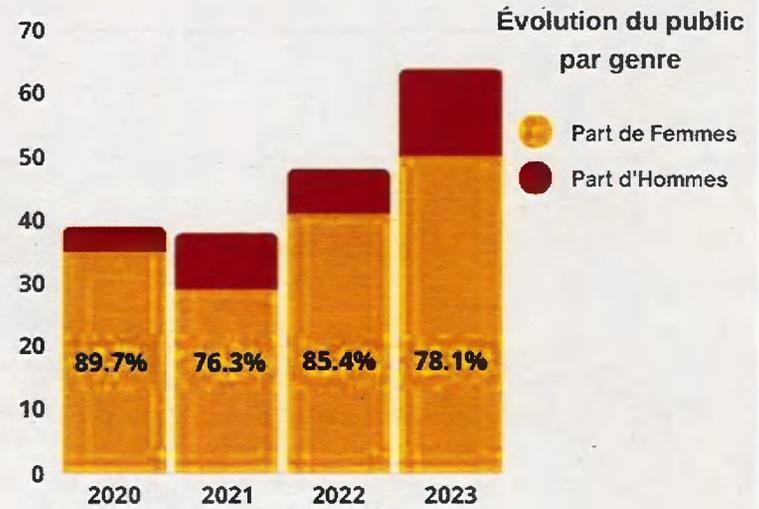
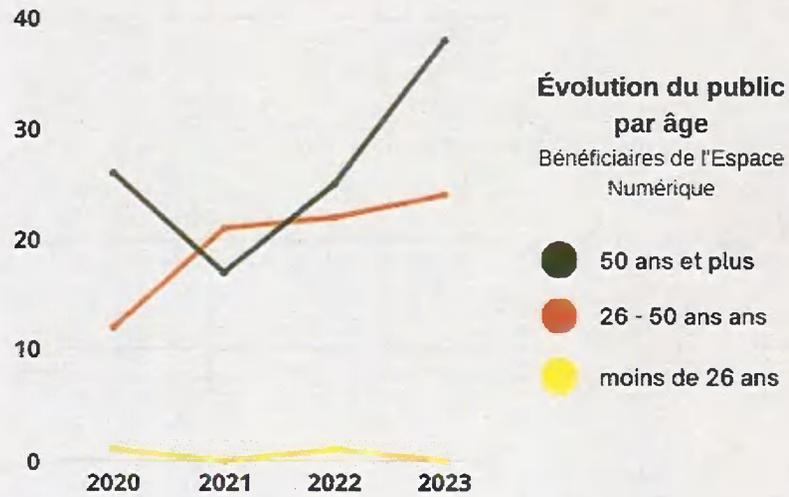
Démarches spécifiques non réalisables auprès de nos services : difficulté à orienter le public vers d'autres administrations / institutions.

Une demande omniprésente et croissante, d'accompagnement dans les e-démarches administratives.

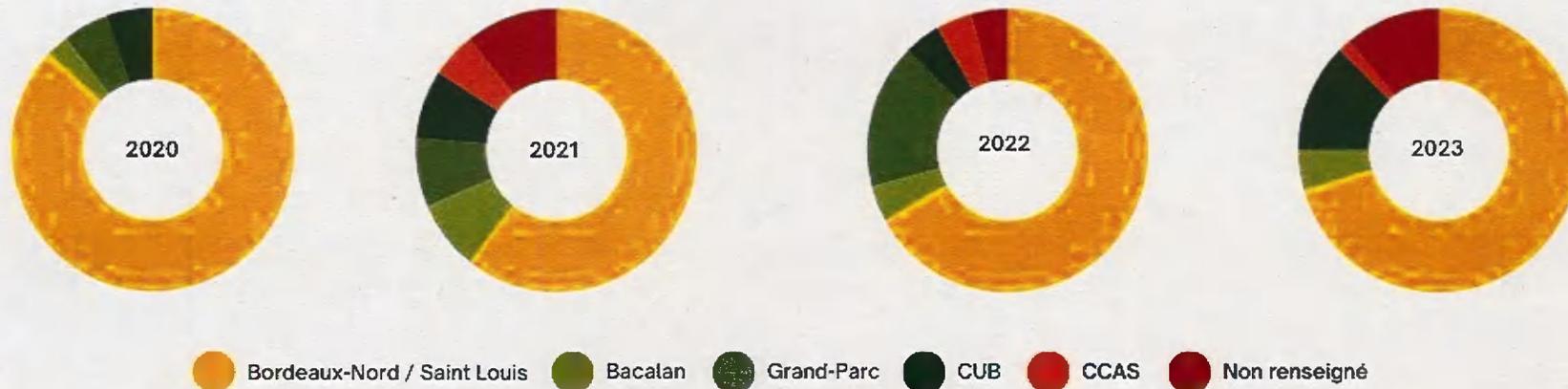
Complexité à être en lien avec les administrations / institutions.  
(pas toujours de ligne partenaires à joindre).

# Action N°2.6 - Inclusion Numérique

## Données Chiffrées



### Lieux de résidence des bénéficiaires de l'Espace Numérique



# Action N°2.7 - Accueil

ACCUEIL PHYSIQUE OUVERT TOUS LES JOURS SAUF LE LUNDI MATIN  
DE 09H00 À 12H30 ET DE 14H00 À 18H30

Apporter une réponse : ne pas  
laisser repartir les usagers avec  
leurs questionnements initiaux

Accueil chaleureux

Écoute de la demande

Redonner confiance aux  
rôles des institutions suite  
à un premier contact  
difficile

Accueil  
Inconditionnel

Orientation interne et/ou  
externe pouvant aboutir à  
un accompagnement et un  
suivi des personnes

*s'adapter à tous les publics*

Encaissements des règlements,  
explication facturation.....  
Prise de réservation pour les  
activités. Impressions et  
photocopies

Présentation du lieu

Explication du fonctionnement, du  
projet du Centre, contrôle des  
dossiers d'inscription et réponses  
aux questionnements divers

←.....→  
Inscriptions et renouvellements

2020



2021



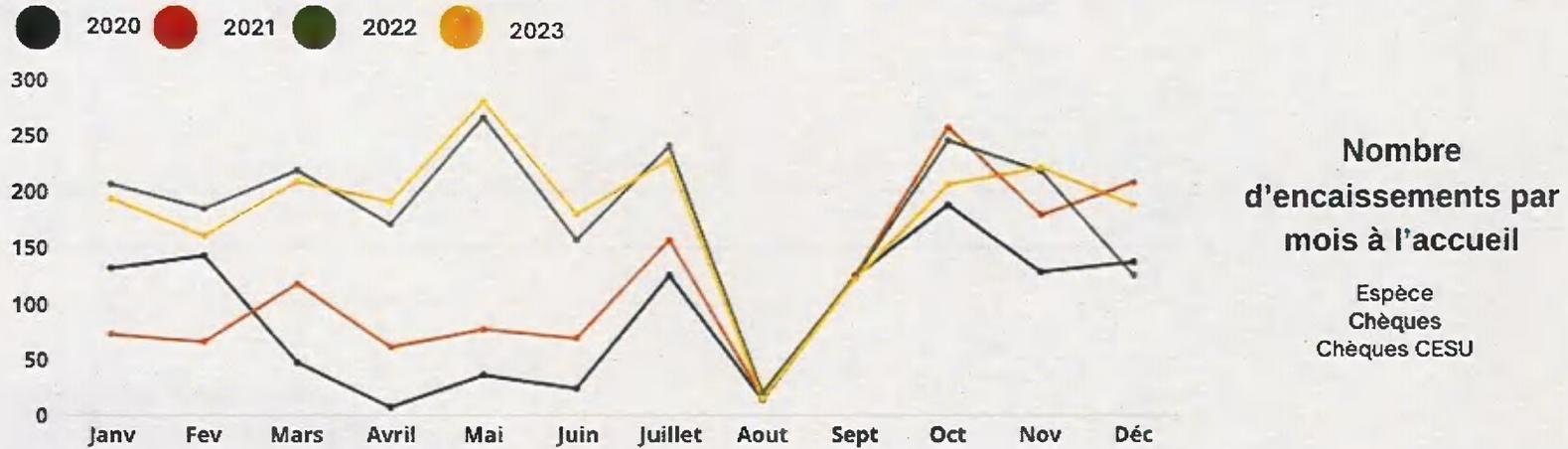
2022



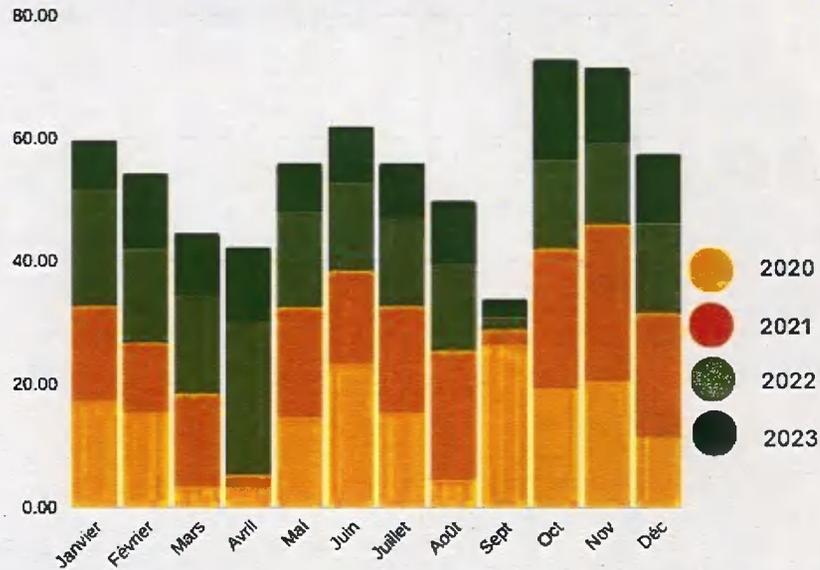
2023

# Action N°2.7 - Accueil

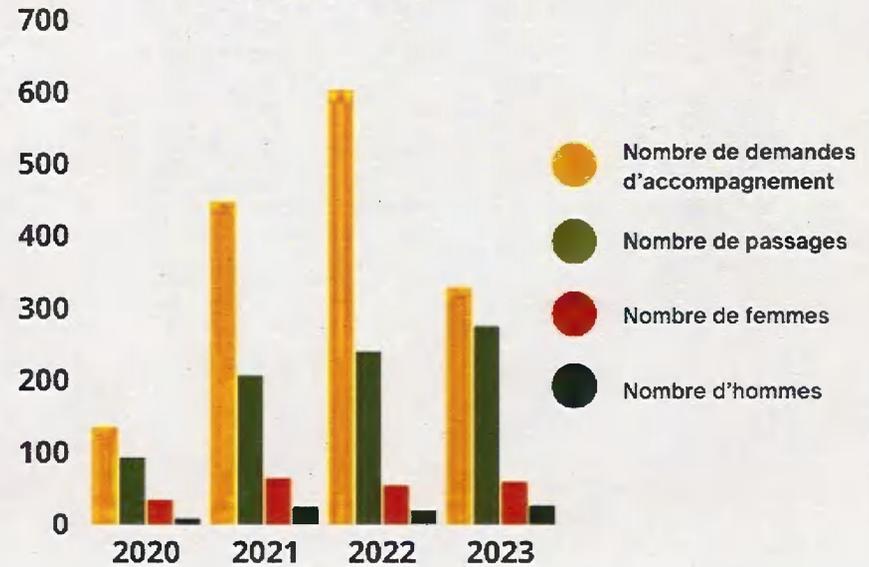
## Données chiffrées



**Nombre d'heures passées au téléphone (appels sortants)**

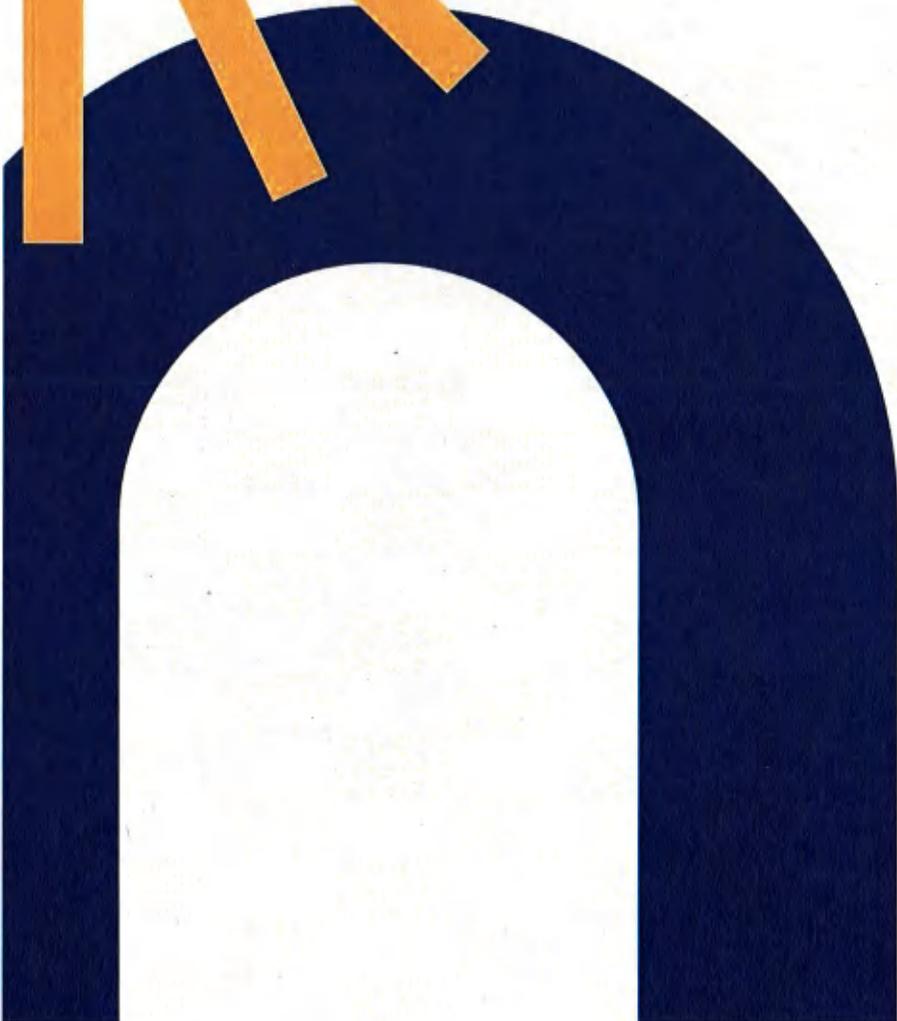


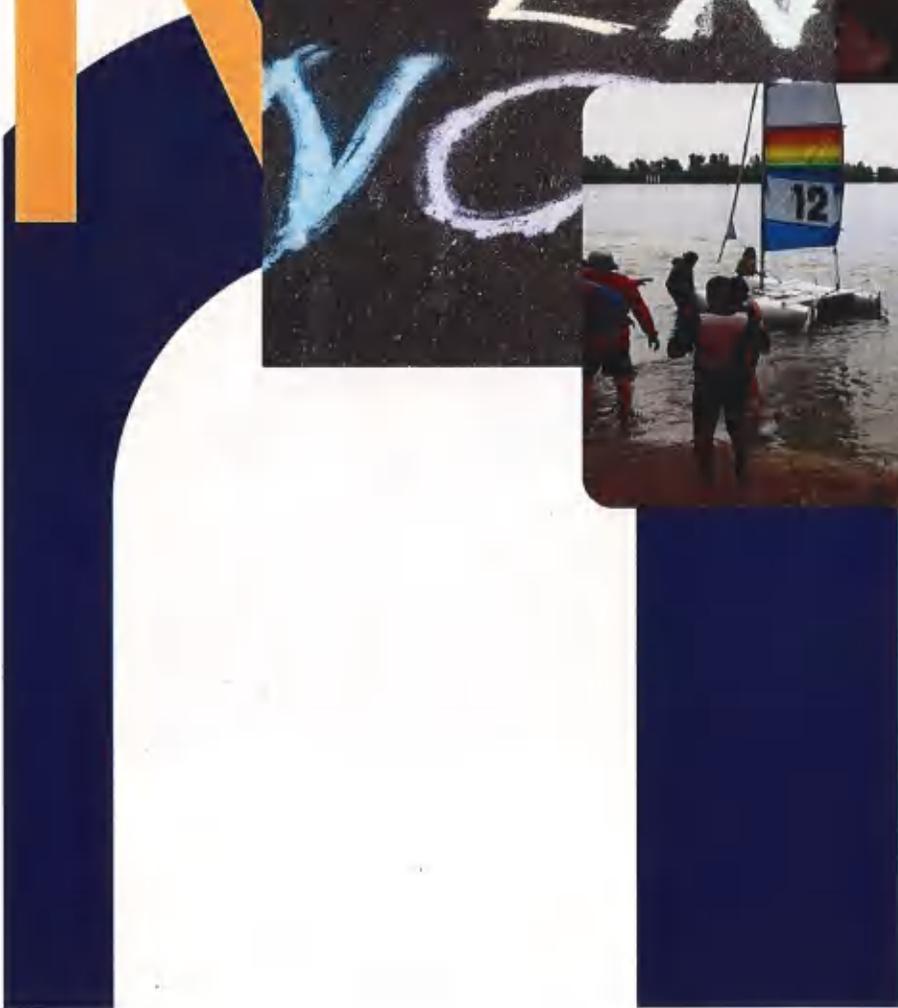
**Évolution des demandes d'aides administratives**

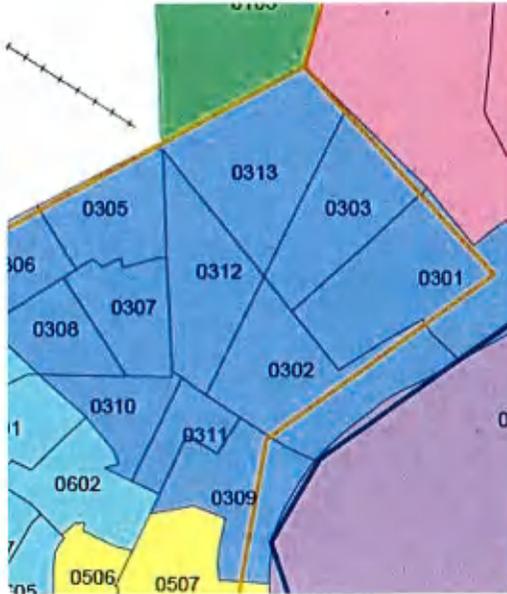




DIAGNOSTIC SOCIAL ET  
TERRITORIAL PARTAGÉ







## DIAGNOSTIC SOCIAL ET TERRITORIAL PARTAGÉ

- La zone de compétence est comprise dans l'ensemble des 3 Iris :
- 301 – 303 – 313
- environ 14 639 habitants
- sur 1.9km<sup>2</sup>

Renouvellement des contrats de projet 2025 – 2029  
Centre Social & Familial Bordeaux Nord/Interlude Espace de vie sociale Chantelude

## Diagnostic social et territorial partagé

### Méthodologie :

- Un diagnostic commun Centre social /Ludothèque Interlude EVSChantelude
- Identifier et valoriser l'existant
- Créer des espaces, des formes de collecte permettant d'intégrer tous les acteurs du territoire : habitants, usagers, partenaires associatifs, institutionnels et politiques.
- L'analyse des données froides (Chiffres fournis par la Ville et la Caf– sources ABS, Insee, caf)



## I. Modalités de recueil pour les deux cercles identifiés :

### 1. Cercle 1 : habitants, adhérents, usagers

- *Exploration du quartier en marchant* : explorer les différentes composantes du territoire à partir d'un quadrillage préalable (cartographie) et en fonction des horaires et habitudes en ces lieux. Avec des nouveaux et anciens habitants - des adhérents - bénévoles et salariés centre social bordeaux-nord et Interlude > récolte de données > confrontation entre observations, données, expertise : 4 explorations menées.

- *Les cartes postales* : 4 cartes postales de 4 couleurs : jaune, bleu, vert, rouge avec 4 symboles liés au verbe utilisé.

4 questions - 1 question par carte postale :

- Si je pouvais **changer** une chose dans le quartier, ce serait ...
- Si je pouvais **préserver** une chose dans le quartier, ce serait...
- Si je pouvais **développer** une chose dans le quartier, ce serait...
- Si je pouvais **créer** une chose dans le quartier, ce serait...

Récolte et échanges autour du triporteur, en sorties d'écoles, au collège, structures et lieux emblématiques...

- *Des questionnaires simples* en complément pour les enfants et jeunes.
- *Une émission de radio*, ajoutée aux autres outils de récolte pour questionner les habitants sur des thématiques peu abordées lors des rencontres dans l'espace public mais dont le sujet sous-tend le projet social de nos structures à savoir : la Culture et la Solidarité.

Une autre émission sur les mêmes thématiques a eu lieu avec des partenaires (cf ci-dessous cercle 2) : <https://www.lacledesondes.fr/article/une-politique-solidaire-du-quartier-a-chartrons-nord-st-louis>

### 2. Cercle 2 : associations, institutions, professionnels, financeurs, élus

*Groupes Dia(g)logues :*

- Temps de rencontre et de partage de regards portés sur le territoire, analyse de la matière récoltée (dont émission de radio « Culture, Solidarité dans le quartier » avec la clé des ondes). <https://www.lacledesondes.fr/article/chartrons-nord-st-louis-comment-ensemble-on-va-pouvoir-faire-societe>
- Groupes thématiques autour des axes de réflexion qui se dégagent.
- Interne à chaque structure : définition des axes projet en groupes de travail. (Mon doux, mon piquant, à creuser).

## II. Le quartier : définition géospatiale et identité (explorations)

Le diagnostic fait apparaître plusieurs constats en ce qui concerne la configuration du quartier.

Celui-ci est délimité et traversé par des axes de circulation importants et assez denses qui constituent des voies d'entrées et sorties vers la Ville centre. Cela concentre la vie sociale à l'intérieur de ceux-ci car les abords en sont peu attrayants (ex : Place Ravezie - Cours du Raccordement - Rue Lucien Faure - Voies des Quais de la Garonne - Cours du Médoc - Cours Balguerie).

L'urbanisation en augmentation ces dernières années dans ce secteur a profondément transformé le quartier tant sur le plan géographique que sociologique.

Les nombreux travaux ont généré jusqu'à aujourd'hui des nuisances sonores, une circulation plus importante et surtout la dégradation des rues et trottoirs à force de passage d'engins et de camions divers liés aux chantiers, ce dont se plaignent les habitants (personnes âgées ou à mobilité réduite - parents avec poussettes etc.).

L'identité autrefois qualifiée de populaire s'est peu à peu diluée dans cet ensemble et ce qui pouvait ressembler à une « vie de village » tend à disparaître, notamment en raison de la disparition d'acteurs majeurs de la vie sociale et culturelle du quartier comme le théâtre « la Boîte à Jouer », l'association « Art cru », les « Ateliers créatifs » place Saint Martial, ou encore la plus récente et éphémère association « Môm'Bordeaux ». Citons également le déplacement du Lidl vers ce périphérique mieux exposé et plus « porteur ».

En contrepoint de ces constats, on peut constater l'apparition d'activités de services ou de loisirs grand public, également source de transformation des usages du quartier : beaucoup d'activités ou services médicaux ou paramédicaux, salles de sport de type fitness, des banques et de nombreux bars en proximité de lieux de formation privés (commerce - communication - numérique etc.), ce qui là encore confère une vie « de passage » et nocturne sur les quais des Bassins à Flots, bien différente de l'histoire de ce quartier.

Des écoles ou collèges privés ou bilingues se développent également, témoignant de la présence de foyers et de catégories socioprofessionnelles aisées financièrement.

Enfin, la présence de nombreux pieds d'immeubles ou de résidences peut fortement interpeller. Ces espaces vitrés à vocation commerciale ne trouvent pas preneurs et restent inoccupés, à l'heure où les associations ferment ou ne se développent pas en raison de cette problématique de locaux associatifs insuffisants. On voit bien ici que l'offre et la demande ne coïncident pas et que cette question n'est pas mise au travail par les acteurs publics en charge de l'aménagement ou du renouvellement urbain.

### Le nom du quartier :

Ce sous quartier, nous le qualifions ainsi en raison de son rattachement à un ensemble désigné sous l'appellation de « Bordeaux Maritime » par la précédente équipe municipale, est nommé de plusieurs façons par ses habitants en fonction de leur ancienneté, de leur vécu, du sentiment d'appartenance.

Autrefois nommé Bordeaux-Nord, il reste toutefois appelé Saint Louis par les plus jeunes qui s'identifient à cette appellation désignant les abords du Leclerc, la tour et la rue Chantecrit (dont le parc, son entrée et le city stade, ainsi que les résidences sociales, investis par une jeunesse en prise avec l'oisiveté et ses dérives).

Ce qui nous a frappé au cours des différents temps de partage, c'est la disparition de ces appellations au profit de « Bassins à Flots » dans les documents, cartes et autres Iris proposés par les institutions proposant une analyse du territoire. Symboliquement, cet acte non réfléchi mais autoproclamé vient implicitement affirmer le fait que l'arrivée de nouvelles résidences, de nouveaux secteurs d'activités, de nouvelles populations « écrase » ou « efface » l'existence de toute vie antérieure et de l'identité qui y est/était associée.

## EXPLORATION DU QUARTIER

Exploration Iris 301: Les quais, cours du Médoc, cours Balguerie, cours Lucien Faure

Exploration du mercredi 27 mars 2024  
14h à 16h



## EXPLORATION DU QUARTIER

Exploration Iris 303: Cours Baguerie Stutzenberg, Cours du Médoc, Cours Saint Louis, Cours Lucien Faure (côté Bassins à Flots)

Exploration du Jeudi 21 mars 2024

17h à 19h

Fabrice et Estelle (CSBN)  
Valérie (habitantes)  
Virginie (ontologie)

Nombreux pieds d'immeubles vides

Trottoir refait, propre, large  
Mobilier urbain  
piste cyclable sécurisée devant le Collège, hors route  
racks vélos  
plantes sécurisées

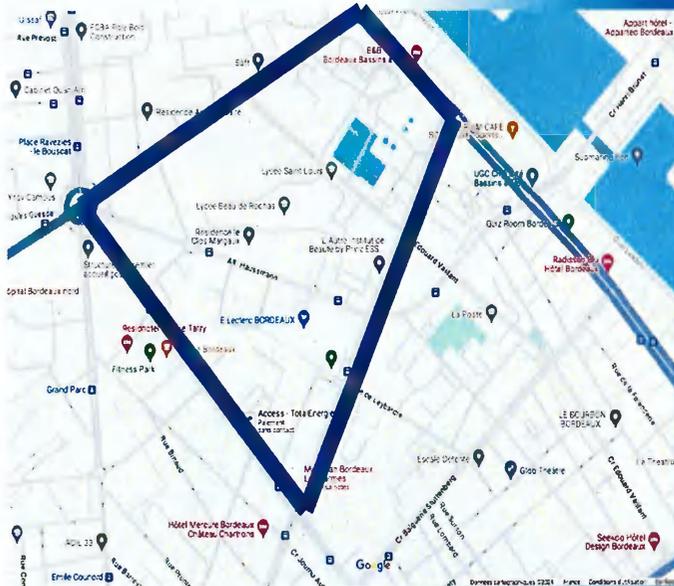
1 seule piste cyclable qui descend le cours Saint-Louis

Problématique de circulation de vélos sur les trottoirs



## EXPLORATION DU QUARTIER

Exploration Iris 313: Cours Saint Louis/Cours du Médoc/Bld Alfred Daney/Cours Lucien Faure



### Impression générale :

- Partie du quartier avec peu de lieux de vie pour se retrouver en famille, entre amis (peu de café - associations - restaurants...).
- Beaucoup de voitures (cours Louis Fargues – Médoc...) et peu d'espaces verts. Nous n'avons pas croisé beaucoup de personnes dans la rue sauf transit (lignes de transport en commun, commerces)
- Offre médicale importante : médecin – kiné – dentiste... Plusieurs salles de sports.

### III. Les constats des habitants et partenaires (cartes postales et dia(g)logues) :

#### *Vivre ensemble :*

Les habitants s'accordent à dire que l'ambiance est globalement agréable en intra-muros, en raison de l'hétérogénéité de la population (à nuancer selon les lieux d'habitation). Le non-respect de certains espaces revient également souvent (saleté - déchets etc.). Certains espaces sont évités en raison de leur réputation ou de leur mauvais aménagement (absence d'éclairage public par exemple).

L'envie d'espaces publics pouvant être investis par des projets d'habitants est souvent citée, couplée au besoin d'espaces verts en nombre suffisant et bien aménagés (Jardin de Ta Sœur - Chantecrit - Halles de Bourbons - rue Joséphine piétonne pour une place publique à investir...).

#### *Équipements et services :*

Le constat d'une activité commerciale aux abords ne satisfait pas les habitants qui souhaitent avoir aussi des lieux de services en proximité, des transports permettant de mieux relier le quartier au Grand-Parc et surtout des services publics de type bibliothèque, mairie de quartier ou antenne municipale pour les démarches administratives.

En revanche les structures existantes apparaissent comme indispensables et à préserver même si trop peu nombreuses (Centre social - ludothèque - Maison de quartier - théâtre - Collectif Bordonor - de même que le marché place Saint Martial).

#### *Vie associative :*

Si les acteurs présents sont plébiscités par les habitants, les partenaires insistent quant à eux sur la nécessité de renforcer le lien inter associations et de co-construction d'actions en direction du quartier. La sortie de la « politique de la ville » vient renforcer cette nécessité et incite les acteurs associatifs à proposer des temps et des espaces en commun à inventer pour permettre plus d'interactions et d'interpellations collectives des pouvoirs publics, notamment au regard de la logique des appels à projets et des baisses généralisées ou de la non-augmentation au regard coûts et des besoins sociaux croissants.

# DONNÉES CHAUDES

## EXPLORATIONS

- Peu de lieux de vie
- Plusieurs ambiances
- Changement des sens de circulation
- Densification du quartier avec les nouvelles habitations
- Espaces verts peu nombreux et mobilier urbain manquant
- Déplacement des écoles/commerces vers l'extérieur du quartier
- Peu d'association ou espaces structurants alors que la population augmente dans le quartier
- Espaces privatifs à vocation collective inoccupés

## DIA(G)LOGUES

- Préserver le lien entre partenaires
- Créer un rendez-vous pour favoriser l'inter-connaissance et la co-construction entre partenaires/institutions (associations/bailleurs/ville...) - une fête des associations sur le quartier...
- Développer le pôle territorial de coopération jeunesse Bordeaux Nord - le projet jeunesse en or - Été en or
- Communication : Importance de maintenir ou de redéployer de la communication entre partenaires et en direction des personnes du quartier - Cartographie des acteurs - Espaces d'affichage public (parcs et jardins, rue piétonne/place publique) - Développer le « porte à porte » Espace de co-construction où expertise de terrain (habitants / acteurs) pourrait rencontrer les pouvoirs publics

## CARTES POSTALES

- Vivre ensemble** : Manque de lieux de vie - bonne hétérogénéité de la population du quartier (âges-culture-CSP)
  - Sécurité** : Circulation dense - trafic et actes délictueux - Craintes de fréquenter certains lieux (Faits marquants sur Chantecrit)
  - Espaces verts/Écologie** : Grosse attente sur le jardin de ta sœur - préserver et augmenter les espaces verts et la végétalisation de l'espace public.
  - Équipements** : Manque de jeux pour les enfants - salle de sport associative - peu de lieux culturels - préserver déjà l'existant : le CSBN, la ludothèque & l'US Chartrons.
  - Services** : Créer ou développer plus d'activités pour les familles - bar associatif - lieux culturels - Préserver les établissements scolaires.
  - Solidarité** : Développer L'amicale du S.EL de Bordeaux & la sécurité sociale alimentaire - Créer un café solidaire - frigo solidaire...
- NB : Les partenaires évoquent également leurs inquiétudes sur le non-maintien des ressources pour déployer l'accompagnement de l'essor du quartier, des initiatives et des besoins des habitants.

#### IV. La population : caractéristiques (analyse des chiffres Caf, ville, Insee)

À travers quelques chiffres clés et représentatifs de la population du quartier Bordeaux Maritime et de l'infra quartier « Bassins à Flots » (BAF), soit les Iris 301 – 303 et 313 qui représentent notre zone de compétence, nous précisons les enseignements issus de la collecte sensible ci-dessus :

##### *Population du quartier Bordeaux Maritime*

	Pop Totale	Nbre d'alloc	Nbre de personnes couvertes	Nbre de famille Alloc	Nbre de famille monoparentale	Nbre d'allocataires isolés	Enfants couverts par au moins une prestation de la CAF*	Allocataires étudiants
<b>Bordeaux</b>	259 809	82 038	142 855	21 849	7 185	56 084	42 069	18 624
<b>Bordeaux Maritime</b>	35 344	12 745	24 325	4 303	1 769	7 690	8 278	1 716
<b>Bassins à Flot</b>	14 639	5 293	8 940	1 420	584	3 612	2541	975**

##### *Une population dense :*

Sur une population totale de 259 809 habitants pour Bordeaux, 35 344 habitent Bordeaux Maritime et 14 639 les Bassins à Flots. Ce qui signifie que plus de 40% de la population de Bordeaux Maritime (c'est-à-dire Aubiers - Ginko - Bacalan et BAF) habitent les Bassins à Flots.

##### *Un quartier familial, mais pas que...*

Par rapport à la commune de Bordeaux, Bordeaux Maritime représente le 3<sup>ème</sup> quartier où il y a le plus d'allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales et il est le premier quartier en nombre de personnes couvertes avec 24 325 dont plus d'un tiers se trouve dans les BAF avec 8 940 personnes couvertes.

Pour les Bassins à Flots 1 420 familles allocataires, 584 familles monoparentales et 3 612 allocataires isolés. Donc le nombre de familles monoparentales est toujours important sur le quartier mais est à la baisse de 12 points selon les données de la CAF. Quant aux allocataires isolés ils sont importants dans le sous-quartier Bassins à Flots avec 47% de représentation dans le sous quartier BAF.

### Répartition de la population par âge

	0 - 2 ans	3 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 17 ans	18 - 24 ans	25 - 39 ans	40 - 64 ans	65 - 79 ans	+ 80 ans
<b>Bordeaux</b>	7 645	7 049	11 758	16 640	44 914	64 983	68 733	25 454	12 635
<b>Bordeaux Maritime</b>	1 481	1 435	2 011	2 421	4 908	10 120	8 476	2 752	1 275
<b>Bassins à Flot</b>	469	443	598	865	2 472	4 451	3 696	1 066	577

#### Un quartier jeune :

Pour ce qui est de la répartition par âge, 17% de la population 0 - 17 ans se concentre sur Bordeaux Maritime soit quasiment 1/5 de la population mineure de Bordeaux. Quant aux Bassins à Flots, ils concentrent 1/3 de la population mineure de Bordeaux Maritime.

Nous retrouvons aussi cette augmentation pour les familles allocataires avec enfants à charge qui selon les données de la Caisse d'Allocations Familiales sont en augmentation pour les moins de 12 ans sur Bordeaux Maritime. Cette augmentation est cohérente avec l'augmentation du nombre de familles de façon globale.

Sur les presque 5000 jeunes adultes du quartier Bordeaux Maritime, 50% habitent aux BAF.

Autre fait marquant, les allocataires étudiants (57%) vivent sur les Bassins à Flots. Cette forte concentration est certainement à mettre en lien avec d'une part une forte concentration d'écoles supérieures privées ainsi qu'avec la présence du foyer de jeunes travailleurs Le Levain sur le territoire.

### Indicateurs de précarité

	Demandeur d'emploi	Allocataires RSA socle	Allocataires AAH	Bénéficiaires de la prime d'activité
<b>Bordeaux</b>	32 016	8 359	5 149	23 507
<b>Bordeaux Maritime</b>	5 647	1 826	1 023	4 393
<b>Bassins à Flot</b>	2 176	545	381	1 801

### Catégories socio professionnelles

	Cadres sup	Prof intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités
<b>Bordeaux</b>	40 446	36 629	32 013	15 525	38 708
<b>Bordeaux Maritime</b>	3 405	5 203	5 833	3 293	4 254
<b>Bassin à Flots</b>	1 774	2 599	2 568	1 151	1 679

#### *Un quartier avec une part importante de personnes vulnérables :*

Demandeurs d'emploi : ils représentent 18 % de la population Bordelaise à l'échelle de Bordeaux Maritime. 38% des demandeurs d'emploi de Bordeaux Maritime sont sur le sous quartier Bassins à Flots.

Plus d'un quart des personnes allocataires de l'AAH se trouve sur Bordeaux Maritime, dont 37% sur les Bassins à Flots.

RSA socle : 22% de Bordeaux dont 30% de ces allocataires vivent aux Bassins à Flots.

41% des bénéficiaires de la prime d'activité de Bordeaux Maritime sont sur les Bassins à Flots.

En regardant la répartition par CSP, nous nous rendons compte que le sous quartier Bassins à Flots à peu de personnes près, à un nombre quasiment égal de cadres sup que d'ouvriers, que ces cadres sup sont beaucoup plus représentés sur ce sous quartier que dans les sous quartiers voisins (52%). Contre 35% de représentation pour les ouvriers, part non négligeable cependant.

Les retraités ne sont pas en reste, ils représentent 40% de la population des retraités de Bordeaux Maritime.

En conclusion, la population du sous quartier des Bassins à Flots est une population très importante et hétérogène. Nous sommes un « sous quartier » moins fragilisé que les autres de ce fait, en revanche nous concentrons un nombre d'habitants fragilisés aussi important et ce sans être un quartier identifié prioritaire dans la politique de la ville ni même quartier de veille. Or s'il est vrai qu'en pourcentage nous concentrons moins de population avec des difficultés sociales et économiques, dans les faits, en chiffres, cette population n'a pas baissé.



## V. Potentialités repérées sur le territoire :

- 
- Une mixité des catégories socioprofessionnelles et des générations favorisant un certain équilibre dans la vie sociale du quartier.
  - Quelques porteurs de projets sociaux et/ou culturels structurants et bien repérés par les habitants (mais insuffisants), dont projet émergent en direction de la jeunesse l'A(p)part' (14 - 25 ans).
  - Un maillage et un travail partenarial efficaces (à renforcer toutefois).
  - La proximité avec le centre-ville.
  - Des espaces verts en réfection.
  - Équipements structurants :
    - ⇒ Établissements scolaires :
      - ★ 3 écoles maternelles.
      - ★ 3 écoles élémentaires.
      - ★ 1 école privée bilingue (maternelle et élémentaire).
      - ★ 1 école Montessori.
      - ★ 1 collège de secteur.
      - ★ 1 collège alternatif privé.
      - ★ 1 lycée professionnel.
      - ★ De nombreuses écoles privées d'études secondaires aux Bassins à Flot (commerce - management - numérique ou digital - communication - arts appliqués...).
    - ⇒ Établissements socioculturels et/ou associations :
      - ★ Centre Social et Familial Bordeaux-Nord.
      - ★ Dont L'appart'.
      - ★ Maison de quartier : Union sportive des Chartrons.
      - ★ Ludothèque / Espace de vie sociale Interlude.
      - ★ Association sportive Ufolep Bordeaux Maritime Métropole.
      - ★ Foyer de jeunes travailleurs Le Levain et PTCJ.
    - ⇒ Parcs et jardins :
      - ★ Parc Chantegrillon.
      - ★ Jardin de ta sœur.
      - ★ Square Etienne Morin.
      - ★ Place Lewis Brown.
      - ★ Place Saint Martial.

⇒ Lieux et espaces culturels :

- ★ Glob Théâtre.
- ★ Collectif de Ressources Culturelles Bordonor.
- ★ Théâtre en miettes.
- ★ Studio 71.
- ★ Cap sciences.
- ★ Radio la clé des ondes.

⇒ Espaces sportifs :

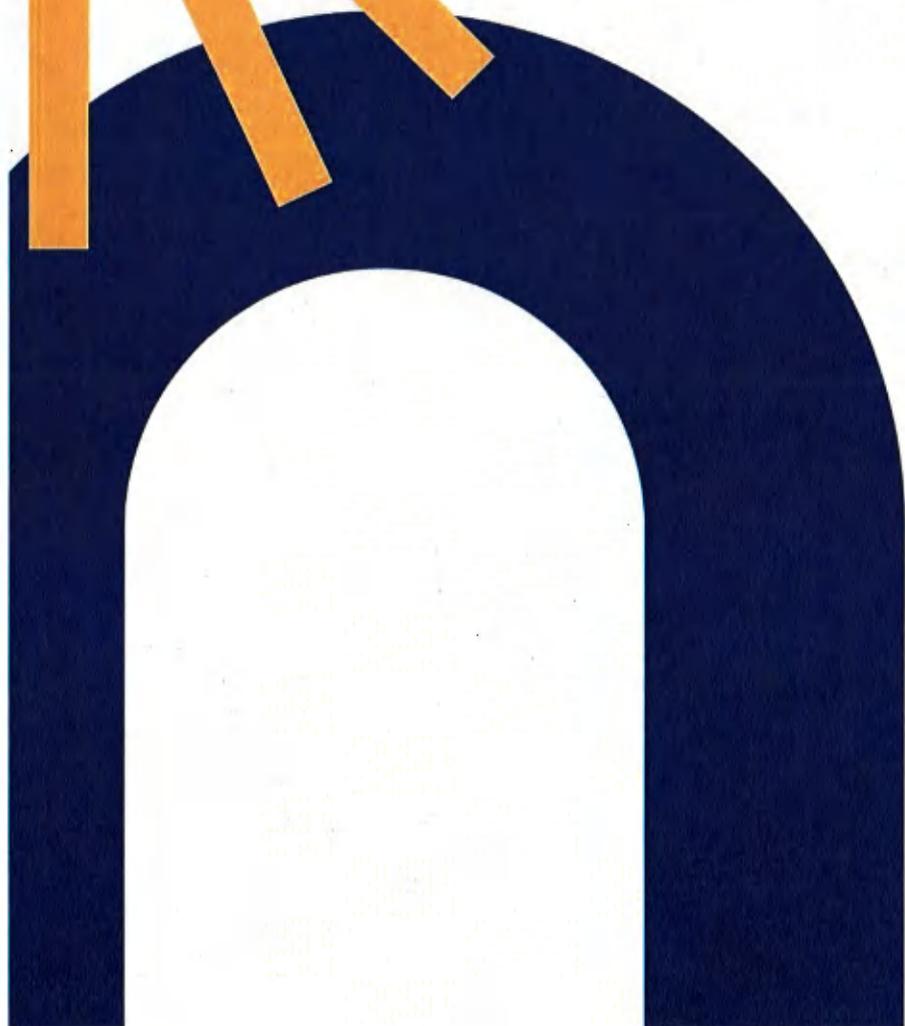
- ★ Gymnase Dupaty.
- ★ Future halle sportive Bassins à flot.
- ★ City stade Chantegrillon

⇒ Zone commerçante ; lieux de vie marchands (bars - restaurants) aux Bassins à Flots.





**PROJET SOCIAL 2025 - 2028**  
**CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL**  
**BORDEAUX-NORD**







## Introduction

Le projet social 2025 - 2028 du Centre Social et Familial Bordeaux-Nord est le fruit de dix mois de travail de toute l'équipe salariée et bénévole, en partenariat avec l'espace de vie sociale Interlude pour le travail de diagnostic et les instances de pilotage.



Nous avons associé les autres acteurs associatifs, les différentes institutions qui accompagnent ce projet dont la ville de Bordeaux, la Caf et le Département de la Gironde, et bien sûr les habitants du territoire Bordeaux Nord que nous avons questionné en premier lieu lors du diagnostic territorial réalisé en amont.

Nous remercions donc chaleureusement tous ces participants pour leur regard, leur expertise et leur présence à chaque étape.



Ce projet s'inscrit dans la continuité du précédent puisque des obstacles ont jalonné la période qui vient de s'écouler. (Crise du covid, Guerre en Ukraine puis inflation en conséquence, crise politique en France...) Néanmoins, le diagnostic social et territorial est venu pointer de nouveau, de façon renforcée mais pas surprenante, un besoin de cohésion sociale et territoriale. Il est également là pour nous rappeler que le quartier « Chartrons nord - Saint Louis », bien qu'en plein essor démographique, n'en compte pour autant pas moins de personnes concernées par la précarité ou la fragilité.

Notre place au sein de ce territoire continue donc de se définir à partir des valeurs et principes de **Solidarité, Dignité humaine et Démocratie**, également défendues par les centres sociaux fédérés.

Les axes prioritaires d'intervention du projet social 2025-2028 se déclinent ainsi :

- 
- *Refaire quartier : favoriser les échanges et préserver la qualité de vie.*
  - *Soutenir les personnes et les familles dans la recherche d'un équilibre de vie.*
  - *Agir avec les citoyens pour une société plus durable, plus juste, plus solidaire et plus responsable.*
  - *Développer des formes de réponses innovantes auprès des habitants (transversal).*

Le projet se traduit en 15 fiches actions, pour une vingtaine d'actions au total, menées à partir de celles-ci.



Bien que nous insistions tout au long de la présentation sur le caractère systémique de notre intervention sociale auprès des publics, nous avons choisi de hiérarchiser ces actions à travers notre organisation par pôles, auxquels sont donc rattachées prioritairement chacune des actions pour une meilleure lisibilité de l'ensemble.

Centre Social  
Bordeaux Nord  
création en 1977

Accueil  
inconditionnel

Participation et  
développement  
du pouvoir d'agir

Concertation et  
coordination  
/problématiques  
de territoire

- Soutenir les initiatives locales et citoyennes
- Favoriser l'engagement et la prise de responsabilité
- Co animer la vie locale et partenariale

Refaire quartier:  
Favoriser les échanges et préserver la qualité de vie

Soutenir les personnes et les familles dans la recherche d'un équilibre de vie

- Accompagner l'accès aux droits
- Promouvoir l'accès à l'éducation et aux loisirs selon les principes de l'éducation populaire
- Développer des actions parentalité, avec les partenaires, à l'échelle du territoire

- Permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation saine, durable et de qualité
- Poursuivre la participation à la SSA
- Promouvoir des actions éducatives en faveur de la préservation de l'environnement
- Envisager la culture comme un axe central et constitutif de notre société

Agir avec les citoyens pour une société plus durable, plus juste, plus solidaire et plus responsable

Développer des formes de réponses innovantes auprès des habitants  
(Transversal)

- Travailler hors les murs
- Expérimenter, explorer, analyser les changements, s'adapter
- Assurer une veille permanente en matière de transformations sociales

# LES ACTIONS DU CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX-NORD

L'accueil inconditionnel



L'animation collective familles



## Culture et vie locale

Accompagnement des initiatives citoyennes  
et animation du réseau partenarial    

Guinguette populaire   

## Éducation et prévention

Loisirs éducatifs    

Scolarité  

Actions jeunes 12 - 17 ans   

L'A(p)part'   

Parentalité  

## Insertion & Solidarités

Insertion Socio-professionnelle   

Ateliers socio-linguistiques  

Médiation Santé  

Accès aux droits (dont Numérique)  

## MIAM

Cuisine - Achats groupés - Labo' - Paniers    

Sécurité Sociale de l'Alimentation    

\*  : Actions co-construites avec Interlude

## I. Accueil inconditionnel et accueil des familles

*Les deux premières actions présentées ne sont rattachées à aucun pôle spécifique car elles sont l'affaire de tous et toutes au sein du centre social.*

*En effet, l'accueil inconditionnel souvent incarné par la chargée d'accueil est un principe intégré et respecté par toute l'équipe qui est en capacité d'écouter et de recevoir toutes les demandes formulées par de nouvelles personnes.*

*Il en est de même pour le travail auprès des familles. Bien que nous défendions, à l'occasion de ce nouveau projet social, le besoin de compétences et de disponibilité d'une conseillère en économie sociale et familiale pour mener le travail d'accompagnement des familles et d'animation du projet, c'est une préoccupation centrale servie par l'ensemble de l'équipe du centre social qui, comme son nom l'indique, se veut aussi familial. C'est-à-dire que nous portons un regard global sur les familles adhérentes, partagé par l'équipe et les bénévoles qui portent ce projet.*

### 1. Accueil inconditionnel

#### Objectifs :

- Accueillir de façon inconditionnelle.
- Orienter en interne ou en externe.
- Faciliter l'identification du rôle et du fonctionnement des partenaires et institutions.

#### Ressources mobilisées :

- **Interne** : 1 ETP sur la fonction accueil. Mais aussi, toute l'équipe du Centre Social et Familial Bordeaux-Nord.
- **Externe (partenariat, sources de financement ...)** :
  - ⇒ Associations : atelier graphite, Maison des Femmes, CACIS, Pimms etc...
  - ⇒ Institutions : CCAS, MDS, CAF, CPAM, MJD etc...

#### Descriptif de l'action :

- Accueil chaleureux.
- Écoute de la demande.
- Orientation en interne et/ou en externe pouvant aboutir à un accompagnement et un suivi des personnes.
- Explication du fonctionnement, du projet du Centre, contrôle des dossiers d'inscription et réponses aux questionnements divers.
- Encaissements des règlements, explication facturation. Prise de réservation pour les activités. Impressions et photocopies.

- 
- Accompagner les usagers dans leurs questionnements et leurs démarches relevant de l'accès aux droits fondamentaux (se loger, se nourrir...). Traduire le langage administratif.
  - Apporter une réponse : ne pas laisser repartir les usagers avec leurs questionnements initiaux.



#### Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :

- Certain.e.s bénévoles assurent l'accueil physique et téléphonique en soutien à l'équipe lors de congés ou de réunions nécessitant la présence des personnels d'accueil.

#### Caractère innovant :

- Un accueil en présentiel - téléphonique - quotidien.



#### Modalités d'évaluation :

- *Effets et/ou impacts attendus :*
  - ⇒ Réponse à la première demande.
  - ⇒ Orientation vers les bons interlocuteurs interne et/ou externe.
- *Comment ?*
  - ⇒ Tableau de suivi : nombre et nature des demandes administratives - réponses apportées à l'accueil.

## 2. Animations collectives en direction des familles

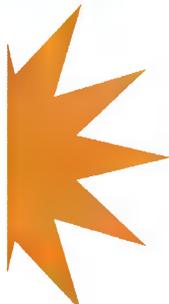


#### Objectifs :

- Accompagner les familles autour des questions et des problématiques qu'elles rencontrent.
- Soutenir la fonction parentale.
- Favoriser la mixité et le lien entre et dans les familles.

#### Ressources mobilisées :

- *Interne* : conseillère en économie sociale et familiale, ensemble de l'équipe.
- *Externe (partenariat, sources de financement ...)* : associations du quartier, ressources du territoire, dispositifs institutionnels.



#### Descriptif de l'action :

- Sorties à la journée et séjours.
- Favoriser l'accès aux propositions culturelles du territoire et de la Ville.

- Temps d'information collective et d'échange sur thématiques : vacances - rapports aux écrans - l'adolescence...
- Groupe de parole : échanges entre parents autour des questions éducatives.

#### **Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**

- Participation à l'élaboration des actions (définition des lieux, des thèmes ...).
- Partage d'expériences, de savoirs et de savoir-faire.
- Co-construction d'une culture commune qui favorise l'épanouissement individuel et collectif.

#### **Dimension culturelle du projet :**

- Incarnée par les parcours de chacune et chacun.
- Culture comme facteur de cohésion.

#### **Modalités d'évaluation :**

- *Effets et/ou impacts attendus :*
  - ⇒ Appropriation de la démarche projet par les familles.
  - ⇒ Capacité à trouver leurs ressources propres.
  - ⇒ Apaisement de situations.
- *Comment ?*
  - ⇒ Comptes rendus de réunions.
  - ⇒ Entretiens individuels.
- *Critères :*
  - ⇒ Participation à du « collectif » - Définir différents niveaux de participation.
  - ⇒ Nombre d'actions et nombre de personnes (récurrence - progression - personnes différentes).
  - ⇒ Évolution de la fréquentation et de la participation.

## II. Culture et vie locale

Nous l'avons entendu et nous le disons en interne depuis plusieurs années déjà. Le quartier manque de lieux et d'actions permettant à la population de se rassembler, de se confronter, de faire société. Au-delà de structures, dont la nôtre, qui mènent de nombreuses actions à vocation sociales et/ou culturelles, le besoin d'expression partagée et de faire ensemble dans des espaces communs est toujours présent, d'autant plus après une crise sanitaire qui porte un traumatisme collectif puissant, mais aussi au regard d'une transformation urbaine et démographique d'envergure. Notre projet a perdu du terrain de ce point de vue-là et nous souhaitons investir à nouveau ce versant du développement social local.

Pour cela, nous interviendrons dans deux directions à partir du pôle **Culture et vie locale** :

- D'une part sur la **fonction de coordination et d'accompagnement des initiatives citoyennes** et la mobilisation du partenariat à l'échelle locale, en complémentarité avec Interlude.
- D'autre part à travers un projet plébiscité par les citoyens autour d'une **guinguette ou cercle populaire**, permettant d'investir les champs évoqués plus haut.

### 1. Accompagner les initiatives citoyennes et animer le réseau partenarial

#### Objectifs :

- Assurer une veille sociale hors les murs.
- Contribuer à faire vivre le lien social à travers des actions culturelles.
- Accompagner les citoyens du territoire dans une démarche de développement social local (participation et développement du pouvoir d'agir).
- Renforcer, animer et s'appuyer sur le partenariat.

#### Ressources mobilisées :

- **Interne** :
  - ⇒ Fonction intégrée au projet global (1 mi-temps) et heures dédiées pour chaque membre de l'équipe (participation à l'animation globale).
  - ⇒ Programmation d'évènements et de réunions au sein du centre social (salle polyvalente et autres espaces du centre).
  - ⇒ Matériel mutualisé sur l'animation du quartier (mobilier - sono - véhicules ...).
- **Externe (partenariat, sources de financement ...)** :
  - ⇒ Lien étroit avec le Collectif de Ressources Culturelles Bordonor et l'EVS Interlude.
  - ⇒ Financement intégré au fonctionnement du centre social + réponse aux appels à projet.
  - ⇒ Autres partenariats ponctuels sur projet.

### **Descriptif de l'action :**

Depuis plusieurs années, l'équipe du centre social fait le constat d'une carence dans le projet, liée à la perte de temps dédié à l'action culturelle et partenariale en direction du quartier.

Cette réflexion rencontre celle exprimée par les habitants à l'occasion du diagnostic territorial partagé.

Par ailleurs, la suppression de la mission de chef de projet « politique de la ville » au sein de notre territoire (en raison de la sortie de la géographie prioritaire telle que dessinée par l'Etat) nous amène à repenser l'animation du partenariat à l'échelle locale à travers une veille territoriale, par l'intermédiaire d'une écoute large en direction du territoire et de ses habitants, selon les principes de la FAVE (favoriser l'émergence d'actions à visée émancipatrice - CF Fédération des centres sociaux), cette veille se fera à partir d'une commission dédiée au sein du centre social.

Celle-ci permettant :

- ⇒ D'accompagner les initiatives citoyennes (adossées au dispositif mis en place par la ville de Bordeaux) et d'assurer une aide logistique, matérielle et/ou administrative à ces projets ainsi qu'aux associations du territoire.
- ⇒ Co-animer les CAP de quartier (coordination des actualités partenariales) avec l'EVS Chantelude.
- ⇒ Accompagner les projets culturels de territoire et favoriser la transversalité de ceux-ci (dans et hors du centre social).

### **Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**

- La place des habitants sera prépondérante.
- La FAVE ne s'envisage qu'en binôme avec un bénévole, membre actif du projet. Ici nous prévoyons de créer une commission ad hoc chargée d'analyser et de suivre la démarche sur un cycle complet.
- Contrairement aux Clip autrefois pilotés par la ville, nous souhaitons en commun accord avec l'EVS Chantelude, intégrer des habitants aux cap de quartier.
- Nous souhaitons également associer les habitants à chaque nouveau projet d'aménagement ou d'équipement proposé par la ville. Ils seront les interlocuteurs des techniciens ou élus pour le quartier en étant mandataires des autres habitants.



### Dimension culturelle du projet :

Le recours à des projets culturels est ancré dans les habitudes de travail des partenaires du quartier. Pour répondre aux attentes des habitants en termes de vie locale, nous pensons que ce type de projet sera un support adapté. De plus, en tant qu'administrateurs et partenaires du collectif de ressources culturelles Bordeaux-Nord, la dynamique pourra être soutenue à plusieurs endroits.



### Caractère « innovant » :

La place des habitants dans cette action constitue précisément le caractère innovant de celle-ci. Ils seront directement impliqués dans les relations aux institutions et dans les choix et décisions des différents projets.

### Modalités d'évaluation :

- *Comment ?*
  - ⇒ Quatre temps formels seront prévus dans l'année en présence des membres des commissions et de l'équipe pour évaluer les différents axes.
  - ⇒ Construction d'outils de mesure d'impact.
  - ⇒ Mesure des avancées sociales au sein du quartier - questionnaires à mi projet social (2ans) et à la fin de la période (4 ans).
- *Sur quels critères (effets et/ou impacts attendus) :*
  - ⇒ Nombre d'habitants concernés par les différents axes et analyse de leur évolution (échelle d'autonomie).
  - ⇒ Réalisation de projets à l'initiative des citoyens : combien et pour quel impact social (mesure de l'écart entre début et fin de l'action = gain espéré/gain obtenu).

## 2. Guinguette populaire



### Objectifs :

- Formaliser un lieu d'échange et d'expression.
- Promouvoir la participation, le débat d'idées et l'action bénévole.
- Répondre aux attentes des habitants en termes d'espaces et de lieux de vie ouverts sur le quartier.



### Ressources mobilisées :

- *Interne* : brigade MIAM, ressources humaines du Centre Social Bordeaux-Nord (animateur culture - animateur / chef).
- *Externe* (partenariat, sources de financement ...) : Collectif Bordonor, acteurs culturels, partenaires...

### **Descriptif de l'action :**

- Proposer un lieu par et pour les habitants, à la fois lieu de vie et de culture populaire : débats, projections, petites formes de spectacle, concerts...
- Lieu au service des idées et projets citoyens.
- Café des habitants où l'on retrouve arts de la table et boissons à déguster et propositions culturelles, diffusion d'informations liées à la vie du quartier.
- Cercle réservé aux adhérents de la guinguette.

### **Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**

- Construction puis portage du projet.
- Majoritaires dans les décisions qui seront à prendre.

### **Dimension culturelle du projet :**

- A partir de la définition des droits culturels, les propositions peuvent être multiples, portées par des habitants, des collectifs, des acteurs engagés de la vie locale.

### **Caractère « innovant » :**

- Inspiré de cercles populaires existants au début du siècle en sud gironde/Landes, ce lieu de vie, d'échange et de culture vient ranimer une attente très contemporaine, un besoin d'échange et de débat en toute convivialité.

### **Modalités d'évaluation :**

- *Comment ?*
  - ⇒ Par un questionnaire remis aux « habitués » du lieu.
  - ⇒ Évaluation continue mais à échéance régulière.
- *Sur quels critères (effets et/ou impacts attendus) :*
  - ⇒ Fréquentation effective lors des ouvertures.
  - ⇒ Nombre de personnes assurant des créneaux et prenant part à l'organisation générale.
  - ⇒ Mesures d'impact social : combien de nouvelles rencontres formalisées, combien d'idées échangées et transformées en actions projets à partir du lieu.

### III. Éducation et prévention

*Les actions en direction des enfants, jeunes, et de leurs familles sont développées à partir du pôle **Éducation et prévention**.*

*Elles s'inscrivent dans les champs de la **parentalité** et de la coéducation avec une attention particulière pour les situations de fragilité. Ces différents **accueils**, au-delà de répondre à un besoin **éducatif**, viennent soutenir certaines familles qui en expriment le besoin ou chez lesquelles nous le percevons. C'est à ce titre que nous assurons une mission de prévention précoce, soutenue par le Département, et que nous portons un regard empreint de cette vigilance.*

*Par ailleurs, fort de notre expertise du territoire et des différents publics qui y habitent, nous répondons au besoin d'accueil et d'accompagnement de grands jeunes (entre 14 et 25 ans) à travers une proposition innovante et partenariale présentée ici et positionnée sur notre projet 2025 - 2028 : **l'A(p)part'***

#### 1. Loisirs éducatifs

##### **Objectifs :**

- Favoriser les projets autour de l'ouverture culturelle et de la découverte de l'environnement.
- Développer la participation des publics autour du programme d'activités et de la vie quotidienne.
- Favoriser le développement des compétences psychosociales (émotionnelles, cognitives et sociales).
- Favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques.

##### **Ressources mobilisées :**

- **Interne** : une coordinatrice, trois responsables de secteur (enfance - petite enfance - jeunesse), une animatrice jeunesse, cinq animateurs.trices enfance, sept animateurs.trices petite enfance, trois personnels techniques (restauration et ménage).
- **Externe** :
  - ⇒ Partenaires pédagogiques (en privilégiant ceux présents sur le territoire de Bordeaux Maritime) : EVS Chantelude, la Clé des Ondes, Collectif de Ressources Culturelles Bordonor, Ricochet Sonore, Service A.li.Ce de l'ALP, établissements scolaires, UBAPS.
  - ⇒ Partenaires financiers : Mairie de Bordeaux, CAF de la Gironde, Conseil Départemental (via la MDS de secteur notamment).

### **Descriptif de l'action :**

- Le projet éducatif des trois accueils de loisirs se réfère aux valeurs fondatrices des centres sociaux :

*Dignité humaine, Solidarité et Démocratie.*

- L'intervention des équipes auprès des enfants et des jeunes se fait à travers le prisme de la Mission de prévention précoce dont nous sommes investis par le Département.
- Les accueils de loisirs sont garants des règles sociales favorisant le vivre ensemble, auxquelles l'enfant ou l'adolescent doit être sensibilisé afin de l'accompagner vers l'émancipation.
- Ils accompagnent chaque enfant et adolescent dans le développement de son autonomie, pour lui permettre d'avoir une prise sur le monde qui l'entoure.
- Ils favorisent l'épanouissement et l'expression de chacun, avec son histoire, ses difficultés, ses capacités, sa responsabilité et son droit à l'erreur.
- Compléments de l'école et de la famille, auxquels ils ne sauraient se substituer, les accueils collectifs de mineurs offrent à l'enfant ou au jeune un espace original d'apprentissage, de citoyenneté, de découverte et d'expérimentation en groupe.

### **Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**

- Les enfants et les jeunes participent de manière active à l'élaboration du programme d'activités (réunions d'enfants - proposition d'activités) et à la gestion de la vie quotidienne (préparation et rangement des activités - gestion des goûters).

### **Dimension culturelle du projet :**

- La culture occupe une place centrale dans les projets pédagogiques des différents accueils. Elle est envisagée comme un facteur favorisant l'ouverture sur le monde et l'exercice de l'esprit critique. Elle s'incarne dans différentes propositions :
  - ⇒ Projets de création avec des artistes en résidence (plasticiens - comédiens - musiciens).
  - ⇒ Des sorties régulières dans des lieux culturels (dans et hors quartier) : musées, bibliothèques, expositions, cinéma, festivals, concerts, radio.
  - ⇒ Accueil de spectacles dans les locaux de l'association.
- Cet axe pédagogique favorise la découverte du territoire en tant que « Ville Ressource » et l'appropriation de son environnement proche.



## Caractère « innovant » : les passerelles

Le fonctionnement des trois accueils de loisirs (maternel – élémentaire – jeunes) n'est pas cloisonné. Des temps d'activités et de rencontres sont régulièrement organisés entre les publics : cette dynamique favorise le vivre ensemble et participe d'un travail intergénérationnel.



Des passerelles pédagogiques sont organisées d'une part entre les maternels et les élémentaires (GS – CP) et entre les élémentaires et les jeunes (CM2 – 6<sup>ème</sup>) : elles visent à accompagner les enfants et les familles à vivre au mieux ces moments de transition. Elles permettent également une meilleure continuité entre les actions petite enfance – enfance et jeunesse.

### Modalités d'évaluation :

- *Comment ?*
  - ⇒ Analyse des données fournies par le logiciel de gestion des inscriptions.
  - ⇒ Bilan annuel des activités.
  - ⇒ Échanges avec les partenaires (établissements scolaires – MDS – GIPREB).
  - ⇒ Évaluation des actions passerelles.
- *Sur quels critères (effets et/ou impacts attendus) :*
  - ⇒ Le nombre d'enfants qui basculent du secteur petite enfance à celui de l'enfance.
  - ⇒ Le nombre d'enfants qui basculent du secteur enfance au secteur jeunes.
  - ⇒ Taux de fréquentation sur les mercredis et les vacances scolaires.
  - ⇒ Nombre d'enfants à besoins spécifiques accueillis.
  - ⇒ Fréquence des sorties.
  - ⇒ Nombre de familles différentes accueillies.

### 1.1 Loisirs Éducatifs – 3 / 11 ans

#### Objectifs :

- 
- Favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques.
  - Favoriser les projets autour de l'ouverture culturelle et de la découverte de l'environnement.
  - Développer la participation des publics autour du programme d'activités et de la vie quotidienne.
  - Favoriser le développement des compétences psychosociales (émotionnelles, cognitives et sociales).

## Ressources mobilisées :

### - Interne :

- ⇒ Une coordinatrice, deux responsables de secteur (enfance - petite enfance), cinq animateurs.trices enfance, sept animateurs.trices petite enfance, trois personnels techniques (restauration et ménage).
- ⇒ Concernant les locaux :
  - ★ Locaux du centre social.
  - ★ Locaux de la Caban' ô Lutins.
  - ★ Convention d'utilisation des locaux scolaires avec l'élémentaire Dupaty et la maternelle Joséphine.

### - Externe :

- ⇒ Partenaires pédagogiques (en privilégiant ceux présents sur le territoire de Bordeaux Maritime) : EVS Chantelude - la Clé des Ondes - Collectif de Ressources Culturelles Bordonor - Ricochet Sonore - Place aux Jardins - Service A.Li.C.E de l'ALP - écoles de la zone de compétence.
- ⇒ Partenaires financiers : Mairie de Bordeaux, CAF de la Gironde, Conseil Départemental.

## Descriptif de l'action :

L'ALSH est un lieu spécifique d'éveil, d'épanouissement des capacités et de l'expression de chacun. Il doit favoriser la connaissance et la reconnaissance de l'autre et garantir une qualité de vie optimale, dans le respect des règles de sécurité, des besoins et des rythmes de chacun.

Nous accompagnerons l'enfant :

- Autour de l'autonomie, afin qu'il décide et organise ses activités. Il peut discuter, proposer et parler des situations qu'il rencontre.
- Autour de la qualité de vie : il s'agit de faire entendre aux enfants les règles de sécurité et de vie en collectivité. L'accent est mis sur le respect des autres et du lieu d'accueil.
- Autour de la découverte, nous permettons à l'enfant d'expérimenter différentes techniques liées aux ateliers proposés.
- Les activités sont généralement proposées sous forme de cycle (de 4 à 7 séances) entre chaque période de vacances :
  - ⇒ Ateliers autour de l'environnement, du jardin, de l'alimentation, de la science.
  - ⇒ Ateliers autour de l'imaginaire, de la création, de la construction.
  - ⇒ Ateliers autour du corps (expression corporelle et artistique - initiation sportives - jeux).

- 
- ⇒ Ateliers autour de projets d'enfants.
  - ⇒ Sorties dans et hors quartier (musées - bibliothèques - parcs - installations sportives - cinéma - théâtre).

### **Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**



Les enfants et les jeunes participent de manière active à l'élaboration du programme d'activités (réunions d'enfants - proposition d'activités) et à la gestion de la vie quotidienne (préparation et rangement des activités - gestion des goûters).

Les enfants ont l'opportunité, une fois par mois de pouvoir décider de la programmation de la journée. Chaque groupe d'enfants a également la possibilité de gérer l'organisation d'un goûter ou d'un repas pour tous.

### **Dimension culturelle du projet :**



Le travail développé depuis de nombreuses années autour de l'accès à la culture pour tous est amené à se poursuivre, forts des partenariats que nous avons réussi à créer et à consolider (Compagnie des 13 Lunes - Compagnie GIVB - Collectif de Ressources Culturelles - Compagnie Cycl'Arts - Asso La Magnétique - Association Script), nous vivons la culture comme un axe fondamental à l'émancipation de tous.

Les enfants sont amenés à expérimenter différentes formes artistiques : spectateur, artiste, créateur, comédien, danseur, réalisateur ou encore auteur. Ces expériences leur permettent de se familiariser dès le plus jeune âge avec l'univers culturel dans son ensemble et de stimuler leur créativité.

### **Caractère « innovant » :**



L'ensemble de notre action s'inscrit en cohérence avec les objectifs de développement durable.

Les équipes d'animation sont sensibilisées aux enjeux liés à la réduction de l'empreinte écologique de nos animations. A cet effet, nous avons supprimé le plastique de nos ateliers créatifs, nous récupérons systématiquement auprès des familles le matériel nécessaire.



Nous avons structuré nos projets d'aménagement des jardins pédagogiques pour les rendre pérennes et apprendre les gestes à avoir au quotidien pour préserver le vivant.

Nous privilégions les jeux collectifs qui mettent en avant la coopération plus que la compétition.

Nous veillons également à entretenir une bonne mixité garçons-filles et restons attentifs à la façon dont les stéréotypes de genre se mettent en œuvre, et ce dès la petite enfance.

### Modalités d'évaluation :

- *Comment ?*
  - ⇒ Analyse des données fournies par le logiciel de gestion des inscriptions.
  - ⇒ Bilan annuel des activités.
- *Sur quels critères (Effets et/ou impacts attendus) :*
  - ⇒ Mise en place de partenariats à long terme.
  - ⇒ Développement de l'autonomie des enfants autour des pratiques environnementales.
  - ⇒ Taux de fréquentation sur les mercredis et les vacances scolaires.
  - ⇒ Nombre d'enfants à besoins spécifiques accueillis.
  - ⇒ Nombre de journées ou de demi-journées organisées par les enfants.
  - ⇒ Nombre d'ateliers culinaires.
  - ⇒ Nombre d'atelier jardins.

### 1.2 Loisirs Éducatifs - 11 / 17 ans

#### Objectifs :

- Favoriser les projets autour de l'ouverture culturelle et de la découverte de l'environnement.
- Développer la participation des publics autour du programme d'activités et de la vie quotidienne.
- Favoriser le développement des compétences psychosociales (émotionnelles - cognitives et sociales).
- Favoriser l'inclusion des jeunes à besoins spécifiques.

#### Ressources mobilisées :

- *Interne :*
  - ⇒ Une coordinatrice, un responsable de secteur et une animatrice.
- *Externe :*
  - ⇒ Partenaires pédagogiques (en privilégiant ceux présents sur le territoire de Bordeaux Maritime) : EVS Chantelude - la Clé des Ondes - Collectif de Ressources Culturelles Bordonor - Ricochet Sonore - établissements scolaires - UBAPS - Centre social du Foyer Fraternel - Centre social du Grand-Parc - Fédération des Centres sociaux de la Gironde (réseau jeunes).
  - ⇒ Partenaires financiers : Mairie de Bordeaux, CAF de la Gironde, Conseil Départemental (MDS et schéma départemental notamment).



## Descriptif de l'action :

L'accueil jeunes est un lieu spécifique de rencontre, d'épanouissement des capacités et de l'expression de chacun. Il doit favoriser la connaissance et l'interconnaissance de soi et des autres en garantissant un cadre sécurisant, dans le respect des règles de vie communes, des besoins et des rythmes de chacun.

Nous accompagnerons les jeunes :

- 
- Autour de l'autonomie, afin qu'ils soient acteurs du fonctionnement de l'accueil jeunes et moteurs des projets qu'ils ont envie de mettre en place (séjours - sorties - festivals - programme d'activités).
  - Autour de la qualité de vie : il s'agit de créer avec les jeunes les règles de vie en collectivité. L'accent est mis sur le respect des autres et du lieu d'accueil, ainsi que sur la bienveillance.
  - Autour des relations interquartier, il s'agit de développer un certain nombre d'actions avec les Centres Sociaux du Grand-Parc et du Foyer Fraternel afin de favoriser le vivre ensemble et l'interconnaissance (avec les quartiers de proximité).
  - Autour de l'ouverture d'esprit et de la réflexion. Il s'agit de proposer aux jeunes des espaces de réflexion et d'expression autour de différentes thématiques (société - environnement - actualité - sexualité - orientation).
  - Les activités sont proposées sous forme de programme entre chaque période de vacances :
    - ⇒ Activité sportive de découverte et de dépassement (découverte de nouveaux sports - tournoi de sports collectifs).
    - ⇒ Activité autour de la connaissance de soi et des autres (expression corporelle - jeux d'interconnaissance - atelier d'expression - éveil artistique).
    - ⇒ Sorties dans et hors quartier (musées - concert - activités sportives - cinéma - visites de la ville).
    - ⇒ Activités manuelles et de créations.
- 

## Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :

Les jeunes participent de manière active à l'élaboration du programme d'activités et à la gestion de la vie quotidienne (préparation et rangement des activités - gestion des repas).

Leur participation est également requise lors de la mise en place des différents projets souhaités afin de participer à toutes les étapes de conception et de mise en œuvre de l'action (financement - communication - recherche de partenaires).

La participation des jeunes est sollicitée lors des temps forts du centre social afin de participer à la vie associative et de développer leur engagement (Assemblée Générale - COPIL ...).

### **Dimension culturelle du projet :**

La culture occupe une place centrale dans les projets pédagogiques de l'accueil jeunes. Elle est envisagée comme un facteur favorisant l'ouverture sur le monde et l'exercice de l'esprit critique.

Elle s'incarne dans différentes propositions :

- Projets de création avec des partenaires du quartier (La clés des ondes - le Glob Théâtre).
- Des sorties régulières dans des lieux culturels (dans et hors quartier) : musées - bibliothèques - expositions - cinéma - festivals - concerts - radio.
- Projet d'expression : création d'une émission radio - initiation stand up.

Cet axe pédagogique favorise la découverte de soi et des autres afin de faciliter l'expression orale et de développer la créativité.

### **Caractère « innovant » :**

Les modalités d'accueil des jeunes ont évolué au fil des années. Les interactions entre les différents quartiers mis en place autour du projet « Jeunesse en Nord » se sont maintenant élargies autour d'un projet inter quartier avec les centres sociaux permettant une plus grande diversité d'action et favorisant ainsi la mobilité et l'interconnaissances des jeunes.

Une vision globale de l'accompagnement de la jeunesse est réalisée. Cette dernière ne s'arrêtant pas à 17 ans, des modalités d'accueil ont été déployées afin de les accueillir de 14 à 25 ans au sein du projet de « L'a(p)part » et ainsi permet de leur mettre à disposition un certain nombre de ressources pour les accompagner vers l'âge adulte.

### **Modalités d'évaluation :**

- *Comment ?*
  - ⇒ Nombre de projets menés à l'année.
  - ⇒ Nombre de séjours mis en place.
  - ⇒ Analyse des données fournies par le logiciel de gestion des inscriptions.
  - ⇒ Bilan annuel des activités.
  - ⇒ Échanges avec les partenaires (établissements scolaires - centre sociaux - éducateurs).
  - ⇒ Évaluation des actions passerelles.



- *Sur quels critères (effets et/ou impacts attendus) :*

- ⇒ Mise en place de projets annuels et pluriannuels.
- ⇒ Développement de l'autonomie des jeunes dans un objectif d'émancipation.
- ⇒ Taux de fréquentation sur les mercredis et les vacances scolaires.
- ⇒ Nombre de jeunes à besoins spécifiques accueillis.
- ⇒ Nombre de projets menés à l'année.
- ⇒ Nombre de séjours mis en place.



## 2. Scolarité

### Objectifs :

- Proposer un appui méthodologique aux enfants et aux jeunes.
- Promouvoir les apprentissages au travers des sorties culturelles, des ateliers d'éveil et de découverte.
- Accompagner les parents dans leur implication autour des questions de scolarité.
- Développer et entretenir le partenariat avec les établissements scolaires (écoles - collèges - lycées).

### Ressources mobilisées :

- *Interne :*
  - ⇒ Pour les élémentaires, 6 animateurs salariés et deux bénévoles.
  - ⇒ Pour les adolescents, deux animateurs, trois intervenants spécialisés et deux bénévoles.
  - ⇒ La coordinatrice du pôle éducation et prévention est référente du projet CLAS.
- *Externe :*
  - ⇒ Établissements scolaires (y compris hors quartier pour les collèges et lycées).
  - ⇒ Les structures associatives du quartier (UBAPS - EVS Chantelude - la Clé des Ondes - le CACIS).
  - ⇒ La CAF et le GIPREB.

### **Descriptif de l'action :**

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les parents sont associés aux actions, dans un souci notamment de renforcer et d'améliorer leurs relations avec l'école.

L'enjeu est également de faciliter la compréhension du système scolaire par les parents, et de contribuer ainsi à une plus grande implication de ces derniers dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le CLAS constitue également un espace d'informations, de dialogue, de soutien et de médiation avec les parents.

Le centre social accompagne 10 collectifs d'enfants, 6 chez les élémentaires et 4 chez les jeunes. Chaque séance est organisée en trois temps :

- Le temps du goûter : ce temps est un temps de rupture par rapport à la journée vécue en classe. Il est consacré à l'écoute, à la parole et aux échanges.
- Le temps d'aide méthodologique consacré au travail scolaire. Dans certains cas (absence de devoirs ou situations particulières), les devoirs ne sont pas abordés. Des temps de lecture ou des fichiers pédagogiques sont proposés.
- Le temps des ateliers : les ateliers proposés doivent permettre de mettre du sens dans les apprentissages, d'apprendre de nouvelles choses, de prendre du plaisir à apprendre et à créer.

### **Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**

- L'action du CLAS doit favoriser l'appropriation du système éducatif par les familles, autant pour les enfants, les jeunes que les parents. Ceci doit leur permettre de gagner en autonomie pour aborder l'ensemble des questions liées à la scolarité.
- Les ateliers sont pensés en fonction des besoins identifiés chez les publics accueillis.
- Le dispositif permet aussi de pouvoir individualiser les accompagnements autour de la méthodologie de travail en fonction des difficultés exprimées ou de l'orientation (plus spécifiquement chez les collégiens et lycéens).

### **Dimension culturelle du projet :**

L'ouverture culturelle est un axe constitutif du dispositif CLAS. En ce sens, les ateliers et les projets sont pensés pour permettre aux enfants et aux jeunes une meilleure connaissance de leur environnement (proche et lointain).



Plusieurs supports sont mobilisés par les équipes :

- Sorties culturelles.
- Ateliers artistiques et créatifs.
- Ateliers autour du livre et de la lecture.
- Ateliers de discussion.
- Ateliers de découverte scientifique.
- Ateliers numériques.



#### Caractère « innovant » :

Les questions liées aux nouvelles technologies sont abordées dans leur ensemble :

- Au niveau préventif : sensibilisation aux risques liés à la surutilisation des supports numériques.
- Au niveau pédagogique pour les enfants : découverte des logiciels de programmation, ateliers robotique.
- Au niveau pédagogique pour les jeunes : accompagnement à l'utilisation d'outils numériques.
- A destination des parents : accompagnement autour de ProNote (collégiens et lycéens).



#### Modalités d'évaluation :

- *Comment ?*
  - ⇒ Analyse des données fournies par le logiciel de gestion des inscriptions.
  - ⇒ Dossiers de bilans et de demandes (CAF).
  - ⇒ Participations aux équipes de réussite éducative, rendez-vous individuels avec les enseignants.
  - ⇒ Les temps d'échanges avec les professionnels de l'Éducation Nationale.
- *Sur quels critères (effets et/ou impacts attendus)*
  - ⇒ Nous nous attachons à évaluer les progrès des enfants et des jeunes autour de l'autonomie, de l'organisation du travail scolaire, de la confiance en soi et de l'appétence pour les apprentissages.
  - ⇒ Le dispositif CLAS tel qu'il est pensé a vocation à accompagner l'enfant sur toute la durée de son parcours scolaire entre le CP et la terminale (mesure des effets à long terme).
  - ⇒ Assiduité des enfants et des jeunes inscrits sur le dispositif.
  - ⇒ Nombre et fréquence des ateliers proposés autour de la culture et autour du numérique.
  - ⇒ Nombre de parents qui participent aux ateliers.
  - ⇒ Nombre d'accompagnements individualisés.

### 3. L'ap(p)art

#### Objectifs :

- Prolonger la notion de parcours éducatif auprès des plus grands.
- Encourager les échanges et les interactions entre les jeunes.
- Proposer un cadre sécurisé où les jeunes peuvent se détendre et être eux-mêmes après les heures de cours ou de travail.
- Favoriser le développement personnel, la participation et l'autonomie des jeunes.

#### Ressources mobilisées :

- *Interne :*
  - ⇒ Personnel d'animation (animateurs - éducateurs spécialisés - médiateurs).
  - ⇒ Locaux de l'espace (salles d'activité - espace détente).
  - ⇒ Matériel et équipements de loisirs (jeux de société - console de jeux - matériel sportif).
- *Externe (partenariat, sources de financement) :*
  - ⇒ Partenariats avec des associations locales pour des animations ponctuelles.
  - ⇒ Subventions municipales, départementales et régionales (Ville - Caf, Département - État).

#### Descriptif de l'action :

- L'ap(p)art est ouvert du mardi au samedi de 16h00 à 21h00. Les jeunes peuvent venir et partir librement, sans contrainte horaire ni inscription.
- Diverses activités sont proposées quotidiennement, telles que des jeux de société, des ateliers créatifs, des tournois de jeux vidéo, et des sessions sportives.
- Des animations ponctuelles, comme des soirées à thème ou des débats, sont également organisées en collaboration avec des partenaires locaux.
- La dimension de l'accès à la formation, à l'orientation et à l'emploi seront abordées sous une forme moins institutionnelle que dans les établissements des services publics.
- La participation et l'implication dans la gouvernance du lieu seront recherchées.



### Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :

- Les jeunes sont encouragés à proposer et à organiser des activités en fonction de leurs centres d'intérêt.
- Des groupes de discussion et des comités de jeunes seront mis en place pour recueillir leurs avis et suggestions. Cette participation active vise à responsabiliser les jeunes et à les impliquer davantage dans la gestion de leur espace.



### Caractère « innovant » :

- Le caractère innovant de ce projet réside dans sa flexibilité et son absence de contraintes d'inscription, permettant une fréquentation spontanée et adaptée aux besoins des jeunes.
- L'implication active des participants dans la programmation des activités favorise leur engagement et leur autonomie.



### Modalités d'évaluation :

- *Comment ?*
  - ⇒ Enquêtes de satisfaction auprès des jeunes fréquentant l'espace.
  - ⇒ Réunions régulières avec les groupes de discussion et les comités de jeunes.
  - ⇒ Suivi des fréquentations et des activités proposées.
- *Sur quels critères (effets et/ou impacts attendus) ?*
  - ⇒ Taux de fréquentation et fidélisation des jeunes.
  - ⇒ Diversité et nombre d'activités proposées et leur succès.
  - ⇒ Niveau de satisfaction des participants.
  - ⇒ Impact sur le développement personnel et social des jeunes (autonomie - engagement - relations sociales).
  - ⇒ Apport culturel et ouverture d'esprit des participants.



## 4. Parentalité

### Les objectifs :

- 
- Créer des espaces d'écoute, de médiation, de relais.
  - Partager des expériences, relativiser des difficultés, apaiser des situations.
  - Rompre l'isolement.
  - Favoriser les liens d'entraide.
  - Démystifier les professionnels : orthophoniste, psychologue...
  - Activer le réseau de partenaires.
  - Créer des espaces mixtes (hommes - femmes).

## Ressources mobilisées (internes et externes) :

### - *Internes :*

- ⇒ Locaux du centre social et annexes.
- ⇒ Les bénévoles - les usagers - les habitants - les salariés (coordinatrice, CESF, responsables de secteurs)

### - *Externes :*

- ⇒ Psychologue pour groupes de parole.
- ⇒ Les partenaires associatifs du territoire.
- ⇒ Les réseaux associatifs notamment la Fédération des Centres Sociaux de la Gironde.
- ⇒ Institutions.

## Descriptif de l'action :

### - *Les groupes de parents :*

- ⇒ Chaque mois, nous proposons un groupe de parents sur une thématique décidée en amont avec le groupe.
- ⇒ Cet espace accueille jusqu'à une dizaine de parents. Il est animé par une psychologue clinicienne et une animatrice/coordinatrice du centre.
- ⇒ En fonction des thématiques, nous pouvons faire appel à des intervenants extérieurs et utiliser des supports comme des vidéos, spectacles, livres, conférences.
- ⇒ Une garderie est prévue à chaque fois. Cela permet aux parents n'ayant pas une solution de garde, de pouvoir participer à ces rencontres (notamment les familles monoparentales).
- ⇒ Cet espace de parole est investi sur la durée. Il permet de rompre avec le sentiment d'isolement et de solitude que vivent certaines familles autour des questions éducatives et parentales. Il favorise la rencontre, le lien et développe la solidarité.

### - *Place Publique :*

Nous proposerons une Place Publique par trimestre autour de thématiques identifiées par l'équipe et en fonction des besoins repérés sur le terrain. Elles seront animées par des intervenants extérieurs. Ces places publiques permettent d'accueillir un nouveau public plus large, notamment les pères qui sont très peu présents dans les groupes de parents.

### - *Suivi individuel :*

Nous proposerons de rencontrer les familles lorsque la demande sera exprimée directement ou bien indirectement. Il pourra alors être proposé de rencontrer la psychologue clinicienne.



- Ateliers parents / enfants :

En lien avec les partenaires, EVS Chantelude, Collectif Bordonor, Ricochet sonore, proposer des espaces de fabrication, de jeu, de création et même de sorties où parents et enfants se retrouvent sur un espace et un temps apaisé et complice.



**Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**

L'apport de réponses via l'échange entre parents est une forme d'intervention qui permet de développer la confiance en soi et l'identification de pair à pair.

Les participants sont en capacité d'élaborer des chemins de réponse et seront invités à se positionner sur l'organisation des temps collectifs et des thèmes à aborder.

**Dimension culturelle du projet :**

Par les récits des parcours singuliers de chacune et de chacun.



**Caractère « innovant » :**

L'intervention d'une psychologue de façon régulière auprès de parents, sans être révolutionnaire reste un format innovant.

**Modalités d'Évaluation :**

- 
- Nombre de parents soutenus.
  - Participation aux groupes de parents.
  - Sollicitation des familles.
  - Nombre de relais extérieurs (psychologue, orthophoniste, PMI, AS...).
- 
- 

## IV. Insertion et solidarité

*La dimension circulaire de notre schéma de présentation prend tout son sens avec ce pôle d'intervention. En effet, les familles qui fréquentent les différents accueils de loisirs sont abordées sous un angle global. S'il est naturel d'orienter ou d'accompagner celles qui en ont besoin sur des questions éducatives, il en va de même pour celles qui sont fragilisées pour de multiples raisons sur les plans de l'insertion, de la santé, économique etc.*

*Nous activons donc cette possibilité à travers le croisement des regards et la systémie du projet social global. Mais aussi, lorsqu'une personne entre par la porte d'entrée du soutien alimentaire par exemple, elle découvre la possibilité d'un accompagnement bien plus large permettant d'entamer un parcours d'émancipation ou elle agit, avec l'aide des équipes et des outils proposés, sur différents leviers permettant de surmonter certaines difficultés. Aussi, les actions d'insertion socioprofessionnelle, les ateliers sociolinguistiques, la médiation santé et le travail désormais assumé autour de l'accès aux droits constituent des portes d'entrées diverses via lesquelles cheminent les personnes selon les freins et besoins repérés.*

### **1. Insertion socioprofessionnelle**

#### **Objectifs :**

Accompagner globalement les personnes dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle, par le prisme individuel et la dynamique collective, afin de :

- Développer la confiance en soi et l'autonomie.
- Mettre en perspectives leur projet professionnel.
- Faire émerger des compétences transférables aux exigences de l'emploi.
- Découvrir les ressources partenariales du territoire.

#### **Ressources mobilisées :**

- **Interne :**
  - ⇒ 1 animatrice socioculturelle, 1 coordinatrice et l'équipe du Centre Social autour de projets complémentaires et transversaux.
- **Externe (partenariat - sources de financement ...) :**
  - ⇒ Partenaires institutionnels et associatifs du territoire et professionnels.

#### **Descriptif de l'action :**

- Le projet repose sur l'alternance entre les suivis individuels et les actions collectives, la circulation du public sur les différentes propositions du centre social pour une mise en travail de la globalité des situations.
- Les suivis individuels : co-construction de l'itinéraire de leurs parcours, en priorisant leurs besoins, leurs attentes, vers un retour à l'emploi et ou à la formation.

- 
- Une approche collective par des cycles et temps forts :
    - ⇒ Mettre en commun les besoins individuels pour fabriquer collectivement des réponses.
    - ⇒ Favoriser la découverte du monde professionnel par de l'expérimentation, des rencontres, des visites...
  - Acquérir les outils pratiques nécessaires à leur autonomie dans leur recherche d'emploi et/ou de formation.



#### **Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**

- Co-construction des parcours en individuel et en collectif permet à chacun de se fabriquer sa propre réponse.

#### **Dimension culturelle du projet :**

- Découverte de l'environnement emploi et des codes qui s'y rattachent.
- Immersion professionnelle pour comprendre et acquérir les exigences du monde du travail.
- Pratique théâtrale pour développer la confiance en soi et gagner en aisance orale.



#### **Caractère « innovant » :**

- L'accompagnement en libre adhésion repose sur la relation de confiance et la prise en compte de la situation globale des personnes.
- Faire des pas de côté pour permettre à chacun de faire évoluer son projet, à son rythme. Prendre en compte le temps nécessaire d'un retour à l'emploi positif, différent en fonction des situations de chacun.



#### **Modalités d'évaluation :**

- *Comment ?*
  - ⇒ Tableau de suivi et d'accompagnement des publics.
  - ⇒ Bilans d'actions et de projets.
  - ⇒ Nombre d'échanges avec les partenaires : rencontres - orientations - visites...
- *Sur quels critères (effets et/ou impacts attendus) :*
  - ⇒ Issues favorables des suivis.
  - ⇒ Analyses et retours des adhérents.
  - ⇒ Évolution des indicateurs sur les quatre ans.
  - ⇒ Développement du réseau partenarial.
  - ⇒ Nombre de personnes : inscrites sur le projet - circulant sur plusieurs propositions.
  - ⇒ Nombre d'heures d'accompagnement : en individuel - en collectif.
  - ⇒ Nombre de retour à l'emploi et/ou en Formation.

## 2. Ateliers sociolinguistiques

### **Objectifs :**

Développer ou acquérir la connaissance des codes sociaux, institutionnels et culturels par une méthode d'apprentissage linguistique et émancipatrice en vue d'une intégration citoyenne réussie.

### **Ressources mobilisées :**

#### **- Interne :**

⇒ 1 coordonnatrice - 1 formatrice de français et l'ensemble de l'équipe pour des projets complémentaires et transversaux.

#### **- Externe (partenariat, sources de financement ...) :**

⇒ Pour l'évaluation linguistique : CLAP - DPLAI.

⇒ Pour la question du travail et de la formation : Pôle Emploi - Plie - Mission Locale - Mds - Le livre vert - la cravate solidaire.

⇒ Avec les partenaires sociaux : Mds - CCAS - EMMAUS - DIACONAT - PADA.

⇒ Pour l'accès au droit : Maison de la Justice et du Droit - ALIFS - Atelier Graphite - la Cimade - l'ASTI - Vivre en Mélée - CIDFF.

⇒ Pour l'accès à la santé : CPAM - CARSAT - Médecins du Monde - Association des Maladies Chroniques - Sport & Bien-être.

⇒ Pour la culture : le collectif de ressources culturelles Bordonor - les musées - les théâtres (Grand théâtre, Glob Théâtre - le Cerisier) - l'auditorium - le musée d'Aquitaine - le PLI - la MECA - le FRAC - le CAPC - la Compagnie du Risque.

⇒ Pour l'insertion par le sport : Vivre en mélée.

⇒ Pour le numérique : atelier graphite, Emmaüs connect.

⇒ Pour l'environnement : la maison éco citoyenne, Élise Atlantique

### **Descriptif de l'action :**

Les ateliers linguistiques sont divisés en 2 groupes par niveau. 6 heures par semaine sont dédiées au Français Langue Étrangère - FLE et 6 autres aux 2 groupes d'Alphabétisation et savoirs de base, soit 12 heures/semaine.

Des interventions de partenaires au centre social et des sorties sont autant de moyens complémentaires pour inciter une ouverture sur le pays d'accueil.

Le déroulé des actions est destiné comme suit :

- Découverte de la langue et de la culture françaises au travers de situations quotidiennes au cours des ateliers participatifs, ouvrant à la communication orale et écrite.

- 
- Appuyés par un accompagnement global et régulier vers les ateliers d'accès aux droits et à l'insertion professionnelle ainsi que des lieux extérieurs et des interventions in situ, les ateliers sociolinguistiques permettent un développement personnel renforçant la place de l'individu dans la société française. Aussi, les sorties culturelles sont un levier complémentaire pour atteindre l'émancipation attendue.



### Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :

Dans une relation de confiance, une écoute attentive des personnes permet une prise en charge globale et co constructive pour donner les clés nécessaires à leur évolution personnelle.

### Dimension culturelle du projet :

Connaître et expérimenter son environnement qu'il soit historique, culturel, social ou artistique permet une appropriation des codes sociaux et nationaux pour un vivre ensemble réussi.



### Caractère « innovant » :

- Par une approche volontaire et curieuse, les apprenants s'impliquent, s'approprient et expérimentent des activités émancipatrices tournées vers la pratique théâtrale, historique, littéraire, artistique...
- Un partenariat solide avec des entités prestigieuses (Opéra National de Bordeaux - Musée d'Aquitaine - CAPC...) et contemporaines (Musée la Méca - Associations dédiées aux femmes : le Pli, le CASSIS, association culturelle Script) renforcent le sentiment d'inclusion sociale de chacune, chacun.



### Modalités d'évaluation :

- *Sur quels critères (Effets et/ou impacts attendus)*
    - ⇒ Quantitatifs :
      - ★ Nombre d'apprenants.
      - ★ Nombre de sorties positives : travail, formation...
    - ⇒ Qualitatifs :
      - ★ Assiduité, durée, retours.
      - ★ Évaluation à partir du barème CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) de niveau à l'inscription.
      - ★ Circulation du public dans les différentes propositions du centre social.
  - *Comment ?*
    - ⇒ Évaluation à l'entrée, à mi-parcours et en fin de saison. Fiche action socio linguistique.
- 

### 3. Médiation santé

#### Objectifs :

- Informer les personnes sur leurs droits à la santé.
- Faciliter l'accès aux soins.
- Développer des actions de prévention liées aux spécificités des publics accompagnés.
- Mettre en place des passerelles avec les partenaires.
- Contribuer au sentiment de bien-être des personnes.

#### Ressources mobilisées :

- *Interne :*
  - ⇒ 1 animatrice socioculturelle, 1 coordinatrice et l'équipe du Centre Social autour de projets complémentaires et transversaux.
- *Externe (partenariat, sources de financement ...) :*
  - ⇒ Partenaires institutionnels et associatifs du territoire, participation sur des projets thématiques, relais dans l'accompagnement des personnes, mais aussi dans le cadre de formations en direction de l'équipe.

#### Descriptif de l'action :

- La logique d'intervention s'articule autour d'une approche individuelle en complémentarité de propositions collectives. Cette méthodologie favorise un accompagnement tenant compte de la situation globale des adhérents.
- Accompagnement individuel : à partir d'un accueil et d'une écoute attentive, mise en travail des situations, relais vers les partenaires (d'où la nécessité de développer un maillage partenarial performant), appui administratif...
- Espaces et propositions collectives à partir de besoins individuels énoncés par le public ou repérés par les professionnels :
  - ⇒ Information sur l'accès aux droits en matière de santé : capsules numériques sur l'assurance maladie, l'utilisation des comptes Ameli...
  - ⇒ Faciliter l'accès aux soins : par l'information, la mobilité et le numérique.
  - ⇒ Développer des actions de prévention en lien avec le public : essentiellement des femmes, vieillissantes pour une partie (santé intime - ménopause - pratiques physique adaptée...).
  - ⇒ Contribuer au sentiment de bien-être : propositions favorisant le lien social, par l'épanouissement, le bien vivre ensemble, l'ouverture au monde, l'écoute de soi...



### Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :

Co-construction de réponses et de pistes permettant à chacun d'agir individuellement la prise en charge de son parcours et le suivis de ses soins.



### Dimension culturelle du projet :

- Faire culture commune de l'accès aux droits en matière de santé.
- Le sentiment de bien-être est étroitement lié à l'accès à la culture en termes d'ouverture sur le monde, d'épanouissement, et se traduit par des sorties concerts, théâtre, sieste musicale...

### Caractère « innovant » :

- Approche de la santé dans une acception large définie par l'OMS comme « un état de complet bien-être physique, mental et social [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».



### Modalités d'évaluation :

Appuie sur le réseau partenarial : nombre de partenaires institutionnels et associatifs dans le projet - nombre de formation en direction des professionnels du Centre Social.

- *Comment ?*
  - ⇒ Tableau de suivi et d'accompagnement des publics, bilans d'actions et de projets, nombre d'échanges avec les partenaires : rencontres - orientations - visites...
- *Sur quels critères (effets et/ou impacts attendus) :*
  - ⇒ Issues favorables des suivis - analyses et retours des adhérents - évolution des indicateurs sur les quatre ans.
  - ⇒ Nombre de personnes : inscrites sur le projet - circulant sur plusieurs propositions.
  - ⇒ Nombre d'heures d'accompagnement : en individuel - en collectif.
  - ⇒ Nombre d'issues favorables dans les suivis : ouverture de droits, remobilisation dans son parcours de soins...

#### 4. Accès aux droits

##### Objectifs :

- Identifier - repérer les besoins en matière d'accès aux droits administratifs avec une prise en compte globale des situations des personnes.
- Garantir une justice sociale - réduire les inégalités en travaillant sur le non-recours pour défendre et/ou préserver les droits fondamentaux (se nourrir - se loger - se soigner - s'éduquer - avoir accès aux loisirs - se déplacer etc...).
- Accompagner vers la levée des freins autour des démarches administratives (notamment numériques).
- Placer les personnes au centre de la résolution de leur situation.
- Mettre autour de la table les partenaires et institutions, afin de trouver des réponses ou un mode de fonctionnement permettant aux administrés de solutionner leurs problématiques administratives, parfois vitales.

##### Ressources mobilisées :

- *Interne* : 1 salariée - 1 coordinatrice - l'équipe du Centre Social et Familial Bordeaux-Nord.
- *Externe (partenariat, sources de financement ...)* : institutions - associations.

##### Descriptif de l'action :

- 1 demi-journée par semaine dédiée aux permanences administratives sur prise de rendez-vous.
- Accueillir - recueillir les besoins exprimés.
- Travailler sur les besoins non exprimés.
- Orienter vers les acteurs du territoire.
- Expliquer le fonctionnement des institutions si nécessaire.
- Travail sur le langage administratif.
- Travail sur le dossier en lui-même : remplir - réunir les justificatifs - trouver le bon destinataire - le bon site internet.
- La montée en compétences dans la connaissance, la compréhension de ses droits fondamentaux ainsi que dans l'acquisition des ressources personnelles nécessaires pour agir sur ces dits droits, passent par des temps collectifs mais aussi individuels.
- Avec des ateliers de formations, collectifs et hebdomadaires et des rendez-vous individuels balisés sur une matinée pour accompagner sur des demandes administratives, des « capsules numériques » (sortes de temps forts, mêlant formation et information) sur un thème précis.

- 
- Ce travail s'adosse aux chantiers déjà engagés en interne, notamment dans les cours d'Alphabétisation, de Français Langues Etrangères et les séances d'insertion socio-professionnelle.
  - Ce sont ainsi trois secteurs du Centre Social qui travaillent étroitement ensemble au quotidien.



#### **Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**

- Centrale.
- Expression de leurs besoins explicites et immédiats. Travail de réflexion sur les besoins implicites. Ils se saisissent d'espaces de formation et/ou d'information proposés sur le mode de la libre adhésion - participation.

#### **Dimension culturelle du projet :**

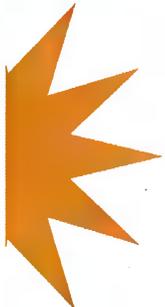
- Découverte et/ou réaffirmation du rôle et du fonctionnement des institutions.



#### **Caractère « innovant » :**

- La dimension « numérique » devenue quasi systématique pour l'accès aux droits.
- Adaptation perpétuelle aux différentes modalités d'accès.
- Prendre le temps de recevoir le public en présentiel.

#### **Modalités d'évaluation :**

- *Comment ?*
    - ⇒ Reporting - tenue de listes pour suivi.
  - *Sur quels critères (Effets et/ou impacts attendus)*
    - ⇒ Nombre de personnes reçues en rendez-vous.
    - ⇒ Nombre de participants aux ateliers collectifs, ainsi qu'aux capsules thématiques.
    - ⇒ Nombre de personnes ayant trouvé réponse auprès des partenaires - institutions.
- 
- 

## V. MIAM

*Pour compléter l'ensemble des propositions sociales, culturelles et familiales de notre projet, notre grande équipe a décidé il y a quelques années de travailler avec les habitants autour des questions d'alimentation. Sa dimension culturelle, sa place dans la santé de chacune et de chacun et surtout son accessibilité à toutes et tous. Inscrite comme un droit universel, l'accès à l'alimentation saine et durable se décline chez nous à travers diverses actions ou entrées du projet de la **Maison Interculturelle de l'Alimentation et des Mangeurs**.*

*Ce projet est traversé par tous les axes de notre plan d'action : faire quartier par la convivialité et l'aspect collectif des temps proposés, agir de façon engagée avec les citoyens, soutenir les personnes fragiles et cela à travers une proposition innovante, constitue là encore un ensemble cohérent permettant de s'impliquer à la hauteur de ses capacités.*

*Enfin, comment ne pas être impliqué dans un projet de société universaliste autour de l'alimentation quand on porte un projet tel que celui de la Miam ?*

*C'est tout naturellement (mais non sans efforts) que le Centre social accompagne aussi des habitants dans un parcours citoyen au sein de la démarche de la **Sécurité Sociale de l'Alimentation**, au sein du collectif **Acclimat'action** dont nous sommes membres actifs.*

### 1. La MIAM

#### **Objectif principal :**

- Accès pour tous.tes à une alimentation saine, de qualité dans un environnement durable.

#### **Objectifs secondaires :**

- Favoriser l'insertion, la cohésion et la mixité sociale par l'alimentation.
- Prévenir et/ou répondre à l'urgence alimentaire.
- Favoriser le pouvoir d'agir des habitants.
- Accompagner l'évolution des comportements alimentaires.
- Entreprendre une démarche d'« aller vers » d'autres pratiques, lieux, habitants.

#### **Ressources mobilisées :**

- **Interne :**
  - ⇒ Ressources humaines : habitants - adhérents - salariés.
  - ⇒ Ressources matérielles : laboratoire - cuisine pédagogique véhicules - site internet ...



- *Externe (Partenariat, sources de financement ...)* :

- ⇒ Partenaires institutionnels : Maire de Bordeaux - CCAS - Conseil Départemental - ARS - CAF - MDS.
- ⇒ Partenaires associatifs : Vrac Bordeaux - Banque Alimentaire de la Gironde - Acclimat'action - épicerie et solidaires (Local'Attitude - La carotte et le lapin) ...
- ⇒ Partenaires culturels : IDAF - ALIFS - Glob Théâtre - Collectif de Ressources Culturelles Bordonor ...
- ⇒ Partenaires autres : SRAA - BUT d'animation ...



**Descriptif de l'action :**

Action transversale aux dimensions collectives, individuelles et d'intérêt général dans une construction de convivialité, de partage et de rencontre.

- *L'expérimentation et l'éducation aux pratiques alimentaires durables* :

Construction d'un socle commun par l'expérimentation, les découvertes, les échanges et les rencontres.

*Les adultes* : partage de savoir-faire et de connaissances à travers des ateliers culinaires collectifs, des ateliers/débats, des rencontres et visites chez des producteurs, et des repas conviviaux.

*Les enfants et jeunes* : développement d'une boîte à outil alimentaire (choix alimentaires liés à l'environnement - la santé et le goût - l'esprit critique - l'autonomisation ...) en participant à des ateliers culinaires et de jardinage.

*L'intergénérationnel* : transmission et partage lors d'ateliers de mixité générationnelle.

- *La participation des habitants, la solidarité et le partage* :

Développement du pouvoir d'agir des habitants et actions de solidarité et de partage.

*Le Groupement d'achats* : exploration d'un mode de consommation alternatif durable par des habitants bénévoles qui mettent en place des achats groupés et des ventes directes de produits locaux accessibles à tous.tes.

*L'action de soutien alimentaire, les paniers solidaires* :

- ⇒ Réponse à l'urgence alimentaire de familles en situation de fragilité économique, sociale et sanitaire.
- ⇒ Expérimentation d'autres manières d'accompagnement, où les individus et familles peuvent être acteurs de la résolution de leurs problématiques alimentaires.

- *L'innovation : le laboratoire, cuisine d'expérimentation sociale et solidaire, base de lancement vers de nouvelles explorations alimentaires en lien avec les habitants et les adhérents du Centre Social*

Le laboratoire est un espace de création et d'expérimentation de projets à destination de tous. Il permet aussi aux adhérents et au Centre Social d'aller vers d'autres habitants et d'autres quartiers du territoire.

*La Brigade de la MIAM :*

- ⇒ Développement du pouvoir d'agir d'habitants par la mise en place de réponses aux besoins et demandes du territoire.
- ⇒ Mise à disposition des savoir-faire des habitants pour promouvoir une alimentation durable, saine et de qualité sous la forme de partage de compétences, de rencontres, de création de buffets nourriciers multiculturels.

*La Mutualisation :*

- ⇒ Partage d'un lieu de production culinaire répondant aux normes d'hygiène et de sécurité et à divers besoins matériels sous forme sociale, solidaire et commerciale.
- ⇒ Mutualisation partenariale auprès d'acteur de la solidarité alimentaire du territoire.

*Projets d'habitants :*

- ⇒ Accompagnement et soutien aux initiatives et besoin d'habitants et partenaires.
- *Envisager la culture comme levier de création, de fabrication, de rencontre et d'émancipation autour d'un besoin vital : l'alimentation*

L'alimentation va permettre de se rencontrer, de faire diversité, de s'ouvrir au monde et à l'autre et de faire ainsi culture commune à partir de la culture de chacun.

**Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**

Le développement du pouvoir d'agir est au cœur du projet MIAM. Les habitants prennent pleinement une place dans la co-construction, l'organisation et l'évaluation des actions. Cf projet.

**Dimension culturelle du projet :**

La Maison Interculturelle de l'Alimentation et des Mangeurs est l'essence même de la culture. Ces mangeurs multiculturels se rencontrent, partagent et construisent ensemble une culture commune d'une alimentation durable, saine, de qualité et accessible à tous.



### Caractère « innovant » :

La MIAM est tout public, elle se déploie selon une approche globale, pluridisciplinaire, transversale et multidimensionnelle.

### Modalités d'évaluation :

- 
- *Comment ?*
    - ⇒ L'ensemble des actions est évalué au niveau quantitatif et qualitatif.
    - ⇒ Quantitatif : comptage des ateliers et actions, des participants, des participations, des nombres de location du laboratoire, du développement de projets, ...
    - ⇒ Qualitatif : contenu des actions, développement du pouvoir d'agir des habitants.
  - *Sur quels critères (effets et/ou impacts attendus) :*
    - ⇒ Les évaluations permettent de questionner les problématiques collectives et ou individuelles en se référant aux objectifs et à faire transversalité au sein du Centre Social et auprès des partenaires extérieurs.

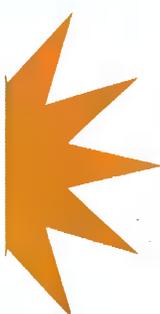
## 2. Sécurité Sociale de l'Alimentation



### Objectifs :

- Accompagner les habitants dans l'élaboration et la diffusion de proposition de transformation des dispositifs publics d'accès à l'alimentation.
- Légitimer et rendre visible la parole des habitants pour envisager des réponses structurelles sur l'accès à l'alimentation.
- Mettre en œuvre un droit à l'alimentation durable.
- Transformer le système agricole et alimentaire vers un système plus juste, plus vertueux pour l'environnement et plus démocratique.

### Ressources mobilisées :

- 
- *Interne :*
    - ⇒ Une coordinatrice insertion, solidarité et MIAM, animatrice référente pour Bordeaux sur les parcours d'engagement citoyen et sur la mise en place de l'expérimentation SSA.
  - *Externe (Partenariat, sources de financement ...) :*
    - ⇒ Une pluralité d'acteurs parties prenantes : Acclimat'action constituée d'associations - de citoyens - d'universitaire - des citoyens de 4 territoires différents - le Département - la ville de Bordeaux via le CCAS.

### **Descriptif de l'action :**

- Mise en place et expérimentation d'une SSA en Gironde.
- Avec la structuration et la mise en place de caisse locale qui ont pour objet : la collecte des cotisations et la redistribution de l'allocation aux cotisants.
- Les critères de conventionnement des produits se décident démocratiquement par les citoyens au sein des caisses.
- Les producteurs et les points de ventes fournissent les produits répondant aux critères déterminés préalablement par les citoyens cotisants.
- La mise en place et tenue de comptoirs où les participants viennent régler leur cotisation. Ils financent ainsi le système en cotisant auprès des caisses locales puis ils perçoivent des MONA qu'ils peuvent dépenser dans les lieux conventionnés.
- Cette expérimentation est accompagnée et analysée par un comité scientifique qui travaillent aux côtés des associations, des citoyens et des producteurs - points de vente.
- In fine, nous devons porter un plaidoyer à échelle nationale.

### **Place des participants / adhérents / citoyens (DPA) :**

- Les citoyens cotisants coconstruisent l'ensemble de l'expérimentation, ils sont au cœur de cette expérimentation, ils décident démocratiquement dans les caisses communes des lieux à conventionner, de leur organisation, cotisation...
- L'ensemble de ce travail est co-construit avec les citoyens.

### **Caractère « innovant » :**

- Pluralité et complémentarité des acteurs inscrits dans le projet constitué d'abord en collectif puis en association : Acclimat'action. Les membres viennent de l'éducation populaire, de l'ESS, du travail social et de la recherche scientifique. Mais aussi des citoyens et des institutions.
- Une expérimentation inédite, à échelle Départementale prenant appui sur des territoires en milieu rural et en milieu urbain.
- Une gouvernance forte impliquant citoyens, institutions et associations avec différentes instances de partage et de décisions (caisse locale - caisse commune).
- Le suivi du comité scientifique déployé sur les 4 territoires et ce depuis les parcours d'engagement.
- Méthodologie emprunte à l'éducation populaire, s'appuyant sur la participation des habitants, la montée en compétence et le développement du pouvoir d'agir.



## Modalités d'évaluation :

Le comité scientifique joue un rôle majeur dans l'analyse de ces données, c'est une réelle opportunité de les avoir à nos côtés pour analyser avec du recul ce travail afin de pouvoir l'ajuster dans l'avenir.



### - *Comment ?*

- ⇒ Nombre de participation.
- ⇒ Atteinte des objectifs de cotisation.
- ⇒ Montée en compétences des individus.
- ⇒ Changement des habitudes alimentaires.
- ⇒ Implication dans la vie démocratique, niveau d'engagement.
- ⇒ Portage d'un plaidoyer.



### - *Effets et/ou impacts attendus :*

- ⇒ Déployer une SSA au niveau national.
- ⇒ Agir concrètement sur l'environnement, la démocratie et la justice sociale.

## ANNEXE 2 – CONTRIBUTIONS DU PROJET SOCIAL AU PROJET MUNICIPAL

### SYNTHESE DU PROJET SOCIAL DU CSBN

#### AXE 1 - Refaire quartier : favoriser les échanges et préserver la qualité de vie

- Soutenir les initiatives locales et citoyennes
- Promouvoir l'engagement et l'implication des habitants
- Coopération et travail de partenariat

#### AXE 2 - Soutenir les personnes et les familles dans la recherche d'un équilibre de vie

- Accompagner l'accès aux droits
- Réduction et accès à l'alimentation
- Développement de l'éducation populaire et de la parentalité
- Préserver l'esthétique du cadre de vie

#### AXE 3 - Agir avec les citoyens pour une société plus durable, plus juste, plus solidaire et plus responsable

- Permettre à tous de trouver leur place dans la transition écologique et sociale
- Valoriser la participation
- Poursuivre l'accueil de la vie associative et l'accompagnement de leurs projets
- Environnement comme levier éducatif et comme support constructif de notre société

#### AXE TRANSVERSAL - Développer des formes de réponses innovantes auprès des habitants (transversal)

- Travailler hors les murs
- Expérimenter, innover, adapter
- Accueillir une multiplicité des appartenances sociales

### ARTICULATION DES AXES DU PROJET SOCIAL AVEC LES FEUILLES DE ROUTE MUNICIPALES ET PARTENARIALES

<b>Tableau Centre Social Bordeaux Nord</b>	
<b>Axes du projet social</b>	<b>Feuilles de route municipales et partenariales, politiques municipales</b>
<b>Axe 1</b> : Refaire quartier : Favoriser les échanges et préserver la qualité de vie	Schéma Local d'Animation de la Vie Sociale Bordeaux Terre de Solidarités Contrat Démocratique Stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance
<b>Axe 2</b> : Soutenir les personnes et les familles dans la recherche d'un équilibre de vie	Contrat démocratique Résilience Alimentaire Projet Educatif de Territoire Panorama Jeunesse Cité éducative et réussite éducative La culture en partage La politique municipale petite-enfance, famille et parentalité

<b>Axe 3</b> : Agir avec les citoyens pour une société plus durable, plus juste, plus solidaire et plus responsable	Bordeaux Terre de Solidarités Plan Educatif de Territoire Panorama jeunesse Contrat Local de Santé Convention territoriale globale
<b>Axe Transversal</b> : Développer des formes de réponses innovantes auprès des habitants	Bordeaux Terre de Solidarités Convention territoriale globale Contrat Démocratique

La contribution des axes prioritaires du projet social de GP Inten6té à un grand nombre de politiques publiques thématiques, territoriales et populationnelles de la Ville de Bordeaux, illustre une volonté affirmée de l'ASSOCIATION de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'émancipation des habitants. En s'appuyant sur les dynamiques locales et en mobilisant les ressources du territoire, l'ASSOCIATION enrichit les actions municipales et participe activement à la mise en œuvre des engagements de la Ville. L'engagement de l'ASSOCIATION est illustré ci-après grâce au travail d'articulation des axes d'interventions prioritaires du centre social avec les feuilles de routes thématiques de la Ville de Bordeaux, ainsi qu'avec ses politiques municipales.

L'axe 1, "**Refaire quartier : Favoriser les échanges et préserver la qualité de vie**", participe activement à la consolidation du lien social et à la lutte contre l'isolement, s'inscrivant ainsi dans les ambitions de *Bordeaux Terre de Solidarités*. Il favorise également l'implication des habitants dans la transformation de leur cadre de vie par des démarches participatives, en cohérence avec les principes du *Contrat Démocratique*. Par ailleurs, en soutenant des initiatives de médiation sociale et de prévention, il contribue aux objectifs de la *Stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance* en faveur de la tranquillité publique et du bien-être des habitants.

L'axe 2, "**Soutenir les personnes et les familles dans la recherche d'un équilibre de vie**", rejoint les orientations municipales en facilitant l'implication des familles et des individus dans la vie locale, en écho au *Contrat Démocratique*. Il agit également en faveur d'un meilleur accès à une alimentation saine et durable, contribuant ainsi à la dynamique de *Résilience Alimentaire*. Par ailleurs, en structurant des dispositifs éducatifs pour accompagner le parcours des enfants et des jeunes, il s'articule avec les objectifs du *PEDT* et du *Panorama Jeunesse*, sans en être une simple déclinaison. Cet axe contribue fortement aux ambitions de la Ville en matière de **politique municipale petite-enfance, famille et parentalité**, en répondant aux besoins des parents et de leurs enfants pour favoriser l'épanouissement des familles. Enfin, en proposant un accompagnement individualisé pour lutter contre les inégalités scolaires, il fait écho aux enjeux de la *Cité Éducative*.

L'axe 3, "**Agir avec les citoyens pour une société plus durable, plus juste, plus solidaire et plus responsable**", partage avec *Bordeaux Terre de Solidarités* l'ambition de renforcer les dynamiques locales d'entraide et de solidarité. Il met également l'accent sur une éducation intégrant les valeurs de citoyenneté et de transition écologique, en convergence avec le *PEDT*. En facilitant l'engagement des jeunes et leur montée en autonomie, il trouve un écho dans les objectifs du *Panorama Jeunesse*, et en développant des actions autour des enjeux de santé environnementale, il contribue aux réflexions du *Contrat Local de Santé*.

Enfin, l'axe transversal, "**Développer des formes de réponses innovantes auprès des habitants**", affirme la vocation expérimentale des centres sociaux, proposant des démarches novatrices en faveur de l'inclusion et

de la solidarité, dans un esprit proche de *Bordeaux Terre de Solidarités*. Il favorise également la mise en réseau des acteurs locaux et le développement de stratégies concertées, en cohérence avec la *Convention Territoriale Globale*. En explorant de nouveaux outils de participation et d'expression citoyenne, il alimente la dynamique du *Contrat Démocratique*, contribuant ainsi à renforcer la vitalité démocratique locale.

Ainsi, si chaque axe du projet social dialogue avec les politiques publiques municipales, il ne s'y réduit pas. Portés par une approche de proximité et d'expérimentation, les centres sociaux demeurent des acteurs autonomes, complémentaires aux dispositifs institutionnels, agissant au plus près des réalités du terrain.

## ANNEXE 3 – OBJECTIFS DE SÉCURISATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA GESTION ASSOCIATIVE

<b>Centre social Bordeaux Nord</b>		
<b>Thématique</b>	<b>Pistes d'action</b>	<b>Indicateurs</b>
<i>Stratégie et projet</i>	<b>Renforcer les animations hors les murs et sur le quartier</b>	Nombre d'événements d'animation "hors les murs" Nombre d'habitants touchés
	<b>Favoriser une démarche interne et partenariale de bilan et d'évaluation du projet social</b>	Disposer d'un tableau de bord de suivi des actions prévues au projet social
<i>Organisation et ressources humaines</i>	<b>Réorganiser la fonction accueil et Objectiver les besoins RH par rapport aux missions</b>	Nombre d'heures dédiées à l'accueil, à l'animation, à l'encadrement par rapport au nombre de personnes accueillies
<i>Finances</i>	<b>Formaliser, en lien avec la Ville, des hypothèses d'affectation des charges et des produits par axe analytique</b>	Approbation d'une méthode concertée avec la Ville par le CA ou l'AG
	<b>Améliorer le dialogue avec la Ville afin d'assurer la fiabilité de la prévision de recettes et formaliser un suivi d'exécution du budget voté</b>	Dépenses exécutées/ dépenses prévues ; recettes exécutées / recettes prévues
	<b>Assurer une meilleure participation des instances au processus de préparation budgétaire en renforçant la formalisation</b>	Nombre d'ordres du jour de CA traitant de l'exécution budgétaire Procédure budgétaire assurant une révision du budget devant les instances décisionnaires pertinentes, en cas de besoin Formation budgétaire des membres du bureau
<i>Moyens matériels</i>	<b>Formaliser l'expression des besoins techniques liés à la gestion bâtementaire en lien avec la Ville</b>	Evolution des charges de fluides, d'entretien et de maintenance Production d'un tableau de suivi
<i>Régularité</i>	<b>Mettre à jour le règlement intérieur et les délégations de signature</b>	Adoption du nouveau règlement intérieur et des délégations et subdélégations de signature par les organes compétents

	<b>Respecter les règles du Code de la commande publique pour les achats supposant une publicité (&gt; à 40 000€)</b>	Adoption d'une nomenclature de l'achat Nombre de procédures de consultation avec publicité
	<b>Ecrire et mettre en œuvre des procédures de gestion de la trésorerie assurant supervision et suppléance</b>	Adoption de ces procédures par les organes compétences Liste des habilitations bancaires
	<b>Encadrer plus formellement et le cas échéant rationaliser l'accès aux espèces</b>	Nombre de personnes ayant accès à la manipulation d'espèces
	<b>Mettre en évidence les actions entrant dans le champ du contrat d'engagement républicain</b>	Nombre d'actions menées annuellement par axe retracées dans le Rapport d'activités
	<b>Renforcer l'accès à la formation des bénévoles impliqués dans le centre social</b>	Nombre de bénévoles ayant été formés
<i>Manifestations et partenariats</i>	<b>Favoriser la coordination de projet et les synergies avec les associations du territoire, clarifier les missions de chacun</b>	Nombre de rencontres, nombre de projets
	<b>Renforcer le nombre d'associations accueillies et soutenues par le centre social</b>	Nombre d'associations accueillies, dont l'action est soutenue par le centre social
	<b>Participer à la mise en réseau entre des centres sociaux bordelais</b>	Nombre d'actions communes / de réunions

## **ANNEXE 4 – LES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE ASSOCIEES**

Pour percevoir le solde de leur subvention de fonctionnement annuelle, L'ASSOCIATION s'engage à fournir, un document devant :

1. Faire état du bilan des actions soutenues par la Ville de Bordeaux, pour l'année précédente et l'année en cours, selon des indicateurs définis par le centre ;
2. Faire état de l'avancement du projet social et de ses perspectives en s'appuyant sur le tableau de suivi du projet social de l'ASSOCIATION ;
3. Donner à voir l'évaluation pour l'année précédentes des indicateurs d'objectifs de sécurisation juridique et financière de la gestion cités à l'article 3 ;
4. Expliquer succinctement les éléments du budget prévisionnel et de l'atterrissage de l'année en cours (estimation des coûts prévisionnels, de l'inflation et des recettes) qui sera déposé à la campagne de subvention de fonctionnement de la Ville de Bordeaux. Il devra également faire état des besoins en recrutement de la structure et des coûts associés, ainsi que faire état des alertes financières pour l'année en cours.

## CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025 - 2028

Entre :

La Ville de BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC et désignée sous le terme « LA VILLE DE BORDEAUX », dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date **3 juin 2025**.

**D'UNE PART**

Et :

Le Foyer Fraternel, dont le siège social est situé au 23 rue Gouffrand, 33300 BORDEAUX, représentée par le représentant - dûment mandaté – François RANSAN, dûment mandaté, et désignée sous le terme « L'ASSOCIATION »,  
N° SIRET : 781 848 650 00011

**D'AUTRE PART**

Il est convenu ce qui suit :

**PRÉAMBULE**

Considérant que le projet social, détaillé en annexe 1, renouvelé par l'ASSOCIATION en 2024 au titre de son agrément centre social pour la période 2025-2028, vise à développer l'animation de la vie sociale, à favoriser l'émancipation des habitants, à développer le pouvoir d'agir et à lutter contre les inégalités socio-spatiales, en conformité avec son objet statutaire. Ce projet social a été élaboré à partir du **diagnostic local réalisé lors du renouvellement de son agrément Centre Social**.

Les **centres sociaux et espaces de vie sociale** jouent un rôle clé dans la cohésion sociale des territoires en développant des activités sociales, culturelles, éducatives, sportives et écologiques, et en contribuant à la participation des habitants, à l'émancipation des publics et à l'adaptation de la ville aux défis environnementaux. Ainsi, l'ASSOCIATION, agréée centre social, met en œuvre des projets sociaux et de loisirs, d'éducation populaire, de solidarités et d'animation de proximité, travaillés en concertation avec les habitants, favorisant leur participation aux dynamiques de quartier et l'émergence d'initiatives citoyennes dans le cadre du développement social local. Pour mener à bien ce projet social l'ASSOCIATION agit comme un acteur fédérateur, mobilisant les bénévoles, les collectifs d'habitants, les professionnels et les partenaires institutionnels autour d'actions de proximité favorisant l'engagement intergénérationnel et la co-construction citoyenne. L'ASSOCIATION, en lien avec la Ville de Bordeaux et son CCAS, ainsi qu'avec ses partenaires (Maisons Départementales de la Solidarité, associations culturelles, socioculturelles, socio-éducatives et sportives), contribue à la dynamisation de la vie des quartiers, dans un esprit de partage, d'ouverture, de pluralisme et de neutralité ;

L'ASSOCIATION s'engage ainsi à :

- **Animer le tissu associatif et la participation des habitants ;**
- **Développer des activités et des projets pour répondre aux aspirations et aux besoins des jeunes et des familles ;**
- **Développer une offre socio-éducative adaptée aux spécificités du territoire ;**
- **Favoriser l'accès à la culture et sensibiliser les publics à la découverte des lieux culturels ;**

- **Encourager l'initiative et la participation des habitants, enfants, jeunes et parents ;**
- **Renforcer le lien parents-enfants.**

Considérant que ce projet social, agréé par la CAF, a été validé par la Ville de Bordeaux car il s'inscrit dans la politique publique portée par la Ville de Bordeaux à travers son projet de mandature « **Un nouveau souffle pour Bordeaux** », structuré autour de quatre grands axes :

- **Adapter la Ville aux défis environnementaux ;**
- **Favoriser l'émancipation tout au long de la vie ;**
- **Répondre aux aspirations démocratiques ;**
- **Faire la Ville en commun ;**

Ces 4 grands axes se déclinent en politiques publiques thématiques, territoriales et populationnelles pour répondre à l'ensemble des enjeux du territoire de la Ville de Bordeaux et de ses habitants. Pour ce faire, la Ville de Bordeaux renforce l'accès aux services publics essentiels comme l'éducation, la santé et la culture. Par ses actions en faveur de la transition écologique, elle améliore le cadre de vie et favorise la mobilité durable. Son engagement social se traduit par un soutien aux associations et aux populations vulnérables. Elle encourage la participation citoyenne pour construire des projets adaptés aux attentes des Bordelaises et Bordelais.

La Ville de Bordeaux joue un rôle clé dans l'accompagnement des familles en mettant en place des services et dispositifs adaptés à leurs besoins. Elle développe un réseau de crèches et d'écoles pour assurer un accueil et une éducation de qualité dès le plus jeune âge. Des aides spécifiques soutiennent les familles en situation de précarité, notamment en matière d'alimentation. La Ville propose également des activités culturelles et sportives accessibles pour favoriser l'épanouissement des enfants et renforcer les liens familiaux.

La Ville met en œuvre les politiques publiques qu'elle conçoit à travers les services municipaux et dans une logique partenariale impliquant le tissu associatif local, dont le rôle et l'apport sont essentiels pour enrichir et diversifier l'action publique. Elle s'appuie notamment sur le projet présenté par l'ASSOCIATION, dans le strict respect du principe de laïcité et de l'autonomie de son projet. Ce projet contribue notamment à faire vivre les politiques transversales suivantes :

- **La politique municipale d'animation de la vie sociale**, structurant l'animation du réseau des associations agréées centre social ou globale et de la participation des habitants ;
- **La politique municipale petite-enfance, famille et parentalité**, pour répondre aux besoins des parents et de leurs enfants et ainsi favoriser l'épanouissement des familles ;
- **La politique municipale en faveur des seniors**, pour répondre aux besoins et aux aspirations des habitants de plus de 65 ans ;
- **Bordeaux Terre de Solidarités**, pour l'accès aux droits, l'émancipation des citoyens, la justice sociale et la participation citoyenne ;
- **La politique municipale en faveur des quartiers prioritaires**, pour la cohésion sociale, le renouvellement urbain et l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires ;
- **Le Contrat Démocratique de Bordeaux**, pour encourager la participation citoyenne et la mixité sociale ;
- **La Résilience Alimentaire**, pour promouvoir l'agriculture locale et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- **Le Panorama Jeunesse**, pour l'engagement et l'insertion des jeunes ;
- **Le Projet Éducatif de Territoire**, pour une éducation inclusive et un renforcement du lien école-famille ;

- **La Culture en Partage**, pour favoriser l'accès à la culture pour tous ;
- **Le Plan de lutte contre les discriminations**, pour promouvoir l'égalité et la diversité ;
- **Le Plan de prévention de la délinquance**, pour renforcer la médiation sociale et la cohésion locale.

En tant que principale financeuse des centres sociaux et espaces de vie sociale, la Ville de Bordeaux, avec la CAF et d'autres partenaires institutionnels, mène une politique ambitieuse en faveur de l'animation de la vie sociale.

Ainsi, dans un contexte marqué par l'inflation et l'augmentation des coûts de fonctionnement des structures (salaires, conventions collectives, charges), la politique municipale de soutien aux centres sociaux de Bordeaux se formalise désormais par des conventions pluriannuelles de partenariat, marquant l'engagement de la Ville de Bordeaux pour stabiliser financièrement les centres sociaux et les espaces de vie sociale, dans l'objectif de pérenniser la structure et d'assurer la qualité des actions menées en faveur des habitants. Cette convention définit les objectifs partagés avec les associations, ainsi que les modalités financières et matérielles du soutien apporté par la Ville.

**CELA ÉTANT RAPPELÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Titre I – OBJET DE LA CONVENTION

### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre du partenariat entre la VILLE DE BORDEAUX et l'ASSOCIATION.

Dans ce cadre, la Ville apporte un soutien financier, technique et matériel au centre social afin de lui permettre de mener à bien ses missions d'animation de la vie sociale, de développement du lien social, d'accompagnement des familles et de renforcement de la participation des habitants.

Le centre social s'engage à mettre en œuvre un projet social cohérent avec les orientations stratégiques de la Ville, en conformité avec les valeurs et principes définis par la Caisse d'Allocations Familiales et en favorisant la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux.

La convention précise les engagements réciproques des parties, les modalités de financement, ainsi que les dispositifs de suivi et d'évaluation des actions mises en place. LA VILLE DE BORDEAUX n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

### ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée courant de sa date de signature jusqu'au 31/12/2028.

## Titre II – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Par la présente convention, dans une logique de partenariat avec LA VILLE DE BORDEAUX, et de bonne gestion des deniers publics, l'ASSOCIATION décline, dans la mise en œuvre de son projet social, les objectifs définis aux articles suivants.

### ARTICLE 3 – OBJECTIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

L'ASSOCIATION s'engage à mettre en œuvre le projet social validé par la CAF dans le cadre de l'agrément en cohérence avec les orientations stratégiques de la Ville détaillées en préambule de cette convention (Cf. Annexe 2).

#### **ARTICLE 4 – OBJECTIFS DE SÉCURISATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA GESTION ASSOCIATIVE**

En articulation avec l'audit du centre social mené par LA VILLE DE BORDEAUX, en vertu de l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, l'ASSOCIATION s'engage à s'inscrire dans la réalisation des recommandations visées en annexe 3.

#### **ARTICLE 5 – LES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE ASSOCIÉES**

L'ASSOCIATION s'engage à fournir, à la demande de LA VILLE DE BORDEAUX, tout justificatif pertinent de son avancement dans la mise en œuvre des objectifs décrits ci-avant. Ces documents pourront utilement alimenter le dialogue entre LA VILLE DE BORDEAUX et l'ASSOCIATION, et devront être à minima produits une fois par an pour le versement du solde de la subvention (Cf. Article 9).

L'ASSOCIATION s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice le document décrit à l'annexe 4.

Sur simple demande de LA VILLE DE BORDEAUX, l'ASSOCIATION devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion, aux fins de vérifications, et dans les conditions prévues par l'article L. 1611-4 du CGCT.

#### **ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS**

L'ASSOCIATION informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

### **Titre III – ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à apporter son soutien financier à l'ASSOCIATION, en tant que centre agréé **Animation Globale et Coordination et Animation Collective Familles par la CAF**, comme suit.

#### **ARTICLE 7 - OBJET DE LA SUBVENTION**

Sous réserve du dossier de demande de subvention de l'ASSOCIATION et du vote annuel du Conseil municipal, LA VILLE DE BORDEAUX contribue financièrement au fonctionnement général de l'ASSOCIATION, indépendamment du financement d'éventuels appels à projet.

Cette subvention de fonctionnement générale est divisée en deux volets, « Fonctions socles » et « Projets structurants ».

Le volet « Fonctions socles » contribue au financement des :

- Rémunérations de direction (directeur(trice) et/ou directeur(trice) adjoint(e)) ;
- Rémunérations du personnel accueil de secrétariat ;
- Rémunérations du personnel comptable et/ou du/de la responsable administratif/ve et financier(e)

- Rémunérations du/de la « Référent(e) Familles » (personnel en charge de l'accompagnement social des publics) ;
- Autres charges de fonctionnement général de l'association.

Le volet « Projets structurants » contribue au financement de certains projets portés par l'ASSOCIATION, que LA VILLE DE BORDEAUX souhaite soutenir, s'inscrivant dans les objectifs partagés du projet social de l'association et des politiques publiques de la Ville.

La montant total et la répartition de cette subvention de fonctionnement, selon les deux volets cités précédemment, seront indiqués dans les conventions annuelles de financement. Le volet « Projets structurants » détaillera le financement des projets que LA VILLE DE BORDEAUX souhaite soutenir.

La subvention ne sera accordée qu'en considération de l'intérêt public local. Charge à l'ASSOCIATION de démontrer qu'elle intervient dans le cadre de son projet social au bénéfice de la dynamique du quartier et de ses habitants.

#### **ARTICLE 8 – CONDITIONS D'OCTROI**

Afin de d'assurer de l'utilité publique communale de la subvention versée, LA VILLE DE BORDEAUX s'assure de la présence des pièces suivantes, sous réserve d'évolutions futures, réglementaires ou à l'initiative de LA VILLE DE BORDEAUX :

- Le numéro d'inscription au répertoire national des associations et son numéro Siret ;
- La liste de ses dirigeants ;
- Un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro Siret ;
- Une copie de ses statuts ;
- Une copie de la déclaration en préfecture et au Journal Officiel ;
- Le budget voté par le centre social et, le cas échéant, le plan de financement du projet envisagé.

Charge à l'ASSOCIATION d'actualiser ces éléments sur le portail des aides en cas de modification.

L'ASSOCIATION s'engage, dans son fonctionnement, à tendre vers le respect des grands principes d'égalité et de lutte contre les discriminations. Ainsi l'ASSOCIATION s'engage à remplir les indicateurs d'égaresponsabilités inscrits dans les formulaires de demandes de subventions de la Ville.

**EGALITE FEMMES-HOMMES** : L'ASSOCIATION s'engage :

- À promouvoir la mixité et l'égalité femmes-hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires. Elle favorise à ce titre la mixité de ses organes de gouvernance et développe une politique de formation adaptée ;
- À signaler et sanctionner tout acte de violence sexuelle, agissement ou discrimination sexiste ;
- À définir des objectifs précis en matière d'égalité femmes-hommes ainsi que des indicateurs clefs dont il conviendra de suivre l'évolution chaque année.

**DISCRIMINATIONS** : L'ASSOCIATION s'engage :

- À lutter contre tous stéréotypes et discriminations auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires et à développer une politique de formation adaptée ;
- À signaler et sanctionner toute discrimination. Elle s'engage à améliorer l'accessibilité de ses actions.

L'ASSOCIATION s'engage, également dans son fonctionnement, à tendre vers le respect des grands principes d'écoresponsabilité. L'ASSOCIATION s'engage à remplir les indicateurs d'écoresponsabilités inscrits dans les formulaires de demandes de subventions de la Ville.



A défaut de production de tous ces documents, LA VILLE DE BORDEAUX se réserve la possibilité de refuser le versement de la subvention en vertu de l'Arrêt du Conseil d'Etat n°285979, du 7 août 2008.

#### **ARTICLE 9 – MONTANT DE LA SUBVENTION**

La subvention sera déterminée sur la base d'un **montant annuel indicatif de 240 000 EUR**. Ce montant indicatif correspond à celui délibéré pour l'attribution de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2025. Il s'agit d'un montant qui ne préjuge pas des besoins futurs de l'ASSOCIATION et du vote annuel par le Conseil municipal de LA VILLE DE BORDEAUX.

Le montant de la subvention inscrit dans le cadre des préparations budgétaires de la Ville sera fixé chaque année à la suite d'un dialogue formalisé entre l'association et la Ville au sein des comités de suivi et des comités de pilotages en juin/juillet et en octobre. Le montant délibéré fera l'objet d'une convention de financement annuel.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits au budget, du respect par l'ASSOCIATION des obligations mentionnées aux articles 3, 4, 5 et 6 et des décisions de LA VILLE DE BORDEAUX prises en application des articles 7 et 8.

Le financement public, tous financeurs confondus, n'excède pas les coûts annuels liés à la mise en œuvre du projet social.

#### **ARTICLE 10 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Attentive aux enjeux de trésorerie de l'ASSOCIATION, LA VILLE DE BORDEAUX verse :

- Une avance d'un montant de 75 % du montant de l'aide délibérée annuellement à la notification de la délibération prise par le Conseil municipal ;
- Le solde en octobre sous réserve de la remise des éléments prévues à l'article 5.

La ventilation de la subvention de fonctionnement, comme développé à l'article 7, sera déterminée dans les conventions annuelles de financement.

#### **ARTICLE 11 - AUTRES ENGAGEMENTS**

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à assister aux instances associatives auxquelles elle est invitée dans la limite des disponibilités des élus, et des services et à organiser les modalités d'échanges du dialogue de gestion.

Dans le cadre de son soutien aux associations, la Ville pourra, sous condition et après arbitrage, apporter une aide technique en matière de reprographie (impression des supports de communication par exemple), sous réserve des capacités des services municipaux.

Cette aide pourra être revisitée ou annulée à tout moment par la Ville et ne pourra en aucun cas être octroyée pour des documents ayant un caractère commercial, publicitaire, politique ou contraire aux valeurs de la Ville. De plus, d'autres services pourront être octroyés pour la réalisation des actions de l'association. Ces services soumis à validation et arbitrage de la Ville seront accordés sous réserve de disponibilités et pourront prendre forme :

- Mise à disposition ponctuelle de salles communales pour l'organisation de réunions, évènements ou activités ;
- Prêt temporaire de matériel municipal (tables, chaises, équipements).

<b>TITRE IV – INSTANCES DE CONCERTATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION</b>
--------------------------------------------------------------------------

## ARTICLE 12 – COMITÉ DE SUIVI

Le Comité de suivi devra, a minima, être composé pour LA VILLE DE BORDEAUX :

- Du/De la coordinateur(rice) du Schéma Local de l'Animation de la Vie Sociale ou du/de la chef(fe) de projet politique de la Ville en charge du suivi de l'ASSOCIATION ;

Pourront être également présents, notamment, pour la VILLE DE BORDEAUX :

- Un/Une représentant(e) de la Direction du Développement Social Urbain ;
- Un/Une représentant(e) de la Direction de la Vie Associative de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Un/Une représentant(e) de la Direction Petite Enfance et des Familles ;
- Le/La coordinateur(rice) de la CTG ;
- Un/Une représentant(e) de la CCAS ;
- Un/Une représentant(e) de la Mission Démocratie permanente ;
- Ou tout autre service concerné par l'ordre du jour.

Du côté de l'ASSOCIATION, devront être présents à minima :

- Le/La Directeur(rice) ;

Pourront être également présents, notamment, pour l'ASSOCIATION :

- Le/La Président(e) ;
- Le/La trésorier(ère) ;
- Tout autre salarié(e) ou membre de la gouvernance.

Les comités de suivi permettent de préparer les comités de pilotage détaillés à l'article 13.

Ces temps, prévus en juin/juillet et en octobre de chaque année, seront l'occasion pour l'ASSOCIATION, de présenter à LA VILLE DE BORDEAUX tous les éléments utiles pour justifier leur demande de subvention de fonctionnement pour l'année suivante. L'ASSOCIATION pourra s'appuyer sur les éléments détaillés dans l'annexe 4 pour préparer ces deux temps. L'ASSOCIATION et la Ville pourront aborder également : les difficultés quotidiennes rencontrées, les difficultés RH, l'inflation, le partenariat avec la Ville, le partenariat local, les sujets bâtimentaires, les besoins en travaux etc.

Ces comités de suivi permettront également à la VILLE DE BORDEAUX de revenir sur les éléments de dossier de demande de subvention, qui seront déposés par l'ASSOCIATION, afin de demander des précisions, et/ou, de le compléter.

L'ordre du jour devra être envoyé par l'ASSOCIATION au moins une semaine à l'avance à tous les participants. Il sera le fruit d'un travail concerté entre la Ville et l'ASSOCIATION.

## ARTICLE 13 – COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage devra, a minima, être composé du côté de LA VILLE DE BORDEAUX, de la manière suivante :

- L'élù(e) adjoint(e) en charge de l'Animation de la Vie Sociale ou d'un autre élu(e) désigné(e) par elle.

Pourront être également présents, notamment, pour LA VILLE DE BORDEAUX :

- L'élù(e) adjoint(e) en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse ;
- L'adjoint(e) de quartier ;
- L'adjoint(e) en charge des solidarités ;
- Tout élu(e) thématique concerné(e) par les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- Les directions et directions générales concernées

Du côté de l'ASSOCIATION, devront être présents à minima :

- Le/La Président(e) ;
- Le/La Directeur(rice) ;
- Le/La trésorier(ère).

Pourront être également présents, notamment, pour L'ASSOCIATION :

- Tout autre salarié(e) ou membre de la gouvernance.

Le Comité de pilotage sera un lieu de stratégie, une instance qui permettra aux membres d'échanger autour des orientations prioritaires, et des projets, du centre social et de la Ville en lien avec les besoins sociaux, les enjeux du territoire, le contexte du quartier et leurs déclinaisons sur le terrain.

L'ASSOCIATION et la Ville pourront également aborder : les difficultés quotidiennes rencontrées, les difficultés RH, l'inflation, le partenariat avec la Ville, le partenariat local, les sujets bâtimentaires, les besoins en travaux etc.

Ce sera également le lieu pour échanger sur les éventuels excédents de gestion et déficits.

L'ordre du jour devra être envoyé par l'ASSOCIATION au moins une semaine à l'avance à tous les participants. Il sera le fruit d'un travail concerté entre la Ville et l'ASSOCIATION, sur la base de l'ordre-du-jour du comité de suivi précédent directement le comité de pilotage.

#### **ARTICLE 14 – REUNION PLENIERE de l'Animation de la Vie Sociale (AVS)**

Une réunion « plénière AVS » organisée par la Ville de bordeaux, réunira annuellement l'ensemble des centres sociaux et les espaces de vie sociale de LA VILLE DE BORDEAUX. Cette plénière offrira aux structures un espace de discussion, de partage de bonnes pratiques, de retours d'expériences ou encore d'analyse des besoins de leurs territoire.

Les principaux financeurs de l'Animation de la Vie Sociale, dont le Département de la Gironde et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde seront conviés à la plénière de l'AVS.

Ce temps se fera en présence des élus de LA VILLE DE BORDEAUX, autant que possible du Maire de Bordeaux, et de ses adjoints(es) susmentionné(es).

### **TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **ARTICLE 15 - COMMUNICATION**

L'ASSOCIATION est tenue de mentionner le soutien de LA VILLE DE BORDEAUX. Elle fera figurer le logo de la mairie sur tous les documents d'information relatifs aux projets soutenus.

LA VILLE DE BORDEAUX se réserve la faculté de valoriser le projet soutenu et son soutien dans le cadre de sa communication propre, et s'engage pour ce faire, à en informer l'ASSOCIATION bénéficiaire.

L'ASSOCIATION autorise ainsi LA VILLE DE BORDEAUX à communiquer sur son site Internet et sur tout support physique ou digital le soutien au projet de l'ASSOCIATION soutenu. LA VILLE DE BORDEAUX pourra notamment communiquer sur son soutien :

- En décrivant les grandes lignes du projet ;

- En précisant le nom et l'affiliation de la structure lauréate ;
- En précisant le montant accordé.

L'ASSOCIATION s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de LA VILLE DE BORDEAUX.

Dans la mesure du possible, l'ASSOCIATION s'engage à inscrire ses événements sur Bordeaux.fr.

#### **ARTICLE 16 - SANCTIONS**

En cas d'inexécution substantielle des objectifs visés au TITRE 2 de cette convention, et/ou à défaut de production des pièces justificatives demandées par les articles 5 et 8 par l'ASSOCIATION sans l'accord écrit de LA VILLE DE BORDEAUX, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'ASSOCIATION et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Toutefois, toute décision de sanction sera précédée d'une procédure contradictoire garantissant le respect des droits de la défense de l'ASSOCIATION. À cet effet, la Ville notifiera par écrit à l'ASSOCIATION les faits reprochés et la sanction envisagée, par courrier recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen assurant une preuve de réception. L'ASSOCIATION disposera d'un délai de 15 jours à compter de la réception de cette notification pour présenter ses observations écrites et, le cas échéant, solliciter une audition.

La Ville examinera avec attention les éléments fournis par l'ASSOCIATION avant de prendre une décision définitive. Cette décision sera motivée et notifiée par écrit, en courrier avec accusé de réception. En cas de résiliation ou de retrait de financement, la notification précisera les voies et délais de recours ouverts à l'ASSOCIATION.

Le non-respect de cette procédure par la Ville pourra entraîner l'annulation de la sanction en cas de recours.

#### **ARTICLE 17 - CONTROLES DE LA VILLE DE BORDEAUX**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par LA VILLE DE BORDEAUX. L'ASSOCIATION s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

LA VILLE DE BORDEAUX contrôle annuellement que la contribution financière versée par chaque partenaire n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet social dans les limites de l'objet du financement défini à l'article 9.

**ARTICLE 18 - AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 19 - RÉILIATION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, la Ville devra en informer l'association dans un délai minimum de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception avant la date de la résiliation.

**ARTICLE 20 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Le

Pour l'ASSOCIATION,

Pour LA VILLE DE BORDEAUX,

**ANNEXE 1 – PROJET SOCIAL**



EDITIONS DE LA  
RUE GOUFFRAND

# Les récits du Foyer Fraternel

...ou le PrOjEt SOciAL 2025-2028

*Histoire(s) d'un renouvellement d'agrément*

Co écrit par...



# Avant-propos

## **« Au commencement était la parole » ...**

Voici une phrase que j'ai lue dans un bon bouquin que notre société moderne ne nous permet (presque) plus de citer au risque de ne pas respecter le principe de laïcité. Et pourtant ! S'il est essentiel que notre République soit laïque, ce n'est fort heureusement pas le cas de notre société.

Au commencement donc était la parole. Et cette parole était biblique. Et cette parole biblique devait se traduire par un engagement public, sur le terrain, au service des plus fragiles. Telle est la Genèse du Foyer Fraternel à l'aube des années 1950. Et c'est bien plus qu'une œuvre protestante charitable du XXème siècle que je veux évoquer ici, c'est l'histoire d'un combat et d'un militantisme se traduisant par un engagement inconditionnel, sans relâche, tourné envers et contre tout vers les autres, vers tous les autres.

Plus de 70 ans plus tard, que de transformations. L'œuvre est devenue organisée, structurée, financée. Le pasteur d'hier a cédé la place à de multiples troupes... aux engagements aussi sincères que déterminés.

La structure associative est notamment devenue Centre Social, elle a diversifié ses activités et accueille aujourd'hui de multiples publics. Cette aventure humaine est celle d'un collectif où chacun a sa place dans la richesse de sa diversité. Cette aventure humaine témoigne d'histoires plurielles et singulières à la fois. Cette aventure humaine rend compte par la parole d'un vécu, d'une identité, d'une histoire propre. Et à travers celle-ci, les récits constituent les fines traces de ce qui s'éprouve, de ce qui se vit, de ce qui se réfléchit et se construit ensemble.

C'est avec délicatesse que ces récits nous sont offerts aujourd'hui comme le témoignage concret d'un quotidien passé et à venir.

Au commencement donc demeure la parole... et la parole est vie.



## Avant-propos

### **« Au commencement était la parole » ...**

Voici une phrase que j'ai lue dans un bon bouquin que notre monde moderne ne nous permet (presque) plus de citer au risque de ne pas respecter le principe de laïcité. Et pourtant ! S'il est essentiel que notre République soit laïque, ce n'est fort heureusement pas le cas de notre société.

Au commencement donc était la parole. Et cette parole était biblique.

Et cette parole biblique devait se traduire par un engagement public, sur le terrain, au service des plus fragiles. Telle est la Genèse du Foyer Fraternel à l'aube des années 1950. Et c'est bien plus qu'une œuvre protestante charitable du XX<sup>ème</sup> siècle que je veux évoquer ici, c'est l'histoire d'un combat et d'un militantisme se traduisant par un engagement inconditionnel, sans relâche, tourné envers et contre tout vers les autres, vers tous les autres.

Plus de 70 ans plus tard, que de transformations. L'œuvre est devenue organisée, structurée, financée. Le pasteur d'hier a cédé la place à de multiples troupes... aux engagements aussi sincères que déterminés.

La structure associative est notamment devenue Centre Social, elle a diversifié ses activités et accueille aujourd'hui de multiples publics. Cette aventure humaine est celle d'un collectif où chacun a sa place dans la richesse de sa diversité. Cette aventure humaine témoigne d'histoires plurielles et singulières à la fois. Cette aventure humaine rend compte par la parole d'un vécu, d'une identité, d'une histoire propre. Et à travers celle-ci, les récits constituent les fines traces de ce qui s'éprouve, de ce qui se vit, de ce qui se réfléchit et se construit ensemble.

C'est avec délicatesse que ces récits nous sont offerts aujourd'hui comme le témoignage concret d'un quotidien passé et à venir.

Au commencement donc demeure la parole... et la parole est vie.



# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
Pourquoi ce livre ? Pour qui ce livre ?	
<b>Présentation</b>	<b>7</b>
Présentation du Foyer Fraternel, l'association, son histoire...	
<b>Le précédent projet social</b>	<b>9</b>
Que s'est il passé avant 2024 ?	
<b>Vers un nouveau projet social</b>	<b>19</b>
Du diagnostic partagé à l'écriture	
<b>Le Projet Social 2025-2028</b>	<b>24</b>
Que va t il se passer ?	
<b>L'Evaluation du nouveau projet social</b>	<b>33</b>
L'impact du Foyer Fraternel	
<b>Et après...</b>	<b>42</b>
Faites votre choix	
<b>Annexes</b>	<b>45</b>

# Introduction

Pourquoi ce livre ? Pour qui ce livre ?

# Pourquoi ce livre ?

# Pour qui ce livre ?

Nous présentons le projet de manière accessible, en mélangeant des histoires humaines et des informations techniques. Ce livre a pour objectif principal de présenter le nouveau projet social pour la période 2025-2028.

À travers des récits et des documents de travail, il donne à voir la réalité d'un centre social, des professionnels·les, élu·es et technicien·nes qui connaissent le travail social de l'intérieur et de celles et ceux qui l'expérimentent dans leur quotidien.

Ce document se veut un outil de formation, permettant à chacun·e de mieux comprendre comment le centre social agit pour répondre aux besoins des utilisateurs.

# Présentation

Présentation du Foyer Fraternel,  
l'association, son histoire...

**Vous trouverez en annexe page 46 :**

- Une présentation du livre de Pierre Fouchier:  
*“De l'église du Christ à la place publique”*
- Les dates clés de l'histoire du Foyer Fraternel

**Je suis né en 1951.** Issu d'une famille fondamentalement protestante, mes parents voulaient nous accompagner vers la responsabilité, l'autonomie et le respect d'autrui. Ils étaient engagés dans l'action sociale et humanitaire. Pour eux, comme pour tout le reste de la famille, la question du vivre ensemble était centrale. Toujours prêts à accompagner l'autre, ils étaient attentifs à ce que chacun d'entre nous trouve sa place dans la société.

Depuis ma naissance, ils se sont attachés à faire de moi quelqu'un qui lutte pour un autre possible, pour la solidarité, pour l'intégration et pour la dignité de tous en refusant la fatalité, l'indifférence, l'exclusion et l'intolérance.

Mes actions restent fidèles aux valeurs que j'ai reçues en héritage dans le respect absolu de la laïcité. Je sais que l'essentiel réside avant tout dans la façon que je vais avoir d'accueillir l'autre. Comme le disait mon père Pierre Fouchier : *« Ce qui compte, c'est la recherche permanente du dialogue, de l'accueil et de l'échange. A chaque rencontre, il convient de laisser s'approcher l'autre, de l'écouter, de le comprendre pour pouvoir lui répondre ».*

Cette année, je fête mes 73 ans. J'en ai rencontré des gens, j'en ai vécu des choses, des engagements, des combats, des histoires d'amitié, d'amour, des mariages, des deuils, des projets et plusieurs agréments...

Je m'appelle, ou devrais je plutôt dire on m'intitule *« Le Foyer Fraternel »*, *« le Foyer Frat' »* pour les intimes. Les plus anciens d'entre vous me connaissent aussi sous le nom de *« Foyer Gouffrand »* mais je vais maintenant laisser les protagonistes vous raconter mon histoire récente et à venir au travers de nouvelles qui je l'espère, vous permettront de mieux me connaître et me comprendre.

# Chapitre 1:

## Le précédent projet social

### QUE S'EST-IL PASSÉ AVANT 2024 ?

Ce premier chapitre évalue le projet social précédent. À travers des témoignages de bénéficiaires et de membres de l'équipe, nous découvrons les effets de ces actions sur la vie des habitants.

Nous mettons en avant à la fois les réussites et les défis rencontrés.

En annexe, nous fournissons des données et des analyses chiffrées qui montrent clairement les résultats obtenus.

**Vous trouverez en annexe page 48 :**

- Une évaluation du précédent projet social

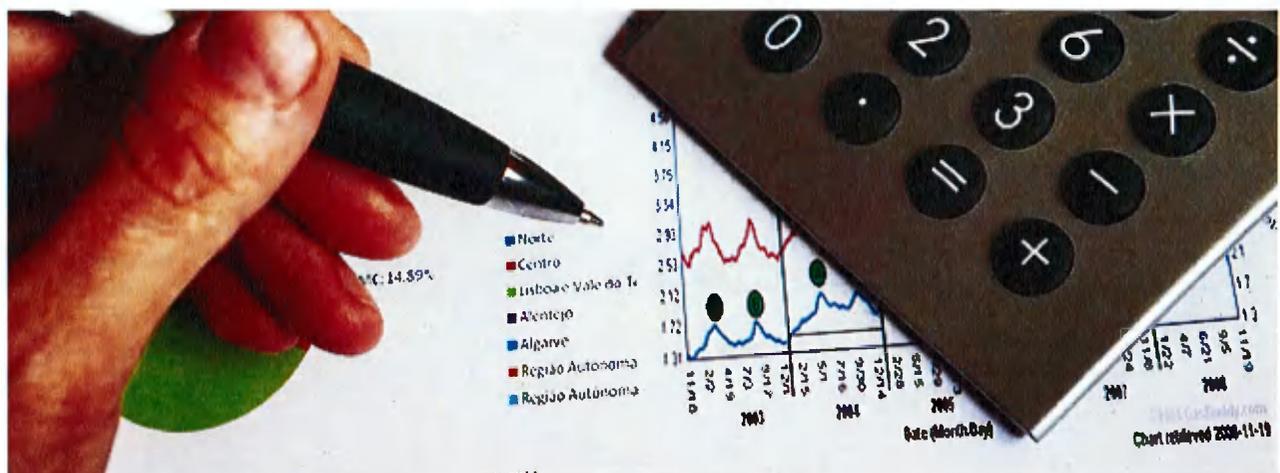
## Evaluer... oui mais...

Tous les mardis matin, l'équipe des responsables de secteurs se réunit pour discuter des sujets d'actualité du Foyer. Et en ce moment, l'actualité du Foyer, c'est un peu toujours le renouvellement d'agrément. Ce mardi matin, on réfléchit tous ensemble autour de l'évaluation du projet social. Et comme le sujet semble épineux, on décide de travailler en petit groupe. Avec mes collègues responsables de l'enfance/jeunesse, de l'accueil de jour et de l'entraide, on se trouve un créneau malgré nos agendas bien chargés pour se poser et y réfléchir.

Mais là, devant les critères d'évaluations du projet social, c'est la douche froide... Du quantitatif à n'en plus finir et des critères qu'on n'aurait même pas osé imaginer. Le nombre de parents impliqués comme parents d'élèves dans l'établissement scolaire des enfants ? Le nombre d'idées ou de projets des usagers mis en œuvre ? Le nombre d'apprenants qui se sont investis dans du bénévolat ? Le nombre d'accompagnements réalisés chaque année ? Comment est-ce que je vais bien pouvoir compter tous ses trucs que je n'avais pas pensé à mettre dans les rapports d'activités... En plus, il y a quatre ans, je n'étais même pas là !

Alors tant bien que mal, on finit par réussir à faire un document Excel dans lequel nous répertorions les critères qui nous semblent les plus pertinents et les informations les plus faciles à aller retrouver. Nous identifions les personnes qui seront capables de retrouver facilement ces données. Comme dans tous les tableaux Excel que je mets en forme, je mets de la couleur. Un bleu pastel, un orange de coucher de soleil et du vert aquarelle. Comme si la couleur pouvait rendre les cases plus faciles à compléter...

Franchement, j'ai rarement eu autant de mal à compléter un tableau Excel. Je n'ai pas pour habitude de travailler avec des chiffres qui complètent des cases. Je travaille plutôt avec des adultes qui ont des vies bien remplies et qui prennent pourtant le temps de venir chaque semaine à leurs cours de français.



Je travaille avec une femme qui tous les jeudis matin vient 15 minutes en avance avant son cours. Elle m'attend sur le pas de la porte du 6. Et c'est toujours quand j'ai les mains chargées de papiers et de café qu'elle me demande de lui lire le courrier et les sms qu'elle a reçus dans la semaine et qu'elle ne sait pas encore lire. Est-ce que je compte chaque lettre et chaque message que j'ai lu sur le pas de cette porte avec elle comme un accompagnement ?

Je travaille avec un jeune homme, qui a de la volonté, du courage et un grand sourire. Aujourd'hui, il veut commencer son doctorat en France et vient régulièrement trier des tonnes de vêtements pour aider la boutique solidaire. Je ne l'ai pas compté, je m'en souviens, c'est tout.

Je travaille avec une collègue, qui a commencé à prendre des cours de français il y a des années et qui est aujourd'hui animatrice, agente d'accueil et professeure de Pilates au Foyer Fraternel. J'ai compté scrupuleusement chaque mouvement d'abdominaux que j'ai fait avec elle, mais pas ses idées devenues réalité.

Je travaille avec des mamans qui portent leurs poussettes dans tous les escaliers du Foyer. Je ne sais pas si elles sont parents d'élèves, mais je reconnais la voix de leurs enfants qui chantent à tue-tête depuis la crèche jusqu'à mon bureau.

Je travaille avec des maris, que je ne peux pas nommer malheureusement, car ils n'ont pas le temps de venir prendre des cours de français. Ils doivent travailler, de nuit, de matin, tous les jours, et les horaires ne correspondent jamais. Je ne les compte plus, je devrais peut-être, pour mettre un chiffre sur ses visages déçus quand on ne trouve pas de solutions.

Je trouve ça fou de me souvenir d'autant de réussites, d'échecs, de joies et de batailles, de travailler autant et si passionnément toute l'année pour me trouver finalement décontenancée devant un tableau Excel.



Si je portais un micro toute l'année, on aurait plus qu'à écouter ce long enregistrement pour « évaluer » quatre années de travail. On entendrait très distinctement notre projet social. Les apprenants qui syllabent pour la première fois. Le silence d'une personne concentrée qui tient son stylo. Les débats enflammés en classe sur le féminisme, la laïcité, la parentalité, les voyages, la politique. La joie d'une personne qui a obtenu son DELF et qui va pouvoir demander sa carte de résident. Les pleurs d'une maman inquiète pour son enfant. Le courrier publicitaire que je lis sans relâche pour celle qui ne veut pas rater une miette de ses lettres. La guitare de la chorale qui répète le mercredi soir. Les désaccords et les rires en réunion d'équipe. Les conversations avec les bénévoles qui font tout pour agencer leurs emplois du temps de retraités et grands-parents à leur envie d'aider continuellement. Les au revoir à ceux qu'on n'a pas envie de voir partir. Les bienvenues à ceux qui ne savent pas encore dans quoi ils s'embarquent.

Ce serait tellement plus simple d'évaluer en écoutant simplement ceux qui vivent au quotidien ici. Je me permets même de rêver : en plus de mon micro, j'aimerais même avoir une petite caméra. Alors là, il nous suffirait de re-visionner le film du quotidien chaque année.

On y verrait les réussites des sorties familles avec du soleil et les visages heureux des petits et grands. Le canapé de la salle jeune fourmillant d'ado ou d'une salariée qui a besoin de faire une sieste. Les yeux fatigués de ceux qui restent trop tard au bureau devant l'écran pour écrire un énième bilan. Le sol propre et brillant du 6 après le passage de l'agente d'entretien. La cour remplie et bruyante un jour de fête du Foyer.

Enfin bref, ce serait plus simple de revenir sur ce qui s'est passé si on pouvait le visionner comme un bon film. On pourrait alors facilement faire pause et analyser ce qui s'est passé, pour reproduire, se souvenir, effacer, remplacer, recommencer. Et on n'aurait plus jamais de cases excel à compléter avec des chiffres qui n'ont pas de noms.

Enora, une salariée



## La graine ou le Foyer Fraternel

Il est un lieu que je connais depuis longtemps, depuis aujourd'hui, et qui est comme un visage aux mille et un visages, semblable à la ville au milieu duquel il vit, cette vieille ville de plus de deux mille ans et pourtant bouillonnante d'activités et de chantiers comme si elle venait de naître.

Ici, dans cet endroit, le Foyer Fraternel, chacun de nous devient, est, un visage de son histoire à un moment donné : Suzanne, René, Victor, Eric, Anne-Marie, Marcel, Anne-Lise... Claudine, Gabrielle, Frédo, Pierre, Jean-Noël, Ruth, Patrick, André, Colette, Pascal, Monique, Brigitte, Maryse, Angelina... Abdou, Adèle, Précieux, Valentin, Chantal, Nadouvi...

Nous construisons son histoire, mais surtout, elle nous construit, année après année, jour après jour, en nous la transmettant. Des noms, des souvenirs restent, certains s'évanouissent, d'autres s'envolent vers d'autres cieux à l'image de ces ballons fragiles lancés pour les cinquante ans, portants en eux la mémoire et la promesse d'un autre futur à imaginer. Bien sûr, les générations se suivent et ne se ressemblent pas toujours, des changements bouleversent et bousculent, mais ces générations font aussi évoluer, transformer, embellir, elles permettent au Foyer Fraternel de rester vivant, en constante création. Je voudrais vous dire que le Foyer Fraternel, c'est un peu comme une bouteille à la mer, le possible au milieu de l'impossible, mais ce n'est pas une carte au trésor à l'intérieur, ce sont des graines. Si vous avez la chance, le hasard (?), de les trouver et que vous en posez une dans une de vos mains, petit à petit elle va vous réchauffer, irradier votre corps, alors il va se produire une chose fantastique. Cette graine a le pouvoir de germer dans le cœur, lorsqu'elle éclot elle ne peut rester sous le boisseau, elle doit voir la lumière, sortir de vous-même, grandir et surtout être partagée inconditionnellement, car sans partage, elle flétrit et risque de disparaître à jamais.



Cette graine devenue grande au visage multiple, une amitié, un projet, un mariage, un travail, une langue, un repas, un sourire, un rire... permettra à son tour d'enrichir, de faire grandir sa propre histoire et celle du Foyer Fraternel.

J'aimerais vous transmettre à mon tour le secret qu'elle m'a délivrée:

*« Dans ta vie comme au Foyer Fraternel, sois toujours au service de ton prochain et n'oublie pas mon nom, il est Espérance. »*

Laure Muller, une salariée

## Le pied à l'étrier

Suite à une retraite bien méritée, une carrière professionnelle bien remplie, assez physique même, une belle rencontre m'a mené à côtoyer le monde du social à travers un foyer, le Foyer fraternel.

Même si j'ai toujours eu en moi durant ce passé, ce besoin de rendre service, d'aider, je n'avais pas eu l'occasion de le mettre en pratique dans une structure prévue à cet effet, si je puis dire. Je fis donc la découverte du monde du bénévolat et par la même occasion, d'une entité avec ses salariés, donc pas totalement dépaysé par le monde du travail.

Ce fut dans un premier temps par une activité dans un secteur « livres » avec André qui créera une complicité. Quelle joie lors des ventes de voir des passionnés de littérature pouvoir se faire plaisir pour quelques euros en repartant avec des bouquins sous le bras, d'avoir « tapé » la causette. Des mamans cherchant des livres pour leurs enfants. Univers enrichissant terminé par un bon repas avec les bénévoles, les salariés.

Ce fut ensuite les cours de français avec Enora puis Soizic. Je replongeais de nombreuses années en arrière, le monde scolaire. Cette fois-ci, de l'autre côté, côté tableau. L'échange avec les apprenants est fabuleux, je leur donne un peu de mon expérience, de mon savoir. Des sourires, de la chaleur de personnes souvent en difficulté dans notre société particulière en ce moment. J'ai beaucoup appris de leur culture, de nos différences, n'est-ce pas ça aussi la richesse des hommes... et des femmes ?



Enfin la distribution alimentaire avec Emmanuelle et Julie. Les usagers passent un moment avec nous, on leur apporte, ils nous apportent.

Pour résumé cette activité bénévole m'a permis d'avoir un regard sur un monde que je n'ignorais pas, mais qui ne faisait pas partie de mes préoccupations premières.

Cela m'a permis aussi de tisser des amitiés, des liens avec des apprenants ou usagers. J'avais mis le pied à l'étrier, encore ne fallait-il pas s'oublier également.

Christophe Caley, un bénévole

"Écrire un récit personnel, authentique", je ne suis pas sûr d'avoir tout compris de la demande qui m'a été faite... mais je l'ai acceptée... parce que j'avais envie ! Me voici donc devant la feuille blanche, désespéré, comme un lycéen le jour du bac, avec le sentiment de ne plus me souvenir de rien, mêlé à celui de n'avoir pas assez révisé ! Plutôt que de rendre feuille blanche, je décide de me jeter à l'eau et de vous livrer deux anecdotes qui m'ont particulièrement touché.

## La belle équipe

Chaque semaine, après les cours de français, formateurs et bénévoles se réunissent pour une demi-heure de débriefing. En février dernier, la responsable, Soizic, nous a fait part de son désarroi face à la défection inattendue d'une formatrice qui compromettait la poursuite des cours les lundis et mercredis soir. Elle regrettait presque d'avoir mis en route ce cours du soir, quelques semaines auparavant. Aussitôt, Virginie, une bénévole qui nous avait rejoints récemment, a dit : *"Si Jean-Luc peut continuer à assurer les cours du mercredi, je peux assurer les cours du lundi... à l'exception de lundi prochain."* Ce à quoi Didier, un autre bénévole, a ajouté : *"moi, je peux te remplacer lundi prochain"*. Je leur ai alors proposé mes cours tout prêts, qu'ils pourraient modifier à leur guise, mais qui pourraient leur servir de base.

J'étais scotché, et Soizic aussi, de voir que cette équipe incroyable avait résolu le problème en moins de cinq minutes !

## Sauver les radis !

Lundi dernier, à l'accueil de jour, nous avons reçu deux cageots de radis qui n'ont pas eu beaucoup de succès auprès des bénéficiaires, car leurs fanes étaient jaunies. Mercredi matin, c'était pire, parce que les fanes commençaient à pourrir et à produire un jus nauséabond. Que faire ? Les jeter nous faisait de la peine, parce que les radis eux-mêmes étaient en bon état, fermes et croquants. Alors, avec deux bénévoles venues en renfort, Catherine et Sophie, nous avons décidé de les nettoyer, de supprimer toutes les fanes, de les laver et d'en remplir de petits sachets de congélation. À trois, cette tâche était pliée en moins de 15 min. Et tous les radis sont partis dans la matinée !



À travers ces deux anecdotes, j'ai voulu dire quelque chose : Les valeurs que nous défendons au Foyer Fraternel (accueil, écoute, partage, solidarité, refus de la fatalité et de la discrimination...), nous les mettons bien sûr au service des personnes en difficulté. Mais nous les mettons aussi en pratique au quotidien, entre nous, au sein du centre social... et de ce fait, nous en sommes les premiers bénéficiaires !

Jean-Luc, un bénévole

## Ce que m'apporte le Foyer

Le Foyer m'a beaucoup apporté depuis que je me suis inscrite.

Grâce aux personnes qui y travaillent, j'ai pu apprendre à écrire, à parler et à comprendre le français même si ce n'est pas encore très fluide. Je me débrouille beaucoup mieux maintenant et ça je le dois au foyer.

J'ai fait aussi de la couture qui reste une de mes passions et ça m'a permis de côtoyer des personnes très sympathiques. D'autre part, pouvoir discuter ainsi avec les gens et transmettre mon savoir-faire m'a fait très plaisir.

J'ai aussi pris des cours d'informatique ce qui m'a permis de me débrouiller avec les outils numériques. J'ai participé en tant que bénévole à plusieurs brocantes organisées par le foyer et j'ai effectué des remplacements pour des heures de nettoyage.

J'ai participé à plusieurs sorties également ce qui m'a fait beaucoup de bien moralement. Et à ce sujet, le foyer devrait proposer des voyages plus souvent comme celui qui avait été proposé en 2023 (week-end à Paris) car ça permet aux personnes de se retrouver de façon joyeuse et de passer des moments inoubliables tous ensemble. Le foyer est devenu en quelque sorte ma deuxième maison et je m'y sens bien, car je trouve entre autres de l'entraide si besoin et une ambiance chaleureuse. Merci pour tout le travail qui est fait.

Karima, une apprenante.



## De la beauté des secteurs à la pluralité des acteurs

1er avril 2022 : J'avais laissé filer les poissons l'espace d'un trop court week-end. Le temps de passer d'un bassin à l'autre ou plus précisément, d'un environnement professionnel à l'autre. Le médico-social familial avait laissé sa place au social et à d'autres urgences et préoccupations humaines. Le voyage n'avait pas été long : à peine un petit kilomètre pour franchir le pas et déjà un nouveau monde était à découvrir. J'arrivais au Foyer Fraternel.

De cette association, je connaissais peu de choses si ce n'est ce que ma communauté chrétienne m'en avait raconté. J'en gardais par ailleurs le souvenir d'un parent dont les enfants aimaient à répéter : « *papa, c'est le meilleur centre de loisirs dans lequel nous avons été* ». Mon regard satisfait était cependant étriqué entre certitudes communautaires et rassurance paternelle. Gageons en tout cas que j'abordais avec sérénité cette nouvelle page de ma vie professionnelle.

Lorsque jeune directeur (et oui, je suis beaucoup plus jeune que je n'y parais), j'ai embrassé mes nouvelles fonctions, j'ai été frappé par la diversité des activités proposées au Foyer Fraternel et immédiatement, j'ai été touché par ce projet global répondant aux besoins de tous les publics accueillis. Je me suis senti tout de suite au bon endroit et au cœur d'un projet d'association qui ressemblait à ma vision de ce que doit être une société juste et fraternelle.

Quelle ruche ! Incroyable toutes ces activités et toutes ces personnes bénévoles engagées au service des différents secteurs. Dans cette simple maison dont je ne mesurais pas l'étendue des pièces se nichaient d'innombrables alvéoles attestant d'une activité permanente.

Chacun.e dans son propre espace cultivait le désir de bien faire et de répondre le mieux possible aux besoins qui s'exprimaient. Magnifique.

Mais devant la multiplicité des projets, des engagements se dessinaient en filigrane, les demandes de subventions, les appels à projet, les bilans intermédiaires, les financements aussi nombreux que complexes, les interlocuteurs multiples et variés et... les réunions.

Mon conte de fées pouvait donc être aussi compte des faits ?

Mon Dieu, quelle charge administrative au détriment de l'humain et du terrain ! Dès lors, que faire, comment faire ? Comment ne pas menacer l'essence même des projets et de l'engagement ? Comment encourager sans décourager ? Comment réenchanter sans désenchanter ? Comment garantir la rencontre, l'échange, le partage, l'interconnaissance ? Comment cultiver la fierté d'appartenance ?

Parce que les êtres humains ne sont pas des chiffres, je me suis efforcé d'honorer la parole en encourageant le partage d'expérience, en essayant de transformer les réunions en ré-unions, en permettant que chacun.e appréhende plus finement la réalité de l'autre dans son quotidien professionnel.

Parce que les êtres humains ne sont pas des chiffres, j'ai invité le collectif à s'engager dans un mouvement de transversalité afin de développer les collaborations, enrichir les initiatives et les projets, soutenir et valoriser la beauté des actions.

Parce que les êtres humains ne sont pas des chiffres, notre collectif a consolidé ses relations, précisé ses rôles et ses missions en faisant de ses liens un véritable dénominateur commun.

1<sup>er</sup> septembre 2024 : Les orientations du futur projet social s'imposent comme l'évidence. Le (toujours) très jeune directeur se sent touché de constater que le collectif est fier de voir se dessiner un nouveau projet : plus juste, plus vrai, plus écologique, plus ressemblant à ce que nous sommes.

Et soudain, chacun.e se sent mieux appartenir au collectif et désireux de cultiver ses actions et ses engagements à la confluence d'un projet global. Un mouvement est en route.

Nos organisations transverses envisagent de passer de la beauté des secteurs à la pluralité des acteurs.

Chacun.e se sent mieux appartenir au collectif et désireux de cultiver ses actions et ses engagements à la confluence d'un projet global. Un mouvement est en route. Nos organisations transverses envisagent de passer de la beauté des secteurs à la pluralité des acteurs.

Dès lors, le Foyer Fraternel formule l'intention d'être beaucoup plus visible sur le quartier, de laisser une place plus grande aux habitants en développant les initiatives citoyennes.



Bientôt acteur incontournable de son quartier, le Foyer veut continuer de cultiver sa vocation première, celle d'être un lieu d'accueil, d'échange, d'accompagnement, de partage et de transmission. Les axes du futur projet se dessinent, s'entremêlent, les objectifs clairement identifiés se confondent et les actions présentes et à venir se conjuguent à tous les temps du présent de l'indicatif.

Riche de ses actions transversales, le Foyer Fraternel entre pas à pas dans une logique d'animation globale.

Clément, un salarié

# Chapitre 2.

## Vers un nouveau projet social

### Du Diagnostic partagé à l'évolution

Ce chapitre aborde la phase de diagnostic pour le nouveau projet social. Nous racontons des histoires de personnes qui ont participé aux consultations pour identifier les besoins de la communauté. Ces récits illustrent la manière dont chacun a contribué à construire un projet adapté. Les annexes présentent les données recueillies et les analyses qui ont servi à définir les nouvelles priorités.

**Vous trouverez en annexe pages 53 à 57:**

- La structuration de la démarche
- Les différentes instances
- La frise chronologique
- Les questionnaires, des ateliers, paroles...
- La Matrice SWOT

## Des mots qui ne sont pas que des mots

Faire parler les gens, j'en ai l'habitude, c'est un peu mon métier. Dans le confort de ma salle de classe, je sais comment animer des conversations et m'effacer pour laisser la parole aux apprenants. Mais quand j'ai été associée à cette démarche de renouvellement de l'agrément centre social et qu'on m'a expliqué qu'un des pivots de la démarche serait l'aller vers et le recueil de la parole de toutes et tous, je me suis sentie intimidée. J'ai trouvé la tâche colossale et je ne pensais pas avoir les outils pour le faire. Et, en toute honnêteté, je ne comprenais pas toujours pourquoi on faisait les choses et où ça menait. Malgré tout, je me suis laissé porter par l'enthousiasme général.

Lors d'une réunion pour décider de la méthodologie à adopter pour les prochains événements, un collègue nous a présenté plusieurs outils pour aller à la rencontre des gens dans l'espace public. Tous nous ont emballés, mais ce sont "*Les Trois Bureaux*" qui ont remporté les suffrages haut la main : nous allions installer un bureau des rêves, un bureau des pleurs et un bureau des plaisirs dans la rue, sur les places Picard et Paul Doumer afin de recueillir la parole des habitants du quartier.

Le jour J, j'ai été impressionnée de voir comme les gens s'arrêtaient dans la rue pour parler avec nous, parfois un peu hésitants, voire réticents, mais finalement assez partants. On a eu droit à de beaux rêves, plus de fêtes, des rencontres intergénérationnelles, une salle de musique au Foyer Frat', des envies de voyages; mais aussi à des pleurs, allant des crottes de chiens sur le trottoir, au manque de sécurité pour les femmes dans la rue ou à la précarité alimentaire. Au total, ce sont 117 témoignages qui ont été rassemblés sur ce seul événement. Une petite victoire.



De nombreux événements se sont alors succédés au fil des mois, certains organisés expressément pour la démarche, d'autres déjà présents dans le calendrier du Foyer, avec toujours des méthodologies pensées pour associer pleinement tout le monde et favoriser la prise de parole : la soirée "Le Quartier a la Parole", l'AG, les trois ateliers, le repas des bénévoles, la réunion avec les partenaires, la collecte alimentaire au magasin Auchan Émile Cœurnod, sans oublier la diffusion du questionnaire depuis le tout début.

La participation n'était pas toujours aussi élevée que nous le souhaitions, c'est quand même compliqué de mobiliser autant de monde sur la durée, mais toutes et tous, à leur échelle, ont contribué à nourrir la démarche. Toute cette parole a, dans un premier temps, alimenté notre fameuse SWOT, avec ses forces, ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces. De là, on a pu travailler plus en finesse pour dégager des axes et des piliers afin de structurer notre projet social. Pas à pas, ces paroles se sont transformées en idées qui se sont elles-mêmes transformées en actions.

Parmi ces dizaines de témoignages, ce qui m'a le plus touché, c'est cette envie de faire et de vivre ensemble qui est ressortie. Partout, on peut lire, « *partage* », « *intergénérationnel* », « *échange* », « *atelier* », « *rencontre des voisins* », « *soirée* », « *transmission* », « *mixité* », « *amitié* », « *relation d'égal à égal* », « *apprentissage* ».

Enfin, je voudrais aussi ouvrir une petite parenthèse et effleurer toutes ces paroles d'apprenants, de collègues et de bénévoles que j'ai pu accueillir au détour de conversations entre nous, parce qu'on tisse des liens, parce qu'on s'attache, parce qu'on se fait confiance. On en a tous en tête. Elles ne seront jamais compilées dans nos documents « *officiels* » liés à l'agrément, mais elles ont laissé une multitude de petites empreintes en moi qui, mises bout à bout, m'ont fait grandir professionnellement mais surtout humainement.

Le Foyer Fraternel, c'est aussi cela, des mots qui ne sont pas que des mots et qui s'impriment à tout jamais.

Nuria, une salariée

**QUAND ON RÊVE,  
TOUT EST PERMIS...**

## Un vendredi soir au Foyer

Désolé pour la semaine dernière, j'étais au travail vendredi soir pour un évènement au Foyer ! Heureusement, ce n'est pas tous les vendredis soir, mais ça va, c'était sympa.

Tu te souviens quand je t'ai parlé de notre action aux Chartrons avec des collègues à moi et des bénévoles ? Mais si ! On avait été sur la place Picard et la place Paul Doumer avec 3 bureaux pour discuter avec les habitants et recueillir de la parole en mode un bureau des pleurs, un bureau des plaisirs et un bureau des rêves. Et oui, on a un collègue qui a de l'imagination ! Et les habitants, je peux te dire qu'ils en avaient des choses à dire ! On a eu plein de rêves (bon, un peu compliquer à réaliser !), beaucoup de pleurs aussi sur des situations pas faciles et des plaisirs parfois simples !

Et bien à la suite de ça, on a invité les habitants à venir nous rencontrer au Foyer pour passer une soirée avec nous pour discuter de leurs envies, du futur du Foyer et le projet social. Évidemment, on a proposé des petites choses à manger et à boire pour leur montrer que le Foyer est un lieu accueillant et au vu du peu de restes, je crois que c'était une bonne technique!



Franchement, c'était un super moment. On a réussi à toucher une bonne vingtaine d'habitants qui avaient envie d'en apprendre plus sur le Foyer et qui aimeraient avoir un lieu pour échanger, se rencontrer et réfléchir à de nouveaux projets sur le quartier. Les habitants ne voulaient plus partir, même quand on était en train de ranger les tables et le matériel ! Oui oui, je te jure ! C'était quand même un gros pari et on avait peur d'avoir que 3 habitants, mais même pas !

Cette soirée nous a donné envie de réorganiser un moment comme ça et à retourner régulièrement dans la rue pour inviter les habitants à de nouveaux temps conviviaux.

Tu pourras venir la prochaine fois boire un coup avec nous.

Julie, une salariée

## Le premier atelier

Quand j'ai participé à la soirée de réflexion sur les projets 2024-2025, j'ai senti que toutes les personnes avaient une envie profonde d'aider et de faire évoluer l'association.

Chaque commentaire ou proposition avait toujours présent l'idée que le travail soit fait avec ses adhérent.e.s, en équipe et cette réunion était un reflet de ce principe. Nous étions un groupe mixte entre salariés, volontaires, adhérentes et voisin.e.s, de tous les âges et je crois que cette diversité est un symbole et une richesse du Foyer Fraternel.

Thiaré, une apprenante



## Invité à participer à la démarche

C'était bizarre pour moi d'être invité à la « *démarche de renouvellement de l'agrément Centre social* ». Au début. Après, cette démarche, proposée par ma prof de FLE Nuria, m'a paru convenable pour dire QUELQUE CHOSE et m'a donné l'envie de participer.

Je n'ai pas trop compris les choses liées à l'administration et l'économie - ce n'est pas mon fort - mais j'ai pu donner voix à ma demande pour avoir un ou plusieurs assistants sociaux.

Ils m'ont écouté, attentifs, mais je ne sais pas s'ils étaient d'accord. J'étais un peu flou, un peu brouillard.

À la fin, après quelques mois, j'ai vu que je n'ai pas parlé en vain et qu'une nouvelle assistante sociale est venue !

Catalin, un apprenant

# Chapitre 3:

## Le projet social 2025-2028

Que va-t-il se passer ?

Ce chapitre imagine le futur du centre social entre 2024 et 2028.

À travers des histoires fictives, nous montrons comment le nouveau projet pourrait transformer la vie des habitants et renforcer la cohésion sociale.

En annexe, nous détaillons les objectifs, les actions prévues et les axes stratégiques de ce projet.

**Vous trouverez en annexe pages 59 à 65 :**

- Schémas "les axes, les objectifs et les piliers"
- Les Axes
- Les piliers
- Les actions

## Le retour de Monique

C'était un matin ensoleillé de mai 2025, et mes collègues et moi nous dirigions vers la place Picard depuis le centre social, situé rue Camille Godard. À trois minutes à pied seulement, nous portions chacun une table pliante et quelques chaises pour installer les "3 bureaux" du Foyer Fraternel. Comme à chaque fois, l'idée était de recréer une ambiance administrative décalée, où les gens pouvaient venir déposer leurs rêves, partager leurs peines ou raconter leurs plaisirs.

Une fois sur place, nous avons déplié les tables et installé les chaises en formant trois espaces distincts : le bureau des rêves, celui des pleurs et celui des plaisirs. Les affiches que nous avons apportées montraient des photos des actions du Foyer, des événements passés, des explications sur ce que nous faisons. Tout était pensé pour que les passants soient à l'aise et curieux de s'arrêter.

Je m'occupais de placer quelques décorations supplémentaires autour des bureaux quand une femme s'est approchée de moi. Elle avait un air familier. « *Bonjour, je m'appelle Monique. Il y a un an, j'ai déposé un rêve ici* » m'a-t-elle dit avec un sourire timide. « *J'avais demandé s'il serait possible de participer à des groupes de parole, mais je ne suis jamais revenue pour voir si quelque chose s'était fait.* »



Je l'ai regardée avec enthousiasme et lui ai répondu : « *Monique, votre rêve a pris vie ! Ça s'appelle \*Parlons-en au Foyer\* maintenant. C'est un espace de discussion que nous avons créé pour permettre à chacun de partager ses idées et ressentis. Vous pouvez enfin y participer !* »

Son visage s'est illuminé d'un grand sourire. « *Dans ce cas,* » a-t-elle dit avec une note de joie dans la voix, « *cette fois, je vais m'installer au bureau des plaisirs !* » Elle s'est alors dirigée vers la table, impatiente de partager sa satisfaction.

Ma collègue, qui s'occupait de prendre les dépositions au bureau des plaisirs, l'a accueillie avec bienveillance. Monique lui a expliqué à quel point elle était ravie que son rêve se soit réalisé et qu'elle puisse enfin participer aux groupes de parole.

Ma collègue a soigneusement noté sa déclaration et lui a remis un récépissé. En plus des informations habituelles, elle y a ajouté les dates et horaires des prochaines sessions de *\*Parlons-en au Foyer\**, pour que Monique puisse y assister. Depuis ce jour de mai 2025, Monique n'a plus manqué un rendez-vous.

En 2027, elle est devenue une personne très impliquée dans la vie du Foyer Fraternel. Elle participe régulièrement aux discussions, mais elle s'est aussi investie dans d'autres événements et projets, devenant une figure incontournable de notre communauté.

En repensant à cette journée, je réalise à quel point de petites initiatives comme les *"3 bureaux"* peuvent réellement changer les choses.

Ce jour-là, Monique a non seulement retrouvé son rêve, mais elle a aussi trouvé sa place parmi nous, contribuant désormais activement à la vie du Foyer.

Bertrand, un salarié



## Le Triporteur de Bertrand

Mercredi 16 juin 2027, 10h. Le quartier est en fête ! Des bénévoles, adhérents, salariés du Foyer Fraternel s'activent. Le festival « *Les Lumières du Foyer* » commence dans 4h. Pendant que Géraldine, bénévole, chargée de la commission logistique est aux manettes pour monter la scène, sa collègue Anaïs est en cuisine pour préparer le catering. Le foodtruck chez Lucette nous fait profiter de l'odeur de ses samoussas, falafels, etc. Bertrand, en charge de l'accueil des artistes, fait des allers-retours à la gare avec son vélo triporteur pour aller chercher les musiciens. Il est rodé à l'exercice puisque chaque semaine, il est présent sur le quartier dans le cadre du projet « *Le quartier à la parole* ». Dans le cadre de sa mission salariée, Bertrand fait le lien entre plusieurs secteurs tels que la formation, la famille, l'accueil, la logistique, le lien social, le numérique, la boutique solidaire et la restauration. Bien identifié par les habitants du quartier, les retours sont unanimes. À titre d'exemple, Josette, retraitée du quartier, est présente chaque semaine pour animer avec Lucien, parent de Kylian qui fréquente la crèche, les moments d'échanges avec les habitants. Petite anecdote, Josette nous a confié qu'elle adorait conduire le triporteur.

Emmanuelle et Franz, des salarié.e.s

## « C'était mieux avant ? ou pas... »

Longtemps appelé "Foyer Frat", le centre social a été renommé par ses habitant-e-s : *les Lumières du quartier*.

Je me souviens l'idée est venue lors d'une émission radio créée par les jeunes du centre. Ils avaient invité des habitant-e-s pour échanger sur le thème « *c'était mieux avant ? ou pas...* ». Assise sur un fauteuil sur la ligne Bleu du métro, j'écoutais en fond leur émission. J'étais toujours stupéfaite de la qualité des échanges, de la ferveur et de l'enthousiasme de cette jeunesse. J'adorais les écouter, cela me permettait de rêver, d'y croire, d'espérer.... Lors de cette émission, Suzanne, était venue témoigner de son histoire dans le quartier. L'idée était, de sa place de retraité, de retracer l'histoire de son quartier, son expérience au Foyer Fraternel. Suzanne avait passé la porte du Foyer, un peu au hasard... elle habitait le quartier depuis 20 ans, mais n'avait jamais arpenté la rue Gouffrand.

Faut se le dire : avant 2024, le centre social était un peu comme une « *base secrète* ». Mais ça, c'était avant .....

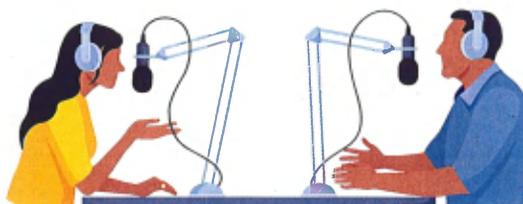
La ville de Bordeaux avait mis à disposition deux nouveaux espaces : un local cours Portal, où nous avons pu installer notre friperie solidaire... une chance incroyable et un local avenue Emile Counord, où nous avons ouvert un espace « *développement des savoirs* ». Et, j'allais oublier, nous avons aussi installé place picard, une « *bulle de jardin* », qui est l'espace d'enregistrement de notre radio. La grande classe !

Mais revenons à Suzanne.

Cette mamie dynamique connaissait son quartier comme personne. Un jeudi ensoleillé, elle marche cours Portal et voit affichée « *prochainement: ouverture de votre friperie solidaire* ». De nature curieuse, elle va à l'inauguration. Et c'est ainsi que notre Suzanne fit son entrée au Foyer Fraternel. Longtemps, elle nous en a voulu « *Mais, comment se fait-il que je n'aie pas connu votre association avant ?* »

Quand Jo et Mona, décident de faire une émission avec pour thème « *c'était mieux avant ? ou pas...* » tout naturellement, Suzanne est invitée. Jo et Mona se passionnaient par les récits de Suzanne. Elle avait su rester positive et donner à la jeunesse l'envie de continuer à se battre pour le quartier. Et pourtant, elle en avait vu des tentatives de promoteurs pour déployer un nouveau centre commercial, minéraliser les places, déplacer les familles modestes ....

ON AIR



Lors de cette émission, j'écoutais les invités faire des allers-retours entre passé, présent et avenir. Pas toujours facile : de ne pas regretter ce que nous avons aimé dans notre jeunesse, de se sentir connecté au présent, et surtout d'imaginer l'avenir. Mais, notre Suzanne savait voir le beau, elle était notre regard lumineux et espiègle. Dans une de ses tirades, elle aimait à répéter: « *Le Foyer Frat', c'est un nom du passé, qui mériterait d'être dépoussiéré, non ?* ».

Mais, que n'avait elle pas dit.... Elle avait planté à cet instant une petite graine dans la tête de Jo et Mona... des auditeurs, et de moi ! Je n'arrivais plus à penser à un autre chose, cela devenait une évidence. Notre association devait entrer dans une nouvelle ère... avec un nouveau nom, des nouvelles couleurs, des nouveaux projets... elle devait avoir un pied dans le passé et un autre dans le futur.

Je n'arrêtais pas d'en parler, d'ailleurs je « *saoulais* » un peu mes collègues. « *Toi et tes projets.... Tu ne trouves pas qu'on a suffisamment de boulot* ». Ne jamais lâcher, c'était un peu ma devise.

Avec une petite équipe de « *rêveurs* », nous avons lancé des apéros... un peu en « *off* » au départ, évidemment, Suzanne, Jo et Mona étaient toujours présents. Nous avons besoin de rêver et de se soutenir ensemble.

De RDV « *off* », nous avons basculé rapidement sur des rencontres officielles et le projet a été lancé, j'y participe au maximum et l'idée est fantastique....

Nous avons créé un incubateur d'idées. Un outil qui accueille, développe, encourage les idées, les innovations.... Car derrière le changement de nom, c'est toute une organisation à questionner, à modéliser.... Un chantier sans pareil à vu le jour... il aura duré quatre ans....

Je suis passée par toutes les émotions : déception, stress, enthousiasme.... Grâce à cet incubateur, nous avons créé un chantier d'insertion, un laboratoire culturel. En soirée, nos locaux ont été mis à disposition des « *hébergeurs solidaires* », un collectif d'habitants a créé une « *zone à partager* »....

Et quelle fierté ! Ensemble, nous avons rallumé les lumières du Foyer Frat. Et c'est ainsi que son nom vu le jour !

Emmanuelle, une salariée



## Aimé et les enfants

Aimé habite les Chartrons depuis déjà 30 ans. Il se balade souvent dans le quartier en faisant toujours le même trajet; le Cours Saint-Louis qu'il remonte pour aller rue Notre Dame et prendre un café sur la place du marché pour finir sa balade au Jardin Public. Il s'aventure rarement dans d'autres rues du quartier.

Un jour, Aimé reçoit dans sa boîte aux lettres un prospectus des enfants du Foyer Fraternel. « Venez rencontrer les enfants du Foyer Fraternel pour bénéficier d'un goûter chaque semaine chez vous accompagné d'un temps d'échange avec les enfants. »

Intrigué, Aimé se rend donc à l'Accueil de Foyer Fraternel pour en savoir davantage, donner son adresse et manifester son envie de participer. Le mercredi suivant, les enfants passent pour venir lui apporter le goûter et partager un moment ensemble.

Après quelques semaines, le 30 mai 2027, les enfants invitent Aimé à venir au Foyer Fraternel pour préparer et partager un goûter ensemble. Les enfants et les personnes âgées décident de créer un livre de recettes qui permettra de garder un souvenir de ce joli projet.

A cette occasion, Aimé rencontre d'autres personnes âgées du quartier qui, comme lui, vivent chez elles et ont envie de rencontrer de nouvelles personnes.



Lors de ce temps convivial, les animateurs et animatrices du Foyer Fraternel parlent du projet de création d'une salade de fruits géante composée avec des fruits de la Banque Alimentaire pour le Festival « Doumer en fête » qui doit se dérouler le 12 juin 2027 sur la place du même nom. er en présence des enfants du projet. Et s'est tout naturellement qu'Aimé se sent l'envie de s'investir avec les autres personnes rencontrées lors du goûter partagé. Il décide donc de s'engager dans l'élaboration de la salade.



Lorsqu'il arrive au Festival, il découvre de nombreuses animations telles qu'un espace de jeux réfléchi et tenu par les jeunes et les enfants du Centre social. Il voit aussi une grande scène avec une programmation de différents concerts de toutes les cultures, des habitants du quartier mais aussi la chorale du Foyer Fraternel.

En évoluant sur la place, il voit une zone de gratuité, il décide d'aller voir et se trouve une jolie chemise à fleurs pour mieux supporter les chaleurs de l'été. Lors d'une discussion autour des projets écologiques du Centre Social, notamment la gestion de la boîte à dons sur la place ainsi que le compost du Foyer, il retrouve d'autres personnes âgées rencontrées quinze jours plus tôt et tout ensemble, ils préparent la grande salade de fruits. Le moment est joyeux, ponctué du rire des enfants.

En distribuant les fruits, Aimé rencontre les parents des enfants avec qui il a partagé de chouettes moments et prend connaissance des différentes activités du Foyer, notamment l'accompagnement à la scolarité. Il se propose de venir observer et pourquoi pas s'investir pour l'année prochaine. Lors du repas proposé et vendu par le Foyer, Aimé s'installe à une des grandes tables et discute avec les personnes qui se sont investies sur ce projet de Festival et propose son aide pour l'année prochaine.

Julie et Marion, des salariées

## Un monde que je ne connaissais pas

Je suis assise dans la salle de la commission "Éducation" du Foyer Fraternel, et je réalise à quel point tout a changé pour moi en quelques mois. Si on m'avait dit que je participerais à des réunions pour discuter de l'éducation des enfants du quartier, j'aurais eu du mal à y croire.

Avant, je pensais que le Foyer Fraternel était juste un centre de loisirs municipal, un endroit où je laissais mon fils après l'école, sans me poser de questions. C'était un service parmi d'autres, rien de plus.

Tout a basculé quand mon fils est rentré un soir, les yeux brillants, et m'a raconté sa participation à un projet avec un monsieur du quartier, Aimé. Il m'a parlé de la grande salade de fruits qu'ils avaient préparée ensemble avec d'autres enfants et des personnes âgées. J'étais impressionnée par son enthousiasme. Ça m'a intriguée, et j'ai commencé à me demander ce qui se passait vraiment dans ce centre que je croyais connaître.



Ce qui m'a définitivement ouvert les yeux, ce sont les soirées de répit parental organisées par le Foyer. Lors de ces soirées, la crèche reste ouverte le soir jusqu'à 21h, les enfants y mangent, et nous, les parents, avons quelques heures pour nous. Ces moments de répit m'ont permis de prendre du temps pour moi. Puis, quand j'ai su que mon plus grand pourrait être gardé lors des événements et des réunions au Foyer, j'ai commencé à participer à des trucs organisés par le centre social, comme des discussions sur l'éducation ou des ateliers sur la parentalité. C'est là que j'ai découvert à quel point le Foyer Fraternel est un lieu vivant, porté par des bénévoles, des projets, et une vraie dynamique citoyenne.

En échangeant avec d'autres parents, j'ai réalisé que je n'étais pas la seule à vouloir m'impliquer davantage. Certains d'entre nous ont même eu l'idée de s'organiser, toujours avec le soutien du Foyer, pour faire garder nos enfants ensemble.

Nous avons mis en place un système avec lequel, à tour de rôle, l'un ou l'autre garde un groupe d'enfants avec un animateur ou une animatrice du Foyer pendant que les autres participent aux réunions, aux ateliers ou même à d'autres événements sur le quartier. Cela nous a vraiment permis de nous libérer du temps pour être plus actifs dans la vie du Foyer, mais aussi dans d'autres initiatives du quartier. Ce réseau de solidarité entre parents, soutenu par le Foyer, a réellement changé notre quotidien. C'est grâce à ces soirées et à cette organisation collective que j'ai pu rejoindre la commission "Éducation". Je n'aurais jamais imaginé, en arrivant ici, que les discussions sur les projets éducatifs, les échanges avec les assistantes maternelles de la crèche, seraient aussi enrichissants.

J'ai appris tellement de choses sur la manière dont elles travaillent avec nos enfants. Les assistantes maternelles, les animateurs et les animatrices ne se contentent pas de surveiller les enfants, ils les accompagnent, ils créent des projets qui stimulent leur curiosité, leur créativité, leur autonomie. Ils passent leur temps à faire des choix pédagogiques réfléchis. Participer à ces réunions m'a aussi permis de remettre en question certains de mes principes éducatifs. J'avais mes certitudes, comme tout parent, mais en écoutant les autres et en échangeant avec les acteurs et actrices éducatives du Foyer, j'ai découvert d'autres manières de faire. J'ai évolué dans ma façon d'éduquer mes deux fils, tout en trouvant du soutien quand c'était nécessaire. Mais ce qui est encore plus incroyable, c'est que mon point de vue compte. J'ai pu proposer des idées pour améliorer certaines choses, comme l'implication des parents dans la vie quotidienne du Foyer.

Avec d'autres parents, nous avons suggéré de créer plus d'occasions pour que les familles soient davantage impliquées dans les activités, pas seulement en tant que spectateurs, mais en tant qu'acteurs. Nous avons aussi travaillé ensemble pour faciliter la communication entre les professionnel.le.s et les parents, afin que chacun sache ce qui se passe vraiment au Foyer. Et ça a porté ses fruits. Il y a maintenant plus de transparence et plus de moments d'échange entre les familles et les équipes du Foyer.

Aujourd'hui, je ne vois plus le Foyer Fraternel comme un service municipal. C'est devenu un lieu de vie, un lieu d'engagement, où je peux m'impliquer, apprendre et contribuer à la vie du quartier. Avec les autres parents, nous continuons à nous organiser pour pouvoir participer aux événements et aux réunions. Et cela va au-delà du Foyer. Ce réseau de parents nous permet aussi de nous soutenir dans d'autres aspects de notre vie de quartier : participer à des réunions associatives, à des projets écologiques, ou même simplement sortir entre amis.

Je suis fier de faire partie de cette communauté. Et je sais que, grâce à tout ce que j'ai appris et à toutes les personnes que j'ai rencontrées, je suis maintenant mieux équipée pour accompagner mes enfants dans leurs parcours. Le Foyer Fraternel m'a non seulement donné l'opportunité de m'engager, mais il m'a aussi aidée à grandir en tant que parent, et à mieux comprendre le rôle que nous pouvons tous jouer dans l'éducation de nos enfants et dans la vie de notre quartier.

Léa, une habitante, maman de deux petits garçons.

# Chapitre 4 :

## L'évaluation du projet social 2025-2028

### L'impact du Foyer Fraternel

Ce chapitre envisage l'évaluation du futur projet social. Nous utilisons des récits fictifs pour décrire les discussions de la commission d'évaluation, qui analysera l'impact des actions. Ces histoires mettent en lumière l'importance d'une évaluation participative. En annexe, nous fournissons la feuille de route de cette commission et les méthodes qui seront utilisées.

**Vous trouverez en annexe pages 66 et 67**

- Cadre et feuille de route de la commission évaluation

## La commission évaluation passe à l'action

Nous sommes en janvier 2025, quelques mois après l'adoption du nouveau projet social du Foyer Fraternel (2025-2028), la commission d'évaluation se réunit pour discuter de la mise en place des actions prévues. L'un des axes forts de ce projet est de rendre les temps institutionnels plus participatifs et interactifs. Le but ? Que les habitants, bénévoles et salariés puissent s'exprimer, échanger et contribuer à l'évolution des actions du Foyer de manière plus directe et active.

Autour de la table, l'ambiance est animée. Géraldine, qui coordonne la commission, ouvre la discussion : « *L'année dernière, lors de l'élaboration du projet social, nous avons pris une décision importante : intégrer des espaces interactifs lors de nos événements phares pour recueillir des retours en direct. Il est temps de concrétiser cette idée et de définir comment nous allons nous organiser pour la fête du Foyer, le repas des bénévoles, l'assemblée générale et la fête de l'enfance jeunesse.* »

Anaïs, toujours investie dans l'accompagnement citoyen, acquiesce : « *Oui, il faut que ces moments soient plus que des événements festifs ou formels. L'objectif est de créer des espaces où chacun, des enfants aux seniors, puisse donner son avis, partager ses idées et sentir que son point de vue compte.* »



Un bénévole prend alors la parole : « *On pourrait imaginer plusieurs formats selon les événements. Par exemple, pour la fête, des ateliers interactifs où les habitants se déplacent dans les stands pour discuter de thèmes comme l'éducation, la solidarité ou l'avenir du quartier. Et pour l'AG, un temps de parole plus structuré en petits groupes, pour que chacun s'exprime plus librement.* »

La discussion se poursuit, et il est décidé que chaque événement aura sa propre approche, mais que des rituels devront se retrouver à chaque fois.

Géraldine conclut la réunion avec enthousiasme : « *Si on parvient à bien organiser ces temps de manière ludique et inclusive, on pourra non seulement mesurer l'impact de nos actions, mais aussi identifier de nouvelles pistes pour aller encore plus loin. Je pense que cette approche nous permettra de faire évoluer notre projet social en continu, grâce aux retours directs des habitants.* »

Johan, un allié

## Retour dans la rue

Avril 2025. Dans la salle de réunion du Foyer Fraternel, la commission d'évaluation se réunit pour faire le point sur les actions en cours. Après huit mois d'existence, ses membres, composés de deux administrateurs, d'un apprenant, d'une coordinatrice et du directeur sont prêts à discuter des prochaines étapes.

Le directeur commence par rappeler l'objectif de la commission, évaluer le projet social du foyer: *« Nous avons collecté des données et observé nos initiatives. Cependant, nous devons élargir notre perspective en intégrant davantage de bénéficiaires. »*

La coordinatrice enchaîne : *« Il est crucial d'impliquer davantage les personnes qui fréquentent le centre. Nous avons déjà eu quelques retours lors de l'assemblée générale et de la fête du foyer, mais nous pouvons aller plus loin. »*

L'un des administrateurs propose alors : *« Pourquoi ne pas retourner dans la rue pour interroger directement les bénéficiaires, les parents, et les apprenants ? Cela compléterait bien les retours que nous avons déjà recueillis et peut-être que ça donnerait envie à certain.e.s d'intégrer notre commission. »*

Le directeur acquiesce: *« Utiliser les '3 bureaux' pourrait être une bonne approche pour cette interpellation. Cela nous permettrait de recueillir les envies, les plaintes et les joies des personnes de manière structurée. »*

La coordinatrice précise : *« En installant ces bureaux dans un cadre extérieur, nous pourrions atteindre un plus large public, y compris ceux qui viennent chercher des colis alimentaires, des vêtements ou qui suivent des cours de français. Cela pourrait également mobiliser nos bénévoles. »*

Les membres de la commission discutent des modalités de cette action, réfléchissant à la meilleure façon d'organiser l'événement pour maximiser la participation. Après un échange sur les détails logistiques, le directeur conclut : *« Nous allons donc mettre en place cette interpellation publique avec les '3 bureaux' pour recueillir les retours des bénéficiaires. Cela s'inscrit dans notre démarche d'évaluation et renforcera l'implication de tous dans le projet social du foyer. »*

La réunion se termine, et chacun repart avec une compréhension claire de la prochaine étape. Le Foyer Fraternel continue ainsi de travailler pour améliorer ses services, en veillant à ce que les voix des bénéficiaires soient entendues et intégrées dans ses réflexions.

Johan, un allié

## Point d'étape

Nous sommes en septembre 2026, et la commission d'évaluation se retrouve une nouvelle fois, cette fois-ci pour dresser le bilan de ces deux années d'expérimentation des espaces interactifs lors des événements du Foyer. La salle est remplie de visages souriants, reflétant la satisfaction générale quant aux résultats obtenus.

Yamina ouvre la séance :

*« Alors, où en sommes nous ? Cela fait maintenant deux ans que nous avons mis en place ces espaces de discussion et de participation lors de nos événements. Quels sont les premiers enseignements que nous pouvons en tirer ? »*

Anaïs, toujours aussi impliquée, partage les premiers résultats chiffrés :

*« Sur l'ensemble des événements organisés en 2025 et 2026, nous avons eu plus de 350 personnes qui ont participé à ces temps d'échanges interactifs. Ce chiffre montre à quel point les habitants, bénévoles et salariés se sentent concernés et investis dans l'évolution du Foyer. À la fête du Foyer 2025, nous avons recueilli 64 propositions concrètes dont 18 ont été mises en œuvre. »*

Elle poursuit : *« Par exemple, les nouveaux temps de répit pour les familles en soirée sont directement issus des échanges avec les parents lors de l'Assemblée Générale. »*

Le bilan est largement positif. Les espaces interactifs ont permis de créer une nouvelle dynamique participative, et les habitants se sentent de plus en plus acteurs des actions du Foyer. Mais il reste des marges de progression. D'ailleurs, Monique s'exprime à ce sujet : *« C'est un succès mais on pourrait aller encore plus loin. À la fête de l'enfance et de la jeunesse, on a vu que les parents étaient très impliqués, mais il faut encore mieux intégrer les jeunes eux-mêmes. Peut-être en utilisant des formats qui leur parlent davantage, comme des vidéos ou des jeux interactifs. »*

Edouard acquiesce et ajoute : *« Il est vrai que nous avons encore du travail pour capter certaines tranches d'âge, notamment les adolescents, qui ont parfois du mal à s'impliquer. Peut-être qu'il faudrait co-construire ces espaces avec eux dès le départ. »*

Léa, une mère récemment intégrée à la commission éducation, intervient avec enthousiasme : *« Pour moi, l'expérience a été incroyable. Grâce aux temps de répit, j'ai pu non seulement participer aux réunions, mais aussi proposer des idées, comme la création d'un cycle de discussions pour jeunes parents. Mais je suis d'accord, il faut encore mieux impliquer les jeunes, et pourquoi pas même des groupes de parents dans l'organisation de ces espaces. »*

Anaïs reprend : « Oui, et je pense qu'il serait pertinent de multiplier les formats d'évaluation. Par exemple, nous pourrions organiser des sessions de retour d'expérience après chaque événement, pour que les participants puissent aussi nous dire comment ils ont perçu ces moments d'échanges. »

En conclusion de cette réunion, il est clair que les espaces interactifs mis en place lors des événements du Foyer Fraternel ont été un succès. Ils ont permis non seulement de recueillir des données chiffrées sur la participation des habitants, mais aussi de faire émerger des récits et des idées nouvelles qui ont enrichi le projet social.

Yamina conclut la séance avec optimisme : « Nous sommes sur la bonne voie, mais nous devons continuer à innover. Il faut que ces espaces soient encore plus accessibles, encore plus inclusifs, et surtout, qu'ils permettent de toucher toutes les générations et toutes les catégories d'habitants. Nous avons bien avancé, mais il reste tant à faire pour que chacun se sente pleinement acteur du Foyer. »

En 2026, le Foyer Fraternel a su prouver qu'une évaluation qualitative, basée sur les récits de vie et les échanges directs, est aussi essentielle que les indicateurs chiffrés pour évaluer l'impact d'un projet social. C'est cette complémentarité qui, au fil des années, permet au Foyer de grandir et de répondre toujours mieux aux besoins de son quartier.

Pour les membres de la commission d'évaluation, Yamina, secrétaire



## Commission d'évaluation mai 2028

Nous sommes réunis en commission d'évaluation et autour de la table siègent des salariés, des bénévoles, des habitants, des apprenants, des bénéficiaires et des partenaires du quartier. L'objectif de cette rencontre est de faire le point sur les avancées du projet, à la lumière des objectifs fixés dans notre projet social et à travers les nombreuses initiatives menées ces dernières années. Mais au-delà des chiffres, ce sont aussi les histoires des habitants qui témoignent de l'impact réel du Foyer sur la vie du quartier.

### Favoriser l'appropriation et la compréhension du projet par tous et toutes

Géraldine ouvre la discussion en soulignant le rôle clé des initiatives locales dans la compréhension du projet global du Foyer. Elle prend en exemple le triporteur, devenu une figure emblématique du quartier. « *Ce n'est pas juste un vélo pour transporter les artistes pendant le festival des "Lumières du Foyer", c'est un symbole de lien entre les différents secteurs et les habitants* », dit-elle. Cet exemple, incarné par une personne, est appuyé par des données concrètes :

- Nombre d'habitants ayant participé à des événements publics du Foyer :

En 2028, environ 620 participants ont pris part aux festivals et événements, dont 120 nouveaux inscrits aux activités du Foyer après le festival des Lumières.

- Projets menés avec la participation des habitants : 15 projets réalisés avec une augmentation de 30 % par rapport à 2025.

Anaïs complète en parlant du projet "Le quartier à la parole": « *Grâce à ce projet, les habitants ont exprimé leurs préoccupations et ont compris les enjeux sociaux du quartier. Cela montre comment on peut allier action sociale et compréhension des problématiques locales.* » Ce récit trouve écho dans les chiffres qui illustrent la participation active des habitants, rendant le projet du Foyer compréhensible et accessible.



## Développer le pouvoir d'agir et favoriser l'initiative citoyenne

La question du pouvoir d'agir est ensuite abordée avec des exemples concrets, comme celui de Monique, une habitante du quartier qui s'est approprié le projet Parlons-en au Foyer : *« Au départ, elle venait déposer une idée et aujourd'hui, elle est une actrice majeure de ce projet », souligne Christophe.*

Pour mesurer cet objectif, des indicateurs viennent compléter son histoire :

- Nombre de bénévoles ayant pris des responsabilités :  
En 2028, 45 bénévoles ont organisé des projets ou rejoint des commissions, contre 30 en 2026 et 8 en 2024.
- Projets portés par des habitants:  
7 projets en 2028, illustrant la montée en autonomie et en prise d'initiative.

Anaïs rappelle aussi l'importance des expérimentations comme la création de la salade de fruits géante avec Aimé et les enfants : *« On voit que des moments simples peuvent déclencher de grandes initiatives citoyennes. Aimé, par exemple, est passé de spectateur à acteur, et cela change tout. »*

Ce sont ces récits de vie qui révèlent l'impact du Foyer, même lorsque celui-ci se manifeste dans des petits gestes du quotidien. Les chiffres montrent une dynamique en croissance, mais les histoires illustrent de manière vivante cette transformation.

## Favoriser l'accueil, l'écoute et l'expression citoyenne

Le sujet de l'accueil et de l'écoute est abordé également, notamment avec les témoignages récoltés lors des festivals et des émissions de radio, comme celle animée par Jo et Mona. Géraldine explique : *« Ce qui est marquant, c'est la manière dont ces espaces permettent de faire émerger les ressentis des habitants, que ce soit sur l'histoire ou l'avenir du quartier. »*

Ici, des indicateurs mesurent cette ouverture à la parole :

- Fréquentation des lieux de rencontre et d'expression:  
450 personnes en 2028, avec une augmentation de 15 %.
- Nombre de propositions citoyennes recueillies:  
38 propositions en 2028, dont 8 intégrées aux actions du Foyer.

Anaïs souligne également l'impact des jeunes dans ces discussions : *« Grâce à la radio, ils ont pu exprimer leurs préoccupations et influencer directement certaines décisions du Foyer. »*

Ainsi, à travers l'initiative de la radio, nous voyons comment des espaces d'expression ont un effet concret sur la vie du quartier, que l'on peut aussi quantifier.

### **Le Foyer Fraternel, acteur du quartier**

Le rôle du Foyer comme acteur local est visible dans l'organisation de projets comme le festival "Doumer en fête" où les enfants ont participé à des animations sur l'écologie. *« Ces moments fédérateurs montrent à quel point le Foyer est ancré dans la vie locale »*, explique un membre du groupe.

Les indicateurs soutiennent cette affirmation :

- Nombre de partenaires locaux impliqués:  
En 2028, le Foyer a collaboré avec 25 partenaires contre 18 en 2026 et 4 en 2024
- Impact des événements:  
Le festival "Doumer en fête" a réuni 750 personnes avec une hausse de 25 %.

Ces chiffres renforcent la portée des récits en montrant que ce rôle d'acteur local se traduit par des partenariats solides et une participation active de nombreuses personnes parmi celles qui fréquentent le foyer.

### **Favoriser la transmission, l'entraide et l'épanouissement**

Aimé en tant que bénévole, rappelle l'importance des projets intergénérationnels, comme celui qu'il a pu vivre avec les enfants : *« Ce ne sont pas seulement des activités, c'est une vraie transmission de savoirs dans un esprit de solidarité. »*

Les indicateurs illustrent cet aspect fondamental :

- Projets intergénérationnels réalisés :  
6 projets en 2028, impliquant 85 personnes.
- Impact sur l'isolement des personnes âgées:  
90 % des participants seniors estiment se sentir moins isolés.

Anais complète : *« La création du livre de recettes par Aimé et les enfants va au/delà d'un simple projet culinaire. C'est œuvrer concrètement à la transmission d'une mémoire du quartier. »*

Là encore, les chiffres donnent de la consistance au récit, montrant que l'entraide et l'épanouissement, bien qu'intangibles, peuvent être évalués à travers l'impact sur les personnes concernées.

## L'implication des bénéficiaires dans la vie du Foyer

Le témoignage de Léa, une mère d'un enfant participant au centre de loisirs, montre un autre pan de l'impact du Foyer. Grâce aux temps de répit parental, elle a pu s'impliquer dans la vie associative en rejoignant la commission Éducation. *« Je ne savais pas que le Foyer faisait autant de choses jusqu'à ce que mon fils participe au projet d'Aimé. Depuis, je me suis investie dans plusieurs projets. »*

Cet aspect de la participation parentale est aussi suivi par des indicateurs concrets :

- Nombre de parents ayant profité des temps de répit:  
En 2028, 35 familles ont utilisé ce dispositif, soit une hausse de 40 %.
- Parents impliqués dans des projets:  
12 parents ont rejoint des commissions, contribuant à la vie du Foyer sur le quartier.

Léa raconte également comment elle et d'autres parents s'organisent avec le soutien du Foyer pour participer aux réunions et événements en faisant garder leurs enfants ensemble : *« Cela nous permet de mieux nous impliquer et de participer activement à la vie du quartier. »*

## Conclusion

L'évaluation de cette commission montre que récits et indicateurs se complètent pour dresser un bilan du projet social du Foyer Fraternel. Les chiffres apportent une vision structurée, mesurable des progrès réalisés mais ce sont les histoires de personnes comme celles de Bertrand, Monique, Aimé, Suzanne ou Léa qui donnent vie à ces résultats.

Ensemble, ils témoignent de l'impact profond du Foyer sur le quartier, à la fois en termes de participation citoyenne, de transmission intergénérationnelle et de solidarité. L'un sans l'autre ne pourrait véritablement pas rendre compte de la réalité complexe et riche de ce projet social.

Anaïs, pour les membres de la commission d'évaluation



# Chapitre 5 :

## ...Et après

Faites votre choix

Ce dernier chapitre imagine deux futurs possibles pour le Foyer Fraternel, en explorant deux scénarios très différents permettant de réfléchir à la manière dont l'association et ses actions sociales pourraient évoluer face aux défis politiques, économiques et sociaux. Ce chapitre ouvre une réflexion sur les trajectoires possibles pour le Foyer Fraternel et les actions à entreprendre pour préserver son rôle dans la société.

## Ce à quoi nous avons échappé... ou pas! \*

Je me souviens en 2024, l'association était en alerte sur sa situation financière. Comment pérenniser des postes ? comment continuer des actions ? Et que dire des projets, restés en suspens faute de financements?

Le conseil d'administration se mit en ordre de bataille pour trouver de nouvelles sources de financement. J'ai participé à des commissions « budget », des campagnes de financement ont été lancées, un mécénat de compétences a été recruté spécifiquement sur cette problématique. Mais, nous n'imaginions pas à l'époque l'ampleur et la durée de la crise. Et nous avons sombré au fil des années, sans vraiment en prendre conscience....

En 2027, les citoyens ont élu Marine LE PEN comme Présidente de la République. Angoisse, colère, tristesse... j'ai eu du mal à me relever de ce vote. Sans surprise, le gouvernement s'est détourné des institutions publiques au profit du privé. Les structures associatives ont perdu une partie de leurs subventions et surtout celles favorisant la solidarité, l'accueil de l'autre.

Nous avons réussi à maintenir la crèche et le centre de loisirs, mais nos autres actions ont dû s'adapter pour continuer à exister. J'ai assisté à des réunions enflammées pour défendre l'âme du Foyer et ses valeurs mais malheureusement, nous avons dû céder face au rouleau compresseur de l'extrême droite.

En 2040, un investisseur privé est venu à la rescousse du Foyer Fraternel en la qualité du Groupe AUCHAN... Nous avons été soulagés car celui-ci promettait de faire renaître nos actions de solidarité, nous avions « carte blanche » pour nos projets, nous pouvions même recommencer à imaginer, à rêver...

Au fil des années, des actionnaires d'AUCHAN ont intégré le Conseil d'Administration du Foyer, des orientations différentes ont été votées .... Et en 2040, le Foyer Fraternel a été rebaptisé « Auchan Centre Social ».

Et notre accueil de jour dont nous étions si fiers, vous avez vu à quoi ce projet ressemble aujourd'hui? J'ai honte de ne pas avoir trouvé l'énergie, les ressources pour maintenir cette action.

Vous avez assisté à la distribution alimentaire ces dernières années? Un contrôle systématique de la nationalité est organisé (préférence nationale oblige !), avec une reconnaissance faciale obligatoire pour avoir accès à de la nourriture.

Plus aucun contact humain, des distributeurs automatiques de nourriture ont été installés. J'en ai pleuré des jours, j'ai essayé de lutter avec d'autres, mais nous avons fini par sombrer dans l'enfer d'une société au goût résolument amer.



## Le « Palais Gouffrand »

Je ne sais pas ce que je voudrais du Foyer Fraternel dans les prochaines années parce qu'il est assez bien aujourd'hui.

Mais parce que chacun a le droit de se corriger, j'ai fait un saut dans le futur, en 2040 : la rue Gouffrand est totalement changée.

Le Foyer Fraternel est étendu sur toute la rue, comme un « Palais ».

Chaque bâtiment a son but précis, il n'y a plus besoin de les interchanger.

Il n'y a même plus d'Accueil de jour parce que tout le monde mange à sa faim et s'habille comme il faut.

C'est un peu de la science fiction mais... ça peut arriver, non?

Catalin, un apprenant



*Rue Gouffrand, OpenStreetMap 2040*

Annexes :

Présentation

## Un livre écrit par le fondateur du Foyer Fraternel, Pierre Fouchier



Ce livre présente un témoignage retraçant dix ans de vie dans un Foyer populaire de Bordeaux. L'auteur insiste sur la valeur inestimable et puissante du témoignage de l'amour de Christ envers son prochain.

Fouchier P. 1966. *De l'église du Christ à la place publique*. Les Bergers et les mages

## Dates clés de l'histoire du Foyer Fraternel



# Annexes

## Evaluation Projet 2020-2023

## L'ÉVALUATION:

Sur la période du dernier projet social, le Foyer Fraternel a très largement répondu aux objectifs qu'il s'était fixés dans son dernier agrément. Les axes prévus avaient été les suivants:

- Axe 1 : Accompagner et aider les familles à répondre à leurs besoins éducatifs et de loisirs.
- Axe 2 : Accueillir et accompagner, pour reconnaître la dignité, répondre aux besoins fondamentaux, favoriser l'insertion sociale, et stimuler la solidarité.
- Axe 3 : Lever les freins à l'insertion et à l'emploi, permettre l'accès à la formation et accompagner vers l'insertion professionnelle
- Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la diversité culturelle ; Promouvoir les initiatives des usagers et les démarches éco-citoyennes ; Favoriser la dynamique et le maillage partenarial local

Les axes 1 à 3 ont été ceux qui ont été le plus développés d'autant plus qu'ils font directement écho à la raison d'être de l'association et à son objet social. L'axe 4 est certainement celui qui, en revanche, a été insuffisamment développé. En effet, les questions de soutien aux initiatives ont été moins investies que celles relevant de l'accompagnement ou de l'accès aux droits.

La difficulté que nous pourrions mentionner a été celle de devoir faire face à un renouvellement important de salariés notamment sur des postes de référence pendant la précédente période.

De ce fait, si le projet social a bien été conduit, il a manqué une dimension de veille régulière inscrivant ce dernier dans l'esprit d'une démarche qualité. Les mouvements de personnel ont aussi, par voie de conséquence, rendu difficile l'appropriation du projet social par l'ensemble des parties prenantes.

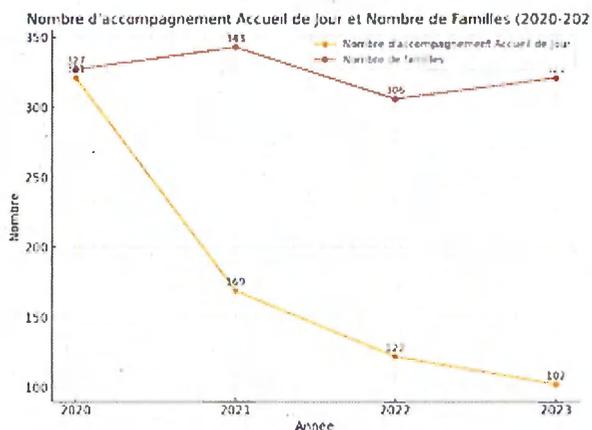
Enfin, les objectifs et indicateurs fixés nous sont apparus avoir été trop ambitieux et n'ont pas répondu à des critères spécifiques, réalistes, atteignables et mesurables dans le temps.

L'ensemble de ces constats ont été pris en compte pour construire et penser le futur et magnifique projet social 2025/2028 que vous tenez dans vos mains!

## Axe 2 accueillir et accompagner, pour reconnaître la dignité, répondre aux besoins fondamentaux, favoriser l'insertion sociale, et stimuler la solidarité

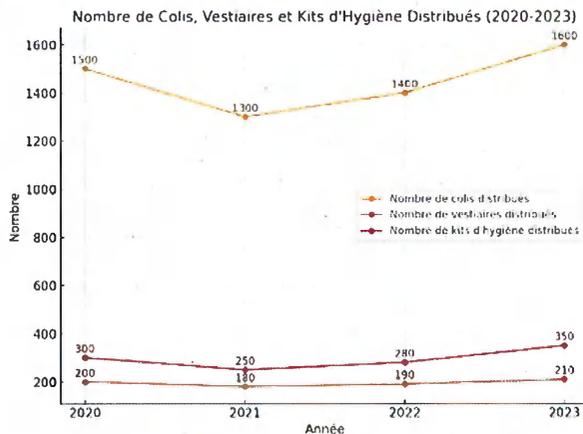
### Axe 2.1 Accueillir, Informer, Orienter, Accompagner pour renforcer l'accès aux droits

Graphique : Nombre d'accompagnement Accueil de Jour & Nombre de familles par année

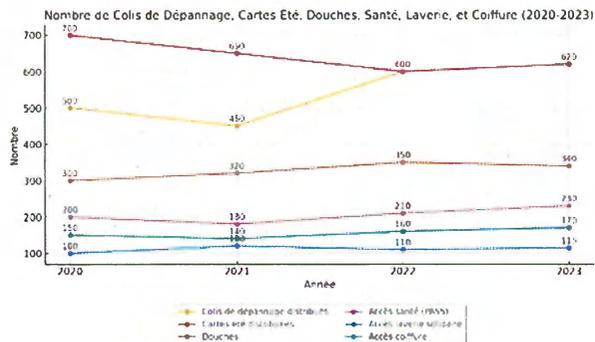


### Axe 2.2 Aider à répondre aux besoins fondamentaux des personnes pour leur permettre de trouver ou retrouver une place dans la société

Graphique 1 : Nombre de colis distribués, vestiaires, kits d'hygiène

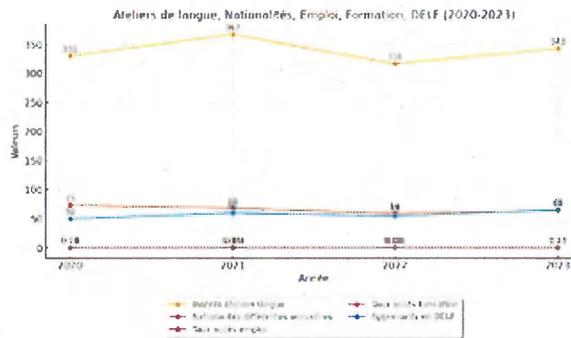


Graphique 2 : Nombre de colis de dépannage distribués, cartes été, douches, accès santé (PASS), accès laverie solidaire, accès coiffure

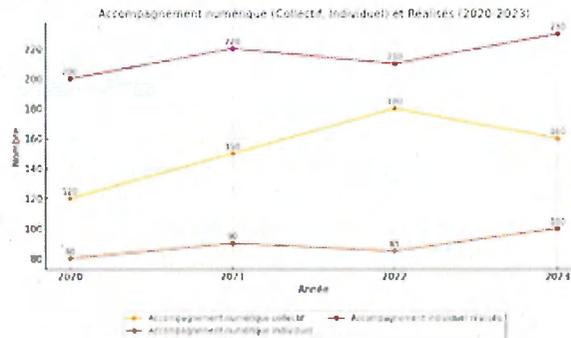


### Axe 3 : Lever les freins à l'insertion et à l'emploi, permettre l'accès à la formation et accompagner vers l'insertion professionnelle

Graphique 1 : Nombre d'inscrits aux ateliers de langue française, nationalités accueillies, taux d'accès à l'emploi et formation, apprenants en DELF

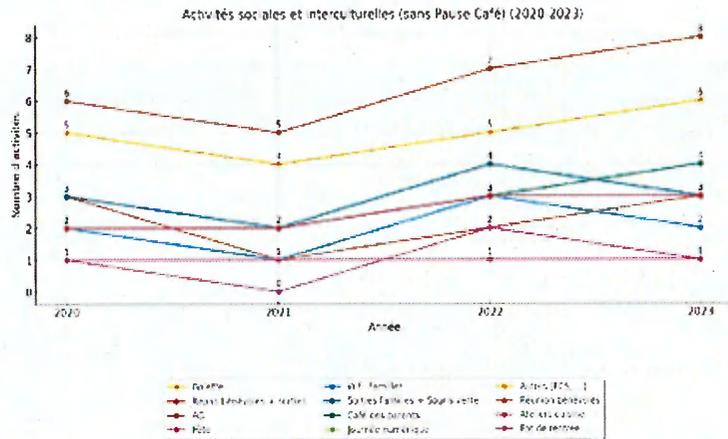


Graphique 2 : Nombre de personnes accompagnées au numérique (collectif et individuel), accompagnements individuels réalisés



## Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la diversité culturelle ; Promouvoir les initiatives des usagers et les démarches éco-citoyennes ; Favoriser la dynamique et le maillage partenarial local

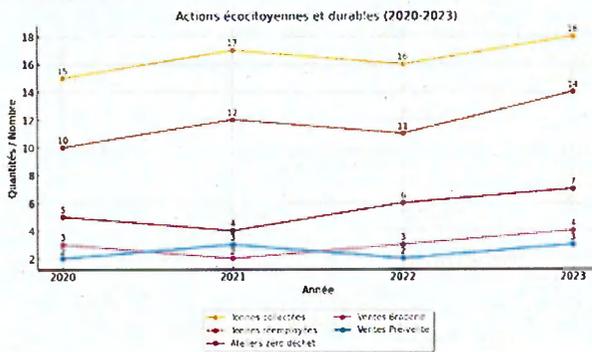
### 4.1 Favoriser les liens sociaux sur le territoire (à l'échelle du quartier et au-delà) & Stimuler les échanges interculturels (en favorisant la rencontre de l'autre, dans sa différence)



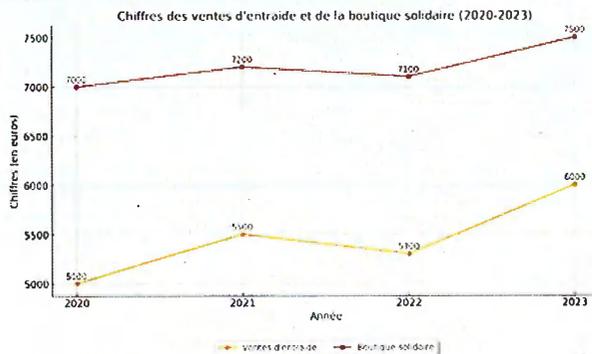
Participation au Pause Café : plus de 1400 cafés: 707 en 2022, 704 en 2023

### 4.3 Encourager les démarches écocitoyennes et les actions en faveur du développement durable

Graphique 2 : Nombre de tonnes collectées, tonnes réemployées, ateliers zéro déchet, vente (braderie, pré-vente)



Graphique 3 : Chiffres des ventes d'entraide et boutique solidaire



## 4.4 Favoriser la dynamique et le maillage partenarial local

Graphique 4 : Nombre de prescripteurs, orientations (Pause Café, Galette, Repas bénévoles, AG, fêtes, etc.)

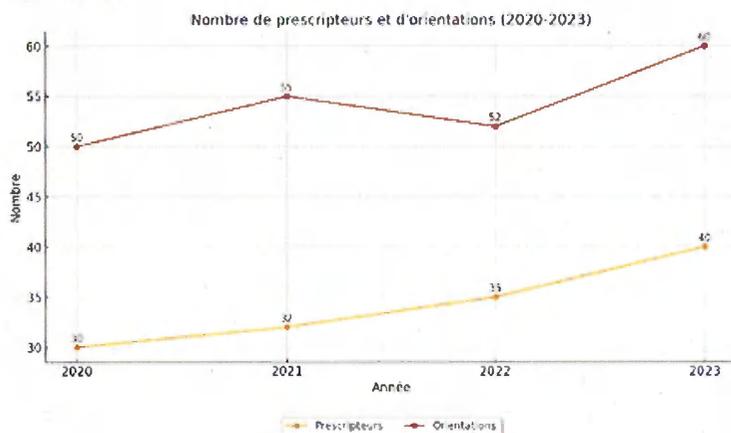


Tableau des Données Non Chiffrées Axe 4 (2020-2023)

Intitulé	2020	2021	2022	2023
Ateliers à l'initiative des habitants	Yoga, pilates, danse latine, cours d'espagnol, cours d'anglais	Pilates, cours d'espagnol, cours d'anglais	Pilates, cours d'italien, d'anglais, d'espagnol	Pilates
<b><u>4.3 Encourager les démarches écocitoyennes et les actions en faveur du développement durable</u></b>				
Horaires boutique solidaire		Judi: 13:30/17h /Vendredi : 9h/12h	Judi: 13:30/17h, Vendredi : 10h30/12h30 - 13h30/17h30	Judi: 13:30/17h, Vendredi : 10h30/12h30 - 13h30/17h30
Mise en place d'une borne de collecte accessible 24H/24	Non	Non	Oui	Oui
<b><u>4.2 Favoriser la dynamique et le maillage partenarial local</u></b>				
Nouveaux partenaires pour le secteur de l'entraide				La Tresse / La Boucle / In&Up

Annexes

Démarche, méthode

# STRUCTURATION DE LA DÉMARCHE



## définitions

<b>Groupe de travail restreint</b>	Le groupe de travail restreint est le garant du processus. Il accorde une vigilance générale à la conduite de la démarche, il affine la méthode, rappelle les échéances. Il est composé de deux représentants du CA, de deux bénévoles, de deux salariés et du directeur.
<b>Groupes de travail thématiques</b>	Les groupes de travail sur des thématiques plurielles sont composés de représentants volontaires de toutes les parties prenantes du Foyer fraternel. Ils sont animés par des représentants volontaires (binôme salariés et bénévoles) autour de thèmes généralistes et donc transversaux.
<b>COTECH</b>	Le comité technique ou COTECH rassemble tous les acteurs du Foyer Fraternel qui le souhaitent et les représentants des financeurs (CAF, Mairie, Conseil Départemental). Il synthétise les travaux et réflexions conduits sur chacune des étapes de la démarche. Il s'enrichit de regards croisés et de contributions supplémentaires apportés par les uns et les autres.
<b>COPIL</b>	Le comité de pilotage ou COPIL est l'espace qui entérine des décisions et choisit de les mettre en œuvre sous réserve de la validation du Conseil d'Administration.
<b>Conseils d'Administration</b>	Les Conseils d'Administration: Ils viennent clôturer et valider chaque étape et permettent formellement d'engager la suite du travail collaboratif.

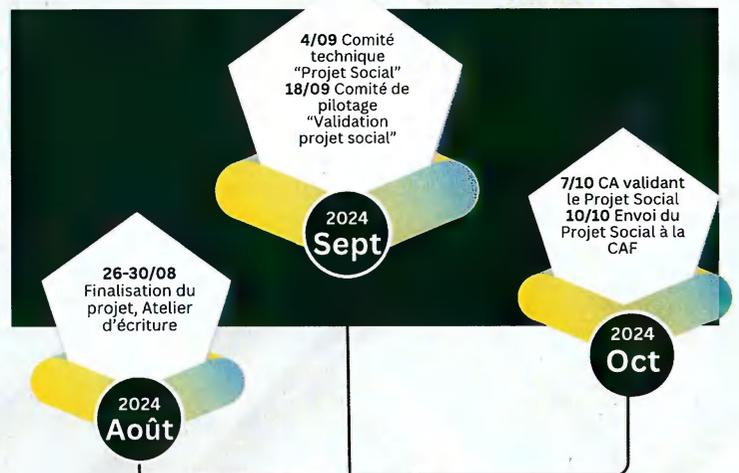
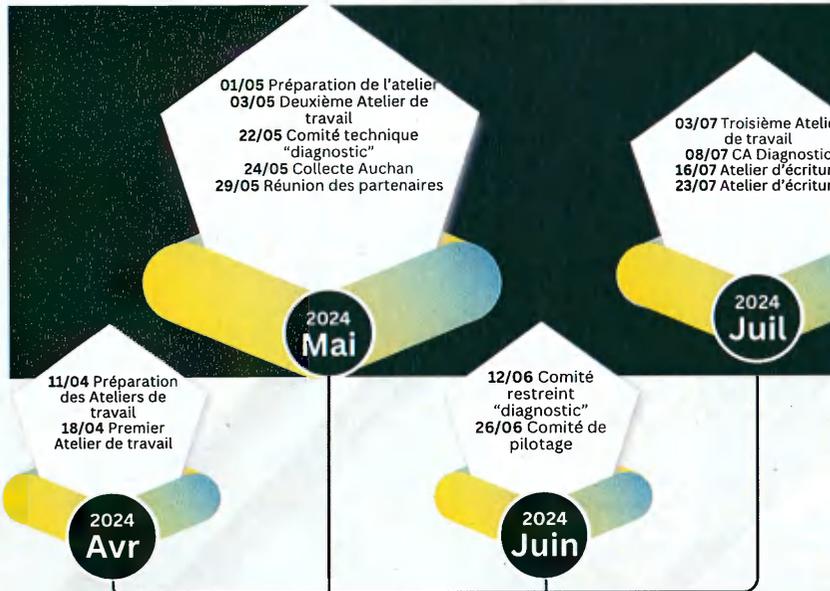
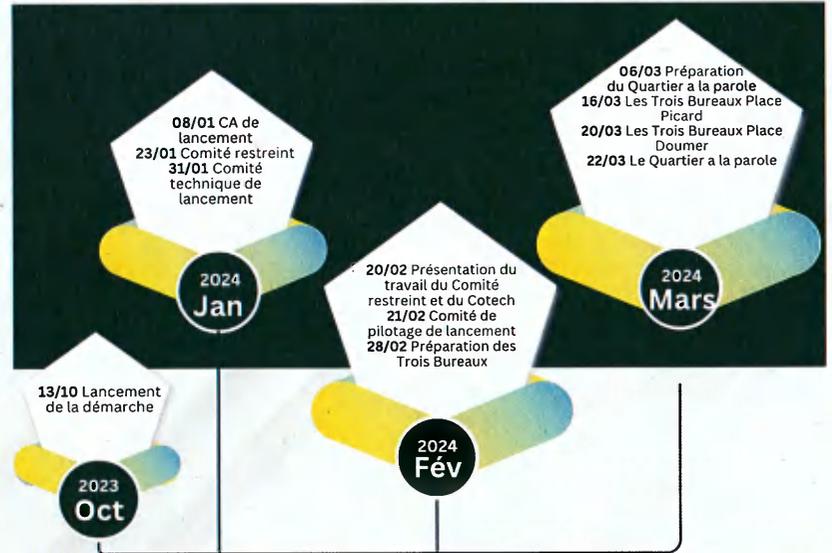
## LES DIFFÉRENTES INSTANCES



association  
Loi 1901

**Foyer Fraternel**  
Centre Social

# FRISE CHRONOLOGIQUE



# QUESTIONNAIRES, ATELIERS, PAROLES...



**ATELIERS AU CENTRE SOCIAL**  
6 RUE GOUFRAND 33300 BORDEAUX

**LE QUARTIER A LA PAROLE !**  
RENCONTREZ-VOUS / RENCONTRONS-NOUS !

**DEUX DATES À RETENIR**

**JEUDI 18 AVRIL 2024** DES REMARQUES ?  
ET  
**VENDREDI 3 MAI 2024** DES PROJETS ?

**17H - 19H**

inscriptions au 05 57 87 13 92

**Foyer Fraternel**  
Centre Social

Titularisation

Je suis signifié Mme / M. Elode déclare  la plainte  le rêve  le plaisir

Décrivez votre plainte, votre rêve ou votre plaisir ci-dessous

Avoir des ateliers créatifs autour des émotions gratuits, peinture, organiser des événements dans le quartier

N° 20 / 03 / 26

Signature [Signature]

Vous pouvez nous laisser votre mail pour être tenu informé de la suite

elodemichels26@gmail.com

**CENTRE SOCIAL FOYER FRATEL**

Dans le cadre de la démarche de renouvellement de l'agencement du Centre Social déposé par la Caisse d'Allocations Familiales, nous vous proposons de recueillir vos idées et vos remarques. Pour ce faire, nous avons préparé quelques modèles pour répondre aux questions suivantes :

**QUESTIONNAIRE**

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM / Prénom (facultatif)	AGE	Sexe
Trabets-Derris	16	Homme / Femme
VILLE DE RESIDENCE	QUARTIER	VILLE
Bordeaux	Bassin d'Affut	Habitant / Adhérent

**QUESTION 1 : Pourquoi venez-vous au Foyer Fraternel ?**

Je viens principalement à l'heure de la section de maths et de sciences pour l'aide et les activités

**QUESTION 2 : Qu'est-ce que selon vous le Foyer Fraternel apporte au quartier ?**

Le Foyer Fraternel permet à la rencontre entre jeunes et adultes de se faire, de créer un lien, de partager.

**QUESTION 3 : Quelles sont les actions du Foyer Fraternel que vous connaissez ? Pouvez-vous les nommer ?**

les différentes actions que j'ai pu effectuer sont l'aide scolaire, les différentes ventes, le renouvellement de la salle, les différentes actions artistiques proposées et de multiples autres.

Surveiller un Parc



1 - l'en engagement au futur c'est  
- échange et partage  
- que du bonheur !!!  
- le mardi toute la journée  
- une histoire de futur...  
- une lettre de motivation  
- l'engagement est un engagement  
- Profiter des talents de Sébastien et de son équipe

2 - ce qui consiste à  
- à me lever à 6h30 le vendredi  
- à m'adapter et à m'ouvrir aux différents  
- que j'accompagne  
- à être disponible pour et à écouter pour  
- à échanger avec des personnes que je  
- connais pas avant  
- à recueillir les vêtements et les dons de  
- sorte de mon quartier

3 - ce qui profère un effort, c'est  
- les obstacles, les faces des bénévoles qui ne connaissent  
- pas encore du tout le projet et  
- les vêtements (vêtements)

Les personnes qui connaissent quelque chose et de  
de ce qui après le temps  
le poids des choses!  
On est fatigué quand on ne peut pas dormir  
- plus dans le cœur  
- l'attente sur les questions de logement, éducation, la communauté,  
- le lien social -  
- l'absence des outils pour travailler - Agence de l'État, l'Agence de  
- l'emploi, l'Agence pour l'emploi, l'Agence de l'emploi et l'Agence de  
- l'emploi. Ne pas faire l'attente, accueillir et écouter  
- l'attente. Les personnes qui ne font pas de travail que nous accompagnons



# LA MATRICE SWOT

## AU SERVICE DE NOTRE MÉTHODOLOGIE



### ANALYSE DES BESOINS

<p><b>INTERNE</b> Notre Le Foyer Fraternel</p>	<p><b>Forces</b></p> <p>Que faisons-nous bien ? En quoi notre Centre Social répond à des besoins ? Quels aspects sont appréciés par notre public cible ? En quoi sommes-nous reconnus ?</p>	<p><b>Faiblesses</b></p> <p>Que pouvons-nous améliorer ? Quelles sont les savoirs/ressources ou savoir-faires qui nous manquent ? Que devons-nous éviter de faire ? Quels sont les retours négatifs que nous avons ?</p>
<p><b>EXTERNE</b> notre environnement</p>	<p><b>Opportunités</b></p> <p>Quels sont les besoins qui restent à satisfaire ? De quoi et avec quel matériel nous disposons de nouvelles idées ? De quels soutiens pouvons-nous bénéficier ?</p>	<p><b>Menaces</b></p> <p>À quels obstacles devons-nous faire face ? Quelles évolutions autour de nous sont sources de préoccupations ? Y a-t-il des projets que nous n'arrivons pas à mettre en place en raison de faiblesses existantes ?</p>



Annexes

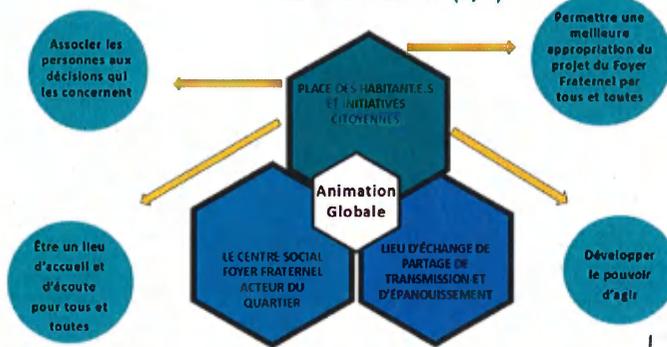
Projet social 2025-2028

# AXES PILIERS OBJECTIFS

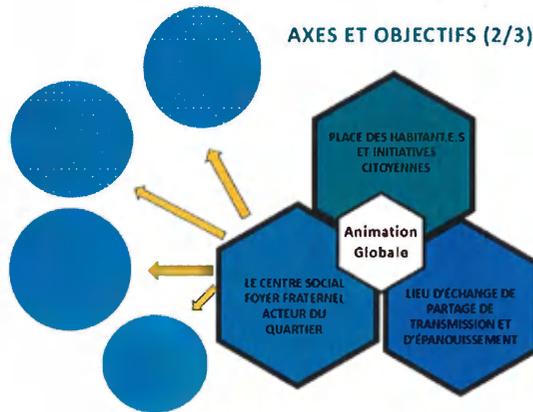
## AXES ET PILIERS



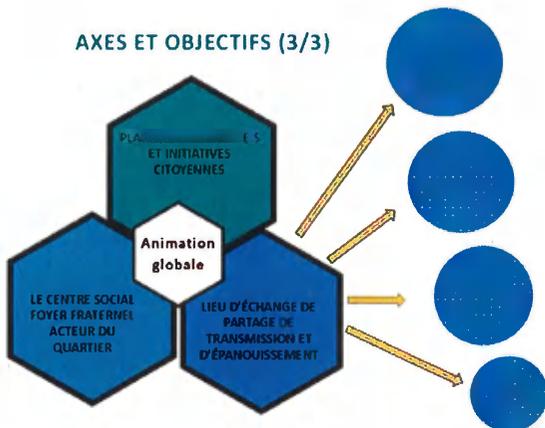
## AXES ET OBJECTIFS (1/3)



## AXES ET OBJECTIFS (2/3)



## AXES ET OBJECTIFS (3/3)



# LES AXES

## AXE 1 : PLACE DES HABITANT.E.S ET INITIATIVES CITOYENNES

- Permettre une meilleur appropriation du projet du Foyer Fraternel par tous et toutes.
  - Favoriser la compréhension du projet du Foyer Fraternel par tous et toutes
  - Donner un maximum d'information sur la raison d'être l'histoire, les valeurs et les ambitions du centre sociales
  - Donner de la lisibilité / visibilité sur les actions, les instances de décision du centre social
  - Favoriser la compréhension des enjeux économique et sociales par tous et toutes
- Développer le pouvoir d'agir
  - Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative de tous et toutes
  - Permettre et accompagner l'expérimentation
  - Stimuler la participation et la prise de responsabilité
  - Susciter l'envie de s'engager, de s'impliquer
- Etre un lieu d'accueil et d'écoute pour tous et toutes
  - favoriser l'expression citoyenne
  - Recueillir les envies idées remarques ressentis critiques via différents moyens
  - Créer des espace de discussion d'échange autour de l'action du centre social
- Associer les personnes aux décisions qui les concernent
  - Expérimenter des outils de prise de décision
  - Mettre en place des instances (commissions, groupe de travail, temps institutionnels)
  - Favoriser la pratique de la démocratie

## AXE 2 : LE CENTRE SOCIAL FOYER FRATERNEL ACTEUR DU QUARTIER

- S'inscrire dans une dynamique partenariale et associative à l'échelle du quartier
  - Travailler avec les différents acteurs du quartier (commerçants, structures de l'ESS...)
  - Accompagner, encourager et développer les actions / initiatives des habitants, en lien avec les partenaires et les acteurs du territoire, pour contribuer au développement local.
  - Favoriser le maillage du tissu associatif local et la mise en liens/en réseau des acteurs associatifs, sociaux, éducatifs, culturels, économiques (commerçants), environnementaux sur le quartier
  - Promouvoir les actions et les ressources locales : Faire connaître les offres de services à l'échelle du quartier
- Dynamiser la vie du Quartier
  - Proposer des temps d'animation et de coordination de la vie locale, sur le territoire, à travers l'organisation d'événements fédérateurs ou de manifestations.
  - Faciliter la mise en place d'évènement dans l'espace public
- Être un lieu de vie et de rencontre (socialisation) et d'échange au cœur du quartier
  - Recueillir la parole des habitant.e.s et des personnes qui fréquentes le quartier
  - Favoriser le lien social
- Donner de la lisibilité / visibilité sur les actions du centre social

## AXE 3 : LIEU D'ÉCHANGE DE PARTAGE DE TRANSMISSION ET D'ÉPANOUISSEMENT :

- Favoriser l'entraide, la solidarité et la fraternité
  - Lutter contre les discriminations, l'exclusion
  - Répondre aux besoins de lien social des personnes isolées
  - Lutter contre les précarités familiales, sociales, culturelles
- Favoriser la Valorisation et l'estime de soi
  - favoriser la construction de savoirs individuels et collectifs
  - Donner de la visibilité aux actions et projets des personnes
  - Permettre de s'élever, de gagner en compétences.
- Favoriser l'épanouissement et le bien-être
  - Répondre aux besoins fondamentaux
  - Faciliter l'accès au sport, à la détente et à la santé
  - Accueillir et apporter des services aux familles
  - Prendre soin
- Favoriser la mixité
  - Promouvoir l'ouverture à l'autre
  - Faciliter la transmission intergénérationnel
  - Faciliter la découverte de différentes pratiques culturelles

# LES PILIERS

## La Gouvernance.

Nous devons penser une gouvernance permettant d'associer davantage les personnes aux décisions qui les concernent. Dans l'ensemble de nos actions, il est essentiel de garantir que chaque personne, qu'elle soit bénéficiaire, salariée, bénévole ou partenaire, puisse participer aux décisions qui touchent à sa vie et à celle du Foyer Fraternel. Cela implique de créer des instances et des espaces de concertation comme des commissions participatives, des bilans collectifs et des espaces d'échanges réguliers dans tous les secteurs (petite enfance, jeunesse, formation, solidarité...).

L'enjeu est de garantir une représentation plus équilibrée de tous les publics, et de faciliter ainsi l'expression et l'implication de tous et toutes à l'intérieur comme à l'extérieur du Foyer Fraternel.

## L'Écologie.

Nous devons agir en cohérence avec les enjeux écologiques de notre époque et inscrire nos actions dans une démarche durable, respectueuse de l'environnement, mais aussi des personnes, favoriser un environnement de travail et de vie respectueux des écosystèmes naturels et humains.

Chaque action mise en place par le Foyer doit intégrer non seulement des pratiques écoresponsables (réduction des déchets, limitation de la consommation d'énergie, récupération et réemploi du matériel), mais aussi une « écologie humaine ». Cela signifie prendre en compte les réalités et les besoins de chacun, que ce soit dans la manière de collaborer, de gérer les interactions ou de répondre à des appels à projets. Les logiques d'immédiateté, particulièrement dans l'usage des mails et la gestion des délais, doivent être repensées pour éviter une surcharge de travail. L'objectif est de promouvoir des relations de qualité et une gestion plus équilibrée du temps, évitant des exigences irréalistes et stressantes.

## Les Financements.

Nous devons nous engager en fonction de nos moyens tout en permettant la conscientisation des enjeux économiques par l'ensemble des parties prenantes du projet social. Un modèle socioéconomique viable et respectueux des valeurs du Foyer Fraternel doit être construit. Cela passe par la transparence sur l'usage des ressources et la diversification des financements (partenariats locaux, mécénats, ventes solidaires). Il est également crucial d'informer et de former les acteurs - salariés, bénévoles, bénéficiaires - pour mieux comprendre les contraintes et opportunités financières qui impactent le projet. Cependant, le Foyer Fraternel tient à rappeler que, bien qu'il s'engage à optimiser ses ressources, ses partenaires financiers doivent, eux aussi, garantir des engagements qui répondent aux besoins réels de la structure. Demander de faire toujours plus avec moins mène à un modèle qui atteint ses limites, en mettant en danger la santé des professionnels et des bénévoles, et en compromettant la qualité des services rendus à ceux qui en ont le plus besoin. Réussir les objectifs d'un projet social repose sur une co-responsabilité, qui engage à la fois les acteurs du Centre Social et ses partenaires financiers pour que le projet puisse être mené dans des conditions adéquates.

## L'Organisation de l'espace et du temps.

Nous devons garantir des conditions de travail de qualité, en prenant en compte les besoins de chacun. L'aménagement des espaces doit être conçu pour faciliter la participation et l'appropriation par toutes et tous. Les espaces doivent encourager la convivialité, la créativité, et l'inclusion, en étant ajustés en fonction des objectifs du projet social. Cela inclut des temps de réflexion collective et d'analyse des pratiques pour ajuster et améliorer les actions au fil du temps. Il est crucial que les salariés et les bénévoles disposent de conditions de travail favorables, notamment par une gestion réfléchie des horaires, des rôles et des responsabilités.

## La Communication.

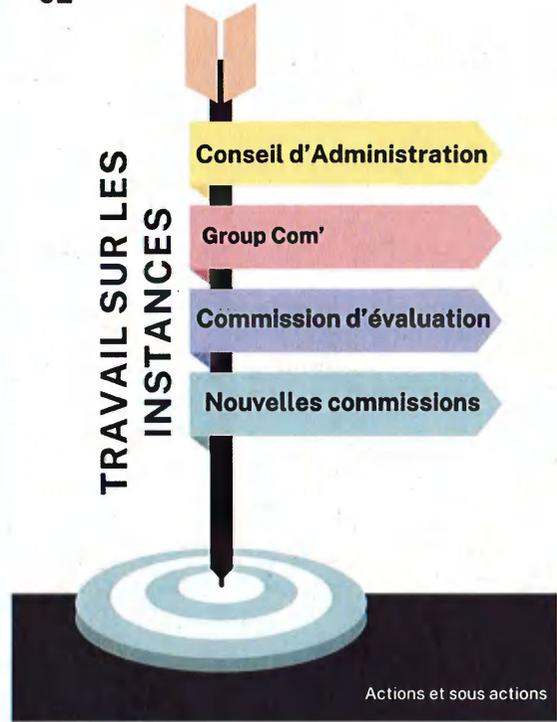
Il est primordial d'améliorer la visibilité du Foyer Fraternel dans le quartier et au-delà, notre présence doit être renforcée sur le terrain notamment via la mise en valeur régulière de nos actions, projets et réussites, afin de mieux sensibiliser les habitants et de consolider nos partenariats. Valoriser ce que nous faisons est essentiel pour accroître l'impact du Foyer et attirer de nouveaux publics, bénévoles et partenaires. Nous devons penser une circulation fluide et accessible de l'information. Cela nécessite des outils solides, des systèmes de partage d'informations clairs, et des moyens de communication adaptés à l'ensemble des parties prenantes : salariés, bénévoles, bénéficiaires et partenaires. L'objectif est de faciliter et soutenir l'accès à l'information pour que chacun puisse s'impliquer et comprendre les actions en cours, sans que cela repose uniquement sur les personnes. L'information doit être partagée de manière structurée pour que chacun.e ait les mêmes possibilités d'agir et de contribuer efficacement au projet social.

# LES ACTIONS (1/3)

01



02



03



04



# LES ACTIONS (2/3)

05



06



07



08



# LES ACTIONS (3/3)

09



10



11



12



Annexes

Evaluation

Projet social 2025-2028

# CADRE ET FEUILLE DE ROUTE COMMISSION ÉVALUATION (1/2)

## Commission Évaluation :

La commission sera constituée par le conseil d'administration dans une démarche d'ouverture et de co-construction impliquant les personnes qui fréquentent et travaillent au Foyer Fraternel. Le conseil d'administration et les salarié-es accompagneront ce processus de création pour garantir une participation active et représentative de toutes les parties prenantes.

## Calendrier prévisionnel :

### Novembre 2024 à mars 2025

Réunions préparatoires (CA / équipe salariée) :

Création de la commission

- Définir les objectifs de la commission d'évaluation (par exemple) :
  - Mesurer l'impact du projet social
  - Identifier les points d'amélioration
  - Formuler des recommandations pour le futur.
- Définir comment les membres seront sélectionné-es et intégré-es dans la commission (par exemple) :
  - Appel à candidatures
  - Élu-e chaque année à l'AG ?
  - Invitations envoyées à des personnes clés (usager-es, professionnel·les, partenaires locaux)
  - Critères de sélection (expérience, représentation, engagement) et des objectifs.
  - Identification des membres potentiels (Sélection des usager-es, professionnel·les et partenaires à inviter)

# CADRE ET FEUILLE DE ROUTE COMMISSION ÉVALUATION (2/2)

## Mars à juin

- Communication
- Annonce de la création de la commission auprès des parties prenantes.
- Réunion d'information
- Constitution
- Validation en AG
- Planification de la première réunion

## **Feuille de route**

### **1. Fréquence :**

1. Définir la fréquence des réunions de la commission (ex. : mensuelle, bimensuelle) et les formats (en présentiel, à distance) afin de maintenir une communication régulière et efficace.
2. Élaborer un calendrier avec les différentes phases de l'évaluation, en incluant des dates clés pour la collecte de données, l'analyse et la présentation des résultats.

### **2. Méthodologie de l'évaluation :**

1. Réfléchir aux méthodes qui seront utilisées pour collecter des données dans et en dehors du Foyer Fraternel, lors du quotidien et des temps forts.
2. Préciser les outils et techniques d'analyse (analyses qualitatives, quantitatives, etc.).

### **3. Analyse des données :**

1. Imaginer la manière dont les données seront analysées et interprétées.

### **4. Communication des résultats :**

1. Penser les méthodes de diffusion « au fil de l'eau », des résultats de l'évaluation auprès des usager-es, des professionnel-les et des financeurs.

# Les récits du Foyer Fraternel :

## Une histoire de solidarité et d'engagements

Depuis sa création, le Foyer Fraternel est un lieu où l'entraide, la solidarité et le vivre-ensemble sont une réalité quotidienne. À travers les témoignages des salariés, bénévoles, bénéficiaires et habitants, découvrez l'histoire vivante et sensible d'une communauté engagée dans la transformation sociale.

Ce livre est une invitation à plonger dans les coulisses du projet social 2025-2028 du Foyer Fraternel, une aventure humaine qui reflète les défis, les espoirs, les craintes mais aussi les réussites d'un centre social au cœur de son quartier.

De la poursuite d'actions à la mise en place de nouvelles initiatives, chaque page révèle la richesse, la complexité et la porosité d'un projet dont le seul dessein est de toujours mieux répondre aux besoins exprimés par les habitants.

Un ouvrage inspirant pour tous ceux qui croient en la force du collectif et qui cherchent à comprendre comment, ensemble, il est possible de bâtir un avenir plus solidaire.

## ANNEXE 2 – CONTRIBUTIONS DU PROJET SOCIAL AU PROJET MUNICIPAL

### SYNTHESE DU PROJET SOCIAL DU FOYER FRATERNEL

#### Axe 1 - La place des habitant.e.s et les initiatives citoyennes

- Les temps forts ;
- Travail sur les instances ;
- Des accueils de qualité ;
- Temps de partage, d'échanges et de vivre ensemble.

#### Axe 2 - Le centre social foyer fraternel acteur du quartier

- Des actions d'accompagnement ;
- Promotion de la bonne santé ;
- Actions autour de l'estime de soi et la valorisation ;
- Présence sur le quartier et occupation de l'espace public.

#### Axe 3 - Lieu d'échange, de partage, de transmission et d'épanouissement

- Partenariats ;
- Des actions antigaspi et de solidarité ;
- Des temps d'apprentissage, de découvertes et d'acquisition des savoirs ;
- Organisation des missions, de l'espace et du temps au service du projet.

### ARTICULATION DES AXES DU PROJET SOCIAL AVEC LES FEUILLES DE ROUTE MUNICIPALES ET PARTENARIALES

Axes du projet	Feuilles de route municipales et partenariales, politiques municipales
<b>Axe 1</b> : La place des habitant.e.s et les initiatives citoyennes	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Contrat de Ville
<b>Axe 2</b> : Le centre social Foyer Fraternel acteur du quartier	Un nouveau souffle pour Bordeaux Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Contrat de Ville
<b>Axe 3</b> : Lieu d'échange, de partage, de transmission et d'épanouissement	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Contrat de Ville Politique municipale <b>petite-enfance, famille et parentalité</b>

La contribution des axes prioritaires du projet social du Foyer Fraternel à un grand nombre de politiques publiques thématiques, territoriales et populationnelles de la Ville de Bordeaux, illustre une volonté affirmée de l'ASSOCIATION de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'émancipation des habitants. En s'appuyant sur les dynamiques locales et en mobilisant les ressources du territoire, l'ASSOCIATION enrichit les actions municipales et participe activement à la mise en œuvre des engagements de la Ville. L'engagement de l'ASSOCIATION est illustré ci-après grâce au travail d'articulation des axes d'interventions prioritaires du centre social avec les feuilles de routes thématiques de la Ville de Bordeaux, ainsi qu'avec ses politiques municipales.

L'axe "**La place des habitant.e.s et les initiatives citoyennes**" vient appuyer *Bordeaux Terre de Solidarité* en renforçant la participation des habitants et en valorisant les démarches citoyennes comme levier d'inclusion et de transformation sociale. Il contribue à la *Convention Territoriale Globale* en structurant des espaces d'échange et de co-construction, permettant aux habitants de prendre pleinement part aux décisions qui les concernent. Par ailleurs, son apport au *Contrat de Ville* traduit une ambition forte : ancrer durablement cette dynamique participative au sein des politiques locales, afin d'adapter les réponses municipales aux réalités du terrain et aux aspirations des habitants.

L'axe "**Le centre social Foyer Fraternel acteur du quartier**" s'inscrit pleinement dans la démarche *Un nouveau souffle pour Bordeaux* en affirmant le rôle du centre social comme acteur essentiel du développement local. Il enrichit *Bordeaux Terre de Solidarité* en garantissant une présence de proximité et en proposant des actions adaptées aux besoins du quartier. Son apport à la *Convention Territoriale Globale* favorise l'articulation entre les dispositifs municipaux et les réalités vécues par les habitants, renforçant ainsi la capacité du centre social à être un relai efficace des politiques locales. Enfin, en contribuant au *Contrat de Ville*, cet axe participe activement à la transformation et à la dynamisation du quartier, en mobilisant les habitants autour de projets porteurs de sens et de cohésion sociale.

L'axe "**Lieu d'échange, de partage, de transmission et d'épanouissement**" apporte une contribution essentielle à *Bordeaux Terre de Solidarité* en proposant des espaces accessibles à tous, où les habitants peuvent se retrouver, échanger et développer des compétences. Il alimente la *Convention Territoriale Globale* en structurant une offre d'activités favorisant les apprentissages intergénérationnels et la mixité sociale, contribuant ainsi à renforcer le lien social et l'émancipation individuelle. Par son apport au *Contrat de Ville*, cet axe participe pleinement à la volonté municipale de faire du centre social un lieu moteur de transmission, d'inclusion et de développement personnel, au service de tous les habitants. Cet axe contribue fortement aux ambitions de la Ville en matière de **politique municipale petite-enfance, famille et parentalité**, en répondant aux besoins des parents et de leurs enfants pour favoriser l'épanouissement des familles.

À travers ces axes, le projet social joue un rôle structurant dans la mise en œuvre des politiques municipales. Il ne se limite pas à compléter les dispositifs existants, mais les enrichit et les dynamise, en proposant des approches adaptées aux réalités locales et en mobilisant les habitants comme acteurs de leur territoire. Sa contribution à la solidarité, à la citoyenneté et à la participation en fait un levier essentiel pour renforcer la cohésion sociale et favoriser un développement local inclusif et durable.

### ANNEXE 3 - OBJECTIFS DE SÉCURISATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA GESTION ASSOCIATIVE

Thématique	Pistes d'action	Indicateurs
<i>Stratégie et projet</i>	<b>Renforcer les animations hors les murs et sur le quartier</b>	Nombre d'événements d'animation hors les murs Nombre d'habitants touchés
	<b>Favoriser une démarche interne et partenariale de bilan et d'évaluation du projet social</b>	Disposer d'un tableau de bord de suivi des actions prévues au projet social
<i>Organisation et ressources humaines</i>	<b>Compléter et actualiser les fiches de poste</b>	Taux de couverture des fiches de poste
	<b>Définir un plan de lutte contre l'absentéisme identifiant les besoins liés aux ruptures dans la continuité de l'activité</b>	Plan de lutte contre l'absentéisme (IJS+ coût des remplacements/rémunérations brutes)
	<b>Présenter une prospective pluriannuelle de la masse salariale assise sur des hypothèses documentées</b>	Production de la prospective
<i>Finances</i>	<b>Formaliser, en lien avec la Ville, des hypothèses d'affectation des charges et des produits par axe analytique</b>	Approbation d'une méthode concertée avec la Ville par le CA ou l'AG
	<b>Formaliser le raccordement entre le budget voté et le budget présenté à la Ville &amp; renforcer la formalisation du processus budgétaire</b>	Procédure budgétaire assurant une révision du budget devant les instances décisionnaires pertinentes, en cas de besoin Dépenses exécutées/dépenses prévues ; recettes exécutées / recettes prévues

<i>Bénévolat</i>	<b>Renforcer l'accès à la formation des bénévoles impliqués dans le centre social, en particulier sa gouvernance</b>	Nombre d'heures de formation suivies
<i>Manifestations et partenariat</i>	<b>Renforcer les animations locales et l'événementiel au sein du centre social</b>	Nombre d'événements Nombre de bénéficiaires Nombre d'heures et d'actions hors les murs
	<b>Renforcer le nombre d'associations accueillies et soutenues par l'action du centre social</b>	Nombre d'associations accueillies, dont l'action est soutenue par le centre social
	<b>Favoriser la participation au réseau bordelais des centres sociaux</b>	Nombre de réunions



## **ANNEXE 4 – LES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE ASSOCIEES**

Pour percevoir le solde de leur subvention de fonctionnement annuelle, L'ASSOCIATION s'engage à fournir, un document devant :

1. Faire état du bilan des actions soutenues par la Ville de Bordeaux, pour l'année précédente et l'année en cours, selon des indicateurs définis par le centre ;
2. Faire état de l'avancement du projet social et de ses perspectives en s'appuyant sur le tableau de suivi du projet social de l'ASSOCIATION ;
3. Donner à voir l'évaluation pour l'année précédentes des indicateurs d'objectifs de sécurisation juridique et financière de la gestion cités à l'article 3 ;
4. Expliquer succinctement les éléments du budget prévisionnel et de l'atterrissage de l'année en cours (estimation des coûts prévisionnels, de l'inflation et des recettes) qui sera déposé à la campagne de subvention de fonctionnement de la Ville de Bordeaux. Il devra également faire état des besoins en recrutement de la structure et des coûts associés, ainsi que faire état des alertes financières pour l'année en cours.

## CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025 - 2028

Entre :

La Ville de BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC et désignée sous le terme « LA VILLE DE BORDEAUX », dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du **3 juin 2025**.

**D'UNE PART**

Et :

L'association GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC, dont le siège social est situé 25 Place de l'Europe, 33300 BORDEAUX, représentée par la représentante - dûment mandatée – Any METTEFEU, et désignée sous le terme « L'ASSOCIATION »,  
N° SIRET : 488 775 024 00018

**D'AUTRE PART**

Il est convenu ce qui suit :

**PRÉAMBULE**

Considérant que l'ASSOCIATION est située au cœur du quartier prioritaire du Grand Parc au sens du contrat de ville métropolitain.

Considérant que le projet social, détaillé en annexe 1, renouvelé par l'ASSOCIATION en 2024 au titre de son agrément centre social pour la période 2025-2028, vise à développer l'animation de la vie sociale, à favoriser l'émancipation des habitants, à développer le pouvoir d'agir et à lutter contre les inégalités socio-spatiales, en conformité avec son objet statutaire. Ce projet social a été élaboré à partir du **diagnostic local réalisé lors du renouvellement de son agrément Centre Social**.

Les **centres sociaux et espaces de vie sociale**, a fortiori en quartier prioritaire, jouent un rôle clé dans la cohésion sociale des territoires en développant des activités sociales, culturelles, éducatives, sportives et écologiques, et en contribuant à la participation des habitants, à l'émancipation des publics et à l'adaptation de la ville aux défis environnementaux. Ainsi, l'ASSOCIATION, agréée centre social, met en œuvre des projets sociaux et de loisirs, d'éducation populaire, de solidarités et d'animation de proximité, travaillés en concertation avec les habitants, favorisant leur participation aux dynamiques de quartier et l'émergence d'initiatives citoyennes dans le cadre du développement social local. Pour mener à bien ce projet social l'ASSOCIATION agit comme un acteur fédérateur, mobilisant les bénévoles, les collectifs d'habitants, les professionnels et les partenaires institutionnels autour d'actions de proximité favorisant l'engagement intergénérationnel et la co-construction citoyenne. L'ASSOCIATION, en lien avec la Ville de Bordeaux et son CCAS, ainsi qu'avec ses partenaires (Maisons Départementales de la Solidarité, associations culturelles, socioculturelles, socio-éducatives et sportives), contribue à la dynamisation de la vie des quartiers, dans un esprit de partage, d'ouverture, de pluralisme et de neutralité ;

L'ASSOCIATION s'engage ainsi à :

- **Animer le tissu associatif et la participation des habitants ;**

- **Développer des activités et des projets pour répondre aux aspirations et aux besoins des jeunes et des familles ;**
- **Développer une offre socio-éducative adaptée aux spécificités du territoire ;**
- **Favoriser l'accès à la culture et sensibiliser les publics à la découverte des lieux culturels ;**
- **Encourager l'initiative et la participation des habitants, enfants, jeunes et parents ;**
- **Renforcer le lien parents-enfants.**

Considérant que ce projet social, agréé par la CAF, a été validé par la Ville de Bordeaux car il s'inscrit dans la politique publique portée par la Ville de Bordeaux à travers son projet de mandature « **Un nouveau souffle pour Bordeaux** », structuré autour de quatre grands axes :

- **Adapter la Ville aux défis environnementaux ;**
- **Favoriser l'émancipation tout au long de la vie ;**
- **Répondre aux aspirations démocratiques ;**
- **Faire la Ville en commun ;**

Ces 4 grands axes se déclinent en politiques publiques thématiques, territoriales et populationnelles pour répondre à l'ensemble des enjeux du territoire de la Ville de Bordeaux et de ses habitants. Pour ce faire, la Ville de Bordeaux renforce l'accès aux services publics essentiels comme l'éducation, la santé et la culture. Par ses actions en faveur de la transition écologique, elle améliore le cadre de vie et favorise la mobilité durable. Son engagement social se traduit par un soutien aux associations et aux populations vulnérables. Elle encourage la participation citoyenne pour construire des projets adaptés aux attentes des Bordelaises et Bordelais.

La Ville de Bordeaux joue un rôle clé dans l'accompagnement des familles en mettant en place des services et dispositifs adaptés à leurs besoins. Elle développe un réseau de crèches et d'écoles pour assurer un accueil et une éducation de qualité dès le plus jeune âge. Des aides spécifiques soutiennent les familles en situation de précarité, notamment en matière d'alimentation. La Ville propose également des activités culturelles et sportives accessibles pour favoriser l'épanouissement des enfants et renforcer les liens familiaux.

La Ville met en œuvre les politiques publiques qu'elle conçoit à travers les services municipaux et dans une logique partenariale impliquant le tissu associatif local, dont le rôle et l'apport sont essentiels pour enrichir et diversifier l'action publique. Elle s'appuie notamment sur le projet présenté par l'ASSOCIATION, dans le strict respect du principe de laïcité et de l'autonomie de son projet. Ce projet contribue notamment à faire vivre les politiques transversales suivantes :

- **La politique municipale d'animation de la vie sociale**, structurant l'animation du réseau des associations agréées centre social ou globale et de la participation des habitants ;
- **La politique municipale petite-enfance, famille et parentalité**, pour répondre aux besoins des parents et de leurs enfants et ainsi favoriser l'épanouissement des familles ;
- **La politique municipale en faveur des séniors**, pour répondre aux besoins et aux aspirations des habitants de plus de 65 ans ;
- **Bordeaux Terre de Solidarités**, pour l'accès aux droits, l'émancipation des citoyens, la justice sociale et la participation citoyenne ;
- **La politique municipale en faveur des quartiers prioritaires**, pour la cohésion sociale, le renouvellement urbain et l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires ;
- **Le Contrat Démocratique de Bordeaux**, pour encourager la participation citoyenne et la mixité sociale ;
- **La Résilience Alimentaire**, pour promouvoir l'agriculture locale et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- **Le Panorama Jeunesse**, pour l'engagement et l'insertion des jeunes ;

- **Le Projet Éducatif de Territoire**, pour une éducation inclusive et un renforcement du lien école-famille ;
- **La Culture en Partage**, pour favoriser l'accès à la culture pour tous ;
- **Le Plan de lutte contre les discriminations**, pour promouvoir l'égalité et la diversité ;
- **Le Plan de prévention de la délinquance**, pour renforcer la médiation sociale et la cohésion locale.

En tant que principale financeuse des centres sociaux et espaces de vie sociale, la Ville de Bordeaux, avec la CAF et d'autres partenaires institutionnels, mène une politique ambitieuse en faveur de l'animation de la vie sociale.

Ainsi, dans un contexte marqué par l'inflation et l'augmentation des coûts de fonctionnement des structures (salaires, conventions collectives, charges), la politique municipale de soutien aux centres sociaux de Bordeaux se formalise désormais par des conventions pluriannuelles de partenariat, marquant l'engagement de la Ville de Bordeaux pour stabiliser financièrement les centres sociaux et les espaces de vie sociale, dans l'objectif de pérenniser la structure et d'assurer la qualité des actions menées en faveur des habitants. Cette convention définit les objectifs partagés avec les associations, ainsi que les modalités financières et matérielles du soutien apporté par la Ville.

**CELA ÉTANT RAPPELÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Titre I – OBJET DE LA CONVENTION

### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre du partenariat entre la VILLE DE BORDEAUX et l'ASSOCIATION.

Dans ce cadre, la Ville apporte un soutien financier, technique et matériel au centre social afin de lui permettre de mener à bien ses missions d'animation de la vie sociale, de développement du lien social, d'accompagnement des familles et de renforcement de la participation des habitants.

Le centre social s'engage à mettre en œuvre un projet social cohérent avec les orientations stratégiques de la Ville, en conformité avec les valeurs et principes définis par la Caisse d'Allocations Familiales et en favorisant la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux.

La convention précise les engagements réciproques des parties, les modalités de financement, ainsi que les dispositifs de suivi et d'évaluation des actions mises en place. LA VILLE DE BORDEAUX n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

### ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée courant de sa date de signature jusqu'au 31/12/2028.

## Titre II – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Par la présente convention, dans une logique de partenariat avec LA VILLE DE BORDEAUX, et de bonne gestion des deniers publics, l'ASSOCIATION décline, dans la mise en œuvre de son projet social, les objectifs définis aux articles suivants.

### ARTICLE 3 – OBJECTIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

L'ASSOCIATION s'engage à mettre en œuvre le projet social validé par la CAF dans le cadre de l'agrément en cohérence avec les orientations stratégiques de la Ville détaillées en préambule de cette convention (Cf. Annexe 2).

### ARTICLE 4 – OBJECTIFS DE SÉCURISATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA GESTION ASSOCIATIVE

En articulation avec l'audit du centre social mené par LA VILLE DE BORDEAUX, n vertu de l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, L'ASSOCIATION s'engage à s'inscrire dans la réalisation des recommandations visées en annexe 3.

### ARTICLE 5 – LES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE ASSOCIÉES

L'ASSOCIATION s'engage à fournir, à la demande de LA VILLE DE BORDEAUX, tout justificatif pertinent de son avancement dans la mise en œuvre des objectifs décrits ci-avant. Ces documents pourront utilement alimenter le dialogue entre LA VILLE DE BORDEAUX et L'ASSOCIATION, et devront être a minima produits une fois par an pour le versement du solde de la subvention (Cf. Article 9).

L'ASSOCIATION s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice le document décrit à l'annexe 4.

Sur simple demande de LA VILLE DE BORDEAUX, L'ASSOCIATION devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion, aux fins de vérifications, et dans les conditions prévues par l'article L. 1611-4 du CGCT.

### ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

L'ASSOCIATION informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

<b>Titre III – ENGAGEMENTS DE LA VILLE</b>
--------------------------------------------

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à apporter son soutien financier à L'ASSOCIATION, en tant que centre agréé **Animation Globale et Coordination et Animation Collective Familles par la CAF**, comme suit.

### ARTICLE 7 - OBJET DE LA SUBVENTION

Sous réserve du dossier de demande de subvention de L'ASSOCIATION et du vote annuel du Conseil municipal, LA VILLE DE BORDEAUX contribue financièrement au fonctionnement général de L'ASSOCIATION, indépendamment du financement d'éventuels appels à projet.

Cette subvention de fonctionnement générale est divisée en deux volets, « Fonctions socles » et « Projets structurants ».

Le volet « Fonctions socles » contribue au financement des :

- Rémunérations de direction (directeur(trice) et/ou directeur(trice) adjoint(e)) ;
- Rémunérations du personnel accueil de secrétariat ;
- Rémunérations du personnel comptable et/ou du/de la responsable administratif/ve et financier(e) ;
- Rémunérations du/de la « Réfèrent(e) Familles » (personnel en charge de l'accompagnement social des publics) ;

- Autres charges de fonctionnement général de l'association.

Le volet « Projets structurants » contribue au financement de certains projets portés par l'ASSOCIATION, que LA VILLE DE BORDEAUX souhaite soutenir, s'inscrivant dans les objectifs partagés du projet social de l'association et des politiques publiques de la Ville.

La montant total et la répartition de cette subvention de fonctionnement, selon les deux volets cités précédemment, seront indiqués dans les conventions annuelles de financement. Le volet « Projets structurants » détaillera le financement des projets que LA VILLE DE BORDEAUX souhaite soutenir.

La subvention ne sera accordée qu'en considération de l'intérêt public local. Charge à l'ASSOCIATION de démontrer qu'elle intervient dans le cadre de son projet social au bénéfice de la dynamique du quartier et de ses habitants.

#### **ARTICLE 8 – CONDITIONS D'OCTROI**

Afin de s'assurer de l'utilité publique communale de la subvention versée, LA VILLE DE BORDEAUX s'assure de la présence des pièces suivantes, sous réserve d'évolutions futures, règlementaires ou à l'initiative de LA VILLE DE BORDEAUX :

- Le numéro d'inscription au répertoire national des associations et son numéro Siret ;
- La liste de ses dirigeants ;
- Un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro Siret ;
- Une copie de ses statuts ;
- Une copie de la déclaration en préfecture et au Journal Officiel ;
- Le budget voté par le centre social et, le cas échéant, le plan de financement du projet envisagé.

Charge à l'ASSOCIATION d'actualiser ces éléments sur le portail des aides en cas de modification.

L'ASSOCIATION s'engage, dans son fonctionnement, à tendre vers le respect des grands principes d'égalité et de lutte contre les discriminations. Ainsi l'ASSOCIATION s'engage à remplir les indicateurs d'égaresponsabilités inscrits dans les formulaires de demandes de subventions de la Ville.

**EGALITE FEMMES-HOMMES** : L'ASSOCIATION s'engage :

- À promouvoir la mixité et l'égalité femmes-hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires. Elle favorise à ce titre la mixité de ses organes de gouvernance et développe une politique de formation adaptée ;
- À signaler et sanctionner tout acte de violence sexuelle, agissement ou discrimination sexiste ;
- À définir des objectifs précis en matière d'égalité femmes-hommes ainsi que des indicateurs clefs dont il conviendra de suivre l'évolution chaque année.

**DISCRIMINATIONS** : L'ASSOCIATION s'engage :

- À lutter contre tous stéréotypes et discriminations auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires et à développer une politique de formation adaptée ;
- À signaler et sanctionner toute discrimination. Elle s'engage à améliorer l'accessibilité de ses actions.

L'ASSOCIATION s'engage, également dans son fonctionnement, à tendre vers le respect des grands principes d'écoresponsabilité. L'ASSOCIATION s'engage à remplir les indicateurs d'écoresponsabilités inscrits dans les formulaires de demandes de subventions de la Ville.

A défaut de production de tous ces documents, LA VILLE DE BORDEAUX se réserve la possibilité de refuser le versement de la subvention en vertu de l'Arrêt du Conseil d'Etat n°285979, du 7 août 2008.

#### **ARTICLE 9 – MONTANT DE LA SUBVENTION**

La subvention sera déterminée sur la base d'un **montant annuel indicatif de 343 000 EUR**. Ce montant indicatif correspond à celui délibéré pour l'attribution de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2025. Il s'agit d'un montant qui ne préjuge pas des besoins futurs de l'ASSOCIATION et du vote annuel par le Conseil municipal de LA VILLE DE BORDEAUX.

Le montant de la subvention inscrit dans le cadre des préparations budgétaires de la Ville sera fixé chaque année à la suite d'un dialogue formalisé entre l'association et la Ville au sein des comités de suivi et des comités de pilotages en juin et en octobre. Le montant délibéré fera l'objet d'une convention de financement annuel.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits au budget, du respect par l'ASSOCIATION des obligations mentionnées aux articles 3, 4, 5 et 6 et des décisions de LA VILLE DE BORDEAUX prises en application des articles 7 et 8.

Le financement public, tous financeurs confondus, n'excède pas les coûts annuels liés à la mise en œuvre du projet social.

#### **ARTICLE 10 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Attentive aux enjeux de trésorerie de l'ASSOCIATION, LA VILLE DE BORDEAUX verse :

- Une avance d'un montant de 75 % du montant de l'aide délibérée annuellement à la notification de la délibération prise par le Conseil municipal ;
- Le solde en octobre sous réserve de la remise des éléments prévues à l'article 5.

La ventilation de la subvention de fonctionnement, comme développé à l'article 7, sera déterminée dans les conventions annuelles de financement.

#### **ARTICLE 11 - AUTRES ENGAGEMENTS**

LA VILLE DE BORDEAUX s'engage à assister aux instances associatives auxquelles elle est invitée dans la limite des disponibilités des élus, et des services et à organiser les modalités d'échanges du dialogue de gestion.

Dans le cadre de son soutien aux associations, la Ville pourra, sous condition et après arbitrage, apporter une aide technique en matière de reprographie (impression des supports de communication par exemple), sous réserve des capacités des services municipaux.

Cette aide pourra être revisitée ou annulée à tout moment par la Ville et ne pourra en aucun cas être octroyée pour des documents ayant un caractère commercial, publicitaire, politique ou contraire aux valeurs de la Ville. De plus, d'autres services pourront être octroyés pour la réalisation des actions de l'association. Ces services soumis à validation et arbitrage de la Ville seront accordés sous réserve de disponibilités et pourront prendre forme :

- Mise à disposition ponctuelle de salles communales pour l'organisation de réunions, évènements ou activités ;
- Prêt temporaire de matériel municipal (tables, chaises, équipements).

### **TITRE IV – INSTANCES DE CONCERTATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION**

#### **ARTICLE 12 – COMITÉ DE SUIVI**

Le Comité de suivi devra, a minima, être composé pour LA VILLE DE BORDEAUX :

- Du/De la coordinateur(rice) du Schéma Local de l'Animation de la Vie Sociale ou du/de la chef(fe) de projet politique de la Ville en charge du suivi de l'ASSOCIATION ;

Pourront être également présents, notamment, pour la VILLE DE BORDEAUX :

- Un/Une représentant(e) de la Direction du Développement Social Urbain ;
- Un/Une représentant(e) de la Direction de la Vie Associative de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Un/Une représentant(e) de la Direction Petite Enfance et des Familles ;
- Le/La coordinateur(rice) de la CTG ;
- Un/Une représentant(e) de la CCAS ;
- Un/Une représentant(e) de la Mission Démocratie permanente ;
- Ou tout autre service concerné par l'ordre du jour.

Du côté de l'ASSOCIATION, devront être présents à minima :

- Le/La Directeur(rice) ;

Pourront être également présents, notamment, pour l'ASSOCIATION :

- Le/La Président(e) ;
- Le/La trésorier(ère) ;
- Tout autre salarié(e) ou membre de la gouvernance.

Les comités de suivi permettent de préparer les comités de pilotage détaillés à l'article 13.

Ces temps, prévus en juin/juillet et en octobre de chaque année, seront l'occasion pour l'ASSOCIATION, de présenter à LA VILLE DE BORDEAUX tous les éléments utiles pour justifier leur demande de subvention de fonctionnement pour l'année suivante. L'ASSOCIATION pourra s'appuyer sur les éléments détaillés dans l'annexe 4 pour préparer ces deux temps. L'ASSOCIATION et la Ville pourront aborder également : les difficultés quotidiennes rencontrées, les difficultés RH, l'inflation, le partenariat avec la Ville, le partenariat local, les sujets bâtimentaires, les besoins en travaux etc.

Ces comités de suivi permettront également à la VILLE DE BORDEAUX de revenir sur les éléments de dossier de demande de subvention, qui seront déposés par l'ASSOCIATION, afin de demander des précisions, et/ou, de le compléter.

L'ordre du jour devra être envoyé par l'ASSOCIATION au moins une semaine à l'avance à tous les participants. Il sera le fruit d'un travail concerté entre la Ville et l'ASSOCIATION.

### **ARTICLE 13 – COMITÉ DE PILOTAGE**

Le Comité de pilotage devra, a minima, être composé du côté de LA VILLE DE BORDEAUX, de la manière suivante :

- L' élu(e) adjoint(e) en charge de l'Animation de la Vie Sociale ou d'un autre élu(e) désigné(e) par elle.

Pourront être également présents, notamment, pour LA VILLE DE BORDEAUX :

- L' élu(e) adjoint(e) en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse ;
- L'adjoint(e) de quartier ;
- L'adjoint(e) en charge des solidarités ;
- Tout élu(e) thématique concerné(e) par les différents points inscrits à l'ordre du jour.
- Les directions et directions générales concernées

Du côté de l'ASSOCIATION, devront être présents à minima :

- Le/La Président(e) ;
- Le/La Directeur(rice) ;
- Le/La trésorier(ère).

Pourront être également présents, notamment, pour L'ASSOCIATION :

- Tout autre salarié(e) ou membre de la gouvernance.

Le Comité de pilotage sera un lieu de stratégie, une instance qui permettra aux membres d'échanger autour des orientations prioritaires, et des projets, du centre social et de la Ville en lien avec les besoins sociaux, les enjeux du territoire, le contexte du quartier et leurs déclinaisons sur le terrain.

L'ASSOCIATION et la Ville pourront également aborder : les difficultés quotidiennes rencontrées, les difficultés RH, l'inflation, le partenariat avec la Ville, le partenariat local, les sujets bâtimentaires, les besoins en travaux etc.

Ce sera également le lieu pour échanger sur les éventuels excédents de gestion et déficits.

L'ordre du jour devra être envoyé par l'ASSOCIATION au moins une semaine à l'avance à tous les participants. Il sera le fruit d'un travail concerté entre la Ville et l'ASSOCIATION, sur la base de l'ordre-du-jour du comité de suivi précédent directement le comité de pilotage.

#### **ARTICLE 14 – REUNION PLENIERE de l'Animation de la Vie Sociale (AVS)**

Une réunion « plénière AVS », organisée par la Ville de Bordeaux réunira annuellement l'ensemble des centres sociaux et les espaces de vie sociale de LA VILLE DE BORDEAUX. Cette plénière offrira aux structures un espace de discussion, de partage de bonnes pratiques, de retours d'expériences ou encore d'analyse des besoins de leurs territoire.

Les principaux financeurs de l'Animation de la Vie Sociale, dont le Département de la Gironde et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde seront conviés à la plénière de l'AVS.

Ce temps se fera en présence des élus de LA VILLE DE BORDEAUX, autant que possible du Maire de Bordeaux, et de ses adjoints(es) susmentionné(es).

### **TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **ARTICLE 15 - COMMUNICATION**

L'ASSOCIATION est tenue de mentionner le soutien de LA VILLE DE BORDEAUX. Elle fera figurer le logo de la mairie sur tous les documents d'information relatifs aux projets soutenus.

LA VILLE DE BORDEAUX se réserve la faculté de valoriser le projet soutenu et son soutien dans le cadre de sa communication propre, et s'engage pour ce faire, à en informer l'ASSOCIATION bénéficiaire.

L'ASSOCIATION autorise ainsi LA VILLE DE BORDEAUX à communiquer sur son site Internet et sur tout support physique ou digital le soutien au projet de l'ASSOCIATION soutenu. LA VILLE DE BORDEAUX pourra notamment communiquer sur son soutien :

- En décrivant les grandes lignes du projet ;
- En précisant le nom et l'affiliation de la structure lauréate ;
- En précisant le montant accordé.

L'ASSOCIATION s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de LA VILLE DE BORDEAUX.

Dans la mesure du possible, l'ASSOCIATION s'engage à inscrire ses événements sur Bordeaux.fr.

#### **ARTICLE 16 - SANCTIONS**

En cas d'inexécution substantielle des objectifs visés au TITRE 2 de cette convention, et/ou à défaut de production des pièces justificatives demandées par les articles 5 et 8 par l'ASSOCIATION sans l'accord écrit de LA VILLE DE BORDEAUX, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'ASSOCIATION et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Toutefois, toute décision de sanction sera précédée d'une procédure contradictoire garantissant le respect des droits de la défense de l'ASSOCIATION. À cet effet, la Ville notifiera par écrit à l'ASSOCIATION les faits reprochés et la sanction envisagée, par courrier recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen assurant une preuve de réception. L'ASSOCIATION disposera d'un délai de 15 jours à compter de la réception de cette notification pour présenter ses observations écrites et, le cas échéant, solliciter une audition.

La Ville examinera avec attention les éléments fournis par l'ASSOCIATION avant de prendre une décision définitive. Cette décision sera motivée et notifiée par écrit, en courrier avec accusé de réception. En cas de résiliation ou de retrait de financement, la notification précisera les voies et délais de recours ouverts à l'ASSOCIATION.

Le non-respect de cette procédure par la Ville pourra entraîner l'annulation de la sanction en cas de recours.

#### **ARTICLE 17 - CONTROLES DE LA VILLE DE BORDEAUX**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par LA VILLE DE BORDEAUX. L'ASSOCIATION s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

LA VILLE DE BORDEAUX contrôle annuellement que la contribution financière versée par chaque partenaire n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet social dans les limites de l'objet du financement défini à l'article 9.

#### **ARTICLE 18 - AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 19 - RÉSILIATION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, la Ville devra en informer l'association dans un délai minimum de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception avant la date de la résiliation.

#### **ARTICLE 20 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Le

Pour l'ASSOCIATION,

Pour LA VILLE DE BORDEAUX,

**ANNEXE 1 – PROJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION**

# PROJET SOCIAL 2025 - 2028



CENTRE SOCIAL CULTUREL DU GRAND PARC



## Projet Social 2025 - 2028

Note d'intention

17 octobre 2024

Le Centre Social n'est pas une Institution

Il est un acteur de proximité

Il articule un projet d'accompagnement social et un projet de développement social local

Il porte une attention particulière aux personnes vulnérables

Il pratique un accueil inconditionnel

Il est agréé par une Institution (la Caisse d'Allocations Familiales), il est essentiellement financé par des Institutions et il est dirigé par des habitants

Il est neutre politiquement, syndicalement et confessionnellement (dans l'esprit de la Charte de la laïcité de la CNAF)

Il se situe à l'interface des politiques publiques et des populations, à ce titre il assure une fonction de médiation

Son projet découle des besoins et des ressources du territoire, il est évolutif et co-construit. Sa mise en œuvre implique le développement du partenariat pour une plus grande efficacité au bénéfice des habitants du Grand Parc.

Ses principes sont déterminés à la fois par un cadre réglementaire précisé dans les circulaires CNAF relatives à l'Animation de la Vie Sociale et des valeurs affichées par la Fédération des Centres sociaux de France dans la charte nationale des Centres Sociaux

Des axes prioritaires et des modalités de fonctionnement et de déploiement sont déterminés par le Schéma Départemental et le Schéma Local de l'Animation de la Vie Sociale

Le fil conducteur du Centre Social Culturel est la participation des habitants et le développement de la citoyenneté

Pour suivre ce fil, l'association GP Inten6t poursuit un vaste chantier : « vers une nouvelle gouvernance ». Il s'agit essentiellement de renforcer les coopérations d'acteurs (bénévoles, salariés, adhérents) jouissant de la véritable reconnaissance de leur place, rôles et fonctions. Un projet démocratique relevant des principes de l'éducation populaire.

GP Inten6t a reçu de l'Etat l'agrément de Jeunesse et d'Education Populaire, à ce titre, le projet du Centre Social doit intégrer dans toutes ses dimensions la participation des enfants, des adolescents et des jeunes.

Le Centre Social Culturel met en œuvre un projet d'animation globale, en conséquence, son intervention ne se présente pas comme sectorisée mais bien transversale. Tous les habitants sont perçus comme des acteurs de leur existence et de la cohésion sociale. Ils sont considérés comme inscrits dans un parcours de vie à partir de leur venue au monde.

Le projet ne juxtapose donc pas des actions dirigées vers telle ou telle catégorie. C'est pourquoi le terme d'habitants est le plus communément utilisé. Pour le Centre Social, les jeunes enfants, les enfants, les adolescents, et les jeunes sont des habitants au même titre que les autres et tous les axes du projet à venir les concernent. Le Centre Social Culturel ne saurait appréhender la jeunesse sans la relier à une intervention auprès des parents et de tout le tissu social entourant ces jeunes.

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes :

La situation des personnes est appréhendée à la fois au regard de leur environnement (famille, habitat, situation socio-professionnelle), au regard de leur parcours (de la naissance à la fin de vie, histoires personnelles et familiales, évolutions, projet) et au regard de leur potentialités (compétences, désirs, cultures, spécificités). Le projet social articule une pratique d'accompagnement social et de développement social local, pour améliorer les compétences sociales collectives et produire des ressources nouvelles sur le territoire, pour développer les compétences sociales individuelles et faciliter l'accès aux ressources du territoire. Les personnes sont invitées à investir les espaces proposés et à vivre des expériences partagées. Le Centre Social opère comme une passerelle entre une ambition « privée » et ambition collective, entre un cadre de réalisation personnelle et celui d'une réalisation citoyenne. Les professionnels, bénévoles et salariés, se proposent comme accompagnateurs de ces processus de socialisation. Ils délibèrent avec les usagers des conditions de cet accompagnement afin de permettre la meilleure appropriation possible des parcours par les personnes elles-mêmes. Une attention particulière est portée aux personnes vulnérables (situation de handicap, ruptures familiales, mal logement, mal nutrition, personnes isolées...).

- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire :

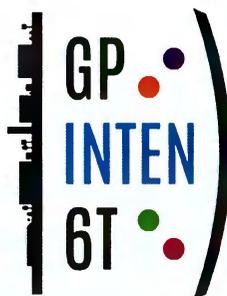
Les actions proposées privilégient les rencontres intergénérationnelles, interculturelles et inter-socioculturelles. Elles sont construites, autant que possible, en partenariat, et s'appuient sur des modalités d'animation favorisant la participation et les interactions. Les personnes, y compris celles qui connaissent le plus de difficultés, sont appréhendées au regard de leurs ressources et invitées à les investir dans un ou plusieurs projets solidaires. Ainsi, chacun a la possibilité d'être reconnu comme acteur de son parcours et du parcours de l'autre.

- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité :

Les usagers ont non seulement la possibilité d'investir les espaces traditionnels de la participation comme la vie associative, et en premier lieu celle de GP Inten6T qui porte le projet Centre Social, mais aussi d'autres espaces d'exercice de la citoyenneté créés à leur propre initiative ou animés par eux (Forum, Collectifs d'habitants, groupes de parole...). Les actions visent par ailleurs à faciliter l'expression de chacun (repas partagés, Forum, Débats mouvants...) et l'accès à l'information locale (kiosque mobile, animations entrées d'immeuble, animations sur le marché). Enfin, cette démarche s'appuie sur des actions visant le développement des compétences de base utiles à la compréhension de l'environnement et aux échanges (Cultures, savoirs, savoir-faire)

- Les éléments du projet relatifs à l'accès aux droits :

Un axe du projet est consacré à la problématique de l'accès aux droits. Il s'agira de poursuivre le renforcement de l'accès aux droits des habitants par un accompagnement global inscrit dans un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs bien identifié. Autrement dit : Mettre en œuvre des solutions innovantes en réunissant citoyens et professionnels pour que les personnes puissent jouir de leurs droits et de connaître leurs devoirs. Il est convenu que l'approche soit inter partenariale, avec un rôle important des partenaires institutionnels appuyée par notre projet d'accueil dans un souci permanent de proximité.



LE CENTRE  
SOCIAL CULTUREL  
POUR, PAR ET AVEC  
LES BORDELAIS

## Axes principaux

Nom de l'axe	Objectifs
<b>Lutter contre l'isolement et « Aller vers » les habitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la création de liens entre les habitants</li> <li>- Favoriser le bien vivre ensemble</li> <li>- Assurer une veille globale sur le territoire</li> <li>- Investir ensemble les espaces de proximité</li> <li>- Accompagner les habitants et partenaires pour se réappropriier l'espace public</li> <li>- Aller vers les personnes les plus isolées</li> </ul>
<b>Promouvoir un agir citoyen collectif et solidaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la solidarité sur le quartier</li> <li>- Créer des conditions favorables à la prise de parole</li> <li>- Favoriser l'émergence de projets individuels et collectifs</li> <li>- Reconnaître, valoriser et développer les compétences des habitants</li> <li>- Créer des synergies positives d'initiatives locales</li> <li>- Encourager la prise d'initiative individuelle et collective au travers d'expériences vécues.</li> <li>- Soutenir les initiatives partenariales locales solidaires</li> <li>- Solidariser les identités diverses</li> </ul>
<b>Renforcer l'accès aux droits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre d'un accompagnement global, orienter les habitants vers un réseau animé et structuré d'acteurs institutionnels et associatifs ainsi que de collectifs citoyens.</li> </ul>
<b>Soutenir la parentalité et la monoparentalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement variés fondés sur la coopération, le développement des compétences, la qualité du lien parent(s) enfant(s) et l'accès aux ressources de proximité</li> </ul>
<b>Promouvoir la réussite et l'épanouissement de tous</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le pouvoir d'agir des Habitants</li> <li>- Permettre l'émergence et l'appropriation de nouvelles références culturelles</li> <li>- Soutenir l'accueil et l'intégration de tous, quelque soient leurs situations et caractéristiques</li> <li>- Favoriser la réussite scolaire des enfants et des adolescents</li> <li>- Réduire l'isolement des acteurs sociaux, éducatifs et culturels</li> <li>- Réduire la distance avec les institutions</li> <li>- Lever les freins à l'insertion sociale, professionnelle</li> </ul>

<b>Axes transversaux</b>	
<b>Nom de l'axe</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Accompagner la réussite éducative et l'émancipation des adolescents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner, en étroite relation avec les partenaires locaux, les adolescents et les jeunes dans leurs démarches de réussite éducative et d'insertion sociale, et dans leur effort d'émancipation, en leur permettant de vivre des expériences différentes, ouvertes culturellement, dans leur quartier et au-delà, dans le respect de leurs caractéristiques et de leurs désirs</li> <li>- Accompagner les adolescents pour leur permettre d'accéder à la maîtrise de leurs choix (orientation scolaire et professionnelle)</li> <li>- Accompagner et valoriser les jeunes dans l'élaboration de projets individuels et collectifs émancipateurs</li> <li>- Favoriser et développer avec les adolescents des expériences variées dans et hors du quartier (sortir de l'entre soi, élargir son territoire)</li> <li>- Faciliter l'accès des adolescent-e-s aux découvertes et ressources culturelles, scientifiques, technologiques.</li> <li>- Préparer les adolescent-e-s à la citoyenneté par la participation, la responsabilisation et l'autonomie</li> <li>- Associer les partenaires locaux en favorisant une bonne communication entre les structures du territoire Nord de Bordeaux (en lien, entre autres, avec le Pôle Territorial de Coopération Jeunesse)</li> <li>- Soutenir la cohérence éducative partenariale</li> <li>- Soutenir les parents d'ados, en particulier les mono-parents (se référer également à la fiche projet 4)</li> </ul>
<b>Vers une meilleure santé globale des habitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et renforcer ou développer, au sein d'un large réseau de partenaires coordonnés, les facteurs contribuant à une meilleure santé des habitants : <i>pratiques culturelles, temps libre, repos et répit, liens de solidarité, accès aux soins et offres de soin, qualité du logement et du cadre de vie, alimentation saine et de qualité, environnement sain, activités de bien-être physique et psychologique, estime de soi</i></li> <li>- Mettre en œuvre des actions de prévention innovantes et concertées</li> </ul>
<b>Rénovation du Centre Social Culturel GP Inten6t et thématique alimentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer les acteurs (habitants, associations locales et institutions) au projet de rénovation du Centre Social Culturel du Grand Parc avec, en perspectives, une qualification complémentaire sur la thématique alimentation</li> </ul>

## Projet social 2025-2028

## Fiche projet

Fiche Projet N° 1	Titre :  <b>Lutter contre l'isolement et « Aller vers » les habitants.</b>		
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Encourager la création de liens entre les habitants</li><li>- Favoriser le bien vivre ensemble</li><li>- Assurer une veille globale sur le territoire</li><li>- Investir ensemble les espaces de proximité</li><li>- Accompagner les habitants et partenaires pour se réapproprier l'espace public</li><li>- Aller vers les personnes les plus isolées</li></ul> <p><i>*Ces actions seront dans la mesure du possible coordonnée et co construite avec les partenaires du territoire agissant dans la lutte contre l'exclusion</i></p>			
<b>Ressources mobilisées :</b> <table style="width: 100%; border: none;"><tr><td style="width: 50%; vertical-align: top;"><b>- Ressources externes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>o Acteurs engagés (Services à la personnes, associations de lutte contre l'isolement, commerces, lieux culturels, EBE, GIP Médiation, le Petit Parc, Local Attitude ...)</li><li>o Acteurs institutionnels (CCAS, Plateformes autonomie seniors, MDS, Mission Locale, MDE, établissements scolaires...)</li></ul></td><td style="width: 50%; vertical-align: top;"><b>- Ressources internes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>o Equipe de Coordination</li><li>o Equipe d'animateurs</li><li>o Bénévoles</li><li>o Habitants</li></ul></td></tr></table>		<b>- Ressources externes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Acteurs engagés (Services à la personnes, associations de lutte contre l'isolement, commerces, lieux culturels, EBE, GIP Médiation, le Petit Parc, Local Attitude ...)</li><li>o Acteurs institutionnels (CCAS, Plateformes autonomie seniors, MDS, Mission Locale, MDE, établissements scolaires...)</li></ul>	<b>- Ressources internes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Equipe de Coordination</li><li>o Equipe d'animateurs</li><li>o Bénévoles</li><li>o Habitants</li></ul>
<b>- Ressources externes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Acteurs engagés (Services à la personnes, associations de lutte contre l'isolement, commerces, lieux culturels, EBE, GIP Médiation, le Petit Parc, Local Attitude ...)</li><li>o Acteurs institutionnels (CCAS, Plateformes autonomie seniors, MDS, Mission Locale, MDE, établissements scolaires...)</li></ul>	<b>- Ressources internes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Equipe de Coordination</li><li>o Equipe d'animateurs</li><li>o Bénévoles</li><li>o Habitants</li></ul>		
<b>Liste des actions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la visibilité du Centre Social Culturel</li><li>- « Aller vers » afin d'assurer une veille, relever les besoins et orienter.</li><li>- Mettre en place des animations de proximité sur l'espace public</li><li>- Proposer des ateliers adaptés aux besoins des habitants et favorisant le lien social</li><li>- Mener des actions en faveur de l'autonomie des seniors et renforcer les liens intergénérationnels.</li></ul>			
<b>Modalités d'Evaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombres de personnes touchées, inscrites</li><li>- Nombres de bénévoles investit et donc sensibilisés</li><li>- Bilans intermédiaires et bilans finaux réalisés avec les participant.e.s</li><li>- Retours des intervenants, professionnels et partenaires mobilisés</li></ul>			

## Fiche action

Fiche Action N° 1.1	Titre :  <b>Renforcer la visibilité du CSC</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre aux personnes de mieux se saisir du Centre Social Culturel comme lieu ressource créateur de lien social</li><li>• Favoriser la mobilisation des habitants</li><li>• Faciliter le quotidien des adhérents concernant l'inscription aux activités</li><li>• Valoriser le travail mené au sein du Centre Social Culturel par les bénévoles, salariées et habitants</li><li>• Répondre aux besoins des habitants</li><li>• Donner une portée plus importante au projet social et au message « politique » qui le compose</li><li>• Participer à la formation des futurs professionnels de différents champs socioéducatifs et améliorer le recrutement</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Ressources externes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Fédération des Centres Sociaux</li><li>○ Acteurs engagés sur le territoire</li><li>○ Entreprise spécialisée dans la communication</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Ressources internes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Equipe de coordination</li><li>○ Equipe d'animateurs</li><li>○ Bénévoles</li><li>○ Habitants</li></ul></li></ul>
<b>Descriptif de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mener un travail de fond sur notre communication externe à partir de la fiche de route du séminaire de début d'année 2024.</li><li>• Former les salariés et les bénévoles qui le souhaitent à la communication dans les centres sociaux culturels et l'utilisation d'outils numérique</li><li>• Développer une communication digitale à destination des adhérents à travers la mise à jour du site internet, amélioration de notre visibilité sur les réseaux sociaux et l'étude d'une application</li><li>• Participer à des actions de communication comme des forums</li><li>• Développer les temps conviviaux et d'informations pour les bénévoles</li><li>• Participer et coconstruire des actions avec les partenaires du quartier (Un été au Grand Parc, Forum des Associations, Carnaval, Festival Bon ...)</li><li>• Intervenir dans différentes formations : IRTS, animation volontaire et professionnel, bac pro et accueillir des stagiaires issues de différents métiers (AS, ES ME, CESF...)</li><li>• Mener des actions d'aller vers (voir fiche action 1.2)</li></ul>	

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre d'adhérents
- Nombre d'inscrits aux activités
- Nombre de bénévoles
- Fréquentation du Centre Social Culturel
- Mobilisation habitantes
- Temps conviviaux bénévoles
- Bilan des actions menées avec des partenaires
- Retour des partenaires et habitants sur notre communication

## Fiche action

Fiche Action N° 1.2	<b>« Aller vers »</b> afin d'assurer une veille, relever les besoins et orienter
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'inter connaissance et lutter contre l'isolement</li><li>• Assurer une veille, relever les besoins et orienter vers les partenaires locaux</li><li>• Permettre aux personnes isolées d'accéder de leurs droits</li><li>• Créer un lien de confiance avec les habitants</li><li>• Améliorer le vivre ensemble via le partage de moments de convivialité</li><li>• Mettre en avant les actions menées sur le territoire</li><li>• Soutenir une dynamique inter partenariale « d'aller vers »</li><li>• Favoriser l'investissement de l'espace public par tous comme lieu privilégié de lien social</li></ul>	
<b>Ressources externes mobilisées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Bailleurs sociaux</li><li>• Gardien.ne.s</li><li>• Associations partenaires du quartiers (EBE, GIP médiations ...)</li><li>• Ecoles du quartier</li><li>• Acteurs institutionnels</li></ul>	<b>Ressources internes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Equipe de 4 coordinatrices</li><li>• Equipe d'animateur</li><li>• Médiatrice sociale</li><li>• Bénévoles</li><li>• Habitants</li></ul>

### Descriptif de l'action :

Tout au long de l'année, les équipes du CSC sortent des murs !

Sur le principe de « l'allez vers », nous mettons en place des actions d'interconnaissance régulières ou ponctuelles.

Quelques exemples :

Réguliers :

- **« On s'fait une entrée »** : sur invitation des habitants, le CSC investit un hall d'immeuble le temps d'une journée par mois pour venir à la rencontre des personnes notamment les plus isolées autour de plusieurs espaces de rencontres plus ou moins impliquant. L'équipe de salariés et bénévoles sur place avec les habitants proposent un espace café conviviale, un espace de gratuité tenu par les habitants-bénévoles du Réseau Echanges Solidaire (RSE), un espace de retour de « porteur de paroles » au sein des ascenseurs, un espace d'exposition « sauvage » ....
- **« Cafés Ambulants »** : il s'agit d'un temps s'appuyant sur un espace café convivial à la sortie des écoles. Une fois par mois, nous mettons en place ce moment propices aux échanges parents/parents, CSC/parents mais aussi intervenants (partenaires ciblés invités par le CSC) /parents.
- **« Social TruC »** : Une fois par mois nous créons un espace de convivialité sur le marché du Grand Parc. Cette espace de rencontre tant à favoriser l'échange entre les différentes personnes présentes.
- **Le lien le livre** : Une fois par mois, des binômes de bénévoles organisent des visites à domicile pour des personnes âgées isolées, qui ne peuvent plus se déplacer. Lors de ces visites, ils leur apportent des livres, DVD et CD. Cette action est réalisée en partenariat avec la Bibliothèque du Grand Parc, qui joue un rôle de relais et d'orientation. La bibliothèque se charge de commander les ouvrages et supports audiovisuels demandés par les personnes visitées, que les bénévoles récupèrent avant leur visite.  
Cette initiative, visant à lutter contre l'isolement, constitue également une forme de veille sociale sur le territoire et s'insère dans un réseau d'acteurs locaux (Pôle ressources, EHPAD, Plateforme autonomie senior, EBE, Petits frères des Pauvres, AIDOMI, etc.).

Ponctuels :

- Mise en place d'actions d'échanges et de débats du type « porteur de paroles », forums, ....
- Développement « d'accueils de loisirs » hors les murs,

De manière plus générale, nous souhaitons :

- Encourager et accompagner les partenaires dans la démarche « d'aller vers » en les invitant à participer aux dispositifs que nous développons.
- Soutenir les actions inter partenariales « d'aller vers » sur le quartier comme : Les actions de lutte contre l'isolement de l'EBE, le groupe de bénévole des Petits frères des pauvres, les pieds d'immeuble organisé par Local attitude

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombres d'actions menés
- Nombre d'orientation,
- Nombre d'orientation aboutit,
- Ambiance lors des actions : sérénité et qualité des échanges.
- Partenaires mobilisés
- Réunions et bilans qualitatifs
- Retours qualitatifs des personnes rencontrés

## Fiche action

Orientation ou  Fiche Action N° 1.3	Titre :  <b>Animation de proximité dans l'espace public</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir les habitants et partenaires dans l'animation de l'espace public</li><li>• Favoriser l'investissement par tous de l'espace public comme lieu privilégié de création de lien</li><li>• Identifier et investir les espaces de proximité comme lieu de rencontres et d'échanges</li><li>• Favoriser l'interconnaissance via la rencontre et les échanges</li><li>• Valoriser les actions des partenaires sur le quartier</li><li>• Améliorer le vivre ensemble</li><li>• Rompre l'isolement social</li><li>• Valoriser le quartier du Grand Parc</li><li>• Lutter contre le sentiment d'insécurité</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Ressources externes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Centre d'animation</li><li>○ Collectifs</li><li>○ Ciné plein Sud</li><li>○ Salle des fêtes</li><li>○ Local'Attitude,</li><li>○ Partenaires institutionnels</li><li>○ Et tout autres partenaires intéressés</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Ressources internes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Coordinatrice du projet culturel et vie local et coordinatrice du projet Lien social</li><li>○ Equipe d'animateurs</li><li>○ Bénévoles</li><li>○ Habitants</li></ul></li></ul>

### **Descriptif de l'action :**

Le CSC se donne pour mission de mettre en place et/ou venir en soutien des manifestations notamment inter partenariale dans l'espace public.

Quelques exemples :

- **Le carnaval du Grand Parc :** Il s'agit d'une journée festive qui clôture un mois d'atelier intergénérationnel de préparation. Son déroulé reste récurrent : matin/ défilé des tous petits, après-midi défilé des écoles, flash mob, fin d'après-midi temps familial avec gouter et spectacle de clôture... Aujourd'hui, mis en suspens nous devons entamer une démarche de travail pour identifier les ressources et modalités de travail inter partenariales pour pérenniser cette action.
- **Ciné plein air :** Tous les ans, en partenariat avec Ciné Plein Sud, nous organisons un Ciné Plein Air ouvert à tous et Gratuit sur la pelouse derrière le CSC. Le choix du film est fait sur le vote des habitants avec l'alternance d'un film et film d'animation.
- **Un été au Grand Parc :** Festival organisé par la salle des fêtes avec la collaboration d'un grand nombre d'acteurs du Grand Parc. Le Centre Social Culturel a toujours eu à cœur d'y participer (Participation à la réunion d'organisation, accompagnement de groupe, mise en place d'un espace de gratuité avec les bénévoles du RSE, tenu de la buvette, prêt de locaux ou matériel, ...)
- **La fête de la musique :** Dans le cadre de notre soutien aux initiatives des partenaires locaux, nous participons à la mise en place d'animation en fonction des besoins des partenaires (mise à disposition de matériel, relais de communications, ...)
- **Organisation de spectacle de rue :** dans le cadre de nos actions de soutien aux artistes notamment professionnel, nous organisons des représentations de spectacle de rue comme avec la Compagnie Cycl'Art que nous accueillons depuis 4 ans. Ces représentations sont précédées d'ateliers de sensibilisation avec les enfants et adolescent.e.s des accueils du CSC et se clôturent par des échanges public/artistes type « bord de scène. »
- **Jeunesse en Nord :** Cette manifestation inter-quartier est organisée par un collectif d'adolescents accueillis et accompagné dans les centres sociaux Bordeaux Nord, Foyer Fraternel et CSC. Elle se veut être un événement « pour et par les jeunes ».
- **Les actions d'« aller vers »** (voir axe 1 fiche action 1.2)
- **Grand Parc En Mouvement :** le CSC accompagne ce collectif d'habitants dans l'organisation et la mise en place de manifestation sur l'espace public (repas de quartier, vide de grenier, festivité de Noël...)
- Mobiliser des groupes de bénévoles et structures afin d'effectuer un diagnostic des espaces de proximités significatifs
- Organiser des formations habitants/salariés/partenaires sur l'animation dans l'espace public

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre d'actions menées et fréquentation
- Constat quant à l'isolement des personnes et l'utilisation de l'espace public
- Retour des habitants sur l'effet des actions dans l'espace public sur l'ambiance au sein du quartier
- Qualité des échanges avec les habitants

## Fiche action

<p>Orientation ou Fiche Action. N° 1.4</p>	<p>Titre : <b>Actions en faveur de l'autonomie des séniors et des liens intergénérationnels</b></p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Lutter contre l'isolement des personnes</b></li><li>• <b>Valoriser les connaissances et ressources des personnes âgées</b></li><li>• <b>Favoriser la création d'espaces de rencontres et d'échanges autour du vivre ensemble</b></li><li>• <b>Accompagner les personnes âgées dans la connaissance de leurs droits</b></li><li>• <b>Accompagner les personnes âgées à se saisir des dispositifs d'accompagnement pour le mieux vieillir sur Bordeaux</b></li><li>• <b>Mieux identifier et repérer les personnes fragiles</b></li><li>• <b>Favoriser la coopération à l'échelle locale des acteurs du « bien vieillir »</b></li><li>• <b>Soutiens des aidants et des professionnels de l'âge</b></li></ul>	
<p><b>Ressources externes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• CARSAT</li><li>• Fédération des Centres Sociaux</li><li>• Département de la Gironde</li><li>• Pôle Senior de la ville de Bordeaux</li><li>• Pôles ressources gérontologiques</li><li>• EHPAD(s) du quartier</li><li>• Etablissements scolaires</li><li>• Associations (AMCSB, ASEPT)</li><li>• Services d'aides à la personne</li><li>• Structures culturelles (Salle des fêtes, Opéra national de Bordeaux, Musée d'Aquitaine, Le Rocher de Palmer...)</li><li>• MONALISA</li></ul>	<p><b>Ressources internes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Equipes de coordinations notamment Educatif et Lien Social</li><li>• Equipe d'animateurs.trices</li><li>• Bénévoles</li><li>• Habitants</li></ul>

**Descriptif de l'action :**

- Partenariat avec ASEPT et AMCSB sur **les ateliers « mieux vieillir »** (Pilates, Yoga du rire...)
- Des **ateliers de « Gym douce »** sont proposés deux fois par semaines par une intervenante avec la proposition de 7 sorties de marche dans différents sites de la région où les personnes de la gym douce et de la gym tonique se rencontrent.
- Des **ateliers couture** se tiennent les lundis
- **Projets intergénérationnels :**
  - o Ateliers jardins sénior et centre de loisir,
  - o Lire et faire lire
  - o Projet centre de loisir dans l'EPHAD
  - o Bal Bim Boum à l'occasion de la semaine bleue (centres de loisirs et EHPAD du quartier)
  - o Repas partagés Centre de loisirs/ EHPAD/Adolescents
  - o Valorisation du bénévolat senior dans l'éducation et les loisirs des enfants (Accompagnement à la scolarité, accueil petite enfance, sorties familles, sorties centre de loisir)
- **« Les causeries du mercredi »** : tous les mercredis un groupe de personnes âgées du quartier se retrouvent pour discuter en autonomie ou avec nous de sujets divers de la vie quotidienne. Cela se fait autour d'un café et de gâteaux apportés par les personnes. C'est l'occasion pour nous de transmettre l'actualité sénior de la ville et du quartier, de faire une veille sur ce qui se passe sur le quartier et sur la santé de chacun, chacune. Nous prévoyons par ailleurs les sorties qu'elles souhaiteraient faire sur l'année (Opéra, expositions, sieste musicale, visites, balades, découvertes des échoppes séniors)
- **Le lien le livre :** (Voir fiche action 1.2)
- **Veille et co-construction d'un projet de territoire** pour la coordination des actions de lutte contre l'isolement des séniors sur le quartier et le soutien des aidants et professionnels (EBE, Petits frères des pauvres, Départements, ville, centres sociaux, ateliers graphiques, EHPAD, pôle ressources, AIDOMI ...)

**Modalités d'évaluation :**

- Qualité de l'accueil des personnes âgées au sein du CSC
- Nombre de bénévoles sénior
- Actions coordonnées avec les acteurs du « bien vieillir »
- Bilan qualitatif des actions

## Fiche action

Orientation ou Fiche Action N° 1.5	Titre : <b>Ateliers favorisant le lien social adaptés aux besoins des habitants</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'accès à des ateliers d'apprentissage, d'insertion, culturels et de loisir pour des personnes ayant de bas revenus</li><li>• Développer le lien social</li><li>• Permettre la pratique et la découverte artistique comme facteur de lien social</li><li>• Valoriser les compétences des habitants pour favoriser leur insertion social et professionnel</li></ul>	
<b>Ressources externes mobilisées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Acteurs institutionnels (Ville de Bordeaux, Bordeaux métropole, L'Europe, CCAS, MDS ...)</li><li>• Acteurs associatifs locaux</li><li>• Les établissements scolaires du quartier</li></ul>	<b>Ressources internes mobilisées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Equipe de coordination</li><li>• Equipe d'animation</li><li>• Intervenantes salariées</li><li>• Bénévoles</li><li>• Habitants</li></ul>

#### **Descriptif de l'action :**

- **Ateliers liés à la parentalité** : « Un Moment entre Parents » un groupe de parole entre parents animé par la MDS, une intervenante spécialisée et la coordinatrice famille, « Parcours parentales ». Ces ateliers ont pour but de lutter contre l'isolement des parents, notamment des familles monoparentales, et favoriser la solidarité entre pair. (Voir fiche 4.3)
- **Alternative alimentation** : dans le cadre de l'action, les participant(e)s vivent des temps conviviaux et de partage de manière hebdomadaire. Les liens qui se créent au sein du groupe sont privilégiés et permettent de réels bénéfices quant à leur (ré)insertion sociale et professionnelle leur potentiel isolement. (fiche action 5.7)
- **Ateliers adultes** : le CSC propose des ateliers couture, gym tonique et gym douce plusieurs fois par semaine dans le cadre desquels les participant(e)s se retrouvent régulièrement, rompant ainsi l'isolement et favorisant le Bien-être.
- **AEF** : Les Ateliers d'Expression Française sont ouverts à toutes et tous, mais s'adressent principalement à des personnes étrangères peu ou pas scolarisées et/ou primo-arrivantes. Ces personnes se trouvent souvent en situation de vulnérabilité, notamment à cause de la barrière de la langue. Nombreux sont les apprenants qui ressentent un sentiment d'isolement dans un pays, une culture et une société parfois totalement inconnue pour eux. Ces ateliers réguliers, adaptés à leurs besoins spécifiques, offrent un cadre rassurant et familial, favorisant ainsi l'apprentissage de la langue et l'insertion sociale.
- **Permanences artistes** : Tous les jeudis un artiste du quartier TOTO propose des permanences artistes pour inviter les habitants à pratiquer des arts plastiques. Il offre un espace de création et de ressources, facilitant le partage et la création de lien social sur le quartier.
- **Réseau solidaire d'échange** : cette action vise à encourager un esprit solidaire sur le quartier et répondre aux besoins des habitants en terme de lien social et d'accès à des vêtements, électro ménagé et services à petit prix. L'échange de service restant à développer.
- Développement de projet collectif valorisant le pouvoir d'agir des habitants et favorisant le lien social (Axe 2)
- Orientation des habitants vers des associations partenaires proposant des activités de Liens social. (voir projet accueil fiche 3.1)

#### **Modalités d'Evaluation :**

- Nombre de participant par atelier et fréquence des participations
- Nombre d'ateliers réalisés
- Nombre de partenaires mobilisés
- Retours des participants, des bénévoles et partenaires
- Ambiance durant les ateliers
- Constat quant à l'isolement des personnes sur le quartier

## Fiche projet

Orientation ou Fiche Action N° 2	Titre : <b>Promouvoir un agir citoyen collectif et solidaire</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la solidarité sur le quartier</li><li>- Créer des conditions favorables à la prise de parole</li><li>- Favoriser l'émergence de projets individuels et collectifs</li><li>- Reconnaître, valoriser et développer les compétences des habitants</li><li>- Créer des synergies positives d'initiatives locales</li><li>- Encourager la prise d'initiative individuelle et collective au travers d'expériences vécues.</li><li>- Soutenir les initiatives partenariales locales solidaires</li><li>- Solidariser les identités diverses</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Partenaires internes :</li><li>o Equipe de coordination, en particulier celles du projet Lien Social et du projet Culture et vie Locale</li><li>o Equipe d'animation</li><li>o Médiatrice adulte relais</li><li>o Participation et appui bénévoles</li><li>o Habitant.s</li></ul>	<b>Partenaires externes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o GIP médiation</li><li>o Partenaires associatifs</li><li>o Collectifs</li><li>o Commerçants</li><li>o Bailleurs sociaux</li><li>o Etablissements scolaires</li><li>o Partenaires institutionnels</li><li>o DSU, Mairie de quartier,</li></ul>
<b>Descriptif de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• « Vers une nouvelle Gouvernance » pour plus de participation</li><li>• Accompagnement de la vie associative locale</li><li>• Accompagnement des projets individuels et collectifs</li><li>• Actions de lutte contre les discriminations</li></ul>	
<b>Modalités d'Evaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'actions de mobilisation</li><li>- Nombres de nouveaux bénévoles impliquer dans l'association et sa gouvernance</li><li>- Qualité de la participation</li><li>- Retour des habitants et partenaires</li><li>- Nombre d'association ayant fait appel au CSC</li><li>- Bilans qualitatifs inter partenariales</li><li>- Pérennité et consolidations des initiatives d'habitants</li></ul>	

## Fiche action

Fiche Action N° 2.1	Titre :  <b>Poursuivre le travail « vers une nouvelle Gouvernance »</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir la démocratie de l'association GP Inten6t</li><li>• Créer un climat de confiance au sein du Centre Social Culturel du Grand Parc</li><li>• Faciliter la coopération et la co construction en interne via la mise en place de nouveaux outils</li><li>• Gagner en transversalité et en transparence par une communication interne améliorée</li><li>• Favoriser le bon accueil et l'intégration des nouveaux bénévoles et salarié.e.s</li><li>• Encourager la participation via l'organisation de la gouvernance</li><li>• Favoriser la responsabilité collective, le volontariat et l'innovation</li><li>• Gagner en efficacité et efficience lors des réunions</li><li>• Encourager l'investissement et l'engagement au sien de la structure en donner du sens à notre travail et développant un sentiment d'appartenance</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b>  <b>Ressources externes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires institutionnels (Département, Région, Ville de Bordeaux...)</li><li>• Fédération des Centres Sociaux</li></ul>	<b>Ressources internes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil d'administration</li><li>• Bénévoles</li><li>• Directeur et directrice adjointe</li><li>• Salarié.e.s</li><li>• Bénévoles</li></ul>

**Descriptif de l'action :**

- Construction d'une procédure d'accueil des nouveaux bénévoles (livret bénévole, chartre du bénévolat, Temps conviviaux, Responsables de la vie associative et des bénévoles...)
- Mise en place de réunions, temps conviviaux trimestrielles bénévoles
- Amélioration de l'utilisation des outils coopératif de travail windows, aiga
- Travailler la lisibilité et la compréhension des process de l'association
- Faire une facilitation graphique à l'accueil du Centre Social Culturel pour mieux faire comprendre aux habitants comment ils peuvent participer à la gouvernance de l'association
- Mise en avant de l'autonomie des jeunes notamment alternants
- Mobiliser l'intelligence collective et les initiatives individuelles
- Définir une vision commune de nos missions et de la valeur travail au sein de la structure afin de donner du sens à notre travail

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombres d'adhérents à l'Assemblée générale
- Nombre de bénévoles et notamment de nouveaux bénévoles
- Fidélisation des salariés
- Bien-être au travail

## Fiche action

Orientation ou  Fiche Action N° 2.2	Titre :  <b>Accompagnement de la vie associative</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser la pérennité et le développement de la vie associative locale</li><li>• Accompagner l'interconnaissance des associations entre elles.</li><li>• Encourager la création d'associations locales nouvelles selon les besoins du territoire</li><li>• Aider techniquement et accompagner méthodologiquement les associations</li><li>• Développer les partenariats avec le monde associatif</li><li>• Aider l'inscription du partenaire associatif dans un réseau d'acteurs et dans le territoire</li><li>• Promouvoir la co-construction et la définition d'un réel projet de territoire</li><li>• Améliorer les réponses apportées aux besoins du territoires grâce une meilleure coordination et coopération entre les acteurs</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b>  <b>Ressources externes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires associatifs locaux</li><li>• Local Attitude</li><li>• Centre d'animation</li><li>• GIP médiation</li><li>• Territoires Zéro Chômeurs</li><li>• Collectifs</li><li>• Bailleurs sociaux</li><li>• CLIP Bordeaux</li><li>• Partenaires institutionnels : La ville de Bordeaux (DSU)...</li><li>• Chercheurs sur les dynamiques partenariale et de coopération</li></ul>	<b>Ressources internes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination du projet Lien Social et du projet Culture et Vie Local</li><li>• Médiatrice.teur social</li><li>• Equipes d'animations</li><li>• Bénévoles</li></ul>

**Descriptif de l'action :**

- Assurer un accueil et une écoute des représentants associatifs locaux lors notamment de permanence hebdomadaire
- Assurer un accueil et une écoute des habitants porteurs d'initiatives
- Proposer la structuration de véritables partenariats avec les associations (conventions, chartres ...)
- Mettre les locaux du Centre Social à disposition des associations ou des porteurs d'initiatives associatives
- Proposer un soutien méthodologique, technique et de communication (accompagnement sur les actions « d'aller vers » et d'animation, méthodologie de projet ..., prêt de matériels)
- Organisation de rencontres inter partenariales et associatives (Petit Dej' des associations, Manifestations interculturelles, ...)
- Participer et être acteurs du développement Social Local (DSU, CLIP...)

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre d'associations nouvellement créées répondant aux besoins identifiés dans le diagnostic
- Nombre d'associations et de porteurs d'initiatives accueillis
- Nombre d'associations et de porteurs d'initiatives accompagnées
- Nombre de conventions de partenariat inter associatifs rédigées
- Nombre de rencontres inter associatives organisées
- Bilan qualitatif inter partenarial
- Retour qualitatif quant à l'amélioration des réponses apportées aux besoins grâce à une meilleure coordination entre les acteurs

## Fiche action

Orientation ou  Fiche Action N° 2.3	Titre :  <b>Accompagnements des projets individuels dans une visée collective</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accompagner, encourager et développer des actions d'habitants en lien avec les partenaires et les actions existantes sur le territoire pour contribuer au développement local</b></li><li>• <b>Se saisir des propositions d'habitants pour constituer des collectifs d'action</b></li><li>• <b>Valoriser les compétences des individus et les mettant au service du développement local</b></li><li>• <b>Favoriser un esprit de solidarité sur le quartier</b></li><li>• <b>Démontrer le pouvoir d'agir des habitants et le poids du collectif par des actions collectives concrètes</b></li><li>• <b>Stimuler l'imaginaire et la création via les pratiques artistiques</b></li><li>• <b>Rendre visible, diffuser et transmettre les connaissances et compétences de chacun.e sur le territoire du Grand Parc</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b>  <b>Ressources externes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ville de Bordeaux (et Mairie de quartier) dans le cadre du dispositif « Bordeaux facilite les initiatives citoyennes »</li><li>• GIP Médiation</li><li>• EBE Grand Parc Solidaire</li><li>• Partenaires associatifs</li><li>• Collectifs (Ô Grand Parc SDF, GPEM, artistes ...)</li><li>• Bailleurs (Aquitanis, CDC Habitats ..)</li><li>• Etablissements scolaires</li><li>• Autres partenaires institutionnels</li></ul>	<b>Ressources internes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Equipe de coordination</li><li>• Chargée de mission formation et FLE</li><li>• Equipe d'animation</li><li>• Médiateur.trice adultes relais</li><li>• Bénévoles</li><li>• Habitants</li></ul>

### Descriptif de l'action :

- Création d'un outil à l'Accueil permettant de recueillir les propositions habitantes
- Création d'espace de parole ou l'objectif est de faire naître et de recenser les envies et besoins des habitants
- Accompagnement des habitants via l'écoute, la définition et l'élaboration de projets via la méthodologie de projet et l'animation de petit groupe de travail d'habitants bénévoles
- Accompagnement de collectifs d'habitants, structuration et organisation d'actions
- **« Cercle des artistes »** : Mise en place de moments conviviaux tous les mois pour favoriser l'inter connaissance entre différents artistes du quartier du Grand Parc, le partage de pratiques et la naissance de potentiels projets communs.
- **Permanences Artistiques** les jeudis : Inviter les habitants à la découverte de leurs talents via des permanences artistiques. Temps animé par l'artiste TOTO.
- **« Organisation apprenante »** : Cet outil permet de recenser les savoir et savoir-faire de chacun.e et de faire de la transmission de savoirs en internes et en externes par des paires dans la continuité de l'éducation populaire. Une carte mentale a été créer à partir des informations des salariés et bénévoles de GP inten6t. L'objectif final est de pouvoir mettre en place un outil interactif pour faire des liens entre besoins et savoir faire des habitants.
- **Plan de formation** bénévoles et salarié.e.s : montée en compétences des salariés et bénévoles, être acteur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes.
- **Chantier participatif** : appropriation des espaces du centre social culturel via des chantiers participatifs de renouvellement, création de mobilier temporaires (habitants, bénévoles, salariés, bénévoles.) et la redéfinition de l'utilité des espaces. (Création d'une salle de spectacle, pratiques artistiques ? ...)
- **Accompagnement de collectifs** (quelques exemples) :
  - Accompagnement et co-construction de manifestation dans le quartier avec les habitants notamment au travers du collectif de Grand Parc en Mouvement (GPEM) et des partenaires associatifs et culturels.
  - Accompagnement de collectifs d'initiatives locales et de défense des intérêts des habitants
  - ...
- **Soirées thématiques** : Une forte demande s'est fait ressentir sur le fait de remettre en place des soirées festives ou de réflexion au sein du Centre Social Culturel. Ainsi, nous avons pour objectifs de remettre en place des temps forts annuels dont les thématiques varieront en fonction des intervenants, associations volontaires, envies des habitants et besoins du territoire.

### Modalités d'Evaluation :

- Evaluation partagée avec la Ville de Bordeaux sur dispositif « Bordeaux facilite les initiatives citoyennes »
- Nombre de projets accompagnés
- Investissement des habitants sur le quartier
- Constat quant au vivre ensemble et au dynamisme sur le quartier

## Fiche action

Fiche Action N° 2.4	Titre : <b>Actions de lutte contre les discriminations</b>	
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire les discriminations liées à l'origine</li><li>• Réduire les discriminations sociales</li><li>• Réduire les discriminations culturelles</li><li>• Réduire les discriminations liées aux handicaps</li><li>• Réduire les discriminations liées à l'âge</li><li>• Réduire les discriminations liées à l'orientation sexuelle et/ou au genre</li><li>• Réduire les discriminations liées aux différentes formes de parentalité</li></ul>		
<b>Ressources externes mobilisées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires spécialisés (ALIFS, AFTC-CAJ, AMCSB, AMI, CACIS, IMP, MDPH, EHPAD, Promofemmes, Welcom, Unis-Cité, sénior, Aquitanis, Pôle emploi, Mission Local, SOS racisme, Cimade, Girofard, CACIS...)</li><li>• Institutions et dispositifs publics expert</li></ul>	<b>Ressources internes mobilisées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Equipe de coordination en particulier du projet lien social, projet familles et projet éducatif</li><li>• Habitants</li><li>• Personnes concernées</li><li>• Bénévoles</li><li>• Equipe d'animation</li></ul>	
<b>Descriptif de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Activités de sensibilisation (Rencontres, témoignages et débats thématiques)</li><li>• Opérations de communications tous supports</li><li>• Activités de formation</li><li>• Bonnes pratiques interne (charte du bénévoles, règlement intérieur, procédure d'accueil)</li><li>• Soutien aux initiatives locales axées sur cette thématique</li><li>• Activités facilitant l'interculturalité et le multiculturalisme (Soirée inter culturelle, Atelier de Socio Linguistique « Parent-école », Accueil d'associations identitaires, groupes de parole...)</li><li>• Accueil inconditionnel prenant en compte les besoins et spécificités de chacun.e.s</li><li>• Proposer des activités adaptées (PMR ...)</li></ul>		
<b>Modalités d'Evaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'actions mises en œuvre et fréquentation</li><li>• Satisfaction des personnes à besoins spécifiques accueillies</li><li>• Qualité de l'accueil</li><li>• Bilan qualitatif inter partenariaux</li></ul>		

## Fiche projet

Fiche Projet N° 3	Titre :  <b>Renforcer l'accès aux droits</b>
<b>Objectifs :</b>  <b>Dans le cadre d'un accompagnement global, orienter les habitants vers un réseau animé et structuré d'acteurs institutionnels et associatifs ainsi que de collectifs citoyens.</b>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Internes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une coordinatrice du projet accueil ;</li><li>○ Une coordinatrice du projet familles ;</li><li>○ Une coordinatrice du projet éducatif ;</li><li>○ Une coordinatrice du projet culture vie locale ;</li><li>○ Une médiatrice sociale ;</li><li>○ Une équipe salariée et bénévole « accueil et orientation ».</li></ul></li><li>• Externes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires institutionnels : MDS, CPAM, GIP Médiation, Maison de la Justice et du Droit, CCAS, CAIO, Samu Social, CAF, Plateforme Autonomie Seniors...</li><li>○ Partenaires associatifs : Atelier graphite, La Halle des douves, ALIFS, ASTI, Local Attitude, CIDFF, CIMADE...</li></ul></li></ul>	
<b>Liste des actions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accueillir, écouter, orienter ;</li><li>• Sensibiliser les mineurs à la connaissance et compréhension de leurs droits ;</li><li>• Accompagner les personnes et/ou familles individuellement vers les ressources adaptées ;</li><li>• Favoriser l'accès aux droits culturels ;</li><li>• « Aller vers » afin d'assurer une veille, relever les besoins et orienter (<i>se référer à la fiche action 1.2</i>).</li></ul>	

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre de personnes accueillies au centre social culturel ;
- Nombre d'accompagnements individuels réalisés et terminés ;
- Nombre de personnes orientées ;
- Fréquence des orientations chez les principaux partenaires ressources ;
- Evaluation de la fluidité des orientations :
  - De la part des personnes affiliées à l'accueil du CSC,
  - De la part des personnes et familles orientées ;
- Création d'un Comité de Pilotage ou Comité Technique
  - Mise en place d'un réseau partenarial officiel,
  - Précision des suivis et retours quant aux orientations faites.

## Fiche action

Fiche Action N° 3.1	Titre :  <b>Accueillir, écouter et orienter</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adopter une posture d'accueillant(e)s adéquate ;</li><li>• Favoriser la rencontre en rendant lisibles les actions du CSC ;</li><li>• Permettre l'émergence des besoins et des demandes des habitants ;</li><li>• Identifier les ressources des personnes par une écoute active ;</li><li>• Orienter de façon adaptée ;</li><li>• S'assurer d'un réseau partenarial cohérent et pertinent ;</li><li>• Favoriser la rencontre et le pouvoir d'agir des habitants en orientant vers des espaces collectifs</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Internes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ L'équipe salariée du CSC dans sa globalité ;</li><li>○ Une équipe bénévole.</li></ul></li><li>• <b>Externes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Partenaires : GIP Médiation ; Atelier Graphite ; MDS ; CCAS ; CAIO ; CACIS ; ARPE ; RAM ; Foyer Fraternel, Accueils de jour, Soliguide, EBE ...</b></li></ul></li></ul>	
<b>Descriptif de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer un accueil physique au CSC sur tous les horaires d'ouvertures ;</li><li>• Former les équipes à l'écoute active et à l'orientation pour l'accès aux droits et droits culturels ;</li><li>• Organiser l'accueil de sorte à ce que les équipes bénévoles et salariées y soient représentées ;</li><li>• Créer et adopter une « culture commune » à la posture d'accueillant(e)s ;</li><li>• Être acteur d'une médiation au sein du quartier du Grand Parc ;</li><li>• Savoir orienter de manière efficace et vers les bonnes ressources ;</li><li>• Penser avec l'équipe accueil les espaces pour que l'accueil soit un espace chaleureux et conviviale</li><li>• Développer des outils, process permettant un bon fonctionnement de l'accueil et des projets</li><li>• Développer des services de prêt et d'échange de livres et services entre les habitants</li><li>• Profiter de cette espace d'accueil pour discuter avec les habitants sur leurs envies et projets</li></ul>	

**Modalités d'Evaluation :**

- Feuille de pointage à l'accueil :
  - Téléphone
  - Physique
  - Orientations
- Qualité des relations entretenues avec les partenaires vers qui on oriente ;
- Efficacité voire efficacité de l'orientation faite par les équipes accueillant(e)s ;
- Qualité des échanges avec les habitants et retour sur des habitants sur la qualité de l'accueil

## Fiche action

Fiche Action N° 3.2	Titre :  <b>Prévenir les violences faites aux enfants et adolescents</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les mineurs à la connaissance et compréhension de leurs droits</li><li>• Accompagner et former les professionnels aux questions des violences faites aux enfants et adolescents</li><li>• Repérer et signaler les violences faites aux enfants via la formation des professionnels</li><li>• Médiatiser la relation parents/enfants pour promouvoir les bonnes pratiques éducatives et limiter les risques de rupture</li><li>• Maintenir le lien avec les parents</li><li>• Assurer des missions de veille socioéducative dans une démarche de prévention et de protection</li><li>• Maintenir un lien constant avec les acteurs socio-éducatifs et institutions</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Internes :</b> Coordination assurée par : un(e) coordinatrice du projet Educatif, un(e) coordinatrice du projet Familles (Réfèrent(e) Familles), un(e) coordinatrice Accueil-Lien social, une coordinatrice Culture Vie Locale. Appui : Un(e) médiatrice en poste Adulte - Relais ; équipe d'animation et bénévoles.</li><li>• <b>Externes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires institutionnels : SDJES, MDS, PMI, Protection de l'enfance, GIP Médiation, CAF, établissements scolaires, Dispositifs institutionnels (PRE, Cellules de veille, Cité éducative, FONJEP, Multi accueil, Ville de Bordeaux : DSU, Enfance, Mission Jeunesse, Petite Enfance Famille, Mission Locale, T.U.I.I, SDF</li><li>○ Partenaires associatifs : CACIS, IREPS, CS Bordeaux Nord, Cs Foyer Fraternel, Centre d'Animation du Grand Parc, Younus, ARPE, Récréamix</li><li>○ Parents.</li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

- Réalisation de formation à destination des salariées : Vie affective et sexuelle, Cyber violences, Violences éducatives, repérage des violences, recueil de la parole des enfants
- Développement d'un projet d'animation sur les accueils de loisirs 3/17 ans autour de la CIDE
- Mettre en œuvre de projet d'éducation à la vie sexuelle et affective adapté aux différentes tranches d'âge sur les accueils 3/17 ans
- Accompagnement des familles
- Mise en place de réunions internes au projet éducatif pour aborder les situations préoccupantes d'enfants/adolescents
- Maintien du partenariat avec la MDS, PRE
- Renforcer le partenariat avec la PMI
- Mise en œuvre du projet parentalité

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre de formations réalisées
- Nombre d'animations réalisées
- Bilan inter-partenariales
- Bilan internes avec les équipes
- Qualité des relations avec les acteurs de l'ASE et de la Protection de l'enfance
- Nombre de familles accompagnées
- Nombre de participants aux actions

## Fiche action

Fiche Action N° 3.3	Titre :  <b>Accompagner les personnes et/ou familles individuellement</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aider à la définition des besoins ;</li><li>• Permettre aux personnes accompagnées la connaissance et compréhension de leurs droits ;</li><li>• Mettre en avant les acteurs sociaux du territoire ;</li><li>• Orienter vers les ressources appropriées à leurs besoins et demandes ;</li><li>• Accompagner l'orientation si nécessaire ;</li><li>• Être en mesure de co-accompagner ;</li><li>• Assurer un suivi des situations qui le nécessitent.</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Internes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Une coordinatrice du projet familles ;</li><li>○ Une médiatrice sociale.</li></ul></li><li>• <b>Externes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires : MDS ; CCAS ; GIP Médiation ; Bailleurs Sociaux ; Compagnons bâtisseurs ; UBAPS (éducateurs) ; Ville de Bordeaux ; CAF ; Département...</li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

- Poste de **médiatrice sociale** en poste adulte-relai au sein de la structure, qui assure une veille sociale en lien avec les acteurs et travailleurs sociaux du territoire ;
- **« Permanences Vie Quotidienne »** : chaque semaine, des créneaux sont ouverts pour que les personnes qui le souhaitent puissent rencontrer/échanger avec la coordinatrice du projet familles quant à une problématique ou demande précise. Dans le cadre de ces rendez-vous, la salariée accompagnante assure un suivi de la situation des personnes reçues et oriente vers les partenaires avec lesquels elle va pouvoir co-accompagner si nécessaire.
- **« Accueil CSC »** : capacité de l'équipe « accueil » d'orienter pour les demandes et besoins ciblés ;
- **Ateliers co-animés** : ateliers collectifs co-animés par le CSC et des partenaires tels que la MDS et la CPAM, afin de donner accès à un maximum de personnes/familles à la connaissance de leurs droits.
- Permettre des lieux d'échanges formels ou informels afin que les personnes accueillies au CSC rencontrent et connaissent les ressources du territoire.
- **Accompagnements individuels** réalisés par la coordinatrice du projet familles dans le cadre de parcours réalisés dans les actions du CSC : dans le cadre d'Alternative Alimentation (se référer à la fiche action 5.7) et du Parcours Parental (ateliers animés par un professionnel consultante en parentalité), des rendez-vous individuels ont lieu afin d'évaluer les besoins et attentes (au début), les évolutions (intermédiaire) et les objectifs atteints (fin de parcours).

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre de personnes orientées vers les travailleurs sociaux partenaires ;
- Nombre de personnes et/ou familles reçues et suivies de manière individuelle ;
- Qualité du suivi réalisé par les équipes du CSC ;
- Cohérence du co-accompagnement :
  - Retours des personnes accompagnées et évolution de leur situation ;
  - Retours et constats partenaires ;
  - Retours et constats équipes CSC ;
- Pertinence des échanges CSC/partenaires sur les situations.

## Fiche action

Fiche Action N° 3.4	Titre :  <b>Favoriser l'accès aux droits culturels</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Former l'ensemble des équipes de la structures (bénévoles et salarié(e)s) au concept des droits culturels</b></li><li>• <b>Intégrer ce concept dans nos postures d'accueil</b></li><li>• <b>Soutenir la valorisation de la culture de chaque personne</b></li><li>• <b>Faciliter l'accès des personnes aux ressources culturelles</b></li><li>• <b>Accompagner la capacité des personnes</b></li><li>• <b>Valoriser la créativité de chacun</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Partenariales :</b> Tous les acteurs du territoire. Notamment les acteurs artistiques et socio culturels comme le Collectif de Ressources Culturelles Bordonor la bibliothèque, la salle des fêtes, le centre d'animations, MC2a, Local 'Attitude, Le Petit Parc, l'EBE Grand Parc Solidaire, etc.</li><li>• <b>Humaines :</b> L'ensemble de l'équipe (bénévoles et salarié(e)s) du CSC mais plus particulièrement l'équipe CVL.</li><li>• <b>Compétences :</b> Formations (internes et externes).</li><li>• <b>Matériel :</b> Interne :<ul style="list-style-type: none"><li>• L'ensemble des espaces du bâtiment,</li><li>• L'ensemble du matériel (matériel exposition, informatiques, reprographie, ustensiles de cuisines ...),</li><li>• Les véhicules,</li></ul>Externe :<ul style="list-style-type: none"><li>• Matériel fournis par la municipalité,</li><li>• Matériel fourni par l'IDDAC,</li><li>• Matériel mis à disposition par les partenaires.</li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

- Mise en place de formations sur les droits culturels ;
- Engager une réflexion globale sur les droits culturels et leur respect dans nos pratiques ;
- Soutien et/ou accompagnement des associations valorisant la culture d'une communauté et/ou d'échanges culturels (mise à disposition de salles, soutien à la communication, soutien logistique, ect) ;
- Mise en place de temps d'interconnaissance avec ces associations ;
- Renforcer le partenariat avec les différentes structures de ressources culturelles ;
- Informer, orienter et accompagner les personnes en direction des différentes ressources culturelles du territoire ;
- Soutenir la mise en place d'ateliers culturels et notamment de pratiques artistiques ;
- Faciliter l'accès de ces ateliers à tous.tes ;
- Mettre en place et/ou soutenir des temps d'échanges et de débats sur des thématiques sociétales diverses ;
- Accompagner et valoriser les pratiques artistiques amateurs (mise à disposition d'espaces, mise en place de lieux d'échanges de pratiques, mise en place d'espace-temps de monstration des productions) ;
- Soutenir les artistes professionnels et/ou en voie de professionnalisation dans leur création et le partage de leur création.

**Modalités d'Evaluation :**

## Critères d'efficacité :

- Mise en place des formations ;
- Evolution des relations entre les différentes associations accueillies ;
- Nombre et qualité des orientations et accompagnement vers les partenaires ;
- Evolution de la connaissance et de l'appropriation par les personnes des différentes ressources culturelles du quartier ;
- Nombres d'actions mis en place et de participant(e)s (nombre d'ateliers accueillis, d'évènements soutenus, d'expositions mis en place, etc.) ;
- Nombre d'artistes (amateur.trice.s, en voie de professionnalisation et professionnel.le.s) accompagnés, soutenus ;
- Mise en place de procédures d'évaluation avec les personnes accueillies.

## Fiche projet

Fiche Projet N° 4	Titre :  <b>Soutenir la parentalité et la monoparentalité</b>
<b>Objectifs :</b>  <b>Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement variés fondés sur la coopération, le développement des compétences, la qualité du lien parent(s) enfant(s) et l'accès aux ressources de proximité</b>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Internes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une coordinatrice du projet éducatif</li><li>○ Une coordinatrice du projet familles</li><li>○ Equipes salariée et bénévole</li></ul></li><li>• Externes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires institutionnels (CAF, MDS, protection de l'enfance, Etablissements scolaires, Cité Educative, PRE, relais Petite Enfance, Direction de la petite enfance et des Familles Ville de Bordeaux, Rectorat de Bordeaux...)</li><li>○ Partenaires associatifs (principalement situés sur le territoire d'action)</li><li>○ Partenaires et intervenants variés selon les actions définies (ARPE, Récréamix, Tuii, Parenthousiasme, crèche multi-accueil, ...)</li></ul></li></ul>	
<b>Liste des actions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser la confiance en soi, l'estime de soi et le bien-être des parents ;</li><li>• Encourager et renforcer les liens Parents -enfants ;</li><li>• Favoriser le lien social et rompre l'isolement des parents ;</li><li>• Accompagner le développement des compétences des parents ;</li><li>• Coopérer avec les acteurs adéquats afin d'orienter vers les bonnes ressources.</li><li>• Accueil Petite enfance (<i>se référer à la fiche action 5.5</i>)</li></ul>	

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre d'inscriptions aux actions (projets) menées en ce sens ;
- Implication et régularité dans la participation aux actions ;
- Bilans réalisés avec les participant(e)s ;
- Retours des intervenants, professionnels et partenaires mobilisés ;
- Constats faits par les équipes accompagnante et éducative quant aux changements visibles (mieux-être des parents et/ou enfants) ;
- Relation avec des travailleurs sociaux (MDS, médiateurs...) et équipes pédagogiques de proximité permettant une vision extérieure.

## Fiche action

Fiche Action N° 4.1	Titre :  <b>Favoriser la confiance en soi, l'estime de soi et le bien-être des parents</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre des moments privilégiés aux parents individuellement ;</li><li>• Permettre aux parents l'accès à des espaces ressources ;</li><li>• Valoriser les parents quant à leurs compétences ;</li><li>• Permettre aux parents de se sentir légitimes d'exprimer leurs difficultés quant à leur parentalité.</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Internes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Coordinatrices des projets familles, éducatif, lien social et culture vie locale ;</li><li>○ Une animatrice projet familles ;</li><li>○ Une équipe de bénévoles fidèles ;</li><li>○ Une équipe salariée impliquée dans le projet familles.</li></ul></li><li>• Externes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires : CAF (REAAP) ; CIDFF ; Rectorat de Bordeaux ; Cité Educative ; Banque Alimentaire ; Intervenantes en sophrologie, expression théâtrale et estime de soi ; Parenthousiasme ; MDS ; Local Attitude ; Médiatrice scolaire ; Ville de Bordeaux ; CACIS ; Artothèque ; CPAM ; Petit Parc ; Centre d'animation du Grand Parc...</li></ul></li></ul>	
<b>Descriptif de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>« Alternative Alimentation »</b> : action longue durée qui permet aux participant(e)s des temps hebdomadaires privilégiés pendant lesquels se ressourcer, partager des moments conviviaux et surtout développer ses compétences (estime de soi, autonomie, connaissance du monde professionnel, expression, sophrologie...).</li><li>• <b>« Parcours Parental »</b> : accompagnement pendant lequel des parents bénéficient d'ateliers, outils et conseils quant à la relation parents / enfants, de la part d'une professionnelle consultante en parentalité.</li><li>• <b>« Un moment entre parents »</b> : groupe de paroles co-animé par une éducatrice de la MDS, un(e) intervenant(e) choisi(e) selon la thématique abordée, une coordinatrice du projet familles et les parents eux-mêmes qui occupent une place cruciale, tant lors de la définition des thématiques abordées que lors des séances.</li><li>• Développer des temps de rencontre et de transmissions formelles et informelles avec les familles, en individuel et en collectif.</li></ul>	

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre de participant(e)s ;
- Régularité et implication de ces derniers ;
- Qualité et durée du lien partenarial avec les professionnels sollicités ;
- Evolution constatée quant à la prise de parole des parents et leur posture au sein des collectifs ;
- Retours des participant(e)s quant aux espaces ressources desquels ils bénéficient dans le cadre des actions.

## Fiche action

Fiche Action N° 4.2	Titre :  <b>Soutenir les liens parent(s) enfant(s)</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre des moments privilégiés parents/enfants ;</li><li>• Permettre la participation des parents dans les loisirs de leurs enfants/adolescents ;</li><li>• Permettre aux parents de participer aux actions du projet éducatif ;</li><li>• Permettre la rencontre familiale en dehors de leur quotidien ;</li><li>• Faire connaître et rendre accessibles des ressources de proximité adaptées à des problématiques ciblées.</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Internes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Coordinatrices des projets familles, éducatif, lien social et culture et vie locale ;</li><li>○ Une équipe bénévole ;</li><li>○ Une équipe salariée impliquée dans le projet familles.</li></ul></li><li>• Externes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires : CAF (REAAP) ; Département (AILDS) ; Cité Educative ; Ville de Bordeaux ; Foyer Fraternel ; ARPE ; Relais Petite Enfance ; GIP Médiation ; MDS ; UBAPS (éducateurs de prévention) ...</li></ul></li></ul>	
<b>Descriptif de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Sorties familles :</b> dans le cadre de l'accès aux loisirs, la coordinatrice de projet familles organise plusieurs sorties par an, permettant ainsi aux familles de sortir de leur quotidien et d'accéder à des lieux et activités auxquels elles n'auraient pas accès. Lors de ces sorties, tout est mis en place pour que les conditions soient favorables au lien parents / enfants, mais aussi à l'accompagnement assuré par la salariée.</li><li>• <b>Week-end familles :</b> afin d'aller plus loin, le CSC organise et encadre un week-end familles par an.</li><li>• Développer l'accès aux loisirs existants sur le territoire et encourager l'autonomie des familles en ce sens ;</li><li>• Assurer une veille afin de constater les difficultés que pourraient rencontrer les familles et orienter vers les bons professionnels et ressources (GIP, éducateurs, MDS...) ;</li><li>• Être à l'écoute se rendre disponible au maximum pour créer un climat de confiance qui aidera l'accompagnement, qu'il se fasse en interne ou qu'il soit orienté.</li></ul>	

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre de familles inscrites et sur liste d'attente ;
- Nombre d'orientations réalisées auprès de nos partenaires ;
- Calcul des orientations dont se sont saisies les familles ;
- Retours des équipes présentes lors des sorties et du week-end quant à la qualité des temps parents enfants constatée ;
- Estimation du temps que les équipes arrivent à libérer pour écouter et échanger avec les familles en demande (qu'elle soit exprimée ou non).

## Fiche action

Fiche Action N° 4.3	Titre :  <b>Favoriser le lien social et rompre l'isolement des parents</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Créer des espaces de paroles et d'écoute (parents/parents, parents/CSC, parents/partenaires) ;</b></li><li>• <b>Renforcer les espaces de convivialités pour les parents ;</b></li><li>• <b>Inscrire les parents dans le réseau des co-éducateurs ;</b></li><li>• <b>Favoriser des espaces conviviaux d'échange de compétences et de savoirs ;</b></li><li>• <b>Accompagner la séparation parents/enfants pour une scolarisation apaisée ;</b></li><li>• <b>Accompagner la séparation parents/enfants pour permettre aux parents l'accès à des activités, projets et loisirs ;</b></li><li>• <b>Penser et proposer un mode de garde pour permettre aux parents l'accès à des activités, projets et loisirs.</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Internes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Coordinatrices des projets éducatif, lien social, culture et vie locale et familles ;</b></li><li>○ <b>Equipes salariée et bénévole ;</b></li><li>○ <b>Une salariée intervenante sportive.</b></li></ul></li><li>• <b>Externes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Partenaires : Cité Educative ; CAF ; MDS ; Département ; Rectorat ; Etablissements scolaires ; Parenthousiasme ; Tuii ; Local Attitude...</b></li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

- **« Un moment entre parents »** : groupe de paroles co-animé par une éducatrice de la MDS, un(e) intervenant(e) choisi(e) selon la thématique abordée, une coordinatrice du projet familles et les parents eux-mêmes qui occupent une place cruciale, tant lors de la définition des thématiques abordées que lors des échanges.
- **« Cafés Ambulants »** : action qui vise à aller à la rencontre des parents autrement. L'idée étant d'être présents à l'ouverture des écoles de proximité, chacune leur tour, et d'y créer un espace convivial afin d'engager les échanges avec eux mais surtout entre eux.
- **« Sorties familles »** : au-delà de créer des conditions favorables au lien parents / enfants, les sorties familles permettent la rencontre des familles entre elles, encourageant ainsi les relations sociales au sein du quartier.
- **« Week-end familles »** : de même que lors des sorties familles, le week-end organisé et encadré par le CSC permet de créer du lien social au sein du quartier et d'offrir des temps conviviaux à des familles qui n'en n'ont pas l'occasion.
- **« Parcours Parental »** : ce projet est accessible sur inscription, permettant aux participant(e)s de se sentir appartenir à un groupe sécurisant et bienveillant.
- **Ateliers adultes** : le CSC propose des ateliers couture et gym douce dans le cadre desquels les participant(e)s se retrouvent régulièrement, rompant ainsi l'isolement.
- **Ateliers Sociolinguistiques** : les personnes inscrites aux ateliers socio linguistiques se trouvent souvent en situation de fragilité ce qui peut accentuer leur sentiment d'isolement au sein d'un pays, d'une culture et d'une société qui leur était parfois inconnu(e)s il y a peu. Ces ateliers réguliers offrent un cadre rassurant et familial, aidant ainsi l'apprentissage et l'insertion sociale.
- Accompagnement quant à l'identification et l'orientation vers d'autres structures créatrices de lien social.
- Orientation vers des activités externes au CSC.
- **Accueil Petit Enfance** : pour permettre l'accueil des enfants (*se référer à la fiche action 5.5*).
- **Garderie itinérante « Tuui »** : nous accueillons chaque mardi une garderie itinérante qui, comme l'APE, permet aux parents qui n'ont pas accès à un mode d'accueil pour leurs enfants (3-5 ans), de les faire garder quelques heures le temps de participer à l'une de nos actions ou de vaquer à leurs occupations.

**Modalités d'évaluation :**

- Nombre d'inscriptions aux actions citées ;
- Nombre d'enfants inscrits à l'APE et à la garderie itinérante (ainsi que listes d'attente) ;
- Constats faits quant à l'évolution des postures des participant(e)s et à leur confiance en eux/elles.

## Fiche action

Fiche Action N° 4.4	Titre :  <b>Accompagner le développement des compétences des parents</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accompagner les parents quant à l'identification des difficultés éducatives rencontrées et trouver des solutions ensemble pour les surmonter ;</b></li><li>• <b>Permettre aux parents d'être reconnus en tant qu'acteurs éducatifs ;</b></li><li>• <b>Accompagner les parents vers une meilleure compréhension du système éducatif et de tout ce qu'il suppose ;</b></li><li>• <b>Aider l'accès à des outils d'accompagnement éducatif concrets.</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Internes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Coordinatrices des projets lien social, familles, éducatif et culture et vie locale ;</li><li>○ Une animatrice projet familles ;</li><li>○ Une cheffe de projet en ingénierie de formation et FLER.</li><li>○ Une équipe bénévole et salariée.</li></ul></li><li>• Externes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires : CAF (REAAP) ; Département (AILDS) ; MDS ; Parenthousiasme ; Cité Educative ; Ville de Bordeaux ; Foyer Fraternel ; ARPE ; Relais Petite Enfance ; GIP Médiation ; MDS ; UBAPS (éducateurs de prévention), Rectorat de Bordeaux...</li></ul></li></ul>	
<b>Descriptif de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer des temps de rencontre et de transmission formels et informels avec les familles, en individuel et en collectif.</li><li>• <b>« Parcours Parental »</b> : accompagnement pendant lequel des parents bénéficient d'ateliers, outils et conseils quant à la relation parents / enfants, de la part d'une professionnelle consultante en parentalité.</li><li>• <b>« Un moment entre parents »</b> : groupe de paroles co-animé par une éducatrice de la MDS, un(e) intervenant(e) choisi(e) selon la thématique abordée, une coordinatrice du projet familles et les parents eux-mêmes qui occupent une place cruciale, tant lors de la définition des thématiques abordées que lors des séances. Par la présence de différent(e)s professionnel(le)s, des outils concrets peuvent être présentés aux intéressé(e)s.</li><li>• <b>« Cafés Ambulants »</b> : temps de rencontre différents, propices aux échanges parents/parents, CSC/parents mais aussi intervenants (partenaires ciblés invités par le CSC) /parents.</li><li>• <b>Ateliers Sociolinguistiques</b> : sont abordées dans le cadre de ces ateliers les thématiques de la parentalité et de la scolarité. Ainsi, les séances permettent aux parents l'accès à des outils concrets, appuyant leur parentalité dans sa fonction éducative.</li></ul>	

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre d'inscrit(e)s aux actions menées en ce sens ;
- Constats quant au développement du pouvoir d'agir des participant(e)s et autres personnes/familles accompagnées ;
- Retours des parents accompagnés ;
- Entraide constatée entre les parents eux-mêmes ;
- Qualité des échanges informels CSC/parents ;
- Evolution des échanges et relations parents/écoles :
  - Evaluée par les parents eux-mêmes,
  - Evaluée par les équipes pédagogiques des établissements scolaires partenaires.

## Fiche action

Fiche Action N° 4.5	Titre :  <b>Faire vivre les liens partenariaux</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Être à l'écoute et se rendre disponibles au maximum, pour pouvoir cibler les difficultés rencontrées et les besoins ;</li><li>• Entretenir des liens étroits et qualitatifs avec les partenaires du territoire ;</li><li>• Orienter vers les bonnes ressources de proximité ;</li><li>• Assurer le co-accompagnement des familles avec d'autres acteurs associatifs, professionnels du quartier du Grand Parc.</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Internes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Les équipes salariée et bénévole du CSC dans leur globalité.</li></ul></li><li>• Externes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires : CACIS ; MDS ; CCAS ; Atelier Graphite ; CAF ; CIDFF ; Etablissements scolaire et médiatrice scolaire ; Cité Educative ; CPAM ; Bailleurs sociaux ; GIP Médiation, Rectorat de Bordeaux ; Local Attitude...</li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

- **« Cafés Ambulants »** : action qui vise à aller à la rencontre des parents autrement. L'idée étant d'être présents à l'ouverture des écoles de proximité, chacune leur tour, et d'y créer un espace convivial afin d'engager les échanges avec eux mais surtout entre eux. Nous y invitons régulièrement des partenaires (CACIS, médiatrice scolaire, Cité Educative...) afin d'impulser les rencontres et échanges.
- **« Un moment entre parents »** : groupes de parole réguliers autour de thématiques choisies par les parents eux-mêmes, pendant lesquels nous invitons des professionnels adaptés (Conseillère technique Rectorat de Bordeaux, Coordinatrice PRE Ville de Bordeaux...). Deux éducatrices de la MDS sont également présentes à chaque séance, chacune leur tour.
- **Orientation à l'accueil** : nous assurons un accueil permanent au CSC, dans le but de pouvoir répondre à chaque demande et d'orienter de la meilleure façon selon les besoins et/ou problématiques concernant l'accès aux droits (*se référer à la fiche action 3.1*).
- Encourager nos adhérent(e)s à fréquenter et à s'engager dans des structures associatives de proximité, notamment à l'issue d'un projet spécifique. Par exemple : engagement des participant(e)s d'Alternative Alimentation à Local Attitude à la fin de leur parcours (Local Attitude est une épicerie associative et participative que les participant(e)s à Alternative Alimentation côtoient dans le cadre du projet).

**Modalités d'évaluation :**

- Qualité des liens entretenus avec les partenaires que nous sollicitons ;
- Prise en compte des orientations conseillées / faites de la part des personnes/familles ;
- Orientations reçues au CSC de la part d'autres acteurs du territoire ;
- Nombre de co-accompagnements réalisés ;
- Nombre d'engagements bénévoles de nos adhérent(e)s suite à une orientation.

## Fiche projet

Fiche Projet N° 5	Titre :  <b>Promouvoir la réussite et l'épanouissement de tous</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Renforcer le pouvoir d'agir des Habitants</b></li><li>• <b>Permettre l'émergence et l'appropriation de nouvelles références culturelles</b></li><li>• <b>Soutenir l'accueil et l'intégration de tous, quelque soient leurs situations et caractéristiques</b></li><li>• <b>Favoriser la réussite scolaire des enfants et des adolescents</b></li><li>• <b>Renforcer la place des parents</b></li><li>• <b>Réduire l'isolement des acteurs sociaux, éducatifs et culturels</b></li><li>• <b>Réduire la distance avec les institutions</b></li><li>• <b>Lever les freins à l'insertion sociale, professionnelle.</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Interne :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Coordination assurée par : un(e) coordinateurice du projet Educatif, un(e) coordinateurice du projet Familles (Réfèrent(e) Familles), un(e) coordinateurice Accueil-Lien social, une(e) coordinateurice Culture Vie Locale.</li><li>○ Appui : Un(e) médiateurice en poste Adulte - Relais ; équipe d'animation et bénévoles</li></ul></li><li>• <b>Externe :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires institutionnels : MDS, PMI, Protection de l'enfance, CPAM, GIP Médiation, CAF (CLAS, REEAP), établissements scolaires, Dispositifs institutionnels (PRE, Cellules de veille, Cité éducative, FONJEP, Multi accueil, Ville de Bordeaux : DSU, Enfance, Mission Jeunesse, Petite Enfance Famille, Mission Locale, T.U.I.I, SDF</li><li>○ Partenaires associatifs : EHPAD, CACIS, RPE, CS Bordeaux Nord, Cs Foyer Fraternel, Ca du Grand Parc, Younus, ARPE, Récréamix, Collectif Bordonor, acteurs artistiques, culturels, sportifs</li><li>○ Parents</li></ul></li></ul>	

**Liste des actions :**

- Accueil Petite Enfance 3 mois – 3 ans
- Accompagnement à la scolarité enfants et adolescents
- Accompagner le pouvoir d’agir
- Permettre l’accès aux loisirs des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques
- Permettre l’implication des parents dans la scolarité de leurs enfants et adolescents
- Soutenir les départs en séjours et la découverte culturelle dès le plus jeune âge
- Créer des espaces d’échanges et de rencontres
- Alternative Alimentation
- Ateliers d’Expression en Français et Ateliers Socio Linguistiques

**Modalités d’Evaluation :**

- Nombres de personnes touchées, inscrites
- Implication et régularité dans la participation aux actions
- Bilans réalisés avec les participant.e.s
- Retours des intervenants, professionnels et partenaires mobilisés
- Constats faits par l’équipe accompagnante et éducative quant aux changements visibles (exemple état de bien-être des enfants)
- Relation avec des travailleurs sociaux (MDS, ...) permettant une vision extérieure.
- Bilans qualitatifs inter partenariales
- Qualité des relations CSC/Habitants, CSC/partenaires, Habitants/Partenaires
- Nombre de familles accompagnées

## Fiche action

Fiche Action N° 5.1	Titre :  <b>Accompagner le pouvoir d'agir</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Encourager l'autonomie et la responsabilisation des enfants et des adolescents</b></li><li>• <b>Permettre l'émancipation de chacun</b></li><li>• <b>Permettre aux enfants et adolescents d'être acteurs de leurs loisirs et projets</b></li><li>• <b>Valoriser les initiatives individuelles et collectives</b></li><li>• <b>Permettre la participation des habitants à la vie publique</b></li><li>• <b>Permettre aux habitants de ne pas rester à distance des ressources du territoire</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Interne :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Coordination assurée par : un(e) coordinatrice du projet Educatif, un(e) coordinatrice du projet Familles (Référént(e) Familles), un(e) coordinatrice Accueil-Lien social, une coordinatrice Culture Vie Locale.</li><li>○ Appui : Un(e) médiateurice en poste Adulte - Relais ; équipe d'animation et bénévoles</li></ul></li><li>• <b>Externe :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires institutionnels : MDS, PMI, Protection de l'enfance, CPAM, GIP Médiation, CAF (CLAS, REEAP), établissements scolaires, Dispositifs institutionnels (PRE, Cellules de veille, Cité éducative, FONJEP, Multi accueil, Ville de Bordeaux : DSU, Enfance, Mission Jeunesse, Petite Enfance Famille, Mission Locale, T.U.I.I)</li><li>○ Partenaires associatifs : EHPAD, CACIS, RPE, CS Bordeaux Nord, Cs Foyer Fraternel, Ca du Grand Parc, Younus, ARPE, Récréamix, Collectif Bordonor, acteurs artistiques, culturels, sportifs</li><li>○ Parents</li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

- Accueil de loisirs - Création : d'un labo des expérimentations, d'un bureau des projets, d'un conseil des enfants, co-construction des projets et séjours.
- Accueils adolescents : Construction et accompagnement de séjours, de projets citoyens et participatifs. Participation active aux projets culturels locaux, et animations de la vie locale.
- Impliquer et responsabiliser les mineurs dans les actions quotidiennes (mise en place, rangement, nettoyage...)
- Exposition « En travers salles »
- L'AS fait son spectacle !
- AEF, ASL
- GPEM,
- Accès outils informatiques en autonomie
- Accueillir, écouter, orienter, recueillir l'expression des besoins & créer des synergies
- Soutenir les collectifs d'habitants existant où en devenir
- Proposer des temps d'information, de formation pour les collectifs et/ou associations en devenir
- Communiquer et valoriser les collectifs d'initiatives sur le territoire
- Créer un outil à l'Accueil permettant de saisir les propositions des habitants
- Poursuivre le soutien logistique aux collectifs
- Soutenir les initiatives d'habitants ayant une dimension collective (Arbre à Palabre...)

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombres de personnes touchées, inscrites
- Implication et régularité dans la participation aux actions
- Capacités des enfants et des adolescents à se saisir des outils proposés (pertinence des outils et accessibilité)
- Bilans réalisés avec les participant.e.s
- Retours des intervenants, professionnels et partenaires mobilisés
- Relation avec des travailleurs sociaux (MDS, ...) permettant une vision extérieure.
- Bilans qualitatifs inter partenariaux
- Qualité des relations CSC/Habitants, CSC/partenaires, Habitants/Partenaires
- Nombre de séjours coconstruits et réalisés.
- Nombre d'expositions réalisées
- Nombre de familles accompagnées
- Identification d'initiatives nouvelles
- Pérennité et consolidation des initiatives d'habitants
- Bilan qualitatif inter partenarial

## Fiche action

Fiche Action N° 5.2	Titre :  <b>Soutenir les départs en séjours et la découverte culturelle dès le plus jeune âge</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Encourager le vivre ensemble</b></li><li>• <b>Permettre l'ouverture culturelle par l'exploration et l'expérimentation</b></li><li>• <b>Encourager les départs en séjours</b></li><li>• <b>Lutter contre les préjugés et les représentations</b></li><li>• <b>Permettre la rencontre avec l'autre</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Interne :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Coordination assurée par : un(e) coordinateurice du projet Educatif, un(e) coordinateurice du projet Familles (Réfèrent(e) Familles).</li><li>○ Appui : Un(e) médiatriceurice en poste Adulte - Relais ; équipe d'animation</li></ul></li><li>• <b>Externe :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires institutionnels : MDS, PMI, Protection de l'enfance, CAF (VACAF), Dispositifs institutionnels (FONJEP, Colos apprenantes, Pass colos,), DSU, Service Enfance, Service Petite Enfance Famille, Multi-accueil GP2</li><li>○ Partenaires associatifs : CS Bordeaux Nord, Cs Foyer Fraternel, Collectif Bordonor, acteurs artistiques, culturels, sportifs, Ligue de l'enseignement (Lire et Faire Lire), SDF</li><li>○ Parents</li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

- Week-end et sorties familles,
- Projets inter structures,
- Réalisation de nuitées passerelle, de séjours (passerelles, inter structures...)
- Accueil de loisirs : projets de découvertes artistiques, culturelles, sportives, projets de découverte du territoire (Gironde), Ateliers philo, projets de sensibilisations aux discriminations (sexisme, validisme, racisme...), projets inter quartiers, projets intergénérationnels et interculturels.
- APE : Spectacle à destination des enfants et de leurs parents, ateliers Lire et Faire Lire.

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre d'enfants et adolescents accueillis sur les activités/projets
- Bilans qualitatifs internes et inter-partenariaux.
- Enquêtes satisfaction parents et enfants
- Nombre de spectacles, week-end, sorties, séjours, nuitées réalisées
- Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre
- Nombre de participants et de partenaires impliqués

## Fiche action

Fiche Action N° 5.3	Titre :  <b>Permettre l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● <b>Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie personnelle</b></li><li>● <b>Renforcer le lien de confiance avec les familles</b></li><li>● <b>Permettre aux familles et enfants d'accéder à leurs droits</b></li><li>● <b>Être en lien avec les acteurs socio-éducatifs qui accompagnent les enfants</b></li><li>● <b>Développer des accueils adaptés aux besoins de chacun</b></li><li>● <b>Soutenir la formation des équipes</b></li><li>● <b>Accompagner la construction d'un projet inclusif territorial inter-partenarial et inter-institutionnels.</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● <b>Interne :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Coordination assurée par : un(e) coordinateurice du projet Educatif, un(e) coordinateurice du projet Familles (Référent(e) Familles)</b></li><li>○ <b>Appui : Un(e) médiateurice en poste Adulte - Relais ; équipe d'animation et bénévoles</b></li></ul></li><li>● <b>Externe :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Partenaires institutionnels : MDS, PMI, Protection de l'enfance, CAF (CLAS, REEAP, Bonus inclusion), Dispositifs institutionnels (PRE, Ville de Bordeaux : DSU, Enfance), structures médicoéducatives</b></li><li>○ <b>Partenaires associatifs : Récréamix</b></li><li>○ <b>Parents</b></li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

- Accompagnement et orientation des familles pour l'accès à leurs droits,
- Projets accueils individualisés (Accueils de loisirs, Accompagnement à la scolarité enfants/adolescents, Départ en séjour, accueil adolescents),
- Aménagement des espaces,
- Formations aux équipes (Récréamix, Gestion de la violence, comportements dits inadaptés)
- Participation aux instances de travail institutionnelles et partenariales relatives à l'inclusion

**Modalités d'évaluation :**

- Nombre de familles accueillies
- Nombre de familles accompagnées
- Nombre d'enfants accueillis
- Nombre de Projet d'Accueil Individualisés réalisés
- Bilans réalisés avec les enfants/familles/équipe
- Relation avec des travailleurs sociaux (MDS, ...) permettant une vision extérieure.
- Bilans qualitatifs inter partenariales
- Nombre de formations réalisés

## Fiche action

Fiche Action N° 5.4	Titre :  <b>Accompagnement à la scolarité enfants et adolescents</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accompagner les enfants et les adolescents dans leur parcours scolaire</b></li><li>• <b>Permettre l'ouverture et la découverte culturelle, scientifique et technologique</b></li><li>• <b>Accompagner les adolescents dans la réussite de leur projet professionnel</b></li><li>• <b>Soutenir la cohérence éducative partenariale</b></li><li>• <b>Permettre l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants et adolescents</b></li><li>• <b>Créer des espaces de paroles et d'écoute</b></li><li>• <b>Favoriser la confiance et l'estime de soi des parents en les valorisant dans leurs compétences</b></li><li>• <b>Accompagner les parents dans les difficultés éducatives rencontrées et trouver des solutions ensemble</b></li><li>• <b>Réduire la distance entre les parents et les institutions scolaires</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Internes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Coordination assurée par : un(e) coordinateurice du projet Educatif, salariées du CSC et bénévoles</li></ul></li><li>• <b>Externes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Dispositifs publics : PRE/CLAS/Cité éducative, MDS - ASE</li><li>○ Partenaires éducatifs locaux</li><li>○ Lire et Faire Lire (Ligue de l'enseignement), Mission Locale...</li><li>○ Établissements scolaires</li><li>○ Enfants, adolescents et parents</li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

- Accompagnement à la scolarité 6/11 ans et adolescents
- Accompagnement individualisé dans le collectif
- Ateliers spécifiques (Parcours sup', CV/LM, recherche stage...) à destination des adolescents et de leurs parents,
- Projet « découverte de métiers » ,
- Participer et accompagner les adolescents et leurs parents aux manifestations existantes sur le département (Forums...)
- Mise en œuvre de la charte Alternative à l'exclusion
- Ateliers « Lire et Faire Lire » sur les actions APE, CAL 3/11 ans
- Favoriser l'accès à la culture et le développement de la curiosité dans le cadre des CAL 3/11 ans et de l'accueil adolescents.
- Participer aux instances Partenariales (Cité éducative, PRE...)
- Mise en place d'ateliers artistiques, scientifiques et culturels dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité enfants/adolescents.
- Consolider le partenariat avec les établissements scolaires du territoire
- Organiser des temps d'échanges-rencontre informels parents / animateurs / professeurs.
- Créer des moments entre parents sur les thématiques scolarité (pronote, cahier de liaison...)
- Accompagnements individuels des parents – participation aux équipes éducatives et rdv avec école
- Organisation de temps festifs avec les parents
- Organiser des ateliers avec des professionnels extérieurs (écrans, sommeil...)

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre d'enfants et adolescents accueillis.
- Nombre de RDV réalisés avec les familles
- Bilans qualitatifs internes et inters partenariaux
- Enquêtes satisfaction parents et enfants
- Nombre d'ateliers spécifiques réalisés
- Nombre d'ateliers parents/enfants réalisés

## Fiche action

Fiche Action N° 5.5	Titre :  <b>Accueil Petite Enfance</b>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Faciliter et accompagner la séparation parent(s)/enfant(s)</b></li><li>• <b>Accueillir des jeunes enfants (0/3 ans) sur une durée provisoire pour permettre l'accompagnement des familles vers un mode de garde pérenne.</b></li><li>• <b>Accompagner les familles dans une démarche d'insertion professionnelle ou de préprofessionnalisation.</b></li><li>• <b>Permettre la disponibilité des parents pour leur implication dans les actions du CSC</b></li><li>• <b>Permettre l'accès à un mode d'accueil des personnes inscrites sur les ateliers du centre social culturel dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle.</b></li><li>• <b>Faciliter le travail d'accompagnement à l'appropriation des démarches de la vie quotidienne et de droit commun.</b></li><li>• <b>Travailler la séparation de façon progressive, dans un cadre sécurisant et chaleureux.</b></li><li>• <b>Permettre la disponibilité matérielle et intellectuelle des parents pour faciliter les démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle.</b></li><li>• <b>Faciliter l'accès à un accueil collectif petite enfance (démarche, lieux...), un accueil éducatif de qualité, répondant aux besoins des enfants et des parents.</b></li><li>• <b>Expérimenter la vie en collectivité et développer la socialisation des enfants</b></li><li>• <b>Mettre en place les conditions permettant à l'enfant une adaptation et une intégration facilitée dans sa structure d'accueil à venir.</b></li><li>• <b>Améliorer leur cadre de vie familiale en facilitant l'équilibre vie familiale/vie professionnelle de leurs parents.</b></li><li>• <b>Exercer une veille socioéducative afin de prévenir les violences intrafamiliales</b></li></ul> <p>Cet accueil n'a pas la prétention de de jouer le rôle des accueils existants, mais de s'inscrire dans un complément d'accompagnement en amont</p>	
<p><b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Interne :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Coordination assurée par : un(e) coordinateurice du projet Educatif, un(e) coordinateurice du projet Familles (Réfèrent(e) Familles), un(e) coordinateurice Accueil-Lien social et appui : Un(e) médiatriceurice en poste Adulte - Relais ; équipe d'animation et bénévoles</b></li></ul></li><li>• <b>Externe :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Partenaires institutionnels : MDS, PMI, CAF (FPT), Multi accueil GP2, Ville de Bordeaux : Petite Enfance Famille, T.U.I.I</b></li><li>○ <b>Partenaires associatifs : RPE, ARPE, Collectif Bordonor, acteurs artistiques, culturels, sportifs</b></li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

Cette action se réalise à travers la création d'un espace tremplin, qui accompagne la transition entre l'espace familial et les espaces d'accueil traditionnels Petite Enfance, par la mise en place d'un accueil des enfants âgés de 3 mois à 3 ans en parallèle des activités adultes d'insertion sociale à visée professionnelle.

Chaque entrée sur le projet démarre par une période de familiarisation afin de travailler dans un premier temps la séparation parent/enfant pour faciliter la disponibilité des parents pour participer à nos activités destinées aux adultes et pour développer la socialisation et l'autonomie des enfants.

Les périodes de familiarisation permettent de travailler la séparation parent/enfant en douceur. Elles sont adaptées aux besoins des familles (parents et enfants), tant que la séparation n'est pas sereine, la période de familiarisation est maintenue.

La relation avec les familles, basée sur l'échange, le partage et l'écoute permet la mise en place d'un cadre sécurisant, permettant aux parents de pleinement participer aux ateliers d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Une co-coordination avec le projet Accueil Familles permet de travailler un accompagnement des familles plus adapté et individualisé ainsi qu'une orientation plus soutenue vers les ressources du territoire.

Un travail sur l'anticipation et la régularité est réalisé avec les parents : réalisé via un accompagnement des familles à l'anticipation, la projection, outils de réservation mis en place. Echanges sur la nécessité d'un accueil régulier, tant pour l'enfant que pour les parents.

Nous organisons des temps de rencontre entre les parents et les acteurs Petite Enfance du territoire dans l'objectif de permettre aux parents d'identifier et de comprendre les ressources existantes, de favoriser l'interconnaissance, et la compréhension des démarches administratives et attentes des différents acteurs (RPE, PMI, TPS, Multi-accueils, crèche familiale...)

Nous accompagnons également les parents à identifier leurs besoins en termes de mode d'accueil du jeune enfant, à comprendre et réaliser les dossiers de demandes d'inscriptions, cet accompagnement peut également être physique.

Un travail autour de lexiques en plusieurs langues permet de faciliter la communication avec les personnes ne maîtrisant pas la langue française.

Concernant l'accueil des enfants, nous veillons au respect des besoins et caractéristiques de cette tranche d'âge par un accueil de qualité. Nous favorisons la socialisation et la stimulation via entre autres l'organisation de temps forts (spectacles adaptés. Une bénévole de l'association Lire et Faire Lire (Ligue de l'enseignement) intervient également en proposant des temps de lecture aux enfants.

Notre action consiste à lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle, au-delà de l'accueil de leurs enfants (maîtrise de la langue française, découverte des ressources du territoire en lien avec la Petite Enfance, compréhension des démarches administratives, accès aux droits, orientation vers les partenaires socioéducatifs, accès aux soins...). Autant de freins, qui une fois levés permet l'implication et la disponibilité des parents dans l'éducation de leurs enfants.

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre de familles présentes sur l'action
- Nombre de familiarisations réussies
- Nombre de familles accompagnées
- Nombre de familles ayant pu accéder au droit commun durant l'année (mode d'accueil du jeune enfant entres autres)
- Implication des familles
- Régularité des présences enfants et parents
- Qualité du partenariat avec GP2
- Nombre de réunions avec GP2
- Nombre de temps forts réalisés
- Développement des enfants

## Fiche action

Fiche Action N°5.6	Titre :  <b>Créer des espaces d'échanges et de rencontre</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Développer des espaces d'échanges de compétences et de savoirs</b></li><li>• <b>Favoriser l'interconnaissance et l'inter-reconnaissance des acteurs socioéducatifs</b></li><li>• <b>Articuler nos actions aux dispositifs existants</b></li><li>• <b>Assurer des missions de veille et d'alerte concernant les problématiques des habitants</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mission ASE – MDSI – PMI – CMPEA/CSMI</li><li>• CAF (REEAP, CLAS, FPT)</li><li>• Direction Enfance Ville de Bordeaux</li><li>• Ville de Bordeaux / CMS</li><li>• Etat / Cité éducative</li><li>• Bénévoles et salariées du CSC</li><li>• Partenaires éducatifs locaux, établissements scolaires ; CACIS</li><li>• Enfants, adolescents et parents</li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

Café ambulant afin de développer un espace convivial de paroles et de débats (parents/enfants/adolescents) autour des questions d'éducation sans thème pour libérer la parole des familles

Organisation de temps de rencontres et d'échanges entre les familles et les acteurs médico-socio-éducatifs : CMS, PMI, CMPEA, MDS...

Réalisation de soirées avec thèmes proposés, par exemple débats (visionnage de documentaires ou films, café philo, théâtre forum, débats mouvants...)

Permettre la rencontre entre parents autour d'ateliers d'échange de pratiques ; participatifs et réguliers

Mettre en oeuvre des temps de rencontres informels parents/professionnels pour échanger autour des questions d'éducation

Organiser des temps de rencontres permettant le partage d'expériences entre professionnels socio-éducatifs

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre de parents, d'enfants et d'adolescents accueillis
- Bilans qualitatifs internes et inters partenariaux
- Enquêtes satisfaction parents enfants et adolescents après chaque événement

## Fiche action

Fiche Action N° 5.7	Titre :  <b>Alternative Alimentation</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'accès à une alimentation saine et de qualité ;</li><li>• Créer du lien social ;</li><li>• Travailler collectivement la vie en groupe et le respect des identités diverses ;</li><li>• Travailler individuellement l'estime de soi ;</li><li>• Encourager individuellement et collectivement la confiance (en soi et en autrui) ;</li><li>• Développer les compétences personnelles ;</li><li>• Accompagner la meilleure connaissance du territoire et ses ressources (développement du pouvoir d'agir) ;</li><li>• Favoriser la (ré)insertion sociale ;</li><li>• Encourager l'autonomie des participant(e)s (notamment quant à la mobilité) ;</li><li>• Encourager la (ré)insertion professionnelle.</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Internes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une coordinatrice du projet familles ;</li><li>○ Une équipe de bénévoles fidèle ;</li><li>○ Une équipe salariée impliquée dans le projet familles.</li></ul></li><li>• Externes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires : Banque Alimentaire ; Ville de Bordeaux ; Département ; CAF ; Local Attitude ; Petit Parc ; CIDFF ; Intervenantes en Sophrologie, Conseil en Image et Expression théâtrale ; MDS ; CPAM...</li></ul></li></ul>	

### **Descriptif de l'action :**

Dans le cadre d'Alternative Alimentation, les participant(e)s s'engagent à se rendre au CSC chaque vendredi hors vacances scolaires afin de :

- **Un vendredi sur deux :** participer à un atelier collectif avec le CIDFF ou une intervenante en sophrologie, expression théâtrale ou estime de soi. A l'issue de ces demi-journées, les participant(e)s partent avec des chèques « Local Attitude » à dépenser dans une épicerie participative du quartier.
- **Le vendredi suivant :** participer à un atelier cuisine le matin, suivi d'un repas partagé et d'un atelier collectif l'après-midi. A l'issue de ces journées entières, les participant(e)s partent avec un colis alimentaire composé de denrées saines et de qualité (fournisseurs : Banque Alimentaire et Local Attitude).
- A noter que la **santé** est un axe qui sera petit à petit développé dans le cadre de cette action, notamment avec :
  - **Accès aux droits santé :** Des ateliers théoriques et pratiques co-animés avec la MDS et la CPAM ;
  - **Bien-être ou mieux-être physique :** Des ateliers d'exercice physique adaptés aux participant(e)s.

S'ajoute aux présences des vendredis, deux dates exceptionnelles :

- Participation à une **collecte pour la Banque Alimentaire** ;
- **Sortie Inter'Action :** Une sortie à la journée avec les groupes des Ateliers Sociolinguistiques et d'Expression Française, dans le but de vivre un moment convivial mais aussi de faire découvrir un lieu facile d'accès près du quartier (type parc) où les personnes/familles pourraient ensuite se rendre en autonomie.
- **Accompagnement individuel :** Tout au long du parcours, la coordinatrice de projet familles réalise un accompagnement individuel avec chacune des participant(e)s. A l'inscription sont évalués lors d'un entretien les besoins, demandes et freins repérés. Ont ensuite lieu deux (ou plus si besoin) entretiens de bilan intermédiaire et bilan afin de suivre l'évolution.

### **Modalités d'Evaluation :**

- **Individuelle :**
  - Dans le cadre des entretiens individuels (3 au minimum tout au long de l'action) ;
  - Assiduité des participant(e)s (nombre d'absences, justifiées ou non) ;
  - Implication et participation des participant(e)s ;
  - Evolution repérée par la coordinatrice du projet, les partenaires et les bénévoles concernant chacune des participant(e)s (observations et échanges lors des journées et demi-journées) ;
  - Capacité des participant(e)s à se mobiliser et s'investir dans un emploi et/ou une action bénévole à l'issue de l'action.
- **Collective :**
  - 3 bilans annuels avec les bénévoles : temps d'échanges concernant :
    - Points positifs et potentiels points à revoir sur le cadre du projet ;
    - Constats quant à l'évolution des participant(e)s ;
  - 3 bilans annuels avec les partenaires ;
  - Un bilan collectif avec les participant(e)s ;
  - Un bilan collectif avec les bénévoles, les partenaires, les participant(e)s et la coordinatrice ;
  - Constats quant à la solidarité du groupe, les changements alimentaires et l'engagement du groupe durant les séances.

## Fiche action

Fiche Action N° 5.8	Titre :  <b>Projet inter structures – PS jeunes</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Permettre la rencontre entre les adolescents de différents territoires et éloignés des structures associatives et les associations,</b></li><li>• <b>Assurer une présence et une veille éducative, et inscription des réponses préventives dans un réseau local renforcé.</b></li><li>• <b>Être identifié par les adolescents et leurs familles,</b></li><li>• <b>Permettre aux adolescents de ne pas rester à distance des ressources du territoire, les sortir de l'entre soi</b></li><li>• <b>Inscrire l'adolescent dans un réseau cohérent d'acteurs de proximité complémentaires.</b></li><li>• <b>Lutter contre les fragmentations sociales et culturelles à l'œuvre sur le territoire en favorisant les mixités et les reconnaissances mutuelles, œuvrer pour une reliance sociale.</b></li><li>• <b>Décloisonnement des quartiers, et inter connaissance.</b></li><li>• <b>Prévention des : comportements incivils ou délictueux, risques de ruptures scolaires et familiales, des comportements à risque et les comportements addictifs.</b></li><li>• <b>Maintenir une cohérence éducative et pédagogique entre les associations à destination des adolescents et de leur famille.</b></li><li>• <b>Favoriser le lien inter-partenarial.</b></li><li>• <b>Communiquer sur les actions à destination des adolescents menées par les 3 structures.</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <p>Centre Social Foyer Fraternel Centre Social et Familial Bordeaux Nord</p> <p>Dispositifs : Prestation de Service Jeunesse de la CAF de la Gironde, Schéma Départemental de la Jeunesse, VVV, Cité Educative, PRE, ASE</p> <p>Institutions : Etat-Politique de la ville, Ville de Bordeaux (Mission Jeunesse - DDSU), CAF de la Gironde, Département de la Gironde</p> <p>Acteurs : GIP Médiation, La maison des adolescents, Le CACIS, l'UBAPS, Maisons de quartier et Centres d'Animation, Mission Locale, Collèges et Lycées du territoire, MDS...</p>	

**Descriptif de l'action :**

- Animations inter structures,
- Jeunesse en Nord
- Séjour inter structures
- Réseaux Jeunes
- Animations réalisées dans les établissements scolaires : Lycée Condorcet, collège Edouard Vaillant, Collège du Grand Parc
- Actions d'aller vers sur l'espace public : travail de rue, Social Truc, On se Fait une Entrée
- Veille et Présence sur les réseaux sociaux

**Modalités d'Evaluation :**

- Nombre de rencontres/animations inter-structures
- Nombre de nouveaux jeunes rencontrés et accompagnés
- Organisation de manifestation inter quartiers
- Réalisation des séjours inter structures
- Participation au Réseau Jeunes
- Nombre de jeunes rencontrés et/ou accompagnés sur internet
- Nombre de jeunes accueillis dans les structures suite à une première rencontre via les réseaux
- Nombres d'interventions dans les établissements scolaires
- Qualité des relations entre les adolescents des différents quartiers
- Qualité du partenariat
- Baisse des incivilités et apaisement de l'atmosphère des différents quartiers nord

## Fiche action

Fiche Action N° 5.9	Titre :  <b>Atelier d'Expression en Français / Ateliers Sociolinguistiques</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'autonomie et l'insertion social des personnes via l'apprentissage du français ;</li><li>• Créer du lien social ;</li><li>• Travailler collectivement la vie en groupe et le respect des identités diverses ;</li><li>• Donner confiance aux personnes en valorisant leurs compétences parentales et connaissance culturelle;</li><li>• Encourager individuellement et collectivement la confiance (en soi et en autrui) ;</li><li>• Développer les compétences en langue Française ;</li><li>• Accompagner la meilleure connaissance du territoire et ses ressources (développement du pouvoir d'agir) ;</li><li>• Permettre aux personnes de faire valoir leur droit</li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Internes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une coordinatrice du projet Lien Social et Accueil ;</li><li>○ Une chargée de mission formations et Français Langue Etrangère ;</li><li>○ Une équipe de bénévoles fidèle ;</li><li>○ Une équipe salariée impliquée dans le projet familles.</li></ul></li><li>• Externes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Partenaires : Ecole Condorcet ; Ville de Bordeaux ;FSE+ ; Le Petit Parc Ecoles du quartiers, Cité éducative, Radya, le CRIA...</li></ul></li></ul>	

**Descriptif de l'action :**

Dans le cadre des AEF et des ASL, les apprenant(e)s s'engagent à se rendre au CSC les lundis et jeudis de 14h à 16h hors vacances scolaires.

Ces ateliers portent sur les thématiques de la vie quotidienne et plus spécifiquement la parentalité et la scolarité pour les ateliers de sociolinguistique. La notion de besoin garantissant la motivation et l'implication des apprenants dans leur apprentissage, le choix des documents et des thématiques dépend notamment de ce que les apprenants énoncent comme besoins, envies. Nous utilisons une pédagogie actionnelle via l'utilisation des documents/dialogues dont les apprenants ont besoin pour agir dans leur vie quotidienne. Les apprenants, peuvent également être amenés à rencontrer des professionnels agissant dans les espaces travaillés, soit directement dans ces espaces, soit dans le groupe-classe.

- **Les Ateliers d'Expression en Français (AEF)**, qui sont des ateliers de Français Langue d'Insertion. L'entrée dans ces ateliers est le niveau de langue française de l'apprenant. L'équipe AEF est composée de dix bénévoles qui animent ces ateliers, et sont soutenus par une coordinatrice du projet Lien Social et par une chargée de mission « Français Langue Étrangère ». Ils ont une visée d'intégration sociale car ils permettent aux adultes allophones qui y participent d'échanger autour de thématiques de la vie quotidienne afin de prendre confiance en eux, en leurs compétences et de se sentir capables d'interagir sur des situations du quotidien. Ces thématiques peuvent concerner la famille, les structures administratives, l'alimentation, l'école de leurs enfants, la santé, l'emploi...
- **-Des Ateliers Sociolinguistiques (ASL)** sur la thématique de la parentalité-scolarité. L'entrée dans cet atelier correspond aux besoins linguistiques et d'autonomie sociale de l'apprenant découlant de son rôle social, d'être parent d'un ou plusieurs élèves à l'école élémentaire ou en grande section de maternelle. Ces ateliers se font en co-construction avec les écoles plus particulièrement l'Ecole Condorcet. Par ailleurs, ils s'inscrivent dans une dynamique territoriale. Ouvrir l'Ecole aux parents pour la Réussite des enfants.

**Modalités d'Evaluation :**

- **Individuelle :**
  - Dans le cadre des entretiens individuels (2 au minimum tout au long de l'action) ;
  - Assiduité et implication des participant(e)s (nombre d'absences, justifiées ou non) ;
  - Evolution repérée par la coordinatrice du projet, les partenaires et les bénévoles concernant chacune des participant(e)s (observations et échanges lors des journées et demi-journées, retour des écoles) ;
- **Collective :**
  - 3 bilans annuels avec les bénévoles ;
  - 3 bilans annuels avec les partenaires : réunion de rentrée, janvier et juin ;
  - Un bilan collectif avec les participant(e)s ;
  - Constats quant à la solidarité du groupe, l'engagement du groupe durant les séances.

## Fiche projet

Fiche Projet N° 6a  Axe transversal	Titre :  <b>Accompagner la réussite éducative et l'émancipation des adolescents</b>
<b>Objectifs : (se référer également à la fiche projet 5)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accompagner, en étroite relation avec les partenaires locaux, les adolescents et les jeunes dans leurs démarches de réussite éducative et d'insertion sociale, et dans leur effort d'émancipation, en leur permettant de vivre des expériences différentes, ouvertes culturellement, dans leur quartier et au-delà, dans le respect de leurs caractéristiques et de leurs désirs</b></li><li>• <b>Accompagner les adolescents pour leur permettre d'accéder à la maîtrise de leurs choix (orientation scolaire et professionnelle)</b></li><li>• <b>Accompagner et valoriser les jeunes dans l'élaboration de projets individuels et collectifs émancipateurs</b></li><li>• <b>Favoriser et développer avec les adolescents des expériences variées dans et hors du quartier (sortir de l'entre soi, élargir son territoire)</b></li><li>• <b>Faciliter l'accès des adolescent-e-s aux découvertes et ressources culturelles, scientifiques, technologiques.</b></li><li>• <b>Préparer les adolescent-e-s à la citoyenneté par la participation, la responsabilisation et l'autonomie</b></li><li>• <b>Associer les partenaires locaux en favorisant une bonne communication entre les structures du territoire Nord de Bordeaux (en lien, entre autres, avec le Pôle Territorial de Coopération Jeunesse)</b></li><li>• <b>Soutenir la cohérence éducative partenariale</b></li><li>• <b>Soutenir les parents d'ados, en particulier les mono-parents (se référer également à la fiche projet 4)</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une équipe de salarié-e-s qualifié-e-s (3,5 ETP)</li><li>• Un appui bénévole</li><li>• Les adolescent-e-s du Grand Parc et leurs parents</li><li>• Les acteurs jeunesse du quartier Grand Parc (Younus Academy, Centre d'Animation, collège du Grand Parc, Lycée Condorcet...)</li><li>• Les acteurs jeunesse du territoire Nord (en premier lieu le Centre Social Foyer Fraternel et le Centre Social et Familial bordeaux Nord)</li><li>• Le Pôle Territorial de Coopération Jeunesse Bordeaux Nord</li><li>• Le Réseau Jeunes de la Fédération des Centres Sociaux de la Gironde</li><li>• Le Collectif de Ressources Culturelles Bordonor</li><li>• Les dispositifs publics proposés par les partenaires institutionnels (CTG CAF Ville de Bordeaux, Schéma Départemental, VVV, Cité Educative, PRE, CLAS, PS Jeunes, PSO, Prévention Précoce...)</li></ul>	

**Liste des actions :**

- Développer et valoriser des projets inter centres sociaux (Jeunesse en Nord, Réseau Jeunes...), soutenir les fonctions de l'animateur inter-centres (en renforçant le pilotage entre Centre Social et Familial Bordeaux Nord, Centre Social Foyer Fraternel et Centre Social Culturel GP Inten6t)
- Poursuivre le développement des projets adolescents collectifs (co-construction de séjours, projets culturels et interculturels, et projet Comité Jeunes dans le cadre de la nouvelle gouvernance de GP Inten6t)
- Valoriser les dispositifs d'accueil des adolescents dans nos locaux (accès aux loisirs et à la culture)
- Expérimenter un projet d'accompagnement 16-25ans inscrit dans un réseau local de partenaires (points d'information collectifs, sessions administratives spécifiques, accompagnement à des sessions de recrutement, orientation scolaire et professionnelle)
- Requalifier le projet d'Accompagnement à la Scolarité (intervenants extérieurs, sorties culturelles destinées aux adolescents + ados et parents, créations d'actions en faveur de l'expression orale, écrite).
- Mobiliser et renforcer les partenariats avec les structures culturelles bordelaises (Collectif de Ressources Culturelles Bordonor, Salle des fêtes du Grand Parc, bibliothèque, Grand-Théâtre, Frac... : visite d'ateliers, visite d'expositions et participation à des ateliers)

**Modalités d'Evaluation :**

- Fréquentation et mixité de genres
- Bilans qualitatifs
- Développement du partenariat

## Fiche projet

Fiche Projet n°6b <b>Axe transversal</b>	Titre : <b>Vers une meilleure santé globale des habitants</b>
<b>Objectifs :</b>  <b>Identifier et renforcer ou développer, au sein d'un large réseau de partenaires coordonnés, les facteurs contribuant à une meilleure santé des habitants :</b> pratiques culturelles, temps libre, repos et répit, liens de solidarité, accès aux soins et offres de soin, qualité du logement et du cadre de vie, alimentation saine et de qualité, environnement sain, activités de bien-être physique et psychologique, estime de soi <b>Mettre en œuvre des actions de prévention innovantes et concertées</b>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Equipes salariés et bénévoles</li><li>• Partenaires locaux</li></ul>	
<b>Liste des actions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer des activités santé bien-être (gym douce...)</li><li>• Introduire ou valoriser la thématique santé dans différentes activités existantes ou à venir</li><li>• Aider les habitants à mieux identifier les ressources santé et bien-être et à s'en saisir / Co-élaborer un guide des ressources santé du territoire destiné aux habitants</li><li>• Soutenir les démarches de prévention, éducation et sensibilisation santé : Participer à des campagnes de prévention sur les comportements à risque et sur les questions de santé / Accueillir ou organiser des conférences thématiques</li><li>• Lutter contre l'isolement des personnes âgées</li><li>• Promouvoir une alimentation saine et de qualité</li><li>• Renforcer la politique interne de développement durable</li><li>• Contribuer à l'amélioration du cadre de vie</li><li>• Exercer une veille sur le mal-logement en lien avec les bailleurs sociaux et les services sociaux</li><li>• Prévenir les violences faites aux mineurs, les violences faites aux femmes et les violences conjugales / Animer un groupe de parole de parents (éducation, violence intra familiale...)</li><li>• Participer à une veille sur la santé mentale des mineurs avec des partenaires qualifiés</li><li>• Identifier et expérimenter des dispositifs de répit parental et de répit pour les aidants</li><li>• Valoriser le temps libre, le repos, la fête et la convivialité comme des besoins fondamentaux</li></ul>	
<b>Modalités d'Evaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'actions de prévention initiées ou poursuivies</li><li>• Identification d'un réseau d'acteurs santé / bien-être</li></ul>	

## Fiche projet

Fiche Projet N° 6c <b>Axe transversal</b>	Titre :  <b>Rénovation du Centre Social Culturel GP Inten6t et thématique alimentation</b>
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Associer les acteurs (habitants, associations locales et institutions) au projet de rénovation du Centre Social Culturel du Grand Parc avec, en perspectives, une qualification complémentaire sur la thématique alimentation.</b></li></ul>	
<b>Ressources mobilisées (internes et externes) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pilotage Conseil d'Administration de GP Inten6t</li><li>• Adhérents, bénévoles, salariés</li><li>• EBE Grand Parc Solidaire (TZCLD)</li><li>• Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / Assistance à Maîtrise d'Usage <a href="https://www.modernisation.gouv.fr/files/2024-01/Guide_integrer_les_usagers_et_les_agents_a_la_conception_des_batiments_publics.pdf&amp;ved=2ahUKewjtmMmCktmlAxUURaQEHVaDGYyQFnoECB8QAQ&amp;usg=AOvVaw0YKZfXN9SnlMS2nQssN8Mp">https://www.modernisation.gouv.fr/files/2024-01/Guide_integrer_les_usagers_et_les_agents_a_la_conception_des_batiments_publics.pdf&amp;ved=2ahUKewjtmMmCktmlAxUURaQEHVaDGYyQFnoECB8QAQ&amp;usg=AOvVaw0YKZfXN9SnlMS2nQssN8Mp</a></li><li>• Bordeaux Métropole</li><li>• Ville de Bordeaux</li><li>• CAF de la Gironde</li><li>• Département de la Gironde</li><li>• Préfecture de la Gironde</li><li>• Habitants du Grand Parc</li><li>• Acteurs locaux de l'alimentation sociale et solidaire</li></ul>	
<b>Liste des actions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Déterminer et Afficher l'ambition et le calendrier du projet</li><li>• Déterminer la gouvernance du projet de réhabilitation (pilotage, assistance à maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'usage, place, limites et fonctions des acteurs du projet, processus de décision, modalités de co-construction et de concertation)</li><li>• Travailler, en amont de la réhabilitation, la convention de mise à disposition des locaux dans tous ses aspects</li><li>• Coconcevoir le projet de réhabilitation</li><li>• Déterminer les modalités de gestion du lieu (espaces mutualisés, espaces propres à être mis à disposition à d'autres acteurs, autonomie de GP Inten6t...)</li></ul>	

**Modalités d'Evaluation :**

- Effectivité des temps de travail communs (comptes-rendus)
- Nombre d'acteurs impliqués
- Nombre d'habitants associés
- Effectivité des documents de travail
- Effectivité des documents contractuels
- Respect du calendrier annoncé

## **ANNEXE 2 – CONTRIBUTIONS DU PROJET SOCIAL AU PROJET MUNICIPAL**

### SYNTHESE DU PROJET SOCIAL DE GP INTEN6T

#### **Axe 1 - Lutter contre l'isolement et « aller vers » les habitants**

- Renforcer la visibilité du CSC ;
- « Aller vers » afin d'assurer une veille, relever les besoins et orienter ;
- Animation de proximité dans l'espace public ;
- Actions en faveur de l'autonomie des séniors et des liens intergénérationnels ;
- Ateliers favorisant le lien social adaptés aux besoins des habitants.

#### **Axe 2 - Promouvoir un agir citoyen collectif et solidaire**

- Poursuivre le travail « vers une nouvelle Gouvernance » ;
- Accompagnement de la vie associative ;
- Accompagnements des projets individuels dans une visée collective ;
- Actions de lutte contre les discriminations.

#### **Axe 3 - Renforcer l'accès aux droits**

- Accueillir, écouter et orienter ;
- Prévenir les violences faites aux enfants et adolescents ;
- Accompagner les personnes et/ou familles individuellement ;
- Favoriser l'accès aux droits culturels.

#### **Axe 4 - Soutenir la parentalité et la monoparentalité**

- Favoriser la confiance en soi, l'estime de soi et le bien-être des parents ;
- Soutenir les liens parent(s) enfant(s) ;
- Favoriser le lien social et rompre l'isolement des parents ;
- Accompagner le développement des compétences des parents ;
- Faire vivre les liens partenariaux.

#### **Axe 5 - Promouvoir la réussite et l'épanouissement de tous**

- Accompagner le pouvoir d'agir ;
- Soutenir les départs en séjours et la découverte culturelle dès le plus jeune âge ;
- Permettre l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques ;
- Accompagnement à la scolarité enfants et adolescents ;
- Accueil Petite Enfance ;
- Créer des espaces d'échanges et de rencontre ;
- Alternative Alimentation ;
- Projet inter structures – PS jeunes ;
- Atelier d'Expression en Français / Ateliers Sociolinguistiques.

#### **Axe transversal 1 - Accompagner la réussite éducative et l'émancipation des adolescents**

#### **Axe transversal 2 - Vers une meilleure santé globale des habitants**

#### **Axe transversal 3 - Rénovation du Centre Social Culturel GP Inten6t et thématique alimentation**

## ARTICULATION DES AXES DU PROJET SOCIAL AVEC LES FEUILLES DE ROUTE MUNICIPALES ET PARTENARIALES

Axes du projet	Feuilles de route municipales et partenariales
<b>Axe 1</b> : Lutter contre l'isolement et « aller vers » les habitants	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Contrat de Ville
<b>Axe 2</b> : Promouvoir un agir citoyen collectif et solidaire	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Contrat de Ville
<b>Axe 3</b> : Renforcer l'accès aux droits	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Contrat de Ville
<b>Axe 4</b> : Soutenir la parentalité et la monoparentalité	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Contrat de Ville La politique municipale petite-enfance, famille et parentalité
<b>Axe 5</b> : Promouvoir la réussite et l'épanouissement de tous	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Contrat de Ville
<b>Axe transversal 1</b> : Accompagner la réussite éducative et l'émancipation des adolescents	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Contrat de Ville
<b>Axe transversal 2</b> : Vers une meilleure santé globale des habitants	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Contrat Local de Santé Contrat de Ville
<b>Axe transversal 3</b> : Rénovation du Centre Social Culturel GP Inten6t et thématique alimentation	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale La Résilience Alimentaire Contrat de Ville

La contribution des axes prioritaires du projet social de GP Inten6té à un grand nombre de politiques publiques thématiques, territoriales et populationnelles de la Ville de Bordeaux, illustre une volonté affirmée de l'ASSOCIATION de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'émancipation des habitants. En s'appuyant sur les dynamiques locales et en mobilisant les ressources du territoire, l'ASSOCIATION enrichit les actions municipales et participe activement à la mise en œuvre des engagements de la Ville. L'engagement de l'ASSOCIATION est illustré ci-après grâce au travail d'articulation des axes d'interventions prioritaires du centre social avec les feuilles de routes thématiques de la Ville de Bordeaux, ainsi qu'avec ses politiques municipales.

L'axe "**Lutter contre l'isolement et aller vers les habitants**" soutient les ambitions de *Bordeaux Terre de Solidarités* en développant des initiatives de proximité qui permettent d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés. Il renforce les actions portées par la *Convention Territoriale Globale* en mobilisant des dispositifs spécifiques pour accompagner les personnes isolées. De plus, sa contribution au *Contrat de Ville* permet d'accentuer les réponses territorialisées pour garantir une présence accrue auprès des habitants des quartiers prioritaires.

L'axe "**Promouvoir un agir citoyen collectif et solidaire**" enrichit le *Contrat Démocratique* en encourageant la participation active des habitants et en soutenant des démarches d'engagement citoyen. Il vient appuyer *Bordeaux Terre de Solidarités* en favorisant la mise en place d'initiatives collectives qui renforcent la solidarité locale. Par ailleurs, il alimente la *Convention Territoriale Globale* en structurant des actions qui favorisent l'implication des habitants dans la vie de leur quartier et le développement de projets concertés.

L'axe "**Renforcer l'accès aux droits**" contribue directement aux objectifs de *Bordeaux Terre de Solidarités* en mettant à disposition des outils d'information et d'accompagnement adaptés aux publics les plus vulnérables. Il nourrit les démarches engagées dans la *Convention Territoriale Globale* en structurant des parcours d'accès aux droits accessibles et adaptés aux besoins des habitants. Enfin, il appuie le *Contrat de Ville* en proposant des solutions pour lutter contre les inégalités territoriales et garantir un accès effectif aux services publics.

L'axe "**Soutenir la parentalité et la monoparentalité**" renforce les actions menées dans le cadre de *Bordeaux Terre de Solidarités* en proposant un accompagnement spécifique aux familles et aux parents isolés. Il contribue à la *Convention Territoriale Globale* en favorisant la mise en réseau des acteurs et le développement de solutions adaptées aux réalités des familles. Par ailleurs, il alimente le *Contrat de Ville* en participant à la structuration de dispositifs territorialisés qui apportent un soutien renforcé aux familles en situation de fragilité. Cet axe contribue fortement aux ambitions de la Ville en matière de **politique municipale petite-enfance, famille et parentalité**, en répondant aux besoins des parents et de leurs enfants pour favoriser l'épanouissement des familles.

L'axe "**Promouvoir la réussite et l'épanouissement de tous**" s'inscrit dans les priorités éducatives et culturelles de la Ville en contribuant à l'égalité des chances et à l'accès aux savoirs. Il vient appuyer le *Projet Éducatif de Territoire* en développant des parcours éducatifs inclusifs et en favorisant des dispositifs d'accompagnement pour les publics les plus éloignés de l'offre scolaire et culturelle. Il s'inscrit également dans *Bordeaux Terre de Solidarités* en proposant des actions favorisant l'insertion et la réussite des jeunes. Son apport à la *Convention Territoriale Globale* et au *Contrat de Ville* permet de renforcer l'accompagnement des publics en difficulté et de réduire les fractures éducatives et sociales.

L'axe transversal "**Accompagner la réussite éducative et l'émancipation des adolescents**" vient soutenir les dispositifs municipaux en matière de jeunesse en développant des solutions adaptées aux attentes et aux besoins des adolescents. Il apporte une contribution essentielle à *Panorama Jeunesse* en proposant des espaces d'expression et d'engagement pour les jeunes. Il s'inscrit également dans la *Convention Territoriale Globale* et le *Contrat de Ville* en favorisant des parcours éducatifs et d'insertion qui accompagnent les jeunes vers l'autonomie.

L'axe transversal "**Vers une meilleure santé globale des habitants**" alimente les politiques municipales en matière de santé publique en proposant des actions de prévention et d'accès aux soins pour les publics les plus vulnérables. Il contribue à *Bordeaux Terre de Solidarités* en facilitant l'orientation et l'accompagnement des habitants dans leur parcours de santé. Son apport à la *Convention Territoriale Globale* et au *Contrat Local de Santé* favorise une approche concertée entre les acteurs du territoire pour garantir une prise en charge adaptée. Enfin, il renforce les ambitions du *Contrat de Ville* en ciblant les enjeux de réduction des inégalités de santé à l'échelle des quartiers.

Enfin, l'axe transversal "**Rénovation du Centre Social Culturel GP Inten6t et thématique alimentation**" soutient les engagements municipaux en matière d'équipements de proximité en contribuant à la rénovation d'un espace dédié à l'accueil, à l'animation et au développement de projets sociaux et culturels. Il alimente *Bordeaux Terre de Solidarités* en proposant des solutions adaptées aux besoins des habitants et en renforçant l'offre d'animation locale. Sa contribution à la *Convention Territoriale Globale* assure une meilleure accessibilité aux services et une réponse concertée aux enjeux sociaux. Par ailleurs, il appuie la dynamique de la *Résilience Alimentaire* en développant des actions de sensibilisation à l'alimentation durable et solidaire. Son inscription dans le *Contrat de Ville* permet d'amplifier ces actions en direction des publics fragilisés.

### ANNEXE 3 - OBJECTIFS DE SÉCURISATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA GESTION ASSOCIATIVE

Thématique	Pistes d'action	Indicateurs
<i>Stratégie et projet</i>	<b>Favoriser l'accompagnement individuel et collectif des publics</b>	Nombre de personnes accueillies Nombre de permanences de professionnels du CCAS et d'autres partenaires d'action sociale
	<b>Objectiver et écrire les incidences (organisationnelles, financières) sur le centre social de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques et en situation de handicap</b>	Suivi des besoins avec le CS en matière d'inclusion des besoins spécifiques et en situation de handicap Nombre de postes surnuméraires soutenus Nombre de formations
	<b>Favoriser une démarche d'évaluation du projet social</b>	Structuration des outils de suivi et d'évaluation Formation à l'évaluation
<i>Organisation et ressources humaines</i>	<b>Renforcer la place du CA dans le pilotage du projet</b>	Nombre de bénévoles formés, de formations déployées
	<b>Présenter une prospective pluriannuelle de la masse salariale assise sur des hypothèses documentées, en identifiant la part prise par la politique volontariste d'attractivité en termes du nombre d'heures confiées à chaque salarié</b>	Production de la prospective
<i>Finances</i>	<b>Formaliser, en lien avec la Ville, des hypothèses d'affectation des charges et des produits par axe analytique</b>	Approbation d'une méthode concertée avec la Ville par le CA ou l'AG
	<b>Assurer une meilleure participation des instances au processus de préparation budgétaire en renforçant la formalisation</b>	Procédure budgétaire assurant une révision du budget devant les instances décisionnaires pertinentes, en cas de besoin
	<b>Structurer une revue des activités dans lesquelles le centre est engagé, au regard d'un plan de financement à définir en lien avec les partenaires</b>	Note de revue
	<b>Rationaliser la gestion de trésorerie</b>	Liste des comptes ouverts
<i>Régularité</i>	<b>Mettre à jour le règlement intérieur et les délégations de signature, en prévoyant des mécanismes de contrôle</b>	Adoption du nouveau règlement intérieur et des délégations et subdélégations de signature par

		les organes compétents Liste des délégations
	<b>Respecter les règles du Code de la commande publique pour les achats supposant une publicité (&gt; à 40 000€)</b>	Adoption d'une nomenclature de l'achat Nombre de procédures de consultation avec publicité
	<b>Ecrire et mettre en œuvre des procédures de gestion de la trésorerie assurant supervision et suppléance</b>	Adoption de ces procédures par les organes compétences Liste des habilitations bancaires
	<b>Assurer un contrôle d'effectivité de la facturation et formaliser les modalités d'exigibilité et de recouvrement des factures</b>	Procédure écrite et règlement financier
<i>Bénévolat</i>	<b>Favoriser l'implication des bénévoles</b>	Plan de formation des bénévoles Définition plus précise des tâches affectées aux bénévoles eu égard à celles dévolues aux salariés (complément individualisé à la charte du bénévolat ?)
<i>Manifestations et partenariat</i>	<b>Renforcer les animations locales et l'événementiel au sein du centre social</b>	Nombre d'événements hors les murs Nombre de bénéficiaires hors les murs Nombre d'événements dans les murs Nombre de bénéficiaires dans les murs
	<b>Favoriser la participation au réseau bordelais des centres sociaux</b>	Nombre de réunions / d'actions communes

## **ANNEXE 4 – LES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE ASSOCIEES DE L'ASSOCIATION**

Pour percevoir le solde de leur subvention de fonctionnement annuelle, L'ASSOCIATION s'engage à fournir, un document devant :

1. Faire état du bilan des actions soutenues par la Ville de Bordeaux, pour l'année précédente et l'année en cours, selon des indicateurs définis par le centre ;
2. Faire état de l'avancement du projet social et de ses perspectives en s'appuyant sur le tableau de suivi du projet social de l'ASSOCIATION ;
3. Donner à voir l'évaluation pour l'année précédentes des indicateurs d'objectifs de sécurisation juridique et financière de la gestion cités à l'article 3 ;
4. Expliquer succinctement les éléments du budget prévisionnel et de l'atterrissage de l'année en cours (estimation des coûts prévisionnels, de l'inflation et des recettes) qui sera déposé à la campagne de subvention de fonctionnement de la Ville de Bordeaux. Il devra également faire état des besoins en recrutement de la structure et des coûts associés, ainsi que faire état des alertes financières pour l'année en cours.

## **CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS TRIPARTITE 2025 - 2028**

### **ENTRE**

La VILLE de BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC et désignée sous le terme « La VILLE DE BORDEAUX », **autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2025**

### **ET**

La VILLE de MERIGNAC, représentée par son Maire, Monsieur Alain ANZIANI et désignée sous le terme « La VILLE DE MERIGNAC », **autorisé par délibération du Conseil Municipal en date 23 juin 2025**

### **ET**

La Maison des Jeunes et de la Culture Centre de Loisirs des 2 Villes (MJC CL2V), dont le siège social est situé au 11 rue Erik Satie à Bordeaux, représentée par la Présidente Sabrina BAGOT, dûment mandatée, et désignée sous le terme « L'ASSOCIATION »,  
N° SIRET : 312 912 306 00023

Il est convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Considérant le projet associatif et le projet social initiés et conçus par l'ASSOCIATION, visant à développer l'animation de la vie sociale, favoriser l'émancipation des habitants, développer le pouvoir d'agir, lutter contre les inégalités socio-spatiales, en conformité avec son objet statutaire ;

Considérant que le projet associatif et le projet social s'inscrivent, au moins en partie, dans les politiques publiques portées par LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC à travers leur projet de mandature.

Pour LA VILLE DE BORDEAUX, il s'agit du projet « **Un nouveau souffle pour Bordeaux** », structuré autour de quatre grands axes :

- Adapter la Ville aux défis environnementaux ;
- Favoriser l'émancipation tout au long de la vie ;
- Répondre aux aspirations démocratiques ;
- Faire la Ville en commun.

Pour LA VILLE DE MERIGNAC, il s'agit de la feuille de route déclinée en 13 grands axes :

- Réussir la transition écologique ;
- Préserver le Mérignac que nous aimons ;
- Favoriser la qualité de vie ;
- Mieux se déplacer dans la ville ;

- Donner la priorité à l'éducation et à la jeunesse ;
- Poursuivre l'accompagnement bienveillant des seniors ;
- Proposer une ville solidaire ;
- Veiller à la tranquillité et à la sécurité de nos habitants ;
- Développer le sport pour tous ;
- Conforter et accroître l'accès à la culture ;
- Offrir des emplois aux Mérignacais ;
- Contribuer à la préservation de la santé à tous les âges, accompagner les familles, la parentalité et le lien intergénérationnel ;
- Renforcer la responsabilité et la transparence, encourager la participation citoyenne.

Considérant que les Villes mettent en œuvre leur projet de mandature à travers leurs politiques publiques, déclinées en actions par leurs services municipaux et par des projets partenariaux impliquant les tissus associatifs locaux, dont le rôle et l'apport sont essentiels pour enrichir et diversifier l'action publique ;

Considérant que les politiques générales de soutien aux centres sociaux de Bordeaux et aux 10 associations d'animation et d'éducation populaire de Mérignac se formalisent par des conventions pluriannuelles de partenariat, définissant les objectifs des associations, ainsi que les modalités financières et matérielles de l'accompagnement apporté par les Villes ;

Considérant que les Villes, principales financeuses des centres sociaux et EVS, aux côtés de la CAF et d'autres partenaires institutionnels, mènent une politique ambitieuse en faveur de l'animation de la vie sociale, dans un contexte marqué par l'inflation et l'augmentation des coûts de fonctionnement des structures (salaires, conventions collectives, charges) ;

Considérant que les **centres sociaux et espaces de vie sociale** jouent un rôle clé dans la cohésion sociale des territoires en développant des activités sociales, culturelles, éducatives, sportives et écologiques, et en contribuant à la participation des habitants, à l'émancipation des publics et à l'adaptation de la ville aux défis environnementaux ;

Considérant que l'ASSOCIATION s'inscrit pleinement dans cette dynamique en mettant en œuvre des projets sociaux et de loisirs, d'éducation populaire, de solidarités et d'animation de proximité, travaillés en concertation avec les habitants, favorisant leur participation aux dynamiques de quartier et l'émergence d'initiatives citoyennes dans le cadre du développement social local ;

Considérant que l'ASSOCIATION participe activement, dans le strict respect du principe de laïcité et de l'autonomie de son projet, aux politiques publiques transversales pilotées par LA VILLE DE BORDEAUX et par LA VILLE DE MÉRIGNAC, notamment, à Bordeaux :

- **La politique municipale d'animation de la vie sociale**, structurant l'animation du réseau des associations agréées centre social ou globale et de la participation des habitants ;
- **La politique municipale petite-enfance, famille et parentalité**, pour répondre aux besoins des parents et de leurs enfants et ainsi favoriser l'épanouissement des familles ;
- **La politique municipale en faveur des seniors**, pour répondre aux besoins et aux aspirations des habitants de plus de 65 ans ;
- **Bordeaux Terre de Solidarités**, pour l'accès aux droits, l'émancipation des citoyens, la justice sociale et la participation citoyenne ;
- **La Convention Territoriale Globale**, pour le soutien aux familles, l'accompagnement des publics vulnérables et le renforcement de l'animation locale ;
- **Le Contrat de Ville**, pour la cohésion sociale, le renouvellement urbain et l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires ;

- **Le Contrat Démocratique de Bordeaux**, pour encourager la participation citoyenne et la mixité sociale ;
- **La Résilience Alimentaire**, pour promouvoir l'agriculture locale et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- **Le Panorama Jeunesse**, pour l'engagement et l'insertion des jeunes ;
- **Le Projet Éducatif de Territoire**, pour une éducation inclusive et un renforcement du lien école-famille ;
- **La Culture en Partage**, pour favoriser l'accès à la culture pour tous ;
- **Le Plan de lutte contre les discriminations**, pour promouvoir l'égalité et la diversité ;
- **Le Plan de prévention de la délinquance**, pour renforcer la médiation sociale et la cohésion locale.

Notamment à Mérignac :

- **Le Schéma Directeur des Maisons des Habitants** pour renforcer le lien de proximité avec les habitants en créant, dans chaque quartier, un équipement public alliant présence de services publics et projet associatif et/ou social ;
- **La charte de la vie associative** pour créer de l'initiative citoyenne et solidaire, fonder les relations sur le contrat, la durée, la transparence et l'évaluation, reconnaître aux associations l'exercice d'une fonction critique indispensable au fonctionnement de la démocratie, faire respecter le principe de non-discrimination des personnes dans l'engagement associatif, promouvoir l'engagement citoyen des bénévoles
- **La Convention Territoriale Globale** pour le développement de la citoyenneté des jeunes, le développement de l'accueil des enfants, l'accompagnement à la parentalité, l'accompagnement dans l'accès aux droits et les solidarités alimentaires ;
- **Le Projet Educatif de Territoire**, qui propose une approche globale du jeune et de l'enfant au cours de son parcours de vie de 0 à 25 ans
- **Les priorités de la feuille de route jeunesse et parentalité** : pôle jeunesse, lutte contre le décrochage social et scolaire, la participation des jeunes, la santé mentale des jeunes, l'emploi des 16-18 ans, la Parenthèse, le soutien à la monoparentalité, la coordination des acteurs jeunesse et soutien à la parentalité
- **Le Schéma Directeur de la Petite Enfance**, qui vise au renforcement de l'offre d'accueil collectif dans les crèches municipales et associatives
- **L'agenda 2030 des associations mérignacaises** pour engager collectivement les associations vers des actions durables au regard des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU
- **Le Plan pour un Numérique Inclusif**, pour accompagner les Mérignacais dans l'accès et l'utilisation des services numériques et de renforcer l'accès aux droits
- **Le Plan de Lutte contre les Discrimination**, pour promouvoir l'égalité, la diversité
- **La Feuille de Route Mérignac Terre d'Emploi** pour coordonner le développement économique de la Ville et accompagner vers l'emploi

Considérant que l'ASSOCIATION, en lien avec LA VILLE DE BORDEAUX, LA VILLE DE MERIGNAC et leur CCAS, ainsi qu'avec leurs partenaires (Maisons Départementales de la Solidarité, associations culturelles, socioculturelles, socio-éducatives et sportives), contribue à la dynamisation de la vie des quartiers, dans un esprit de partage, d'ouverture, de pluralisme et de neutralité ;

Considérant que l'ASSOCIATION agit comme un acteur fédérateur, mobilisant les bénévoles, les collectifs d'habitants, les professionnels et les partenaires institutionnels autour d'actions de proximité favorisant l'engagement intergénérationnel et la co-construction citoyenne ;

Considérant que, dans le cadre du **diagnostic local réalisé lors du renouvellement de son agrément centre social**, l'ASSOCIATION s'engage à :

- Animer le tissu associatif et la participation des habitants ;
- Répondre aux aspirations des jeunes et aux besoins des familles ;
- Développer une offre socio-éducative adaptée aux spécificités du territoire ;
- Favoriser l'accès à la culture et sensibiliser les publics à la découverte des lieux culturels ;
- Encourager l'initiative et la participation des habitants, enfants, jeunes et parents ;
- Renforcer le lien parents-enfants.

Considérant que le projet présenté par l'ASSOCIATION répond pleinement à ces objectifs et contribue à la mise en œuvre des politiques publiques définies par LA VILLE DE BORDEAUX et par LA VILLE DE MERIGNAC ;

Considérant le projet initié et conçu par l'ASSOCIATION est conforme à son objet statutaire ;

Considérant le projet Un nouveau souffle pour la Ville de Bordeaux ;

Considérant la feuille de route 2020-2026 de la Ville de Mérignac ;

Considérant que le projet présenté par l'ASSOCIATION participe de ces politiques publiques ;

**CELA ÉTANT RAPPELÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Titre I – OBJET DE LA CONVENTION

### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La convention définit les objectifs partagés par LA VILLE DE BORDEAUX, LA VILLE DE MERIGNAC et l'ASSOCIATION vers la réalisation desquels les trois parties s'engagent à collaborer.

Par la présente convention, l'ASSOCIATION s'assigne à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre son projet social, agréé par la CAF de la Gironde.

LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC contribuent financièrement et matériellement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général. La convention fixe ainsi le cadre de la mise à disposition des locaux, le soutien financier, la mise à disposition de moyens humains et matériels par les Villes. Elles n'attendent aucune contrepartie directe de cette subvention.

### ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée courant de sa date de signature jusqu'au 31/12/2028.

## Titre II – ENGAGEMENTS DES DEUX VILLES

LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC s'engagent à apporter leur soutien financier à l'ASSOCIATION, en tant que centre agréé **Animation Globale et Coordination par la CAF**, comme suit.

### ARTICLE 3 - OBJET DE LA SUBVENTION

Sous réserve de la demande de subvention faite par l'ASSOCIATION et du vote annuel du Conseil municipal de chacune des deux Villes et sur la base des contributions du projet social aux feuilles de routes municipales décrites à l'annexe 2, LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC contribuent financièrement au fonctionnement général de l'ASSOCIATION, indépendamment du financement d'éventuels appels à projet.

#### A – POUR BORDEAUX

Sous réserve du dossier de demande de subvention de l'ASSOCIATION et du vote annuel du Conseil municipal, LA VILLE DE BORDEAUX contribue financièrement au fonctionnement général de l'ASSOCIATION, indépendamment du financement d'éventuels appels à projet.

Cette subvention de fonctionnement générale est divisée en deux volets, « Fonctions socles » et « Projets structurants ».

Le volet « Fonctions socles » contribue au financement des :

- Rémunérations de direction (directeur(trice) et/ou directeur(trice) adjoint(e)) ;
- Rémunérations du personnel accueil de secrétariat ;
- Rémunérations du personnel comptable et/ou du/de la responsable administratif/ve et financier(e) ;
- Rémunérations du/de la « Référent(e) Familles » (personnel en charge de l'accompagnement social des publics) ;
- Autres charges de fonctionnement général de l'association.

Le volet « Projets structurants » contribue au financement de certains projets portés par l'ASSOCIATION, que LA VILLE DE BORDEAUX souhaite soutenir, s'inscrivant dans les objectifs partagés du projet social de l'association et des politiques publiques de la Ville.

La montant total et la répartition de cette subvention de fonctionnement, selon les deux volets cités précédemment, seront indiqués dans les conventions annuelles de financement. Le volet « Projets structurants » détaillera le financement des projets que LA VILLE DE BORDEAUX souhaite soutenir.

La subvention ne sera accordée qu'en considération de l'intérêt public local. Charge à l'ASSOCIATION de démontrer qu'elle intervient dans le cadre de son projet social au bénéfice de la dynamique du quartier et de ses habitants.

#### **B – POUR MERIGNAC**

La collectivité s'engage à verser une subvention de fonctionnement annuelle, arrêtée chaque année dans le cadre du vote du budget (respect de la règle de l'annualité budgétaire) après étude de la demande de l'ASSOCIATION formalisée dans un dossier de demande de subvention.

L'ASSOCIATION sera notifiée de la décision de la collectivité par courrier.

#### **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'OCTROI**

Dans le respect de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et en contrepartie du versement de la subvention, l'ASSOCIATION, dont les comptes sont établis pour un exercice annuel devra :

- Communiquer aux deux Villes, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable son bilan, son compte de résultat (ou compte de recettes et dépenses) certifiés, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée,
- Formuler sa demande annuelle de subvention accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé selon la date définie par chaque Ville,
- Fournir régulièrement les comptes-rendus et procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, les modifications intervenues dans les statuts et les compositions de conseil d'administration et de bureau.

Les Villes s'assurent également de la présence des pièces suivantes, sous réserve d'évolutions futures, réglementaires ou à leur initiative :

- Le numéro d'inscription au répertoire national des associations et son numéro Siret ;
- La liste de ses dirigeants ;
- Un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro Siret ;
- Une copie de la déclaration en préfecture et au Journal Officiel.

D'une manière générale, l'ASSOCIATION s'engage à justifier à tout moment, à première demande de l'une des deux Villes, de l'utilisation des subventions reçues en numéraire et en nature. Elle tiendra sa comptabilité à disposition à cet effet.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les Villes, dans le cadre de l'évaluation ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'ASSOCIATION s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives du programme d'actions réalisé, des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

L'ASSOCIATION s'engage à respecter au mieux, dans son fonctionnement, les grands principes ci-après. Ainsi elle s'engage à remplir les indicateurs égaressponsables de LA VILLE DE BORDEAUX demandés lors de sa demande de subvention annuelle. Elle s'engage également à les fournir à LA VILLE DE MERIGNAC à sa demande.

**EGALITE FEMMES-HOMMES** : L'ASSOCIATION s'engage :

- À promouvoir la mixité et l'égalité femmes-hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires. Elle favorise à ce titre la mixité de ses organes de gouvernance et développe une politique de formation adaptée ;
- À signaler et sanctionner tout acte de violence sexuelle, agissement ou discrimination sexiste ;
- À définir des objectifs précis en matière d'égalité femmes-hommes ainsi que des indicateurs clefs dont il conviendra de suivre l'évolution chaque année.

DISCRIMINATIONS : L'ASSOCIATION s'engage :

- À lutter contre tous stéréotypes et discriminations auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires et à développer une politique de formation adaptée ;
- À signaler et sanctionner toute discrimination. Elle s'engage à améliorer l'accessibilité de ses actions.

L'ASSOCIATION s'engage, également dans son fonctionnement, à tendre vers le respect des grands principes d'écoresponsabilité. L'ASSOCIATION s'engage à remplir les indicateurs d'écoresponsabilités inscrits dans les formulaires de demandes de subventions de la VILLE DE BORDEAUX. Elle s'engage également à les fournir à LA VILLE DE MERIGNAC à sa demande.

A défaut de production de tous les documents cités précédemment, LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC se réservent la possibilité de refuser le versement de la subvention en vertu de l'Arrêt du Conseil d'Etat n°285979, du 7 août 2008.

#### **ARTICLE 5 – MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Le financement public, tous financeurs confondus, ne doit pas excéder les coûts annuels liés à la mise en œuvre du projet social de l'ASSOCIATION.

Le montant des subventions des deux Villes dépendra également des échanges qui auront lieu dans le cadre du comité de gestion, détaillé à l'article 16.

#### **A – POUR BORDEAUX**

La subvention sera déterminée sur la base d'un **montant annuel indicatif de 148 000 EUR**. Ce montant indicatif correspond à celui délibéré pour l'attribution de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2025 au Conseil municipal de février 2025. Il s'agit d'un montant socle qui ne préjuge pas des besoins futurs de l'ASSOCIATION et du vote annuel par le Conseil municipal de LA VILLE DE BORDEAUX.

Cette répartition évoluera chaque année en fonction des échanges qui auront lieu durant le Comité de gestion et du dossier déposé par l'ASSOCIATION à la campagne de subvention de fonctionnement de LA VILLE DE BORDEAUX. Le montant délibéré fera l'objet d'une convention de financement annuel.

LA VILLE DE BORDEAUX verse :

- Une avance d'un montant de 75 % du montant de l'aide délibérée annuellement à la notification de la délibération prise par le Conseil municipal ;
- Le solde en octobre sous réserve de la remise des éléments prévues à l'article 4.

Les autres modalités de versement de la subvention de fonctionnement seront déterminées dans les conventions annuelles de financement.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits au budget, du respect par l'ASSOCIATION des obligations mentionnées aux articles 11, 12, 13, 14, 15 et des décisions de LA VILLE DE BORDEAUX prises en application des articles 3 et 4.

## **B – POUR MERIGNAC**

La collectivité s'engage à verser une subvention de fonctionnement annuelle, arrêtée chaque année dans le cadre du vote du budget (respect de la règle de l'annualité budgétaire) après étude de la demande de l'ASSOCIATION formalisée dans un dossier de demande de subvention.

A titre d'information, pour 2024, la subvention de fonctionnement attribuée par la collectivité à l'association s'élevait à 140 000 euros.

L'association sera notifiée de la décision de la collectivité par courrier.

La subvention allouée fera l'objet de versements par acomptes, selon les modalités suivantes :

- 1/3 versé mi-février,
- 1/3 versé en avril,
- 1/3 versé en juillet, après les vérifications réalisées par les services de la collectivité conformément à l'article 4.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués au compte bancaire correspondant au RIB fourni par l'association.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits au budget, du respect par l'ASSOCIATION des obligations mentionnées aux articles 11, 12, 13, 14, 15 et des décisions de LA VILLE DE MERIGNAC prises en application des articles 3 et 4.

## **ARTICLE 6 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

### **A - DESCRIPTION DES LOCAUX**

LA VILLE DE MERIGNAC met à disposition de l'ASSOCIATION les locaux situés au 11 rue Erik Satie 33200 BORDEAUX, d'une superficie de 1 122,75 m<sup>2</sup>, dont elle est propriétaire.

A titre d'information le jardin partagé Parc de l'Orée des 2 Villes situé dans l'enceinte du Parc de l'Orée est également mis à disposition de l'ASSOCIATION.

L'annexe 5 est la convention qui porte sur l'utilisation du parking de l'école maternelle Clos Montesquieu situé au 1 allée du Clos Montesquieu à Mérignac par l'ASSOCIATION.

### **B - CONDITIONS CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Il est expressément stipulé qu'aucune substitution de bénéficiaire ne pourra intervenir pendant la durée de la convention sauf accord entre les parties. La présente mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

Cependant, elle devra faire l'objet d'une valorisation sur la base du montant des valeurs locatives (cf article 9).

### **C – ASSURANCES**

Le bâtiment est couvert par l'assurance « dommage aux biens » souscrite par LA VILLE DE MERIGNAC au titre des vols, intrusions, incendies.

### **D - DISPOSITIF SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI)**

En qualité de propriétaire, LA VILLE DE MERIGNAC garde à sa charge :

- La pose et la maintenance des extincteurs
- La pose et l'entretien du dispositif d'alarme incendie et des sorties de secours et leurs mises aux normes
- L'organisation des commissions de sécurité
- La réalisation des travaux demandés par la commission de sécurité

## **E – TRAVAUX**

En qualité d'occupant l'ASSOCIATION pourra effectuer directement les petits travaux d'entretien courant et menues réparations listés dans le décret n°87-712 du 26 août 1987 (joints, robinetterie, ampoules, prises...) comme étant à la charge de l'occupant. Si LA VILLE DE MERIGNAC est sollicitée pour les réaliser, elle donnera suite en fonction de ses possibilités.

Pour toute demande de travaux ou d'entretien, qu'ils relèvent de la Ville ou de la Métropole, un courriel détaillant la demande devra être transmis par mail au référent à la mairie de Mérignac avec copie à [direction.cohesion.sociale@merignac.com](mailto:direction.cohesion.sociale@merignac.com)

Tout embellissement et amélioration apportés resteront acquis à la collectivité propriétaire à la fin de la mise à disposition sans qu'il ne puisse être réclamé aucune indemnité ni dédommagement.

Le programme d'investissement retenu sera présenté annuellement à l'association au cours d'un comité de gestion (cf : ARTICLE 16).

## **ARTICLE 7 – MOYENS HUMAINS**

LA VILLE DE MERIGNAC pourra, le cas échéant, selon des besoins spécifiques exprimés par l'ASSOCIATION, mettre à disposition de celle-ci des moyens humains par voie de convention spécifique.

## **ARTICLE 8 - SOUTIEN EN INGENIERIE**

LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC pourront proposer un soutien tant sur le plan méthodologique qu'organisationnel :

- Accompagnement au montage de projets (culturels, sportifs, sociaux) ;
- Recherche de financements ;
- Organisation de formations des bénévoles et des salariés ;
- Soutien et relais en matière de communication : publications municipales, site web, réseaux sociaux.

## **ARTICLE 9 - SUBVENTIONS EN NATURE**

LA VILLE DE MERIGNAC et LA VILLE DE BORDEAUX pourront mettre à la disposition de l'ASSOCIATION, en fonction des moyens disponibles :

- Equipes techniques et de logistique pour les manifestations ;
- Matériel pour les manifestations ;
- Véhicules utilitaires (uniquement par LA VILLE DE MERIGNAC) ;

- Conception graphique et imprimerie municipale : uniquement dans le cadre de projets spécifiques sous réserve du respect des délais de création et de production (uniquement par LA VILLE DE MERIGNAC).

Les demandes devront être effectuées :

- Pour LA VILLE DE MERIGNAC, par mail au référent désigné à la direction de la Cohésion sociale et dans le respect des procédures avec copie à [direction.cohesion.sociale@merignac.com](mailto:direction.cohesion.sociale@merignac.com) ;
- Pour LA VILLE DE BORDEAUX, via les formulaires présents sur [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr).

En outre, les salles municipales peuvent être mises à disposition de l'ASSOCIATION. Les demandes devront être effectuées :

- Pour LA VILLE DE MERIGNAC, par mail à [maison.des.assos@merignac.com](mailto:maison.des.assos@merignac.com) avec copie au référent désigné à la direction de la Cohésion sociale ;
- Pour LA VILLE DE BORDEAUX, via le site [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr).

L'ensemble de ces moyens ainsi que la mise à disposition du bâtiment et les travaux réalisés feront l'objet d'un état chiffré annuel des valorisations transmis par les Villes à l'ASSOCIATION. Le montant est valorisable dans les comptes annuels de l'ASSOCIATION. L'estimation totale des valorisations de la Ville de Mérignac s'élevait à 203 685€ en 2023.

#### **ARTICLE 10 - AUTRES ENGAGEMENTS**

LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC s'engagent à assister aux instances associatives auxquelles elles sont invitées dans la limite des disponibilités des élus et des services.

### **Titre III – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

Par la présente convention, dans une logique de partenariat avec LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC, et de bonne gestion des deniers publics, l'ASSOCIATION décline, dans la mise en œuvre de son projet associatif et de son projet social, les objectifs définis aux articles suivants.

#### **ARTICLE 11 – OBJECTIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE**

L'ASSOCIATION s'engage à inscrire les axes d'intervention prioritaires de son projet social (Annexe 1) en articulation avec les feuilles de route municipales de LA VILLE DE BORDEAUX et de LA VILLE DE MERIGNAC et des plans d'actions mentionnés en préambule de cette convention et en annexe 2.

L'ASSOCIATION s'engage à participer au mieux de ses possibilités aux projets des deux Villes relevant de son champ d'intervention soit à l'échelle de son quartier, soit dans une démarche plus globale de développement social et culturel.

#### **ARTICLE 12 – OBJECTIFS DE SÉCURISATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA GESTION ASSOCIATIVE**

En articulation avec l'audit du centre social mené sous l'égide de l'Inspection générale des services mutualisée entre LA METROPOLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE BORDEAUX<sup>1</sup>, l'ASSOCIATION s'engage à s'inscrire dans la réalisation des recommandations de LA VILLE DE BORDEAUX visées en annexe 3.

#### **ARTICLE 13 – LES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE ASSOCIÉES**

<sup>1</sup> En vertu de l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales.

L'ASSOCIATION s'engage à fournir, à la demande de LA VILLE DE BORDEAUX et de LA VILLE DE MERIGNAC, tout justificatif pertinent de son avancement dans la mise en œuvre de son projet social et associatif, ainsi que de l'évaluation de son utilité sociale. Ces documents pourront utilement alimenter le dialogue entre LA VILLE DE BORDEAUX, LA VILLE DE MERIGNAC et l'ASSOCIATION, et devront être à minima produits une fois par an pour le versement du solde de la subvention (Cf. Article 5).

L'ASSOCIATION s'engage à fournir à LA VILLE DE BORDEAUX et à LA VILLE DE MERIGNAC dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice le document décrit à l'annexe 4.

Sur simple demande de LA VILLE DE BORDEAUX ou de LA VILLE DE MERIGNAC, l'ASSOCIATION devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion, aux fins de vérifications, et dans les conditions prévues par l'article L. 1611-4 du CGCT.

## **ARTICLE 14 – UTILISATION ET GESTION DES LOCAUX MIS A DISPOSITION**

### **A - ROLE DU RESPONSABLE SECURITE**

L'ASSOCIATION est réputée gestionnaire des lieux. Son Directeur/sa Directrice pourra ainsi être désigné(e) par la commission de sécurité comme responsable sécurité.

En fonction de la configuration du bâtiment, la fonction de responsable sécurité pourra s'appliquer sur un périmètre plus large que les seuls locaux désignés à l'article 6.

En tant que gestionnaire des lieux, l'association aura à sa charge :

- La mise en œuvre des préconisations des commissions de sécurité (en lien avec les deux Villes pour la partie travaux) ;
- La rédaction et la diffusion d'un protocole d'évacuation incendie.

### **B - MISES A DISPOSITION A DES TIERS**

L'ASSOCIATION contribue au développement et à l'animation de la vie associative du quartier. Elle veille à accueillir en priorité les associations bordelaises et méridionales.

L'ASSOCIATION peut mettre à disposition les lieux à des tiers en relation avec les deux Villes. Les conditions d'accueil sont définies par son Conseil d'Administration.

Sont exclues les manifestations publiques à caractère religieux, syndical, politique, sectaire ou commercial.

Cette mise à disposition peut donner lieu au versement d'une participation aux charges liées à l'accueil, à l'entretien courant des salles et aux consommables, encaissée par l'ASSOCIATION par convention.

Un état des mises à disposition sera transmis avant chaque semestre à LA VILLE DE MERIGNAC par mail à l'adresse : [direction.cohesion.sociale@merignac.com](mailto:direction.cohesion.sociale@merignac.com) (copie à [maison.des.assos@merignac.com](mailto:maison.des.assos@merignac.com)). LA VILLE DE BORDEAUX pourra également demander cet état de mise à disposition.

En cas de prêts exceptionnels de salles aux entreprises ou aux cabinets immobiliers et gestionnaires de syndicats non bénévoles, l'ASSOCIATION demandera une participation liée à la mise à disposition de locaux identique aux tarifs des salles municipales, délibérés par le Conseil Municipal de Mérignac en annexe.

Dans le cadre des démarches de concertation publique (réunions publiques, conseils de quartiers, ateliers de quartier, plénière de quartier, conseil de développement économique et de transition écologique),

l'ASSOCIATION mettra prioritairement les lieux à disposition des deux Villes et/ou collectivités/institutions organisatrices.

Il est rappelé que les locaux mis à disposition des associations ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une sous location à un tiers avec perception d'une recette locative.

#### **C - ENTRETIEN DES LOCAUX**

L'ASSOCIATION se charge d'assurer le nettoyage et l'entretien courant des locaux dans les espaces qui lui sont mis à disposition.

L'ASSOCIATION devra signaler à la collectivité propriétaire toute dégradation ou problème technique constaté sur les bâtiments.

#### **D - CHARGES ET FLUIDES**

Sur la durée de la convention, sauf modifications par voie d'avenant, il est convenu ce qui suit :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est prise en charge par LA VILLE DE MERIGNAC ;
- Les contrats liés à la téléphonie et à l'alarme anti-intrusion sont à la charge de l'ASSOCIATION ;
- Les fluides (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par LA VILLE DE MERIGNAC dans un objectif de soutien financier à l'ASSOCIATION avec une forte attente de sobriété et de consommation responsable. Afin d'accompagner l'ASSOCIATION dans cette démarche, LA VILLE DE MERIGNAC transmettra les données sur les consommations de fluides au moins deux fois par an. Cette question fera l'objet d'un suivi annuel avec l'ASSOCIATION.

#### **E - ASSURANCES**

##### a. Assurance du local

En tant qu'occupant à titre gracieux, l'ASSOCIATION doit justifier d'une police d'assurance couvrant les risques locatifs.

##### b. Assurance responsabilité civile

L'ASSOCIATION souscrit toutes les polices d'assurances nécessaires. Elle doit justifier à chaque requête de l'existence de ces polices ainsi que du règlement des primes correspondantes.

La VILLE DE MERIGNAC se dégage de toute responsabilité dans les sinistres et accidents pouvant survenir du fait de l'ASSOCIATION dans le cadre de ses activités ou du fait des bénévoles et salariés de l'ASSOCIATION.

##### c. Assurance automobile

En cas de prêt de véhicules appartenant à LA VILLE DE MERIGNAC, l'association s'engage à respecter la législation en vigueur sur les types de véhicules et de permis : le conducteur devra justifier de son lien avec l'association (attestation de salariat, de bénévolat).

#### **ARTICLE 15 - AUTRES ENGAGEMENTS**

L'ASSOCIATION informe sans délai les Villes de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

L'ASSOCIATION s'efforcera de participer aux instances des deux collectivités :

- Dispositifs de participation citoyenne (ex : atelier de quartier pour Mérignac ou Tournée de la Démocratie Permanente pour Bordeaux) ;
- Forum des associations des deux Villes ;
- Instances de coordination des acteurs de l'enfance jeunesse ;
- Instances de pilotage des politiques publiques dans des domaines tels que la culture, le sport, la solidarité, etc ;
- Les bénévoles seront également invités à participer au Conseil Local de la Vie Associative (CLVA) de Mérignac.

#### **TITRE IV – INSTANCES DE CONCERTATION ET DE SUIVI DE LA CONVENTION**

Les parties conviennent ensemble que le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation partagée de la convention se réalisent dans un climat de dialogue et de concertation.

##### **ARTICLE 16 – LE COMITE DE GESTION**

LA VILLE DE BORDEAUX, LA VILLE DE MERIGNAC et l'ASSOCIATION créent un Comité de gestion composé à parité d'élus municipaux (au moins un représentant désigné parmi les membres du conseil Municipal de chaque commune), des représentants des services des deux Villes et 3 représentants de l'ASSOCIATION (présidence, un membre du CA et direction).

Le comité de gestion permet de suivre l'activité de l'ASSOCIATION et de valider la réponse des deux Villes aux besoins exprimés.

Le comité se réunit au minimum une fois par an, en juin, pour l'évaluation partagée du projet social et associatif, ainsi que la projection pour l'année suivante. Le comité se réunit autant que de besoin à la demande de l'un de ses membres.

L'évaluation partagée doit permettre de s'assurer que les programmes d'actions et les moyens alloués à leur réalisation répondent aux objectifs généraux de la convention.

L'ASSOCIATION s'engage chaque année avant le rendez-vous annuel de juin à transmettre aux deux Villes :

- Ses indicateurs d'utilité sociale et le bilan des actions ODD dans un souci de valorisation du travail de l'association ;
- Ses principaux indicateurs d'activités ;
- La liste des tiers accueillis au sein des locaux (associations, établissements publics, syndic...) ;
- Les éléments prévus à l'annexe 4.

##### **ARTICLE 17 – AUTRES REUNIONS**

Dans le cadre du suivi de l'agrément centre social, délivré par la CAF, les deux Villes seront associées de manière régulière en tant que co-financeurs.

Des rencontres pourront être organisées à l'initiative de l'une des deux Villes ou de l'ASSOCIATION sur des projets partenariaux, sur la vie du quartier ou sur des thématiques communes nécessitant une coordination.

Des réunions bilatérales portant sur des sujets hors compétence du comité de gestion pour être organisées par les deux Villes avec l'association.

L'ASSOCIATION participera autant que possible aux instances de concertation et aux réunions de réseau organisées par les deux Villes.

## TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES

### **ARTICLE 18 - COMMUNICATION**

L'ASSOCIATION est tenue de mentionner le soutien de LA VILLE DE BORDEAUX et de LA VILLE DE MERIGNAC dans sa communication. Elle fera figurer le logo des deux Villes sur tous les documents d'information relatifs aux projets soutenus.

LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC se réservent la faculté de valoriser le projet soutenu et son soutien dans le cadre de leur communication propre, et s'engagent, pour ce faire, à prendre l'attache nécessaire de l'ASSOCIATION bénéficiaire.

L'ASSOCIATION autorise ainsi LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC à communiquer sur leur site Internet et sur tout support physique ou digital le soutien au projet de l'ASSOCIATION. Les deux Villes pourront notamment communiquer sur leur soutien :

- En décrivant les grandes lignes du projet,
- En précisant le nom et l'affiliation de la structure lauréate,
- En précisant le montant de subvention accordé.

L'ASSOCIATION s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de LA VILLE DE BORDEAUX et de LA VILLE DE MERIGNAC.

### **ARTICLE 19 - SANCTIONS**

En cas d'inexécution substantielle des objectifs visés aux articles 4 et 11, et/ou à défaut de production des pièces justificatives, demandées par les articles 4 et 13, par l'ASSOCIATION sans l'accord écrit de LA VILLE DE BORDEAUX et/ou de LA VILLE DE MERIGNAC, celles-ci peuvent respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'ASSOCIATION et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 13 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Toutefois, toute décision de sanction sera précédée d'une procédure contradictoire garantissant le respect des droits de la défense de l'ASSOCIATION. À cet effet, la Ville à l'initiative de cette procédure notifiera par écrit à l'ASSOCIATION les faits reprochés et la sanction envisagée, par courrier recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen assurant une preuve de réception. L'ASSOCIATION disposera d'un délai de 15 jours à compter de la réception de cette notification pour présenter ses observations écrites et, le cas échéant, solliciter une audition.

La Ville examinera avec attention les éléments fournis par l'ASSOCIATION avant de prendre une décision définitive. Cette décision sera motivée et notifiée par écrit, en courrier avec accusé de réception. En cas de résiliation ou de retrait de financement, la notification précisera les voies et délais de recours ouverts à l'ASSOCIATION.

Le non-respect de cette procédure par la Ville pourra entraîner l'annulation de la sanction en cas de recours.

#### **ARTICLE 20 - CONTROLES DE LA VILLE DE BORDEAUX ET DE LA VILLE DE MERIGNAC**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par LA VILLE DE BORDEAUX et/ou par LA VILLE DE MERIGNAC. L'ASSOCIATION s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC contrôlent annuellement que la contribution financière versée par les partenaires n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet social dans les limites de l'objet du financement défini à l'article 3.

#### **ARTICLE 21 - AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 22 - RÉSILIATION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

#### **ARTICLE 23 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Le

Pour l'ASSOCIATION,

Pour LA VILLE DE MERIGNAC,

Pour LA VILLE DE BORDEAUX,

**ANNEXE 1 – PROJET SOCIAL DE LA MJC CL2V**

# Projet social 2022 2025

## MJC CL<sub>2</sub>V, est une maison...



... pour être  
acteur et solidaire  
Pouvoir d'agir  
par une citoyenneté  
solidaire



... dont les habitants  
contribuent à faire  
vivre le territoire  
Relation  
entre les habitants  
et leur territoire



... pour  
le bien-être  
Épanouissement  
de chacun



... pour apprendre,  
échanger,  
transmettre  
Éducation par  
tous et pour tous



La maison  
de vos projets

## Table des matières

Un projet, des valeurs.....	2
Contexte et démarche.....	3
Diagnostic partagé.....	6
I. Introduction.....	6
Des principes.....	6
Les étapes du diagnostic.....	8
la méthode utilisée.....	8
Rappel des différentes phases de la démarche.....	9
Diagnostic territorial : les indicateurs pertinents dans le cadre de notre démarche de projet.....	10
Cartographie des services et équipements.....	11
Synthèse .....	12
Données froides.....	12
Ce que disent les habitants de leur quartier.....	12
Ce que disent les partenaires.....	14
Synthèse générale.....	14
Les axes d'intervention prioritaires.....	16
Les fiches projets :.....	16
Annexes :.....	27

## Introduction générale

### Un projet, des valeurs

La MJC CL2V est une association loi 1901 et à ce titre un espace d'initiative et de participation pour les habitants du quartier. Gérée et animée par ses adhérents et soutenue par des professionnels, la finalité de son projet associatif est :

« Offrir à chacun, la possibilité de prendre conscience de ses aptitudes, de développer sa personnalité, et de se préparer à devenir un citoyen actif et responsable » - Extrait des statuts de la MJC CL2V issu du mouvement des MJC.

Il se aussi réfère à la charte fédérale des centres sociaux et socio-culturels en se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire.

Enfin, il s'inscrit dans les objectifs co-construits avec les deux villes sur lesquelles se trouve notre territoire, Bordeaux et Mérignac avec lesquelles une convention tri-partite a été signée le 15 janvier 2019.

Ainsi les 3 dimensions de la vie sociale qui ont besoin d'être articulées entre elles afin de mieux répondre aux besoins de chacun sont présentes :

- L'individu,
- Le groupe (formel ou informel),
- La cité, au sens grec du terme, la « polis », l'espace où les hommes sont ensemble où l'on agit comme citoyen.

Cette dernière étant un élément de la plus-value sociale qu'apporte les structures d'animation de la vie sociale comme la nôtre.

Notre association s'inscrit donc pleinement dans les finalités définies par la circulaire AVS de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du 20 juin 2012.

Elle a, pour objet d'être un lieu de proximité à vocation globale, familiale, intergénérationnelle. C'est une association qui défend : la dignité humaine, la solidarité, la démocratie telles que proclamées par la charte fédérale des centres sociaux et socio-culturels adoptée en 2000. Tout comme elle promeut la laïcité, la neutralité, la mixité ainsi que la participation et le partenariat, comme principes qui fondent ses actions.

C'est en portant ces valeurs et principes que s'est déroulée la démarche de renouvellement de l'agrément centre social et que son projet s'est construit.

## Contexte et démarche

Impossible de ne pas évoquer la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID19, qui a impacté profondément, à la fois la démarche participative engagée par notre association et, les questionnements, enjeux et problématiques repérés par le travail autour de ce renouvellement d'agrément.

Toute l'équipe de la MJC CL2V s'est impliquée dans ce travail de renouvellement de l'agrément centre social. Il faut en particulier saluer le travail de la commission de suivi de l'agrément de la MJC CL2V, cheville ouvrière de ce projet et constituée de six bénévoles et de trois salariés de l'association.

### 1 ère partie : le monde d'avant

La commission de suivi de l'agrément de la MJC CL2V, s'est réunie une première fois le 6 juin 2019 pour préparer l'intégration de cette démarche à la nouvelle saison 2019/2020 qui allait s'ouvrir en septembre 2019.

Elle a préparé un planning prévisionnel de la démarche de renouvellement de l'agrément ainsi que la méthodologie de la démarche axée sur un travail partagé et concerté avec les adhérents de l'association, les habitants et les partenaires du territoire.

Un premier moment a été programmé pour le 28 juin 2019, « l'instant bénévole », qui était consacré au pouvoir d'agir des habitants. L'un des groupes bénévoles/habitants proposera la définition suivante :

« Nous usagers, habitants nous devenons acteurs ce qui permet, une ouverture vers les autres, d'apprendre, de se régénérer, d'évoluer, de partager, de donner, de recevoir, d'anticiper, de découvrir, de créer... », « Ça nous donne la liberté que de pouvoir agir », « Bravo à la MJC »

La seconde réunion a créé un planning prévisionnel (cf annexe), avec les différentes étapes à mettre en place à présenter et discuter au 1<sup>er</sup> comité de pilotage prévu fin 2019.

Ce 1<sup>er</sup> comité de pilotage du 19 décembre 2019 a validé la démarche méthodologique proposée ainsi que la zone de compétence. Il fait une modification de date pour le deuxième comité de pilotage pour tenir compte de la période de mai/ juin où se dérouleront les élections municipales.

Un comité de suivi fin janvier est chargé de coconstruire et/ou valider les outils proposés, ainsi que les périodes pour les mettre en place.



MJC CL2V - Centre de Loisirs des Deux Villes  
11 rue Irak Saïeb - 33 200 BORDEAUX  
Tél : 05 56 97 40 00 - Fax : 05 56 97 37 35  
e-mail : accueil@mjccl2v.fr  
Associé(e) En 1931 - Agence de services de loisirs et de culture  
Centre social - 501bis Av. 54 Eschère - 33 200 Bordeaux

De janvier à mars se mèneront successivement :

- le bilan pour la dernière année qui viendra s'ajouter à ceux fait chaque année et présenté aux partenaires lors des assemblées générales.
- la réalisation de 142 questionnaires administrés face à face rencontres par 15 bénévoles et salariés de l'association, plus 105 questionnaires réalisés par internet auprès des adhérents.

- l'interrogation par un questionnaire spécifique des « acteurs du quartier » (associations, partenaires institutionnels...)- des réunions internes d'échanges avec les différents publics de l'association, enfants et jeunes, adultes-familles et senior.

Une soirée de retour du questionnaire auprès des habitants est prévue le vendredi 13 mars pour échanger avec eux sur les résultats et sur les éléments apportés par les questionnaires « acteurs du quartier ».



En parallèle à notre démarche de renouvellement, notre association participe à un travail collectif "formation-action" avec les 10 associations d'animation de Mérignac sur : « évaluer l'utilité sociale de son projet ». Menée par Hélène Duclos de « Transformation Associés » et sous la coordination de la fédération départementale des centres sociaux de la Gironde et l'union départementale des MJC de la Gironde, ce travail doit se dérouler de novembre 2019 à juin 2020. Bien que cette recherche action soit plus centré sur notre structure, des éléments d'analyse viendront compléter le travail de diagnostic réalisé avec les habitants et les partenaires.

## 2 ème partie : arrivée de la COVID 19

Mais avec l'annonce, le jeudi 12 mars par le président de la république, de la fermeture des écoles à partir du lundi 16 mars. De nombreuses personnes inscrites à la soirée de retours et échanges sur les résultats des questionnaires nous ont informé de leur absence à la réunion du 13 mars, et quasiment toutes celles que nous avons appelées pour faire le point de la mobilisation possible nous ont annoncé leur non venue.

Cette réunion s'est tout de même tenue, mais en petit comité. A partir de cette date il a fallu se réinventer pour continuer à coconstruire le projet social.

Après la période du 1<sup>er</sup> confinement, nous avons attendu les annonces de la CAF pour savoir ce qu'il advenait du processus de renouvellement de l'agrément.

Consultation par mail des membres du comité de pilotage pour validation d'un nouveau calendrier et une démarche impactée par les mesures sanitaires.

La commission de suivi de la MJC CL2V a donc proposé un nouveau calendrier pour 2021 et imaginé plusieurs pistes pour continuer à coconstruire autant que possible avec les habitants,

malgré les multiples variations des contraintes sanitaires imposées tant au public qu'à nos structures d'animation. Les partenaires ont reçu et validé ce nouveau calendrier.

En février et mars nous avons mené des interviews auprès des jeunes en allant à leur rencontre sur les espaces publics (parc de Bourran, stade du Jard, parc de l'orée des 2 villes).

Le but était de compléter les informations qui semblaient manquer suite au questionnaire habitants mené en février 2020 et où cette tranche d'âge n'était pas assez représentée. 24 jeunes ont répondu aux 4 questions posées par les intervenant. Quelques jeunes ont aussi été interrogés par téléphone. De plus des questions ont été auprès d'habitants rencontrés lors de rendez-vous individuels.



Nous avons aussi interrogés les seniors par téléphone, dans la continuité des actions de liens téléphoniques mises en place pendant le 1<sup>er</sup> confinement et maintenues auprès des seniors se sentant les plus isolés.

Nous avons aussi essayé de partager nos réflexions avec les habitants malgré les impossibilités de les réunir autour d'actions collectives.

Ainsi 2 animations dans le parc de l'orée des 2 villes ont été imaginées le jeudi 25 mars et le samedi 27 intitulées « sur le chemin ». Les bénévoles du groupe de la commission du

suivi se sont partagés ces 2 temps pour présenter aux habitants les pistes possibles du projet afin d'avoir leur avis et propositions.

L'assemblée générale de l'association a aussi constitué un moment d'échanges avec les habitants sur 4 questions autour des thèmes qui émergeaient du travail de diagnostic partagé.

- 1/ Pouvons-nous agir sur notre environnement ?
- 2/ Comment pouvons-nous participer à l'épanouissement de la jeunesse ?
- 3/ Quelle(s) action(s) solidaire(s) nous permettraient de lutter contre les précarités ?
- 4/ La lutte contre l'isolement concerne t'elle uniquement les seniors ?

La fête de la musique n'autorisait pas les regroupements à plus de 10 personnes. Mais nous avons toutefois profité de la déambulation d'un groupe de musique, organisée par la ville de Mérignac dans deux lieux du quartier, pour continuer à interroger les habitants sur la pertinence des axes pressentis. Nous les avons aussi sollicités pour connaître leur éventuelles propositions pour remédier à certains des points soulevés.

# Diagnostic partagé

Ce travail a été réalisé en collaboration avec le cabinet IDES- Conseils

## I. INTRODUCTION

Le diagnostic qui suit a été réalisé dans un contexte lié au renouvellement de l'agrément centre social. La démarche du diagnostic a été percutée par la crise sanitaire COVID19. La dynamique participative a été impactée par le confinement et à amener l'association à annuler certaines rencontres. En effet, l'enjeu pour nous d'un diagnostic de territoire est de parvenir à faire s'enrichir mutuellement les données quantitatives et qualitatives :

- Faire débattre les acteurs sur les données quantitatives les plus marquantes pour apprécier des écarts entre les représentations des personnes et les réalités statistiques.

Les enjeux sur lesquels s'orchestre ce projet s'articulent autour :

- D'un territoire en développement ;
- D'une population renouvelée ;
- De enjeux sociaux récurrents et qui se cristallisent.

## DES PRINCIPES

Ce travail est pour nous l'occasion de revisiter les principes d'animation globale et d'éducation populaire. Cette démarche ne se décrète pas, mais elle se construit lors de la démarche de renouvellement du projet centre social et pour le développement social du territoire :

- ***Des interactions entre individus et groupes***

Le développement intervient tant au niveau de l'individu que du groupe et du territoire : il active les interactions pour produire une nouvelle dynamique territoriale. Il vise le bien-être de la personne et de la communauté.

- ***Des identités multiples***

Le développement se nourrit des identités, des cultures, des valeurs des individus, des groupes et plus globalement du territoire. Il renforce le sentiment d'appartenance à un territoire projet.

- ***Des échanges entre territoires vécus***

La démarche facilite la rencontre de différents territoires (communal, intercommunal, pays, agglomération, aire d'influence de l'association, zone de compétence de l'administration, espace vécu de l'individu, ...). Dans ce sens, le territoire est avant tout un espace de projets.

- ***Une approche globale***

C'est s'inscrire dans une approche globale qui associe les dimensions économiques, sociales et culturelles. La prédominance d'une dimension particulière n'est pas en contradiction avec le caractère global. L'enjeu est de rechercher un équilibre entre ces trois pôles en introduisant une plus grande mobilisation et expression des habitants.

- ***Une pédagogie pour la coopération***

C'est faire de la pédagogie en n'opposant pas, mais en faisant se rencontrer les acteurs économiques, politiques de la société civile, ayant des cultures et des espérances différentes pour travailler ensemble et constituer une communauté d'intérêts.

- ***Une valorisation des capacités***

L'animation prend appui sur les capacités des individus et des groupes et active les potentialités de chacun des acteurs pour mettre leurs compétences en cohérence et contribuer au devenir collectif.

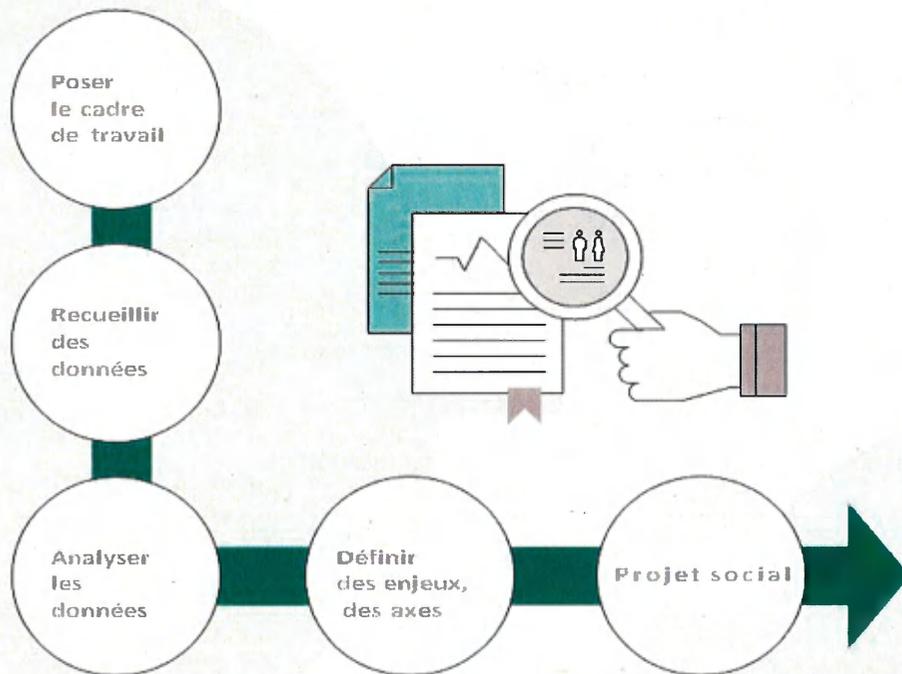
- ***Une projection dans le futur***

Le projet s'inscrit dans une démarche prospective : face aux conséquences des mutations sociales, les acteurs mobilisés analysent les différents systèmes, en dégagant des tendances, construisent des scénarios pour le futur et élaborent des stratégies adaptées au territoire.

- ***Un facteur d'émancipation***

Le projet est un processus qui combine pédagogie, animation, organisation et éducation. Il peut se décliner en étapes, du souhaitable en passant par le possible pour arriver au réalisable. Le projet n'est pas central, ce qui l'est, c'est la démarche commune discutée et raisonnée. En ce sens, les dispositifs ne sont que des outils au service du développement.

## LES ÉTAPES DU DIAGNOSTIC



### LA MÉTHODE UTILISÉE

La réalisation d'un diagnostic a conduit notre association à valider la démarche dans des instances de pilotage : Comité de pilotage du 19 décembre 2019

La méthode construite dans ce cadre a articulé plusieurs outils : recueil de données à travers des questionnaires, réunions avec les partenaires locaux, temps de travail formels et informels, bilans avec les bénévoles et rencontres d'habitants.

### Étape 1 : démarche questionnaire

Recueil de données auprès des habitants (c.f. annexe 1) celui-ci visait à recueillir la perception et la connaissance du quartier qu'ont les habitants en mettant particulièrement en lumière les aspects de la vie de quartier. La démarche a été mise en œuvre par le bureau de l'association, les bénévoles et les professionnels accompagnés par un consultant du Cabinet IDES.

## **Étape 2 : Recueil données statistiques**

Ce travail a permis d'actualiser notre connaissance du territoire à travers les éléments issus de l'analyse des Besoins Sociaux émanant de la ville de Mérignac, des données de la CAF de la Gironde et des données INSEE.

## **Étape 3 : Rencontres habitants et partenaires**

Plusieurs rencontres ont été formalisées avec les partenaires du territoire afin de croiser nos regards et construire ensemble une vision partagée des problématiques de territoire. En raison de la crise sanitaire elles ont été souvent à distance et il a été plus compliqué d'avoir tous les partenaires eux aussi bien bousculés par toutes ces perturbations.

### **RAPPEL DES DIFFÉRENTES PHASES DE LA DÉMARCHE**

- Phase 1 : Présentation d'une proposition de méthodologie de travail pour le prochain renouvellement de l'agrément au 1<sup>er</sup> comité de pilotage déc 2019.
- Phase 2 : Mise au point des questionnaires et démarche d'enquête avec calendrier des différentes étapes
- Phase 3 : Validation des outils de recueil des données par le CA et les partenaires
- Phase 4 : Lancement de la démarche d'enquête
- Phase 5 : Recueil des données « habitants » en face à face par 13 bénévoles et 5 salariés
- Phase 6 : Recueil des données « usagers » via un questionnaire en ligne
- Phase 7 : Envoi des questionnaires « Acteurs du quartier » aux partenaires institutionnels et aux associations du quartier
  
- Interruption liée au 1<sup>er</sup> confinement et à la priorisation pour la MJC CL2V et tous les partenaires d'un travail d'adaptation à de nouvelles contraintes et priorités de travail.
  
- Phase 8 : Échanges sur le diagnostic auprès d'adultes, de jeunes et de familles
- Phase 9 : Point de situation avec les membres du comité de pilotage du le 26 février 2021, pour validation d'un nouveau calendrier et échanges sur les premiers éléments analysés à partir des données froides et des enquêtes habitants et acteurs du territoire.
- Phase 10 : Synthèse & analyse des données « habitants », « usagers » et « partenaires »
- Phase 11 : Travail sur les problématiques et proposition d'axes de travail pour le nouveau projet social
- Phase 12 : Innovations pour rencontrer tous de même des habitants (« sur le chemin » ; AG, contacts téléphoniques, ...)

- Phase 13 : Réunions de travail du comité de suivi du 12 mai pour finaliser l'analyse et proposer des axes.
- Phase 14 : Validation du diagnostic partagé et des axes proposés par le comité de pilotage du 22 juin.
- Phase 15 : Validation du diagnostic partagé et des axes au CA du 28 juin.

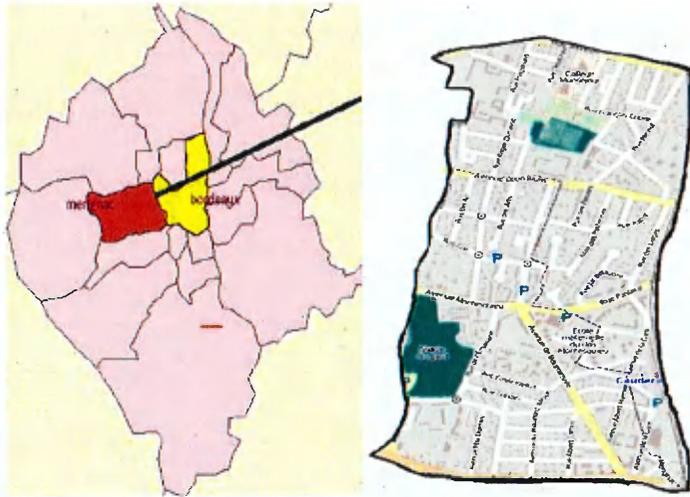
## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU CENTRE SOCIAL

### DIAGNOSTIC TERRITORIAL : LES INDICATEURS PERTINENTS DANS LE CADRE DE NOTRE DÉMARCHE DE PROJET

Les éléments suivants concernent notre zone d'intervention composée des quartiers de Bourran et Jard pour la commune de Mérignac et de Caudéran Lestonnat et Gare pour la commune de Bordeaux sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, le diagnostic et son analyse porteront sur les indicateurs et données disponibles ressortant de l'Analyse des Besoins Sociaux menée par la Ville de Mérignac, des données transmises par la CAF de la Gironde et des données de l'INSEE la ville de Bordeaux.

Une première cartographie nous permet d'identifier les principales caractéristiques en matière d'habitat et d'équipements. Les iris concernant ce territoire zone d'intervention sont :

MÉRIGNAC	BORDEAUX
IRIS 501 (Le Jard)	IRIS 807 (Lestonnat-Monséjour 7)
IRIS 502 (Bourran)	IRIS 808 (Lestonnat-Monséjour 8)



## A. Cadrage global – données froides

La zone de compétence choisie est le territoire en proximité de la structure. Là où les habitants, usagers rentrent en contact, en relation, se parlent, se mettent en réseau, s'organisent collectivement.

La zone d'intervention de la MJC CL2 V poursuit son développement avec des constructions d'habitats collectifs de petite taille. La qualité de vie du territoire a été pensée dans un équilibre entre l'apport de populations nouvelles suffisantes pour l'émergence, au pied de la ligne de transport, des commerces de proximité.

### CARTOGRAPHIE DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Le tissu associatif, plutôt fort, repéré sur la zone d'intervention est aussi ce qui permet de la délimiter, On peut citer le Centre Social de Capeyron (Le Puzzle), l'Amicale Laïque de la Glacière pour Mérignac, et l'AGJA et le centre d'Animation Monséjour (agrégé centre social) pour Bordeaux. Ces équipements de proximité dont la vocation n'est pas forcément la même proposent tout de même des services à la population qui se recoupent avec les nôtres.

Ce territoire bordelais et mérignacais est structuré par des pôles rayonnants pour leur spécificité :

- À Bordeaux : l'ex gare SNCF, pole AGJA à venir, la place Mondésir et ses commerces, l'Intermarché et le groupe scolaire (Montesquieu), la cuisine centrale des 2 villes (SIVU).
- À Mérignac : les parcs (Bourran, l'Orée des 2 villes), le stade du Jard, l'école de Bourran, le

collège de Bourran, le centre commercial du Clos Montesquieu.

- Au centre de cette zone, se trouve la cité du Clos Montesquieu avec une résidence à cheval sur Bordeaux et Mérignac gérée par 2 bailleurs sociaux, Domofrance et Aquitanis, qui compte 720 logements et à côté de laquelle la structure est implantée.

Ce grand quartier est caractérisé par une géographie urbaine allant de l'habitat résidentiel individuel à l'habitat collectif privé et social.

## SYNTHÈSE

### DONNÉES FROIDES

- Population : (cf annexe)
  - Un territoire qui augmente sa population + 8,9 %;
  - La part des 65 ans et plus reste importante et constante
  - Un taux de 30 ans à 64 ans très fort ;
  - Les 11/17 ans et les 0-5 ans sont dans la moyenne des communes.
- Familles / ménages
  - Le nombre familles est de 2604, soit une augmentation de 2,6%
  - La part des familles mono parentales est de 22% et reste stable.
  - Le nombre de ménage composé d'une seule personne est de 43%.
- Logements
  - La part des propriétaires diminue de 7 %
  - 11% des ménages habitent le territoire depuis moins 2 ans ;
  - Un nombre de constructions importantes qui semble altérer les relations sociales.
- Activité
  - Taux d'activité fort : il est de 78%
  - Taux de chômage relativement plus bas que la moyenne des 2 communes
  - Taux de chômage des jeunes reste fort
- Précarité
  - La part de population en situation de handicap importante et en augmentation +6,3 %

- La part d'allocataires dont les revenus sont constitués de plus de 50% de prestations sociales est en augmentation. (19,3 % contre 16,7 % en 2012)

Il ressort des données froides des éléments qui confortent les résultats du questionnaire :

- Les éléments de précarité sont en évolution en nombre.
- La part de ménages seuls est importante, ce qui pose la question de l'isolement.
- Le nombre jeunes de 18 à 25 ans est en augmentation avec un fort taux de chômage.

Il se dessine des enjeux sur les questions de :

- Précarité
- Isolement
- Jeunesse

#### CE QUE DISENT LES HABITANTS DE LEUR QUARTIER

L'analyse des 247 questionnaires ainsi que les rencontres organisées avec les habitants, tant bien que mal, pendant les périodes de restrictions sanitaires ont permis d'identifier la perception et les attentes des habitants.

- Les relations de voisinage sont satisfaisantes pour à peine un peu plus de la moitié des personnes interrogées.
- Il y a des attentes en matière de temps de rencontres et de temps conviviaux.
- Les parcs et le stade du Jard sont parmi les lieux les plus importants du quartier. Néanmoins un manque d'espaces verts et en particulier d'arbres est pointé.
- L'urbanisation semble arriver à son maximum supportable pour une ambiance « sereine » du quartier.
- L'augmentation de la perception de pauvreté de certains habitants est présente et renforcée avec la crise sanitaire.
- L'isolement s'est fortement aggravé avec la crise sanitaire.
- Des tensions existent avec certains jeunes, (en particulier un problème avec des commerçants).
- Des comportements d'addiction sur l'espace public sont constatés.

Voici un échantillon de ce qu'ils ont pu nous dire lors des questions ouvertes du questionnaire, ou lors des rencontres pour le retour sur les pistes d'axes à travailler.



« Il faut reprendre les moments festifs et rassembleurs avec les food-truck, car ça permet de voir les gens »

« Depuis le COVID l'isolement s'est renforcé »

« il faut apporter la proximité, car beaucoup de personnes bougent peu de chez elles »

« La pauvreté est ressentie même à l'école. On n'est pas tous sur le même pied d'égalité »

« Je trouve qu'il y a plus de précarité dans les immeubles du quartier, que dans les résidences pavillonnaire »

« Des lieux du quartier ne sont pas sains pour les enfants, ce n'est pas propre »

« Le quartier est trop urbanisé, il y a trop de constructions »

« Les espaces verts sont agréables, mais il manque d'arbres dans le quartier »

« Il n'y a pas assez de jeunes dans les parcs »

« Il faudrait agir sur la mobilité pour permettre, de rompre l'isolement de certaines personnes »

« Je n'ai croisé que deux personnes qui faisait l'activité gym avec moi depuis 6 mois !!! On vit chacun chez soi...et comme j'ai la chance d'avoir une famille sur place, je ne me sens pas isolée... mais je pense à tous les commerces qui sont fermés...et les personnes seules. »

« c'est un quartier assez calme malgré une délinquance jeune »

« Il faudrait des ateliers ludiques d'expérimentation par rapport au numérique et donner l'info aux parents »

« Autour de la MJC le quartier n'est pas très « secure » le soir. »

« Ça concerne vraiment le quartier mais il manque le thème de l'addiction, sinon en plein dans le mille pour les autres thèmes »

« Addictions trop présentes et visibles »



## CE QUE DISENT LES PARTENAIRES.

Les retours et échanges avec les partenaires ont mis en évidence, ou plutôt remis un certain nombre de sujets présents sur le quartier. On note en particulier :

- Isolement, lien social, accès au droit
  - Un besoin de retisser du lien entre les habitants, présent déjà avant les confinements et accentué par ceux-ci. La réhab Clairienne
  - Une hausse des populations en situations de précarité, avec des difficultés d'accès au droit (dont de plus en plus liées à la numérisation galopante d'un grand nombre d'administration ou services sociaux).

- Sur l'enquête auprès des partenaires la thématique de l'isolement ressort en tête devant l'éducation/parentalité et la pauvreté/précarité.
- Des éléments de pauvreté/ précarité
  - Les données de pauvreté et précarité augmentent. Un nombre croissant de recours aux colis alimentaires auprès des CCAS, associations de solidarité, relais des solidarités de Mérignac.
  - Une augmentation des écarts entre les haut et les bas revenus.
  - Des situations d'urgences en forte augmentation (personnes à la rue) ; augmentation des distributions des maraudes.
- Jeunesse et parentalité
  - Des questionnements sur la jeunesse. Pack jeunesse en cours de développement sur la ville de Bordeaux.
  - Des jeunes en décrochage complet repérés par les éducateurs de l'association du Prado. Des difficultés d'insertion pointés par la Mission locale.
  - Des enfants « laissés » seuls en bas des immeubles. Des liens à continuer de renforcer avec le collège sur des situations d'enfants et familles « fragiles »
- Le partenariat
 

Nombre de partenaires soulignent que l'un des effets de la crise sanitaire a été de rendre encore plus indispensable la démarche de partenariat. Les temps de crise ont obligé et obligent encore à un travail ensemble encore plus poussé.

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Nous avons réalisé un bilan du projet social actuel début 2020. En nous appuyant sur nos bilans annuels et en particulier ceux conçus pour nos présentations lors des assemblées générales annuelles. Mais la crise sanitaire de mars 2020 a eu un impact sur toutes les actions que nous faisons et en a profondément modifiées beaucoup.

Nous avons donc refait ce bilan en 2021 à l'aune du choc qu'à constituer et que constitue encore cette crise.

Il est apparu à travers cette analyse un certain nombre de thèmes particulièrement prégnants dans ce que nous avons pu mesurer.

Sans en dresser une liste ordonnée en terme de priorités voici ce que nous avons repérés à ce moment :

Isolement, précarité, difficultés de la jeunesse, envie d'agir des habitants (conf 1), agir pour la planète, accès aux droits, fracture numérique, difficultés parentales renforcées, lien avec le suivi

scolaire distendu voire rompu, stress et détresse pour certains habitants, solidarités nouvelles ou renouvelées.

L'analyse des 2 sources : données froides + données chaudes (enquêtes et rencontres habitants et partenaires) en mars 2020 nous avait permis de faire émerger 5 thématiques :

- Précarité/ pauvreté
- Environnement (écologie, protection de la nature)
- Isolement
- Jeunesse
- Accès aux droits/fracture numérique

Malheureusement la montée de l'inquiétude liée à la propagation du virus (covid19) et l'annonce par le président de la république du 1<sup>er</sup> confinement ont rendu impossible le partage de cette analyse lors de la soirée de restitution avec les habitants prévue le vendredi 13 mars.

Avec la commission de suivi de la MJC CL2V nous avons donc, tout en partageant avec nos autres collègues des centres sociaux ou espaces de vie sociale nos grandes difficultés à contourner ces rassemblements impossibles de publics habitants, essayé de trouver d'autres moyens de confronter ces thématiques au regard des habitants. Ce que nous avons en partie fait comme le décrit notre paragraphe « Contexte et démarche » cf p4

En les partageant avec les partenaires lors de rencontres spécifiques ou lors de groupe de travail, cette commission poursuivant son travail d'analyse et de synthèse, a proposé et présenté au comité de suivi composé de nos partenaires, les éléments suivants pour en faire les axes de sa prochaine période d'agrément :

LES AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES.

## FAVORISER LE POUVOIR D'AGIR ET LA SOLIDARITÉ DES HABITANTS POUR :

- 1/ Lutter contre la précarité, la pauvreté
- 2/ Prévenir l'isolement et favoriser l'accès aux droits
- 3/ Préserver l'environnement
- 4/ Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture
- 5/ Soutenir les familles, leur épanouissement et leur rôle de parents.

L'axe transversal est très important dans l'abord de ces 5 axes. Nous n'avons pas la prétention de résoudre tous les problèmes posés dans ces 5 thèmes, mais juste prendre place pour répondre à la volonté des habitants et favoriser la solidarité.

### LES FICHES PROJETS :

Elles ont été élaborées par des petits groupes associant habitants et salariés travaillant chacun sur une thématique. Puis chaque fiche a été partagée avec les autres groupes pour avoir un regard croisé et neuf sur l'axe et les objectifs généraux visés.

Déclinées en 4 ou 5 grandes actions qui sont elles-mêmes définies par des objectifs plus opérationnels. Ces grandes actions étant elles-mêmes divisées en deux catégories d'actions plus simples :

- Les actions à poursuivre.
- Les nouvelles actions.

Ces fiches projets et leurs grandes actions ont été présentées et discutées au comité de pilotage du 23 septembre 2021.

<b>AXE 1 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour :</b>		
<b>Lutter contre la précarité, la pauvreté</b>		
<b>OBJECTIFS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les besoins dont nous font part les habitants et les accompagner</li> <li>- Aider à limiter le basculement dans la précarité</li> <li>- Développer et accompagner les nouvelles formes de solidarité</li> <li>- Lutter contre les représentations liées à la pauvreté et la précarité</li> </ul>		
<b>ACTIONS/OBJECTIFS</b>	<b>Dont:</b>	<b>EVALUATION</b>
<p><b>Améliorer la fonction accueil orientation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les besoins dont nous font part les habitants et les accompagner</li> <li>- Renforcer/améliorer la fonction accueil</li> <li>- Faire repérer la MJC CL2V comme lieu ressource pour un accompagnement</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à l'accueil et à l'écoute</li> <li>- Recensement et partage d'une liste des acteurs et des actions de solidarités du territoire avec mise à jour régulière</li> <li>- Mise en place de créneau réservé aux accueils individuels</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail transversal des fonctions accueil et référente adultes-familles</li> <li>- Mise en place des conditions les plus favorables à l'accueil, à l'expression et à l'écoute des habitants dits précaires (discrétion, lieu adapté, conduites à tenir, etc.)</li> <li>- Développement des outils d'échanges adaptés au public (téléphone, visio., numérique, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nbre pers &amp; jours formation</li> <li>-Création d'un guide repère</li> <li>-Nbre entretiens individuels</li> <li>-Enquête de satisfaction/ utilité du Centre social</li> <li>-Outils de communication développés</li> <li>-Nbre de personnes orientées/accompagnées par type de besoins</li> </ul>
<p><b>prévenir le basculement dans la précarité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier la problématique menant au basculement dans la précarité</li> <li>- Repérer les signes/alertes qui permettent d'accompagner une personne (famille) fragilisée pouvant basculer dans la précarité</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à des formations, séminaires sur la précarité ;</li> <li>- Partage des problématiques avec les partenaires concernés (logement, énergie, loisirs, scolarité, santé, etc.) ;</li> <li>- Sensibilisation des bénévoles, salariés et intervenants sur les signes d'alerte ;</li> <li>- Mise en place d'un protocole de veille et de prise en charge pour toute l'équipe, (doc écrit, conduite à tenir selon les situations) ;</li> <li>- Mise à profit des temps d'échanges collectifs pour le repérage de difficultés ;</li> </ul> <p><u>Action à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de réponses adaptées à chaque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nbre jours formations/séminaires</li> <li>-Création d'un conduite à tenir/protocole selon situation</li> <li>-Nbre réunion/actions partenaires sur précarité</li> <li>-Nombre de thématiques repérés de manière commune</li> </ul>

	situation (orientation, aide administrative, aide de premières nécessité, etc.)	
<b>Soutenir les actions collectives solidaires</b> - Développer et accompagner les nouvelles formes de solidarité - Valoriser les initiatives des habitants - Lutter contre les représentations liées à la précarité	<u>Nouvelles actions :</u> - Mise en place d'actions collectives de sensibilisation (économie, sociale, familiale, etc.) ; - Diffusion et partage des actions solidaires ; - Accompagner et mettre en œuvre de nouvelles actions solidaires (Kit rentrée scolaires, Bourse aux jouets, ...) - Utilisation des moyens de l'association pour aider les habitants dans leurs démarches solidaires  <u>Actions à poursuivre :</u> - Le petit atelier ; Atelier cuisine ; Brigade antigaspi ; Zone de gratuité ; Les règles élémentaires ; Produits d'hygiène ; Parents mais pas Que ; Accompagnement à la scolarité ( kit de rentrée) ; Réveillon solidaire ; Café séniors ; Français Langue d'Intégration ; Accueil d'associations ; ... - Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative	- Nbre d'actions et participants aux actions solidaires accompagnées ou soutenues par la MJC CL2V - Nbre de nouvelle forme d'actions - Nbre d'actions animés par des bénévoles/habitants - visibilité des actions solidaires
<b>Développer les partenariats autour des actions de lutte contre la précarité</b> - Développer un réseau de partenaires pouvant répondre dans l'urgence ou à long terme - Utiliser davantage les dispositifs de droits communs	<u>Nouvelles actions :</u> - Repérage des partenaires opérationnels et utilisation leurs compétences - Participation aux différentes réunions, instances des acteurs de lutte contre la précarité - Mise en place de conventions de partenariat - Participation aux différents réseaux des acteurs de lutte contre la précarité - Mise à jour des dispositifs de droit commun, et leur communication - Utilisation des dispositifs de droit commun et encouragement à leurs utilisations (pour aller vers l'autonomie) - Organisation d'ateliers permettant d'utiliser les dispositifs de droit commun  <u>Actions à poursuivre :</u> - Participation et contribution aux réflexions des politiques publiques	- Nbre de réseaux et conventions autour de la lutte contre la précarité - Actions/outils d'informations sur les droits communs - Nbre de participation aux réflexions des acteurs publiques
<b>Développer la communication autour des questions de pauvreté et de précarité</b> - Lutter contre les représentations liées à la pauvreté et la précarité	<u>Nouvelles actions :</u> - Affichage dans nos divers supports, communication, réunions de notre rôle d'acteur de lutte contre la précarité ; - Présence de la thématique de la pauvreté et la précarité dans nos manifestations et dans nos	- Nbre de communication (support/action) autour de la précarité

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mixité des publics</li> <li>- Lutter contre l'auto-exclusion des personnes précaires où en passe de le devenir</li> <li>- Lever les tabous autour de la pauvreté et de la précarité</li> <li>- Favoriser l'implication dans les actions de solidarité</li> </ul>	<p>instances ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise place d'actions de témoignages ;</li> <li>- Réalisation d'un support de sensibilisation ;</li> </ul>	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

<b>AXE 2 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour :</b> <b>Prévenir l'isolement et favoriser l'accès aux droits</b>		
<b>OBJECTIFS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les personnes isolées, en particulier par un travail partenarial, mais aussi par l'attention des habitants et par la qualité de l'accueil.</li> <li>- Inciter les adultes à fréquenter et s'impliquer dans la structure, avec une attention particulière pour les personnes seules.</li> <li>- Valoriser et mobiliser le potentiel de compétences des habitants au service du projet et entretenir le lien avec les personnes qui s'engagent.</li> <li>- Donner aux habitants les moyens de connaître et d'exercer tous leurs droits.</li> <li>- Faciliter l'inclusion</li> </ul>		
<b>ACTIONS/OBJECTIFS</b>	<b>Dont:</b>	<b>EVALUATION</b>
<b>Repérer et être repéré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les personnes en difficultés tout en respectant leur souhait d'être aidé ou non</li> <li>- Améliorer et faire fonctionner le réseau partenarial;</li> <li>- informer et écouter par le contact direct à l'accueil ou lors de manifestations extérieures ou lors d'accompagnement.</li> </ul>	<u>Nouvelles actions :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau de diffusion de l'information (personnes et lieux que fréquente le public visé)</li> </ul> <u>Actions à poursuivre :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MJC Hors les murs (actions dans les quartiers au plus près des habitants) ;</li> <li>- Poursuivre le partenariat avec les structures référentes du public senior</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de lieux repérés et exploités</li> <li>-Nbre d'actions HLM</li> <li>-Nbre réunions/actions partenariats Séniors</li> <li>-Cf. accueil Axe 1 action 1 évaluation 6</li> <li>-Nbre d'actions/communications isolements et accès aux droits</li> </ul>
<b>Accompagnement des personnes en situation d'isolement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à des personnes se sentant isolées de créer du lien social.</li> <li>- Favoriser la pérennité du lien par la répétition des événements.</li> <li>- Avoir une vigilance particulière pour des personnes identifiées comme potentiellement « fragile »</li> </ul>	<u>Nouvelle action</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liens téléphoniques réguliers (cf période Covid19 pour personnes « fragiles »);</li> </ul> <u>Actions à poursuivre :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil d'ateliers culturels (handicapés/valides);</li> <li>- Manifestions culturelle fête et vie associative ;</li> <li>- Séjours, sorties, soirées ;</li> <li>- Sénior café ;</li> <li>- Français Langue d'Intégration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nbre d'actions contribuant à lutter contre l'isolement</li> <li>-Nbre d'initiatives spécifiques de soutien aux personnes dites fragiles</li> </ul>
<b>Accompagnement des personnes dans leur accès aux droits</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux habitants de connaître et d'accéder à tous les services et aides de droit commun.</li> <li>- Orienter les habitants vers les services (administrations ou associations) appropriés.</li> </ul>	<u>Nouvelle action</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers d'accès au numérique</li> </ul> <u>Actions à poursuivre</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanence pour l'aide aux démarches administratives, CV, recherches informations ;</li> <li>- senior@teliernumériques ;</li> <li>- Permanences associatives à destination des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre ateliers/personnes accès au numérique</li> </ul>

<p>- Suivre et accompagner leurs parcours.</p>	<p>personnes en situation de handicap ;  - Permanences partenaires ;  - Relais vers partenaires ;  - Français Langue d'Intégration ;  - Point numérique CAF .fr</p>	
<p><b>Valorisation des engagements bénévoles quels qu'ils soient</b>  - Inciter des habitants à développer leur bulle sociale en facilitant leur implication dans l'association.  - Permettre aux habitants d'expérimenter en leur confiant des missions sur divers événements.  - Développer l'esprit d'ouverture et d'accueil des groupes déjà constitués.  - Encourager les bénévoles à aller vers des actions de formation, et valoriser les compétences acquises.</p>	<p><u>Nouvelles actions :</u>  - Sollicitation pour les événements ;  - Multiplication des possibilités de tester (expériences d'actions possibles)  <u>Actions à poursuivre :</u>  - Manifestations culturelles, fêtes et vie associative ;  - Échanges et transmissions intergénérationnels ;  - Initiatives solidaires, échanges de savoir ;  - Accompagnement à la scolarité ;  - Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative</p>	<p>- Mesure de l'évolution du bénévolat (nombre, typologie, temps, etc.)  -Nbre de nouveaux bénévoles intégrant des groupes existants  -Nbre de bénévoles formés</p>
<p><b>Lutte contre les discriminations</b>  - Prévenir les représentations et les préjugés  - Favoriser les échanges au-delà des supposées appartenances catégorielles (de genre, d'âge, d'origine, handicap, de quartier, sous-quartier, etc.)  - Sensibiliser les équipes « accueillantes » et accompagnantes</p>	<p><u>Actions à poursuivre :</u>  - Formation ;  - Temps d'échanges et d'expositions ;  - Echanges de pratiques politiques d'accueil et d'inclusion  - Procédures d'accueil et d'inclusion</p>	<p>-Mesures prises pour favoriser l'inclusion  - Nbre d'actions de formations/temps d'échanges sur les discriminations</p>

<b>AXE 3- Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants</b> <b>pour:</b> <b>Préserver l'environnement</b>		
OBJECTIFS		
- Sensibiliser les habitants à ce sujet en s'appuyant sur les leviers possibles - Développer l'envie d'agir. - Accueillir et favoriser les projets et actions collectives ou individuelles pour renforcer l'écocitoyenneté des habitants.		
ACTIONS/OBJECTIFS	Dont:	EVALUATION
<b>Lutte contre les gaspillages</b> - Epargner les ressources primaires, les matières premières épuisables ; - Faire faire des économies aux familles ; à l'association - Limiter les pollutions	<u>Nouvelles actions :</u> - Recyclage et réutilisation (ateliers objets recyclés) ; - Informations et recherches des filières de récupération et recyclage ( radios médicales, huiles alimentaires ,... )  <u>Actions à poursuivre :</u> - Frigo zéro gaspi ; Brigade anti gaspi ; Zone de gratuité ; Compostage partagé ; Le petit atelier ; Boite à lire	- Mesures prises concernant la limitation du gaspillage - Estimation des quantités recyclées/valorisées
<b>Sensibilisation sur nos consommations et nos modes de consommation</b> - Mieux informer les habitants aux problèmes liés à nos consommations ( pollution, impacts sur les conditions de travail, inégalités, gaspillage des ressources, économies financières possibles, est-ce que consommer me rends toujours heureux ?...) - Faire prendre conscience de l'impact de ces consommations ou de leurs modalités. - Montrer l'exemple par nos comportements et achats à la MJC CL2V. - Informer sans juger, ni obliger (approche pédagogique).	<u>Nouvelles actions :</u> - Information pour un choix éclairé du consommateur : (les éco-gestes simples du quotidien, gestion des mails, stop pub, usage de l'eau, ....) - Information pour un choix éclairé du consommateur : consommation via internet ( livraison, déplacements, déchets => montrer les coûts cachés, écologiques, sociaux, financiers) ; - Action auprès des enfants et des jeunes (3 ème temps accompagnement à la scolarité, ALSH, Fresque du climat ) ; - Mise en place d'actions sur les mobilités ;  <u>Actions à poursuivre :</u> - Village éphémère : valorisation des actions éco-solidaires, Carnaval (esprit écologique)	- Nbre d'actions d'information / sensibilisation
<b>Découvrir des expériences existantes et s'en inspirer</b> - Voir qu'ailleurs on sait faire. (diminue la peur de se lancer dans un projet).	<u>Nouvelle actions</u> - Visiter des lieux alternatifs (recyclerie, maison éco citoyenne, Darwin,...) tiers lieux - Un répertoire des lieux, associations et sites internet à trouver ou créer, (inspirants ou que	- Nbre de visites-conférences - Création d'un répertoire - Mesure de l'impact carbone de

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas réinventer des bonnes pratiques existants ailleurs et les adapter à notre territoire.</li> <li>- Gagner du temps dans la mise en place de projet.</li> <li>- Développer l'ouverture d'esprit pour découvrir d'autres pratiques, cultures, façons de faire...</li> </ul>	<p>l'on peut imiter, visiter...);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des conférences ( Aller voir et/ou organiser );</li> <li>- Mettre le thème à la programmation des films au ciné2 villes + débats</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique d'achat de la MJC CL2V (0 plastique, 0 déchet, produits locaux-saison-non transformés, etc.) ;</li> <li>- Accueil d'AMAP ou autres associations</li> </ul>	<p>l'association et de son activité</p>
<p><b>Compréhension et apprentissage par la pratique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur les aspects conviviaux du partage de pratiques pour apprendre.</li> <li>- Montrer qu'on peut pratiquer en s'amusant.</li> <li>- Faire concrètement des actions.</li> <li>- Permettre l'expérimentation car c'est ainsi qu'on s'approprie vraiment les questions et que l'on trouve des réponses.</li> <li>- Organiser la récurrence des actions pour un bon apprentissage.</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier zéro déchets = apprendre à faire, faire découvrir ( sac à vrac, éponges, support emballage...)</li> <li>- Atelier réparation vêtements</li> <li>- Défi 0 déchets (Bdx Métropole) ;</li> <li>- Participation à des opérations de collecte ;</li> <li>- Ateliers potagers (groupe investi et autonome)</li> <li>- Ateliers cuisine = apprendre, comprendre : saisonnalité, qualité, besoins nutritionnels, lecture des étiquettes, ...</li> <li>- Initier un groupe « comité d'habitants » sur les besoins, thématiques, à mettre en place.</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers FSM (Faire soi-même) : produits ménagers, cosmétiques, meubles palettes, etc.,</li> <li>- Compostage partagé</li> <li>- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre d'ateliers initiés/réalisés</li> <li>-Groupe d'habitant créé et initiatives prises</li> <li>-Actions poursuivies</li> </ul>

<b>AXE 4 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour :</b> <b>Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture</b>		
<b>OBJECTIFS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner aux jeunes les moyens de développer leurs potentiels et de découvrir leurs aptitudes en favorisant l'expérimentation.</li> <li>- Développer l'analyse et l'esprit critique des jeunes</li> <li>- Renforcer le principe de la coéducation</li> <li>- Favoriser l'engagement par un accompagnement structurant</li> <li>- Mettre en place les conditions de l'épanouissement individuel et collectif</li> </ul>		
<b>ACTIONS/OBJECTIFS</b>	<b>Dont:</b>	<b>EVALUATION</b>
<b>Renforcer la posture d'écoute</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place les conditions de l'épanouissement individuel et collectif</li> <li>- Renforcer la confiance en soi et en l'adulte bienveillant</li> <li>- Faire repérer le centre social comme un lieu d'écoute et de médiation</li> <li>- Libérer la parole des jeunes</li> <li>- Favoriser l'inclusion des jeunes éloignés de cadres structurants</li> <li>- Renforcer la posture d'écoute de l'équipe</li> </ul>	<u>Nouvelles actions :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre les conditions (espace, temps, outils, humaines) pour la qualité de l'écoute individuelle du jeune ;</li> <li>- Mise en place de temps communs d'écoute collective de jeunes avec des méthodes d'expression libérant la parole ;</li> <li>- Participation à des formations à l'écoute active et l'écoute entre soi ;</li> <li>- Mise en place d'actions favorisant l'expression (danse, écriture, musique, théâtre, etc.) ;</li> <li>- Mise en place d'action de communication, d'aménagement d'espace, d'utilisation d'animations mettant en confiance les jeunes ;</li> <li>- Traduire en actions les besoins et envies des jeunes ;</li> <li>- Mise en place d'actions éducatives favorisant l'écoute mutuelle</li> </ul> <u>Action à poursuivre :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration de l'espace » où les jeunes s'organisent (commission jeunes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures prises pour développer et améliorer l'accueil</li> <li>- Enquête de satisfaction</li> </ul>
<b>Accompagner les parcours éducatifs et d'apprentissage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner aux jeunes les moyens de développer leurs potentiels et de découvrir leurs aptitudes en favorisant l'expérimentation.</li> <li>- Mettre en place les conditions de l'épanouissement individuel et collectif</li> <li>- Utiliser les outils de l'éducation populaire afin de compléter ou renforcer un parcours éducatif</li> <li>- Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire</li> <li>- Favoriser les solidarités intergénérationnelles</li> </ul>	<u>Nouvelles actions :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revisiter notre projet éducatif en associant les jeunes et les parents ;</li> <li>- S'inscrire dans des actions partenariales visant à lutter contre le décrochage scolaire et pour favoriser le parcours d'insertion sociale et professionnelle ;</li> <li>- S'inscrire dans des actions partenariales liés à l'information, l'orientation, la formation, les métiers ;</li> <li>- Mise en place d'actions de jeunes ( les pairs) accompagnant ou formant d'autres jeunes ou adultes ;</li> </ul> <u>Actions à poursuivre :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement à la scolarité ;</li> <li>- Action jeunesse ( séjours, Web radio, MAO ... ) ;</li> <li>- Ateliers jeunes</li> <li>- Développement de la qualité de l'accueil de l'accompagnement des stagiaires ;</li> <li>- Accompagnement à l'orientation, à l'insertion et à la formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecriture du nouveau projet éducatif</li> <li>-Nbre d'actions partenariales autour des parcours</li> <li>-Bilan CLAS - Nbre/bilan stagiaires</li> <li>-Nbre d'accompagnement projet - individuel jeunes</li> <li>-Nbre d'actions intergénérationnelles et entre pairs</li> </ul>

<p><b>Favoriser la découverte et l'expérimentation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner aux jeunes les moyens de développer leurs potentiels et de découvrir leurs aptitudes en favorisant l'expérimentation.</li> <li>- Mettre en place les conditions de l'épanouissement individuel et collectif</li> <li>- Développer l'analyse et l'esprit critique des jeunes</li> <li>- Permettre une ouverture sur le monde extérieur et de vivre des expériences structurantes</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'autres centres d'intérêts (échanges internationaux, langues, cultures, etc.) en utilisant /adaptant les outils des jeunes (numériques, réseaux sociaux, etc.);</li> <li>- Développement d'actions avec d'autres jeunes ou d'autres publics (seniors, porteurs de handicaps, MNA, etc.) favorisant la découverte et l'enrichissement de l'autre et par l'autre ;</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action jeunesse : Mise en place d'activités/ateliers en continu sur une saison ou sous forme de stages, de sorties, de séjours divers (culture, sport, loisirs, territoires, etc.) ...);</li> <li>- Accueil de jeunes : S'inscrire dans des actions partenariales pour la découverte de passions ou métiers ;</li> <li>- Accueillir et accompagner les besoins d'expérimentations et de découvertes positives de jeunes (ex : radio, vidéo, spectacle, drone, culture scientifique, etc.) ;</li> <li>- Création de temps d'échanges entre jeunes afin de partager sur leurs expériences ou centres d'intérêts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre d'actions de découverte et d'expérimentation</li> <li>- Nbre de temps de débats/échanges</li> </ul>
<p><b>Favoriser toutes les formes d'engagement chez les jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner aux jeunes les moyens de développer leurs potentiels et de découvrir leurs aptitudes en favorisant l'expérimentation.</li> <li>- Développer l'analyse et l'esprit critique des jeunes</li> <li>- Favoriser l'engagement par un accompagnement structurant</li> <li>- Mettre en place les conditions de l'épanouissement individuel et collectif</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer une politique d'ouverture de toutes les formes d'engagements et les valoriser (ponctuels, courts, etc.) ;</li> <li>- Mise en place de moyens humains et matériels au profit des initiatives de jeunes ;</li> <li>- Faire participer au quotidien aux différentes tâches inhérentes à chaque action ;</li> <li>- Inscrire et sensibiliser les jeunes dans un projet plus global que le seul pôle jeunesse (environnement, culture, seniors, pauvreté/précarité, etc.) ;</li> <li>- Mise en place des actions visant à accompagner les jeunes vers la prise de responsabilité et l'autonomie (commission jeunesse, instances associatives, projets longs termes) ;</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de soirée, de sorties, de séjours faisant prendre des responsabilités partagées entre jeunes et les valoriser</li> <li>- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre d'actions portées par des jeunes</li> <li>-Nbre d'actions où des jeunes participent</li> <li>-Nbre d'actions tournées vers les autres</li> </ul>

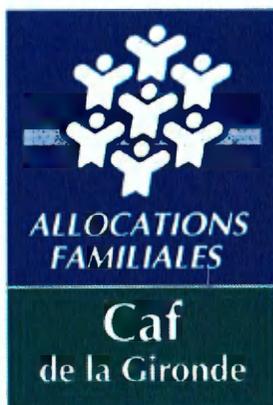
<b>AXE 5 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour :</b> <b>Soutenir les familles, leur épanouissement et leur rôle de parents</b>		
<b>OBJECTIFS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les relations intra et extra familiales</li> <li>- Soutenir la parentalité et les réseaux d'entraide</li> <li>- Faciliter la conciliation vie familiale / vie sociale / vie professionnelle</li> <li>- Encourager les initiatives de parents et valoriser leur implication bénévole</li> <li>- Favoriser le bien être Alléger la pression des injonctions sociétales</li> </ul>		
<b>ACTIONS/OBJECTIFS</b>	<b>Dont:</b>	<b>EVALUATION</b>
<b>En famille je veux aussi du bien être</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser les relations intra et extra familiales</li> <li>-Faciliter la conciliation vie familiale/vie sociale/ vie professionnelle</li> <li>-Favoriser le bien-être</li> <li>-Alléger les poids des injonctions sociétales</li> </ul>	<u>Nouvelles actions :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, repérer les besoins liés au bien-être ;</li> <li>- Organiser des temps (théâtre forum, ateliers, jeux, soirée, etc.) sur la thématique de la charge mentale ;</li> <li>- Mise en place d'ateliers « lâcher prise », relaxation, estime de soi, bien-être du corps, etc. ;</li> <li>- Mise en place d'ateliers et/ou accompagnement spécifiques favorisant l'insertion socio-professionnelle</li> <li>- Formation des équipes bénévoles et salariés sur la communication non violente</li> </ul> <u>Actions à poursuivre :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers adultes (activités de maintien ou de remise en forme physique (Qi Gong, Sophrologie, Stretching, Pilates, Yoga, etc.) ;</li> <li>- Séjours, sorties, soirées de lien social : Organisation de sorties, week-end séjours culturels, de découverte et de dépaysement ;</li> <li>- Partenariat avec les structures référentes du public famille ;</li> <li>- Accompagnement en priorité des actions proposées par les familles ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nbre d'actions liées au bien-être des familles</li> <li>-Nbre d'action d'animation sur la thématique bien-être et charge mentale</li> <li>-Nbre de parents accompagnés vers l'insertion</li> <li>-Nbre de formation à l'éducation non violente</li> <li>-Nbre de nouvelles actions proposées par les familles</li> </ul>
<b>Favoriser l'égalité de l'accès aux droits des familles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la conciliation vie familiale/vie sociale/vie professionnelle</li> <li>- Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture</li> <li>- Prévenir le basculement dans la précarité</li> <li>- Favoriser la mixité des publics</li> <li>- Favoriser l'égalité des chances</li> </ul>	<u>Nouvelle actions :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertorier les dispositifs de droit commun permettant un accès aux familles ;</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'accueil des familles ;</li> <li>- Recensement et repérage des besoins les plus récurrents ;</li> <li>- Information, conseil, orientation et accompagnement vers les dispositifs de droit commun ;</li> <li>- Proposition de supports de communication adaptés aux familles (écrits, vidéo, numérique,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cf AXE 1 Action 1 Eval 2</li> <li>- AXE 2 Action 3 Eval 2</li> <li>-Nbre d'accompagnement, orientation</li> <li>-Nbre de supports créés</li> <li>- Nbre d'actions partenariales autour de l'accès aux droits des familles</li> <li>-Données Statistiques des familles (mixité)</li> </ul>

	<p>etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'accompagnement spécifique et individuelle pour certaines familles (surendettement, séparation, emploi-formation, scolarité et éveil des enfants, bien-être, etc.) ;</li> <li>- Développement des actions partenariales autour de l'accès aux droits des familles ;</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec les structures référentes du public famille</li> </ul>	
<p><b>La parentalité au cœur des actions solidaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la parentalité et les réseaux d'entraide</li> <li>- Faciliter la conciliation vie familiale/vie sociale/ vie professionnelle</li> <li>- Encourager les initiatives de parents et valoriser leur implication bénévole</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'accueil pour une qualité renforcée pour un.e meilleur.e accompagnement/ orientation ;</li> <li>- Accompagnement et soutien des propositions de parents pour un réseau d'entraide ;</li> <li>- Mise en place d'actions communes Pôle Jeunesse / pôle adulte-familles : « Parents d'ados » ;</li> <li>- Mise en place de retour/échanges d'expériences entre parents et structures «familles » ;</li> <li>- Facilitation de la mise à disposition des moyens (humains, matériel, administratifs) de l'association au profit d'initiatives de familles ;</li> <li>- Mise en place d'actions d'accompagnement/formation de parents s'engageant dans le bénévolat (ex : instances associatives, commission de fête, Parent mais pas que, FLI, etc.) ;</li> <li>- Mise en place d'une communication mettant en valeur les actions bénévoles des familles ;</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le projet des parents « Parents Mais Pas Que » ;</li> <li>- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative</li> <li>- Renforcement de la place des parents dans l'accompagnement à la scolarité ;</li> <li>- Ateliers parents enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nbre d'actions solidaire autour de la parentalité</li> <li>-Mesures prises pour faciliter les réseaux d'entraide entre les familles</li> <li>-Nbre d'actions de communication/valorisation des actions familles</li> <li>-Nbre de formations/accompagnements de parents vers le bénévolat</li> </ul>
<p><b>Les animations collectives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les relations intra et extra familiales</li> <li>- Permettre l'accès aux loisirs et à la culture</li> <li>- Faciliter la conciliation vie familiale/vie sociale/ vie professionnelle</li> </ul>	<p><u>Nouvelle action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'ateliers spécifiques ( numérique, consommation)</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de manifestations toute au long de l'année = Manifestations culturelles, fêtes et vie associative ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre ateliers "numérique" "consommation"</li> <li>-Nbre d'ateliers spécifiques renouvelés</li> <li>-Nbre de manifestations collectives (nouvelles, renouvelées)</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des vocations d'engagements dans des actions collectives</li> <li>- Répondre par la dynamique collectives à des besoins individuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- séjours, sorties, soirées de lien social « loisirs et culture »</li> <li>- Partenariat avec les structures référentes du public famille ;</li> <li>- Mise en place d'ateliers spécifiques (cuisine, bricolage, bien-être, budget, etc.) ;</li> <li>- Organisation de temps collectifs d'élaboration, de mise en place et d'évaluation d'actions collectives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nbre de parents s'engageant dans des actions collectives</li> </ul>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **ANNEXES :**

- 1/ Bilan projet social 2017 2021
- 2.1/ Planning renouvellement projet social
- 2.2 / nouveau planning 2021
- 3 /Questionnaire habitants «vie de quartier »
- 4/ Questionnaire « acteur du quartier »
- 5/ Carte de la zone de compétence (les 4 IRIS)
- 6/ Résultats du questionnaire « vie de quartier »
- 7/ Éléments chiffrés (données statistiques)
- 8/ MJC CL2V Utilité sociale
- 9/ Axes et fiches projet



**Prestation de Service**  
**Animation Globale & Coordination**  
**Animation Collectives Familles**

-----

**Dossier de demande**  
**de renouvellement des agréments**

Nom du Centre Social :

<p><b>MJC CL2V</b> Maison des Jeunes et de la Culture Centre de Loisirs des 2 Villes</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------

Commune

<p>Bordeaux et Mérignac</p>
-----------------------------

**2021**

Ce document ne doit pas excéder 25 pages

Merci de prendre connaissance du guide de rédaction au préalable.

## Données administratives

### Gestionnaire

Nom de la structure gestionnaire : <b>MJC CL2V</b> Maison des Jeunes et de la Culture Centre de Loisirs des 2 Villes	
Année de Création : 1976	
Type de structure juridique : Association/ Régie Autonome/CCASS/Collectivité/Fondation	
Nom du Président : MESGUICH Jean-Michel	Nom du référent du dossier : : ZIDOUR Moussa
Adresse du Siège : 11 rue Erik Satie 33200 BORDEAUX	Adresse Postale (si différente) :
Téléphone : <b>05 56 97 40 00</b>	Mail : <a href="mailto:accueil@mjcl2v.fr">accueil@mjcl2v.fr</a>

### Centre Social

Nom du Centre Social : <b>MJC CL2V (Maison des Jeunes et de la Culture Centre de Loisirs des 2 Villes)</b>	
Nom du directeur : ZIDOUR Moussa	Qualification/Diplômes : Agent de Développement International Directeur MJC - CAFDES en cours Employeur : MJC CL2V (depuis le 17 février 2021) Ex employeur : FFMJC
Adresse : <b>11 rue Erik Satie</b> <b>33200 Bordeaux</b>	Adresse Postale (si différente) :
Téléphone : 05 56 97 40 00	Mail : <a href="mailto:accueil@mjcl2v.fr">accueil@mjcl2v.fr</a>
Fax : 05 56 97 37 35	Site Internet : <a href="http://www.mjcl2v.fr">www.mjcl2v.fr</a>
Noms des personnes habilitées à signer les documents CAF : Moussa ZIDOUR, Jean-Michel MESGUICH, Isabelle Savignac	

Le centre social est adhérent à la fédération départementale des Centres Sociaux : OUI  NON

Le centre social est adhérent à une autre fédération : OUI  NON   
Si oui, laquelle : Fédération régionale des MJC

## Mise en œuvre du projet

### Locaux utilisés par le Centre Social

Le centre dispose de locaux permanents	Le centre utilise des locaux occasionnels
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Surface : 1200 m <sup>2</sup>	Surface : 70 m <sup>2</sup>
Propriétaire : Villes de Mérignac/Bordeaux	Propriétaire : Salle de motricité Ecole maternelle Montesquieu (ville de Bordeaux)

L'accueil de la structure est-il accessible aux personnes à mobilité réduite. <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Les lieux d'activité sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite. <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans ses locaux permanents, le centre social accueille-t-il des activités à vocation syndicale, religieuse ou politique, même occasionnellement.

Oui    Non

Si oui, précisez :

#### La Fonction Accueil

Le centre social a-t-il organisé un accueil    OUI     NON

Si oui,

S'agit-il d'un espace spécifique :                            OUI     NON

**Description de cet espace :** Borne d'accueil avec espace de convivialité (chaises, tables, espace lecture) avec support d'informations (affichages, documents, PV de CA, etc.)

Est-il assuré par une personne unique                    OUI     NON

Si oui : statut et qualification de cette personne :

Si non, quelles sont les modalités d'organisation de l'accueil :

Secrétaire d'accueil CDI, Brevet professionnel (35 h) ; complémentarité de l'accueil téléphonique ou physique par secrétariat-comptabilité et l'ensemble de l'équipe dite « permanente ».

	Horaires d'ouverture du centre social	Horaires de présence d'un agent d'accueil
Lundi au Vendredi	8h30 - 22h00	9h00 - 18h00
Samedi	9h - 13h00 / 14h00 - 18h00	
Vacances scolaires	9h00 - 18h00	9h00 - 18h00

Période de fermeture	3 semaines l'été
----------------------	------------------

## La vie du Centre Social

Préciser quels sont les éléments significatifs rencontrés par le centre social lors de la précédente période d'agrément.

**Internes au Centre** (mouvements de personnel, politique du Conseil d'Administration, demandes des usagers, besoins nouveaux, élaboration de nouveaux diagnostics...)

### **Mouvements :**

Départ de notre animatrice responsable enfance Alice Demarque en sept. 2017 remplacée par Noémie Boyer  
Départ de notre agente d'entretien Céline Ducos en septembre 2018 remplacée par Salimata Diagana ; elle même en arrêt maladie depuis juin 2019 et remplacée par Fabienne Loutre  
Départ pour 1 an de Noémie Boyer fin août 2021 en congé sabbatique remplacée par Léna Bouillé en CDD  
Tous récemment, départ de notre référente adultes-familles, Elsa Archer début octobre 2021 remplacée par Flora Fontaine

### **Instances de la MJC CL2V :**

Pas de changement notable au sein du CA sauf un renouvellement « naturel » avec une certaine stabilité des bénévoles élus - fort rajeunissement et féminisation du CA. Un CA très investi dans le projet et le suivi de l'agrément. Implication de 3 jeunes de moins de 19 ans au CA et autres instances  
La commission « Suivi du projet social » s'est dotée de nouveaux membres élargissant celle-ci  
Création d'une commission « Bien Vieillir » et une commission « Jeunesse » en création.  
Intégration de nouveaux ateliers animés par des bénévoles (sophrologie, LSF, dentelle, scrabble, petit atelier, FLE, etc.)  
Accompagnement de projets d'habitants animés par des bénévoles (carnaval écolo, brigade anti gaspi, Parfait équilibre des adhérents de Bordeaux et de Mérignac en 2019-2020 (50-50)  
Le CA a réaffirmé certains principes politiques : Lutte contre les déchets et le gaspillage, lutte contre les discriminations, veille sur l'inclusion dans tous nos projets et instances, lutte contre la pauvreté et la précarité, place de la jeunesse et de la diversité dans nos instances.

### **Besoins émergents exprimés :**

Démarche diagnostic nouvelle avec nouveaux éléments de données froides mis à jour, enquête auprès des habitants, des adhérents, des partenaires (cf. annexe)  
Certains besoins étaient déjà bien présents mais pas ou peu exprimés par les habitants ce qui est devenu le cas au fil de la mise en oeuvre de notre projet social et renforcer par la crise sanitaire : Apprentissage du français (FLE/FLI), fracture numérique, accompagnement pour l'accès au droit commun, demande d'aide et de soutien social, isolement, mal-être chez certains jeunes.

### **Autres faits significatifs :**

Travail sur l'utilité sociale pendant formation-action (2019-2021) pilotée par fédération Csx/MJC ; cela est un outil très bien approprié par les bénévoles avec une participation importante des habitants.

**Externes au Centre** (nouvelle politique communale ou locale, relations partenariales...)

Election municipale 2020 avec changement de l'équipe municipale bordelaise nouvellement aux « affaires »  
Liquidation FFMJC (janv. 2021) avec une reprise du directeur en tant que salarié de l'association MJC CL2V  
Agrément Centre social pour le centre d'animation Monséjour  
Participation de la MJC CL2V à l'Accompagnement G10 (1<sup>ère</sup> phase) par SETSO  
Implication de la direction dans le G10 dans la période 2016-2021 : Groupe « Familles et lutte contre la précarité » (2,5 ans), Bureau (2,5 ans), groupe « Culture » (1 an)  
Implication de la présidence de la MJC CL2V dans le bureau du G10 depuis 2020  
Implication de notre direction-adjointe dans l'animation du Groupe « Bien Vieillir » du G10  
Lancement d'un Groupe de travail « lutte contre la précarité » avec les acteurs de la solidarité (Caudéran)  
Changement de plusieurs conseiller.e.s CAF

Chantier en cours Ville de Mérignac : PEDT, fracture numérique, Pôle Jeunes (PTCJ)  
 Partenariat plus renforcé avec l'Ecole  
 Arrivée et intervention du Prado avec binôme d'éducateurs spécialisés sur le territoire  
 Partenariat avec le SIVU (frigo zéro gaspi)  
 Partenariat avec le CPVA (accueil au sein de MJC CL2V)  
 Travail sur le socle commun projet social (Centres sociaux, Bdx, CD33 et CAF33)  
 Plan jeunesse (politique jeunesse) en cours à Bordeaux  
 Nouveau référent CLSPD à Caudéran (Bordeaux)  
 Tensions récurrentes entre commerçants (centre commercial Montesquieu) et certains habitants « marginaux » ou certains dits « jeunes ».  
 Fermeture Gare de Caudéran en 2018 et future installation dans celle-ci de l'AGJA prévue en 2022  
 Fermeture La poste du quartier (centre commerciale Montesquieu)  
 Construction et installation d'une nouvelle Bibliothèque à Stéhelin (Caudéran)  
 Rénovation des logements HLM Clairsienne de 2019 à 2021 – inauguration récente oct.2021  
 La MJC CL2V accueille de nouvelles associations : Contact Aquitaine (familles LGBT+), Jumeaux et plus (familles de « multiples »), Groupe Liberté (Arts plastiques adaptés).  
 Signature de la 1<sup>ère</sup> convention tripartite Ville de Bordeaux- Ville de Mérignac – MJC CL2V d'objectif et de moyens signé en janvier 2019.

### Autres remarques :

La crise sanitaire Covid19 (toujours en cours) a impacté le projet de l'association et fait émerger de nouveaux (ou anciens non formulés/repérés) besoins

Date de la dernière assemblée générale ou annuelle propre au centre social :	02 avril 2021
Nombre de réunions du Conseil d'Administration ou Gestion en N-1 :	7
Autres instances : Bureaux	15
Commissions de travail spécifiques (RH, finances, projet social, etc.)	15

### Zone d'influence du centre social (origine des adhérents/usagers) :

La zone de compétence est marquée, sur les deux villes, par une géographie urbaine mélangeant habitat collectif privé et social et habitat résidentiel individuel.

Cette zone est également limitée par des "frontières" physiques qui orientent les habitudes de vie des habitants dans leur appropriation du quartier : Au sud par le parc Bourran et le collège Bourran, à l'ouest par le stade et la rue du Jard, à l'est par la voie de chemin de fer et au nord par le collège Monséjour et la rue Stéhelin.

Le centre de cette zone est marqué par l'ensemble des commerces du Clos Montesquieu, voisins du centre social et qui attirent aussi des habitants vivant hors de cette zone de compétence.

Enfin cette zone est intéressante pour la mixité d'habitats qui la compose et la mixité sociale que l'on y trouve. La zone est composée de 2 IRIS sur Mérignac (IRIS 501 et 502) et de 2 IRIS sur Bordeaux (IRIS 807 et 808). Elle tient compte des habitudes de déplacement des habitants et des voies de circulation et des services de transport en commun qui drainent les habitants vers des lieux de vie (commerces, cabinets médicaux, parcs, MJC centre social, ...).

Ainsi l'avenue de Bourranville, l'avenue des chênes et la liane 16 du réseau TBC (2<sup>ème</sup> plus fréquentée de la Bordeaux Métropole) sont des artères importantes du maillage territorial et permettent une mobilité facilitée sur le quartier.

La zone d'influence est évidemment plus vaste que notre zone de compétence.

L'attrait de la zone commerciale du clos Montesquieu et la facilité d'accès par la ligne 16 expliquent aussi l'attrait de notre association pour des habitants situés un peu plus loin de notre zone de compétence.

La notion de proximité doit sans doute se mesurer à la fois en terme de distance mais aussi en terme de temps de déplacement, ce qui explique les écarts entre ces 2 zones.

## La participation des habitants

### Les instances (propres au CS)

Nombre de .... siégeant dans l'instance

<b>Conseil d'administration</b>	<b>Habitants</b>	<b>Elus</b>	<b>Représent. associatifs</b>	<b>Institutions</b>	<b>Autres (préciser)</b>
Elus par leurs pairs	21				
Cooptés					
Désignés		2	3		1 représentant du personnel
Voix délibérative	21	2	3		
Voix consultative					
Autres					
<b>Bureau</b>	<b>Habitants</b>	<b>Elus</b>	<b>Représent. associatifs</b>	<b>Institutions</b>	<b>Autres (préciser)</b>
Elus par leurs pairs	9				
Cooptés					
Désignés					
Voix délibérative	9				
Voix consultative					
Autres					
<b>Conseil/Comité de gestion/Animation/Habitants</b>	<b>Habitants</b>	<b>Elus</b>	<b>Représent. associatifs</b>	<b>Institutions</b>	<b>Autres (préciser)</b>
Elus par leurs pairs					
Cooptés					
Désignés					
Voix délibérative					
Voix consultative					
Autres					
<b>Autres (Commission de travail interne )</b>	<b>Habitants</b>	<b>Elus</b>	<b>Représent. associatifs</b>	<b>Institutions</b>	<b>Autres (préciser)</b>
Elus par leurs pairs					
Cooptés					
Désignés	19				
Voix délibérative					
Voix consultative	19				
Autres					

### Niveau de participation des bénéficiaires des actions :

1 case cochée par ligne (X)	Information	Consultation	Concertation	Codécision
Elaboration du projet du Centre social				X
Evaluation du projet				X
Suivi des activités				X
Construction du Budget				X
Gestion de l'équipement				X
Gestion de l'association				X

Pour les multi-gestionnaires et les gestions publiques, Nombre d'adhérents siégeant au Conseil d'Administration du gestionnaire.	NA
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

### Le partenariat

#### Quels sont vos interlocuteurs privilégiés sur le territoire ?

La ville de Bordeaux et la ville de Mérignac (tous les services et notamment cohésion sociale), la CAF33 (conseillères territoriales), les MDS de Caudéran et Mérignac, les associations du quartier les associations d'animations de Mérignac (G10), le Centre d'animation Monséjour, les bailleurs sociaux (plus particulièrement Clairienne, Gironde habitat et Aquitanis), association Le Prado (les éducateurs spécialisés), les acteurs associatifs de la solidarité à Caudéran, les collèges Bourran et Monséjour, les écoles primaires, l'école maternelle Montesquieu, les associations accueillies à la MJC CL2V.

#### Sur quelles thématiques le centre social est-il reconnu pour son expertise ?

Activités inclusive (handicap/valide), Education Populaire, Jeunesse, Culture et notamment Danse

#### Sur quelles thématiques le centre social est-il en position de leadership ?

Activités inclusive (handicap/valide), lutte anti-gaspi

#### Participez-vous à des groupes de réflexion, d'échanges d'outils, etc... (au local, ou au national),

Si oui, lesquels ?

Associations d'animation de Mérignac (G10) : groupes Enfance, Jeunesse, Bien vieillir, Familles et citoyens solidaires, Culture, Ressources du projet. Gouvernance du G10 (bureau). Participation à l'Accompagnement de la coopération, Formation-action « Utilité sociale », groupe de travail « Club des 5 » (Mjc Cl2v, Puzzle, Tournesol, Arlac, ALG)  
 Groupes Fédération des centres sociaux : groupe « bien vieillir », groupe CESF, Jeunesse, expérimentation Pouvoir d'agir focus Jeunesse.  
 Groupes Fédération des MJC : Jeunesse  
 Ville de Bordeaux : Projet social, Zéro plastique, Numérique et séniors, Solidarités  
 Ville de Mérignac : Jeunesse, Adulte-Famille (parentalité), PEDT, fracture numérique

Quel est le niveau de densité de la vie associative sur la zone de compétence du centre social ?

Très faible  plutôt faible  plutôt fort  très fort

Evaluation du nombre d'associations sur la zone de compétence : 20

## Les usagers/adhérents du Centre Social et la zone de compétence.

### **Zone de Compétence définie par le Copil :**

Le comité de pilotage du 19 décembre 2019 a validé la zone de compétence composée de 4 Iris : 2 sur Mérignac (le 501 et le 502) et 2 sur Bordeaux (le 807 et le 808).

	<b>CENTRE SOCIAL</b>	<b>ZONE DE COMPETENCE</b>
	Usagers/Adhérents	Habitants
Nombre total	596	9807
Dont 0 à 5 ans révolus	4 %	7,16 %
Dont 6 à 17 ans révolus	42 %	12,98 %
Dont 18 à 25 ans révolus	2 %	7,8 %
Dont 26 à 59 ans révolus	29 %	47,58 %
Dont 60 ans et plus	22 %	24,48%

Familles monoparentales *	12,91 %	22,2 %
Demandeurs d'emploi *	8,13%	13,4 %
Bénéficiaires du R.S.A. *	4,7%	13,8 %
Population étrangère (UE. - hors UE)	0,17 %	4,2 %
Nombre de ménages allocataires CAF*	54,53 %	46 %
Nombre de ménages adhérents à la MSA*	0,16 %	Nd %

\* selon personne de référence du ménage

### **Eventuellement, problématiques spécifiques liées à la population du territoire**

Les chiffres des adhérents reflètent une saison (2020-2021) particulièrement perturbée par la crise sanitaire. Par ailleurs, les données de répartitions de nos adhérents sont quelques fois biaisées par des personnes réticentes à donner certaines informations.

### **Présence d'une aire d'accueil de Gens du Voyage**

sur la zone de compétence du centre social

OUI  NON

### **Présence de Gens du Voyage en cours de sédentarisation**

sur la zone de compétence du centre social

OUI  NON

Si oui, indiquer les actions d'accompagnement mises en œuvre, favorisant :

La scolarisation :

L'accès aux droit commun :

Le lien social sur le quartier :

## Evaluation de la précédente période d'agrément

### **1- Rappel des Axes Projet définis lors de la précédente période d'agrément**

Renforcer le pouvoir d'agir des habitants pour :

Axe 1 : Aider à rompre l'isolement et le repli sur soi

Axe 2 : Accompagner la parentalité notamment pour les familles monoparentales

Axe 3 : Créer les conditions dans lesquelles les jeunes seront acteurs de leur participation

### **2- Analyse globale synthétique**

Cf. bilan Projet social 2017-2021

Axe 1 : Aider à rompre l'isolement et le repli sur soi

De nouvelles actions ont émergées grâce au repérage partagé et exprimé par les habitants et nos partenaires (ex : Parent mais pas que, Brigade anti gaspi, Carnaval, FLI, Ciné2Villes, On S'fait un film et actions solidaires spontanées, etc.).

Axe 2 : Accompagner la parentalité notamment pour les familles monoparentales

L'axe famille est à poursuivre tant les résultats ont été au-delà de nos espérances ; beaucoup d'initiatives relevant du pouvoir d'agir et de la solidarité ont été apportées par la dynamique des projets d'accompagnement à la parentalité.

Axe 3 : Créer les conditions dans lesquelles les jeunes seront acteurs de leur participation

L'axe jeunesse reste à poursuivre avec des résultats encourageants malgré la difficulté d'un « public » en constante évolution.

L'ensemble des actions prévues ont été réalisées dans le cadre des projets définis. Nous pouvons estimer que nos objectifs ont été bien atteints.

Le pouvoir d'agir transversal à tous nos axes a été une bonne approche « politique » dans la mise en place des projets. Cette approche dans nos actions est aussi une modalité de fonctionnement des équipes salariés et bénévoles. La solidarité a été et est un moteur plus qu'évident dans la participation des habitants.

De nouvelles actions solidaires ont émergées de la dynamique des différents axes du projet social. Celles-ci corroborent et rejoignent bien les différents diagnostics, les analyses et donc les axes prioritaires pressentis pour la phase de définition de ceux-ci pour le projet social à venir.

### **3- Difficultés particulières rencontrées lors de la précédente période d'agrément**

La crise sanitaire Covid 19 a quelque peu perturbé certaines actions mais a cependant permis de révéler de nouvelles actions de solidarités fortes et une appropriation de la notion de pouvoir d'agir renforcée avec un maintien au sortir des moments « forts » de cette période. Toutes les énergies et la synergie ainsi développées sont maintenues et entretenues par un soutien appuyé des habitants par l'association.

Les actions travaillées avec le public jeune malgré des résultats encourageants nous posent quelques difficultés de renouvellement important spécifique aux jeunes. Cependant, nous favorisons l'émergence de la prise de responsabilité dans les instances pour assurer une continuité avec certains jeunes.

## Le Projet Social (synthèse)

Date de Validation du projet par l'instance de Pilotage (Bénévoles/Professionnels/Partenaires)

23 septembre 2021

Date de validation du projet par le Conseil d'Administration (joindre le PV)

28 septembre 2021

### Modalités de travail participatif mises en œuvre pour construire le projet social

Des groupes de travail composés d'habitants, de salariés, de bénévoles ont été créés sur différentes thématiques (évaluation du précédent agrément, diagnostic social du quartier, création d'outils pour les enquêtes, axes du projet centre social, actions ou activités à proposer pour le projet sur les axes retenus).

Ces groupes de travail ont pu fonctionner comme prévu jusqu'au 13 mars 2020. C'était la date de rencontre prévue avec les habitants pour faire un retour sur les enquêtes de quartier pour partager et approfondir avec eux les éléments et thématiques les plus prégnantes.

Malgré l'arrivée imminente d'un possible confinement cette réunion s'est tenue, mais en petit comité car beaucoup d'habitants ont annulé leur venue où ne sont pas venus. A partir de cette date, il a fallu se réinventer pour continuer à co-construire le projet social.

A partir de 2021, un nouveau planning a été envisagé. Et en fonction des évolutions de l'épidémie et des contraintes sanitaires nous avons co-construit le projet en allant tout de même d'aller à la rencontre des habitants mais de façon individuelle.

Ainsi pour évaluer les pistes émergentes du diagnostic partagé, nous avons réalisé deux opérations « sur le chemin » pour que des bénévoles rencontrent des habitants et échanges avec eux sur ces hypothèses. Les animateurs ont réalisé des interviews auprès de jeunes dans la rue ou pour quelques uns par téléphone. Nous avons aussi profité de l'AG de l'association du 02 avril 2021 pour animer des ateliers en visio-conférence sur les axes pressentis pour le futur projet.

En parallèle, la commission de suivi s'est réunie chaque mois (de fév à juin) en visio-conférence pour poursuivre son travail. De la même façon, les partenaires, le comité de suivi ainsi que les techniciens de la CAF ont été rencontrés via des visioconférences pour éclairer et apporter leur regard avisé à la construction de nos réflexions et actions pour l'émergence du nouveau projet.

Des groupes d'habitants et salariés ont été constitués pour les 5 axes validés par le comité de pilotage, afin d'imaginer les actions à mettre en place sur le prochain agrément. Ces groupes se sont également retrouvés ensemble (moitié présentiel moitié visioconférence) pour débattre des propositions des uns et des autres.

Les éléments produits étaient régulièrement envoyés aux partenaires pour avoir leurs avis et préparer au mieux les rencontres avec le comité de pilotage.

Enfin le comité de pilotage ainsi que le conseil d'administration étaient informés et consultés pour valider les grandes étapes du travail d'agrément.

### Synthèse du Diagnostic :

#### **Problématiques sociales repérées sur le territoire**

Le diagnostic fait apparaître des thématiques saillantes sans hiérarchisation de priorité ou d'importance :

- Isolement
- Précarité

- Difficultés de la « jeunesse »
- Envie d'agir des habitants
- Agir pour la planète
- Accès aux droits
- Fracture numérique
- Difficultés parentales renforcées, lien avec le suivi scolaire distendu voire rompu
- Stress et détresse pour certains habitants
- Solidarités nouvelles ou renouvelées

Le diagnostic a permis de repérer 5 problématiques :

- Précarité/ pauvreté
- Environnement (écologie, protection de la nature)
- Isolement
- Jeunesse
- Accès aux droits/fracture numérique

### **Modalités de recueil de ces problématiques**

Les modalités sont présentées en 2 parties car la crise Covid19 a impacté le travail de recueil mais nous avons pu adapter celui-ci :

1<sup>ère</sup> partie « le monde d'avant »

La commission de suivi de l'agrément de la MJC CL2V s'est réunie le 6 juin 2019 pour préparer l'intégration de cette démarche à la nouvelle saison 2019/2020 qui allait s'ouvrir en septembre 2019. Elle a préparé un planning prévisionnel de la démarche de renouvellement de l'agrément ainsi que sa méthodologie.

Un premier moment a été programmé le 28 juin 2019, « l'instant bénévole », qui était consacré au pouvoir d'agir des habitants.

La seconde réunion elle a créé un planning prévisionnel (cf annexe), avec les différentes étapes à mettre en place à présenter et discuter au 1<sup>er</sup> comité de pilotage prévu fin 2019.

Ce 1<sup>er</sup> comité de pilotage du 19 décembre 2019 a validé la démarche méthodologique, son calendrier ainsi que la zone de compétence.

Un comité de suivi fin janvier est chargé de co-construire et valider les outils de diagnostics proposés, ainsi que les périodes pour les mettre en place.

De janvier à mars 2020 se mèneront successivement :

- le bilan pour la dernière année qui viendra s'ajouter à ceux faits chaque année et présenté aux partenaires lors des assemblées générales annuelles.
- la réalisation de 142 questionnaires/rencontres par 15 bénévoles et salariés et plus 105 questionnaires par internet auprès des adhérents.
- l'interrogation par un questionnaire spécifique des « acteurs du quartier » (associations, partenaires)
- des réunions internes d'échanges avec les différents publics de l'association : enfants, jeunes, adultes-familles et seniors.

Une soirée de retour du questionnaire auprès des habitants le vendredi 13 mars pour échanger avec eux sur les résultats et sur les éléments apportés par les questionnaires « acteurs du quartier ».

En parallèle à notre démarche, notre association participe novembre 2019 à juin 2021 à un travail collectif formation-action avec les 10 associations d'animation de Mérignac : « Evaluer l'utilité sociale de son projet ». Bien que cette recherche action soit plus centrée sur notre association et son utilité auprès des habitants du territoire, des éléments d'analyse ont pu compléter le travail de diagnostic réalisé avec les habitants et les partenaires.

2<sup>ème</sup> partie « la période COVID 19 »

A l'annonce, le jeudi 12 mars du président de la république, de nombreuses personnes inscrites à la soirée de retours et échanges sur les résultats des questionnaires nous ont informées de leur absence à la réunion du 13 mars soit très peu de personnes lors celle-ci.

Après la période du 1<sup>er</sup> confinement, nous avons attendu les annonces de la CAF pour savoir ce qu'il advenait du processus de renouvellement de l'agrément.

Nous procédons à une consultation par mail des membres du comité de pilotage pour validation d'un nouveau calendrier et une nouvelle démarche adaptée car impactée par les mesures sanitaires. Le Copil valide ces modifications.

En février et mars 2021, des interviews sont menés auprès des jeunes en allant à leur rencontre sur des espaces publics (Parc de Bourran, Stade du Jard, Parc de l'Orée des 2 villes). Le but était de compléter les informations suite au questionnaire mené en février 2020 et où cette tranche d'âge était peu représentée. 24 jeunes ont répondu questionnaire adapté.

Les rendez-vous individuels ont permis aussi de questionner certains habitants.

Dans la continuité des actions de liens téléphoniques mises en place pendant le 1<sup>er</sup> confinement et maintenues auprès des seniors des interviews ont été menés par téléphone.

Nous avons temps bien que mal partagé les travaux collectés avec les habitants malgré les impossibilités de les réunir autour d'actions collectives.

Ainsi 2 animations « sur le chemin » dans le Parc de l'Orée des 2 villes ont été menées les 25 et 27 mars. Ces 2 temps organisés par des bénévoles pour présenter aux habitants les pistes possibles du projet et ainsi avoir un retour sous forme de propositions.

L'assemblée générale de l'association, le 02 avril 2021 a aussi constitué un moment d'échanges et de contributions avec les habitants sur 4 questions autour des thèmes identifiés par le travail de diagnostic partagé.

- Pouvons-nous agir sur notre environnement ?
- Comment pouvons-nous participer à l'épanouissement de la jeunesse ?
- Quelle(s) action(s) solidaire(s) nous permettraient de lutter contre les précarités ?
- La lutte contre l'isolement concerne t'elle uniquement les seniors ?

La fête de la musique (21 juin 2021) n'autorisait pas les regroupements à plus de 10 personnes.

Cependant, nous avons profité de ce temps, pour interroger les habitants dans deux lieux du quartier (résidence Bourranville HLM Clairisienne et Foncastel) sur la pertinence des axes pressentis et les éventuelles propositions pour remédier à certains points soulevés.

### **Potentialités repérées sur le territoire**

La MJC CL2V travaille plus étroitement avec certains anciens ou nouveaux acteurs et elle est mieux repérée.

Travail avec Clairisienne notamment dans le cadre de la réhabilitation de la résidence HLM Bourranville (achevée) ; nous aurons à disposition un local (40 m<sup>2</sup>) au cœur de l'ensemble HLM

Un travail entamé avec les acteurs de la solidarité de Caudéran

Une dynamique avec les habitants sur la lutte contre le gaspillage et des actions de solidarités

Une implication forte dans la dynamique du G10

Des associations accueillies avec des projets communs

Un partenariat plus étroit avec l'Ecole

Une dynamique forte des bénévoles autour de notre travail sur l'Utilité sociale

Une participation forte dans la co-construction des politiques publiques municipales

Un « après Covid » qui devrait permettre un engagement plus fort des habitants

Un travail de qualité reconnu par les habitants (et les partenaires) dans la gestion de la crise sanitaire et notre rôle indispensable.

Des collectifs d'habitants qui s'engagent et nous ont repéré.

Un projet de structuration autour de l'engagement des jeunes (commission jeunesse)

## Axes d'interventions prioritaires

**Quels sont les axes d'interventions proposés par la structure pour le futur agrément**

*Un axe transversal a été adopté pour l'ensemble des axes prioritaires proposé « Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour... »*

Nom de l'axe	Objectifs
<b>AXE 1 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : <b>lutter contre la précarité, la pauvreté</b></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les besoins dont nous font part les habitants et les accompagner</li> <li>- Aider à limiter le basculement dans la précarité</li> <li>- Développer et accompagner les nouvelles formes de solidarité</li> <li>- Lutter contre les représentations liées à la pauvreté et la précarité</li> </ul>
<b>AXE 2 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : <b>prévenir l'isolement et favoriser l'accès aux droits</b></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les personnes isolées, en particulier par un travail partenarial, mais aussi par l'attention des habitants et par la qualité de l'accueil.</li> <li>- Inciter les adultes à fréquenter et s'impliquer dans la structure, avec une attention particulière pour les personnes seules.</li> <li>- Valoriser et mobiliser le potentiel de compétences des habitants au service du projet et entretenir le lien avec les personnes qui s'engagent.</li> <li>- Donner aux habitants les moyens de connaître et d'exercer tous leurs droits.</li> <li>- Lutter contre les discriminations</li> </ul>
<b>AXE 3 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : <b>Préserver l'environnement</b></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les habitants à ce sujet en s'appuyant sur les leviers possibles</li> <li>- Développer l'envie d'agir.</li> <li>- Accueillir et favoriser les projets et actions collectives ou individuelles pour renforcer l'écocitoyenneté des habitants</li> </ul>
<b>AXE 4 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : <b>Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture</b></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des projets éducatifs et culturels dans les écoles et les clubs de jeunes, en lien avec les acteurs de l'éducation.</li> <li>- Développer l'éducation à la citoyenneté et à la culture.</li> <li>- Renforcer le lien avec les acteurs de l'éducation.</li> <li>- Favoriser l'implication des parents et des habitants dans les projets.</li> <li>- Mettre en place des projets de médiation culturelle individuelle et collective.</li> </ul>
<b>AXE 5 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : <b>Soutenir les familles, leur épanouissement et leur rôle de parents</b></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les relations intra et extra familiales</li> <li>- Soutenir la parentalité et les réseaux d'entraide</li> <li>- Faciliter la conciliation vie familiale / vie sociale / vie professionnelle</li> <li>- Encourager les initiatives de parents et valoriser leur implication bénévole</li> <li>- Favoriser le bien être Alléger la pression des injonctions sociales</li> </ul>

## Référence aux finalités de l'animation de la vie sociale

**En quoi le projet de la structure favorise**

**L'inclusion sociale et la socialisation des personnes :**

Nous développons pour ce nouveau projet un axe affirmé autour de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment de prévenir le basculement dans la précarité. Le projet vise à accompagner et soutenir toutes les initiatives des habitants favorisant une prise de responsabilité mais aussi bien sûr de mettre en place des actions favorisant l'inclusion essentiellement par l'échanges et le soutien mutuel. Il demeure que des orientations et des accompagnements spécifiques devront bien sûr se poursuivre.

L'accueil et l'accompagnement et l'orientation ont une place prépondérante dans tous les axes de notre projet.

Nous proposons des entrées par « thématiques » (précarité, isolement, accès aux droits, environnement) mais aussi par publics (familles notamment monoparentales et jeunes). Les actions ainsi projetées vise à mettre en mouvement des dynamiques de pouvoir d'agir et de solidarité. Les habitants deviennent ainsi les propres acteurs des actions bénéficiant à la population du territoire.

Chacun peut ainsi avec les « moyens » dont il dispose et sans exclusive prendre une place dans le projet global proposé ou d'ailleurs hors de celui-ci car il est ouvert bien sûr à toutes initiatives nouvelles comme ce fut le cas lors de la précédente période.

La dynamique collective favorise une socialisation qui dépasse largement la sphère du centre social. En effet, la place prise, les accompagnements, les orientations visent aussi au bien-être et une mise en confiance de tous les publics dans l'association mais aussi dans l'espace du territoire et au-delà. La dynamique partenariale mais aussi autour des actions HLM (hors les murs) devront favoriser l'appropriation par les habitants d'un territoire et des services plus larges que celui que nous proposons.

Le projet vise à favoriser la structuration de collectif d'habitants autour d'actions particulières (par exemple : anti gaspi, solidarité, famille, jeunesse, accès à la culture, aux loisirs, etc.) permettant ainsi une inclusion et une socialisation renforcée.

Les modalités d'accès ou de participation des habitants sont souples et ouvertes. La participation peut être ponctuelle ou sur la durée. Le principe étant de permettre aux habitants de bien repéré en quoi le centre social peut leur permettre de s'émanciper d'une manière ou d'une autre.

Notre modèle économique reposant sur un principe aussi de solidarité avec le soutien de nos partenaires permet une inclusion de toutes les personnes quelle que soit leurs situations sociales et financières.

Par ailleurs, le projet vise à poursuivre le partenariat étroit établi avec des associations qui partagent avec le centre social la dynamique autour de l'inclusion et la socialisation.

### **Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire :**

Le projet de l'association poursuit un travail étroit et une implication dans des instances institutionnelles ou associatives plus largement tourner vers la Ville de Mérignac et la Ville de Bordeaux.  
Le travail coopératif avec les 2 villes, les associations d'animations de Mérignac et de Bordeaux vise au travers de projets co-construit ou disséminés sur le territoire une cohérence de possibilités offertes aux habitants des autres quartiers ou des habitants du quartier vers d'autres quartiers ou plus largement sur les 2 villes.  
Les dynamiques du projet visant une autonomisation, le bien-être et l'émancipation des habitants permettent aussi le développement des liens sociaux. Celle-ci est renforcée par les dynamiques collectives développées par le projet.

### **La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité :**

Le projet dans la continuité de ce qui été développé dans la période précédente vise à développer la prise de responsabilité des habitants notamment celle de parents et des jeunes.

Le projet permet ainsi de mettre tous les moyens de l'association pour accompagner une structuration des collectifs répondant aux axes définis mais aussi un accompagnement individuel ou collectif des bénévoles internes à l'association ou extérieurs travaillant vers de mêmes objectifs.

En lien le projet social proposé mais avec son projet associatif et son « ADN » d'éducation populaire, l'association développe une vie démocratique où la place des habitants et des usagers est prépondérante à tous les niveaux d'échanges, concertations et décisions. Cette approche est déclinée à plusieurs reprises dans le projet que ce soit par les entrées par thématiques ou par publics des plus jeunes au plus âgés.

La place du débat voire du débat contradictoire dans le respect de chacun est aussi prépondérante afin d'outiller, d'éclairer mutuellement et éveiller le sens critique des habitants y compris au regard du projet développer par l'association.

Le projet développe aussi des outils d'appropriation par les habitants des questions qui traversent la société (environnement, précarité, égalité femmes-hommes, etc.).

Le projet intègre bien sûr une dimension d'accompagnement, de formation voire de structuration à toutes les échelles de participation de l'association (habitants, usagers, bénévoles, salariés).

### Éléments du projet relatifs à l'accès aux droits :

Un axe spécifique est développé dans le projet dans ce sens.

Le projet a pris en compte notamment la fracture numérique pour la déclinaison de certaines actions devant répondre aux besoins repérés.

Le développement de notre capacité et qualité d'accueil pour les orientations et les accompagnements aux droits est un axe fort développé dans le nouveau projet.

## Les activités et actions proposées par le centre social

### Existantes

Activité(s) ou Actions	Public	Fréquence	Axe(s) concerné(s)
<b>1.1 / Améliorer la fonction accueil orientation :</b>			AXE 1 :
-Travail transversal des fonctions accueil et référente adultes-familles ;	Equipe salariés et bénévoles	Permanent	
- Mise en place des conditions les plus favorables à l'accueil, à l'expression et à l'écoute des habitants dits précaires (discrétion, lieu adapté, conduites à tenir, etc.) ;	Equipe salariés et bénévoles	Permanent	
- Développement des outils d'échanges adaptés au public (téléphone, visio., numérique, etc.) ;	Equipe salariés et bénévoles	Permanent	
<b>1.2 / prévenir le basculement dans la précarité :</b>			AXE 1 :
- Mise en place de réponses adaptées à chaque situation ( <i>orientation, aide administrative, aide de premières nécessité, etc.</i> )	Tout public	Permanent	
<b>1.3 / Soutenir les actions collectives solidaires :</b>			AXE 1 :
- Le petit atelier ; Atelier cuisine ; Brigade antigaspi ; Zone de gratuité ; Les règles élémentaires ; Produits d'hygiène ; Parents mais pas Que ; Accompagnement à la scolarité ( kit de rentrée) ; Réveillon solidaire ; Café séniors ; Français Langue d'Intégration ; Accueil d'associations ; ...	Tout public ; adultes, familles, parents, senior, personnes isolées	Toute l'année ; mensuel ; ponctuel ( 1 à plusieurs fois par an	

- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative	Tout public	Permanent	
<b>1.4 / Développer les partenariats autour des actions de lutte contre la précarité :</b>			<b>AXE 1 :</b>
- Participation et contribution aux réflexions des politiques publiques	Equipe salariés et bénévoles	Permanent	
<b>2.1 / Repérer et être repéré</b>			
- MJC Hors les murs (actions dans les quartiers au plus près des habitants) ;	Tout public	plusieurs fois par an	<b>AXE 2</b>
- Poursuivre le partenariat avec les structures référentes du public senior	seniors	Permanent	
<b>2.2 / Accompagnement des personnes en situation d'isolement</b>			
- Accueil d'ateliers culturels (handicapés/valides) ;	Public porteur de handicap	hebdomadaire	<b>AXE 2</b>
- Manifestions culturelle fête et vie associative ;	Tout public	plusieurs fois par an	
- Séjours, sorties, soirées ;	Tout public	plusieurs fois par an	
- Sénior café ;	adultes/familles	Mensuel	
- Français Langue d'Intégration	Tout public	hebdomadaire	
<b>2.3 / Accompagnement des personnes dans leur accès aux droits</b>			
- Permanence pour l'aide aux démarches administratives, CV, recherches informations ;	Tout public	hebdomadaire	<b>AXE 2</b>
- senior@teliernumériques ;	senior	ponctuel	
- Permanences associatives à destination des personnes en situation de handicap ;	Tout public	hebdomadaire	
- Permanences partenaires ;	Tout public	Hebdomadaire ou tous les 15 jours	
- Relais vers partenaires ;	Tout public	Permanent	
- Français Langue d'Intégration ;	adultes/familles	hebdomadaire	
- Point numérique CAF .fr	Allocataires Caf	hebdomadaire	
<b>2.4 / Valorisation des engagements bénévoles quels qu'ils soient</b>			
- Manifestations culturelles, fêtes et vie associative ;	Tout public	plusieurs fois par an	<b>AXE 2</b>
- Échanges et transmissions intergénérationnels ;	Tout public	plusieurs fois par an	
- Initiatives solidaires, échanges de savoir ;	Tout public	hebdomadaire	
- Accompagnement à la scolarité ;	Enfants et parents	4 jours par semaine (hors vacances)	
- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative	Tout public	Fonction des besoins	<b>AXE 1 2 3</b>
<b>2.5 / Lutte contre les discriminations</b>			
- Formation ;	Equipe salariés et	1 fois	<b>AXE 2</b>

	bénévoles		
- Temps d'échanges et d'expositions ;	Tout public	Toute l'année	
- Echanges de pratiques, politiques d'accueil et d'inclusion	Equipe salariés et bénévoles	xxxxx	
- Procédures d'accueil et d'inclusion	Equipe salariés et bénévoles	Toute l'année	
<b>3.1 / Lutte contre les gaspillages</b>			
- Frigo zéro gaspi ; Brigade anti gaspi ; Zones de gratuité ; Compostage partagé ; Le petit atelier ; Boite à lire	Tout public	Toute l'année ; mensuel ; ponctuel ( 1 à plusieurs fois par an	AXE 3
<b>3.2 / Sensibilisation sur nos consommations et nos modes de consommation</b>			
- Village éphémère ; valorisation des actions éco-solidaires, Carnaval ( <i>esprit écologique</i> )	Tout public	1 à plusieurs fois par an	AXE 3
<b>3.3 / Découvrir des expériences existantes et s'en inspirer</b>			
- Politique d'achat de la MJC CL2V (0 plastique, 0 déchet, produits locaux-saison-non transformés, etc.) ;		Permanent	AXE 3
- Accueil d'AMAP ou autres associations	Tout public	Permanent	
<b>3.4 / Compréhension et apprentissage par la pratique</b>			
- Ateliers FSM (Faire soi-même) : produits ménagers, cosmétiques, meubles palettes, etc.,	Adulte-Famille	Plusieurs fois par an	AXE 3
- Compostage partagé	Tout public	Permanent	
- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative	Tout public	Permanent	
<b>4.1 / Accompagner l'expression d'identité</b>			
- Accompagnement de l'équipe (voir les jeunes, les parents, les bénévoles...)	Tout public	Permanent	AXE 4
<b>4.2 / Accompagner les parcours éducatifs et culturels des jeunes</b>			
- Ateliers thématiques	Tout public	Permanent	
- Ateliers thématiques	Tout public	Permanent	
- Ateliers thématiques (scénario, Web radio, MAO, ...)	Tout public	Permanent	AXE 4
- Ateliers thématiques	Tout public	Permanent	
- Ateliers thématiques de la qualité de l'accueil de la clientèle	Tout public	Permanent	
- Ateliers thématiques de médiation, d'insertion...	Tout public	Permanent	
<b>4.3 / Accompagner les parcours de l'expérimentation</b>			

<p>Actions jeunesse - Axe en faveur d'activités d'ateliers en soutien et accompagnement des jeunes de quartiers de soutien de quartiers de soutien (sport, loisirs, formations, etc.) ;</p>	jeunes	hebdomadaire	AXE 4
<p>Accompagnement des jeunes dans leurs orientations professionnelles ;</p>	jeunes	plusieurs fois par an	
<p>Accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'expatriation ;</p>	jeunes	plusieurs fois par an	
<p>Création de temps d'échanges entre jeunes afin de permettre un lien social et un soutien d'intérêts ;</p>	jeunes	Plusieurs fois par an	
<p>4.4 / Favoriser toutes les formes d'engagement chez les jeunes</p>			AXE 4
<p>Organisation de soirées, de sorties, de séjours faisant prendre conscience de la richesse des valeurs et des valeurs ;</p>	jeunes	Plusieurs fois par an	
<p>Accompagnement des bénévoles, des bénévoles et de la vie associative ;</p>	jeunes	Plusieurs fois par an	
<p>5.1 / En famille je veux aussi du bien être</p>			AXE 5
<p>- Ateliers adultes (activités de maintien ou de remise en forme physique (Qi Gong, Sophrologie, Stretching, Pilates, Yoga, etc.) ;</p>	Adultes	hebdomadaire	
<p>- Séjours, sorties, soirées de lien social : Organisation de sorties, week-end séjours culturels, de découverte et de dépassement ;</p>	Tout public	Plusieurs fois par an	
<p>- Partenariat avec les structures référentes du public famille ;</p>	Familles-Partenaires	Permanent	
<p>- Accompagnement en priorité des actions proposées par les familles ;</p>	adulte-familles	Plusieurs fois par an	
<p>5.2 / Favoriser l'égalité de l'accès au droit des familles</p>			AXE 5
<p>- Partenariat avec les structures référentes du public famille</p>	Familles-Partenaires	Permanent	
<p>5.3 / La parentalité au coeur des actions solidaires</p>			AXE 5
<p>- Renforcer le projet des parents « Parents Mais Pas Que » ;</p>	Familles	Permanent	
<p>- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative</p>	Tout public	Permanent	
<p>- Renforcement de la place des parents dans l'accompagnement à la scolarité ;</p>	parents	Permanent	
<p>- Ateliers parents enfant</p>	Enfants et parents	Plusieurs fois par an	
<p>5.4 / Les animations collectives</p>			AXE 5
<p>- Organisation de manifestations toute au long de l'année =</p>	Tout public	Plusieurs fois par an	
<p>- Manifestations culturelles, fêtes et vie associative</p>	Tout public	Plusieurs fois par an	

- séjours, sorties, soirées de lien social : ( <i>Organisation de séjours et sorties « loisirs et culture »</i> )	Tout public	Plusieurs fois par an	
- Partenariat avec les structures référentes du public famille ;	Familles-Partenaires	Plusieurs fois par an	
- Mise en place d'ateliers spécifiques (cuisine, bricolage, bien-être, budget, etc.) ;	Adulte-Famille	Plusieurs fois par an	
- Organisation de temps collectifs d'élaboration, de mise en place et d'évaluation d'actions collectives	Tout public	Plusieurs fois par an	

## Projetées

Activité(s) ou Actions	Public	Fréquence	Axe(s) concerné(s)
<b>1.1 / Améliorer la fonction accueil orientation :</b>			<b>AXE 1 :</b>
- Formation à l'accueil et à l'écoute ;	Equipe salariés et bénévoles	une fois par an	
- Recensement et partage d'une liste des acteurs et des actions de solidarités du territoire avec mise à jour régulière ;	Equipe salariés et bénévoles	Ponctuel avec Màj	
- Mise en place de créneau réservé aux accueils individuels ;	Tout public	Permanent	
<b>1.2 / prévenir le basculement dans la précarité :</b>			<b>AXE 1 :</b>
- Participation à des formations, séminaires sur la précarité ;	Equipe salariés et bénévoles	Ponctuel selon proposition	
- Partage des problématiques avec les partenaires concernés (logement, énergie, loisirs, scolarité, santé, etc.) ;	Equipe salariés et bénévoles	Plusieurs fois par an	
- Sensibilisation des bénévoles, salariés et intervenants sur les signes d'alerte ;	Equipe salariés et bénévoles	Ponctuel	
- Mise en place d'un protocole de veille et de prise en charge pour toute l'équipe, ( <i>doc écrit, conduite à tenir selon les situations</i> ) ;	Equipe salariés et bénévoles	Une fois et Màj	
- Mise à profit des temps d'échanges collectifs pour le repérage de difficultés ;	Tout public	Permanent	
<b>1.3 / Soutenir les actions collectives solidaires :</b>			<b>AXE 1 :</b>
- Mise en place d'actions collectives de sensibilisation ( <i>économie, sociale, familiale, etc.</i> ) ;	Tout public	Plusieurs fois par an	
- Diffusion et partage des actions solidaires ;	Tout public	Plusieurs fois par an	
- Accompagner et mettre en œuvre de nouvelles actions solidaires ( <i>Kit rentrée scolaires, Bourse aux jouets, ...</i> )	Tout public	une fois par an	
- Utilisation des moyens de l'association pour aider les habitants dans leurs démarches solidaires	Tout public	Plusieurs fois par an	
<b>1.4 / Développer les partenariats autour des actions de</b>			<b>AXE 1 :</b>

lutte contre la précarité :			
- Repérage des partenaires opérationnels et utilisation leurs compétences	Tout public	Une fois et MàJ	
- Participation aux différentes réunions, instances des acteurs de lutte contre la précarité	Tout public	Plusieurs fois par an	
- Mise en place de conventions de partenariat	Tout public	Ponctuelle	
- Participation aux différents réseaux des acteurs de lutte contre la précarité	Tout public	Plusieurs fois par an	
- Mise à jour des dispositifs de droit commun, et leur communication	Tout public	Une fois par an	
- Utilisation des dispositifs de droit commun et encouragement à leurs utilisations ( <i>pour aller vers l'autonomie</i> )	Tout public	Permanent	
- Organisation d'ateliers permettant d'utiliser les dispositifs de droits communs	Tout public	Plusieurs fois par an	
1.5 / Développer la communication autour des questions de pauvreté et de précarité :			
- Affichage dans nos divers supports, communication, réunions de notre rôle d'acteur de lutte contre la précarité ;	Tout public	Plusieurs fois par an	AXE 1 :
- Présence de la thématique de la pauvreté et la précarité dans nos manifestations et dans nos instances ;	Tout public	Plusieurs fois par an	
- Mise place d'actions de témoignages ;	Tout public	Plusieurs fois par an	
- Réalisation d'un support de sensibilisation ;	Tout public	Une fois	
2.1 / Repérer et être repéré			
- Réseau de diffusion de l'information (personnes et lieux que fréquente le public visé)	Tout public	une fois par an	AXE 2
2.2 / Accompagnement des personnes en situation d'isolement			
- Liens téléphoniques réguliers ( <i>cf période Covid19 pour personnes « fragiles »</i> );	Tout public	Plusieurs fois par mois	AXE 2
2.3 / Accompagnement des personnes dans leur accès aux droits			
- Ateliers d'accès au numérique	Tout public	Ponctuel plusieurs fois par an	AXE 2
2.4 / Valorisation des engagements bénévoles quels qu'ils soient			
- Sollicitation pour les événements ;	Tout public	Plusieurs fois par an	AXE 2
- Multiplication des possibilités de tester ( <i>expériences d'actions possibles</i> )	Tout public	Plusieurs fois par an	
3.1 / Lutte contre les gaspillages			
- Recyclage et réutilisation ( <i>ateliers objets recyclés</i> ) ;	Tout public	Permanent	AXE 3

- Informations et recherches des filières de récupération et recyclage( <i>radios médicales, huiles alimentaires, ...</i> )	Tout public	Une fois par an	
<b>3.2 / Sensibilisation sur nos consommations et nos modes de consommation</b>			
- Information pour un choix éclairé du consommateur ; (les <i>éco-gestes simples du quotidien, gestion des mails, stop pub, usage de l'eau, ...</i> )	Tout public	Une fois par an	AXE 3
- Information pour un choix éclairé du consommateur ; <i>consommation via internet ( livraison, déplacements, déchets =&gt; montrer les coûts cachés, écologiques, sociaux, financiers) ;</i>	Tout public	Une fois par an	
- Action auprès des enfants et des jeunes (3 ème temps accompagnement à la scolarité, ALSH, Fresque du climat) ;	Enfants jeunes	Plusieurs fois par an	
- Mise en place d'actions sur les mobilités ;	Tout public	Plusieurs fois par an	
<b>3.3 / Découvrir des expériences existantes et s'en inspirer</b>			
- Visiter des lieux alternatifs (recyclerie, maison éco citoyenne, Darwin,...) tiers lieux	Tout public	Une à Plusieurs fois par an	AXE 3
- Un répertoire des lieux, associations et sites internet à trouver ou créer. ( <i>inspirants ou que l'on peut imiter, visiter...</i> ) ;	Tout public	Une fois par an	
- Des conférences ( <i>Aller voir et/ou organiser</i> ) ;	Tout public	Une à Plusieurs fois par an	
- Mettre le thème à la programmation des films au ciné2 villes + débats	Tout public	Une fois par an	
<b>3.4 / Compréhension et apprentissage par la pratique</b>			
- Atelier zéro déchets = apprendre à faire, faire découvrir ( sac à vrac, éponges, support emballage...)	Tout public	Une à Plusieurs fois par an	AXE 3
- Atelier réparation vêtements	Tout public	Plusieurs fois par an	
- Défi 0 déchets (Bdx Métropole) ;	Tout public	Une fois par an	
- Participation à des opérations de collecte ;	Tout public	Plusieurs fois par an	
- Ateliers potagers (groupe investi et autonome)	Tout public	A voir avec le groupe	
- Ateliers cuisine = apprendre, comprendre : saisonnalité, qualité, besoins nutritionnels, lecture des étiquettes, ...	Tout public	Plusieurs fois par an	
- Initier un groupe « comité d'habitants » sur les besoins, thématiques, à mettre en place.	Tout public	Une fois puis à voir avec le groupe	
<b>4.1 / Renforcer la posture éco-citoyenne</b>			
- Mettre les habitants (jeunes et adultes) en lien avec la qualité de l'environnement ;	Tout public	Plusieurs fois par an	AXE 4
- Mettre en place de temps de concertation et de médiation avec des habitants ;	Tout public	Plusieurs fois par an	

<p>Participer à la formation ou à l'écoute active et l'écoute active et ;</p> <p>Mettre en place d'actions favorisant l'expression (danse, théâtre, musique, théâtre, etc.) ;</p> <p>Mettre en place d'actions de communication, d'engagement, d'écoute, d'utilisation d'animation devant et auprès des jeunes ;</p> <p>Mettre en place d'actions répondant aux besoins et envies des jeunes ;</p> <p>Mettre en place d'actions éducatives favorisant l'écoute mutuelle ;</p>	<p>Jeunes</p> <p>Jeunes</p> <p>Jeunes</p> <p>Jeunes</p>	<p>Année 19 - 201 - 201</p> <p>Paraterrain (est et est et)</p> <p>Paraterrain (est et est et)</p> <p>Paraterrain (est et est et)</p> <p>Paraterrain</p>	
<p>4.4 / Accompagner les parcours éducatifs et d'apprentissage</p> <p>Mettre en place un projet éducatif en associant les jeunes et les parents ;</p> <p>Mettre en place des actions partenariales visant à l'insertion et à l'accompagnement social et à aider favoriser le parcours d'insertion sociale et professionnelle ;</p> <p>Mettre en place des actions partenariales liées à l'insertion, l'orientation, la formation, les métiers ;</p> <p>Mettre en place d'actions de jeunes (les pairs) et accompagner ou être aidé d'autres jeunes ou adultes ;</p>	<p>Jeunes, parents, jeunes</p> <p>Jeunes</p> <p>Jeunes</p> <p>Jeunes</p>	<p>Quotidien par an</p> <p>Ponctuellement</p> <p>Ponctuellement</p> <p>Ponctuellement</p>	<p>AXE 4</p>
<p>4.5 / Favoriser l'ouverture et l'expérimentation</p> <p>Mettre en place d'autres centres d'intérêt (richesses numériques, langues, cultures, etc.) en utilisant les compétences et les jeunes (numériques, réseaux sociaux, etc.) ;</p> <p>Mettre en place d'actions avec d'autres jeunes ou d'autres adultes (seniors, porteurs de handicaps, MNA, etc.) favorisant la découverte et l'enrichissement de l'offre et du terrain ;</p>	<p>Jeunes</p> <p>Tout public</p>	<p>Permanent</p> <p>Ponctuellement</p>	<p>AXE 4</p>
<p>4.6 / Favoriser toutes les formes d'engagement chez les jeunes</p> <p>Mettre en place une politique d'ouverture de toutes les formes d'engagements et les valoriser (ponctuels, permanents) ;</p> <p>Mettre en place de moyens humains et matériels au profit des initiatives de jeunes ;</p> <p>Faire participer au quotidien aux différentes tâches présentes à chaque action ;</p> <p>Mettre en place et sensibiliser les jeunes dans un projet plus global que le seul pôle jeunesse (environnement, culture, sports, musique, prévention, etc.) ;</p> <p>Mettre en place des actions visant à accompagner les jeunes vers la prise de responsabilité et l'autonomie (initiatives entrepreneuriales, initiatives associatives, projets sociaux, etc.) ;</p>	<p>Jeunes</p> <p>Jeunes</p> <p>Jeunes</p> <p>Jeunes</p> <p>Jeunes</p>	<p>Permanent</p> <p>Permanent</p> <p>Permanent</p> <p>Ponctuellement</p> <p>Permanent</p>	<p>AXE 4</p>
<p>5.1 / En famille je veux aussi du bien être</p>			
<p>- Identifier, repérer les besoins liés au bien-être ;</p>	<p>Familles</p>	<p>Permanent</p>	<p>AXE 5</p>

- Organiser des temps ( <i>théâtre forum, ateliers, jeux, soirée, etc.</i> ) sur la thématique de la charge mentale ;	Tout public	Ponctuellement	
- Mise en place d'ateliers « lâcher prise », relaxation, estime de soi, bien-être du corps, etc. ;	Adulte-Famille	ponctuellement	
- Mise en place d'ateliers et/ou accompagnement spécifiques favorisant l'insertion socio-professionnelle	Adulte-Famille	ponctuellement	
- Formation des équipes bénévoles et salariés sur la communication non violente	Equipe salariés et bénévoles	ponctuellement	
<b>5.2 / Favoriser l'égalité de l'accès au droit des familles</b>			
- Répertorier les dispositifs de droit commun permettant un accès aux familles ;	Familles	ponctuellement	
- Amélioration de la qualité de l'accueil des familles ;	familles	Permanent	
- Recensement et repérage des besoins les plus récurrents ;	Adulte-Famille	une fois par an	
- Information, conseil, orientation et accompagnement vers les dispositifs de droit commun ;	Adulte-Famille	Toute l'année	
- Proposition de supports de communication adaptés aux familles ( <i>écrits, vidéo, numérique, etc.</i> ) ;	Familles	une fois par an	AXE 5
- Mise en place d'accompagnement spécifique et individuelle pour certaines familles ( <i>surendettement, séparation, emploi-formation, scolarité et éveil des enfants, bien-être, etc.</i> ) ;	Adulte-Famille	plusieurs fois par an	
- Développement des actions partenariales autour de l'accès aux droits des familles ;	Familles	ponctuellement	
<b>5.3 / La parentalité au coeur des actions solidaires</b>			
- Amélioration de l'accueil pour une qualité renforcée pour un.e meilleur.e accompagnement/orientation ;	Parents	Permanent	
- Accompagnement et soutien des propositions de parents pour un réseau d'entraide ;	Parents	ponctuellement	
- Mise en place d'actions communes Pôle Jeunesse / pôle adulte-familles : « Parents d'ados » ;	Jeune et parents	plusieurs fois par an	
- Mise en place de retour/échanges d'expériences entre parents et structures «familles » ;	Parents	ponctuellement	AXE 5
- Facilitation de la mise à disposition des moyens (humains, matériel, administratifs) de l'association au profit d'initiatives de familles ;	Parents	Toute l'année	
- Mise en place d'actions d'accompagnement/formation de parents s'engageant dans le bénévolat ( <i>ex : instances associatives, commission de fête, Parent mais pas que, FLI, etc.</i> ) ;	Parents	ponctuellement	
- Mise en place d'une communication mettant en valeur les actions bénévoles des familles ;	Tout public	ponctuellement	
<b>5.4 / Les animations collectives</b>			
- Mise en place d'ateliers spécifiques ( <i>numérique, consommation</i> )	Tout public	ponctuellement	AXE 5

## Prestation de Service Animation Collective Familles

-----

### Dossier de demande de renouvellement de l'agrément

**Centre Social : MJC CL2V**

Nom du référent familles (1 seul) :	Qualification et diplômes :	Durée hebdomadaire affectée à cette fonction
Archer Elsa remplacée par Flora Fontaine (oct. 2021)	DE CESF	35h

#### En quoi le projet familles répond-il aux problématiques familiales repérées sur le territoire ?

Les situations de familles sont très diverses. Nous notons une précarisation (économiques, sociales, intrafamiliales) de certaines familles. Certains parents mettent en avant leur difficulté à accéder dans un parcours parsemé d'embuche à certains droits. Quelques fois, certains parents n'ont aucune idée de leurs droits ou sont empêchés pour des raisons diverses dans leur accessibilité. Cela a évidemment des répercussions sur leur équilibre dans la vie familiale et bien sûr personnelle. Les loisirs ou le bien être et en général les sources de plaisir sont souvent sacrifiées ou reléguées au dernier plan. Les familles traversent souvent dans la solitude toutes ces problématiques et ont quelques fois des difficultés à les partager. La fracture numérique contribue largement à la problématique d'accès aux droits de certaines familles.

Le projet vise à mettre en place des temps, des espaces d'échanges et de convivialité permettant le partage et la solidarité. Des actions collectives sont ainsi mis en place afin de permettre l'expression des familles et de pouvoir mettre en place des mesures d'accompagnement ou d'orientation pour celles-ci.

Les familles trouvent ainsi un soutien généré par leur dynamique et quelque fois, elles s'engagent dans le bénévolat.

La rencontre entre familles permet de prendre de la distance et une pause dans les difficultés, elles-mêmes travaillées collectivement voire individuellement selon les cas.

L'accompagnement vise essentiellement à répondre à l'accès aux droits pour les besoins individuels mais aussi et surtout dans l'élaboration d'actions collectives.

Nous portons une attention particulière aux familles précaires ou celles en passe de basculer dans la précarité.

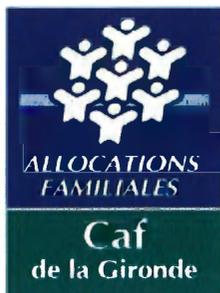
La construction des projets collectifs ou individuels d'accès aux loisirs, à la culture ou au bien-être en général, demeure une démarche essentielle dans l'accompagnement. Cette démarche vise aussi à faciliter le pouvoir d'agir et la solidarité.

#### Actions mises en œuvre :

#### Quelles sont les actions collectives favorisant la cohésion intra-familiale et les solidarités interfamiliales

Existantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Projet sortie, week-end, séjours, PVT</li><li>- Sortie culturelles</li><li>- Ateliers adultes</li><li>- Programmation animation Manifestations de territoire</li></ul>	A développer : <ul style="list-style-type: none"><li>- Brigade anti-gaspi</li><li>- Atelier Accès vélo</li><li>- Ateliers « savoir nager » (les sirènes)</li><li>- Ateliers « budget »</li><li>- Ateliers numériques</li></ul>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parents mais pas que</li> <li>- PIV, Vacances ouvertes,</li> <li>- FLI</li> <li>- Frigo Gaspi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parents d'ados</li> <li>- Actions partenariales lutte pauvreté/précarité</li> </ul>
<b>Quelles sont les actions réalisées au sein du centre social de soutien à la parentalité :</b>	
<p>Existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions Parents d'ados</li> <li>- Parents mais pas que</li> <li>- Accompagnement à la scolarité</li> <li>- Accueil jeunes/enfants</li> </ul>	<p>A développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parents mais pas que</li> <li>- Accompagnement à la scolarité</li> <li>- Accompagnement individuelle</li> </ul>
<b>Quelles sont les actions réalisées en lien avec les partenaires du territoire</b>	
<p>Existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PIV, PVT (G10, MDS, Vacances ouvertes, CAF, 2 Villes, etc.)</li> <li>- Accompagnement à la scolarité</li> <li>- Action parentalité G10 et villes</li> <li>- Livre à soi</li> <li>- FLI</li> </ul>	<p>A développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions accès aux droits</li> <li>- Fracture numérique</li> <li>- Ateliers budget</li> <li>- Action Parents d'ados</li> </ul>



## Renouvellement de l'agrément

# Animation Globale et Coordination Animation Collective Familles

2021

## Eléments budgétaires

(Inscrire ci-dessous le nom de l'association et le nom de la structure)

<b>Gestionnaire : MJC CL2V</b>
<b>Centre Social de Bordeaux (Caudéran)/Mérignac (Bourran)</b>

Les administrateurs de la Caf, chargés d'émettre un avis sur les projets des centres sociaux en vue de leur agrément, ont demandé à s'appuyer sur de nouveaux indicateurs budgétaires. Ils souhaitent pouvoir mieux mesurer les écarts entre les comptes de résultats et les budgets prévisionnels d'une part et mieux appréhender les organisations internes des structures, particulièrement au niveau des équipes professionnelles d'autre part.

Afin de pouvoir leur apporter ces éléments complémentaires, nous sommes amenés à modifier substantiellement, les documents budgétaires à nous fournir en vue du renouvellement des agréments.

Nous avons également adapté le document, afin de prendre en compte le nouveau mode de calcul de la PS ACF.

Merci de compléter les différentes feuilles de ce document, de manière exhaustive.

La Caf de la Gironde

### Accès aux feuilles

Animation Globale et Coordination  
Animation Collective Familles

Organigramme  
Justification des écarts

## Gestionnaire : MJC CL2V

### DEPENSES

N°	Comptes	Réalisé 2020	Budget 2022	Ecart (*)
60	ACHATS	69 646	110 200	58%
61	SERVICES EXTERIEURS	12 034	19 600	63%
62	Autres services	38 360	56 100	46%
621	Personnel détaché			0%
6251	Déplacements	5 974	7 000	17%
6257	Missions et receptions	1 435	1 500	5%
6286	Frais de formation	8 469	1 500	-82%
62	Total AUTRES SERVICES	54 238	66 100	
63	IMPOTS ET TAXES	5 560	11 300	103%
64111	Charges de personnel Permanents	249 372	338 660	36%
64114	ers. et charges empl. Aidés			0%
645	Charges de sécurité sociale	67 174	127 590	90%
64	Total FRAIS DE PERSONNEL	316 546	466 250	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		400	0%
66	CHARGES FINANCIERES			0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 949		-100%
6811-1	Dotation aux amortissements immobiliers			0%
6811-2	Dotation aux amortissem. mobiliers	10 659	12 000	13%
68	Provision et autres Dotations	58 805	14 150	-76%
68	Total DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	69 464	26 150	
69	Impôts sur les bénéfices			0%
86-1	Contre partie mise à disposition - autres	7 592		-100%
86-2	Contre partie mise à disposition - caf			0%
86-3	Contre partie mise à disposition - ville	203 999	123 420	-39%
86	CONTRIBUTIONS	211 591	123 420	
	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>742 028</b>	<b>823 420</b>	<b>11%</b>

Total dépenses Pilotage Budget 2020

283008

(\*) En cas d'écart supérieur à 10%, merci d'en préciser les raisons sur le feuille " Justification des écarts"

## Centre Social de Bordeaux (Caudéran)/Mérignac (Bourran)

### RECETTES

N°	Comptes	Réalisé 2020	Budget 2022	Ecart
70641	Participations usagers	109 045	190 000	74%
70623	P.S. Animation globale	68 709	70 800	3%
70623	P.S. Animation Collective familles	22 988	24 000	4%
70623	Autres PS CAF	9 082	9 000	-1%
70642	Locations diverses	1 330	4 898	268%
70642	Produits divers	18 374	2 000	-89%
70	Total PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	229 528	300 698	
74141	DDCS			0%
7415	Etat - Politique ville			0%
741	Subv. Etat Autres	5 300	7 000	32%
741	Total SUBVENTIONS ETAT	5 300	7 000	
742	SUBVENTIONS REGION			0%
74311	Subv. Conventiionnelle Département	18 900	18 900	0%
743	Subv. Département autres	4 000	2 000	-50%
743	Total SUBVENTIONS DEPARTEMENT	22 900	20 900	
74411	Subv. Convention. Communes Bdx & Mc	224 000	311 102	39%
7441	Subv. Commune(s) CEJ			0%
744	Subv. Commune(s) autres	1 760		-100%
744	Total SUBVENTIONS COMMUNALES	225 760	311 102	
7451	Subv. MSA			0%
7452	Subv. C.A.F. (PVT, REAAP, CLAS)	18 542	19 400	5%
748	Subv. V.V.V.			0%
748	Subv. Autres entités	23 058	25 200	9%
748	Total SUBVENTION AUTRES	41 600	44 600	
75	Autres produits de gestion courante	7 594	11 700	54%
751	ASP (emplois aidés)	2 202		-100%
75	Total PRODUITS DE GESTION	9 796	11 700	
76	PRODUITS FINANCIERS	882	2 000	127%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 889		-100%
78	REPRISE S/AMORT.OU PROV.	6 627		-100%
79	TRANSFERT DE CHARGES	1 862	2 000	7%
87-1	Contre partie mise à disposition - autres	7 592		-100%
87-2	Contre partie mise à disposition - caf			0%
87-3	Contre partie mise à disposition - ville	203 999	123 420	-39%
87	CONTRE PARTIE CONTRIBUTIVE	211 591	123 420	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>773 735</b>	<b>823 420</b>	<b>6%</b>

Gestionnaire : MJC CL2V

DEPENSES

N°	Comptes	2023	2024	2025
60	ACHATS	110 200	110 000	110 000
61	SERVICES EXTERIEURS	19 600	20 000	20 000
62	Autres services	53 100	54 000	54 000
621	Personnel détaché			
6251	Déplacements			
6257	Missions et receptions	1 500	1 500	1 500
6286	Frais de formation	1 500	5 000	5 000
62	Total AUTRES SERVICES	56 100	60 500	60 500
63	IMPOTS ET TAXES	11 370		
64111	Charges de personnel Permanents	348 280	358 000	369 000
64114	ers. et charges empl. Aidés			
645	Charges de sécurité sociale	137 200	141 000	145 000
64	Total FRAIS DE PERSONNEL	485 480	499 000	514 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	400	500	500
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
6811-1	Dotation aux amortissements immobiliers			
6811-2	Dotation aux amortissem. mobiliers	12 000	12 000	12 000
68	Provision et autres Dotations	14 850	16 000	18 000
68	Total DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	26 850	28 000	30 000
69	Impôts sur les bénéfices			
86-1	Contre partie mise à disposition - autres			
86-2	Contre partie mise à disposition - caf			
86-3	Contre partie mise à disposition - ville	123 420	123 420	123 420
86	CONTRIBUTIONS	123 420	123 420	123 420
	TOTAL GENERAL DEPENSES	833 420	841 420	858 420

Centre Social de Bordeaux (Caudéran)/Mérignac (Bourran)

RECETTES

N°	Comptes	2023	2024	2025
70641	Participations usagers	190 000	200 000	210 000
70623	P.S. Animation globale	72 000	73 500	75 000
70623	P.S. Animation Collective familles	25 000	25 500	26 000
70623	Autres PS CAF	9 000	9 500	9 500
70642	Locations diverses	6 348	6 400	6 400
70642	Produits divers	2 000	2 000	2 000
70	Total PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	304 348	316 900	328 900
74141	DDCS			
7415	Etat - Politique ville			
741	Subv. Etat Autres	7 000	7 000	7 000
741	Total SUBVENTIONS ETAT	7 000	7 000	7 000
742	SUBVENTIONS REGION			
74311	Subv. Conventionnelle Département	18 900	18 900	18 900
743	Subv. Département autres	4 000	4 000	4 000
743	Total SUBVENTIONS DEPARTEMENT	22 900	22 900	22 900
74411	Subv. Convention. Communes Bdx & Mc	311 102	311 100	311 100
7441	Subv. Commune(s) CEJ			
744	Subv. Commune(s) autres			
744	Total SUBVENTIONS COMMUNALES	311 102	311 100	311 100
7451	Subv. MSA			
7452	Subv. C.A.F. (PVT, REAAP, CLAS)	19 400	20 000	20 000
748	Subv. V.V.V.			
748	Subv. Autres entités	28 200	23 100	28 100
748	Total SUBVENTION AUTRES	47 600	43 100	48 100
75	Autres produits de gestion courante	11 700	12 000	12 000
751	ASP (emplois aidés)			
75	Total PRODUITS DE GESTION	11 700	12 000	12 000
76	PRODUITS FINANCIERS	3 350	3 000	3 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISE S/AMORT.OU PROV.			
79	TRANSFERT DE CHARGES	2 000	2 000	2 000
87-1	Contre partie mise à disposition - autres			
87-2	Contre partie mise à disposition - caf			
87-3	Contre partie mise à disposition - ville	123 420	123 420	123 420
87	CONTRE PARTIE CONTRIBUTIVE	123 420	123 420	123 420
	TOTAL GENERAL	833 420	841 420	858 420

## Justification des écarts 2020/2022

Gestionnaire : MJC CL2V

Centre Social de Bordeaux (Caudéran)/Mérignac (Bourran)

Les écarts entre **Réalisé 2020** et **Budget 2022** doivent être justifiés, s'ils sont supérieurs à **10%**

Comptes	Justification
60	Exercice et niveau de dépenses 2020 exceptionnellement impactée par le contexte sanitaire Covid 19
61	Exercice et niveau de dépenses 2020 exceptionnellement impactée par le contexte sanitaire Covid 19
62	Exercice et niveau de dépenses 2020 exceptionnellement impactée par le contexte sanitaire Covid 19
6251	Exercice et niveau de dépenses 2020 exceptionnellement impactée par le contexte sanitaire Covid 19
6286	Une formation importante (DU Web designer) de notre secrétaire comptable en 2020
63	Intégration du poste de directeur à partir de 2021 dans la masse salariale de l'association jusqu'à présent mis à disposition par la FFMJC
64111	Baisse des charges liés au chômage partiel en 2020 période Covid
645	Baisse des cotisation et aide de l'Ursaff sur la période Covid
67	Charge exceptionnelle imputée en 2020 et par définition non prévue en 2022
68	Provision exceptionnellement importante (34556 €) afin de rembourser les cotisations des adhérents des ateliers impactés par le Covid 19
86-1	Contre-partie FFMJC en 2020 plus applicable en 2022 (cf. 63)
86-3	Contre-partie Ville de Bordeaux et Mérignac en 2020 plus applicable en 2022 (cf. 63)
70641	Baisse importante des participations des usagers qui devraient revenir à la "normale" en 2022
70642	Baisse importante des participations des usagers pour l'utilisation des salles devraient revenir à la "normale" en 2022
70642	En 2020, des usagers ont pu faire un don à l'association (18 374 €) ce qui ne sera pas le cas normalement en 2022
741	Projection d'une participation plus importante de l'Etat notamment dans des projets jeunesse
743	Projection -2000 € contribution département sur les sorties familles
74411	Intégration du coût poste de directeur à partir de 2021 par la subvention de la Ville de Bordeaux et Mérignac depuis la liquidation FFMJC
744	Subvention exceptionnelle Covid 19 Ville de Mérignac
75	Adhésions faibles en 2020 et retour à la "normale" en 2022
751	Pas de poste "aidée" projeté en 2022
76	Niveau faible de produits financiers en 2020 - recherche de nouveaux produits pour 2022
77	Subvention exceptionnelle Covid Caf 2020 de 15 067 €
78	Pas de reprise sur amortissement ou provision prévu en 2022
87-1	Contre-partie FFMJC en 2020 plus applicable en 2022 (cf. 63)
87-3	Contre-partie Ville de Bordeaux et Mérignac en 2020 plus applicable en 2022 (cf. 63)



## Prestation de Service Animation Collective Familles

Ne pas inscrire de dépenses ou recettes d'activités.

## DEPENSES

N°	Comptes	Réalisé 2020	Budget 2022
60	ACHATS	22 786	24 000
61	SERVICES EXTERIEURS	3 175	3 500
62	Autres services	7 466	8 000
621	Personnel détaché		
6251	Déplacements		
6257	Missions et receptions		
6286	Frais de formation		
62	Total AUTRES SERVICES	7 466	8 000
63	IMPOTS ET TAXES	570	600
64111	Charges de personnel Permanents	26 400	27 500
64114	ers. et charges empl. Aidés		
645	Charges de sécurité sociale	8 309	8 700
64	Total FRAIS DE PERSONNEL	34 709	36 200
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		
66	CHARGES FINANCIERES		

86-1	Contre partie mise à disposition - autres		
86-2	Contre partie mise à disposition - caf		
86-3	Contre partie mise à disposition - ville		
86	CONTRIBUTIONS	0	0

	TOTAL GENERAL DEPENSES	68 706	72 300
--	------------------------	--------	--------

## RECETTES

N°	Comptes	Réalisé 2020	Budget 2022
70623	P.S. Animation globale		
70623	P.S. Animation Collective familles	22 988	24 000
70642	Produits divers	9 252	11 800
70	Total PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	32 240	35 800
741	Subvention(s) ETAT		
742	Subvention(s) REGION		
743	Subvention(s) DEPARTEMENT	6 500	6 500
744	Subvention(s) COMMUNE(S)	21 000	21 000
7451	Subvention(s) MSA		
7452	Subvention(s) CAF (PVT et REAAP)	8 290	9 000
748	Subvention(s) autres entités		
748	Total SUBVENTIONS	35 790	36 500
75	Autres produits de gestion courante		
751	ASP (emplois aidés)		
75	Total PRODUITS DE GESTION	0	0

87-1	Contre partie mise à disposition - autres		
87-2	Contre partie mise à disposition - caf		
87-3	Contre partie mise à disposition - ville		
87	CONTRE PARTIE CONTRIBUTIVE	0	0

	TOTAL GENERAL RECETTES	68 030	72 300
--	------------------------	--------	--------

## Rappel des axes de projet social MJC CL2V

# RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS POUR

- AIDER A ROMPRE L'ISOLEMENT ET LE REPLI SUR SOI
- ACCOMPAGNER LA PARENTALITE, NOTAMMENT LES FAMILLES MONOPARENTALES
- CRÉER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES JEUNES SERONT ACTEURS DE LEUR PARTICIPATION

## AIDER A ROMPRE L'ISOLEMENT ET LE REPLI SUR SOI

### Initiatives solidaires, échanges de savoir :

- Création de nouveaux ateliers/actions par bénévoles (sophrologie, LSF, Tricot, Petit atelier, FLI, Scrabble, Brigade antigaspi, Ciné2Villes)
- Création d'espace de solidarité ( Compostage partagé, Boite à lire, Frigo 0 Gaspi)
- Initiatives solidaires : Actions COVID (masques, collecte et distribution denrées alimentaires, réseau d'écoute et d'appui, acc.scol., seniors, etc...), action les règles élémentaires, collecte de lunettes, réveillon solidaire, etc.

### Séjours, Sorties, Soirées :

- 250 familles différentes, dont 97 familles monoparentales
- Bon repérage de la MJC CL2V par les familles pour les accompagnements à l'accès aux loisirs et culture
- Pouvoir d'agir des familles en nette évolution (projets, autofinancement, autonomie)
- Nouvelles actions proposées par les familles : Parents mais que, Les sirènes, Brigade anti-gaspi, Carnaval,...

### MJC HLM (Hors les murs)

- Plusieurs FESTI'CITE (3 par an) avec partenariats bailleurs sociaux, Villes, Prado
- + de 30 évènements hors les murs
- Rencontres collectives ouvertes sur l'extérieur par ex : Gala de danse, Fête fin de saison, Fête de l'Eté,...

## **AIDER A ROMPRE L'ISOLEMENT ET LE REPLI SUR SOI**

### **Animations/Pouvoir d'agir :**

- Une soirée/mois de convivialités, débats (50 à 80 personnes) animée essentiellement par des bénévoles/habitants
- Programmation de fête de quartier, expositions, concerts, spectacles, ciné plein air, videgrenier
- Création de plusieurs objets culturels avec les habitants (films, clip, festival théâtre, grande lessive, carnaval)

### **Inclusion et accès aux droits :**

- Senior@ateliernumérique avec 50 seniors qui ont progressé sur la période mais Covid
- Point CAF.FR et rapprochement G10 numérique et seniors et accès aux droits
- Accueil de plusieurs ateliers/accompagnement handicaps/valides : Espace 33 (extension permanences), Klaus Cie, Hand to Hand, Art'Mélioration, Groupe Liberté, mise en place de cours LSF
- Permanences accompagnements démarches administratives, CV, etc. : 341 personnes (CESF) + 85 (écrivain public)

### **Lutte contre les discriminations, pour l'égalité et échanges intergénérationnels :**

- Formation de bénévoles et salariés (Ville de Mc) et actions communes G10 inter-quartier
- Action Egalité Femmes/hommes (exposition, soirée théâtre-ciné-spectacle/débats ts les ans (15zaine Egalité) sauf pendant période Covid
- Réalisation film « On s'fait un film », réalisation de plusieurs CLIPS notamment sur les préjugés
- Accueil association (CONTACT Aquitaine) et action LGBT+

## **AIDER A ROMPRE L'ISOLEMENT ET LE REPLI SUR SOI**

### **Lutte contre les discriminations, pour l'égalité et échanges intergénérationnelles (suite) :**

- Veille permanente dans le quotidien et fonctionnement de l'association
- Activités et actions intergénérationnelles : Théâtre ados/adultes, LSF, La Claque rouge, On s'fait un Film, spectacle danse, actions familles, actions seniors, accompagnement à la scolarité, Web radio, actions COVID
- Partenariat actions seniors : 9/an G10, 6 Mc, 5 Bdx avec Monalisa, Bdx Service seniors, CCAS Mérignac, MDS, Monséjour

### **Accompagnement des habitants vers le bénévolat/Vie associative :**

- 25 associations accueillies
- Augmentation d'ateliers et/ou actions animés par des bénévoles
- Augmentation du nombre de bénévoles et heures bénévolat
- Rajeunissement, renouvellement du CA avec stabilité (montée en responsabilité de 3 jeunes au CA)
- Actions COVID (masques, distribution denrées alimentaires, réseau d'écoute et d'appui, acc.scol., seniors, etc...)
- Soirée des bénévoles et Soirée Pouvoir d'Agir

De nouvelles actions ont émergé grâce au repérage partagé et exprimé par les habitants et nos partenaires (ex : Parent mais pas que, Brigade antigaspi, Carnaval, FLI, Ciné2Villes, On S'fait un film et actions solidaires spontanées, etc.).



## ACCOMPAGNER LA PARENTALITE, NOTAMMENT LES FAMILLES MONOPARENTALES

### **Réflexion sur la petite enfance :**

- Atelier enfants/parents via Reaap
- Accueil ateliers RAM Bdx
- Travail recherche d'expérimentation garde solidaire à l'initiative de Parents mais pas que...

### **Accompagnement à la scolarité :**

- Mise en place de séances 3 fois/semaine avec temps de découvertes, action transversales avec CESF et animateur jeunesse
- Entraide entre les jeunes et implication des parents (3 rencontres/an et 3 moments conviviaux parents/bénévoles)
- Formation des bénévoles
- Implication et (ré et reré...) adaptation pendant la crise sanitaire
- Liens et actions plus étroits avec les acteurs de l'Education Nationale

## ACCOMPAGNER LA PARENTALITE, NOTAMMENT LES FAMILLES MONOPARENTALES

### Accompagnement à la Parentalité –initiative des parents (reformulation) :

- Organisation et animation semaine et journée Parentalité (2017 et 2018) avec G10 et Ville de Mérignac
- Séances Grand-parentalité avec psychosociologue
- Ateliers parents/enfants (74 personnes en 2019) et action bénévoles habitants Parents mais pas que
- Sorties et week-end familles (10 sorties/an, 2-3 week-end/an, 1-2 séjour/an)
- Partenariats (20 réunions), G10, MDS, CCAS, asso caritative aide alimentaire/logement, asso. Parentalité avec actions communes
- Projet ados et parents autour du bien-être.
- Ateliers adultes et ateliers enfants et jeunes,
- Initiatives de parents : Parents mais pas que, Carnaval, Brigade antigaspi, atelier bien-être, atelier cuisine, confi'troc

L'axe famille est à poursuivre tant les résultats ont été au-delà de nos espérances ; beaucoup d'initiatives relevant du pouvoir d'agir ont été apportées par la dynamique des projets d'accompagnement à la parentalité.



## CRÉER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES JEUNES SONT ACTEURS DE LEUR PARTICIPATION

### **Accueil jeunes (11-17 ans) :**

- Entre 85 et 115 jeunes/saison
- En 4 ans la part Filles/Garçons est passé de 26% à 45%, renforcement de la mixité

### **Accompagnement à la scolarité** (cf. fiche parentalité)

### **Actions initiées par les jeunes et accompagnées :**

- R2Vibes (Web Radio)
- Monte le son et Rythme en Voice (MAO)
- 2 chantiers éducatifs réhab. Clairsienne et sensibilisation Environnement
- Art'Diction (Théâtre impro et autres Arts vivants)
- Action « Sucré mais pas trop » sur l'équilibre alimentaire
- Action « Pas net le net » (action autour des réseaux sociaux)
- Ils l'ont fait (film-débat engagement citoyen) et On s'fait un film (réalisation film)
- Le Cliché dans le Visu (clip vidéo préjugés)
- Projet Europe et jeunes : Ready to Croatia (W jeunes pdt 2 ans), séjours Barcelone, Amsterdam, Huesca, séjour Canfranc, Accueil 2 volontaires Européens
- Plusieurs séjours découverte Gironde et/ou Nouvelle Aquitaine
- Ateliers écritures et sons pour 10 jeunes de plus de 17 ans



## CRÉER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES JEUNES SONT ACTEURS DE LEUR PARTICIPATION

### **Accompagnement Insertion-Orientation-Formation et Emploi ou bénévolat :**

- Découverte des métiers : Unisphère (spectacle), action EMA (60 jeunes, Médicaments et Industrie pharma) ,
- Accueil de 3 à 7 stagiaires/an dont 3 employés dans le réseau Csx/MJC
- 10 jeunes/an orientés vers des structures d'accompagnement (Milo, Prado, Maison des ados)
- Mission de service civique oct. 2019- août 2020 (mission transversale enfance/jeunesse/adulte-famille/animation territoire)
- 2 stagiaires et un CDD ont trouvé un emploi dans le réseau des association AVS

### **Ateliers jeunes (11-17 ans) :**

- de 149 à 183 jeunes par saison
- Participation aux différentes manifestations publiques (action Resto du cœur, 15zaine Egalité, Gala de danse, fête de fin de saison, soirée commission des fêtes, etc.)

## CRÉER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES JEUNES SONT ACTEURS DE LEUR PARTICIPATION

### Actions partenariales et réflexion jeunesse :

- Participation aux travaux PTCJ et réunion Ville secteur Jeunesse
- Réunion UDMJC/Féd Csx (20/an) + réunions G10 jeunesse (10/an) + actions G10 jeunesse (1-2/an ex: Olympique Game, Connect show, séjours mutualisés) + action commune Monséjour (1/an) + action commune Prado (1/an)
- Séjour transmédoc avec le Prado (séjour sportif)

### Récréer un espace où les jeunes s'organisent :

- En projet, création d'une commission jeunesse en lien avec le CA
- 3 jeunes de 17 à 19 ans ont rejoint le CA

### Renouer liens collèges/lycées :

- 3 à 5 rencontres collèges avec évolution positive notamment avec collèges de Bourran
- Actions avec les collèges Monséjour (Estime de soi-MAO) et Bourran (atelier jeux)
- 8 jeunes accueillis dans le cadre de mesures alternatives à l'exclusion (stage citoyen)

L'axe jeunesse reste à poursuivre avec des résultats encourageants malgré la difficulté d'un « public » en constante évolution.

## Conclusion :

L'ensemble des actions prévues a été réalisé dans le cadre des projets définis. Nous pouvons estimer que nos objectifs ont été bien atteints.

Le pouvoir d'agir transversal à tous nos axes a été une bonne approche « politique » dans la mise en place des projets. Cette approche dans nos actions est aussi une modalité de fonctionnement des équipes salariés et bénévoles. La solidarité a été et est un moteur plus qu'évident dans la participation des habitants.

De nouvelles actions solidaires ont émergé de la dynamique des différents axes du projet social. Celles-ci corroborent et rejoignent bien les différents diagnostics, les analyses donc les axes prioritaires pressentis pour le projet social à venir.





# MON QUARTIER

Janvier 2020



## IDENTITE

1. Etes-vous...

1. Un homme  2. Une femme

2. Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?

1. Moins de 18 ans  2. 18 à 24 ans  3. De 25 à 45 ans  4. De 46 à 60 ans  5. Plus de 60 ans

3. Nombre d'enfants

4. Quel est leur âge ?

- de 0 à 2 ans  de 3 à 5 ans  De 6 à 10 ans  de 11 à 17 ans  de 18 à 24 ans

5. Vivez vous en couple?

1. oui  2. non

## RESIDENCE

6. Où habitez-vous ?

1. Bordeaux  2. Merignac  3. autres villes

7. Dans quel quartier ?

1. Bourran  2. Jard  3. Caudéran Gare  4. Caudéran Lestonnat  5. Autres Bordeaux  6. Les fleurs  
 7. Foncastel  8. Autres Merignac

8. Quel type de logement occupez-vous ?

1. une maison individuelle  2. un logement collectif

9. Depuis combien de temps habitez vous ici?

1. moins d'1 an  2. entre 1 et 2 ans  3. entre 3 et 5 ans  4. entre 6 et 9 ans  5. 10 ans et plus

## ACTIVITE

10. Au sujet de votre activité professionnelle ?

1. J'exerce une activité professionnelle  2. Je suis à la recherche d'un emploi  
 3. Je suis retraité(e) ou préretraité(e)  4. Je suis collégien(ne), lycéen(ne), étudiant(e)  
 5. Autre

## VIE DE QUARTIER

11. Comment vous sentez-vous dans votre quartier ?

1. plutôt bien  2. plutôt mal  3. ni vraiment bien, ni vraiment mal

12. Pour quelle(s) raison(s)?

13. Citez 3 lieux importants pour vous dans le quartier ?

14. Les contacts entre les habitants sont-ils ?

1. satisfaisants  2. à améliorer  3. inexistants  4. autres .....

15. Pourquoi ?

16. Qu'est-ce qui faciliterait le "mieux vivre ensemble" dans mon quartier ?

17. Parmi les thèmes suivants lesquels vous semblent prioritaires ? (classer vos 4 priorités, de 1 à 4 du plus prioritaire au moins prioritaire)

- précarité/pauvreté     isolement     environnement ( écologie, protection de la nature,...)     l'accès aux services publics  
 éducation/parentalité     loisirs     jeunesse     citoyenneté     santé/accessibilité     numérique/TIC  
 autres (précisez)

18. Concernant l'accès aux droits, (CAF, impôts, carte grise...), lié à la dématérialisation via internet, comment vous situez- vous ? (plusieurs choix possibles)

1. autonome     2. équipé     3. je connais une personne ressource  
 4. j'ai besoin d'aide (équipement, accompagnement)     autres

19. Pensez-vous qu'il y a assez d'évènements festifs (collectif, rassembleur) dans le quartier ?

1. oui     2. non

20. Si non que manque-t'il ?

21. Souhaiteriez-vous vous investir pour votre quartier ?

1. oui    Comment ?

2. non    Pourquoi ?

La restitution de ce questionnaire sera organisée, le vendredi 13 MARS 2020 à 18h30 à la MJC CL2V.

Nous vous remercions de votre participation.



Le questionnaire a été réalisé avec les

partenaires

baillleurs sociaux du quartier et les partenaires ci-dessous :

Enquête auprès des acteurs du quartier :



Nom de votre structure :  
contact :

En quelques mots quel est votre projet ?

1/ Connaissez-vous les projets de la MJC CL2V ?  Oui  Non

Si oui lesquels ?

2/ Quelle vision avez-vous de la zone géographique dans laquelle agit la MJC CL2V ?

3/ Avez-vous un partenariat avec la MJC CL2V ?

Si oui :

4/ Quel est à votre avis le niveau de ce partenariat ?

échanges d'informations/services  concertation  
 coopération  autre :

5/ Qu'attendez-vous du partenariat avec la MJC CL2V ?

6/ Actuellement quels sont les aspects positifs de ce partenariat ?

Si non :

7/ Qu'attendriez-vous d'un partenariat avec la MJC CL2V ?

8/ Quelle(s) problématique(s) sociale(s) avez-vous repérée(s) sur le quartier ?

Merci de mettre par ordre de priorité, celles qui seraient à traiter pour les 4 prochaines années ? (De 1 le plus important à 10 ou plus le moins important)

précarité/pauvreté

isolement

environnement (écologie, protection de la nature...)

citoyenneté

l'accès aux services publics

numérique / TIC

éducation/parentalité

jeunesse

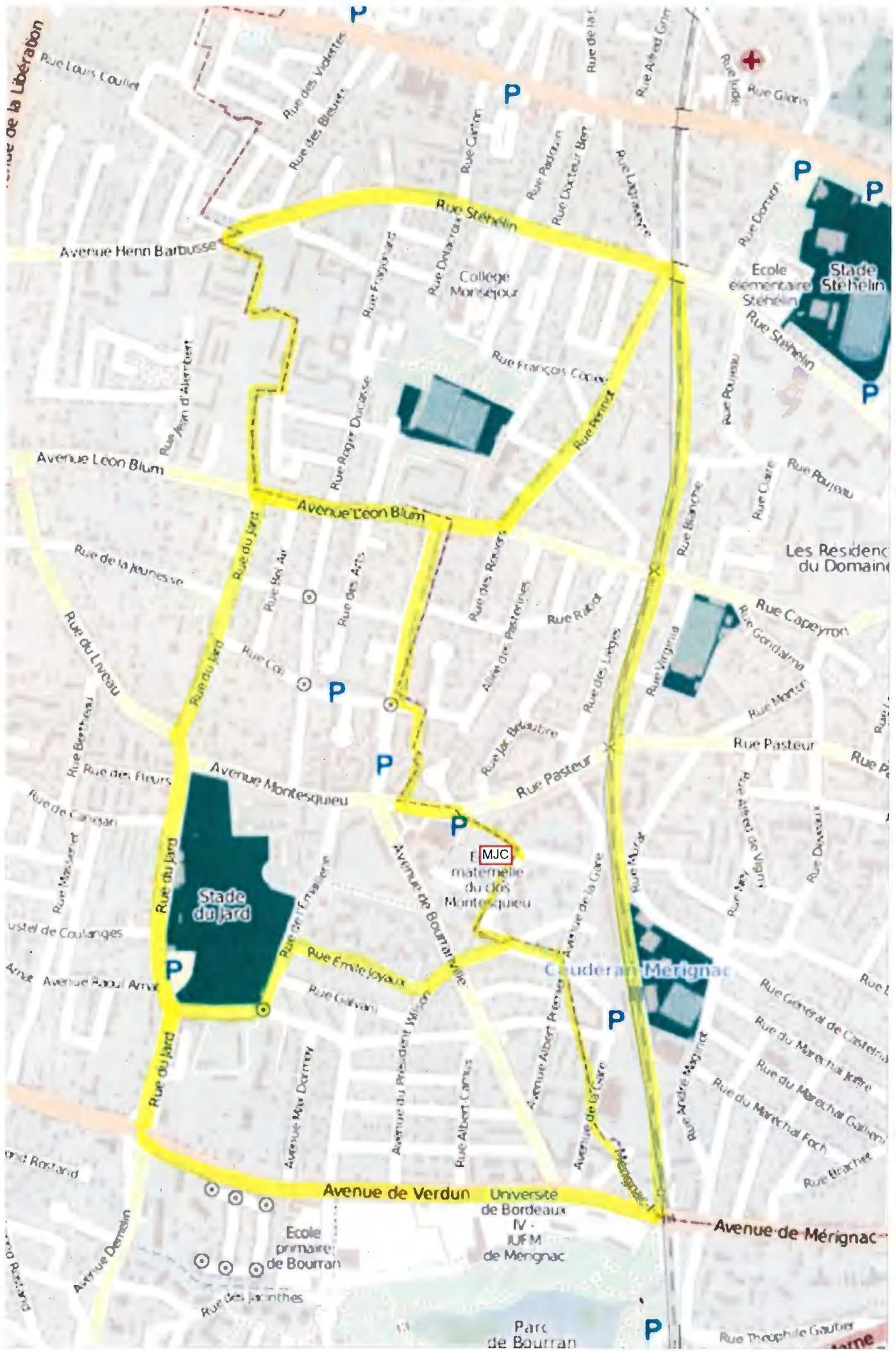
santé/accessibilité

loisirs

autres (précisez) .....


9/ Au regard de la situation sanitaire depuis un an, quelles sont vos attentes, (actions réflexions, concertations, partenariats,... ) en lien avec la MJC CL2V ?

10/ Merci de lister les acteurs du quartier que vous connaissez ?



Rue de la Libération

Avenue Henri Barbusse

Avenue Léon Blum

Avenue Léon Blum

Avenue Montesqueu

Avenue de Verdun

Avenue de Mègnac

Stade du Jard

Collège Montaigne

Stade Stéhelin

MJC maternelle du clos Montesqueu

Cauderan Mègnac

Université de Bordeaux IV - IUFM de Mègnac

Les Résidences du Domaine

Ecole primaire de Bourran

Ecole élémentaire Stéhelin

Parc de Bourran

P

P

P

P

P

P

P

P

P

Rue François Copin

Rue de la jeunesse

Rue du Lucan

Rue des fleurs

Rue de Coulanges

Avenue Paul Arive

Rue de Coulanges

Avenue Desmolin

Rue de Coulanges

Rue Jean d'Albarracien

Rue du Jard

Rue des Arts

Rue Louis Couffé

Rue des Victoires

Rue des Bleuettes

Rue Carlier

Rue Paderin

Rue Lixteur Bior

Rue de la Gare

Rue Labrousse

Rue Glaris

Rue Dornier

Rue Stéhelin

Rue Poulou

Rue Claire

Rue Capeyron

Rue Gondalme

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Claire

Rue Capeyron

Rue Gondalme

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Claire

Rue Capeyron

Rue Gondalme

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Claire

Rue Capeyron

Rue Gondalme

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue de la Libération

Avenue Henri Barbusse

Avenue Léon Blum

Avenue Léon Blum

Avenue Montesqueu

Avenue de Verdun

Avenue de Mègnac

Stade du Jard

Collège Montaigne

Stade Stéhelin

MJC maternelle du clos Montesqueu

Cauderan Mègnac

Université de Bordeaux IV - IUFM de Mègnac

Les Résidences du Domaine

Ecole primaire de Bourran

Ecole élémentaire Stéhelin

Parc de Bourran

P

P

P

P

P

P

P

P

P

Rue François Copin

Rue de la jeunesse

Rue du Lucan

Rue des fleurs

Rue de Coulanges

Avenue Paul Arive

Rue de Coulanges

Avenue Desmolin

Rue de Coulanges

Rue Jean d'Albarracien

Rue du Jard

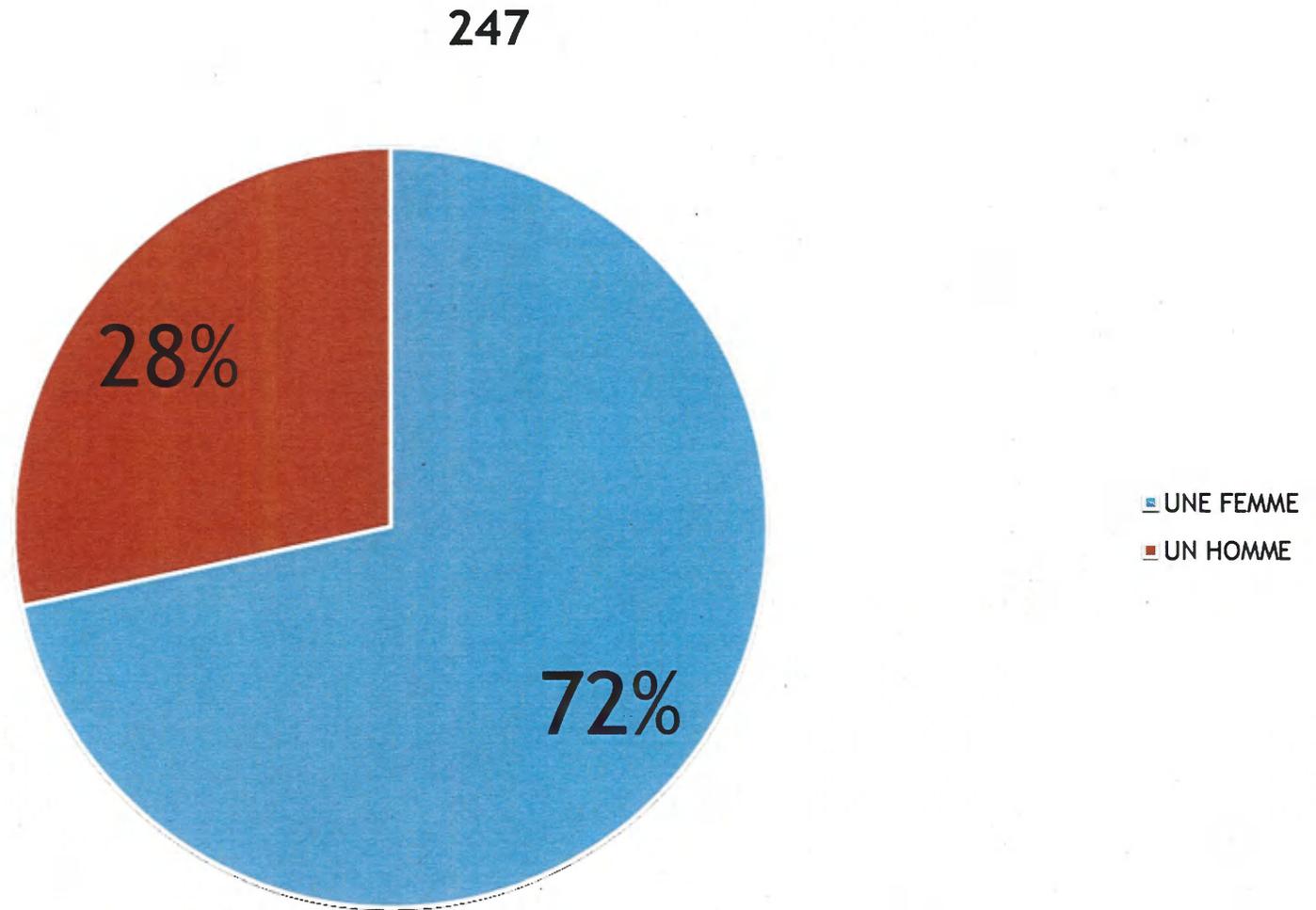
Rue des Arts

# Mon quartier

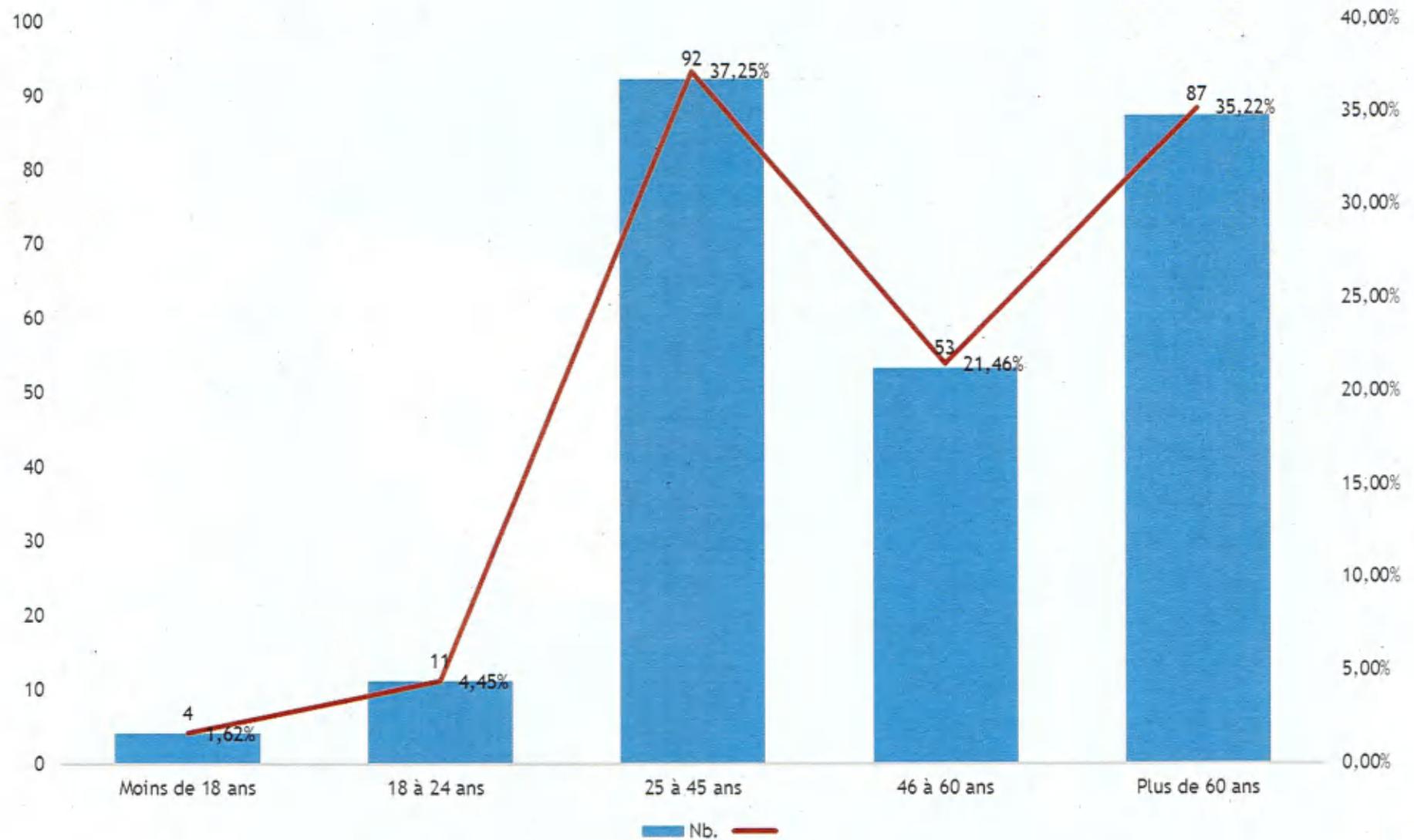
13/03/2020



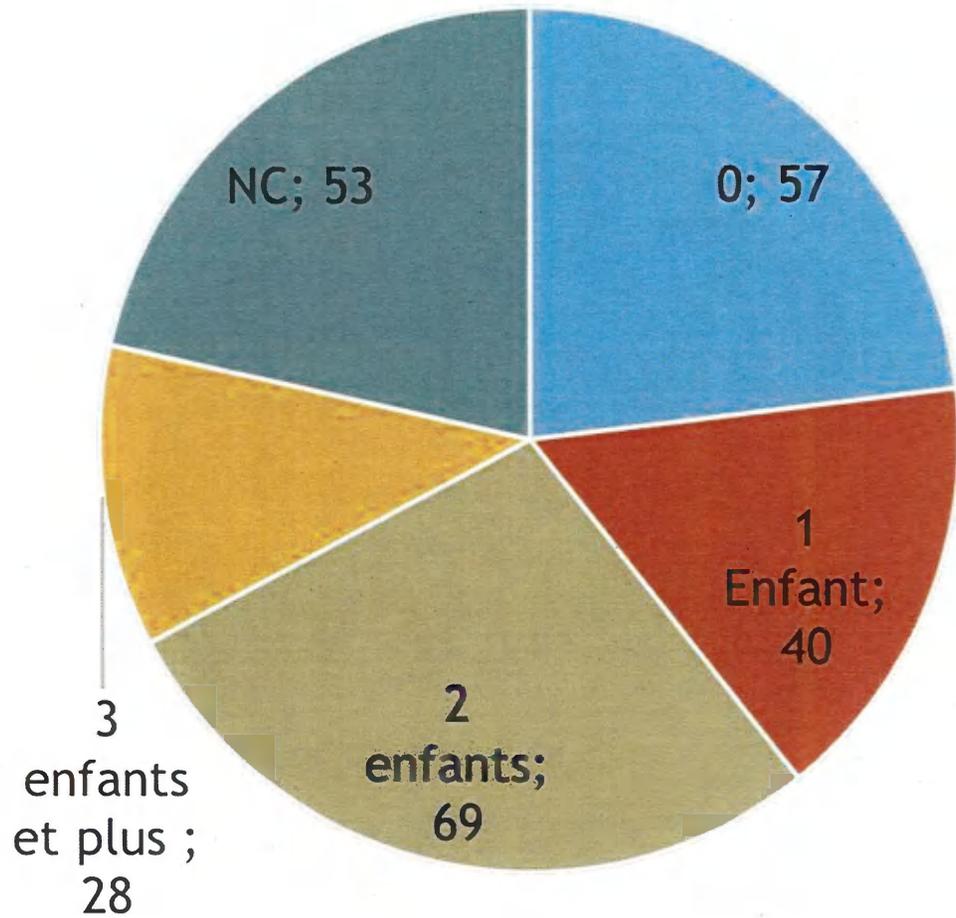
# Etes-vous ? - Graphique



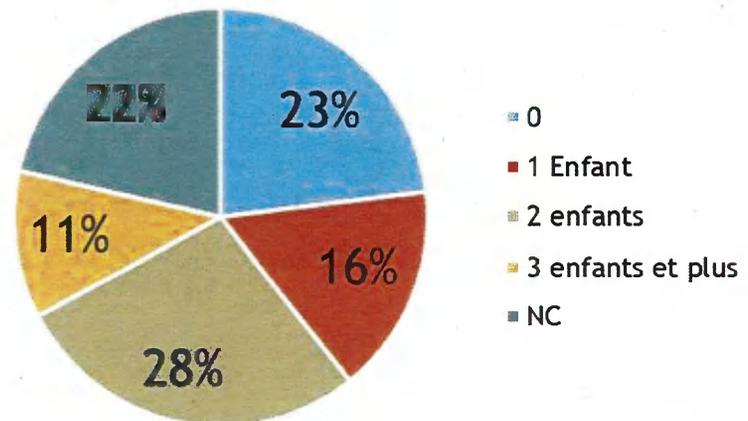
# Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?



# Nombre d'enfants ?

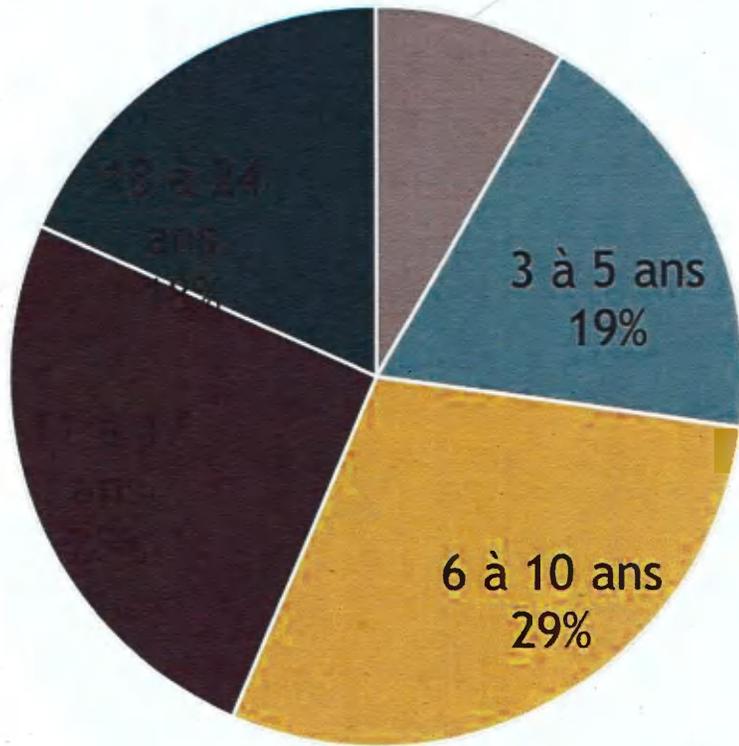


Nbre d'enfants %

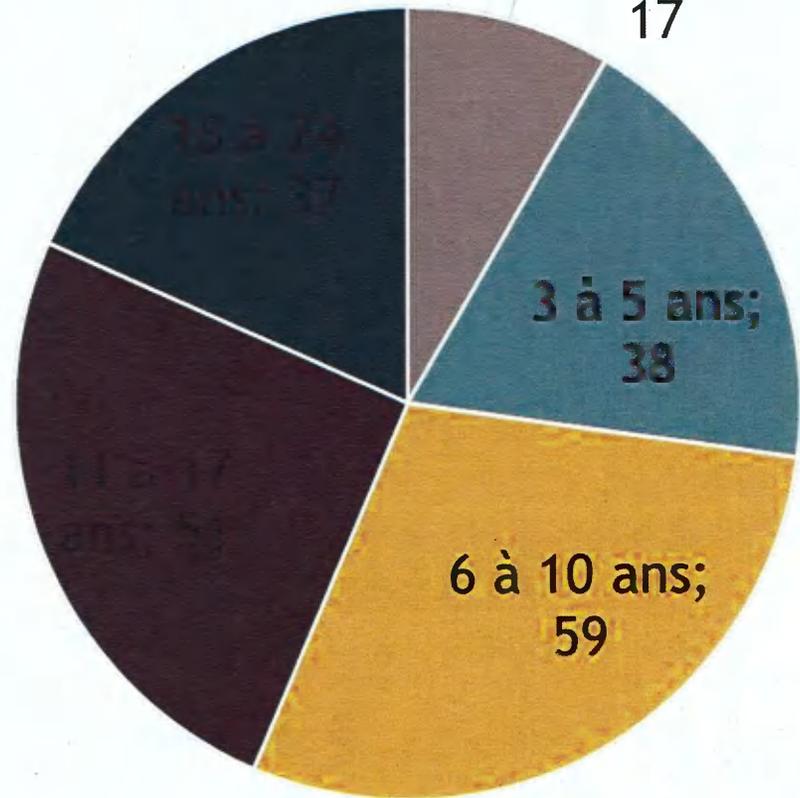


# Quel est leur âge ?

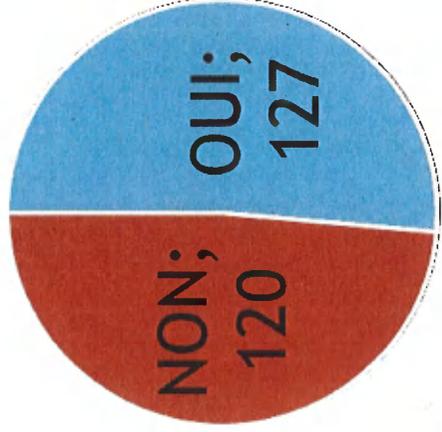
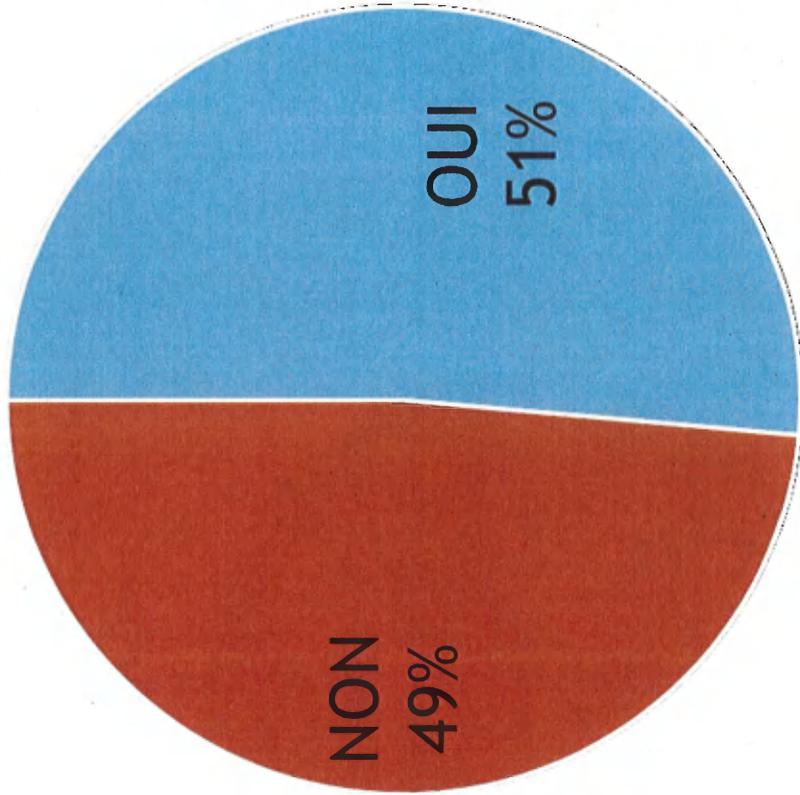
Titre du graphique 0 à 2 ans  
9%



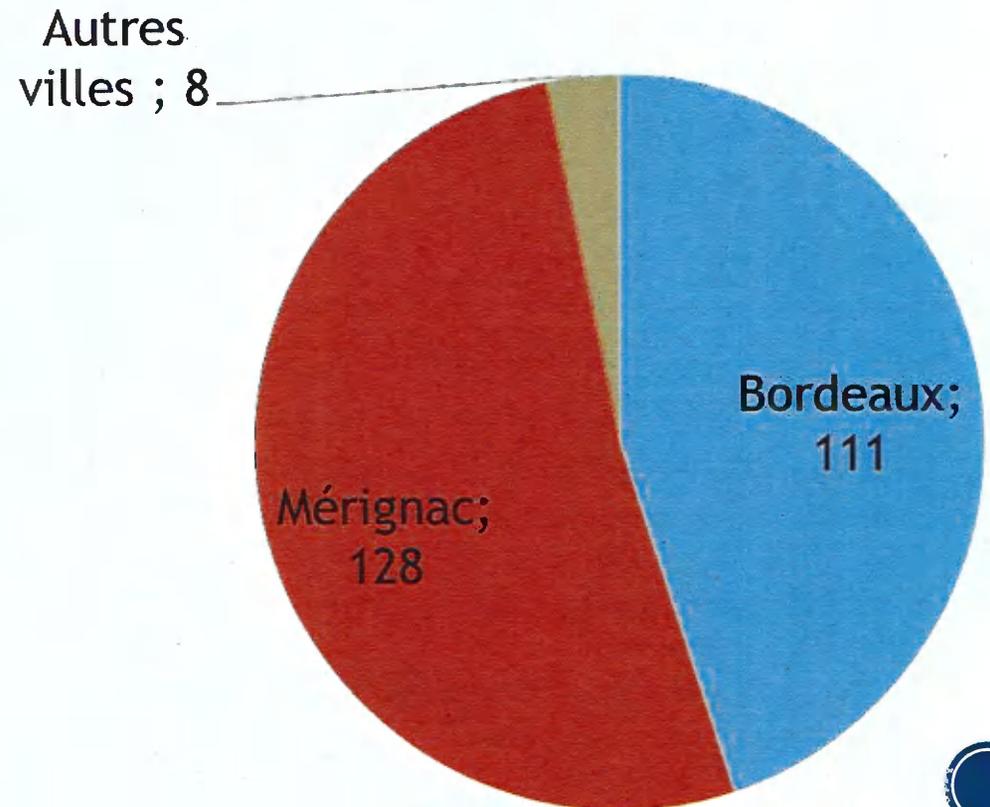
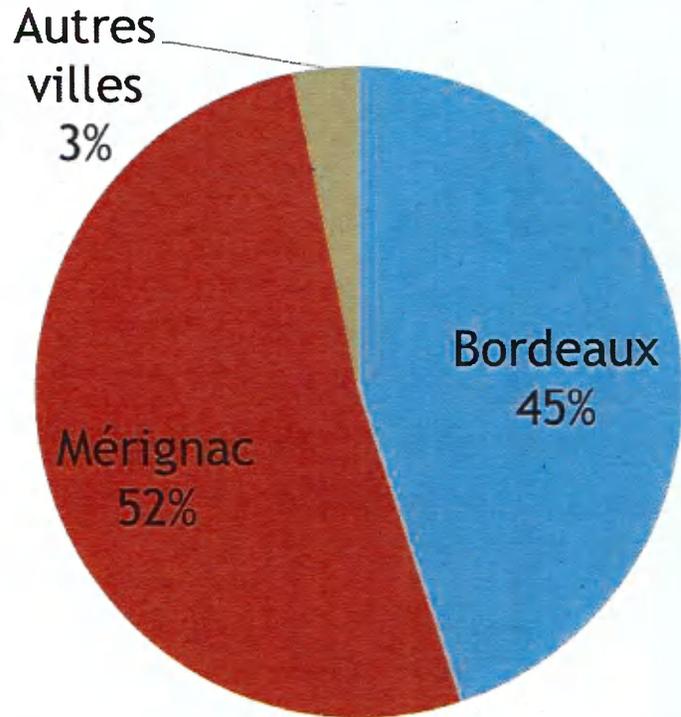
0 à 2 ans;  
17



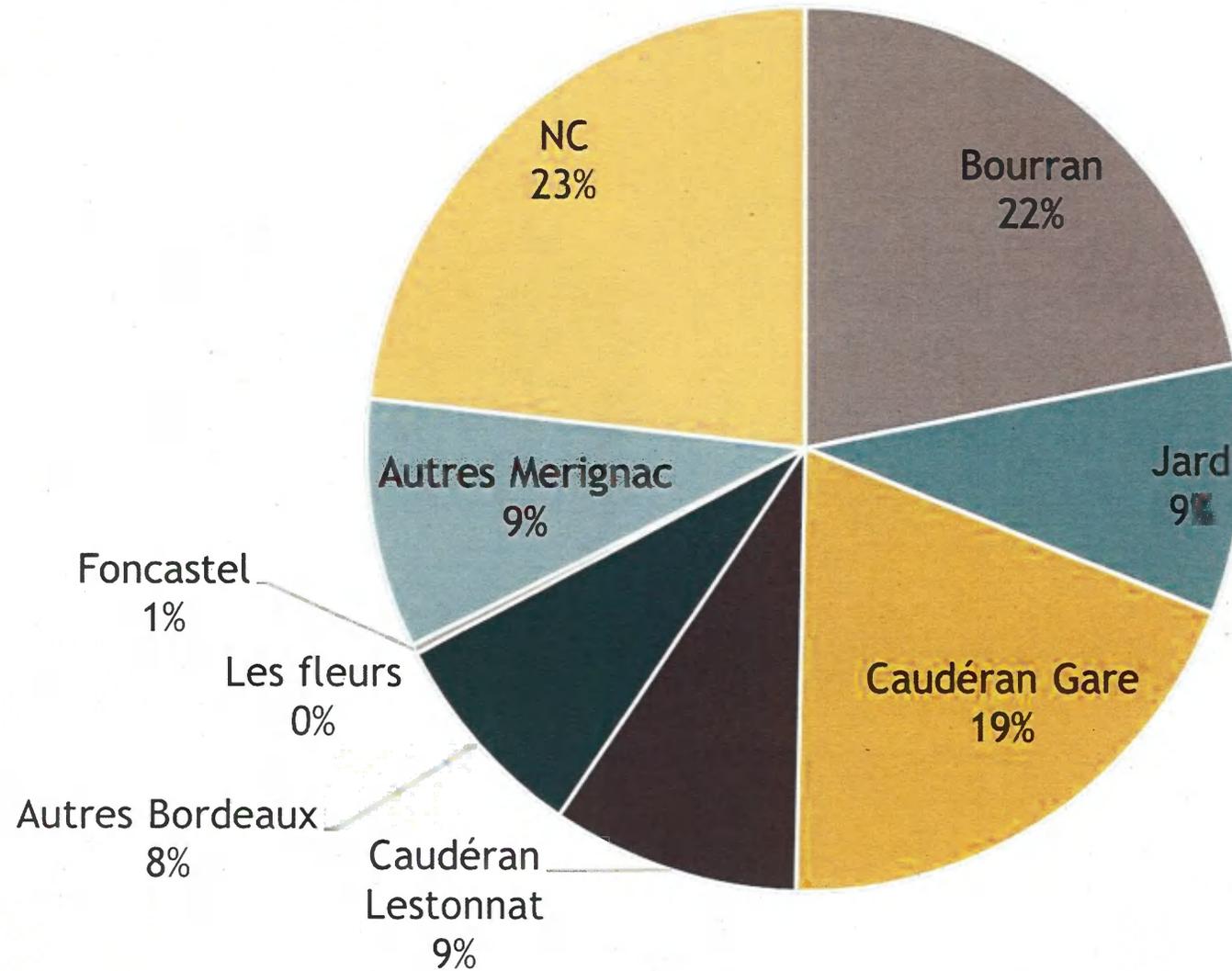
# Vivez vous en couple?



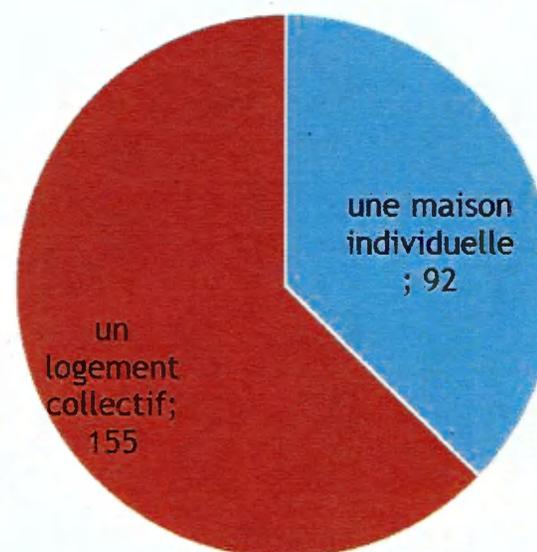
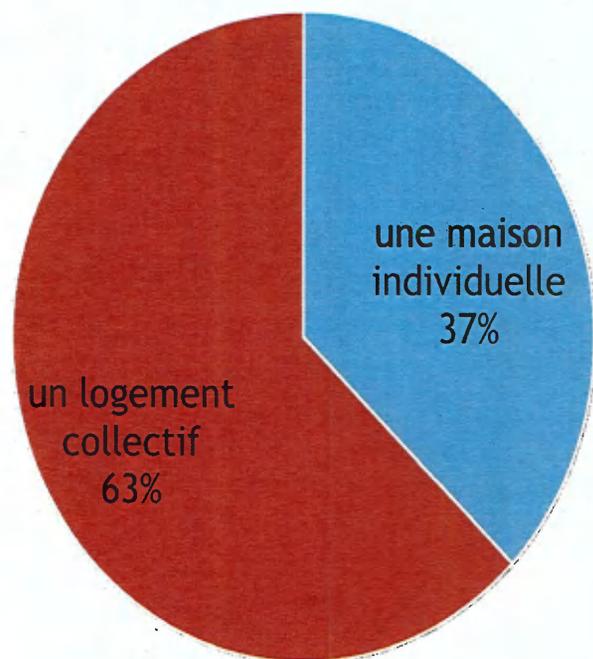
# Où habitez-vous ?



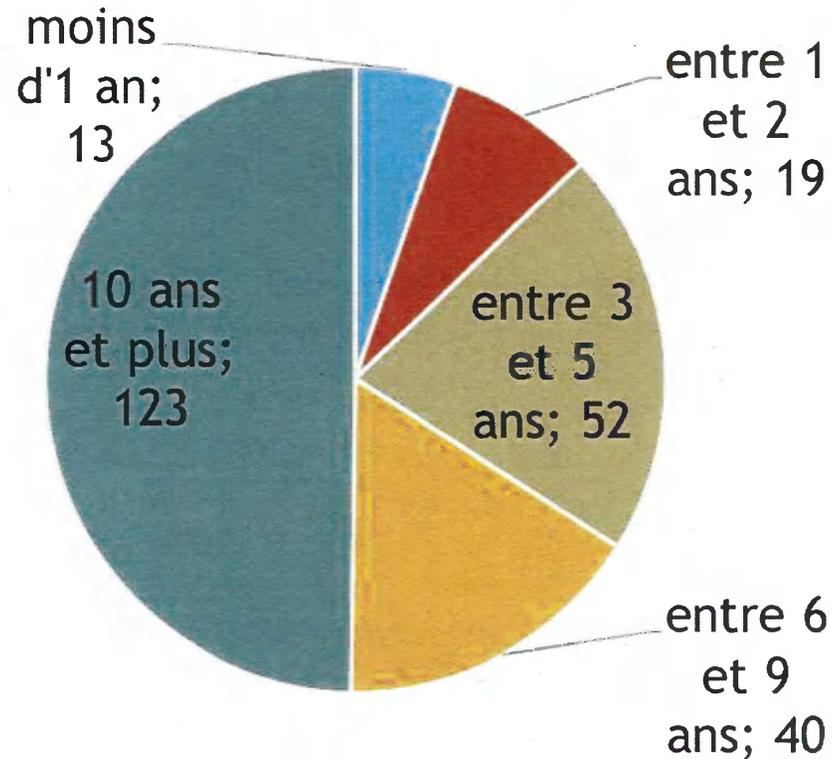
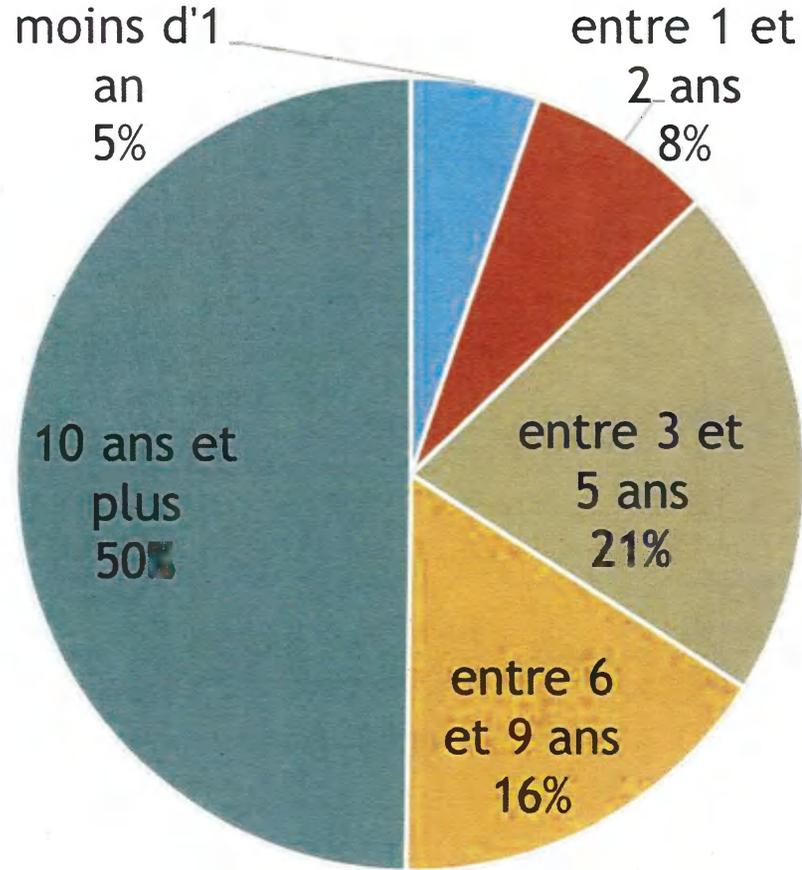
# Dans quel quartier ?



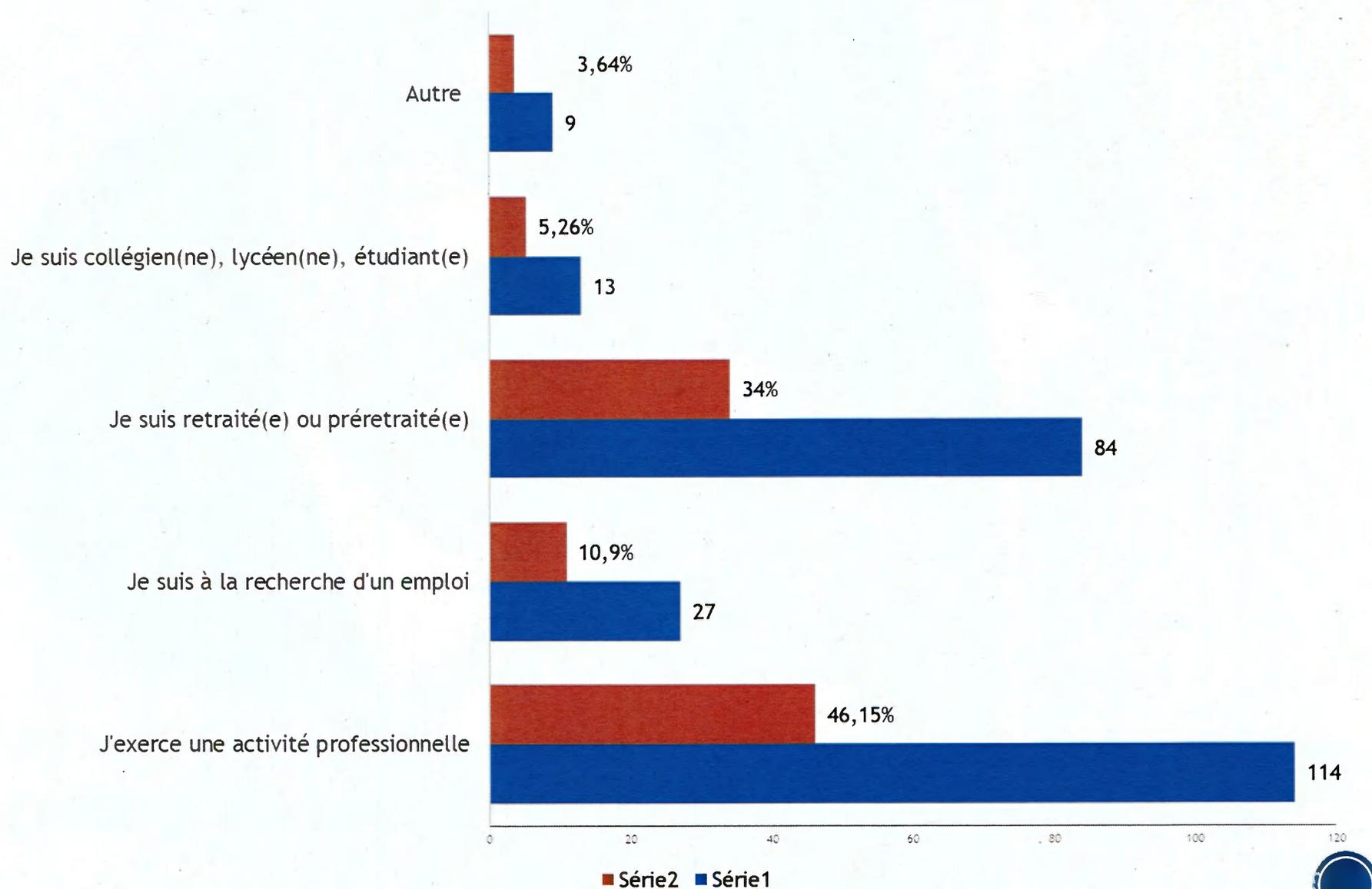
# Quel type de logement occupez-vous ?



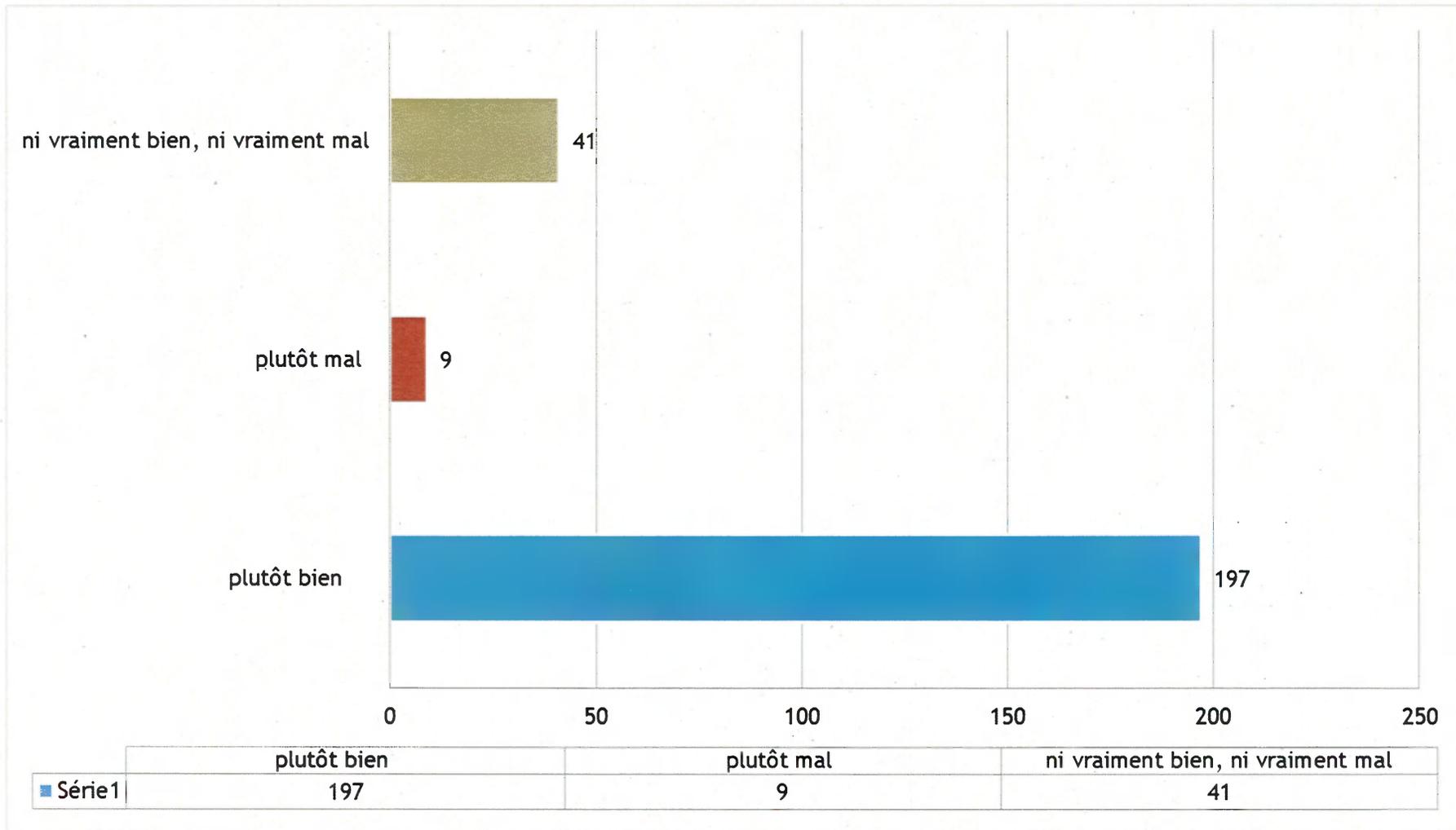
# Depuis combien de temps habitez vous ici?



# Au sujet de votre activité professionnelle ?



# Comment vous sentez-vous dans votre quartier ?



# Comment vous sentez-vous dans votre quartier ?

- Plutôt bien:
  - Services de proximité, calmes , vivant, bon voisinage, commodités, quartier agréable
- Plutôt mal :
  - Insécurité, problème de jeunesse
- Ni vraiment bien, ni vraiment mal:
  - une bonne ambiance et bonne vie de quartier, trop de délinquance, se dégrade, non respect: jets d'objets/ pb de voisinage



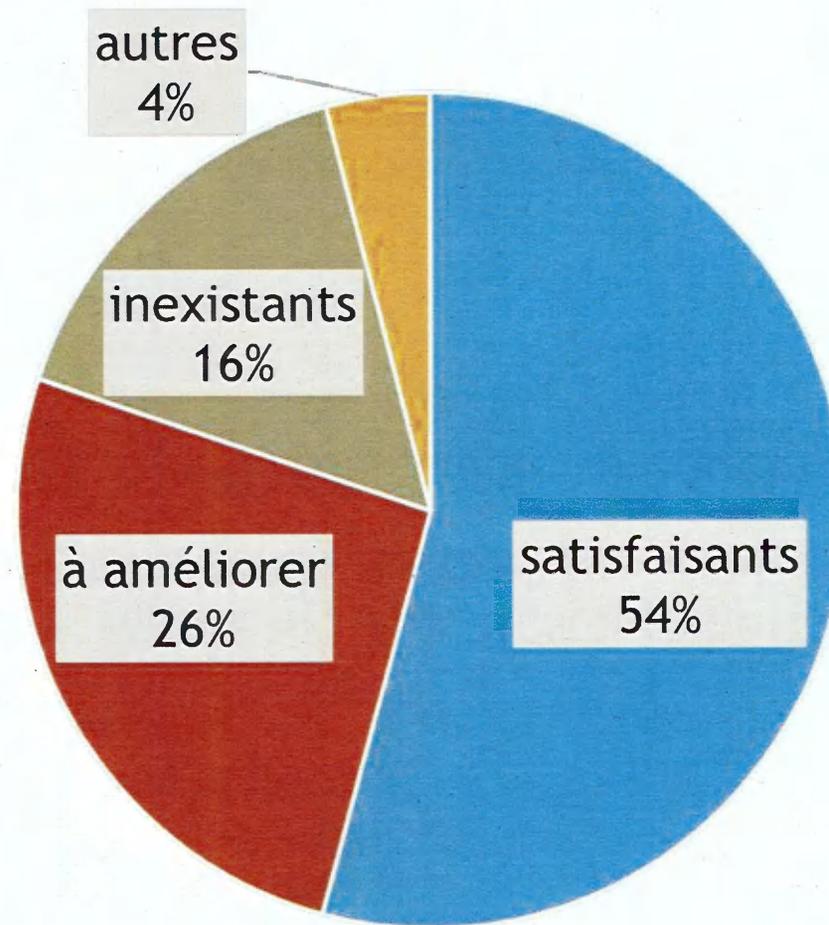
# Citez 3 lieux importants pour vous dans le quartier ?

Les lieux les plus cités

1. Les parcs (Bourran, Montesquieu) , les commerces ( carrefour, centre commercial) , Le stade du jard ,
2. Les services de soin ( kiné, pharmacie, médecin),
3. Les écoles , la MJC



# Les contacts entre les habitants sont-ils ?



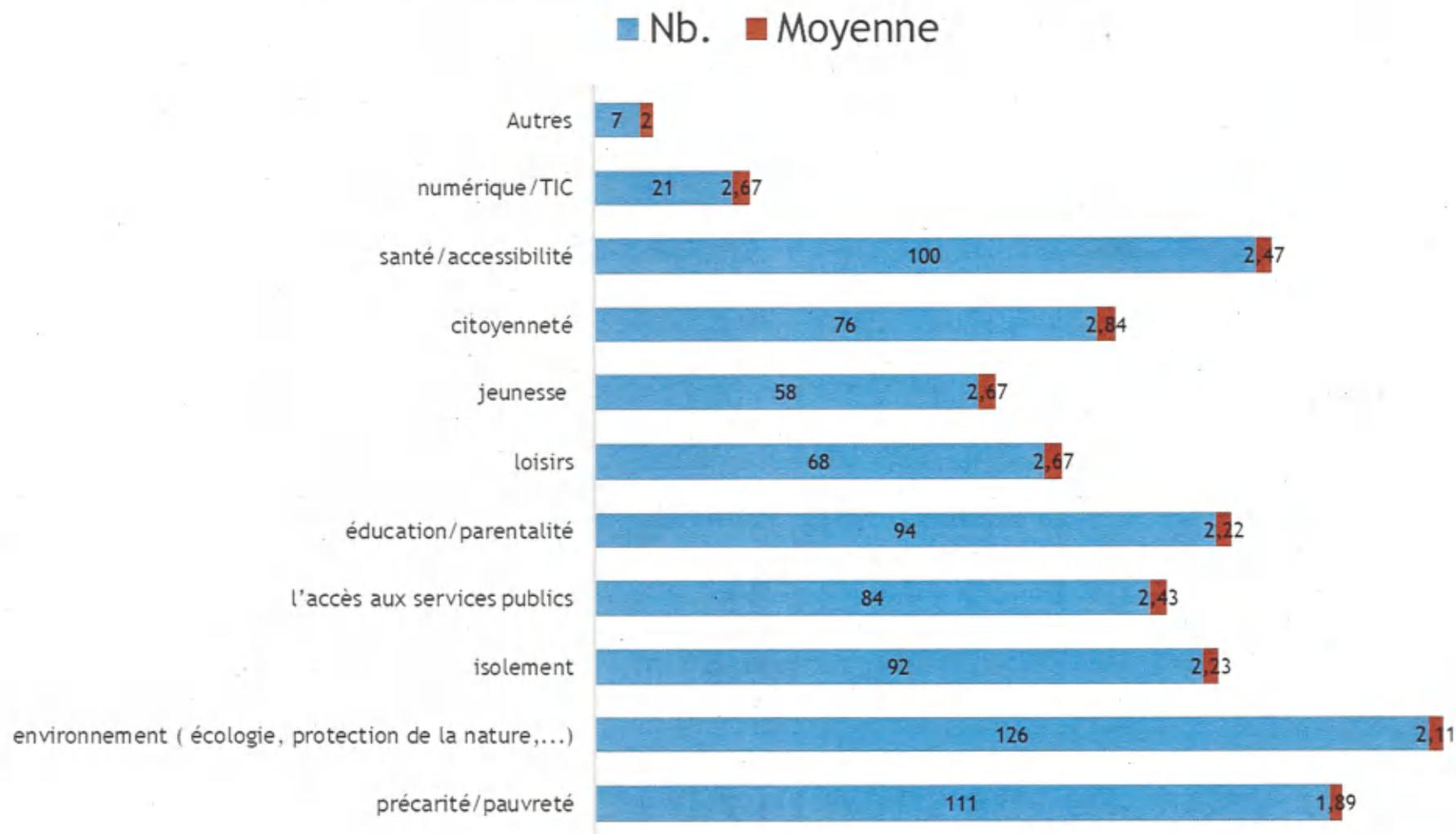


# Qu'est-ce qui faciliterait le “mieux vivre ensemble” dans mon quartier ?

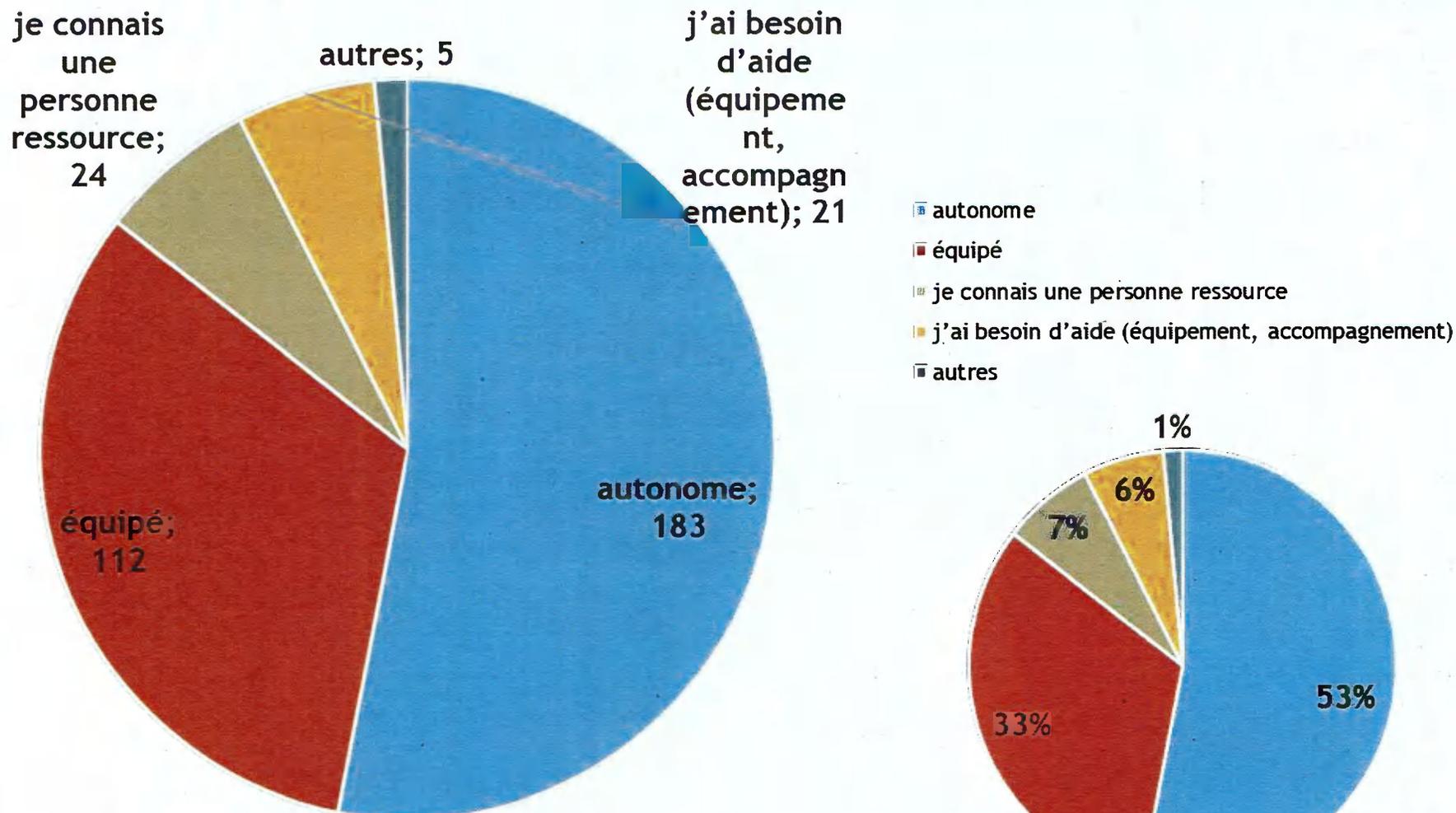
1. Non réponse: 45 fois
2. Plus de temps conviviaux : fêtes , manifestations extérieures , repas - 38 fois
3. RAS et ne sait pas :20fois
4. Solidarité , entraide , coopération: 15 fois
5. Meilleure communication : 12 fois
6. Plus d'animation et de sorties : 12fois



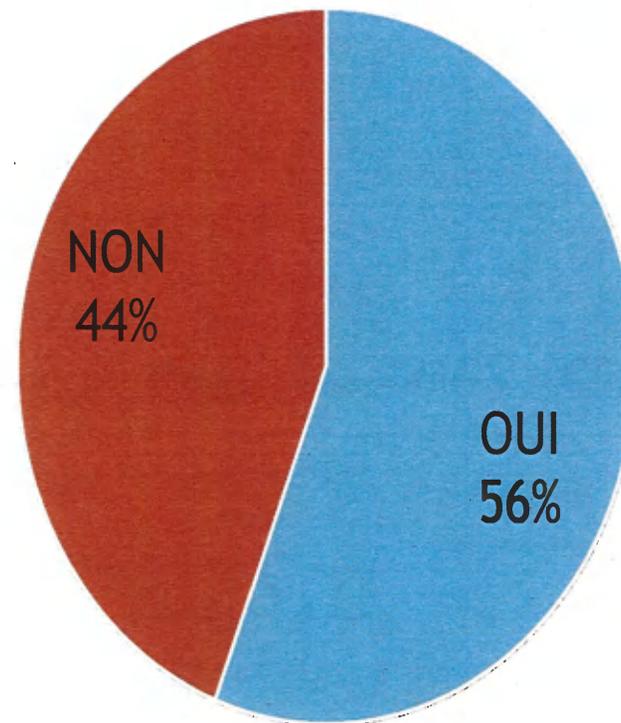
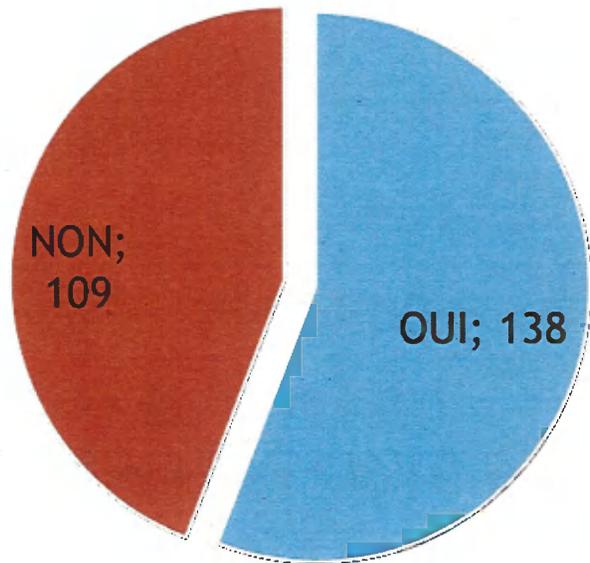
# Parmi les thèmes suivants lesquels vous semblent prioritaires ?



# Concernant l'accès aux droits, lié à la dématérialisation via internet, comment vous situez-vous ?



# Pensez-vous qu'il y a assez d'évènements festifs (collectif, rassembleur) dans le quartier ?



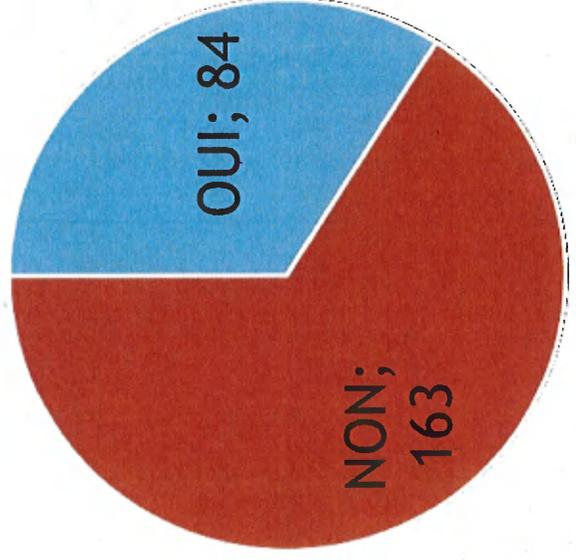
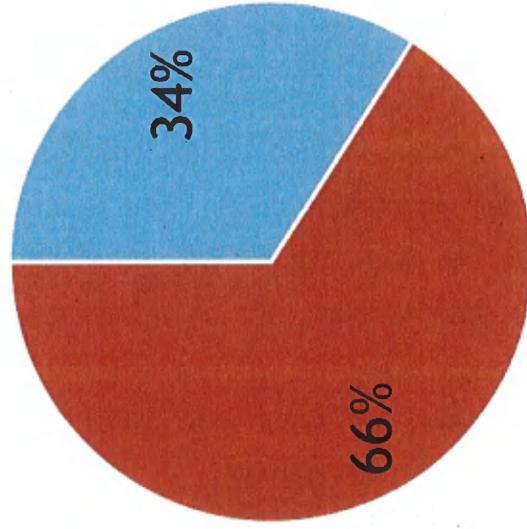
# **Pensez-vous qu'il y a assez d'évènements festifs (collectif, rassembleur) dans le quartier ? Si non que manque-t'il ?**

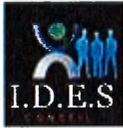
- Non réponses : 60
- « des temps hors les murs festifs »: 35 fois ( carnaval, repas, concerts, fêtes...
- Ne sait pas : 20



# Souhaiteriez-vous vous investir pour votre quartier ?

■ OUI ■ NON





Diagnostic partagé  
analyse des données statistiques

---

## MJC CL2v

### IDES-Conseil

## I. LA POPULATION

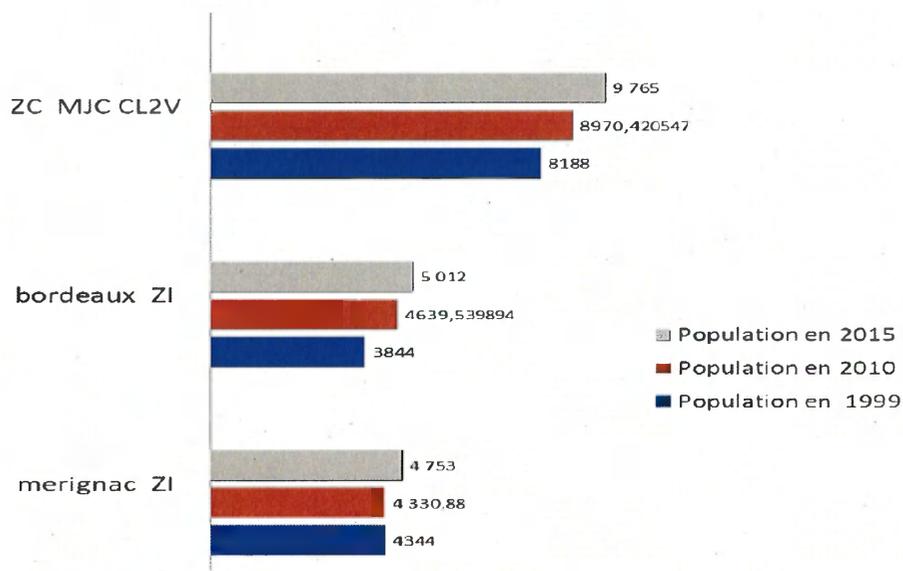
### I.A. DONNÉES GLOBALES

La Communauté urbaine de Bordeaux compte 783 081habitants. Les communes de la zone d'intervention sont de 252 040habitants pour Bordeaux et 70 317habitants pour Mérignac.

La population totale de ces IRIS composant notre territoire de projet est de 9 807 habitants, **4 796** habitants pour la commune de Mérignac et **5 011**sur Bordeaux. Comparés à la population totale de ces deux villes, 6,8% des Mérignacais résident dans notre zone d'intervention et 2% des Bordelais.

La zone d'intervention a connu 8,9% d'augmentation de population contre 6,7% à Mérignac et 5,3% à Bordeaux sur la même période.

Entre 2010 et 2016, la zone d'intervention de MJC CL2V a connu une augmentation de 8,9%de la population, soit 801 habitants.



## I.B. CATÉGORIES D'ÂGES

En 2016, le territoire est composé d'une population répartie comme suit :

- 17% de 0 à 14 ans
- 17 % de 15 à 29 ans
- 47 de 30 à 64 ans
- 19% de 65 ans et plus

<i>Catégories d'âges / années</i>	<b>2012</b>	<b>2016</b>
<i>De 0 à 14 ans</i>	16%	17%
<i>De 15 à 29 ans</i>	17%	17%
<i>30 à 64 ans</i>	47%	47%
<i>De 65 ans et plus</i>	20%	19%

Entre 2012 et 2016 la pyramide des âges reste stable. La zone d'intervention met en évidence la part plus importante des 30 -59 ans et des 65 et plus que dans les villes de Mérignac et de Bordeaux, La part des 15 à 29 ans est plus faible que les communes de référence.

## I.C. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

### I.C.1) DONNÉES GLOBALES

Le poids de la population de moins de 24 ans est en augmentation de 1,5%, soit 28% de 26%, avec sous-représentation des enfants de 6 à 10 ans 5,7%

Les données INSEE RP 2016 nous permettent d'identifier une pyramide des âges des moins de 24 ans comme suit :

<b>Population 2016</b>	<b>Z, Mérignac</b>	<b>Z, Bordeaux</b>	<b>Zone intervention</b>
<i>Nombre d'enfants de 0 à 5 ans</i>	363	340	703
<i>Nombre d'enfants de 6 à 10 ans</i>	273	283	555
<i>Nombre de jeunes de 11 à 17 ans</i>	299	418	718
<i>Nombre de jeunes de 18 à 24 ans</i>	344	421	765

#### I.D. L'ENFANCE

##### I.D.1) L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE 0-5 ANS ET LES ENFANTS EN MATERNELLE

Au recensement 2016, 703 enfants de moins de 5 ans révolus habitent le territoire. La MJC CL2V propose des activités pour les moins de 5 ans. Le territoire compte également une structure petite enfance (associative) ainsi que deux autres structures sur le centre-ville.

Concernant la petite enfance, et l'enfance, nous retrouvons une symétrie importante entre les deux. Le territoire comprend plusieurs écoles maternelles et primaires (Clos Montesquieu, Bourran,), d'infrastructure scolaire, se pose la question de la prise en charge des enfants durant leur temps libre :

#### I.E. LA JEUNESSE 11- 17 ANS

Au nombre de 718 sur la zone d'intervention. Deux collèges composent l'offre scolaire (Bourran, Monséjour). Les relations étroites entretenues entre le centre social et le collège permettent d'apporter un soutien éducatif au bénéfice des familles :

- Un accueil des adolescents autour de l'accompagnement du travail scolaire et une action spécifique de prévention du décrochage scolaire.
- Une offre de loisirs éducatifs les mercredis après-midi, et mardis, jeudis, vendredis soir et vacances scolaires.

#### I.F. FOCAL SUR LES JEUNES 18- 25 ANS

Nous notons une légère augmentation du nombre de jeunes, elle représente en 2016 8% contre 7 % en 2012. Ce taux est inférieur à celui des communes de référence.

59% des jeunes de cette tranche d'âge sont scolarisés sur le territoire ce qui est plus bas qu'à Bordeaux (75%) et Mérignac (60%).

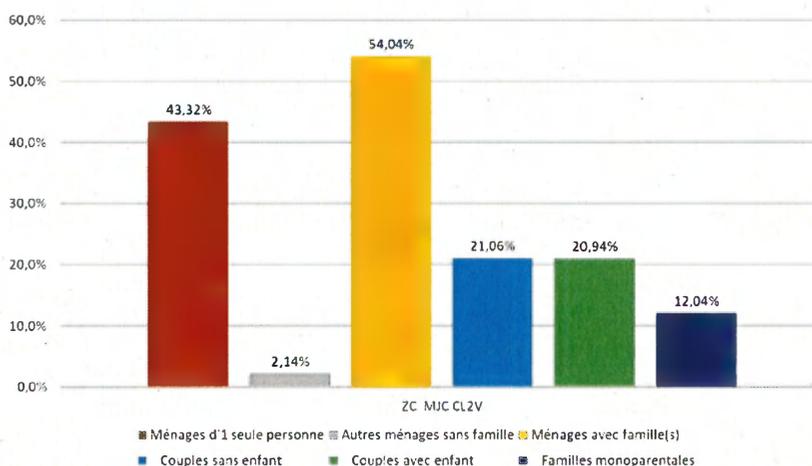
Le taux de chômage des moins de 25 ans est de 28,3% en 2013 (selon les données CAF). Le chômage des jeunes est supérieur aux taux des communes de références : 26% Bordeaux et 27 % Mérignac.

### I.G. FAMILLES – MÉNAGES

Le nombre de ménages est de 4823. La part des familles est de 54% soit 2604 une augmentation de 2,6% en comparaison à 2012. La part des familles monoparentales est 12% des ménages et 22 % des familles. Ce dernier taux reste constant.

Il faut aussi noter la part importante de ménage d'une personne.

Les Iris Jard et Lestonnat 8 comptent un ménage sur deux vivant seul.



### I.H. ACTIVITÉ/ CHÔMAGE

Le taux d'activité en 2016 est de 78,1 %, c'est plus élevé que les communes de référence.

Nous constatons en 2016, un taux de **chômage des 15- 64 ans est 13,4% contre 12,7 % à Mérignac et 16% à Bordeaux**

En l'absence de données plus fines (chômeurs longues durées, seniors...) sur la zone d'intervention la lecture reste globale.

### I.I. ALLOCATAIRES CAF

Sur l'ensemble de la zone d'intervention, les allocataires dont les revenus sont constitués de plus de 50% de prestations sociales représente 19,3% des familles allocataires en 2017 contre 16,7 % en 2014

Globalement, la population bénéficiant d'une couverture CAF est au nombre de 4860 personnes, soit 46% des habitants du territoire. (Mérignac 45% et Bordeaux 47%).

Il faut noter aussi

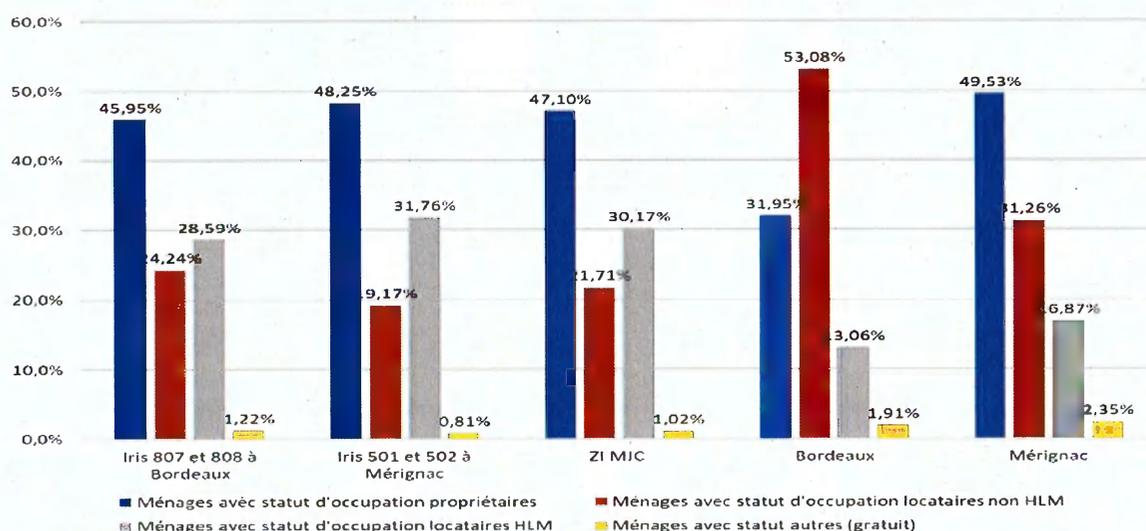
- 374 familles allocataires à bas revenus en 2017 contre 348 en 2014 ;

- AAH plus nombreux (270 personnes) en 2017 contre 218 en 2014  
Ces chiffres montrent une augmentation des indicateurs de précarité.

## I.J. LE LOGEMENT

Le territoire compte 4943 logements qui composent des ménages aux statuts différents :

- 47 % de propriétaires en 2016 contre 54% lors du dernier agrément ;
- 22% locataires non-HLM ; aucune variation
- 30 % d'occupation locataires HLM en 2016 contre 23% lors du dernier agrément
- 1 % statut à titre gratuit, aucune variation.



**Une stabilité résidentielle de plus 60% des occupants** (présents dans le même logement sur une durée supérieure à 5 ans). Cette stabilité fait apparaître un renouvellement de 11% de la population sur une durée de 2 années. 39,4 % sont sur le quartier depuis moins de 5 ans.

# MJC CL2V, est une maison...



**... pour être  
acteur et solidaire**

Pouvoir d'agir  
par une citoyenneté  
solidaire



**... dont les habitants  
contribuent à faire  
vivre le territoire**

Relation  
entre les habitants  
et leur territoire



**... pour  
le bien-être**

Épanouissement  
de chacun



**... pour apprendre,  
échanger,  
transmettre**

Éducation par  
tous et pour tous

## Pouvoir d'agir par une citoyenneté solidaire

La MJC CL2V, une maison pour être acteur et solidaire

### La solidarité

Au coeur de la solidarité de nouveaux partenariats se sont créés autour du frigo zéro gaspi avec le Crepaq, le SIVU, Remuménage, les 2 villes, les écoles, le G10, les Maraudes du coeur, et permettent ainsi de lutter contre le gaspillage et favorisent l'accès à l'alimentation.

### L'autonomie l'intégration

**Quiza :** " *Maintenant j'ose plus prendre la parole en réunion d'équipe dans mon travail, avant mes collègues me disaient que je parlais bien mais je n'osais pas me lancer* "

**FLI :** " *J'ose m'exprimer, je suis plus sûre de moi.* "

" *Elles se font comprendre et elles le disent.* "



## Relation entre les habitants et leur territoire

La MJC CL2V, une maison dont les habitants contribuent à faire vivre le territoire

### Accès aux droits

85 personnes reçues / an

### L'engagement citoyen

90 bénévoles  
30 associations accueillies

### Le soutien à la parentalité

Acompagnement à la scolarité

22 primaires  
7 collégiens concernés

**Evelyne :** " *Mon fils a des troubles psychologiques et neuropsychologiques. C'est compliqué, c'est un soutien ici pour le moral, psychologique et administratif. Mon fils participe à des activités et j'ai complètement confiance ; je peux le laisser ici une journée.* "

### La protection de l'environnement

**Ursulle :** " *La MJC m'a permis de répondre en premier lieu à ma sensibilisation à l'éco-responsabilité puis de rencontrer d'autres familles lors d'activités proposées pour les familles.* "

Compostage partagé  
50 participants  
11 initiatives  
1m<sup>3</sup> compost / trim.

### Lien/médiation

**Un parent :** " *Cela m'a permis de découvrir les gens du quartier, alors que je ne venais pas d'ici ; je me suis rapprochée de ma fille. Ici, j'ai enfin pu rencontrer des gens différents, des milieux différents. C'est très différent du monde du travail, plus riche !* "



## Développement du territoire

*Sabrina : " Cela m'a apporté de la confiance en moi et cela m'a également permis de m'engager à la citoyenneté et à l'envie d'agir pour ma planète, pour mon pays, pour ma ville, pour mon quartier. Pour contribuer au bien-être, au bonheur, à l'amélioration de notre quotidien. "*

## Bien vivre le territoire

*Une habitante : " De multiples actions rassemblent des gens de divers horizons, on se prête des vêtements pour les séjours, le lien est fait tout simplement. "*



## Animation

95%  
des interrogés  
MJC CL2V  
essentielle  
à l'animation  
du quartier

98.5%  
satisfaits  
des horaires  
d'ouverture

## Connaissance du territoire

25h30/semaine  
permanence  
association  
institution

485  
ateliers  
réalisés  
/an

85  
réunions  
annuelles

## Épanouissement de chacun

La MJC CL2V, une maison  
pour le bien-être



## Bien-être

*Souhela : " Mes séances de sophrologie ont changé mon quotidien, j'ai appris à évacuer mon stress, ça a carrément changé ma vision de la vie, mes collègues me disent que j'ai beaucoup changé, je suis plus calme et ça m'a beaucoup aidé dans ma vie professionnelle et personnelle. "*

## Confiance en soi / estime de soi

*Jenny : " J'ai fait plein d'activités qui m'ont permis de dépasser ma timidité et d'avancer dans la vie, et vaincre mes peurs. "*

## Accompagnement à la parentalité

Parents  
mais pas que :  
19 familles  
10 journées  
bien-être, carnaval,  
cuisine, etc...

Participation  
sur l'année  
de 116  
familles

## Écoute

*Nadira : " J'ai trouvé du soutien et de l'aide, de la confiance, pour gérer la situation de mon fils. La MJC m'a aidée dans les relations avec le collègue. "*

# Éducation par tous et pour tous

La MJC CL2V, une maison pour échanger, apprendre et transmettre

## Ouverture culturelle

72%  
répondent :  
Activité et rencontres  
à la MJCCL2V m'ont  
fait comprendre  
les choses  
autrement.



## Recevoir et donner

Eva : " Si la MJC ferme je ne pourrais plus avoir de l'accompagnement scolaire, ça m'aide beaucoup pour les devoirs et je n'aurais pas d'endroit où retrouver mes amis. "

770h  
de bénévolat  
Accompagnement  
à la scolarité pour  
l'année scolaire  
2019-2020

## Formation permanente

Raja : " Ici, j'ai pu faire un stage en 3<sup>ème</sup> d'observation. La MJC CL2V m'a aidée à ma recherche de stage. Sans quoi je n'aurais pas choisi cette voie, je ne pensais pas que c'était un métier. "

5  
stagiaires/an  
en moyenne



**Ce travail d'évaluation de notre utilité sociale** s'est fait à l'appui de questionnaires, d'ateliers d'échanges, d'animations avec les habitants et les adhérents. **Merci de votre contribution.**



Association Loi 1901 - Agréée Jeunesse et Éducation Populaire,  
Centre social - Affiliée aux Fédérations des MJC et Centres Sociaux



MJC - Centre de Loisirs de Deux Villes  
11 rue Erik Satie - 33200 Bordeaux  
Tél. 05 56 97 40 00 - Fax 05 56 97 37 35  
e-mail : [accueil@mjccl2v.fr](mailto:accueil@mjccl2v.fr)

## AXE 1 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : Lutter contre la précarité, la pauvreté

### OBJECTIFS

- Recenser les besoins dont nous font part les habitants et les accompagner
- Aider à limiter le basculement dans la précarité
- Développer et accompagner les nouvelles formes de solidarité
- Lutter contre les représentations liées à la pauvreté et la précarité

### ACTIONS/OBJECTIFS

#### Améliorer la fonction accueil orientation

- Recenser les besoins dont nous font part les habitants et les accompagner
- Renforcer/améliorer la fonction accueil
- Faire repérer la MJC CL2V comme lieu ressource pour un accompagnement

#### Nouvelles actions :

- Formation à l'accueil et à l'écoute
- Recensement et partage d'une liste des acteurs et des actions de solidarités du territoire avec mise à jour régulière
- Mise en place de créneau réservé aux accueils individuels

#### Actions à poursuivre :

- Travail transversal des fonctions accueil et référente adultes-familles
- Mise en place des conditions les plus favorables à l'accueil, à l'expression et à l'écoute des habitants dits précaires (discretion, lieu adapté, conduites à tenir, etc.)
- Développement des outils d'échanges adaptés au public (téléphone, visio., numérique, etc.)

#### prévenir le basculement dans la précarité

- Identifier la problématique menant au basculement dans la précarité
- Repérer les signes/alertes qui permettent d'accompagner une personne (famille) fragilisée pouvant basculer dans la précarité

#### Nouvelles actions :

- Participation à des formations, séminaires sur la précarité ;
- Partage des problématiques avec les partenaires concernés (logement, énergie, loisirs, scolarité, santé, etc.) ;
- Sensibilisation des bénévoles, salariés et intervenants sur les signes d'alerte ;
- Mise en place d'un protocole de veille et de prise en charge pour toute l'équipe, (doc écrit, conduite à tenir selon les situations) ;
- Mise à profit des temps d'échanges collectifs pour le repérage de difficultés ;

#### Action à poursuivre :

- Mise en place de réponses adaptées à chaque situation (orientation, aide administrative, aide de premières nécessité, etc.)

### Ressources mobilisées

- Fédération, G10, formations
- Equipes bénévoles/ salariés
- Agencement
- Outils communication

- Partenaires
- Support droit commun existant
- Caf.fr
- Ecrivain public
- Espace numérique

### EVALUATION

- Nbre pers & jours formation
- Création d'un guide repère
- Nbre entretiens individuels
- Enquête de satisfaction/utilité du Centre social
- Outils de communication développés
- Nbre de personnes orientées/accompagnées par type de besoins

- Nbre jours formations/séminaires
- Création d'un conduite à tenir/protocole selon situation
- Nbre réunion/actions partenaires sur précarité
- Nombre de thématiques repérés de manière commune

**AXE 1 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour :  
Lutter contre la précarité, la pauvreté**

**Soutenir les actions collectives solidaires**

- Développer et accompagner les nouvelles formes de solidarité
- Valoriser les initiatives des habitants
- Lutter contre les représentations liées à la précarité

Nouvelles actions :

- Mise en place d'actions collectives de sensibilisation (économie, sociale, familiale, etc.) ;
- Diffusion et partage des actions solidaires ;
- Accompagner et mettre en œuvre de nouvelles actions solidaires (Kit rentrée scolaires, Bourse aux jouets, ...)
- Utilisation des moyens de l'association pour aider les habitants dans leurs démarches solidaires

Actions à poursuivre :

- Le petit atelier ; Atelier cuisine ; Brigade antigaspi ; Zone de gratuité ; Les règles élémentaires ; Produits d'hygiène ; Parents mais pas Que ; Accompagnement à la scolarité ( kit de rentrée) ; Réveillon solidaire ; Café séniors ; Français Langue d'Intégration ; Accueil d'associations ; ...
- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative

- Équipes salariés/bénévoles
- Dynamiques habitants déjà engagées
- Dynamiques parents
- Espaces et moyens de l'association

- Nbre d'actions et participants aux actions solidaires accompagnées ou soutenues par la MJC CL2V
- Nbre de nouvelle forme d'actions
- Nbre d'actions animés par des bénévoles/habitants -visibilité des actions solidaires

**Développer les partenariats autour des actions de lutte contre la précarité**

- Développer un réseau de partenaires pouvant répondre dans l'urgence ou à long terme
- Utiliser davantage les dispositifs de droits communs

Nouvelles actions :

- Repérage des partenaires opérationnels et utilisation leurs compétences
- Participation aux différentes réunions, instances des acteurs de lutte contre la précarité
- Mise en place de conventions de partenariat
- Participation aux différents réseaux des acteurs de lutte contre la précarité
- Mise à jour des dispositifs de droit commun, et leur communication
- Utilisation des dispositifs de droit commun et encouragement à leurs utilisations (pour aller vers l'autonomie)
- Organisation d'ateliers permettant d'utiliser les dispositifs de droit commun

Actions à poursuivre :

- Participation et contribution aux réflexions des politiques publiques

- Partenaires G10, Villes Bordeaux-Mérignac, CAF MDS, CCAS, associations caritatives,

- Nbre de réseaux et conventions autour de la lutte contre la précarité
- Actions/outils d'informations sur les droits communs
- Nbre de participation aux réflexions des acteurs publiques

**Développer la communication autour des questions de pauvreté et de précarité**

- Lutter contre les représentations liées à la pauvreté et la précarité
- Favoriser la mixité des publics
- Lutter contre l'auto-exclusion des personnes précaires où en passe de le devenir
- Lever les tabous autour de la pauvreté et de la précarité
- Favoriser l'implication dans les actions de solidarité

Nouvelles actions :

- Affichage dans nos divers supports, communication, réunions de notre rôle d'acteur de lutte contre la précarité ;
- Présence de la thématique de la pauvreté et la précarité dans nos manifestations et dans nos instances ;
- Mise place d'actions de témoignages ;
- Réalisation d'un support de sensibilisation ;

- Communication Expositions
- Intervenants film vidéo

- Nbre de communication (support/action) autour de la précarité

## AXE 2 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : Prévenir l'isolement et favoriser l'accès aux droits

### OBJECTIFS

- Repérer les personnes isolées, en particulier par un travail partenarial, mais aussi par l'attention des habitants et par la qualité de l'accueil.
- Inciter les adultes à fréquenter et s'impliquer dans la structure, avec une attention particulière pour les personnes seules.
- Valoriser et mobiliser le potentiel de compétences des habitants au service du projet et entretenir le lien avec les personnes qui s'engagent.
- Donner aux habitants les moyens de connaître et d'exercer tous leurs droits.
- Faciliter l'inclusion

ACTIONS/OBJECTIFS	Dont :	Ressources mobilisées	EVALUATION
<p><b>Repérer et être repéré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les personnes en difficultés tout en respectant leur souhait d'être aidé ou non</li> <li>- Améliorer et faire fonctionner le réseau partenarial;</li> <li>- informer et écouter par le contact direct à l'accueil ou lors de manifestations extérieures ou lors d'accompagnement.</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau de diffusion de l'information (personnes et lieux que fréquente le public visé)</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MJC Hors les murs (actions dans les quartiers au plus près des habitants) ;</li> <li>- Poursuivre le partenariat avec les structures référentes du public senior</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires de proximité</li> <li>- CCAS</li> <li>- Ville Bordeaux, Mérignac</li> <li>- MDS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de lieux repérés et exploités</li> <li>- Nbre d'actions HLM</li> <li>- Nbre réunions/actions partenariats Séniors</li> <li>- Cf. accueil Axe 1 action 1 évaluation 6</li> <li>- Nbre d'actions/communications isolements et accès aux droits</li> </ul>
<p><b>Accompagnement des personnes en situation d'isolement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à des personnes se sentant isolées de créer du lien social.</li> <li>- Favoriser la pérennité du lien par la répétition des événements.</li> <li>- Avoir une vigilance particulière pour des personnes identifiées comme potentiellement « fragile »</li> </ul>	<p><u>Nouvelle action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liens téléphoniques réguliers (cf période Covid19 pour personnes « fragiles »);</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil d'ateliers culturels (handicapés/valides);</li> <li>- Manifestions culturelle fête et vie associative ;</li> <li>- Séjours, sorties, soirées ;</li> <li>- Sénior café ;</li> <li>- Français Langue d'Intégration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission manifestation</li> <li>- CAF, CLAP</li> <li>- Intervenants extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre d'actions contribuant à lutter contre l'isolement</li> <li>- Nbre d'initiatives spécifiques de soutien aux personnes dites fragiles</li> </ul>

## AXE 2 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : Prévenir l'isolement et favoriser l'accès aux droits

<p><b>Accompagnement des personnes dans leur accès aux droits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux habitants de connaître et d'accéder à tous les services et aides de droit commun.</li> <li>- Orienter les habitants vers les services (administrations ou associations) appropriés.</li> <li>- Suivre et accompagner leurs parcours.</li> </ul>	<p><u>Nouvelle action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers d'accès au numérique</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanence pour l'aide aux démarches administratives, CV, recherches informations ;</li> <li>- senior@teliernumériques ;</li> <li>- Permanences associatives à destination des personnes en situation de handicap ;</li> <li>- Permanences partenaires ;</li> <li>- Relais vers partenaires ;</li> <li>- Français Langue d'Intégration ;</li> <li>- Point numérique CAF .fr</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Partenaires</li> <li>-Réseau G10</li> <li>-Intervenants numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre ateliers/personnes accès au numérique</li> </ul>
<p><b>Valorisation des engagements bénévoles quels qu'ils soient</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter des habitants à développer leur bulle sociale en facilitant leur implication dans l'association.</li> <li>- Permettre aux habitants d'expérimenter en leur confiant des missions sur divers événements.</li> <li>- Développer l'esprit d'ouverture et d'accueil des groupes déjà constitués.</li> <li>- Encourager les bénévoles à aller vers des actions de formation, et valoriser les compétences acquises.</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitation pour les événements ;</li> <li>- Multiplication des possibilités de tester (expériences d'actions possibles)</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manifestations culturelles, fêtes et vie associative ;</li> <li>- Échanges et transmissions intergénérationnels ;</li> <li>- Initiatives solidaires, échanges de savoir ;</li> <li>- Accompagnement à la scolarité ;</li> <li>- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission manifestations</li> <li>- Acteurs de la solidarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure de l'évolution du bénévolat (nombre, typologie, temps, etc.)</li> <li>- Nbre de nouveaux bénévoles intégrant des groupes existants</li> <li>- Nbre de bénévoles formés</li> </ul>
<p><b>Lutte contre les discriminations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les représentations et les préjugés</li> <li>- Favoriser les échanges au-delà des supposées appartenances catégorielles (de genre, d'âge, d'origine, handicap, de quartier, sous-quartier, etc.)</li> <li>- Sensibiliser les équipes « accueillantes » et accompagnantes</li> </ul>	<p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation ;</li> <li>- Temps d'échanges et d'expositions ;</li> <li>- Echanges de pratiques politiques d'accueil et d'inclusion</li> <li>- Procédures d'accueil et d'inclusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation égalité</li> <li>- Intervenants discrimination, égalité, inclusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mesures prises pour favoriser l'inclusion</li> <li>- Nbre d'actions de formations/temps d'échanges sur les discriminations</li> </ul>

## AXE 3 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : Préserver l'environnement

OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les habitants à ce sujet en s'appuyant sur les leviers possibles</li> <li>- Développer l'envie d'agir.</li> <li>- Accueillir et favoriser les projets et actions collectives ou individuelles pour renforcer l'écocitoyenneté des habitants.</li> </ul>	
ACTIONS/OBJECTIFS	Ressources mobilisées
<p><b>Lutte contre les gaspillages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Épargner les ressources primaires, les matières premières épuisables ;</li> <li>- Faire faire des économies aux familles ; à l'association</li> <li>- Limiter les pollutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frigo</li> <li>- Réseau G10</li> <li>- Acteurs environnement</li> </ul>
<p><b>Sensibilisation sur nos consommations et nos modes de consommation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux informer les habitants aux problèmes liés à nos consommations ( pollution, impacts sur les conditions de travail, inégalités, gaspillage des ressources, économies financières possibles, est-ce que consommer me rends toujours heureux ? ...)</li> <li>- Faire prendre conscience de l'impact de ces consommations ou de leurs modalités.</li> <li>- Montrer l'exemple par nos comportements et achats à la MIC CL2V.</li> <li>- Informer sans juger, ni obliger (approche pédagogique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures prises concernant la limitation du gaspillage</li> <li>- Estimation des quantités recyclées/valorisées</li> <li>- Nbre d'actions d'information / sensibilisation</li> </ul>

## AXE 3 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : Préserver l'environnement

<p><b>Découvrir des expériences existantes et s'en inspirer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir qu'ailleurs on sait faire (diminue la peur de se lancer dans un projet)</li> <li>- Ne pas réinventer des bonnes pratiques existants ailleurs et les adapter à notre territoire.</li> <li>- Gagner du temps dans la mise en place de projet</li> <li>- Développer l'ouverture d'esprit pour découvrir d'autres pratiques, cultures, façons de faire...</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visiter des lieux alternatifs (recyclerie, maison éco citoyenne, Darwin, ...) tiers lieux</li> <li>- Un répertoire des lieux, associations et sites internet à trouver ou créer, (inspirants ou que l'on peut imiter, visiter...);</li> <li>- Des conférences ( Aller voir et/ou organiser ) ;</li> <li>- Mettre le thème à la programmation des films au ciné2 villes + débats</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique d'achat de la MJC CL2V (0 plastique, 0 déchet, produits locaux-saison-non transformés, etc.) ;</li> <li>- Accueil d'AMAP ou autres associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires</li> <li>- Ciné2V</li> <li>- Acteurs environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de visites-conférences</li> <li>- Création d'un répertoire</li> <li>- Mesure de l'impact carbone de l'association et de son activité</li> </ul>
<p><b>Compréhension et apprentissage par la pratique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur les aspects conviviaux du partage de pratiques pour apprendre</li> <li>- Montrer qu'on peut pratiquer en s'amusant.</li> <li>- Faire concrètement des actions</li> <li>- Permettre l'expérimentation car c'est ainsi qu'on s'approprie vraiment les questions et que l'on trouve des réponses.</li> <li>- Organiser la récurrence des actions pour un bon apprentissage.</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier zéro déchets = apprendre à faire, faire découvrir ( sac à vrac, éponges, support emballage...)</li> <li>- Atelier réparation vêtements</li> <li>- Défi 0 déchets (Bdx Métropole) ;</li> <li>- Participation à des opérations de collecte ;</li> <li>- Ateliers potagers (groupe investi et autonome)</li> <li>- Ateliers cuisine = apprendre, comprendre : saisonnalité, qualité, besoins nutritionnels, lecture des étiquettes, ...</li> <li>- Initié un groupe « comité d'habitants » sur les besoins, thématiques, à mettre en place.</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers FSM (Faire soi-même) : produits ménagers, cosmétiques, meubles palettes, etc.,</li> <li>- Compostage partagé</li> <li>- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre d'ateliers initiés/realisés</li> <li>- Groupe d'habitant crée et initiatives prises</li> <li>- Actions poursuivies</li> </ul>

<p><b>SAE 0 – Favoriser le pouvoir d'agir et le solidarité des habitants pour accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture</b></p>			
<p><b>SAE 1 –</b></p>	<p>Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture</p>	<p>Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture</p>	<p>ressources humaines</p>
<p>Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture</p>	<p>Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture</p>	<p>Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture</p>	<p>Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture</p>



AXE 4 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour :  
 Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture

<p><b>Accompagner la découverte et l'exploration de l'art</b>          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent</p>	<p><u>Nouvelles actions :</u>          - Développement de partenariats avec des artistes contemporains et émergents          - Développement de partenariats avec des artistes contemporains et émergents          - Développement de partenariats avec des artistes contemporains et émergents          - Développement de partenariats avec des artistes contemporains et émergents</p> <p><u>Objectifs à court terme :</u>          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent</p>	<p>2017 - 2018          2019 - 2020          2021 - 2022</p>	<p>2017 - 2018          2019 - 2020          2021 - 2022</p>
<p><b>Favoriser toutes les formes d'engagement chez les jeunes</b>          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent</p>	<p><u>Nouvelles actions :</u>          - Affirmer une politique d'ouverture de toutes les formes d'engagement et les valoriser (concerts, courts, etc.)          - Mise en place de moyens humains et matériels au profit des initiatives de jeunes          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent</p> <p><u>Objectifs à court terme :</u>          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent          - Favoriser l'accès à l'art contemporain et à l'art émergent</p>	<p>2017 - 2018          2019 - 2020          2021 - 2022</p>	<p>2017 - 2018          2019 - 2020          2021 - 2022</p>

## AXE 5 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : Soutenir les familles, leur épanouissement et leur rôle de parents

OBJECTIFS		EVALUATION	
ACTIONS/OBJECTIFS	Dont:	Ressources mobilisées	EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les relations intra et extra familiales</li> <li>- Soutenir la parentalité et les réseaux d'entraide</li> <li>- Faciliter la conciliation vie familiale / vie sociale / vie professionnelle</li> <li>- Encourager les initiatives de parents et valoriser leur implication bénévole</li> <li>- Favoriser le bien être Alléger la pression des injonctions sociétales</li> </ul>	<p><b>Nouvelles actions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, repérer les besoins liés au bien-être ;</li> <li>- Organiser des temps (théâtre forum, ateliers, jeux, soirée, etc.) sur la thématique de la charge mentale ;</li> <li>- Mise en place d'ateliers « lâcher prise », relaxation, estime de soi, bien-être du corps, etc. ;</li> <li>- Mise en place d'ateliers et/ou accompagnement spécifiques favorisant l'insertion socio-professionnelle</li> <li>- Formation des équipes bénévoles et salariés sur la communication non violente</li> </ul> <p><b>Actions à poursuivre:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers adultes (activités de maintien ou de remise en forme physique (Qi Gong, Sophrologie, Stretching, Pilates, Yoga, etc.) ;</li> <li>- Séjours, sorties, soirées de lien social : Organisation de sorties, week-end séjours culturels, de découverte et de dépaysement ;</li> <li>- Partenariat avec les structures référentes du public famille ;</li> <li>- Accompagnement en priorité des actions proposées par les familles ;</li> </ul>	<p>Dynamique parents G10</p> <p>Ateliers</p> <p>Intervenants bien-être</p> <p>Intervenants</p> <p>expression</p>	
<p><b>En famille je veux aussi du bien être</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les relations intra et extra familiales</li> <li>- Faciliter la conciliation vie familiale/vie sociale/ vie professionnelle</li> <li>- Favoriser le bien-être</li> <li>- Alléger les poids des injonctions sociétales</li> </ul>	<p><b>Nouvelles actions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertoire des dispositifs de droit commun permettant un accès aux familles ;</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'accueil des familles ;</li> <li>- Recensement et repérage des besoins les plus récurrents ;</li> <li>- Information, conseil, orientation et accompagnement vers les dispositifs de droit commun ;</li> <li>- Proposition de supports de communication adaptés aux familles (écrits, vidéo, numérique, etc.) ;</li> <li>- Mise en place d'accompagnement spécifique et individuelle pour certaines familles (surendettement, séparation, emploi-formation, scolarité et éveil des enfants, bien-être, etc.) ;</li> <li>- Développement des actions partenariales autour de l'accès aux droits des familles ;</li> </ul> <p><b>Actions à poursuivre:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec les structures référentes du public famille</li> </ul>	<p>Partenaires</p> <p>Communication</p>	<p>Cf AXE 1 Action 1 Eval 2 - AXE 2 Action 3 Eval 2</p> <p>Nbre d'accompagnement, orientation</p> <p>Nbre de supports créés - Nbre d'actions partenariales autour de l'accès aux droits des familles</p> <p>Données Statistiques des familles (mixité)</p>
<p><b>Favoriser l'égalité de l'accès aux droits des familles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la conciliation vie familiale/vie sociale/vie professionnelle</li> <li>- Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture</li> <li>- Prévenir le basculement dans la précarité</li> <li>- Favoriser la mixité des publics</li> <li>- Favoriser l'égalité des chances</li> </ul>			

## AXE 5 - Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour : Soutenir les familles, leur épanouissement et leur rôle de parents

<p><b>La parentalité au cœur des actions solidaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la parentalité et les réseaux d'entraide</li> <li>- Faciliter la conciliation vie familiale/vie sociale/ vie professionnelle</li> <li>- Encourager les initiatives de parents et valoriser leur implication bénévole</li> </ul>	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'accueil pour une qualité renforcée pour un.e meilleur.e accompagnement/orientation ;</li> <li>- Accompagnement et soutien des propositions de parents pour un réseau d'entraide ;</li> <li>- Mise en place d'actions communes Pôle Jeunesse / pôle adulte-familles : « Parents d'ados » ;</li> <li>- Mise en place de retour/échanges d'expériences entre parents et structures « familles » ;</li> <li>- Facilitation de la mise à disposition des moyens (humains, matériel, administratifs) de l'association au profit d'initiatives de familles ;</li> <li>- Mise en place d'actions d'accompagnement/formation de parents s'engageant dans le bénévolat (ex : instances associatives, commission de fête, Parent mais pas que, FLI, etc.) ;</li> <li>- Mise en place d'une communication mettant en valeur les actions bénévoles des familles ;</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le projet des parents « Parents Mais Pas Que » ;</li> <li>- Accompagnement des habitants, des bénévoles et de la vie associative</li> <li>- Renforcement de la place des parents dans l'accompagnement à la scolarité ;</li> <li>- Ateliers parents enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agencement</li> <li>- Partenaires</li> <li>- Commissions MJC</li> <li>- Communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre d'actions solidaire autour de la parentalité</li> <li>- Mesures prises pour faciliter les reseaux d'entraide entre les familles</li> <li>- Nbre d'actions de communication/valorisation des actions familles</li> <li>- Nbre de formations/accompagnements de parents vers le bénévolat</li> </ul>
<p><b>Les animations collectives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les relations intra et extra familiales</li> <li>- Permettre l'accès aux loisirs et à la culture</li> <li>- Faciliter la conciliation vie familiale/vie sociale/ vie professionnelle</li> <li>- Créer des vocations d'engagements dans des actions collectives</li> <li>- Répondre par la dynamique collectives à des besoins individuels</li> </ul>	<p><u>Nouvelle action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'ateliers spécifiques ( numérique, consommation)</li> </ul> <p><u>Actions à poursuivre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de manifestations toute au long de l'année = Manifestations culturelles, fêtes et vie associative ;</li> <li>- séjours, sorties, soirées de lien social « loisirs et culture »</li> <li>- Partenariat avec les structures référentes du public famille ;</li> <li>- Mise en place d'ateliers spécifiques (cuisine, bricolage, bien-être, budget, etc.) ;</li> <li>- Organisation de temps collectifs d'élaboration, de mise en place et d'évaluation d'actions collectives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenants thématiques</li> <li>- Partenariat</li> <li>- Dispositif droit commun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre ateliers "numérique" consommation«</li> <li>- Nbre d'ateliers spécifiques renouvelés</li> <li>- Nbre de manifestations collectives (nouvelles, renouvelées)</li> <li>- Nbre de parents s'engageant dans des actions collectives</li> </ul>

## Réunion comité de pilotage renouvellement agrément du 22 juin 2021

Participation des membres de la MJC/CL2V :

Président Jean -Michel MESGUICH, Secrétaire Robert VRIET, membre du conseil d'administration Claire QUELENNEC.

Directeur Moussa ZIDOUR, Directeur adjoint David MOREAU, Conseillère référente adultes familles Elsa ACHER.

Ville de Bordeaux cohésion sociale Mariane DIOP, mairie de Caudéran Vincent MERAU.

Ville de Mérignac Sylvain FOUCHER

Représentant CAF Stéphane PERRIN, Charles CLAISE, conseillère territorial Virginie BOUSTERA.

Excusés : Département Monsieur MURET, Ville de Bordeaux Harmonie LECERF, Ville de Mérignac Marie-Eve MICHELET.

Le Président ouvre la séance à 14h30 il remercie les présents et la participation des instances à ce comité de pilotage.

La réunion a pour but de présenter le bilan, le diagnostic, les axes retenus, la déclinaison dans les actions et l'ébauche des fiches actions pour le prochain comité de pilotage du 23 septembre 2021.

Le copil étudie la présentation des données froides, des données chaudes, leurs analyses ainsi que le diagnostic partagé. Celui-ci permet de présenter les axes identifiés.

Le Président informe l'assistance que la consultation réalisée avant et pendant la pandémie a permis de définir un titre et des axes, lors du dernier comité de suivi en date du 12 mai nous avons présenté, partager et valider la synthèse (voir pièce jointe) « favoriser le pouvoir ..... avec les 5 axes »

Il est bien indiqué qu'il n'y a pas de priorité dans les N° des axes et que tous répondent aux besoins cités dans le titre. D'autre part la structure continue les activités qui répondent au projet, certaines activités répondent aussi à plusieurs axes.

Les fiches actions vont présenter une certaine continuité ainsi que des nouveautés.

Plusieurs réunions de la commission ont été faites par groupe de travail pour chaque axe. (Participation de l'équipe des salariés, des bénévoles et des membres du conseil d'administration) Les animateurs de ces réunions présentent tour à tour les objectifs opérationnels :

Axe 1 (voir pièce jointe) Intervention de Monsieur FOUCHER porte sur l'accès aux droits, le but est bien en adéquation avec le projet des MDS.

Axe 2 (voir pièce jointe) Pour Madame DIOP le CTG et le plan solidarité demandent la prise en compte de la fracture numérique. Pour Monsieur PERRIN il faut présenter la cohérence et le sens dans les actions.

Axe 3 (voir pièce jointe) Cet axe doit être travaillé dans une prochaine réunion, il est indiqué que cela peut être aussi un axe transversal et certainement il devrait progressivement prendre de l'ampleur.

Axe 4 (voir pièce jointe) La ville de Bordeaux élabore actuellement un « pack jeunesse », suite à la présentation de l'inclusion de 3 jeunes dans le conseil d'administration, il nous est demandé comment nous avons réussi cette inclusion.

Axe 5 (voir pièce jointe) La pandémie a laissé des traces dans les relations et les contacts sociaux mais elle a généré aussi une ouverture et une expérimentation dans des actions solidaires et collectives. Prise en compte de plusieurs demandes émises par les familles pour le besoin de solidarité par des initiatives de proximité.

.../...

Le Président présente la méthode et les fonctions applicables pour les objectifs opérationnels qui sont ensuite présentés et commentés :

Axe 1-2-3-4-5 liste des pistes d'actions (voir pièce jointe).

Intervention de Monsieur PERRIN qui souligne que pour l'axe1, l'intérêt est d'intégrer dans les activités les familles monoparentales ou les handicaps ainsi que les familles fragiles économiquement.

Monsieur FOUCHER signale que les objectifs sont très vastes, il souhaite un lien avec ceux présentés par la ville et conseille d'établir une planification par un étalement des actions sur les 4 prochaines années.

Suite au questionnement du Directeur de la MJC/CL2V et de la date du 23 septembre qui est retenue pour le prochain comité de pilotage, Monsieur PERRIN nous informe qu'il est disponible pour regarder au préalable les éléments.

Le copil valide le diagnostic partagé ainsi que les axes prioritaires présentés ; il valide les pistes d'actions envisagés. Nous poursuivons donc ce travail. Ce travail sera présenté en CA pour validation le 28 juin 2021.

Le besoin est d'affiner les actions, de remplir le dossier de définition du projet avec les éléments financiers, l'approbation en conseil d'administration (prévue le 28 septembre) est aussi indispensable avant la présentation dossier final auprès de la CAF.

Après des échanges vers 16h le Président lève la séance en remerciant l'assistance et les partenaires.

## Réunion comité de pilotage renouvellement agrément du 23 septembre 2021

### Présent.e.s :

Ville de Bordeaux : Mariane DIOP, Service de la Direction de la Cohésion sociale

Mairie de Caudéran : Vincent LERAUT

Ville de Mérignac : Sylvain FOUCHER, directeur de la Cohésion sociale

CAF 33 :

- Stéphane PERRAIN
- Christèle BEGUÉ.

MJC/CL2V :

- Jean -Michel MESGUICH, Président
- Robert VRIET, Secrétaire
- Dominique PASI, Membre du CA
- Moussa ZIDOUR, Directeur
- David MOREAU, Directeur-adjoint
- Elsa ACHER, Référente Adultes-Familles

### Excusé.e.s :

Ville de Mérignac : Anne-Eugénie GASPARD.

Ville de Bordeaux : Harmonie LECERF

Conseil Départemental de la Gironde : Laurence MURET (précision : Mme Muret a bien pris connaissance des actions proposées et a fait un commentaire électronique)

Le Président ouvre la séance à 14h30 ; il remercie les présents et la participation des instances à ce comité de pilotage.

La réunion a pour but de présenter le plan d'actions prévu pour la prochaine période d'agrément selon les axes retenus par le comité de pilotage du 22 juin.

Le président rappelle synthétiquement le travail fait par les bénévoles, les salariés et les partenaires pour élaborer ces axes suite au diagnostic réalisé avec et auprès des habitants.

Il propose de regarder la présentation qui est projetée sur l'écran, pendant qu'elle est expliquée par des membres du comité de suivi de l'agrément projet social de la MJC CL2V.

Le directeur rappelle que ces axes n'ont pas d'ordre de priorité. Nous présenterons l'axe, ses objectifs principaux, les grandes actions envisagées qui elles-mêmes regroupent une série d'actions catégoriser en actions nouvelles et actions à poursuivre.

Les remarques et questions pourront se faire à la fin de chaque présentation d'un axe.

Monsieur PERRAIN propose que la présentation des axes se fassent en indiquant plutôt l'esprit général dans lequel est l'association pour les objectifs et évaluations des « petites » actions sans lire tout dans le détail.

### **AXE 1 : Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour Lutter contre la précarité, la pauvreté**

Monsieur PERRAIN propose que dans les évaluations, la MJC CL2V essaie de mesurer le parcours de personnes qui ont pu évoluer. Il prend l'exemple de famille monoparentale du groupe « Parents Mais Pas Que » qui sont montées en compétences jusqu'à devenir membre du CA pour certaines.

### **AXE 2 : Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour Prévenir l'isolement et favoriser l'accès aux droits**

Monsieur FOUCHER indique que le Point Justice a évolué vers des permanences à la Maison Des Associations pour l'accès au droit, c'est le Point d'Accès au Droit qui regroupe plusieurs permanences (Aides aux victimes, Droits des Femmes et de la Famille, Droit du travail CDAD, Infos droits, etc.).

Il y a des opportunités sur les appels à projets sur les discriminations auprès de la Bordeaux Métropole (cf. (Quinzaine de l'Égalité). Pour la lutte contre l'isolement, il existe aussi l'association Monalisa (isolement des seniors).

Par ailleurs des permanences du CCAS sont possibles dans les structures de quartier.

Il se questionne sur la poursuite de l'action de la Référente Adulte Familles le l'Amicale Laique de la Glacière sur la précarité énergétique (car cette personne est partie). Est-ce que cette action pourrait être reprise par la référente adultes/familles de la MJC CL2V ?

### **AXE 3 : Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour Préserver l'environnement**

Monsieur ZIDOUR précise par rapport à la réflexion d'un axe transversal lors du dernier Copil que cet axe est donc bien effectivement décliné en actions pour bien l'illustrer par une concrétisation.

### **AXE 4 : Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour Accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture**

Monsieur PERRAIN souligne que faire le lien entre le projet éducatif jeunesse et le projet social est intéressant. Cette articulation fait des jeunes une « classe sociale » au même titre que l'ensemble des habitants intégré au projet. Madame DIOP indique qu'un Plan Jeunesse élaborée par la ville de Bordeaux va se mettre en place.

### **AXE 5 : Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour Soutenir les familles, leur épanouissement et leur rôle de parents**

Monsieur PERRAIN constate que l'on voit bien les croisements sur le projet famille et le projet global des actions autour de l'accès aux droits, la précarité/pauvreté, etc.

Monsieur Mesguich fait ressortir l'apparition du besoin et de la demande d'ateliers ou d'actions « bien être » qui sont issus des remontées des habitants.

Monsieur PERRAIN souligne effectivement une demande affirmée de « temps pour soi » de plus en plus forte auprès de centres sociaux.

Monsieur VRIET indique que la notion de coéducation est très importante.

Monsieur ZIDOUR ajoute que c'est bien dans cet esprit que la MJC CL2V participe à tous les ateliers de réflexion du PEDT de Mérignac.

Madame BEGUÉ remarque l'affichage fort dans la présentation du « pouvoir d'agir » dans chaque axe qui indique bien cette volonté de participation et d'action.

Pour Monsieur PERRAIN, il est de plus en plus incontournable de construire ensemble entre habitants et partenaires pour plus d'efficacité et de pertinence. Cela amène des réponses au territoire (pas toutes faites par le centre social, mais avec les partenaires, habitants, usagers). Cela crée un champ des possibles ; un petit déclencheur qui amènent habitants et partenaires sur un projet qui peut prendre un développement plus large ou s'orienter vers des chemins inattendus et intéressant pour le territoire.

Monsieur ZIDOUR abonde dans ce sens et prend pour exemple le projet « Frigo zéro gaspi » qui a pris des cheminements avec un réel impact sur le territoire comme d'autres implantations sur la ville, les partenariats avec les écoles, le SIVU, la Brigade Anti Gaspi et maintenant, l'insertion sociale et professionnelle.

*Un débat hors présentation a lieu sur les impacts de l'épidémie COVID19 qui obligent à réfléchir autrement et surtout à donner une réponse adaptée de la part de tous les acteurs politiques et/ou associatifs. Nous débattons aussi de la participation citoyenne avec des attentes particulières de la Ville de Mérignac pour le G10.*

Monsieur Zidour fait lecture du mail de Madame Muret (Conseil départemental 33) : « Je viens de prendre connaissance des actions proposées dans le cadre du renouvellement d'agrément qui me semblent très prometteuses et axées sur la prise en compte des publics les plus vulnérables. Merci pour ce travail »

Jean-Michel Mesguich demande une validation des actions présentées.

Le projet est validé avec toutes ses actions par tous les présents.

Celles-ci seront présentées en Conseil d'administration le 28 septembre ; la MJC CL2V devrait présenter le dossier dans les délais.

Le président lève la séance en remerciant toute l'assistance.

## PV CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 septembre 2021

**14 Présents** : Elsa ARCHER, Marianne GRIMAL, Anne-Marie GUICHAOUA BEUCLER, Claire QUELENNEC, Sabrina LACHAIZE, Marie-Claude LAMAISON, Béatrice MEILLAN, Jean-Michel MESGUICH, Txomin OLAZABAL, Dominique PASI, Marie-Josée RIBO, Isabelle SAVIGNAC, Robert VRIET, Moussa ZIDOUR. 1 membre en visio-conférence et 13 membres en présentiel.

**Excusé.e.s** : Anne-Marie DENGHIN, Fouzia HIMEUR, William CHABENAT, Fanny LACROIX, Bernard CASSIN (pouvoir à Sabrina LACHAIZE), Véronique DOUMENC (pouvoir à Jean-Michel MESGUICH), Matthieu DUPRAT (pouvoir à Isabelle SAVIGNAC), Vincent MONEDIERE (pouvoir à Marie-Josée RIBO), Sandrine POTIEZ (pouvoir à Claire QUELENNEC), Frédéric VEYSSIERE Asso Yoghiny.

Membre de droit : Madame Harmonie LECERF représentante de la ville de Bordeaux et Mesdames Marie-Eve MICHELET, Anne-Eugénie GASPARD représentantes de la ville de Mérignac, la Fédération des centres sociaux. **Soit 19 votants**

Secrétaire de séance : Robert VRIET, début de séance 18h45. Convocation avec ordre du jour envoyé le 23 septembre avec communication du projet compte rendu du CA du 29 juin 2021 et synthèse des travaux du nouveau projet social sous forme de tableaux avec description des 5 axes prioritaires, des actions, des objectifs et de leurs évaluations (10 pages).

### Présentation de Léna Bouillé :

L'assistance souhaite la bienvenue à Léna qui s'est présentée, elle est notre nouvelle animatrice-responsable enfance et Accompagnement à la scolarité en remplacement de Noémie pour 1 an.

### Demande de l'association BESSMA :

La MJC CL2V ayant été sollicitée par une nouvelle association « Bessma » (Traduction : « redonner le sourire »), nous avons invité Madame Kaddour (présidente) à présenter les objectifs de son association et à préciser sa demande. Après plusieurs échanges l'assemblée valide sa demande de domiciliation au 11 rue Erik Satie, à la majorité (2 abstentions).

### Validation du Compte-rendu CA du 29 juin 2021 :

Après correction, il est approuvé à la majorité moins 2 abstentions.

### Renouvellement du projet social :

Le Président informe l'assemblée du résultat des travaux avec la présentation des 5 axes communiqués dans la convocation et projetés en séance, il est fait le compte rendu de la dernière réunion du comité de pilotage en date du 23 septembre avec la présence des représentants de la CAF et des techniciens des villes de Bordeaux et de Mérignac : Nous avons reçu des encouragements sur les choix des axes et sur la cohérence de nos actions. La ville de Bordeaux élabore actuellement son plan jeunesse qui rejoint nos orientations.

Après des échanges et la proposition de réunir la commission du projet social tous les ans, le Président demande par **vote l'approbation du projet social tel qu'il a été accepté par le Comité de Pilotage (COPIL) : approbation à l'unanimité des présents et représentés.**

Notre calendrier est respecté.

Le dossier de renouvellement sera mis en forme et complété pour un envoi à la CAF avant le 15 octobre

### Point rentrée saison 2021-2022 :

Le chiffre des adhésions au 27 septembre est de 344. Le Président souligne que pour participer à l'AG en avril il faut être à jour de cotisation en octobre.

Le Directeur fait le bilan de la réunion de rentrée qui a réuni une grande majorité des intervenants mais avec une faible participation d'administrateurs alors que cette réunion est faite aussi pour se connaître.

Certains ateliers sont supprimés : Chorale enfant, éveil musical, ou réduits : Danse Modern'jazz, la salariée animant cet atelier devrait voir son nombre d'heures de travail diminué conséquemment.

L'assemblée se prononce à l'unanimité pour autoriser 3 élèves au lieu de 2 sur l'atelier instrument à vent et le passage à 4x4 soit 16 participants pour l'association Bridge.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux prestataires pour les activités batterie (Geoffray), théâtre adultes ados (Charline) théâtre enfants (Lino), et groupe de musique (Jean-Jacques). Certains ateliers comme le piano, fonctionne toujours bien avec déjà 42 élèves inscrits (maximum).

### Point RH :

Le Directeur présente la nouvelle organisation des horaires pour les salariés permettant un équilibrage sur toute la semaine pour la présence et un élargissement des horaires d'accueil.

En l'absence d'Elsa qui se retire pour la circonstance le Directeur présente la soirée organisée pour son départ le 1<sup>er</sup> octobre et la collecte ouverte pour contribuer à l'achat d'un cadeau qui doit être complétée par la MJC CL2V pour finaliser l'achat d'un appareil photo de 500 euros. Décision du CA à l'unanimité.

Comme c'est une démission, la salariée ne peut pas bénéficier d'indemnité de départ aussi il est proposé une prime de départ. Les membres du CA après concertation souhaitent que le montant soit porté à 1mois de salaire soumis à cotisations sociales. Vote à l'unanimité pour le montant du cadeau et pour cette prime de départ.

Le Directeur indique que nous devons réaliser une élection partielle de représentant du personnel au CSE pour 2 ans jusqu'au terme prévu du mandat d'Elsa, il est souhaité un nouvel engagement des salariés.

Le remplacement d'Elsa vient d'être finalisé, après 6 entretiens de recrutement c'est Flora Fontaine qui sera dès le 4 octobre au poste de référente adultes familles : une bonne nouvelle.

#### **Informations diverses :**

Avec le retour en séance d'Elsa, le Directeur présente un point financier, projection du tableau d'avancement des dépenses et des produits qui sont légèrement en dessous des prévisions mais avec un résultat intermédiaire positif + de 20 000 Euros. Il est fait mention du montant des remboursements consécutifs à la non réalisation des ateliers avec les restrictions sanitaires :

22 231euros (les remerciements ont été nombreux) et du versement d'une aide exceptionnelle attendue de 15 065 Euros de la part de la CAF pour l'année 2020. Nous notons également le relèvement des subventions des deux villes en conséquence de l'intégration du salaire du Directeur suite à la mise en liquidation de la FFMJC. La situation financière de la MJC CL2V s'annonce donc sereine pour 2021.

#### **Rencontre bilan 2020 MJC CL2V avec Ville de Mérignac :**

Le Président relate la rencontre annuelle avec les élus et techniciens de la ville de Mérignac qui s'est déroulée dans un climat de franche coopération. Il ressort qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour la MJC CL2V. Le schéma directeur du réseau associatif sera prochainement présenté aux associations, l'étude menée par le cabinet KPMG devrait permettre une distribution des moyens de fonctionnement sur des éléments objectifs.

#### **Divers :**

La commande du renouvellement du parc informatique est passée, l'installation et l'accompagnement sont prévus en octobre après la période forte des adhésions.

Une information est partagée sur l'avenir de l'Union Départementale des MJC car la salariée est partie. Une réunion est prévue le 29 septembre en visio-conférence car des inquiétudes apparaissent pour la suite du fonctionnement.

Le Directeur signale la future signature d'une convention avec le bailleur Clairsienne pour la mise à disposition d'une salle et d'une terrasse pour une utilisation multi fonctionnelle. En prévision aussi, une convention avec Gironde Habitat pour la mise à disposition d'un local de stockage en remplacement de celui qui est actuellement utilisé. La convention pour l'utilisation du parking de l'école maternelle en voisinage est en cours de reconduction (attente signature Ville de Bordeaux).

Le petit déjeuner organisé le 26 septembre pour la restitution des portraits sonores a été de qualité avec des témoignages forts des habitants de 3 différents quartier. Le G10 culture devrait se saisir de ce matériaux (10 portraits sonores) pour en proposer une action.

La plaquette pour le festival de théâtre « la claque rouge » est distribuée aux membres avec le souhait d'avoir le maximum de participants bénévoles à la prochaine réunion du 7 octobre pour la répartition des tâches.

#### **Démission :**

Madame Guichaoua Beucler informe l'assemblée de sa démission de la fonction de trésorière adjointe qui est enregistrée par le CA

Fin de la réunion du CA à 21h00

Clôture de la séance à 20h45. Prochain C.A. le 7 décembre.

## Projet PV AG 02 avril 2021 – EXERCICE 2020

### **Nbre Présent.e.s et représenté(e)s : 28**

**Partenaires :** Anne-Eugénie Gaspar et Marie-Eve Michelet (élues Ville de Mérignac), Marianne Diop (Ville de Bordeaux), Cécile Gilardin-Husson (Ville de Mérignac) Silvia Masin (C.A.F. 33), Laurence Muret (Conseil Départemental 33)

**Excusé.e.s :** Mme Pascale Bousquet-Pitt (ville de Bordeaux), Mme Harmonie Lecerf (Ville de Bordeaux), Monsieur Alain Charrier pour le Conseil départemental de la Gironde, la Fédération départementale des Centres sociaux de la Gironde, Yves Marie Giraud (C.A.C.)

Nombre de votants à distance : 87 ( dont 2 par courrier) soit au total 115 votants

### **Ouverture de la séance à 18h20 :**

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et celles qui participent en visio-conférence, le Directeur présente de déroulement de l'Assemblée Générale avec la présentation des différents rapports, l'élection du renouvellement du CA par tiers, et l'organisation d'ateliers autour du projet social.

Les résultats des votes en présentiel et à distance seront annoncés en fin de séance du fait d'un vote en numérique se clôturant à 19h30.

Notre trésorier indique aux personnes en visio-conférence les dispositions pratiques pour intervenir.

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire du 26 juin 2020 :** Notre Vice-Présidente, Isabelle Savignac, demande s'il y a des questions, le PV est adopté à l'unanimité des présents, les votes à distance seront ajoutés et le résultat annoncé en fin de séance.

**Rapport moral et d'orientation :** le Président présente en résumé son rapport moral qui est détaillé dans les documents : dans cette année très particulière il y a des éléments positifs même si les activités et les animations ont été souvent interrompues :

- les équipes des salarié(e)s et des bénévoles ont pu maintenir et faciliter les liens avec les habitants.
- des moyens et outils nouveaux ont été mis en œuvre pour soutenir les élèves et les familles.
- de nouvelles initiatives sont nées avec la fabrication de masques et l'aide alimentaire.

Le Président remercie les acteurs et les partenaires qui nous ont fait confiance ainsi que la majorité des adhérents qui ont opté pour un don au profit de l'association de la partie des cotisations correspondant aux ateliers non effectués.

Il est proposé un vote groupé des rapports.

**Rapport Financier :** Le trésorier propose d'illustrer les chiffres et les commentaires comme pour une visite médicale.

- 1- Le bilan de l'exercice 2020 est positif et en augmentation, la « radio » montre les actifs et le passif avec des provisions pour paiement des indemnités en fin de carrière, des risques pour des remboursements de cotisations en cette période d'arrêt d'activité et pour une subvention exceptionnelle.
- 2- Le compte de résultat comparé à un « bilan médical » montre une diminution des charges : personnel, achats et services. Des provisions pour risques en hausse en raison des remboursements de cotisation liés aux incertitudes pour la reprise des activités.  
Les produits sont en diminution, en raison de la baisse du nombre d'adhérents et de cotisations vu le contexte sanitaire. Cependant la part des subventions est plus importante
- 3- Le résultat est positif, il se monte à + 31.703,98 €, il sera demandé par vote son affectation au fonds associatif.

Le trésorier indique la valorisation de la mise à disposition des locaux ainsi que la valorisation des heures de bénévolat.



Pour les budgets 2021 et 2022, il précise la hausse de la masse salariale suite à la liquidation de la Fédération Française des MJC qui entraîne l'intégration du salaire du Directeur précédemment salarié de la FFMJC.

Les budgets prévisionnels 2021 et 2022 sont présentés en conséquence, il n'y aura pas d'augmentation du montant des adhésions.

Les fonds associatifs permettent d'affronter l'année 2021 avec une bonne équipe de « soignants et d'infirmiers » qui font un travail permanent pour une bonne gestion.

Le Commissaire Aux Comptes Yves Marie Giraud est excusé pour son absence justifiée par l'actualité, le détail de son rapport est joint aux documents pages 32 à 16. Le Directeur exceptionnellement présente celui-ci. Ce rapport souligne la sincérité des comptes et la validité des provisions bien en rapport aux risques. Le rapport indique qu'il n'y a pas d'observation particulière notamment sur les conventions réglementées.

Il est procédé aux votes dans trois salles distinctes pour permettre la distanciation entre les 18 présents porteurs de 10 pouvoirs, les résultats des votes à distance seront pris en compte et communiqués en fin de séance.

### **Rapport d'activité :**

Le Directeur présente en résumé le rapport d'activité de cette année très particulière où nous avons respecté les mesures sanitaires mais adapté nos actions aux besoins des habitants et des adhérents.

La MJC CL2V a poursuivi son projet sans cesse adapté mais cependant riche en actions nouvelles.

L'engagement des bénévoles et des salariés a été sans faille, plein de volonté, de solidarité et d'abnégation.

Nous avons un Conseil d'administration engagé et qui se rajeunit.

L'impact n'est pas encore bien mesuré pour l'année 2021 mais la saison 2020-2021 subit une baisse 43 % de nos adhérents.

De nombreux défis sont à relever :

- Constat de plus de précarité, de vulnérabilité, aussi il faudra adapter notre projet vers plus de solidarité envers tous les publics.

- Elaborer notre nouveau projet social avec le pouvoir d'agir des habitants, mesurer l'utilité sociale et l'impact sur le territoire.

- Continuer le partenariat avec les 2 villes, le département, la C.A.F., les bailleurs sociaux, les établissements scolaires et les associations et l'ensemble des acteurs du territoire.

Il nous faudra retrouver nos adhérents, adapter notre projet aux situations sociales, renforcer le pouvoir d'agir des habitants dans les solidarités et le partenariat.

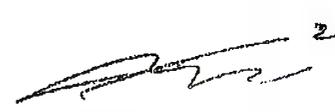
Les adhérents et les habitants seront mis à contribution dans la définition de notre nouveau projet social ; ils y ont déjà contribué en partie et nous trouverons des occasions pour partager les travaux, tout comme les travaux engagés autour de notre utilité sociale et l'impact sur le territoire.

Début d'année difficile avec la liquidation de notre Fédération nationale qui a entraîné un licenciement économique par celle-ci du directeur. Le directeur remercie les partenaires (Ville de Bordeaux et Mérignac), le Président et le conseil d'administration pour leur confiance renouvelée qui a abouti à son recrutement par l'association MJC CL2V.

Des remerciements sont adressés à Bernard Cassin pour son aide dans la correction des nombreuses pages du rapport d'activité ; des remerciements sont adressés particulièrement aux salariés, aux bénévoles sans oublier les Villes de Bordeaux et Mérignac, la C.A.F. le Conseil départemental de la Gironde.

### **La parole est donnée à nos partenaires principaux :**

Madame Gaspar représentant la Ville de Mérignac souligne toutes les nouvelles contraintes subies et encore à venir et en particulier l'isolement des enfants et des jeunes. La ville de Mérignac souhaite mettre en place une instance de représentation des jeunes, la nouvelle équipe formée avec Madame Michelet doit permettre



une meilleure présence aux CA, en conclusion elle félicite la structure et la remercie pour la mise en place d'une plus large solidarité.

Madame Diop, excuse les élues Madame Bousquet-Pitt et Madame Lecerf. Elle souligne les actions de la Ville de Bordeaux pour plus de solidarité et salue le travail de la MJC CL2V qui a su s'adapter.

Madame Masin représentante de la C.A.F. remarque le bien-fondé de la nouvelle façon de travailler avant de remercier l'action des administrateurs et des salariés.

Madame Muret représentante du Conseil départemental s'excuse pour l'éloignement en raison du confinement mais assure le soutien du Conseil départemental et nous communique sa satisfaction de voir notre engagement dans une situation de crise.

Dans la continuité du rapport d'activité, il est proposé une participation de chacun à un jeu :

**Présentation ludique** : les animateurs ont souhaité faire participer l'assemblée à un quizz permettant de commenter les actions de l'équipe :

- Elsa pour trouver la bonne réponse au nombre de sortie famille. (8)
- Noémie pour trouver combien de tablettes numériques ont été prêtées. (5)
- David pour trouver l'aliment le plus présent dans le frigo zéro gaspi. (la carotte)
- Lamina pour trouver le nombre de nettoyages suite à l'utilisation du mini bus. (15) et pour la question sur les thèmes abordés dans la vidéo des jeunes. (Les clichés)

Ce jeu a permis à l'équipe d'animation dans les réponses apportées de présenter une partie des actions réalisées par la MJC CL2V, de partager les moments forts de l'année mais a aussi ouvert des perspectives à venir dans la continuité de notre projet.

Le travail de l'équipe a été particulièrement complexe cette année mais malgré tout intéressant.

#### **Elections du CA :**

Le Président présente la liste des candidats qui se représentent et des nouveaux, il souligne avec satisfaction l'engagement de plusieurs jeunes qui vont par la même occasion rajeunir l'âge moyen de l'ensemble des membres du CA.

Un vote groupé à main levée est proposé, en l'absence de demande de vote à bulletin secret, les votants présents se prononcent à l'unanimité pour l'élection de la liste présentée.

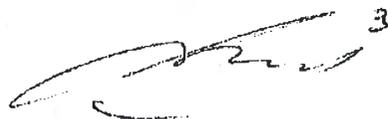
Pour clôturer cette assemblée dans notre démarche de renouvellement de notre projet social, nous avons réalisé plusieurs « ateliers participatifs » en présentiel et en visio-conférence.

Chaque adhérent a ainsi pu s'exprimer sur les questions suivantes :

- « Comment pouvons-nous participer à l'épanouissement de la jeunesse ? »
- « Pouvons-nous agir sur notre environnement ? »
- « Quelle(s) action(s) solidaire(s) nous permettraient de lutter contre les précarités ? »
- « La lutte contre l'isolement concerne t-elle uniquement les seniors ? »

Les résultats de ces échanges feront partie de notre réflexion quant aux orientations de l'association pour la définition des axes prioritaires et actions dans le cadre du renouvellement de notre projet. Ceux-ci seront bien sûr partagés en amont de l'écriture du projet et validés dans les différentes instances participatives et décisionnelles pour un dossier qui devra être présenté en octobre 2021.

**Résultat général des votes annoncé à l'issue de ce travail collectif :**



Le Directeur annonce le résultat du vote électronique pouvant être fait le même jour mais avant 19h30 avec l'adjonction des votes des participants en visio-conférence et des présents physiquement porteur ou non de pouvoirs. *Le résultat du vote a été mis à jour depuis avec l'ajout de 2 votes par courrier oubliés dans l'intégration des résultats.*

**Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 26 juin 2020 (exercice 2019), 115 votants.**  
100 oui, 1 non et 14 ne se prononcent pas.

**Approbation du rapport moral et d'orientation, 115 votants.**  
110 oui, 0 non, 15 ne se prononcent pas.

**Approbation du rapport financier exercice 2020 avec maintien du coût de l'adhésion, 115 votants**  
98 oui, 1 non et 16 ne se prononcent pas.

**Approbation de l'affectation du résultat d'un montant de 31.703,98 € aux fonds associatifs, 115 votants.**  
97 oui, 1 non et 17 ne se prononcent pas.

**Approbation du budget prévisionnel 2021 équilibré à 600.000 €, 115 votants.**  
98 oui, 0 non et 17 ne se prononcent pas.

**Approbation du budget prévisionnel 2022 équilibré à 700.000 €, 115 votants.**  
98 oui, 1 non et 16 ne se prononcent pas.

**Renouvellement des membres du CA par ordre alphabétique, les détails apparaitront dans le projet de PV d'AG, sont donc élu.e.s au Conseil d'administration :**

- Matthieu DUPRAT : 97 oui, 0 non et 18 ne se prononcent pas
- Anne-Marie GUICHAOU-BEUCLER : 93 oui, 2 non et 20 ne se prononcent pas
- Fouzia HIMEUR : 95 oui, 0 non et 20 ne se prononcent pas
- Fanny LACROIX : 94 oui, 0 non et 21 ne se prononcent pas
- Marie-Claude LAMAISON : 97 oui, 0 non et 18 ne se prononcent pas
- Béatrice MEILLAN : 95 oui, 0 non et 20 ne se prononcent pas
- Jean-Michel MESGUICH : 98 oui, 0 non et 17 ne se prononcent pas
- Sandrine POTIEZ : 95 oui, 0 non et 20 ne se prononcent pas
- Marie-Josée RIBO : 93 oui, 0 non et 22 ne se prononcent pas

Tous les candidats sont élus ; nous les remercions pour leur engagement et les félicitons appuyés par des applaudissement nourris.

Le nouveau CA se réunira le mardi 06 avril 2021 à 18h00 pour désigner son bureau.

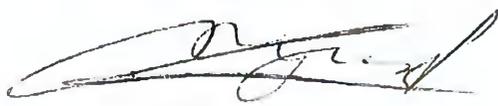
**Remerciement et clôture de l'AG :**

Le Président ne manque pas de remercier l'assistance avec l'espoir de se retrouver tous bientôt et ensemble à la prochaine Assemblée Générale.

L'assemblée générale a été clôturée vers 20 heures sans pouvoir partager le verre de l'amitié...qui sera doublement rattrapé à une prochaine occasion.

*Le présent projet de PV d'Assemblée Générale a été adopté par le Conseil d'administration du 25 mai 2021*

**CENTRE LOISIRS  
des DEUX VILLES  
M.J.C.**  
11 Rue Erik Satie  
33200 BORDEAUX  
Tél : 05 56 97 40 00

Le Président  
  
Jean-Michel MESGUICH

**PROJET DE COMPTE RENDU DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 avril 2021**

**(Conseil d'administration électif réalisé en visio-conférence)**

**20 Présents** : Elsa ARCHER, Bernard CASSIN, Véronique DOUMENC, Anne-Marie GUICHAOUA BEUCLER, Marianne GRIMAL, Fouzia HIMEUR, Sabrina LACHAIZE, Marie-Claude LAMAISON, Jean-Michel MESGUICH, Vincent MONEDIERE, Txomin OLAZABAL, Dominique PASI, Sandrine POTIEZ, Claire QUELENNEC, Marie-Josée RIBO, Isabelle SAVIGNAC, Txomin OLAZABAL, Moussa ZIDOUR.  
Frederic VEYSSIERE Asso Yoghiny, Membres associés : Robert VRIET Asso Branche Victoria.

**Excusés** : William CHABENAT, Anne Marie DENGHIN, Matthieu DUPRAT, Fanny LACROIX, Béatrice MEILLAN.

Secrétaire de séance : Robert VRIET début de séance 18h : convocation avec ordre du jour envoyé le 6 avril par internet avec communication du projet compte rendu du CA en date du 16 mars 2021, liste des membres élus à l'AG du 2 avril, tableau des commissions 2020-2021 et pouvoir.

**Validation du Compte-rendu CA du 06 octobre 2020** : corrections apportées, approuvé à l'unanimité des présents.

**Election du bureau :**

Bernard CASSIN, le plus ancien, assure la présidence par intérim afin de procéder à l'élection du nouveau bureau.

Election du Président : un seul candidat Jean-Michel MESGUICH, il est élu à l'unanimité et il est applaudi.

L'assemblée convient qu'il faut pouvoir partager les tâches et préparer le renouvellement aux postes importants : Isabelle SAVIGNAC se présente à la vice-présidence, elle est élue à l'unanimité.

Txomin OLAZABAL se représente au poste de trésorier, il est élu à l'unanimité.

Anne-Marie GUICHAOU-BEUCLER se présente au poste de trésorière adjointe, elle est élue à la majorité moins son abstention.

Robert VRIET se représente au poste de secrétaire, il est élu à l'unanimité. Il n'y a pas de candidat pour l'instant au poste de secrétaire adjoint(te).

Le Président sollicite les administrateurs pour renforcer le bureau. Se présentent en tant que membre du bureau : Marie-Josée RIBO, Marie-Claude LAMAISON, Sandrine POTIEZ et Vincent MONEDIERE, ils sont élus à l'unanimité par un vote groupé.

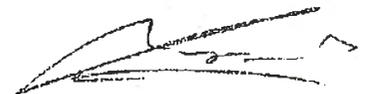
Applaudissements de l'assemblée pour tous ces nouveaux élus, malgré la distanciation et les difficultés de communication, nous avons un bureau pour affronter cette période difficile.

**Répartition des administrateurs dans les commissions :**

Le Directeur communique le tableau des différentes commissions, le contenu est commenté et il est procédé à sa mise à jour par retrait ou ajout des administrateurs volontaires qui sont remerciés pour leurs engagements.

La proposition d'ajouter une commission jeunesse est acceptée. En réponse à la proposition de commission culture, il est répondu que la culture est présente dans toutes nos activités et qu'il est préférable de créer des groupes de travail ponctuels comme pour l'organisation du festival de théâtre ou du carnaval. Cependant, cette question sera étudiée en fonction d'une évaluation de besoin pour une telle commission qui pourrait rassembler d'autres commissions.

Les membres absents seront ultérieurement consultés pour s'inscrire.



Il est indiqué que le travail en commission fait l'objet de rapports de présentations synthétiques au Conseil d'Administration pour informations et avis afin d'éviter de trop longues réunions.

**Nouvelles contraintes sanitaires :**

Le Directeur informe que l'analyse des nouvelles directives gouvernementales annoncées le 3 avril n'est pas encore terminée : certaines activités vont pouvoir être réalisées : accompagnement à la scolarité, accueil pour la parentalité et des activités extérieures seraient possibles pour les mineurs.

L'équipe des animateurs va recenser les besoins et proposer des actions pour les prochaines vacances scolaires.

Elsa nous informe du souhait de proposer des temps d'échanges de paroles avec les familles. D'autres initiatives sont aussi proposées par Fouzia comme l'élaboration de fiches recettes de repas.

**Points divers :**

Le Directeur nous informe que le secteur Montesquieu est souvent cité pour les troubles recensés par les autorités : nous devons « occuper le terrain » mais il convient que nous ne pouvons pas être des « éducateurs de rue » au risque de contourner l'interdiction d'accueil/accompagnement de jeunes en groupe (y compris à l'extérieur).

Fédération régionale des MJC : l'assemblée générale de l'année 2019 s'est tenue en visio-conférence, le Président a annoncé sa démission en début de séance et comme prévu l'ensemble du CA a été révoqué par motion présentée par les UD de la Charente et de la Vienne.

Un nouveau conseil d'administration est élu et doit maintenant préparer l'Assemblée Générale 2020 en juin 2021.

Le Directeur souligne que nous devons réactiver l'UD 33 endormie depuis plus d'un an, un gros travail reste à faire.

Les difficultés techniques dans la tenue de ce CA posent la question d'autres moyens techniques. Un service de visio-conférence ZOOM, pourra être mis en place ; nous bénéficions pour l'instant du compte de la FRMJC pour ce faire.

Clôture de la séance à 19h30 avec les remerciements du Président.

Prochains bureaux 27 avril et 11 mai  
Prochain C.A. 25 mai

Le Président



Jean-Michel MESGUICH

**CENTRE LOISIRS  
des DEUX VILLES  
M.J.C.**

11 Rue Erik Satie  
33200 BORDEAUX  
Tél : 05 56 97 40 00

	NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE et LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	NATIONALITE
1	CASSIN	Bernard	36, rue Pierre de Coubertin 33700 Mérignac 06.75.75.06.73 <a href="mailto:bernard.cassin@numericable.fr">bernard.cassin@numericable.fr</a>	07/12/1941 Chambéry (73) MEMBRE	Retraité (technicien)	Française
2	CHABENAT	William	Clos Montesquieu/Bât. 9 / Appt 307 Rue Erik Satie 33200 Bordeaux 06.35.34.09.57 <a href="mailto:chabenatwilliam@gmail.com">chabenatwilliam@gmail.com</a>	15/05/2000 Bordeaux (33)	Agent d'accueil	Française
3	DENGHIN	Anne-Marie	15, Impasse de l'Emaillerie 33700 Mérignac 05.56.47.11.45/06 58 11 51 76 <a href="mailto:lucju@orange.fr">lucju@orange.fr</a>	16/08/1944 Pessac (33)	Retraîtée (chargé client.)	Française
4	DOUMENC	Véronique	18 rue Louis Coulet 33700 Mérignac 05.57.78.10.24/06.73.46.64.83 <a href="mailto:veronique.mauray@free.fr">veronique.mauray@free.fr</a>	18/09/1971 Paris (14 <sup>e</sup> )	Professeur des écoles	Française
5	DUPRAT	Matthieu	387, Avenue d'Eysines / Lodge B018 / 33110 LE BOUSCAT 06.27.01.51.91 <a href="mailto:matdup@sfr.fr">matdup@sfr.fr</a>	15/05/2002 Bordeaux (33)	Etudiant	Française
6	GRIMAL	Marianne	22, Avenue du Dr Fernand Grosse "Les Fauvettes" 33700 MERIGNAC 06 87 83 16 82 <a href="mailto:mari.grimal@laposte.net">mari.grimal@laposte.net</a>	20/10/1989 Cahors (46)	Sans emploi	Française
7	GUICHAOUA BEUCLER	Anne-Marie	29 allée Mirabeau 33200 Bordeaux 05 56 02 82 72 <a href="mailto:anne.marie.guichaoua@free.fr">anne.marie.guichaoua@free.fr</a>	19/09/1946 Mérignac (33)	Retraîtée Education Nationale	Française
8	HIMEUR	Fouzia	54, rue Poujeau / Pavillon 2 / 33200 BORDEAUX 06.99.41.16.58 <a href="mailto:fouziahimeur33@gmail.com">fouziahimeur33@gmail.com</a>	03/04/1981 Khenela (Algérie)	Sans emploi	Française
9	LACHAIZE	Sabrina	1, rue des Marguerites Bât. C / 99 33700 Mérignac 06.87.61.52.90 <a href="mailto:sabrina.lachaize@gmail.com">sabrina.lachaize@gmail.com</a>	06/01/1980 Longjumeau (91)	Assistante sociale et couturière	Française
10	LACROIX	Fanny	7, Allée du Clair Logis Rés. Bourranville / Bât. C 5/1 33700 MERIGNAC 06 20 01 68 28 <a href="mailto:fanny_lcrx@outlook.fr">fanny_lcrx@outlook.fr</a>	22/09/2003 Bordeaux (33)	Lycéenne	Française
11	LAMAISON	Marie-Claude	35, rue Murat 33200 Bordeaux 05 56 02 35 67/06 66 98 52 47 <a href="mailto:mclamais@hotmail.com">mclamais@hotmail.com</a>	09/06/1953 Libourne (33) MEMBRE	Retraîtée (Educatrice spécialisée)	Française
12	MEILLAN	Béatrice	60 rue des Lièges 33200 Bordeaux 06 13 79 67 64 <a href="mailto:bmeillan@yahoo.fr">bmeillan@yahoo.fr</a>	20/11/1959 Paris 14 <sup>e</sup> Cooptée	Respons.client	Française
13	MESGUICH	Jean-Michel	22, Impasse de l'Emaillerie 33700 Mérignac 06.95.11.16.16 <a href="mailto:jean-michel.mesguich@laposte.net">jean-michel.mesguich@laposte.net</a>	18/06/1955 Alger (Algérie) PRESIDENT	Retraité (La Poste)	Française
14	MONEDIERE	Vincent	7, Avenue Albert 1er 33700 Mérignac 06.14.74.31.99 <a href="mailto:vincent.monediere@gmail.com">vincent.monediere@gmail.com</a>	30/04/1972 Bort-les-Orgues (19) MEMBRE	Sans emploi	Française
15	OLAZABAL	Txomin	9, avenue Gaston Cabannes 33270 Floirac 06.87.59.60.67 <a href="mailto:txominolazabal@yahoo.fr">txominolazabal@yahoo.fr</a>	09/09/1990 Bayonne (64) TRESORIER	Chargé de projet sociéducatif	Française
16	PASI	Dominique	5, Avenue Victoria 33700 MERIGNAC 06 68 22 73 38 <a href="mailto:domipa33@gmail.com">domipa33@gmail.com</a>	22/09/1956 Saint-Ouen (93)	Retraîtée	Française
16	POTIEZ	Sandrine	9, Avenue des Chênes 33700 Mérignac 06 87 68 10 31 <a href="mailto:spotiez@numericable.fr">spotiez@numericable.fr</a>	28/09/1966 Bordeaux MEMBRE	Informaticienne	Française
17	QUELENNEC	Claire	24, rue Emile Joyaux 33700 Mérignac 06.08.73.82.60 <a href="mailto:clairequelennecc@yahoo.fr">clairequelennecc@yahoo.fr</a>	14/02/1947 Quimper (29)	Retraîtée (Educ.nat.)	Française
18	RIBO	Marie Josée	7 rue Lebrix et Mesmin 33700 Mérignac 05 56 97 77 39/06.10.75.09.45 <a href="mailto:mariejose.ribo@sfr.fr">mariejose.ribo@sfr.fr</a>	28/04/1947 Villeneuve d'Ornon (33) MEMBRE	Retraîtée (Assist. Matern.)	Française
19	SAVIGNAC	Isabelle	105, rue de la Tour de Gassies 33520 Bruges 06.75.84.91.49 <a href="mailto:isabelle.savignac@neuf.fr">isabelle.savignac@neuf.fr</a>	10/12/1968 Bordeaux (33) VICE-PRESIDENTE	Secrétaire Notariale	Française
21	VRIET	Robert	29 rue des Arts 33700 Mérignac 05 56 97 13 21 <a href="mailto:vriet5@9online.fr">vriet5@9online.fr</a>	21/02/1953 Chalais (16) SECRETARE	Retraité (aéronautique)	Française

9 membres élus au  
bureau

10 rétraié.e.s

14 Mérignacais

5 Bordelais

2 métropole

14 femmes + 7 hommes

Espace33	CARDIN Francis /espace33association@orange.fr	06.60.38.76.45
Yoghiny	VEYSSIERE Frédéric /frederic.veyssiere@sfr.fr	06.84.21.12.66
Branche Victoria	VRIET Robert /vriet5@9online.fr	05.56.97.13.21
Déclic	CASTAGNET Benoît /ben469@msn.com	06.26.87.56.98



**PRÉFÈTE DE LA GIRONDE**  
**PREFECTURE DE LA GIRONDE**

Greffes des Associations  
103 bis rue de Belleville - CS 61693  
33062 BORDEAUX CEDEX

Le numéro W332007644  
est à rappeler dans toute  
correspondance

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION**  
**de l'association n° W332007544**

Ancienne référence  
de l'association :  
1120300

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**LA PREFETE**

donne récépissé à **Monsieur le Président**  
d'une déclaration en date du : **15 juin 2021**  
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

**DIRIGEANTS**

dans l'association dont le titre est :

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES**

dont le siège social est situé : 11 rue Erik Satie  
33200 Bordeaux

Décision(s) prise(s) le(s) : **02 avril 2021**

Pièces fournies : liste des dirigeants  
Procès-verbal

Bordeaux, le 16 juin 2021

La Préfète

**Pour ordre**

**Caroline LAUZERAL**

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

**NOTA** :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

# **Crédit Mutuel du Sud-Ouest**

RIB				Domiciliation
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	
15589	33557	06188277040	89	CCM MERIGNAC



IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1558 9335 5706 1882 7704 089	CMBRFR2BARK

**RELEVÉ  
D'IDENTITÉ BANCAIRE**

**TITULAIRE DU COMPTE >  
ACCOUNT OWNER**

**28/01/20**

**CENTRE  
LOISIRS DES DEUX VILLES  
MJC C L 2V  
11 RUE ERIK SATIE**

**CCM MERIGNAC  
Tél: 05 56 97 95 51**

**33200 BORDEAUX**

**0557.00**

**E.S**



A  
LE

04079

Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc...).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc...).

## ANNEXE 2 – CONTRIBUTIONS DU PROJET SOCIAL DE LA MJC CL2V AUX PROJETS MUNICIPAUX

### A - CONTRIBUTIONS DU PROJET SOCIAL AUX FEUILLES DE ROUTES MUNICIPALES DE BORDEAUX

<b>Tableau MJC CL2V</b>	
<b>Axes du projet social (2022 - 2025)</b>	<b>Feuilles de route municipales et partenariales, politiques municipales</b>
<b>Axe 1</b> : Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour lutter contre la précarité, la pauvreté	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Résilience Alimentaire Plan Educatif de Territoire Contrat Local de Santé
<b>Axe 2</b> : Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour prévenir l'isolement et favoriser l'accès aux droits	Bordeaux Terre de Solidarité Convention Territoriale Globale Bordeaux Vivre Ensemble
<b>Axe 3</b> : Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour préserver l'environnement	Résilience Alimentaire
<b>Axe 4</b> : Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture	Panorama jeunesse La Culture en Partage Bordeaux Terre de Solidarité Projet Educatif de Territoire Convention Territoriale Globale Contrat Démocratique
<b>Axe 5</b> : Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour soutenir les familles, leur épanouissement et leur rôle de parents	Convention Territoriale Globale Bordeaux Terre de Solidarité <b>Politique municipale petite-enfance, famille et parentalité,</b>

La contribution des axes prioritaires du projet social de la MJC CL2V à un grand nombre de politiques publiques thématiques, territoriales et populationnelles de la Ville de Bordeaux, illustre une volonté affirmée de l'ASSOCIATION de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'émancipation des habitants. En s'appuyant sur les dynamiques locales et en mobilisant les ressources du territoire, l'ASSOCIATION enrichit les actions municipales et participe activement à la mise en œuvre des engagements de la Ville. Cet engagement est illustré ci-après grâce au travail d'articulation des axes d'interventions prioritaires du centre social avec les feuilles de routes thématiques de la Ville de Bordeaux, ainsi qu'avec ses politiques municipales.

L'axe "**Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour lutter contre la précarité et la pauvreté**" nourrit *Bordeaux Terre de Solidarité* en développant des dispositifs facilitant l'accès aux droits et le soutien aux populations vulnérables. Son apport à la *Convention Territoriale Globale* renforce la coordination des acteurs pour mieux répondre aux besoins des habitants. Caxe favorise l'accès à une alimentation saine et durable pour tous, il répond donc aux enjeux de la *Résilience Alimentaire*. Il alimente également le *Plan Éducatif de Territoire* et le *Contrat Local de Santé*, en mettant en place des initiatives éducatives et de prévention pour améliorer le bien-être des habitants.

L'axe "**Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour prévenir l'isolement et favoriser l'accès aux droits**" participe activement à *Bordeaux Terre de Solidarité* en renforçant l'accompagnement des personnes éloignées des dispositifs sociaux. Il contribue à la *Convention Territoriale Globale* en favorisant une approche concertée pour garantir une prise en charge globale des publics vulnérables. Enfin, il s'inscrit dans *Bordeaux Vivre Ensemble*, en appuyant la promotion du lien social et du vivre-ensemble, et en encourageant la participation des habitants à la vie collective.

L'axe "**Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour préserver l'environnement**" s'inscrit pleinement dans la feuille de route *Résilience Alimentaire* en promouvant des initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement des circuits courts et l'adoption de comportements respectueux de l'environnement.

L'axe "**Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour accompagner les jeunes dans leur développement par l'éducation et l'accès à la culture**" contribue au *Panorama Jeunesse* en offrant des espaces d'expression et d'apprentissage pour les jeunes. Il enrichit *La Culture en Partage* en facilitant l'accès à la culture et en encourageant l'engagement artistique sous toutes ses formes. Cet axe soutient les jeunes en difficulté à travers des dispositifs d'accompagnement renforcés, il participe donc à faire vivre *Bordeaux Terre de Solidarité*. Il s'articule avec le *Projet Éducatif de Territoire* en développant des initiatives éducatives favorisant l'apprentissage et la citoyenneté. Son apport à la *Convention Territoriale Globale* permet une meilleure coordination des actions en faveur de la jeunesse. Enfin, en contribuant, cet axe favorise la participation des jeunes aux instances de décision locale et encourage leur engagement citoyen, ce qui bénéficie au *Contrat Démocratique*.

L'axe "**Favoriser le pouvoir d'agir et la solidarité des habitants pour soutenir les familles, leur épanouissement et leur rôle de parents** » apporte une contribution essentielle à la *Convention Territoriale Globale* en structurant des dispositifs adaptés aux réalités des familles et en favorisant l'entraide. Son ambition de garantir un accès aux ressources et aux services facilitant l'accompagnement des familles en situation de fragilité bénéficie à *Bordeaux Terre de Solidarité*. Cet axe contribue fortement aux ambitions de la Ville en matière de **politique municipale petite-enfance, famille et parentalité**, en répondant aux besoins du jeune enfant et de ses parents, ainsi qu'en favorisant l'épanouissement des familles.

À travers ces axes, la MJC CL2V se positionne comme un **acteur clé du territoire**, capable d'accompagner et d'amplifier les politiques municipales en s'appuyant sur les besoins et les dynamiques locales. En mettant les

habitants au cœur de son action, elle favorise une approche inclusive et solidaire du développement social et culturel.

## **B – CONTRIBUTIONS DU PROJET SOCIAL AUX FEUILLES DE ROUTES MUNICIPALES DE MERIGNAC**

### **a. Axes de politiques publiques Ville et projet associatif**

Le projet associatif répondra aux axes de politiques publiques suivants :

#### **1/ CONTRIBUER A L'ANIMATION DES QUARTIERS, LA VIE ASSOCIATIVE, LA VIE DÉMOCRATIQUE LOCALE, EN FAVORISANT LA PAROLE ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS**

Les priorités de la Ville de Mérignac porteront sur l'animation de la vie citoyenne et participative à destination du public enfance/jeunesse/famille

#### **2/ DEVELOPPER DES ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF DE LA VILLE EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

Les priorités de la Ville de Mérignac porteront sur le travail en réseau d'acteurs à l'échelle du quartier et à la contribution aux instances jeunesse pilotées par la Ville. Les problématiques relatives à la parentalité, au décrochage, à la prévention et à l'accompagnement des jeunes devront faire l'objet d'une attention particulière.

#### **3/ FAVORISER LES ACTIONS PERMETTANT L'EGALITE DES CHANCES DANS LA VIE POUR TOUS EN INITIANT DES PROJETS DE SOLIDARITE ET DE LIEN SOCIAL**

Les priorités de la Ville de Mérignac porteront sur le ciblage du public enfance, jeunesse, famille, ainsi que sur les publics en difficultés : jeunes en décrochage, personnes isolées, ménages précaires, personnes éloignées de l'emploi etc.

### **b. Complémentarité des actions Ville et association : contribution du plan d'action au Schéma Directeur des Maisons des Habitants**

La Ville et l'association conviennent de travailler ensemble sur les axes suivants :

Axe 1 : Travailler l'identité et la visibilité

- Travailler en lien étroit avec la Ville de Bordeaux autour du concept de MDH et notamment sur une communication qui rend visible ce qui est accessible au bordelais comme aux mérignacais

Axe 2 : Accompagner le déploiement de l'inclusion numérique

- Lancer un travail d'analyse partagée sur le besoin complémentaire d'actions ou mesures améliorant l'offre actuelle en matière de numérique

Axe 3 : Soutenir et accompagner l'organisation de la fonction d'accueil

- Informer le personnel d'accueil sur l'offre municipale

Axe 4 : Accompagner la fonction de coordination et la dynamique partenariale

- Poursuivre l'animation des temps de coordination réunissant l'ensemble des utilisateurs de la MJC : associations, CCAS, écrivain public...
- Animer une instance de coordination à l'échelle des acteurs du quartier (école, périscolaire, bailleur, etc...)

Axe 5 : Accompagner les enjeux RH de formation et de gouvernance au sein des associations en lien avec les fédérations et la CAF

- Favoriser l'appropriation des enjeux liés à la sobriété énergétique équipe + bénévoles + écogeste, fresques du climat
- Rendre accessible aux formations VRL Laïcité dans un cadre plus large que l'association

Axe(s) spécifique(s) au regard des besoins et/ou projets de la structure :

- Opportunité salle de spectacle
- LCD/Egalité femmes hommes/ODD

### **c. Objectifs de Développement Durable (ODD) et Utilité Sociale**

En septembre 2015, les Nations Unies ont adopté l'Agenda 2030. Composé de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 169 sous-objectifs, ce référentiel international pour la mise en œuvre du développement durable apparaît comme une boussole pour l'ensemble des acteurs de la société.

Afin de valoriser et développer les actions en faveur du développement durable, la Ville de Mérignac propose aux associations d'intégrer les ODD dans la CPO.

A partir des 17 ODD, l'association fait le choix d'inscrire les ODD suivants dans sa CPO : (à définir par chaque association)

Les défis, objectifs stratégiques et actions prioritaires définis par l'association pour atteindre les ODD listés seront inscrits dans un document spécifique annexé à la CPO. Ce document à la forme libre pourra s'inspirer du référentiel ODD « Agenda 2030 » co-défini par la Ville et les associations. Il donnera lieu à une évaluation quantitative et qualitative annuelle dans laquelle seront également présentés les indicateurs d'utilité sociale de l'association. Ce document pourra être mis à jour chaque année.

A titre d'information, l'association fait le choix de travailler prioritairement les ODD pour 2025

- Egalité entre les sexes
- Education de qualité
- Consommation et production responsables
- Bonne santé et bien-être

### ANNEXE 3 - OBJECTIFS DE SÉCURISATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA GESTION ASSOCIATIVE DE LA MJC CL2V

MJC CL2V		
Thématique	Pistes d'action	Indicateurs
<i>Stratégie et projet</i>	<b>Soutenir le centre social dans l'accompagnement individuel des publics pour favoriser sa mission d'accompagnement collectif</b>	Nombre de personnes accueillies Nombre de permanences de professionnels du CCAS, de partenaires sociaux
	<b>Favoriser une démarche d'évaluation du projet social</b>	Disposer d'un tableau de bord de suivi des actions prévues au projet social
<i>Organisation et ressources humaines</i>	<b>Compléter et actualiser les fiches de poste</b>	Taux de couverture des fiches de poste
	<b>Identifier et définir le système de fonctionnement des commissions</b>	Rédaction d'un règlement intérieur adapté à chaque commission
	<b>Présenter une prospective pluriannuelle de la masse salariale assise sur des hypothèses documentées</b>	Production de la prospective
<i>Finances</i>	<b>Formaliser, en lien avec la Ville, des hypothèses d'affectation des charges et des produits par axe analytique</b>	Approbation d'une méthode concertée avec la Ville par le CA ou l'AG
	<b>Formaliser le rôle de trésorier</b>	Emettre une fiche de rôle

	<b>Assurer une meilleure participation des instances au processus de préparation budgétaire en renforçant la formalisation</b>	Procédure budgétaire assurant une révision du budget devant les instances décisionnaires pertinentes, en cas de besoin
<i>Moyens matériels</i>	<b>Formaliser l'expression des besoins techniques liés à la gestion bâtiminaire</b>	Evolution des charges de fluides, d'entretien et de maintenance Production d'un plan pluriannuel des travaux nécessaires et/ou réglementaires
<i>Bénévolat</i>	<b>Renforcer l'accès à la formation des bénévoles impliqués dans le centre social, en particulier sa gouvernance</b>	Nombre d'heures de formation suivies
<i>Manifestations et partenariat</i>	<b>Renforcer les animations locales et l'événementiel au sein du centre social</b>	Nombre d'événements d'animation Nombre de bénéficiaires
	<b>Favoriser la participation au réseau bordelais des centres sociaux</b>	Nombre de réunions / d'actions communes

## **ANNEXE 4 – LES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE ASSOCIEES**

Pour percevoir le solde de leur subvention de fonctionnement annuelle, L'ASSOCIATION s'engage à fournir un document devant :

1. Faire état du bilan de l'activité générale de l'association et en particulier des projets structurants soutenus par la Ville de Bordeaux, pour l'année précédente et l'année en cours, selon des indicateurs définis par le centre ;
2. Faire état de l'avancement du projet social et de ses perspectives en s'appuyant sur le tableau de suivi du projet social de l'ASSOCIATION ;
3. Donner à voir l'évaluation pour l'année précédentes des indicateurs d'objectifs de sécurisation juridique et financière de la gestion cités à l'article 11 ;
4. Expliquer succinctement les éléments du budget prévisionnel et de l'atterrissage de l'année en cours (estimation des coûts prévisionnels, de l'inflation et des recettes) qui sera déposé à la campagne de subvention de fonctionnement de la Ville de Bordeaux. Il devra également faire état des besoins en recrutement de la structure et des coûts associés, ainsi que faire état des alertes financières pour l'année en cours.

## **ANNEXE 5 – MISE A DISPOSITION DU PARKING DE L'ECOLE MATERNELLE CLOS MONTESQUIEU**

### **PREAMBULE**

Au vu des difficultés liées au stationnement dans le Quartier, la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac ont décidé d'autoriser le personnel et les adhérents de l'association MJC CL2V à stationner sur le parking de l'école maternelle du Clos Montesquieu.

Ce stationnement sera autorisé, à condition de respecter strictement les horaires précisés dans la présente convention.

### **ARTICLE 1 - DESCRIPTION DES LIEUX**

La Ville de Mérignac et la Ville de Bordeaux mettent à disposition de l'association MJC- CL2V, qui accepte, à compter de la date de signature de la présente convention, une offre de stationnement de places sur le parking de l'école du Clos Montesquieu.

L'école, cosignataire de la convention ne s'oppose pas à la mise à disposition du parking au profit de l'association selon les règles identifiées par la présente.

### **ARTICLE 2 - PERIODE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT RESIDENT**

Cette mise à disposition ayant pour but le stationnement de véhicules du personnel de l'association MJC CL2V, ne seront autorisés à stationner sur le parking de l'école Clos Montesquieu que les véhicules des personnes salariées et adhérentes de l'association.

Les places de stationnement ne seront allouées que sur les périodes et tranches horaires suivants :

Pendant les périodes scolaires :

Chaque jour en dehors des horaires scolaires et uniquement lorsque l'association est ouverte.

Horaires de l'école pendant lesquels le stationnement ne sera pas autorisé pour l'association :

- Les lundis, mardis, jeudis, vendredis à partir de 8h45 jusqu'à 17h00 ;
- Le mercredi à partir de 8h45 jusqu'à 11h45.

Horaires pendant lesquels le personnel municipal chargé méridional chargé de l'accueil périscolaire / centre de loisir sera prioritaire :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 9h et de 17h à 18h30 ;
- Les mercredis de 7h à 9h

Pendant les vacances scolaires :

Chaque jour, uniquement pendant les heures de fonctionnement de la MJC CL2V.

### **ARTICLE 3 - ACCES**

L'accès au parking se fait grâce à une clé ouvrant le portail d'entrée du parking. Cette dernière sera remise au responsable de la MJC-CL2V.

Un bordereau de remise des clés devra être signé par le représentant de l'association. L'association s'engage à refermer à clé le portail à la fin des horaires d'accès cités dans l'article 2.

### **ARTICLE 4 - RESTRICTION A L'UTILISATION**

L'association pourra utiliser autant de places du parking que de disponibles, dans la mesure de la capacité maximale de celui-ci et dans le respect du marquage au sol.  
Seuls les véhicules de loisirs sont autorisés.

#### **ARTICLE 5 - VERBALISATION ET ENLEVEMENT DES VEHICULES**

En cas de stationnement du personnel ou des adhérents de l'association hors des branches horaires décrites dans l'article 2, la Ville de Mérignac fera verbaliser et le cas échéant enlever le véhicule par la fourrière selon les pouvoirs de l'article 3 de la loi n° 70.13.01 du 31 décembre 1970 transférés à la Ville.

#### **ARTICLE 6 - RESPONSABILITE**

Ni la Ville de Bordeaux, ni la Ville de Mérignac n'entendent assurer une mission de garde des véhicules. En cas de dégradations des véhicules ou d'accident, la responsabilité des deux Villes ne pourra donc nullement être engagée.

#### **ARTICLE 7 - RESILIATION**

La présente convention pourra être résiliée par chacune des différentes parties, sans préavis.

# Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac concernant la MJC Centre de Loisirs des deux Villes

## **ENTRE**

La VILLE de BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC et désignée sous le terme « La VILLE DE BORDEAUX », **autorisé par délibération du Conseil Municipal en date 03 juin 2025**

## **ET**

La VILLE de MERIGNAC, représentée par son Maire, ... et désignée sous le terme « La VILLE DE MERIGNAC », **autorisé par délibération du Conseil Municipal en date 23 juin 2025**

## **PREAMBULE**

Considérant le partenariat stratégique qui lie la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac autour du quartier Montesquieu / Monséjour, à la frontière des deux territoires communaux. Ce partenariat s'incarne notamment par l'accompagnement financier et technique par les deux villes de l'association Maison des Jeunes et de la Culture – Centre de Loisirs des Deux Villes (MJC CL2V). Cette association est hébergée dans les locaux du 11 rue Erik Satie, située à Bordeaux mais dont Mérignac détient la pleine propriété.

Considérant que le territoire d'intervention de la MJC CL2V couvre autant les quartiers de Bordeaux que ceux de Mérignac, que son projet social et associatif est construit sur la base des besoins identifiés sur le territoire des deux villes, que ses actions bénéficient aux habitants des deux villes

Considérant, la volonté des deux villes de conserver l'esprit de partenariat qui les réunit autour de la MJC CL2V à travers l'établissement d'une convention de partenariat fixant les engagements de chaque Ville en matière de suivi de l'association et de partage de la charge d'investissement,

Cela étant rappelé, il est décidé et prévu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour objectif de fixer les conditions du dialogue stratégique entre les deux Villes concernant la MJC CL2V. La présente convention a également pour objectif de clarifier la participation des deux villes au fonctionnement général de la MJC CL2V.

## **ARTICLE 2 - COMITE DES DEUX VILLES**

LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC créent un Comité des deux Villes composé à parité d'élus municipaux (au moins un représentant désigné parmi les

membres du conseil Municipal de chaque commune) et des représentants des services des deux Villes.

Le comité se réunit au minimum une fois par an, au cours du premier semestre, et autant que de besoin à la demande de l'un de ses membres.

Le Comité des deux Villes est une instance de concertation qui permet de coordonner globalement l'action des deux Villes en direction de l'association. Le comité permet, en particulier, d'élaborer et de valider le programme d'investissement sur la base des volontés des deux villes et des demandes exprimées par l'association.

### **ARTICLE 3 - GESTION DU BATIMENT ET PROGRAMME DE PARITE FINANCIERE SUR L'INVESTISSEMENT**

#### **A - DESCRIPTION DES LOCAUX**

LA VILLE DE MERIGNAC met à disposition de l'ASSOCIATION MJC CL2V les locaux situés au 11 rue Erik Satie 33200 BORDEAUX, d'une superficie de 1 122,75 m<sup>2</sup>, dont elle est propriétaire.

A titre d'information le jardin partagé Parc de l'Orée des 2 Villes situé dans l'enceinte du Parc de l'Orée est également mis à disposition de l'ASSOCIATION.

#### **B-FLUIDES**

Sur la durée de la convention, sauf modifications par voie d'avenant, il est convenu que les fluides (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Ville de Mérignac dans un objectif de soutien financier à l'association MJC CL2V. Ce soutien donnera lieu à une valorisation annuelle (cf. **Article 8 Subventions en Nature**).

#### **B – ASSURANCES**

Le bâtiment est couvert par l'assurance « dommage aux biens » souscrite par LA VILLE DE MERIGNAC au titre des vols, intrusions, incendies.

#### **C - DISPOSITIF SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI)**

En qualité de propriétaire, LA VILLE DE MERIGNAC garde à sa charge :

- La pose et la maintenance des extincteurs
- La pose et l'entretien du dispositif d'alarme incendie et des sorties de secours et leurs mises aux normes
- L'organisation des commissions de sécurité
- La réalisation des travaux demandés par la commission de sécurité

#### **D – TRAVAUX**

En qualité de propriétaire, la Ville de Mérignac prend en charge ses obligations de gestion de l'équipement conformément au décret n°87-712 du 26 août 1987.

#### **E – PROGRAMME DE PARITE FINANCIERE**

La Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac ont retenu le principe de la parité financière sur le programme d'investissement. Elles s'engagent à financer à égalité les travaux d'aménagement neuf et les grosses réparations (gros œuvre et second œuvre) en application des articles 605 et 606 du code civil.

Toutes dépenses d'investissement devront – sauf urgence exceptionnelle – faire l'objet d'une validation par le Comité des deux Villes.

La Ville de Mérignac s'engage à faire l'avance des dépenses afférentes, qui seront refacturées à la Ville de Bordeaux sur la base d'un état annuel de fin d'exercice faisant apparaître les dépenses réelles, conformément au principe retenu de la parité.

## **ARTICLE 4 – MISE A DISPOSITION DU PARKING DE L'ECOLE MATERNELLE CLOS MONTESQUIEU**

### **A - CONTEXTE**

Au vu des difficultés liées au stationnement dans le Quartier, la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac ont décidé d'autoriser le personnel et les adhérents de l'association MJC CL2V à stationner sur le parking de l'école maternelle du Clos Montesquieu.

Ce stationnement sera autorisé, à condition de respecter strictement les horaires précisés dans la présente convention.

### **B - DESCRIPTION DES LIEUX**

La Ville de Mérignac et la Ville de Bordeaux mettent à disposition de l'association MJC-CL2V une offre de stationnement de places sur le parking de l'école du Clos Montesquieu, selon les règles identifiées par la convention portant sur les modalités de mise à disposition de ces places de parking.

## **ARTICLE 6 – MOYENS HUMAINS**

LA VILLE DE MERIGNAC pourra, le cas échéant, selon des besoins spécifiques exprimés par l'ASSOCIATION, mettre à disposition de celle-ci des moyens humains par voie de convention spécifique.

## **ARTICLE 7 - SOUTIEN EN INGENIERIE**

LA VILLE DE BORDEAUX et LA VILLE DE MERIGNAC pourront proposer un soutien tant sur le plan méthodologique qu'organisationnel :

- Accompagnement au montage de projets (culturels, sportifs, sociaux) ;
- Recherche de financements ;
- Organisation de formations des bénévoles et des salariés ;
- Soutien et relais en matière de communication : publications municipales, site web, réseaux sociaux.

## **ARTICLE 8 - SUBVENTIONS EN NATURE**

LA VILLE DE MERIGNAC et LA VILLE DE BORDEAUX pourront mettre à la disposition de l'ASSOCIATION, en fonction des moyens disponibles :

- Equipes techniques et de logistique pour les manifestations ;
- Matériel pour les manifestations ;
- Véhicules utilitaires (uniquement par LA VILLE DE MERIGNAC) ;

- Conception graphique et imprimerie municipale : uniquement dans le cadre de projets spécifiques sous réserve du respect des délais de création et de production (uniquement par LA VILLE DE MERIGNAC).

Les demandes devront être effectuées :

- Pour LA VILLE DE MERIGNAC, par mail au référent désigné à la direction de la Cohésion sociale et dans le respect des procédures avec copie à [direction.cohesion.sociale@merignac.com](mailto:direction.cohesion.sociale@merignac.com) ;
- Pour LA VILLE DE BORDEAUX, via les formulaires présents sur [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr).

En outre, les salles municipales peuvent être mises à disposition de l'ASSOCIATION. Les demandes devront être effectuées :

- Pour LA VILLE DE MERIGNAC, par mail à [maison.des.assos@merignac.com](mailto:maison.des.assos@merignac.com) avec copie au référent désigné à la direction de la Cohésion sociale ;
- Pour LA VILLE DE BORDEAUX, via le site [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr).

L'ensemble de ces moyens, les fluides ainsi que la mise à disposition du bâtiment et les travaux réalisés feront l'objet d'un état chiffré annuel des valorisations transmis par les Villes à l'ASSOCIATION. Le montant est valorisable dans les comptes annuels de l'ASSOCIATION.

L'estimation totale des valorisations de la Ville de Mérignac en 2024 s'élevait à 198 350,62 €.

#### **ARTICLE 9 - AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 10 - RÉSILIATION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

#### **ARTICLE 11 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Le

Pour LA VILLE DE BORDEAUX,

Pour LA VILLE DE MERIGNAC,